From the Library of
MISS V. D. BUDDICOM
PENBEDW

RICHELIEU

MAZARIN ET LA FRONDE

Imprimerie de J. BELIN-LEPRIEUR Fils, 11, rue de la Monnaie.

RICHELIEU

MAZARIN ET LA FRONDE

PAR

M. CAPEFIGUE.

NOUVELLE ÉDITION.

II

PARIS
BELIN-LEPRIEUR, LIBRAIRE-ÉDITEUR
RUE PAVÉE-SAINT-ANDRÉ, 5.
COMPTOIR DES IMPRIMEURS-UNIS
15, quai Malaquais.

1844

LIBRARY
FEB 27 1961
UNIVERSITY OF ILLINOIS

DC
123
C235
v.2

RICHELIEU

MAZARIN ET LA FRONDE

CHAPITRE PREMIER.

DICTATURE DU CARDINAL DE RICHELIEU.

—

Attaque contre l'esprit parlementaire. — Attitude du parlement après la fuite de Marie de Médicis et de Gaston d'Orléans. — Nouvelle requête aux chambres. — Acte de proscription contre les complices de Gaston et de Marie de Médicis. — Création d'un tribunal extraordinaire. — Interrogatoires, procès, jugement du maréchal de Marillac. — Attaque contre l'esprit provincial et de la noblesse. — Exécution du duc de Montmorency.

1631 — 1632.

Tout corps intimement uni par de vieux principes et d'antiques priviléges, est une force dans la société; l'autorité absolue le rencontre en face comme un obstacle. Le parlement de Paris avait subi les lits de justice avec impatience ; ces formes presque violentes qu'avait employées le roi, cette occupation militaire des salles du Palais-de-Justice, avaient semé le mécontentement parmi les membres de la cour sans entraîner leur entière soumission. La majorité supportait à peine le premier président Lejay, créature de Richelieu, et une vingtaine de conseillers qui professaient les opinions du cardinal-ministre. La fuite de la reine-mère et de Gaston d'Orléans avait agrandi les griefs de la haute cour de justice ; de son exil à Bruxelles, Marie de Médicis avait encore adressé un exposé de sa conduite au parlement, en même temps qu'elle écrivait aux échevins de Paris, ses bien-amés, pour leur faire connaître les motifs de sa résolution, et les inviter à veiller à la sûreté et au bien-être de leur bonne ville. Et elle était bien populaire, cette

vieille reine! On parlait de ses malheurs dans les halles, aux quatre coins et carrefours de Paris. Gaston d'Orléans, ce brave jeune homme, n'était-il pas aussi victime de toutes les calomnies que lançait contre lui le maudit cardinal? Aucun membre de la famille royale n'était excepté; combien fallait-il donc de victimes à ce ministre ambitieux? Après la mère, le frère. Et puis, comme le président Lecoigneux avait été proscrit, que devenaient les priviléges des membres de la compagnie, s'il dépendait d'un caprice de ministre de les condamner à l'exil ou à la peine capitale? D'après les lois de la monarchie, au parlement appartenait le droit de condamnation judiciaire; on pouvait lui disputer ses prérogatives politiques, le roi pouvait déclarer en lit de justice qu'il n'entendait pas qu'on lui refusât l'enregistrement d'un édit; mais en ce qui touchait les procès et condamnations, il n'en était pas de même; l'instance devait se poursuivre en parlement, l'arrêt devait intervenir par la cour, l'instruction se faire par la Tournelle. Jamais ce droit n'avait été mis en contestation. De temps à autre et pour sortir de cette nécessité régulière d'un arrêt de condamnation par la cour, les rois avaient créé des commissions extraordinaires, presque toujours flétries par les remontrances et l'indignation du public. Ces chambres spéciales empiétaient sur les attributions du parlement, et prononçaient les arrêts en dernier ressort. La dernière déclaration royale contre les complices de Monsieur et de Marie de Médicis, ayant éprouvé quelque résistance dans le parlement, le cardinal craignait que si les procès étaient faits, il n'y eût indulgence et acquittement par le parlement de Paris, car un grand nombre de conseillers étaient liés à l'intrigue de Marie de Médicis et de Gaston d'Orléans : le parlement serait donc loin d'obéir aux volontés royales, et d'ailleurs ne fallait-il pas lui donner une leçon, briser sa résistance en lui montrant qu'on pouvait se passer de lui? L'idée d'une commission spéciale, d'une chambre *ad hoc* pour juger les délits de rébellion, plaisait au cardinal de Richelieu : il pouvait la composer comme il l'entendrait, l'organiser de manière à ce qu'une condamnation immanquable fût prononcée, pour préparer une invariable répression. L'école du pouvoir absolu ne manquait pas de raisons pour justifier cette

chambre de l'édit : les circonstances étaient extraordinaires, la rébellion n'avait rien respecté, la majesté royale ne devait trouver aucun obstacle; le roi, maître supérieur, ne pouvait-il pas régler, comme les empereurs romains, le sort et la vie des sujets?

Cette théorie du pouvoir absolu, Louis XIII la mettait au-dessus de toutes ses convictions; son esprit ne comprenait pas ces résistances parlementaires qui empêchaient le libre exercice de l'autorité. Un autographe du roi constate avec quel mépris de gentilhomme batailleur il traitait les magistrats de plume et d'écritoire; Richelieu lui avait demandé ses bonnes grâces pour cinq conseillers compromis dans l'opposition du parlement, et Louis XIII lui écrivit : « Mon cousin, je vous accorderois volontiers ce que vous me demandez pour les cinq robes[1], outre qu'il y a plaisir à les voir un peu promener à la suite de la cour. Plus on se relâche avec de telles gens, et plus ils en abusent. Quand un de mes mousquetaires manque à se trouver à l'exercice d'un quart d'heure, il entre en prison. S'il désobéit à son capitaine, il est cassé. — Il sera dit que les robes longues me désobéiront librement, et je demeurerai du côté du vent, et ces seigneurs gagneront leur cause, sous ombre qu'ils déjeunent le matin à leur aise dans leur buvette, et sont trois heures assis sous mes fleurs de lis! — Par arrêt donné à Sainte-Menehould, il n'en sera pas ainsi. Il est ordonné que vous serez moins facile et apitoyé pour lesdits seigneurs, lorsqu'ils sont punis pour avoir méprisé ce qu'ils doivent au maître de la boutique, qui vous aime plus que jamais. *P. S.* Je vous puis assurer que je suis fort gaillard et que je pars tantôt. Je serai samedy à Versailles, où je vous attendrai impatiemment[2]. Louis. »

Dans la pensée d'un prince comme Louis XIII, rien n'était donc plus simple que la création d'une commission parlementaire formée *ad hoc* pour condamner les complices de la reine-mère et de Monsieur. Ces commissions étaient composées en général de quelques membres de cours souveraines dans les provinces, plus dociles que le parlement de Paris sur les con-

[1] Le roi appelle ainsi les membres du parlement.

[2] « Fontanieu, portefeuille n. 481, 482. 12 février 1632.

damnations politiques ; on y ajoutait des gens du conseil privé, des maîtres des requêtes ; le plus souvent le garde-des-sceaux présidait ces commissions, ainsi placées sous l'immédiate dépendance de l'autorité royale. La résistance du parlement de Paris força d'abord Richelieu à créer une de ces commissions prises dans le sein du parlement de Bourgogne : elle devait siéger à Verdun. Trop éloigné de ce tribunal extraordinaire, Richelieu institua une commission de l'édit à l'Arsenal : on l'appelait ainsi *commission de l'édit*, parce qu'elle était destinée à l'exécution de l'édit royal sur les complices de Marie de Médicis et de Monsieur. Cette chambre, de l'Arsenal tout à la fois politique et pécuniaire, prononçait la confiscation comme peine et moyen de gouvernement. Enfin, un rescrit du 11 mars 1632 établit une chambre spéciale à Ruel pour juger le maréchal de Marillac, arrêté dans l'armée d'Italie. Cette chambre était composée de vingt-quatre membres pris dans le parlement de Bourgogne et dans le conseil du roi ; on y comptait les noms de Berbis, d'Argenson, de Bullion et de Barillon, réputations parlementaires qui ont survécu aux troubles publics. Le maréchal de Marillac, arrêté en Piémont en 1630, avait été conduit dans la citadelle de Verdun pour y être mis tout-à-fait à la disposition du cardinal, et de faire servir d'otage à un arrangement avec la reine-mère. Quand cet accord ne put avoir lieu, le ministre se décida au procès du maréchal ; c'était un exemple à donner : il fallait arrêter les tentatives que les amis de la reine et de Gaston d'Orléans pouvaient essayer dans les provinces ; un coup prompt et hardi paraissait indispensable. Richelieu suivit donc son idée fixe et implacable. Le maréchal avait multiplié les soumissions ; il s'adressait à tous les confidents du ministre, faisant des offres de service au roi, à monseigneur le cardinal. Dans une lettre écrite au père Sirmond, un des intermédiaires de Richelieu, le maréchal demande grâce : « Je n'ai pas eu plus de soin au culte divin, plus d'amour pour Dieu, si j'ose le dire, ni plus d'aspiration à mon salut que de vigilance à observer et obéir au roi et au cardinal, de passion à les aimer et à leur plaire, et de fidélité à les servir ; les uns et les autres m'en ont témoigné leur satisfaction. Ah ! mon père, que le coup est rude et pesant ! lorsque j'esti-

mois ma vie plus agréable à mes maîtres et à mon ami, lorsque je les pensois plus contents de moi, j'éprouve leur indignation, et apprends qu'elle passe jusqu'à mon frère; il faut bien que ce soit pour mon péché, car je le connois incapable d'en faire (je dis contre les hommes); et cependant, après m'être tâté de tous côtés, je trouve et suis très assuré que je n'en ai point fait; je connois toutes ces personnes trop justes et trop nobles pour m'en supposer. Il faut donc que ce soit quelque lourde accusation jetée contre moi; mais après toutes les expériences qu'ils en ont faites, devroient-ils me condamner sans m'ouïr? Aussi est-ce sur ce point que je vous réclame et vous supplie, mon très révérend père, à mains jointes, autant que vous désirez le salut d'un chrétien, de vouloir travailler à me la conserver, premièrement auprès du roi et de la reine; et puis auprès de M. le cardinal; de là elle passera parmi tout le monde; je suis sans crime ni contre l'un ni contre l'autre, satisfait de moi-même. Et pour conclusion, je vous jure que la marque de l'indignation du roi m'a plus donné de douleurs que n'auroit fait la mort; car outre le respect et l'amour que je lui dois comme à mon roi, je le considère comme le plus aimé de Dieu, et le révère comme une déité sur la terre. Un effet de votre charitable soin et quelques témoignages de votre souvenir me donneront la vie, et vous ne la pouvez départir à personne qui soit plus que moi, mon très révérend père, votre très humble et très affectionné serviteur, MARILLAC[1]. »

Ces soumissions un peu avilies n'empêchèrent pas le procès. Le maréchal de Marillac fut transféré de Verdun au château de Pontoise, et de là au village de Ruel, où siégeait la chambre criminelle établie par la commission du 11 mars 1632. Après le rapport fait du procès, les juges ordonnèrent que le maréchal serait ouï. Il fut donc mandé pour cet effet le mercredi 28 d'avril dès les six heures du matin; les juges s'étaient rendus à la chambre. Le maréchal, prévenu par le sieur Des Réaux, commis à sa garde, répondit : « Que Messieurs n'avoient pas coutume d'entrer si matin, que d'ordinaire ils n'entroient qu'à huit heures; qu'il voyoit que le temps étoit venu où il

[1] Bibliothèque royale, mss. de Béthune, 1632.

devoit plus que jamais recourir à Dieu et se mettre à l'abri de sa protection, et qu'il n'étoit point résolu d'y aller, quelque presse et quelque violence qu'on lui fît, qu'auparavant il n'eût ouï la messe et fortifié son âme dans ce besoin de la sainte communion. Cela lui ayant été permis, et après avoir fait et achevé ses dévotions dans une grande liberté d'esprit, il se rendit sur les huit heures en la chambre, et à l'entrée salua tous ses juges avec un grand respect, et puis M. le garde-des-sceaux lui ayant montré la sellette pour s'asseoir dessus, on lui voulut faire prêter le serment. Mais à peine eut-il tiré son gant à demi, qu'à l'instant s'étant ravisé et l'ayant remis, il commença d'une voix assurée et d'une contenance grave et tranquille à leur parler. » Le premier objet que se proposa le maréchal de Marillac dans ses réponses, c'était de faire bien comprendre ses moyens de récusation. « Maréchal de France, ne dépendait-il pas du parlement de Paris, car Dieu lui avait fait la grâce d'être né gentilhomme, et le roi l'honneur de le faire officier de sa couronne. Que voyoit-il en sa face? M. le garde-des-sceaux, qu'un ange même descendu du ciel devoit appréhender pour la contrainte et la violence de ses opinions; M. de Bullion, qui s'étoit fait l'ami d'une artificieuse cabale; M. de Chastelet, qui avoit calomnié impudemment M. de Marillac son frère, et l'avoit mis au nombre des pendards. Enfin, qu'étoit cette chambre de Ruel, qui n'avoit pas même été vérifiée en cour souveraine? » Toutes ces observations ne furent point écoutées; le maréchal de Marillac dut présenter sa défense, et il fut condamné à une faible majorité : 13 opinèrent à la mort; 10 à une peine très légère; et parmi les membres de la majorité se trouvaient tous les ennemis du maréchal. « Dès que les avis furent recueillis et l'arrêt résolu, M. le garde-des-sceaux fit entrer dans le chambre Picot, exempt du grand prevôt, qui est ordinairement à sa suite, et lui commanda d'aller à Saint-Germain, pour en porter de sa part la nouvelle au roi, et pour savoir en quel lieu il désiroit que l'exécution se fît, pour l'insérer dans l'arrêt, car on l'avoit laissé en blanc; et après qu'il eut appris de Sa Majesté qu'elle vouloit que l'exécution se fît à Paris en la place de Grève, il s'en retourna à Ruel incontinent, pour le dire à M. le garde-des-sceaux, lequel fit aussitôt remplir l'ar-

rêt, du lieu où l'exécution se devoit faire. Ce jour-là, le maréchal ne sut rien de son arrêt, parce que dès le matin, le sieur Des Réaux fit croire au maréchal que ses juges n'avoient pas achevé de juger son procès, et que ce seroit pour le lundi suivant. A peine les parens surent-ils que l'arrêt étoit donné, qu'à l'instant ils s'en allèrent au galop à Saint-Germain, et y arrivèrent presque aussitôt que Picot l'exempt; et ils furent trouver M. le cardinal qui se promenoit dans les jardins du château, et le sieur de Vandy l'ayant approché et portant la parole, lui dit que le malheur de M. le maréchal de Marillac ayant été qu'il fût condamné à mort, ils venoient le supplier très humblement de les assister de sa faveur et de son intercession envers le roi pour lui faire grâce et pour avoir pitié de lui; qu'ils s'adressoient à lui comme à celui qui pouvoit le plus sur l'esprit de Sa Majesté. A ces paroles, M. le cardinal, comme se trouvant surpris de cette nouvelle, et comme s'il n'eût point su certainement par Picot, exempt, ce qui étoit porté par l'arrêt: « Vous m'apprenez, Messieurs, dit-il, ce que je ne savois pas; je suis bien fâché que le maréchal de Marillac se soit mis en cet état et par sa faute; voyez le roi, il est bon. » A quoi le sieur de Vandy répliqua : « Monseigneur, ne nous ferez-vous pas la faveur d'en parler au roi et d'intercéder pour M. le maréchal? » Il leur répondit seulement : « Je vous ai dit que vous vissiez le roi. » Pendant ce temps-là tous les parens ensemble se présentèrent pour parler au roi, sur l'heure de son souper; mais l'huissier de la porte leur ayant dit qu'il avoit ordre de ne point laisser entrer les femmes, il ne voulut jamais permettre qu'elles y entrassent; il n'y eut que les hommes qui eurent cette permission, et encore en petit nombre, et comme ils aperçurent le roi venant se mettre à table, se jetèrent à ses genoux, la larme à l'œil, et avec une contenance capable d'émouvoir à la compassion et à la pitié, lui demandèrent grâce et pardon pour le maréchal de Marillac, qui venoit d'être condamné à mort, suppliant Sa Majesté de lui faire ressentir des effets de sa clémence. « Je verrai ce que j'aurai à faire, dit le roi, cependant retirez-vous. » Avec cette réponse, ils se retirèrent, obéissant au commandement de Sa Majesté, et il ne leur fut permis de dire ni de rien faire davantage le reste du jour. Le lendemain, diman-

che, 9 du mois de mai, ils allèrent chez M. le cardinal, où avec de très grandes difficultés, à peine purent-ils se glisser dans l'antichambre. Néanmoins, M. le cardinal sortant pour aller chez le roi, ils se présentèrent, s'humiliant et s'abaissant devant lui; le ministre leur dit : « Eh bien, Messieurs, avez-vous vu le roi ? » A quoi le sieur de Vandy ayant répondu que oui, et que Sa Majesté ne leur avoit annoncé autre chose, sinon qu'elle aviseroit à ce qu'elle avoit à faire. « Je vous conseille donc, répliqua M. le cardinal, d'obéir au roi. » Et sur ce qu'un d'entre eux, nommé le sieur d'Incauville, lui dit : « Au moins, monsieur, nous vous supplions très humblement de vouloir en notre absence intercéder envers le roi pour M. de Marillac, et de disposer Sa Majesté à lui accorder la miséricorde que nous vous demandons tous pour lui, » il leur répondit d'un ton aigre et comme en colère : « Je vous avois conseillé de vous retirer, puisque le roi vous l'avoit dit, mais maintenant je vous le commande de la part du roi. » Et ainsi voyant le salut du maréchal désespéré, et qu'ils ne pouvoient obtenir sa grâce, cédant au temps et acquiesçant à la volonté du roi, ils revinrent à Paris. »

La grâce étant ainsi impitoyablement refusée, l'ordre d'exécution pour le maréchal fut envoyé de Saint-Germain à Ruel; des lettres de cachet étaient adressées aux prevôt des marchands et échevins de Paris, afin d'assister à la prononciation et à l'exécution de l'arrêt. « Le dimanche 9 mai, vers le soir, le sieur Des Réaux déclara au maréchal qu'il avoit commandement du roi de le faire partir le lundi, pour aller où il en auroit ordre de Sa Majesté : « Où me mènerez-vous, dit le maréchal, à la Bastille ou au bois de Vincennes? — Je le crois ainsi, » répondit Des Réaux. Le lundi le maréchal se leva à quatre heures, entendit la messe, et son gardien étant entré dans sa chambre, il le trouva écrivant : « Un moment, dit-il, j'achève mon testament. — Je vous conseille de déjeuner, » répliqua Des Réaux. Le maréchal prit donc un bouillon et mangea deux œufs; il entra immédiatement dans le carrosse du chevalier du guet, et se mit en marche pour Paris. Le long du chemin, il pria Dieu continuellement, élevant son esprit et ses yeux au ciel, et répétant à diverses fois le psaume 50, *Miserere mei, Deus* :

« Je vois bien, s'écrioit-il, qu'on me mène à la Conciergerie, et de là en Grève. » Arrivé en l'Hôtel-de-la-Ville, on le fit descendre dans une chambre, en laquelle pendait attaché à la tapisserie un petit tableau du crucifix. Dans cette chambre entrèrent avec lui les sieurs prevôt des marchands et échevins, lieutenant civil et criminel; et le maréchal, s'adressant à ces messieurs, leur dit : « C'est chose étrange que de m'avoir poursuivi comme on l'a fait; il n'a été question dans tout mon procès que de paille, de foin, de bois, etc.; il n'y a pas là de quoi faire fustiger un laquais..... Il est vrai qu'obligé de faire subsister l'armée que je commandois en Champagne, j'ai fait des levées sur le peuple, autrement elle se fût dissipée; mais j'y étois autorisé par de bonnes lettres du roi; je les ai produites pour ma justification; on n'y a eu égard. Péculat! bon Dieu! péculat, un maréchal de France..... eh! Seigneur! qu'on examine ma fortune, elle est de moitié moindre que lorsque j'entrai, il y a quarante ans, au service du feu roi Henri IVe! »

« Après la lecture de l'arrêt, l'exécuteur lui ôta son manteau et son chapeau, et le voulant lier, le maréchal dit au chevalier du guet : « Je voudrois bien avoir la permission de n'être point lié. — C'est l'ordre, lui repartit celui-ci; j'en ai le commandement exprès dans ma poche. — Les autres de ma condition, lui répliqua le maréchal, ne l'ont point été, mais il faut obéir jusques au bout; » et présentant là-dessus ses deux mains à l'exécuteur, il le lia. En cette pitoyable posture, se regardant lié, il dit comme en souriant : « Je vous assure, messieurs, que quand je me considère en cet état, je me fais presque pitié à moi-même; je ne sais si je n'en fais point aux autres. » Il fit ensuite sa confession avec un grand sentiment de dévotion, laquelle dura près d'un quart d'heure. Trois heures étant sonnées, l'exécuteur qui, après avoir lié le matin le maréchal, s'était retiré, rentra dans la chambre, s'approcha et se présenta devant lui; cette vue, quoique affreuse, n'altéra point le calme de son esprit, et ne fit remarquer ni en son visage, ni en ses discours, aucune sorte d'émotion. Sur les quatre heures, quelqu'un lui dit tout haut : « Monsieur, il est temps. » Le maréchal répondit froidement et résolument : « Bien, il faut un peu prier Dieu auparavant, » et en disant cela, il se mit à deux genoux,

le visage contre la muraille. Arrivé sur l'échafaud, il se mit encore à genoux pour se préparer à l'exécution ; il se confessa là pour une troisième fois. Son désir étoit de n'être pas bandé, mais le sieur du Puy lui représentant qu'il le devoit permettre, quand ce ne seroit que pour éviter la vanité : « Si vous me prenez là, dit-il, qu'on me bande. » L'exécuteur le disposa, lui enfonçant bien avant dans la main le crucifix, de crainte que son épée en passant ne le rencontrât, et lui prenant la tête entre ses mains, la lui redressa, lui passa trois ou quatre fois la main sur le col pour en faire tomber les cheveux, et puis prenant son épée, d'un seul coup lui sépara la tête du corps ; on entendit en même temps le coup de l'épée, et le bruit que la tête et le tronc firent en roulant de l'échafaud[1]. » Ainsi tombait la tête du maréchal de Marillac, en place de Grève, en face de cet Hôtel-de-Ville, non loin du parlement, dont Richelieu craignait les résistances. Cette exécution impitoyable du maréchal de Marillac était une cruelle leçon donnée aux partisans de la reine et de Gaston d'Orléans. Le crime de péculat, dont on accusait le maréchal, était plutôt un prétexte qu'un motif réel dans cette procédure. Durant les tristes guerres, ce n'était pas la première fois que les pauvres communes avaient été pillées, soumises à des vexations de toute espèce, et jamais le roi ni son ministre n'avaient pris tant à cœur les intérêts des sujets ; mais ce que Richelieu voulait dans cette circonstance, c'était d'imprimer partout, dans les rangs même les plus élevés, l'obéissance militaire. C'était une tête de maréchal que celle de Marillac, et pourtant elle roulait ensanglantée au pied de l'échafaud. Quand les archers de la ville annoncèrent cette exécution, ils semblaient dire : Bourgeois de Paris, le roi est sévère contre vos rébellions; gentilshommes, il n'est point de pardon pour qui n'obéit pas ; parlementaires, siégeant sur les fleurs de lis, si vous résistez encore, on fauchera vos têtes, quoique bien et duement couvertes du chaperon ou du mortier de la présidence ; à vous enfin, partisans de Marie de Médicis et de Gaston d'Orléans, gardez-vous encore, car le cardinal veille et saura vous surprendre !

L'unité est l'apanage des capacités absolues. La lutte violente

[1] « Relation véritable, etc ...» FONTANIEU, portefeuilles, n° 481.

de l'autorité royale contre la révolte des provinces était calmée, mais l'esprit provincial n'était point éteint encore. Le royaume ne formait pas un tout, obéissant à une pensée unique; tout son territoire était fractionné en provinces, conservant leurs lois, leurs usages, leurs institutions. Qui aurait jamais confondu le Breton, distingué par sa langue de Cornouailles, ses mœurs sauvages, son teint fauve, ses coutumes druidiques et chrétiennes, avec l'habitant du Languedoc, ses villes romaines, ses municipes gaulois et ses molles habitudes? le Provençal et le Bourguignon avaient-ils le type d'une origine commune? Toutes ces races se groupaient dans l'obéissance à l'autorité royale, mais chacune avait son régime à part, ses gouverneurs, son système d'impôt, ses priviléges de cités. Les pays d'État surtout étaient dans une catégorie particulière. On appelait pays d'État l'organisation provinciale dans sa plus vaste étendue; la commune en formait la base, le parlement le pouvoir judiciaire. Le vote de l'impôt, la perception des tailles, tout cela dépendait d'une assemblée élue dans la province par les trois ordres, noblesse, clergé et tiers; tout se faisait par dons à l'autorité royale; le gouverneur était l'homme du roi, mais il devait aussi son bon vouloir aux États, et sa protection à toute la province. De là cette grande facilité à tous les gouverneurs de s'affranchir de l'autorité du roi. Quand donc il était aimé de sa province, il pouvait aisément tenter une révolte parmi le peuple et arborer son étendard particulier en face du drapeau de la royauté.

Combien, par exemple, n'avait pas été indépendante la situation des Guise dans le gouvernement de Provence? La haute famille de Lorraine était fort aimée de MM. les maire, échevins et confrères de la ville de Marseille. M. de Guise avait son hôtel à Aix; mais toutes les fois qu'il venait dans la merveilleuse ville, il avait son gîte en l'arsenal, au-delà du port, une petite succursale proche de l'Hôtel-de-Ville, en la rue de la Salle, puis sa belle maison de plaisance auprès des Aygalades. M. de Guise avait sa galère toute dorée pour aller visiter les forts du château d'If, la tour de Bouc ou les îles Sainte-Marguerite; il avait été bien vu, bien fêté jusqu'au dernier temps qu'il avait fait ligue avec les Espagnols, ses vieux

amis, et quelles que fussent les sympathies de toute la population, il avait fort bien fait de se sauver en Italie, car l'armée royale menaçait de très près les rives de la Durance, qui séparait la Provence du Comtat. La Guienne était au pouvoir du duc d'Épernon, petit vieillard maussade, qui avait traversé toutes les époques depuis Henri III, dont il était le mignon frisé et chéri. Le duc d'Épernon avait conservé son caractère remuant, son activité d'esprit; en dispute avec toutes les corporations, avec les évêques, les curés, maires, jurats, d'Épernon était considéré comme un ancien ami de Marie de Médicis; Richelieu le voyait avec méfiance, et n'osait toucher à cette longue existence de courtisan, qui avait traversé tant de situations diverses sans en être atteint.

Dans le Languedoc, le gouvernement était confié au maréchal de Montmorency. A toutes les époques, le Languedoc avait fait comme une province à part, aussi étendue qu'un royaume. Il avait eu autrefois ses rois, ses ducs, ses brillants comtes de Toulouse, de riche et puissante mémoire. Ses villes avaient pris les armes au moindre prétexte, et pour les Albigeois hérétiques, lorsque la race franque, sous le comte de Montfort, vint camper sur les bords du Gardon, à Nîmes, Montpellier, Toulouse : ces populations avaient été domptées plus récemment encore dans la lutte des Cévennes. Les Montmorency s'étaient faits l'expression d'un tiers parti entre les catholiques et les huguenots. Le Languedoc montrait toujours un esprit de résistance à l'autorité royale; ses mœurs différaient trop de la race du nord; ses habitants reconnaissaient à peine les lettres royales qui venaient de Saint-Germain ou du Louvre; leur gouverneur, c'était leur véritable roi, et les États, leur assemblée souveraine. En une circonstance toute récente, Richelieu avait voulu changer le système des impôts dans le Languedoc, substituer les élus royaux aux élus de la province. On s'était partout opposé à cette violation des priviléges nationaux; l'impôt avait été refusé; des mécontentements existaient parmi les gentilshommes et les villes municipes, privées de leur hôtel commun et de leur *campane* au clocher; heureusement pour l'autorité royale le parlement de Toulouse ne partageait pas l'opinion de la province. C'est un

point historique à noter, que ce dévouement des parlements de province au cardinal de Richelieu, tandis que le parlement de Paris lui était opposé. Ceci s'explique, si l'on remarque que tous ces parlements particuliers avaient été précisément institués contre l'unité administrative et judiciaire de la grande cour de Paris.

Au milieu de ces mécontentements de provinces, le duc de Montmorency vint prendre possession de son gouvernement du Languedoc. Henri de Montmorency, pair et maréchal de France, appartenait à cette longue lignée de connétables qui à toutes les époques avaient soutenu la lourde épée de la monarchie[1]. Les Montmorency-Damville, chefs d'une de ces familles de tiers parti qui s'étaient placées entre les catholiques et les huguenots, avaient pendant la Ligue pris le rôle de médiateurs jusqu'à l'édit de Nantes. Henri de Montmorency, alors à trente-sept ans, avec toute la force et la puissance de l'âge, s'était montré aux combats digne de sa bonne race; il aimait les batailles; il ne paraissait jamais qu'avec son casque, son corselet de fer, sa longue et rude épée; l'illustration de sa famille, de ses alliances lui avait créé une haute position à la cour; sa sœur avait épousé un Condé, sa femme portait le blason des Ursins, d'origine italienne; elle était proche parente de Marie de Médicis; Montmorency avait aimé éperdument la princesse de Rohan, dont il portait les couleurs aux carrousels de la place Royale. Dans les querelles de cour, Henri de Montmorency avait suivi la politique de sa maison, c'est-à-dire qu'il s'était posé comme médiateur; le cardinal de Richelieu n'avait qu'à s'en louer. A Lyon, Montmorency avait pris sa défense, et l'avait également servi dans la dernière crise du pouvoir que le cardinal-ministre avait eue à subir contre Marie de Médicis. Henri de Montmorency s'était illustré au siége de La Rochelle, dans la campagne des Alpes surtout: aussi les privautés du cardinal lui étaient acquises; le roi lui avait ouvert son cabinet intime; Richelieu le recevait à toute heure; le soir bien souvent ils soupaient tête à tête dans la plus grande familiarité, comme s'ils avaient eu de communs intérêts, une même existence. Toutefois Henri de

[1] *Voyez* la lignée de Montmorency dans l'*Art de vérifier les dates*, in-4°.

Montmorency n'était point content; maréchal de France, il voulait l'épée de connétable, dignité militaire que Richelieu avait définitivement abolie comme le symbole d'une trop grande puissance dans l'État. A la fin de 1631, Montmorency se retira dans le Languedoc, où, disait-il, sa présence était nécessaire pour calmer les plaintes de la province. Richelieu le laissa ainsi s'engager, tout en suivant avec la plus vive sollicitude les moindres de ses actions. Indépendamment de l'antique et fervente idée de liberté qui animait les populations du Languedoc, la majorité des villes et des communes, les évêques, les curés, les bailliages, sénéchaussées, appelaient la vieille constitution du pays, le privilége des États, le vote libre de l'impôt, le droit de se réunir en la place publique et de délibérer en l'Hôtel-de-Ville. Quand donc Montmorency arriva dans le Languedoc, il trouva les habitants disposés à une résistance paisible, mais efficace, à l'inflexible unité du pouvoir imposée par Richelieu. Henri de Montmorency ne se proposait alors, comme ses ancêtres, que de servir de médiateur entre la cour et les populations, de reprendre ainsi le rôle des Damville durant la Ligue, et d'obtenir, pour prix de ses efforts, l'épée de connétable, qu'il souhaitait avec tant d'ardeur.

Cette situation se compliqua. Gaston d'Orléans venait de se retirer en Lorraine. Là, poursuivi par l'activité militaire du cardinal de Richelieu, il s'était sauvé dans les Pays-Bas, et à Bruxelles il avait reçu l'accueil le plus solennel de la part des Espagnols; l'héritier présomptif de la couronne de France venant se jeter aux mains de l'Espagne était une bonne fortune pour la cour de Madrid; elle en témoignait toute sa joie, en offrant des secours; mais, comme il arrivait de toutes ses offres, elle n'en réalisait jamais qu'une partie. A peine Gaston avait-il pu réunir deux mille chevaux formés de toute espèce de nations, Wallons, Espagnols, Allemands, Croates; et c'est avec l'aide de ce petit corps d'armée qu'il devait immédiatement agir pour seconder les mécontentements que le cardinal de Richelieu excitait par son pouvoir. Gaston d'Orléans avait envoyé un de ses intimes conseillers, le comte du Fargis, auprès de la cour d'Espagne, afin de concerter avec elle les moyens à prendre dans une

guerre contre le cardinal de Richelieu. Il n'est point douteux qu'à cette époque toutes les entreprises contre le cardinal ne se liassent aux intérêts de l'Espagne : la preuve que le mouvement du Languedoc, de Monsieur, des ducs de Montmorency et de Guise se rattachait aux intérêts de l'Espagne, résulte de quelques pièces intimes trouvées à Simancas. Voici en effet les rapports que le conseil de Castille adresse au roi d'Espagne : « Le comte-duc de San-Lucar[1] prie Votre Majesté de donner des ordres pour que le conseil s'occupe aujourd'hui de déterminer le mode de traitement que l'on aura à faire au nouvel envoyé du duc d'Orléans à cette cour[2], et dont la mission est de veiller ici aux intérêts de sa cour. Sa qualité sera-t-elle publiquement avouée ou non ? Le logera-t-on aux frais de la couronne, ou non ? Enfin quel sera le subside qui lui sera alloué ? Ce subside sera-t-il mensuel, au compte de l'État ou bien sur la cassette de Sa Majesté ? Le comte-duc a encore appris que les provinces de France, quoique bien mécontentes, ne pouvaient sur-le-champ se décider en notre faveur. Nous attendons la déclaration favorable du Dauphiné et de M. de Créqui, dont la conduite a fortement indisposé le roi de France, qui pour cela ne le nomme qu'avec répugnance à l'ambassade de Rome. Le duc d'Épernon n'a donné que des réponses évasives à nos propositions. Quant au duc de Guise, on vient de lui expédier un envoyé afin de le prévenir que le duc de Savoie fera cause commune avec nous, et que l'on compte beaucoup sur lui, duc de Guise, pour soulever la Provence, où déjà nous avons tant d'intelligences. Montmorency est toujours ferme dans ses desseins et lève des troupes. Toutefois, nous devons éviter avec grand soin toute occasion de rompre de couronne à couronne, ce qui pourroit arriver en fournissant aujourd'hui des secours ostensibles à Monsieur. Votre Majesté verra quels noms l'on donne dans cet écrit au cardinal de Richelieu ; l'irritation paroît au comble contre lui. »

Alors Marie de Médicis envoyait à Madrid un autre député auprès du roi d'Espagne pour lui exposer l'état des affaires et solliciter des secours ; ce député fut le chevalier de Valençay,

[1] D'Olivarès.

[2] Archives de Simancas, cot. A 28[11].

porteur de paroles intimes, et sa note confidentielle se retrouve dans les archives espagnoles. « Le sujet de mon voyage en ce pays consiste en trois points. Le premier a pour but de remercier le roi catholique de la part de la reine ma maîtresse des bons traitements et des honneurs qu'elle a reçus dans ses États. Le second est pour lui demander secours contre l'oppression du cardinal de Richelieu, sa créature et son ingrat contempteur. Le troisième enfin, pour lui offrir son crédit et toutes les intelligences qu'elle a en France, afin de travailler conjointement à se délivrer d'un ennemi commun, qui va causant tous les maux que nous voyons aujourd'hui dans la chrétienté. Il me semble qu'il n'y a point d'autre remède pour s'en garantir que de donner un ministre d'Espagne à la reine et à Monsieur, lequel assisteroit à tous leurs conseils, toucheroit l'argent qu'on leur donneroit, connoîtroit ceux qui sont mal intentionnés, et seroient aussi témoins de ceux qui font bien[1].»

Sur ces propositions faites par le chevalier de Valençay au nom de la reine-mère, le conseil de Castille délibère longuement : « Un point essentiel seroit une diversion dans la Méditerranée ; vingt-cinq navires environ et cent cinquante mille écus suffiroient pour l'opérer. — La plupart des commandants de la marine du roi très-chrétien sont les créatures du chevalier de Valençay, et ont servi sous ses ordres. Je n'ai point à parler ici de la coopération de Montmorency, si puissant en Provence et dans le Languedoc. On sait qu'il a offert, pour commencer l'affaire, deux places de terre ou de mer. L'armée qui sera fournie au duc d'Orléans ne pourroit être moindre de dix mille hommes de pied et deux mille chevaux, avec un des généraux les plus expérimentés des troupes de l'empereur. Dès que le duc d'Orléans et la reine-mère seront sur le territoire françois, il est entendu qu'ils s'entretiendront, eux et leur armée, aux frais du pays ; mais il est de toute nécessité que l'attaque soit vive, commence tout à la fois sur plusieurs points, et soit soutenue par les efforts de Sa Majesté Catholique. — Sa Majesté Catholique a envoyé des dépêches à l'infante dona Isabelle, et relatives à une partie des demandes du chevalier de Valençay. Des ordres seront pareillement expédiés à Son Altesse l'archiduc

[1] Archives de Simancas, cote A 28.

et au marquis d'Aytona pour le reste de ces sollicitations. »

Montmorency trahissait, traitait avec l'étranger, rien de plus incontestable. L'Espagne, comme on le voit, hésite encore; avant de se prononcer, tant elle a peur d'une rupture avouée; elle veut bien multiplier les embarras, soulever les ligues, les révoltes, mais les hostilités peuvent amener des conséquences trop décisives; elle craint de voir gronder la guerre sur les Pyrénées. Au reste, on ne peut plus douter, d'après ces dépêches, que le mouvement de la province de Languedoc ne fût combiné avec le cabinet espagnol; il s'agissait d'un vaste complot qui compromettait l'existence de toute la monarchie; renouvellement de ces vieilles attaques qui des provinces allaient aboutir à la couronne pour conquérir les priviléges féodaux.

Le duc d'Orléans partit de Bruxelles, se rendant à Trèves où l'attendait don Gonzales de Cordova, l'ambassadeur espagnol. L'infante gouvernante des Pays-Bas avait accablé de présents Monsieur et ses compagnons; Gaston d'Orléans portait à son cou une chaîne toute brillante d'escarboucles et d'émeraudes; don Gonzales le reçut à pied, il se fit honneur de tenir la bride de son cheval de bataille[1]. Gaston d'Orléans s'était mis en rapport avec les mécontents du Languedoc; la situation de cette province, si voisine de l'Espagne, permettait un secours immédiat de la part de Philippe IV; le duc d'Olivarès l'avait promis. Gaston traversa donc rapidement la Lorraine pour pénétrer sur les terres de France, et de là se porter en Languedoc. Dans une entreprise aussi immense, Monsieur se fit précéder selon l'usage d'un de ses manifestes politiques qui annonçaient ses intentions et justifiaient sa conduite : « Nous appelons pour nous assister tous les bons et fidèles serviteurs du roi et vrais François, protestant que notre intention n'est autre que de faire connoître à Sa Majesté qu'elle est trompée; déclarons que nous tiendrons pour ennemis du roi et de son État tous ceux qui s'opposeront directement ou indirectement au grand bien que nous avons en vue, que nous poursuivrons en justice le châtiment des complices, adhérens, suppôts et ministres de la tyrannie du cardinal de Richelieu. » Ainsi Gaston d'Orléans touchait les terres de France; il avait en tête pour avant-garde

[1] *De l'arrivée de Monsieur aux Pays-Bas.* Brochure. Anvers, 1632.

douze cents Liégeois, braves soldats au bonnet rond et pointu, en écharpe rouge, troupes sans discipline qui pillaient çà et là la campagne. Monsieur s'attendait à être accueilli par quelques villes frontières de la Bourgogne; quand il arriva près de Dijon, il écrivit à MM. les maire et échevins pour qu'ils eussent à lui ouvrir leurs portes; mais fidèles et dévoués à l'autorité royale, ces magistrats ne voulurent point desceller le paquet de Monsieur, « car, dirent-ils au trompette, nous gardons la ville pour le roi, et nous ne pouvons obéir sur d'autres lettres que les siennes. » Il ne put obtenir du parlement d'autre réponse. Gaston en fut très mécontent, et il permit le pillage des villages et des faubourgs. O quelle licence il y eut alors! que de métairies furent brûlées! il n'y eut pas jusqu'au beau monastère de Saint-Bernard, qui ne fût tout lézardé de flammes et d'estocades; que dire aussi de la maladrerie toute endommagée par ces boute-feu! Monsieur traversa rapidement la Bourgogne, le Bourbonnais, puis entrant en Auvergne, vint camper à Volvic. Riom résista, car le sire de Noailles fit saluer de quelques coups de fauconnaux et d'une mousquetade la cavalerie qui s'approchait trop des murailles, de quoi quelques pauvres paysans payèrent la folle enchère. « Jamais on ne vit tel mauvais ménage de troupes, car elles alloient en pillant, volant et tuant; ce qui obligeoit les bonnes villes à se tenir toujours sous les armes pour éviter les surprises[1]. »

Tandis que Monsieur traversait le Rouergue pour se rendre dans le Languedoc, le duc de Montmorency, rapproché de plus en plus de cette rébellion armée, suivait l'impulsion de la majorité des villes. La province se divisait alors en deux opinions: celle des États, avec le clergé en tête, qui visait à l'indépendance absolue, à la conservation des priviléges, et cette opinion avait pour chef le duc de Montmorency; l'autre, toute judiciaire, n'osant point ces grands coups contre la royauté, était représentée par le parlement de Toulouse, par quelques villes de commune, rares, et qui craignaient de renouveler les guerres meurtrières du XVIe siècle. Les États de la province étaient convoqués à Pézénas. Cette réunion extraordinaire avait

[1] « Beau et merveilleux ménage des troupes de Monsieur » (brochure), 1632.

pour but une déclaration d'obéissance à Monsieur, une prise d'armes en son nom. Ces États étaient sous la présidence naturelle de l'archevêque de Narbonne, mais ce prélat étant le serviteur du cardinal de Richelieu, fut exclu de cette présidence, confiée à l'évêque d'Alby, l'un des partisans les plus dévoués de la cause indépendante. On mit l'archevêque de Narbonne sous bonne garde ; les commissaires du roi furent arrêtés. L'évêque d'Alby, tête énergique, obtint une délibération hardie, un acte en quelque sorte de séparation d'avec l'autorité royale. « Les États ont unanimement délibéré de faire l'octroi au roi, sur les commissions qui leur ont été proposées, et de les présenter incontinent à monseigneur le duc de Montmorency, avec très-instantes prières à mondit seigneur d'unir inséparablement ses intérêts à ceux dudit pays, comme ledit pays s'attache de sa part aux siens, et proteste ne s'en point séparer, afin d'agir tous ensemble plus efficacement. » Cet acte des États du Languedoc constituant une véritable souveraineté en faveur du duc de Montmorency, mettait entre ses mains toutes les ressources de la province. La délibération des Etats fut soumise au maréchal, qui, sans autres discours, écrivit de sa main gantée les paroles suivantes : « Nous approuvons la délibération ci-dessus écrite, et promettons de ne jamais abandonner les intérêts de ladite province. » Puis il apposa le scel aux armes des Montmorency. Les forces de la province furent ainsi confiées au petit-fils de Damville, à cette vieille race de gouverneurs qui, à toutes les époques, avait été saluée par les habitants du Languedoc.

Toutefois le parlement de Toulouse protesta contre la délibération prise par les États ; toutes les chambres assemblées, il cassa la délibération desdits États, comme pleine d'entreprises et rébellions contre Sa Majesté ; défenses d'y prendre part furent faites en conséquence. Déjà une division s'introduisait dans la province ; comme il n'y avait plus unité de vues, les gentilshommes se séparèrent. Il y eut les partisans des États et de l'acte d'union à l'encontre des amis du parlement et de l'autorité royale. Des villes refusèrent d'ouvrir les portes sur les chartes scellées du duc de Montmorency ; d'autres, plus dociles, reconnurent l'autorité des États. Quand Gaston d'Or-

léans arriva dans le Languedoc, la confusion était extrême; une cité avait arboré les couleurs de Montmorency, l'autre conservait l'étendard royal. Cette espèce d'anarchie favorisait les progrès des armées de Louis XIII[1].

Dès que Richelieu eut appris l'union de la province avec le duc de Montmorency, l'arrivée de Monsieur sur les frontières, la bonne réception que quelques villes lui avaient faite, il n'avait point hésité dans la pensée d'une répression active et violente. La situation du Languedoc, toute particulière, pouvait entraîner la révolte de la Guienne sous le duc d'Épernon, de la Provence, toute émue encore du départ du duc de Guise. Richelieu agit ici avec cette vigueur qui décide souvent de la victoire; le maréchal de La Force reçut commandement d'attaquer Monsieur, coûte que coûte, de l'épargner sans doute s'il tombait captif dans ses mains, mais de faire main basse sur tout ce qui lui appartenait, sans distinction de rangs. Le lendemain même du jour où l'on apprit que Monsieur était en Languedoc, Louis XIII se rendit dans le parlement, et le garde-des-sceaux prononça une belle harangue de palais pour faire sanctionner une déclaration royale haute et ferme, dans laquelle, de l'avis des princes, ducs, pairs et officiers de la couronne, le roi déclarait rebelles et criminels de lèse-majesté toutes villes et sujets qui prêteraient secours au duc d'Orléans. Une ordonnance subséquente portait que les États du Languedoc devaient faire immédiatement leur soumission au parlement, se montrer dociles et repentants, sinon tous les membres étaient déclarés coupables du crime de lèse-majesté. Enfin une déclaration particulière était lancée contre le duc de Montmorency : « Criminel de lèse-majesté, déchu de tous ses grades, dignités et honneurs, la duché de Montmorency éteinte, et toutes ses terres, seigneuries et ses biens acquis et confisqués. Voulons, en outre, que son procès lui soit fait et parfait suivant la rigueur des lois[2]. »

Louis XIII quittait Paris, se dirigeant vers le Languedoc; le maréchal de Schomberg devançait Sa Majesté, qui lui avait

[1] *La rébellion de M. de Montmorency contre le roi et son État.* Paris, 1632. Brochure in-24.

[2] 23 août 1632. FONTANIEU, portefeuille, nos 481, 482.

confié l'avant-garde, parce qu'il avait quelques vieilles haines contre le duc de Montmorency, le plus jeune des maréchaux de France ; Schomberg, étranger d'origine, n'avait point à défendre une influence territoriale ; il commandait les troupes du roi dans le seul but de mettre un terme à la rébellion. Les armées de Schomberg et de Montmorency se rencontrèrent aux environs de Castelnaudary, dans un brave combat de cavalerie, dans une de ces prises corps à corps, sorte de vastes duels où excellaient tant les gentilshommes. Montmorency y montra une valeur personnelle qui ne tint compte ni du nombre, ni de la mauvaise qualité des troupes qui le suivaient. Le maréchal de Schomberg avait réuni sa petite armée dans une terre labourée nommée Laffitte, entourée de haies, de chemins creux. Montmorency et le comte de Moret, brave bâtard de Henri IV, commencèrent l'attaque au pistolet. Le comte de Moret commandait les Polacres (Polonais), troupes indisciplinées qui lâchèrent pied, et le malheureux jeune homme, blessé d'un coup de pistolet au ventre, fut laissé sur le champ de bataille. Les traditions disent que plus tard, soigné dans un monastère, le comte de Moret se fit ermite : il fut connu ensuite sous l'humble nom de *frère Jean-Baptiste*, et le fils de Henri IV vécut du simple pain de la miséricorde dans un ermitage près de la ville de Saumur. Montmorency, non moins impétueux que le comte de Moret, attaqua toute l'armée de Schomberg ; il n'était suivi que des comtes de Rieux, de Villeneuve, et d'un écuyer de cuisine. « M. de Rieux, mon bon ami, lui dit le maréchal, il n'est plus temps de temporiser ; donnons hardiment sur cette cavalerie. — Monsieur, reprit le comte, je mourrai à vos pieds ; c'est dit[1]. » Et en effet le comte de Rieux fut aussitôt percé d'une balle de mousquet. Montmorency ne s'arrêta pas ; entouré de tous côtés, il tua d'un coup de pistolet un soldat qui venait de tirer sur lui, et d'un autre coup il blessa au bras le sieur de Beauregard. Celui-ci porta au duc de Montmorency un coup de pistolet dans la bouche qui lui blessa la joue et lui brisa deux ou trois dents. Furieux, le duc s'élance, et au même moment il reçut sept blessures ; son cheval tué fléchit sous lui, ses armes pesantes l'étouffaient.

[1] Brochure in-16. Paris, 1632, à l'enseigne du Grand-Coq.

Ne pouvant plus se dégager, le brave duc se mit à crier : « Montmorency! je suis mort, je ne demande qu'un confesseur. Tenez, jeune homme, dit-il à un sergent des gardes, portez ce jonc émaillé d'or à la duchesse de Montmorency. » On le déchargea de sa cuirasse, de son collet de buffle tout percé de coup d'arquebuses. Quand le marquis de Brézé arriva, il prit la main du maréchal : « Courage, monsieur, ce n'est rien. » Montmorency, placé sur une échelle couverte de manteaux et de paille, fut transporté à Castelnaudary.

C'était un événement immense que la captivité de Montmorency; toutes les espérances des partis dans le Languedoc s'évanouissaient; aussi l'armée de Schomberg traversa cette belle province, prenant des villes, imposant des coutumes nouvelles comme les fiers compagnons de Simon de Montfort dans la guerre des Albigeois : Beaucaire et son château, Bagnols, Agde, Alais, Lunel, Uzès, Lodève, toutes ces municipalités dotées de merveilleux priviléges s'abaissaient devant les premières sommations, et leurs murailles furent brisées. La nationalité du Languedoc n'avait plus cette puissante énergie des XIIe et XIIIe siècles; les opinions étaient divisées; il y avait les partisans des États, du gouvernement de Montmorency et d'autres qui couraient vers la prérogative royale[1].

Louis XIII partit de Paris, s'acheminant à grandes journées par Roanne vers le Languedoc, toujours accompagné du cardinal de Richelieu; il était résolu à toutes les mesures d'une implacable sévérité pour comprimer le mouvement des esprits; la pensée fixe du cardinal était toujours de séparer Monsieur par un traité de tous ses partisans, de manière que l'on pût poursuivre les auteurs secondaires de la révolte sans atteindre la haute tête de Gaston d'Orléans. Pour arriver à une conciliation avec le cardinal de Richelieu, Monsieur donna de pleins-pouvoirs au sieur de Chaudebonne, avec ordre de se rendre auprès du roi, alors au Saint-Esprit. Monsieur se montrait difficile; ses propositions s'étendaient aux conditions suivantes : « La liberté de M. de Montmorency, et son rétablissement dans ses charges et biens, le pardon de MM. d'Elbœuf, de Bellegarde et de tous les autres qui

[1] Mercure français, t. XVIII.

ont suivi la reine et lui; une place pour sa sûreté, telle que Béziers, Laon, La Fère ou Verdun, où Monsieur puisse demeurer; le rétablissement de la reine-mère dans tous ses biens et pensions, et la faculté de demeurer libre en telle de ses maisons qu'elle voudra. Il demande encore qu'il plaise à Sa Majesté donner un million de livres pour payer ce que Monsieur a emprunté aux Espagnols et à M. de Lorraine. Il demande d'être réintégré en ses biens, pensions, apanages et gouvernemens; et que le roi ne s'avance pas davantage avec ses armes. Moyennant ce que dessus, Monsieur promet de se séparer de toute association et intelligence contraire au service du roi. »

Il n'a donc pas été exact de dire que Gaston d'Orléans ait, avec sa faiblesse habituelle, abandonné ses amis, ses partisans dans la stipulation du traité; seulement le roi victorieux ne veut point accepter ces conditions. Le cardinal de Richelieu accueillit parfaitement M. de Chaudebonne, mais le lendemain il eut ordre de partir avec une courte lettre du roi adressée à Gaston d'Orléans : « Mon frère, lui écrivait-il, les propositions que le sieur de Chaudebonne m'a faites de votre part sont si peu convenables à ma dignité, au bien de mon État et au vôtre propre, que je n'y puis faire autre réponse que ce que je vous ai fait savoir par le sieur d'Aiguebonne[1]. » Le cardinal entendait faire ses conditions à Monsieur, et les imposer comme à un vaincu : ce fut l'objet d'une mission de M. de Bullion, négociateur habile, chargé de porter à Gaston le dernier mot du cardinal : « Le roi veut de bon cœur oublier et pardonner la faute de Monsieur, et ne demande autre condition pour ce faire, sinon qu'il en ait un véritable repentir, et qu'il fasse paroître clairement qu'il ne veut plus retomber comme il a fait deux fois, après avoir reçu de Sa Majesté pareille grâce que celle qu'elle lui veut faire. Les effets doivent être premièrement, qu'il ne prenne aucun intérêt à ceux qui se sont liés à lui en ces occasions pour faire leurs affaires à ses dépens et à ceux de la France, et ne prétende point avoir sujet de se plaindre quand le roi leur fera subir ce qu'ils méritent. Pour que Monsieur fasse paroître qu'il veut que tout ce que dessus soit religieusement observé

[1] « Lettre de Sa Majesté à Monsieur, son frère; daté du Saint-Esprit, 15 septembre 1632. »

il commandera même à tous les siens d'avertir le roi de tout ce qu'il reconnoîtroit se passer au contraire, et ceux que le roi désirera en feront serment. » Ces conditions dures, implacables, formaient la partie publique du traité; il paraît qu'il y eut à la suite quelques arrangements secrets de la part de M. de Bullion, et parmi les conditions, la grâce de M. de Montmorency se trouvait stipulée. Quoi qu'il en soit, l'adhésion de Monsieur était pure et simple : « Nous, Gaston, fils de France, frère unique du roi, duc d'Orléans, de Chartres, de Valois, comte de Blois, consentons tout le contenu ci-dessus, qui nous a été présenté de la part du roi par le sieur de Bullion, et promettons en foi et parole de prince l'exécuter religieusement [1]. »

La paix faite entre le roi et son frère, il restait à prendre des mesures d'ordre pour ramener la province aux conditions d'une obéissance absolue : l'armée de France traversa tout le Languedoc, réprimant les derniers vestiges de la nationalité. La majorité des évêques s'était associée à l'opinion du peuple; il y avait toujours union intime entre le clergé catholique et les cités dont le type municipal se liait aux confréries saintes, aux cathédrales; les évêques furent punis par la saisie de leur temporel; Alby, Nîmes, Uzès, furent privées de leurs prélats. En même temps les vieux pans de murailles, les châteaux noircis étaient détruits, comme si le double pouvoir municipal et épiscopal devait périr dans un commun naufrage. Les États de Languedoc, brisés par un édit du conseil, cherchèrent à se réunir vainement à Béziers, ils furent dispersés par la force; il ne resta debout dans le Languedoc qu'une seule autorité locale, ce fut celle du parlement de Toulouse, et celle-là était complétement dévouée à la puissance royale. Un de ses arrêts porta sequestre pour être mis sous la main du roi, de tous les biens du duc de Montmorency, du marquis de Mouy, des comtes de Moret, Lafeuillade et de Rieux, et d'une multitude d'autres seigneurs et évêques qui avaient pris parti pour la cause nationale du Languedoc.

Cependant le duc de Montmorency, cruellement blessé, avait été transporté à Toulouse au moment où les cloches munici-

[1] Portefeuille Fontanieu, n. 481, 482.

pales annonçaient l'arrivée du roi en cette ville; le duc était escorté par huit compagnies de cavalerie le pistolet au poing, car ledit Montmorency était fort aimé dans toutes les villes de la province, et le cardinal de Richelieu craignait toujours qu'on ne l'enlevât dans une émeute de cité. Il fut enfermé à l'Hôtel-de-Ville de Toulouse, tout au haut de la tour du beffroi, de telle sorte que les corbeaux venaient s'ébattre et jouer entre les campanes; cent suisses du régiment de la garde veillaient nuit et jour auprès de lui pour l'empêcher d'avoir les moindres rapports avec les capitouls, les bourgeois et les confréries de la grande ville de Toulouse. Le parlement avait ordonné l'information; des conseillers étaient délégués à cet effet. Quand le maréchal de Montmorency fut appelé devant eux, il répondit aux interrogatoires : « Messieurs, quoique vous ne soyez mes juges naturels, et ne vous doive reconnoître, vu ma qualité de duc et pair de France, néanmoins, puisqu'il plaît au roi que je réponde, je le ferai. Je m'appelle Henri de Montmorency, duc et pair de France, et filleul du feu roi. Quant au sujet de ma prévention, c'est que j'ai eu le malheur d'avoir été pris les armes à la main contre mon prince, dont j'ai un très grand déplaisir. » Il ajouta les larmes aux yeux, « que s'il plaisoit au roi lui donner la vie, il ne la voudroit obtenir que pour l'employer à son service, et expier par l'épanchement de son sang la faute qu'il avoit commise. » Le crime de rébellion à main armée était trop constant pour qu'il fût possible d'acquitter le maréchal de Montmorency : il avait pris les armes avec toute une province contre l'autorité royale; il avait accueilli Monsieur, alors à la tête des étrangers; son plan avait été de soulever le midi de la France contre le pouvoir du cardinal de Richelieu, et de substituer en quelque sorte l'autorité de Gaston d'Orléans à celle du roi légitime Louis XIII. Toutefois on disait qu'il existait une convention secrète entre le roi et son frère, une parole donnée par M. de Bullion, négociateur, pour faire obtenir grâce et merci au duc de Montmorency. Cette promesse, cet engagement existaient-ils en réalité? n'était-ce là qu'une de ces paroles vagues qu'on donne et qu'on retire indifféremment? En tous les cas, la capitulation n'avait que peu de valeur en face du parlement, et après une procédure de trois

jours, un arrêt solennel déclara le duc de Montmorency criminel de lèse-majesté, déchu de tous grades, dignités et honneurs; le duché de Montmorency éteint et réuni à la couronne; le condamna à être délivré ès-mains de l'exécuteur de la haute justice, qui lui trancherait la tête sur un échafaud, lequel à cet effet serait dressé; et déclara les terres de Montmorency et Damville privées à jamais du nom et titre de duché-pairie; « icelles terres ensemble les autres seigneuries, biens, meubles et immeubles généralement quelconques en quelque lieu qu'ils soient situés acquis au roi [1]. »

La question de la grâce royale était toute différente de la condamnation au parlement; et ici surtout la capitulation devait être invoquée, pour aider la clémence de Louis XIII. Telle n'était pas la politique de Richelieu; elle fut inflexible parce que le danger avait été grand : il s'agissait tout à la fois de donner un exemple à la noblesse altière, et de comprimer l'esprit provincial. L'unité d'obéissance était la pensée de Richelieu, et c'est là précisément l'expression du principe révolutionnaire qui était en lui. Montmorency, le plus noble nom de France, était allié aux familles princières qui touchaient la royauté; il fallait peut-être montrer qu'on ne voulait plus marchander avec elles, et qu'on leur imposait l'obéissance absolue comme un devoir. Peu importait aussi les services, car aux combats périlleux, qui en avait plus rendu qu'Henri de Montmorency, à La Rochelle, en Italie, jusque sur les Pyrénées? L'obéissance, tel était le seul mérite que le cardinal reconnaissait alors; le courage était chose trop commune dans la noblesse. Puis, il y avait une sorte de jalousie bourgeoise dans le cardinal de Richelieu, contre tout ce qui portait une tête fière, couronnée d'une origine illustre; il était impatient de toute résistance. Quand on se pose comme unité inflexible dans un gouvernement, soit qu'on s'appelle Richelieu, Comité de salut public ou Bonaparte, soit qu'on tende à établir une monarchie ou une république, on marche vers les actions cruelles sans pitié. On sollicita vainement la grâce de Montmorency, le cardinal fut inexorable, et le maréchal dut se préparer à la mort.

[1] Reg. du parlement de Tolose, 3 octobre 1632.

Il était alors dans la prison de l'Hôtel-de-Ville, en face de l'image des capitouls, cet Henri de Montmorency, ne craignant point la mort, lui qui l'avait bravée en mille circonstances périlleuses, lui qui affrontait lances et pistolets dans les batailles les plus sanglantes ; il avait demandé un court délai pour faire ses dernières dispositions, il lui fut accordé. On augmenta de précautions et de gardes ; Henri de Montmorency, en face de l'échafaud, écrivit à sa femme une touchante lettre quelques heures avant l'exécution : « Mon cher cœur, je vous dis le dernier adieu avec une affection aussi vive que celle qui a toujours existé entre nous. Je vous conjure, pour le repos de mon âme qui espère être bientôt dans le ciel, de modérer vos sentimens de douleur, et de recevoir de la main de notre Sauveur cette affliction. J'ai reçu tant de grâces de sa bonté que vous devez avoir tout sujet de consolation. Adieu, pour jamais, votre mari [1]. » Il reprit la plume, après avoir écrit ces lignes, pour instituer divers legs à des maisons religieuses de Toulouse et pour l'hôpital de la même ville. Le religieux qui l'assistait, le père Bénigne-Maignon, nous a laissé un fidèle et lamentable tableau de ses derniers instants : « En cette action, dit le confesseur, le maréchal me prit pour son compagnon quatre heures avant le supplice. Lorsque le roi lui envoya demander son bâton et son collier, il répondit : « Tenez, les voilà ; je les rends volontiers au roi, puisque je suis tout à fait indigne de sa grâce. » Et puis se tournant vers nous trois qui accompagnions le père Arnould : « Mes pères, nous dit-il, demandez à Dieu pour moi la persévérance, la foi, l'espérance, la charité, à saint Bernard, saint Ignace, saint François Xavier. » Il nous fit dire le psaume *In te, Domine, speravi* ; et peu après, quand on lui vint dire qu'il ne sera pas lié s'il ne veut : « Lié ! dit-il, je le veux être pour aller au supplice comme Jésus-Christ : je pleure de consolations baisant le crucifix. » Il se repent de l'avoir baisé à la bouche, et pria un sergent des gardes de demander pardon au maréchal de Brézé de sa part ; et s'étant mis en caleçon et chemise, va ouïr son arrêt à la chapelle de l'Hôtel-de-Ville, et dit à messieurs les commissaires qu'ils remerciassent le parlement de sa part ; que l'arrêt

[1] Mss. de Béthune, n° 9337 (Biblioth. royale.)

de la justice du roi étoit pour lui un arrêt de la miséricorde de Dieu, qu'on lui faisoit grâce de mourir dans la maison de ville, qu'il en étoit aise pour éviter la vanité qu'il craignoit mourant avec courage; mais qu'il en étoit marri, parce qu'il en avoit moins de confusion : il reçoit la dernière absolution, et dit au père qu'il ressentoit une si grande grâce et égalité depuis, que cela suffisoit pour lui faire croire en Dieu quand il ne l'auroit pas cru pendant sa vie, car jamais, disoit-il, je ne suis allé avec tant de repos d'esprit à aucun plaisir comme je vais au supplice. Il se met à nu lui-même jusques au nombril, tend les mains au bourreau, et en cet équipage parmi nos sanglots et de toutes les gardes va de la chapelle à la première basse-cour auprès de l'échafaud; il me dit : « Mon père, tenez-vous de ce côté-là pour empêcher ma tête de tomber si elle bondissoit. » Ensuite il se prépara lui-même sur le poteau, dit au bourreau : « Mon ami, je te pardonne de bon cœur : *Domine Jesu, accipe spiritum meum.* Adieu, mon père, je m'en vas d'un seul coup sans languir[1]. » Il s'en alla en effet rejoindre les grandes images des connétables sans languir, le noble maréchal, et la ville de Toulouse fut en deuil du brave gouverneur du Languedoc. Alors que de larmes versées dans la douleur de la province! Il y eut des hommes assez hardis pour faire des stances en sa louange : « Mars étoit mort; il étoit déjà poussière. Il n'avoit pu se garder de la foudre sous une forêt de lauriers; il ne vivoit plus désormais que dans les vers et le souvenir de son épée! Mais sais-tu comment la Mort l'a atteint? la Parque l'a pris par derrière n'osant l'attaquer par devant! »

[1] « Relation de ce qui s'est passé à l'exécution de mort de M. le duc de Montmorency, écrite par le P. Bénigne-Maignon, jésuite, ann. 1632. » Mss. Biblioth. royale, fonds de Saint-Germain, n° 1554, fol. 12.

CHAPITRE II.

POLITIQUE DU CARDINAL DE RICHELIEU JUSQU'A LA GUERRE AVEC L'ESPAGNE.

Rapports de la France et de l'Espagne. — Anne d'Autriche. — Correspondance. — Suède et Allemagne. — Gustave-Adolphe à Leipsick et à Lutzen. — Valstein et l'Empire. — Traité avec la Savoie. — Invasion de la Lorraine. — Angleterre. — Charles Ier. — Querelle sur la liturgie d'Ecosse. — Mémoire de Richelieu sur les affaires étrangères. — La cour, le parlement. — Dictature du cardinal. — Caractères, lois, administration. — Préparatifs de guerre entre les deux couronnes de France et d'Espagne.

1632 — 1635.

Les mouvements qui agitaient la famille royale et les provinces avaient leur retentissement au dehors des frontières. A aucune époque de l'histoire, peut-être, l'Europe n'avait été témoin d'événements plus décisifs; le XVIIe siècle aussi bien que l'époque de la réforme avait ses agitations, ses merveilles et ses conquêtes; un esprit d'inquiétudes et de découvertes s'était comme emparé de la société; d'immenses flottes étaient en mer : on allait à la recherche de mondes inconnus; la génération semblait mal à l'aise dans les limites tracées par chaque souveraineté. Quand on parcourt le *Mercure de France,* les gazettes de ces années, à côté de cet amour de fêtes, de cette légèreté d'une noblesse toujours en armes, on trouve des esprits sérieux s'occupant de fortes études, discutant les plus hautes questions de la science et de la politique; on se complait aux merveilleux récits, on aime à se faire narrer les mœurs et les coutumes du pays d'outre-mer; des navigateurs hardis viennent raconter les habitudes sauvages des naturels de la Nouvelle-France, de ce Canada, terre toute récente, des rives de ce large fleuve Saint-Laurent qui étonne les imaginations. Dans l'Inde, les missionnaires portent le zèle chrétien et la civilisation en la presqu'île de Coromandel, dans l'île de Java, dans la Chine, au Japon même. Que de grands récits

pour les longues soirées du bel esprit au Marais ou à l'île Saint-Louis! Alors commençaient les gazettes hollandaises; le *Mercure de France* prenait un plus large développement; chaque année formait un beau volume sur l'histoire du temps pendant le règne du très chrétien roi de France; il s'ornait de gravures en taille-douce à l'imprimerie d'Étienne Richer, rue Saint-Jean-de-Latran, à l'arbre verdoyant, lequel Richer avait une bonne boutique au Palais, sous le perron royal. *La Gazette* racontait les plus petits incidents des affaires, aussi bien que les cérémonies de la place Royale, et les grandes batailles du roi de Suède, les solennités des diètes, les froidures étranges, la grande disette de fonds en Espagne, la perte de la flotte du Nouveau-Monde et des galions, l'histoire des esclaves rachetés des Barbaresques, la prise de possession du fort de Québec par les Français, l'île aux oiseaux, marsouins blancs, maringouins et mouches importunes, les sauts et gambades des Iroquois. Et puis les accidents prodigieux, croulements des ponts, petite peste à Paris, ravage des soudards; en un mot, tout ce qui pouvait intéresser la belle compagnie.

Les affaires étrangères spécialement occupaient les rédacteurs du *Mercure de France*, et alors elles prenaient une grande importance. La situation de la France et de l'Espagne était froide et équivoque; la paix existait de fait entre les deux cours; on n'osait point se déclarer la guerre parce que le comte d'Olivarès pas plus que Richelieu ne voulait encore lutter de front dans les hasards des batailles; mais on s'attaquait par les moyens détournés; les deux ministres soulévaient le plus d'ennemis qu'ils pouvaient contre l'une ou l'autre monarchie. Il n'y avait nulle bonne foi dans la situation; le cardinal de Richelieu bouleversait les Pays-Bas, jetait des émissaires dans la Catalogne, ébranlait l'obéissance de toutes les provinces frontières des Pyrénées; il soutenait en Allemagne le mouvement protestant que conduisait Gustave-Adolphe contre la maison d'Autriche. En Italie, c'était le même système: Richelieu traitait avec Venise[1], répandait de l'argent parmi toutes ces maisons princières contre la puissance espagnole

[1] NANI, *Historia veneta*, liv. VIII. — VITTORIO SIRI, *Memorie recondite*, tom. VII.

dans le Milanais; il était maître des relations diplomatiques avec la majorité des cantons suisses. De son côté, l'Espagne et le comte d'Olivarès employaient toutes sortes d'intrigues pour remuer les populations en France: une province manifestait-elle des mécontentements? un parti de nobles prenait-il les armes? y avait-il une dissension éclatante au sein de la famille royale, soit que le duc d'Orléans en fût le chef, soit que la mauvaise humeur de la reine-mère se montrât par la révolte? dans toutes les circonstances l'Espagne votait des subsides, s'engageait par des traités, favorisait de tous ses efforts les menées sourdes ou la sédition ouverte. Il y avait donc deux monarchies, deux États en véritable hostilité, sans que ce mot terrible de *guerre* eût encore retenti; on n'osait point courir l'un sur l'autre, on s'attaquait indirectement. Cette situation se produit souvent dans la vie des États, lorsque deux grandes puissances, reposant sur un principe et des intérêts divers, reconnaissent que les temps de guerre ne sont point venus encore; on se menace alors, mais indirectement; on n'ose point tout ce qu'on veut; on est hostile sans aller aux batailles.

L'Espagne avait toujours à Paris un ambassadeur en titre, le marquis de Mirabel, homme trop impatient, trop fier pour se ployer à toutes les exigences de la situation. La reine Anne d'Autriche, protectrice des intérêts espagnols, se concertait souvent avec l'envoyé de son frère; et Richelieu, qui veillait sur les moindres incidents, s'inquiétait de ces rapports politiques, lesquels nuisaient à la marche générale de son système. Il avait pris en antipathie le marquis de Mirabel; il avait interdit à la reine toute communication avec lui; il l'humiliait de toutes les manières, et la fierté espagnole s'en indignait. Il y avait surtout crainte d'une guerre; l'Espagne la redoutait immédiate; le cabinet de Madrid n'était point prêt encore pour ses opérations; l'inquiétude la plus vive se manifesta sur le bruit d'une rupture. Le ministre Olivarès en fait l'objet spécial d'une communication au conseil de Castille. Toutes les correspondances, tous les rapports de nos ambassadeurs ou émissaires en France s'accordent à nous indiquer[1] que le roi

[1] Archiv. de Simancas, A. 23. *Que vendia a romper declaradamente con esta corona por guera, si no lo hubiese hecho ya.*

très chrétien est sur le point de rompre avec l'Espagne par une déclaration de guerre, si cela n'est pas fait déjà. La violence que l'on remarque dans les rapports du gouvernement de ce pays avec nos agens, tient sans contredit à l'humeur qu'a conçue le cardinal (car il faut nommer les choses par leur nom) de l'appui influent que nous ne cessons de prêter à la reine-mère et au duc d'Orléans à l'encontre de ses projets[1].»

Dans cette situation de crainte, dans cet état d'hésitation, avant de se jeter dans la guerre, la cour d'Espagne n'a plus qu'une espérance pour conserver la paix, c'est la mort de Louis XIII; elle s'exagère la gravité de la maladie; le roi Philippe IV écrit de sa main au marquis de Mirabel[2] : « Vous avez annoncé dans vos dernières dépêches, adressées au comte-duc, que le roi très chrétien étoit revenu à Paris d'après l'avis de ses médecins, et les divers bruits qui couroient sur la gravité de sa maladie. Vous devez vous souvenir des instructions qui vous furent données en pareille circonstance; vous aurez à les suivre, en même temps que la conduite que je vous fis tracer dans le cas où le roi très chrétien viendroit à succomber[3]. La première de vos attentions devra être d'empêcher le mariage du duc d'Orléans[4] autant que vous le pourrez, et avec une adresse et un mystère tels qu'on ne se doute pas de votre intention. Si donc le roi venoit à mourir, transportez-vous immédiatement auprès de la reine-mère, et cherchez à l'amener, ainsi que Monsieur, aux arrangemens les plus favorables à ma couronne, et ceci le plus secrètement possible. »

Les différends entre la France et l'Espagne avaient perdu tout leur caractère religieux pour devenir absolument politiques; il ne s'agissait plus comme au XVIe siècle de la grande lutte entre la pensée catholique et la réforme de Luther; c'était la conquête, la possession territoriale, la balance des États, l'influence des uns sur les autres qui formaient le mobile de toutes les négociations, et l'objet des traités.

Il n'en était pas de même en Allemagne, envahie par les ar-

[1] *Contra sus designios.*

[2] Archives de Simancas, cot. A.

[3] *Yendo luego que succeda su muerte en persona a Paris.*

[4] *Procuraréis estorvar el casamiento del duque de Orliens.*

mées suédoises de Gustave-Adolphe; la question du catholicisme et de la réforme y était encore vivante. Gustave, victorieux à Leipsick, avait fait partout des progrès alarmants pour l'unité impériale et les électorats catholiques; le comte de Tilly, étonné d'une suite de défaites, résistait à peine à cette invasion autant politique que militaire. Les électeurs protestants avaient joint leurs armes à celles du roi de Suède. Pour sauver l'unité catholique et allemande, l'empereur Ferdinand confiait encore les armées impériales à Valstein, héros romanesque qui rêvait la royauté de Bohême et la couronne d'or de l'Empire. Il y avait trois partis en Allemagne : les luthériens presque partout dessinés pour Gustave-Adolphe; les catholiques mixtes qui ne voulaient point sacrifier leurs libertés électorales à l'unité impériale, tel était l'électeur de Bavière; enfin les princes dévoués à la maison d'Autriche, et qui combattaient pour elle comme de fidèles vassaux aux époques de foi féodale.

Dans cette situation de l'Allemagne, Richelieu suivit une politique toujours haineuse pour la maison d'Autriche. On a vu d'abord les récents traités conclus avec Gustave-Adolphe, les subsides payés; toutes ces conventions avaient été renouvelées sur de plus larges bases encore; Gustave était encouragé par une correspondance active avec le cardinal. Plus tard, la France traitait avec les quatre cercles protestants d'Allemagne, avec la Bavière, puissance mitoyenne dont elle faisait proclamer la neutralité. C'est de cette position mixte que l'électeur de Bavière tirait sa force; resté catholique, il ne se dessinait ni pour Gustave ni pour l'empereur. Richelieu protégeait cette indépendance. La grande faute de Gustave fut de ne pas respecter cette neutralité; la victoire l'avait aveuglé; il voulait la couronne impériale et le triomphe du luthérianisme, et ce fut à ce moment que Richelieu eut quelque crainte des progrès de la Suède; à sa suggestion, le duc de Bavière se joignit à Valstein, puissant capitaine qui venait de contraindre Gustave à évacuer la Bohême. Alors se livra la bataille de Lutzen, qui décida des destinées de l'invasion suédoise et de la réforme. Le roi de Suède conserva ce caractère religieux des vieux combats de l'Église protestante; quand il fut accueilli dans la Saxe comme un libérateur, il avait dit au docteur Fabricius, son mi-

nistre : « Je crains que Dieu ne me punisse de la folie du peuple; on a trop de confiance en moi; celui qui se nomme le Dieu jaloux pourra bien leur faire sentir que je ne suis qu'un homme faible et mortel. Amis et camarades, s'écriait-il devant ses soldats, gardez vos rangs, et combattez courageusement pour vous et pour moi; Allemands, si vous reculez, c'en est fait de votre vie et de votre liberté. » La bataille de Lutzen fut perdue et le roi de Suède frappé de mort, quelques-uns disent par trahison; d'autres rapportent qu'il fut blessé à l'une de ces vaillantes charges de cavalerie qui ébranlaient le sol sous le poids des lourdes cuirasses; les Suédois se retirèrent en ordre. Des glorieuses mains de Gustave, la couronne de Suède tombait au front d'une jeune fille; Christine était placée sur le trône de son père par suite des fermes mesures du chancelier Oxenstiern; les conseillers et États du royaume de Suède, comtes, barons, évêques, paysans, proclamèrent Christine leur légitime souveraine, et un vieillard, membre de l'ordre des paysans, tâtant le large front de la jeune fille et sa chevelure flottante, s'écria : « Elle ressemble en tout point au grand Gustave; donc elle est sa fille et notre reine. »

L'influence des Suédois en Allemagne s'affaiblit après les batailles de Lutzen et de Nordlingen; vainement le chancelier Oxenstiern y apparut un moment comme lieutenant général de la couronne de Suède, la victoire avait prononcé; tout conserva un caractère allemand. Richelieu avait envoyé le marquis de Feuquières pour traiter de nouveau avec la Suède, mais ces traités n'avaient plus la même importance; le marquis de Feuquières avait ordre surtout de se mettre en communication intime avec Valstein, de pénétrer les desseins secrets de son ambition. On savait que le chef de l'armée catholique souhaitait alors la couronne de Bohême au détriment de la maison impériale; Feuquières eut mission de la lui offrir au nom de Richelieu. Un traité secret fut encore conclu comme il l'avait été avec Gustave-Adolphe. Le ministre combattait de toutes ses forces l'unité allemande; les troubles de l'Empire étaient nécessaires à ses desseins sur l'Espagne. La maison d'Autriche connut les projets de Richelieu; pénétrant la pensée de Valstein, elle s'en débarrassa par le poignard au

milieu de ce faste et de ces pompes presque impériales dont le vainqueur de Gustave s'environnait. La mort de Valstein rétablit quelque ordre, quelque hiérarchie dans l'Empire vivement ébranlé.

Richelieu négociait toujours avec les Etats-Généraux de Hollande, ces autres ennemis de la maison d'Autriche. Les Pays-Bas espagnols situés sur les frontières du nord de la France la menaçaient sans cesse. Plusieurs fois Richelieu avait cherché à agiter ces provinces, et à préparer leur révolution ; le projet de révolte du comte Henri de Bergues, de quelques nobles belges et des villes flamandes contre les Espagnols était avorté ; il y eut même alors tendance de conciliation et de rapprochement entre les provinces hollandaises et les Pays-Bas catholiques ; on était fatigué de la guerre. L'habileté de Charnacé, ambassadeur extraordinaire de France, empêcha cette négociation ; Richelieu voulait maintenir l'état d'hostilité entre la Belgique et la Hollande, pour faire diversion aux manœuvres de l'Espagne sur les frontières septentrionales de la monarchie ; Bruxelles n'était-il pas d'ailleurs le lieu où se tramaient la plupart des projets contre le cardinal-ministre ? Les Pays-Bas espagnols devaient devenir le théâtre des grandes campagnes militaires de la monarchie française contre l'Espagne. La Lorraine servait de point intermédiaire entre la Franche-Comté espagnole et les Pays-Bas. Il y avait dans la situation des princes de cette race, quelque chose de nécessairement équivoque ; placés au milieu de deux grandes puissances, les ducs de Lorraine ne savaient pas se décider nettement pour l'une ou pour l'autre ; au fond, les Lorrains eussent préféré l'Espagne ; il y avait intimité depuis le XVIe siècle entre cette famille si chérie de la Ligue et l'Espagne qui protégeait la vaste association catholique. D'ailleurs l'Espagne n'avait aucun intérêt à envahir la Lorraine, tandis que son territoire arrondissait parfaitement la monarchie française, et que Richelieu le convoitait. Il y avait ici plus d'un grief : le duc d'Orléans s'était réfugié en Lorraine, où il avait trouvé un asile sûr et constant ; il s'était marié avec la princesse Marguerite, secrètement et au grand dépit du roi. Richelieu n'hésita point à envahir la Lorraine ; le duc fut obligé de s'humilier : le traité de Vic le plaça dans une condition subordon-

née ; ses États formèrent une province; Nancy dut recevoir garnison française. L'année suivante, la Lorraine remue encore ; l'armée du roi y fait une nouvelle campagne pour seconder le mouvement germanique de Gustave-Adolphe. Le traité de Liverdun porta que le duc de Lorraine remettrait pendant quatre ans en dépôt les châteaux de Stenai et de Jametz; le duc Charles devait faire hommage pour le duché de Bar au roi de France, laisser le libre passage à ses armées quand il en serait requis, comme un vassal de la France dans l'ordre féodal. Bientôt sur un faible prétexte le duché de Bar fut saisi ; Richelieu ne dissimule plus la résolution intime de s'emparer de toute la Lorraine; cette antique maison cherche à apaiser le ministre, en sollicitant le mariage d'un de ses fils, le cardinal de Lorraine, sécularisé, avec la nièce de Richelieu, la marquise de Comballet. Louis XIII s'oppose à cette union, parce qu'il n'aime point les grandes races qui s'abaissent; il subit le pouvoir de Richelieu, mais il n'entend pas qu'il s'élève à des alliances royales. Dès ce moment, on peut considérer la Lorraine comme domptée. Le roi Louis XIII a pris soin de relater de sa main les motifs qui le déterminèrent à suivre cette conduite à l'égard d'une antique maison [1]. Un autre État intermédiaire, la Savoie et le Piémont, ne peut plus être d'aucun secours à l'Espagne ; le duc de Savoie avait vendu Pignerol au roi, sorte d'aliénation forcée, stipulation d'indemnité en faveur du duc plus encore qu'un prix d'achat et de vente. L'Italie profondément ébranlée par les affaires de la succession de Mantoue était soumise à l'influence morale de l'Espagne, en pleine possession du Milanais. La Suisse conservait ce caractère de neutralité qui faisait son importance et sa force; les cercles de la haute Allemagne avaient voulu vainement l'appeler dans leurs confédérations, elle préféra rester neutre, et prendre parti selon son intérêt ; les ambassades de Rohan avaient bien disposé les cantons protestants pour la maison de Bourbon.

L'Angleterre était absorbée par ses questions intérieures; à peine l'action de Charles Ier sur les affaires du continent se faisait-elle sentir ; tout occupé de discussions sur la préroga-

[1] Le petit travail de Louis XIII sur la Lorraine est dans le manuscrit de Béthune, n° 9334. Il est tout écrit de sa main.

tive, aux prises avec l'Église d'Écosse et son parlement réuni à Édimbourg, le roi de la Grande-Bretagne se plaisait à imposer des liturgies. On n'aperçoit plus l'Angleterre dans le vaste mouvement armé; une correspondance existe encore avec la France, mais toute de famille, pour l'événement d'une naissance, pour l'heureux accouchement d'Henriette. Les relations politiques sont complétement dominées par les grandes querelles religieuses, véritable question de gouvernement; l'unité de liturgie entre l'Irlande, l'Écosse et l'Angleterre, était alors ce qu'est devenue depuis l'unité du parlement et des institutions dans les trois royaumes réunis, lutte qui s'est produite plus tard en d'autres termes. Au XVIIe siècle, l'Écosse et l'Irlande réclamaient leur Église, comme depuis elles ont appelé leur parlement; elles luttaient pour leur nationalité sous un autre principe, avec un autre vêtement en quelque sorte : dans la marche de l'esprit humain, les formes seules changent. Charles Ier visait à l'unité comme tous les esprits absolus, comme tous les pouvoirs qui sont appelés à faire une révolution, et il n'y eut donc rien de puéril dans cette lutte.

Aucune de ces grandes affaires étrangères n'échappait à la sagacité de Richelieu. Dans un conseil tenu à Étampes, le ministre exposa devant le roi tout le système de sa politique par rapport à l'Europe; curieux tableau où se développe toute une pensée d'avenir : « Il faut des subsides, dit-il, pour engager les Suédois, les princes protestants d'Allemagne, les États-Généraux des Provinces-Unies à faire la guerre dans l'Empire et dans les Pays-Bas; et cela sans vous engager à rompre ouvertement avec la maison d'Autriche. Si toutes ces puissances protestantes n'étoient entraînées à traiter avec la maison d'Autriche, que par le seul motif des répugnances de la France à rompre ouvertement avec cette maison, mieux vaudroit immédiatement lui déclarer la guerre, résolution importante et difficile. Les Suédois et les princes protestants d'Allemagne remettront entre les mains de Votre Majesté ce qu'ils occupent en deçà du Rhin, Mayence, les principales places du bas Palatinat, celles de l'Alsace et de l'évêché de Strasbourg; ils vous aideront à prendre Brissach et Philisbourg; enfin ils s'engageront à ne faire ni paix ni trêve sans votre consentement. En

vous accordant ces conditions, les princes protestants d'Allemagne et les États-Généraux des Provinces-Unies demanderont, Sire, que vous pressiez la maison d'Autriche d'un côté seulement, en Allemagne, dans les Pays-Bas, ou bien en Italie, et tout au plus que vous ayez un corps d'armée en Alsace, pour les secourir dans le besoin, en cas que vous portiez vos armes au-delà des Alpes. Le plan que je vous propose, Sire, est fort avantageux, et vous n'avez pas grand risque à courir. Vous étendrez votre frontière jusqu'au Rhin sans tirer l'épée ; car enfin vous n'aurez que des places déjà conquises à recevoir. Un dépôt si considérable vous rend l'arbitre absolu de la paix et de la guerre. » Telle est la politique étrangère du cardinal de Richelieu ; sa pensée est fixe : ne point attaquer ouvertement encore la maison d'Autriche, ne s'exposer à cette grande guerre qu'à la dernière extrémité ; mais si les électeurs protestants menaçaient de se rapprocher de l'Empire, alors plus d'hésitation, la guerre ; la guerre, qui peut agrandir le territoire de la France jusqu'aux frontières du Rhin, et assurer la prépondérance de la monarchie sur l'Italie et l'Allemagne. C'est le plan essayé sous la minorité de Louis XIV, la substitution de l'ascendant de la France à la puissance du vieil œuvre de Charles-Quint. Mais pour cela l'ordre à l'intérieur était la condition indispensable.

L'exécution du duc de Montmorency avait produit partout une impression profonde de pitié et de terreur ; aucune prière n'avait été écoutée ; on avait foulé aux pieds les promesses secrètes, les engagements pris avec Gaston d'Orléans pour la pacification ; toutes les villes du Languedoc étaient en deuil ; la noblesse de France n'osait se plaindre haut, mais on murmurait en secret contre cette tyrannie du cardinal qui n'écoutait rien, ni les liens du sang, ni les services passés, ne s'arrêtant même pas à ces grandes illustrations, à ces races antiques qui périssaient en un seul homme. Gaston d'Orléans surtout manifestait sa colère ; quand il avait traité avec M. de Bullion, on lui avait promis la grâce du duc de Montmorency, et pourtant la tête du maréchal avait roulé sanglante sur l'échafaud. C'était là un de ces manquements de paroles qui fortifiaient les haines contre le cardinal. Monsieur n'hésita pas

un moment; poussé par ses amis, alléché par l'Espagne, il quitta encore une fois la France pour se retirer à Bruxelles; il partit nuitamment de Tours le 10 octobre, passa par Blois, Montereau et Sens; puis prit le chemin de Flandre par le Luxembourg. A Montereau, au moment où on le débottait, il prit la plume et écrivit au roi son frère la lettre suivante: « Je crois, monseigneur, que M. de Bullion n'aura pas manqué de dire à Votre Majesté les protestations que je lui ai faites quand il me dit, sur l'instance que je lui faisois de sauver la vie et rendre la liberté à mon cousin le duc de Montmorency, que le seul moyen que j'avois pour l'obtenir de Votre Majesté étoit de me soumettre absolument à toutes vos volontés; je devois attendre de sa clémence la conservation d'un personnage qui lui étoit considérable par le mérite de ses aïeux et par les éminentes qualités et signalés services qu'il a rendus à Votre Majesté en tant d'occasions où il a répandu son sang, et en deux batailles très importantes qu'il a gagnées au salut de votre État et à l'honneur de la France. Je me remis dès lors aveuglément à Votre Majesté; je croyois que cette soumission extraordinaire seroit utile à sauver la vie et rendre la liberté à mondit cousin. Que ne devois-je point donner à l'extrême douleur de ma cousine la duchesse de Montmorency et aux prières continuelles qu'elle me faisoit de me soumettre à toutes choses! Je sais bien, monseigneur, que les lois de votre royaume m'obligent à de grands devoirs envers Votre Majesté; mais je vous supplie très humblement de considérer qu'elles ne détruisent ceux de la nature, qui sont beaucoup plus forts et plus équitables, et ces devoirs vous obligent à reconnoître les soumissions que je vous rends par toutes sortes de témoignages de votre bonne volonté; les lois me donnent maintenant la permission de me plaindre en ce que le cardinal m'a manqué au sujet le plus important à mon honneur que je puisse avoir en ma vie. Aussi je proteste que ma plainte part d'un cœur percé au vif de douleurs et de regrets, et que la confiance que j'avois prise en vos bonnes grâces me le rend beaucoup plus sensible. J'appelle Dieu à témoin que je n'ai jamais rien souhaité plus ardemment que d'en pouvoir être honoré. Protestant qu'en quelque lieu de la terre que mes

disgrâces me donnent pour demeure, je conserverai plus chèrement que ma vie la passion de votre service [1]. »

Le roi Louis XIII reçut cette lettre, alors qu'il arrivait à Saint-Germain ; comme diverses copies à la main en avaient circulé partout, et que la bourgeoisie de Paris semblait prendre parti pour le duc d'Orléans, le roi répondit sur-le-champ à son frère une lettre que Richelieu fit afficher le lendemain aux carrefours de Paris et publier à son de trompe dans le parloir aux bourgeois : « Mon frère, je ne puis vous dire combien j'ai de déplaisir du prétexte que l'on vous a fait prendre pour sortir cette quatrième fois hors de mon royaume. Le duc de Montmorency ayant été condamné tout d'une voix par un des plus célèbres parlements de mon royaume, mon garde-des-sceaux y présidant, vous vous en offensez, parce que vous désiriez que son crime demeurât impuni, et vous voulez vous persuader que le sieur de Bullion vous avoit fait espérer que je lui pardonnerois. Les termes des conditions qu'il vous a accordées de ma part en sont si éloignés que la lecture seule sert de réponse valable à ce que vous en dites. Les moyens que j'ai donnés au duc de Montmorency de se signaler en diverses occasions, sont autant de témoignages de la confiance que j'avois en lui, qui l'obligeoient à demeurer inviolable dans son devoir ; et au lieu de cela, il est venu combattre mes troupes, a été pris commandant une armée contre moi, et ayant l'épée à la main teinte du sang de mes fidèles sujets. Tout ce que je puis vous dire, c'est de vous convier de rentrer au plus tôt en votre devoir, et me donner plus de sujet de demeurer, comme je désire, votre très affectionné frère, Louis. »

Le motif avoué des mécontentements du duc d'Orléans semblait être la condamnation du maréchal de Montmorency ; mais il y avait d'autres griefs, de plus puissantes causes de querelles : Gaston d'Orléans avait encore une fois traité avec l'Espagne. Dès cette année il avait envoyé un agent spécial à Madrid [2] « pour remercier le roi d'Espagne du soin qu'il avoit eu jusques

[1] Mss. Biblioth. Royale, fonds Saint-Germain, 1554, fol. 13.

[2] Instructions données par Monsieur, duc d'Orléans, à M. de Lingendes, son envoyé auprès de Sa Majesté Catholique. — Archives de Simancas, cot. A 352.

alors de secourir et assister Son Altesse contre les entreprises et violences du cardinal de Richelieu. Que Sa Majesté daigne ajouter quelques sommes pour la solde de chaque mois, tant pour la subsistance des troupes que pour la maison de Son Altesse, laquelle s'en acquittera quelque jour ponctuellement, dans le cas que Dieu et sa naissance lui mettent en main les moyens d'y satisfaire. » Gaston d'Orléans vint à Bruxelles, où il fut parfaitement accueilli par les Espagnols et la vieille infante, déjà alitée et malade. Dieu sait avec quelle joie Marie de Médicis embrassa un fils qui venait prêter appui à sa cause! on cria à tue-tête contre la tyrannie de Richelieu, on fit mille projets de révolte. Bientôt le duc d'Orléans fut agréablement surpris par la visite soudaine de sa femme, la princesse de Lorraine, qui s'était sauvée en habit d'homme pour rejoindre son mari. Richelieu avait des griefs contre cette princesse ; sa pensée était de faire casser ce mariage du duc d'Orléans, et de le séparer d'une femme qu'il chérissait. On prêtait de hauts projets au ministre ; quelques-uns disaient même que la pensée intime du cardinal était de donner sa nièce à Gaston d'Orléans, et de placer ainsi sur la tête de madame de Comballet la couronne de France, dont Monsieur était l'héritier présomptif. Ce fait est peu probable ; le roi, je le répète, se serait opposé à toutes ces alliances de la grande race des Bourbons avec une famille parvenue qui n'était même pas princière.

A Paris il y avait grande émotion par suite de ces événements ; la bourgeoisie était profondément remuée par des pamphlets de toute espèce pour ou contre le cardinal ; dans les uns, on peignait « les amours, intrigues et cabales domestiques de nos dames et nos seigneurs ; » dans les autres on racontait les dires de la Samaritaine dans ses conférences avec le coq de Notre-Dame ; puis, que de gros rires n'accueillaient pas « le galimathias des oreilles coupées, ou le Français criant : où sont mes oreilles, » parodie ingénieuse pour montrer que le peuple payait toujours les dépens des querelles entre les seigneurs et magistrats! Pour faire cesser ces moqueries, le cardinal de Richelieu imprima désormais sa politique d'un caractère sombre et sévère ; à mesure que sa puissance grandissait, il avait besoin en quelque sorte de la concentrer plus énergiquement ; il ne souf-

frait plus autour de lui que des créatures dévouées, des hommes qui n'osaient même pas un murmure dans leur obéissance. Il y avait deux ans à peine que le cardinal avait enlevé les sceaux à M. de Marillac, trop dévoué à la reine-mère, pour les confier à Châteauneuf, qu'il avait lui-même choisi; mais le nouveau garde-des-sceaux, tout en exécutant les volontés de Richelieu, s'était permis quelques paroles d'accommodement et de transaction au sujet du duc de Montmorency; il avait osé d'ailleurs, dans une récente maladie de Richelieu à La Rochelle, tandis que son Éminence souffrait d'une suppression d'urine, il avait osé paraître à un bal, y danser un ballet, rire avec ceux qui espéraient qu'une bonne maladie en finirait avec le cardinal. Son Éminence ne pouvait donc plus compter sur l'absolu dévouement de son garde-des-sceaux; elle en avait besoin en tant d'occasions, lorsqu'il fallait présider surtout des commissions judiciaires et porter la parole en face de la magistrature! Quand un système est arrivé à un certain point d'unité, il ne faut autour de lui qu'une obéissance sans conditions; les instruments ne doivent pas se mouvoir avec une arrière-pensée, par hypocrisie; il faut qu'on puisse compter sur eux pour tout et dans tout. Châteauneuf fut disgracié; Richelieu appela pour garde-des-sceaux un des chefs du parti parlementaire qui lui était dévoué, le président Séguier; il avait de lui la promesse qu'il se placerait à la tête des arrêts par commission, sans s'inquiéter des résistances du parlement.

La théorie du cardinal à l'égard des cours judiciaires avait été développée par lui dans l'audience que le roi avait accordée aux députés du parlement quand il les reçut à Metz, botté et le fouet à la main : « Cet Etat est monarchique, avait dit le garde-des-sceaux, toutes choses y dépendent de la volonté du prince, qui établit les juges comme il lui plaît, et ordonne des levées selon la nécessité de l'Etat pour la sûreté et accroissance duquel il n'épargne ni sa vie ni sa personne. »

Le seul parlement de Paris essayait quelques résistances, tout aussitôt brisées par les lits de justice; les cours de provinces montraient une plus grande soumission; elles suivaient le mouvement de répression sanglante imposée par Richelieu; tous les complices de Gaston d'Orléans furent poursuivis et

condamnés. Le parlement de Dijon dépassa toutes bornes ; on avait vu jusque-là des gentilshommes condamnés à être décapités ; ils subissaient la mort, mais leur noble sang n'en était point entaché. Le parlement de Dijon donna un déplorable exemple : il condamna aux galères perpétuelles plusieurs gentilshommes complices de Monsieur, et parmi eux le baron de Saint-Roman, de bonne race. Le cardinal se plaisait à cette dégradation de l'âme et du corps de la noblesse. Après cela d'autres arrêts condamnèrent le duc d'Elbœuf, Puylaurens, Montpensier, absents, à la peine de mort : ils furent exécutés par effigie ; on brisa leur image, et le bourreau construisit de sa main des figures revêtues de beaux habits, de riches dentelles, lesquelles furent pendues et marquées à Dijon, principale ville du ressort [1]. Ainsi le peuple perdait son respect pour tout ce qui était au-dessus de lui.

Le roi se rendait de sa personne en plein parlement de Paris, avec tout l'appareil d'une exécution militaire ; le nouveau garde-des-sceaux Séguier y déclara que les siéges du parlement n'étant qu'une émanation de la couronne royale, le roi supprimait la charge du président Lecoigneux, attendu que s'étant fait complice de Monsieur, il avait quitté la France ; le roi le proclamait contumace, et contrairement aux ordonnances de Blois et de Moulins, le déclarait déchu de son office, qu'il conféra au sieur de Lamoignon. En sortant du parlement, on tint chapitre de l'ordre du Saint-Esprit, et tandis qu'on revêtait du cordon bleu les nouveaux chevaliers, le sieur de Bullion, garde-des-sceaux de l'ordre, prit la parole et déclara « que Sa Majesté les ayant fait assembler, lui avoit commandé de leur dire, que son intention étoit, avant de procéder à l'élection des chevaliers qu'il retenoit pour être faits à cette promotion, d'avoir leur avis sur la rébellion et félonie du duc d'Elbœuf et du marquis de La Vieuville, lesquels étant sortis hors du royaume, ayant porté les armes contre le service de Sa Majesté, et par conséquent contrevenu aux statuts de l'ordre, Sadite Majesté les jugeoit indignes d'être chevaliers. » Les voix

[1] « Extrait des registres du parlement de Bourgogne, année 1633, et le recueil des procédures contre les grands. » — Mss. de la Bibliothèque royale.

ayant été recueillies, il fut jugé « que ledit duc d'Elbœuf et marquis de La Vieuville seroient dégradés en plein chapitre, et que leurs armes seroient détachées lorsque Sa Majesté entreroit en l'église, et qu'il seroit mis en la place un tableau noir où seroit écrit l'arrêt[1]. » Le cardinal poursuivait la noblesse dans sa vie, dans son honneur, dans ses insignes ; les actes de clémence et de pacification ne se rattachaient qu'aux masses, à la bourgeoisie, aux hommes sans importance. Il n'abaissait que ce qui était haut et fier. Le roi Louis XIII, toujours maladif, était sans postérité ; l'héritier naturel du trône était ce Gaston d'Orléans, proscrit par le cardinal, forcé de chercher asile sur une terre étrangère. Un coup de Dieu pouvait trancher en vingt-quatre heures la vie de Louis XIII, et alors quelle serait la position du ministre-cardinal? Richelieu avait bien réuni autour de lui des gardes personnellement dévoués ; à la tête de chaque armée il avait mis un de ses parents, un serviteur, un homme à lui, de manière à pouvoir faire ses conditions au cas de l'avénement de Monsieur. Mais cet état n'était point régulier : ne valait-il pas mieux attirer Monsieur à tout prix, avoir dans ses intérêts l'héritier présomptif de la couronne? Le ministre avait détruit la faction de Gaston d'Orléans comme parti : il lui était important d'avoir le prince comme individu ; il venait de faire casser le mariage de Monsieur avec la princesse de Lorraine par le parlement ; ne pouvait-il avoir Gaston sans engagement avec les opinions remuantes et hostiles, le séparer de l'Espagne et des forces qu'elle pouvait lui fournir?

Gaston, en effet, et la reine-mère, s'étaient complétement unis au cabinet de San-Lorenzo ; un traité existant encore en original, fixait les rapports respectifs de l'héritier présomptif de la couronne et du roi d'Espagne : « Le duc d'Orléans promettoit de ne faire aucun accommodement avec le roi son frère, pendant deux ans, à moins qu'il n'en eût obtenu l'aveu du roi catholique. Dans le cas d'une rupture ouverte entre les deux couronnes, Monsieur s'engageoit à ne jamais traiter à moins que la maison d'Autriche n'y fût comprise. Si l'armée qu'on fournit à Gaston faisoit des conquêtes en France, prenoit quel-

[1] « Extrait du registre des délibérations de l'Ordre du Saint-Esprit, ann. 1633. » — *Mercure françois*, tom. XIX.

ques places, on remettroit l'une d'elles entre les mains du roi d'Espagne, comme dédommagement, ou comme gage des avances d'argent ou des secours qu'il auroit avancés. Sa Majesté Catholique fourniroit à Monsieur douze mille hommes d'infanterie et trois mille chevaux ; le duc d'Orléans s'engageoit, de son côté, à y réunir six mille hommes d'infanterie et mille cavaliers français ; toutes ces troupes seroient entretenues par le roi d'Espagne. »

Par ce traité de subsides et d'alliance[1] en forme qui venait d'être conclu entre le duc d'Orléans et le roi d'Espagne, on stipulait le nombre d'hommes qu'on devait employer à des conquêtes pour lesquelles l'Espagne exigeait une garantie. De son côté Marie de Médicis faisait les mêmes demandes auprès du cabinet de Madrid : « Cette union ayant pour but principal la conservation du roi de France et le repos et la tranquillité de ce royaume, les contractants ne feront parler ni n'écouteront aucune ouverture de traité qui puisse être faite directement ou indirectement par le cardinal de Richelieu ; et en cas qu'il fût jugé à propos par la reine et Monsieur d'entendre à un accommodement, ils ont promis que ce ne sera que par l'avis et consentement des deux ensemble et avec l'intervention de la sérénissime infante, et des ministres de Sa Majesté Catholique. »

Le grand point était ainsi obtenu ; on devait en effet redouter que la reine-mère et Gaston d'Orléans ne pussent parfaitement s'entendre sur le rôle que chacun d'eux avait à jouer dans la guerre civile ; le marquis d'Aytona était parvenu à les concilier : la mère et le fils consentaient à agir de concert. C'est une des grandes plaies de l'exil parmi les têtes hautes, que ces disputes sur les prérogatives, sur les rangs, lesquelles perdent les causes avant même qu'elles aient espérance. Le marquis d'Aytona avait eu mille peines pour amener une conciliation ; la reine-mère exigeante, impérieuse, tendait au premier

[1] Ce traité et ces capitulations ont été ratifiés par M. le duc d'Orléans et le marquis d'Aytona à Bruxelles, le 12 mai 1634, et contresigné par M. le duc de Lerma pour Sa Majesté Catholique, et par M. de Puylaurens pour le duc d'Orléans, et par les secrétaires d'ambassade du marquis d'Aytona. — Archives de Simancas, cot. A 29[41].

rang partout où elle se trouvait ; la vieillesse a cette prétention dans les disgrâces politiques, sans remarquer que tout se rajeunit et se renouvelle. Marie de Médicis, en correspondance active avec le roi d'Espagne, le sollicitait pour des subsides, lui envoyait notes sur notes pour obtenir des salaires en faveur de toutes les personnes qui l'avaient suivie ; la liste des traitements s'élevait à quatre mille florins par mois. Le roi d'Espagne savait si bien l'importance et l'activité de la reine-mère que sa correspondance lui est adressée personnellement : « Madame, lui écrit-il de sa main, le capitaine Jean-François Marteli m'a fait part, au moyen des lettres de créance dont il étoit porteur, des justes griefs de Votre Majesté contre la monstrueuse usurpation de pouvoir et les offenses du cardinal de Richelieu. Je viens d'écrire à ma nièce, l'infante dona Isabelle en Flandre ; Votre Majesté pourra s'entendre avec elle et juger par les secours qui lui seront fournis que je n'ai pas perdu la mémoire des signalés services dont je suis redevable à Votre Majesté[1]. J'ai beaucoup perdu sans doute par la mort de l'infant don Carlos, et chaque jour je sens davantage ma solitude, mais il faut savoir se résigner à la volonté de Dieu. Je suis profondément touché de la part que Votre Majesté a prise à mon malheur, et je puiserai dans ces témoignages surtout des consolations pour le supporter. Jo, El Rey[2]. »

Toutes ces relations avec l'Espagne montraient au cardinal-ministre l'importance de détacher Monsieur de la cause des étrangers, et Richelieu s'adressa au confident intime de Gaston, à ce Puylaurens, brillant et fidèle gentilhomme qui avait servi le frère du roi avec tout le dévouement de la chevalerie. Un habile négociateur, l'abbé d'Elbène, fut chargé de conduire cette affaire à bonnes fins ; des offres brillantes durent être faites au serviteur de Monsieur : sommes d'argent, duché-pairie, et Puylaurens répondit à l'abbé d'Elbène : « Et qu'importe le duché-pairie, puisque Son Éminence fait mieux couper la tête d'un pair que celle d'un bourgeois ? » L'abbé d'Elbène ré-

[1] *Y la buena volnntad con que desseo acudir a quanto se offreze del servicio de V. M., como lo piden las grandes obligationes que ay para ello.*

[2] Archives de Simancas, cot. A.

pliqua : « Vous voulez une autre garantie? le cardinal vous propose d'épouser une de ses proches parentes, la fille cadette du baron de Pontchâteau. — Alors c'est différent, reprit Puylaurens, car M. le cardinal aime trop sa famille pour faire décoller un de ses cousins[1]. » Quand Puylaurens eut été ainsi gagné, il fut très facile de convaincre le duc d'Orléans de s'en revenir en France dans le beau palais de Saint-Germain ou des Tuileries. Son parti dans le Languedoc n'existait plus que de souvenir et de nom. Gaston, un peu oublieux, s'était bientôt remis de sa fâcherie pour la mort de Montmorency : on devait donner des lettres d'abolition pour tous les délits de révolte ; il retrouvait ses apanages, sept cent mille bonnes livres comptant, le gouvernement de l'Auvergne, une compagnie de gens d'armes et de chevau-légers sous les ordres de Puylaurens, qui devenait duc et pair : s'il ne voulait point habiter la cour, eh bien! il était libre de demeurer en Auvergne et en Bourbonnais, et personne ne pouvait le contraindre dans sa manière de vivre, soit à Paris, soit dans la province. Louis XIII éprouva une indicible satisfaction du résultat obtenu : s'il avait de l'indifférence pour son frère, il lui répugnait de le voir errer à l'étranger, sollicitant des secours de l'Espagne, l'ennemie commune de la maison de Bourbon. Le roi, qu'on se plaît à peindre comme un esprit paresseux et attiédi, prenait une part active à toutes les affaires ; il aimait à écrire, à expliquer ses démarches ; il existe dans les manuscrits de Béthune une multitude d'articles écrits de sa main, et qu'il destinait aux gazettes. Dans cette circonstance du retour de Monsieur, il crut devoir en expliquer lui-même les causes : l'article est tout entier de sa royale plume. « De Paris, ce 13 octobre 1634. Monseigneur frère du roi ayant fait savoir à Sa Majesté qu'il désireroit revenir en son royaume et se remettre en ses bonnes grâces, Sa Majesté reçut cette nouvelle avec grande joie. Donc voyant le moment propice, Monsieur prit son temps le 8e du mois, faisant semblant d'aller chasser le renard à un bois distant de deux lieues de Bruxelles, où étant arrivé il prit le chemin de la Capelle, la plus proche place frontière de Picardie, éloignée

[1] *Mémoires sur les affaires de la France*, tom. II, ann. 1634. — Mss. de Colbert, col. 46, Biblioth. royale.

de Bruxelles de vingt-cinq lieues, à laquelle il fut tout d'une traite; son cheval mourut sous lui à la dix-septième lieue, mais en ayant fait mener six en mains, il en prit un qui le porta jusqu'à la Capelle, où il arriva sur les dix heures du soir par un beau clair de lune, qui lui servit de beaucoup pour se faire reconnoître. Approchant donc de la place, les sentinelles eurent l'alarme, toute la garnison prit les armes et allèrent chacun en leur poste. Le gouverneur alla promptement sur le bastion pour voir ce que c'était; il entendit une voix qui dit : « C'est monseigneur frère du roi. » Le voilà bien surpris; ne sachant rien de l'affaire, il donna tous ses ordres pour se bien défendre, croyant que c'était une entreprise sur sa place. A l'heure même monseigneur parla et lui dit : « Baron de Bec, empêchez que l'on ne tire sur nous; je viens ici avec les bonnes grâces du roi et sa permission. » Ledit baron, sur ces paroles, commanda aussitôt que l'on ne tirât point. Monseigneur lui dit: « J'ai des ordres du roi pour vous; faites sortir quelqu'un à qui je les puisse donner. » Il fit donc sortir le baron de Longchamp, son neveu, auquel mondit seigneur bailla les ordres du roi, lesquels il porta dans la place au gouverneur, qui reçut Monsieur, et son Altesse Royale dit au gouverneur : « Donnez-nous à souper, il y a dix-huit heures que nous n'avons ni bu ni mangé. » Le baron lui fit apprêter diligemment à manger, où il fut bu à la santé du roi, et ensuite du cardinal-duc; il le logea très bien dans sa chambre. Aussitôt après le gouverneur dépêcha ledit Longchamp vers le roi pour lui donner avis de l'arrivée de monseigneur; de quoi le roi témoigna une joie extraordinaire et l'envoya aussitôt au cardinal-duc pour lui faire part de cette bonne nouvelle. Sa Majesté lui a envoyé un gentilhomme pour l'assurer de son affection et lui témoigner l'extrême joie qu'elle a de le revoir dans son royaume. »

Le duc d'Orléans se hâta de se rendre à Saint-Germain pour saluer le roi son frère qui vint le recevoir jusqu'à la porte du château. Gaston s'inclina profondément sans pourtant fléchir le genou : « Monsieur, dit-il à Louis XIII, je ne sais si c'est la joie ou la crainte qui m'interdit la parole; il m'en reste pourtant

[1] Mss. de Béthune, n° 9334, fol. 13.

encore assez pour vous demander pardon du passé. » Et le roi lui répondit : « Mon frère, ne parlons plus du passé : Dieu nous a fait la grâce de nous revoir ici, dont je sens une grande joie.» Le roi mena ensuite son frère dans son cabinet ; à peine était-il entré qu'on annonça le cardinal-ministre ; en le voyant entrer, Louis XIII s'écria : « Mon frère, je vous prie d'aimer M. le cardinal. — Je l'aimerai, reprit Gaston, comme moi-même, et je suis résolu de suivre ses conseils. » Et le cardinal se prosterna pour embrasser ses mains.

Car Louis XIII avançait dans la vie ; il avait trente-trois ans, et sa santé affaiblie ne laissait que l'espoir incertain d'une existence tourmentée. Son caractère avait peu changé ; il était travailleur, écrivant ou dessinant au trait pendant ses journées, quand il ne se livrait pas aux plaisirs de la chasse dans les épaisses forêts de Saint-Germain ou de Fontainebleau. Les voyages semblaient convenir à son tempérament ; il parcourait incessamment les provinces, s'arrêtant à un château, puis à un autre, traînant ainsi sa vie de fatigues en fatigues, comme pour se distraire de lui-même. Son idée fixe, c'était le pouvoir absolu ; soit éducation, soit instinct, il ne pouvait souffrir la moindre contradiction, la plus légère désobéissance ; les remontrances du parlement, il les déchirait ; si l'Hôtel-de-Ville lui adressait des plaintes, il n'en tenait compte. La pensée militaire était au fond de son cœur ; gentilhomme, il ne connaissait que la compagnie de ses gardes et l'obéissance de ses chevau-légers ou mousquetaires. On a peint Louis XIII comme une tête affaiblie et sans volonté ; il n'en est rien ; le roi avait sa pensée à lui, forte, énergique, et s'il subissait l'influence du cardinal de Richelieu, c'est que celui-ci avait parfaitement deviné le caractère du maître, et qu'il en exécutait les desseins avec plus de capacité. Richelieu esprit supérieur, devait envisager avec une plus haute étendue la situation de la monarchie. L'intimité profonde qui existait entre le roi et son ministre, résultait de la conviction puissante qu'ils se comprenaient ; il n'y avait là ni faveur ni amitié : c'étaient deux intelligences, également froides, également réfléchies qui se prêtaient secours dans les voies de l'unité royale, et l'une n'était soumise que parce qu'elle se sentait inférieure à l'autre. Les goûts de Louis XIII étaient mi-

litaires; il aimait à parcourir les camps, à pousser son fort cheval de bataille au milieu de sa noblesse obéissante; il assistait aux siéges des villes avec prédilection; excellent artilleur, il modifiait la pose des canons et couleuvrines roulant à peine sur leurs immenses affûts; il inventait de nouveaux instruments pour les siéges, la forme des tranchées, le mécanisme des bastions et contrebastions. Quand il avait des loisirs, il passait des heures entières à polir un mousquet, à donner plus de sûreté aux mèches d'arquebuses ou de pistolets; puis prenant la plume, il écrivait en véritable tacticien le journal des siéges et batailles auxquels il assistait par lui-même ou par ses généraux : plus de deux volumes existent écrits de sa main sur ses campagnes; il y décrit textuellement les marches, les contre-marches, les plus minutieuses opérations de siége. Les lettres qu'il destine aux maréchaux, à ses courtisans, celles qui portent le titre de *mon cousin* surtout sont autographes, et l'on connaît les longs traits de son écriture grosse et cursive[1]. Toutefois il faut dire que lorsqu'il s'agit de graves questions politiques, le roi ne prend jamais l'initiative; le cardinal de Richelieu lui fait un calque de lettre, une minute de sa propre main, et Louis XIII le copie textuellement. Plusieurs de ces minutes existent dans les manuscrits de Béthune.

Louis XIII, peu susceptible d'affections tendres et chevaleresques, avait dans ses sentiments quelque chose de triste et de maladif, même à l'égard des femmes; c'était de l'exaltation catholique, une sorte de culte monacal qui, les entrailles brûlantes, la poitrine agitée, n'osait pas toujours s'épancher dans de doux rapports et des effusions amoureuses. Quand il aimait un favori, il le prenait comme une distraction, un jouet que le caprice abandonne et brise; il aimait à orner de brillants affiquets les cheveux de ses pages; il voulait que ses favoris fussent là esclaves dorés, mais soumis à ses moindres idées; et quand le jour de l'ennui arrivait, il les abandonnait avec nonchalance, sans s'inquiéter de leurs destinées, alors même que leur tête eût roulé sur l'échafaud. Il n'y avait rien dans cet attachement qui ressemblât aux tendresses de Henri III pour ses mignons. Un pamphlet spirituel compare les favoris de

[1] Bibliothèque royale, mss. de Béthune, n. 9333 et 9334.

Louis XIII aux petits chiens que Henri de Valois portait pendus au cou dans une corbeille, et qu'il délaissait dès qu'ils avaient atteint cinq, six mois, et qu'ils jappaient un peu trop fort. Le cardinal de Richelieu connaissait bien son maître; toute son étude consistait à saisir profondément ses goûts, à comprendre la portée de son esprit, à deviner ses tendances. Le cardinal n'imposait pas une loi capricieuse et fantasque au prince; ceux qui ont pénétré dans ses œuvres les plus intimes savent que son plus grand effort est de se justifier auprès du roi. Richelieu écrit Mémoires sur Mémoires; c'est par la méthode rationnelle qu'il veut parvenir jusqu'à la conviction. Il n'est pas de questions importantes et de difficultés sérieuses qu'il ne développe dans un rapport spécial; il expose sa conduite, il explique ses mesures, il aime à rappeler les services qu'il a rendus. Le ministre est plein de l'idée qu'on n'accorde pas assez de justice à ses vigoureux efforts pour le triomphe de l'unité monarchique.

On s'imagine trop souvent qu'il y a caprice et faveur dans le pouvoir : la capacité et la nécessité s'imposent! Le ministre, attaqué par l'opinion du dehors, met aussi un grand prix à expliquer son système aux yeux de tous. S'il prend la parole en un lit de justice, en face du parlement ou de l'hôtel-de-ville, c'est constamment dans ce dessein. Quand le roi vient en séance pour proclamer les grâces qui suivent la réconciliation avec son frère, Richelieu justifie tous ses actes. Dans sa harangue verbeuse il s'écrie : « Messieurs, le roi paroît aujourd'hui en son lit de justice pour faire voir à tout le monde qu'il veut oublier les mauvais conseils que monsieur son frère a suivis depuis quelque temps, et les moyens qu'il lui donne de revenir prendre la place qu'il doit tenir en ce royaume sont les plus grandes grâces que la France puisse recevoir. Il en est de ceux qui ont l'honneur d'être du sang royal à l'égard de l'État, comme le sang à l'égard du corps de l'homme; ni le sang ni les princes de la maison royale ne sauroient être hors leurs places naturelles sans altérer aussitôt l'économie et la santé du corps, dont ils soutiennent la vigueur et la vie lorsqu'ils sont en leur lieu. Messieurs, le roi souhaite ardemment de prévenir tous les maux, mais il ne le peut seul; il y a du travail pour tous ceux qui sont avec lui; il n'oubliera rien de ce qu'il

pourra par sa vigilance, sa bonté et autorité; qu'un chacun fasse son devoir à mêmes fins. Si vous correspondez religieusement à ses bonnes intentions, j'ose répondre que le bonheur de la France ne recevra jamais d'altération, et que s'il en reçoit, ce ne pourra être imputé qu'à ceux qui seront plus partisans de leurs malheurs que du bien du royaume[1].»

Ces justifications officielles et authentiques à la face de tous, le cardinal de Richelieu aimait à les multiplier; elles tendaient surtout à effacer cette impopularité bourgeoise et parlementaire qui de toutes parts environnait ses actes. Les pamphlets accusaient le cardinal d'avarice sordide et de péculat, crime odieux aux yeux de la multitude, qui voyait ainsi ses pénibles sueurs absorbées par le luxe et la profusion du ministre: une satire lancée à cette époque parmi le peuple, énumère toutes les acquisitions que Richelieu avait faites depuis son ministère: «Son Éminence, dit-elle, s'engraisse des domaines de Richelieu, de Faye, de Mirebeau, de l'île Bouchard, des comtés de La Chapelle, Cosnac, Champigny, Fronsac, Ruel, Beaufort; de grandes terres en Saintonge, de la principauté de Mortagne, des baronnies de Barbezieux et de Coches; des rentes et des domaines sur le roi, et des revenus qu'il touche de Saint-Pierre de Châlons, de Ham, de Saint-Ricquier, de Chevincourt, de Saint-Lucien de Beauvais, de Marmoutier, de Cluny, de Citeaux, de Saint-Martin-des-Champs, de Saint-Arnould de Metz et de Saint-Maixent.» Les produits de ces domaines étaient considérables; un état dressé quelques années plus tard les élève à 584,977 livres 10 sous 8 deniers; sur lesquelles il fallait déduire pour diverses pensions que le cardinal était tenu de faire sur ses abbayes, ainsi que pour les gages de ses officiers, la réparation de ses fermes, maisons et prieurés, 82,270 livres 10 sous 8 deniers; il jouissait donc d'un revenu net de 502,707 livres tournois.

Cet immense revenu pour le temps, le cardinal l'appliquait au faste de sa maison, à l'établissement de sa famille; il bâtissait des palais somptueux, il encourageait les arts, il pensionnait les artistes. Alors s'élevait non loin des Tuileries, ce gracieux bâtiment qu'on appela depuis Palais-Cardinal; il en avait lui-même dessiné les constructions, discuté les orne-

[1] Mss. de Béthune, n° 9366.

ments. Le peuple murmurait en voyant tant de dépenses faites, et l'on disait dans Paris « que ce superbe bâtiment tomberoit bientôt en décadence ; et l'on souhaitoit que le démon infernal fît bientôt du Palais-Cardinal le tombeau de Son Éminence. » Richelieu favorisait les créations utiles et solennelles qui perpétuent les noms dans la postérité : le ministre fonda le premier une royale institution à Bicêtre pour l'entretien des soldats invalides, sous le titre de *Commanderie de saint Louis*, « car les rois devoient avoir en recommandation, la misère d'une infinité de soldats qui avoient généreusement répandu leur sang pour le prince. » Plus tard Richelieu établissait un jardin pour la collection des plantes médicinales, « lesquelles sont nécessaires pour l'alimentation des hôpitaux et des pauvres maladreries. » Des lettres patentes reconnaissaient l'académie française, fondation politique aussi bien que littéraire, réunion de pamphlétaires ministériels sous la protection du cardinal de Richelieu ; on lui accordait un scel, on exemptait tous ses membres de la tutelle et curatelle, de tout guet et garde, et de tous droits *committimus* pour leurs causes hypothécaires et possessoires, ce qui les faisait ressortir immédiatement du parlement. L'acte de la plus haute pensée administrative du cardinal fut la création des intendants provinciaux, premier essai pour séparer l'action judiciaire du mouvement administratif dans les provinces. Les intendants dépendaient directement de la cour, et réunissaient sur leur tête toute la partie active des affaires. Les lois civiles sous le ministère du cardinal de Richelieu se résument dans le grand code Michaud, sous le garde-des-sceaux Marillac. Ce code embrasse d'abord le droit de remontrance des parlements et cours souveraines, limité dans la simple prière, sans que jamais ces remontrances pussent arrêter l'exécution d'un édit. On y fixait également toutes les matières cléricales et la juridiction ecclésiastique.

Dans les matières de police sociale, l'administration de Richelieu est non moins curieuse ; le ministre est surtout préoccupé d'empêcher toutes les causes de troubles publics et de sédition : c'est ainsi qu'il défend d'insérer dans les almanachs des prédictions illicites qui pourraient tourmenter les esprits, « même d'y comprendre les prédictions concernant les états et

personnes, les affaires publiques et particulières. » Une ordonnance établit une chambre spéciale pour la répression des crimes de fausse monnaie ; le péculat est puni des peines les plus sévères. La police générale de Paris est l'objet d'une vigilance attentive : « car les vagabonds et gens mal vivans y couroient plus que jamais ; il étoit enjoint à tous hommes sans condition et aveu, même à tous garçons barbiers, tailleurs, aux filles, femmes débauchées de prendre service et condition, sinon vider la ville et faubourgs dans vingt-quatre heures. Défenses étoient faites à tous vendeurs de bière, cervoise ou breuvage, de vendre du tabac sous peine du fouet. Quant aux arracheurs de dents, débitans de thériaque, joueurs de tourniquets, marionnettes, chanteurs de chansons, ils ne pouvoient s'arrêter en aucun lieu pour faire assembler le peuple. Tous écoliers, étudians, ne devoient porter épées ou pistolets, et leur collége devoit être fermé à la même heure que pour les soudards, sans qu'ils pussent faire aucune assemblée ni élire aucun chef de nation suivant la vieille coutume. Les maîtres boulangers devoient avoir toujours leurs fenêtres garnies de trois sortes de pain, pour les bourgeois, les métiers et le peuple, à peine d'être déchus de leur maîtrise ; ils pouvoient néanmoins faire du pain mollet, façon de Gonesse, pour la commodité de ceux qui doivent en user. Les meuniers ne pouvoient eux-mêmes cuire leur pain ; ils n'auroient aucun porc, volaille et pigeon ; s'ils faisoient courir leurs mulets ou chevaux dans les rues, ils étoient punis du fouet. Et combien ne devoient-ils pas respecter la Vierge, ou la patronne de Paris ? S'ils la blasphémoient par juremens, ils étoient marqués d'un fer chaud. Les hôteliers, cabaretiers, marchands de vin devoient bien garnir leurs caves et en vendre à divers prix ; le vin devoit être droit, loyal et marchand. Puis, on faisoit fortes défenses aux voituriers, charretiers d'encombrer les rues, et aux servantes, bavardes et sans soins, de jeter fumier, balayures de caves, immondices de puits dans les rues de Paris[1]. » Et comme les comédiens entraient aussi dans le domaine et la police des bateleurs, il était dit en conseil d'État : « Robert Guérin, dit Lafleur, Henri Legrand, dit Belleville, Pierre Lemessier, dit Belle-

[1] *Traité de la police*, tom. I, pag. 121.

rose, comédiens ordinaires de Sa Majesté, demandent à ce qu'il plaise au conseil, sans s'arrêter aux demandes des maîtres de la confrérie de la Passion qui se sont emparés de l'hôtel de Bourgogne, qu'il soit dit que lesdits comédiens jouiront de la meilleure partie des loges et galeries dudit hôtel » ; et ledit conseil fit droit à la requête des comédiens ordinaires [1].

Les ordonnances de Richelieu s'appliquèrent spécialement au commerce. Un traité pour le négoce fut conclu entre la France et l'empereur de Maroc ; les Hollandais furent exemptés du droit d'aubaine ; on défendit de porter les monnaies à un taux plus haut que leur valeur nominale ; la compagnie de l'île Saint-Christophe (Saint-Domingue) fut autorisée à commercer exclusivement avec ladite île pour le tabac, rocou et coton qui y croissent. Une ordonnance prescrivait la construction du canal de Briare ; d'autres imposaient des conditions pour le dessèchement des marais ; une compagnie hollandaise s'était chargée « d'assainir les terres inondées en divers lieux, et nommément au pays de Saintonge, vulgairement nommé la Petite-Flandre. » Cette législation s'appliquait surtout aux classes bourgeoises et aux métiers ; la bourgeoisie grandissait d'importance depuis deux siècles ; tout se faisait pour elle ; elle acquérait successivement la richesse mobilière. Naguère elle était à peine comptée en France, et depuis lors un bourgeois de Paris, de Lyon, de Toulouse ou de Marseille était homme considérable, respecté par les siens, et que l'autorité d'un ministre n'attaquait qu'avec ménagement. L'organisation provinciale et municipale avait perdu de sa force sans doute ; il y avait moins d'indépendance ; le système des intendants créé par Richelieu établissait une centralisation administrative très nuisible à cette localisation du pouvoir, à cet égoïsme de chaque ville, qui formait dans le royaume, à une autre époque, une véritable fédération municipale ; et dans l'affaissement des esprits quelle cité aurait osé résister à un ordre impératif émané de Richelieu ?

L'état d'hostilité entre la France et l'Espagne devenait de plus en plus menaçant ; on était officiellement dans les rapports de famille et de paix diplomatique ; le traité de Vervins, et plus tard la convention des Pyrénées avaient établi la circon-

[1] Registre du conseil privé, 7 novembre 1629.

scription territoriale des deux royaumes et satisfait les prétentions des alliés respectifs; mais secrètement les couronnes agissaient l'une contre l'autre par une guerre non avouée, quoique existante de fait.

Cependant de telles situations ne peuvent se prolonger; elles ne sont que des transitions pour arriver à une action plus nette; on ne peut pas être tout à la fois à la paix et à la guerre. Dans de telles voies on ne s'arrête point; on ne peut toujours se combattre le visage voilé. Richelieu le savait, et c'est pourquoi il agrandissait silencieusement ses moyens et ses auxiliaires de guerre. Les alliances diplomatiques étaient d'abord la première force que la France devait se ménager, et toutes poussaient à une déclaration de guerre contre l'Espagne. La Hollande ne variait que sur sur les stipulations de subsides : quelles conditions de partage lui ferait-on? Ce n'était pas une facile conquête que celle des provinces espagnoles de la Flandre; le gouvernement de l'infante y était aimé, car il était doux et paternel; d'ailleurs ces fières villes municipales, ces braves bourgeois de Gand, de Mons étaient aises de n'avoir d'autre souveraineté qu'une couronne à quelques cents lieues, et qui leur laissait la plupart de leurs priviléges. La Flandre espagnole, fervente catholique, traitait comme huguenots ces Hollandais qui avaient adopté la foi de Calvin. Le catholicisme avait encore ici marqué la séparation; les bourgeois aimaient les processions de la Vierge, les fêtes de leurs saints, ces pompes où l'on voyait, selon la coutume espagnole, ces grandes et burlesques images des temps de la chevalerie, de saint Christophe le géant, de Goliath et de David. Et qu'auraient pu donner les huguenots hollandais en échange des priviléges de l'hôtel-de-ville d'Anvers ou de Bruxelles? des prêches vides substitués à la grande cathédrale, une prédication austère, à la parole enflammée des moines pieux, une lecture sombre et didactique de l'Écriture, au lieu de ces mystères de fleurs et d'encens qui frappaient l'imagination et les yeux.

Les difficultés d'une conquête de la Flandre par les alliés n'arrêtèrent point une négociation qui s'était ouverte tout à la fois à Paris et à La Haye.

Le résultat fut un traité avec MM. des États. « Le roi fera

fera entrer dans lesdites provinces une armée de vingt-cinq mille hommes de pied et cinq mille chevaux avec le canon et attirail nécessaire à un tel corps, et les sieurs des États feront la même chose. Il a été en outre convenu entre Sadite Majesté et lesdits sieurs des États, que si pendant la guerre qu'ils feront en la côte de Flandre ou ensuite d'icelle, leurs ennemis communs ou leurs adhérens, quels qu'ils puissent être, attaquoient par mer les États de Sa Majesté, en quelque lieu que ce puisse être, en ce cas lesdits sieurs des États mettront une puissante armée sur mer, pour, jointe aux forces navales de Sa Majesté, l'opposer conjointement aux mauvais desseins des ennemis et faire contre eux tout ce qui sera jugé plus convenable. » Quand il s'agit de régler par quels généraux serait conduite l'armée de France du côté de la Flandre, les États de Hollande exigèrent que les forces fussent mises aux mains du maréchal de Châtillon. Châtillon, d'une famille toute huguenote, était le descendant de Coligny, l'auteur primitif de ce plan de partage des Pays-Bas espagnols, conçu quelque temps avant la Saint-Barthélemy. On confiait donc au petit-fils l'exécution du projet conçu par l'aïeul. La politique de Richelieu devenant calviniste, le duc de Rohan devait être immédiatement rappelé de son exil ; l'homme de tête et de cœur du parti de la réforme en France, jeté un moment sur le rivage d'Italie, avait déployé à Venise un courage, une capacité remarquables. Richelieu l'employa d'abord dans une négociation secrète avec la Suisse, ensuite il lui confia le commandement d'une armée dans la Valteline. Ainsi, au nord et au midi, les armées étaient sous les ordres de deux chefs huguenots.

Puis, un autre traité de confédération et d'alliance fut signé à Compiègne avec le chancelier Oxenstiern, agissant pour la reine de Suède. Grotius arrivait comme ambassadeur ordinaire de Christine à Paris ; l'ami de Barnevelt, comme lui condamné par les États-Généraux et miraculeusement sauvé par le dévouement de sa femme, l'érudit Grotius était alors un homme politique ; le XVIIe siècle avait hérité de cette haute vénération du XVIe pour tout ce qui possédait la grande puissance de l'étude et le génie des œuvres patientes. On n'a jamais pénétré dans cette époque qui vit les de Mesmes, les de

Thou, les Bignon, les Duvair, les Casaubon et les Peyresc, tous employés dans les grandes affaires publiques. Les érudits étaient non seulement dans les parlements et les conseils, mais ils servaient encore de négociateurs; on les désignait pour les difficiles ambassades. Ce temps qu'on n'a jamais exploré que pour chercher l'origine des petits vers, des madrigaux, enfanta une masse prodigieuse d'intelligences fortes et fécondes. Il n'y avait pas eu de vie plus politiquement agitée que celle de Grotius; eh bien, cet homme écrivit plus de 22 volumes in-folio, commentaires, ouvrages d'érudition, parmi lesquels son Traité *de Jure belli et pacis, de Antiquitate reipublicæ Batavicæ,* son *Historia Gothorum, Vandalorum et Longobardorum,* monuments qui ont survécu à la grande destruction des âges. Grotius, reçu d'abord avec méfiance par Richelieu, renouvela entre la Suède et la France les anciennes conventions conclues avec Gustave-Adolphe; le chancelier Oxenstiern s'obligeait, au nom de Christine de Suède, à « ne traiter ni de paix ni de trêve avec les princes de la maison d'Autriche, que conjointement et d'un consentement commun. » De semblables traités d'alliance et d'amitié étaient conclus avec Victor-Amédée, duc de Savoie, le duc de Florence et plusieurs princes d'Italie, le duc de Weimar, la ville de Colmar, pour le cas prochain d'une rupture ouverte avec l'Espagne [1].

En Italie, le cardinal de Richelieu avait toujours un excellent ami, l'abbate Mazarini, que le pape venait de nommer légat en France. Mazarini s'était immédiatement mis en route pour Paris, et là, fêté et caressé par le cardinal, il était devenu en quelque sorte le représentant des intérêts italiens auprès du ministre qui l'avait attaché intimement à sa personne et aux affaires. Tout en conservant ses fonctions de légat, l'abbate Mazarini était dans le cabinet de Richelieu, porteur de ses paroles, modérateur souvent de ses plus violentes résolutions. Mazarini s'était porté fort pour tous les petits princes d'Italie, dont le concours était nécessaire dans la guerre qu'on allait entreprendre contre le cabinet de Madrid, si puissant sur ce territoire par sa souveraineté de Naples et du Milanais. Aucune

1 Voy. pour ces traités des 11 juill., 1er août, 26 octobre 1635. Mss. Dupuy, vol. 538, 605, 464.

de ces mesures n'échappait à l'active sollicitude du cabinet de Madrid; le comte d'Olivarès paraissait craindre bien plus que Richelieu une rupture ouverte; l'Espagne trouvait son compte à enlacer la monarchie française de mille intrigues, à solder les mécontents; elle préférait à la guerre, les sacrifices de doublons et de pistoles. Déjà l'on s'inquiète à Madrid de toutes les démarches faites; le bruit se répand tout à coup que le roi Louis XIII va répudier l'infante sa femme à la suggestion de Richelieu[1]; n'y avait-il donc pas moyen de gagner ce ministre en le favorisant dans ses projets les plus secrets? Le roi d'Espagne en écrit de sa main à son ambassadeur, don Christophe de Benavente: « J'ai appris avec étonnement, par les dépêches que vous avez adressées au comte-duc, ce qui se passoit en France à l'égard de la reine ma sœur. M. de Créqui va, dit-on, à Rome, avec des instructions pour y traiter du divorce du roi de France[2]. On ajoute qu'il est même dans les intentions de cette Majesté d'envoyer votre secrétaire à Mousseaux pour en toucher quelques mots à la reine ma sœur. Le meilleur parti qu'il y auroit à prendre pour le moment seroit de chercher à se rapprocher du cardinal de Richelieu et même de l'attirer à nous, s'il étoit possible. Je m'en remets à vous pour l'emploi des moyens, quels qu'ils soient, qui pourront tenter son ambition et sa cupidité[3]. Vous pourrez ajouter que ses projets étant si vastes, et son esprit si étendu et si avide de gloire[4], il ne sauroit trouver nulle part plus qu'auprès de moi les moyens de leur donner le développement nécessaire. Mais comme cette démarche est par elle-même fort dangereuse, et qu'il pourroit s'en prévaloir auprès de son roi, je ne saurois trop vous recommander la prudence dans une telle négociation. Aussi je ne vous donne comme instruction précise que celle de vous rapprocher du cardinal; tout le reste doit être fait comme venant de vous seul. »

[1] Archives de Simancas, cot. A 2923.

[2] *De que M. de Crequi llevare comision para tratar en Roma del divorcio de este rey.*

[3] *Y confio en vostra industria lleyase a hazer os tal lugar con el que pudiese detentar su ambicion y cupididades.*

[4] *Y su spiritu tan gran y tan ambicioso de gloria.* — Archives de Simancas, cot. A 3615.

Cette dépêche semble insinuer que Richelieu avait des projets plus vastes, plus hardis que ceux d'un simple ministère. Ces projets, quels étaient-ils? une alliance de famille? ou bien, comme quelques pamphlets le proclament haut, s'agissait-il d'une substitution de race après la mort de Louis XIII, à la suite d'une déchéance prononcée contre Monsieur? Aucune trace de tels projets n'a survécu. Les querelles devenant plus vives, les situations plus acerbes, Philippe IV ne commande plus autant de ménagements. «Je n'ai plus de considération à garder avec un prince qui, cédant à une influence étrangère et au mépris des liens du sang et du bien de la chrétienté, veut porter atteinte à l'intégrité de ma couronne. Aussi je vous prie, en outre de mes instructions précédentes pour le comte de Mora, d'écrire au comte de Monterey qu'il aille trouver le duc de Guise, et qu'il l'engage à effectuer ses promesses passées, et à faire soulever sur-le-champ sa province[1]. »

Les ambassadeurs d'Espagne à Paris comprenaient bien qu'ils ne pouvaient rester longtemps dans cette situation menaçante ; il leur fallait quitter la France, demander leurs passeports au cardinal-ministre ; la guerre étant partout imminente, le service des ambassadeurs n'était plus possible ; déjà l'on violait leur correspondance, on ne respectait plus leur couvert. «On ne sauroit, à ce qu'il paroît, ajouter foi à aucune des promesses du cardinal, car plusieurs courriers étant arrivés à Paris deux jours avant que je n'en partisse, on a refusé de me donner les lettres à mon adresse dont ils étoient porteurs[2]. Il est donc probable que les dépêches que j'ai expédiées à Votre Majesté auront été pareillement interceptées, car je n'ai reçu aucune réponse aux pressantes demandes que je lui adressois. Quelques jours après, M. de Montbazon, gouverneur de Paris, s'étant présenté chez moi, me remit mes passeports de la part du roi son maître, lequel, dit-il, s'y voyoit forcé par la situation fâcheuse des affaires. Ce passeport désignoit pour moi la route d'Espagne. Le jour où l'on me délivra de ces passeports, il parut une déclaration du parlement qui annuloit tous les passe-

[1] *Y que en execucion de lo que ha prometido antes procure se solevar al de Guisa con su provincia.* Archives de Simancas, cot. A 3644.

[2] *No quisieron dar las cartas que traya para mi.*

ports, toutes les sauvegardes, et qui enjoignoit aux Français d'user de toutes les hostilités possibles envers les Espagnols. Votre Majesté remarquera en outre que la date de mon passeport étoit antérieure à celle de l'édit. J'en parlai à M. de Montbazon, qui me dit que cette déclaration ne me regardoit pas, et que je pouvois voyager en toute sûreté. Confiant dans cette assurance, j'avois envoyé quérir des chevaux à la poste, lorsque tout à coup je vois entrer chez moi le quartenier du faubourg Saint-Germain, suivi de plus de cent hommes; il donne l'ordre à tous les bourgeois habitant aux environs de mon hôtel de prendre les armes, d'entourer ma maison, et enfin, après avoir fait un grand vacarme, il se saisit de ma personne au nom du roi, en disant que je tiens cachés chez moi plusieurs Espagnols de distinction, et que sur les quatre courriers arrêtés, on avoit trouvé des dépêches dont le contenu menaçoit notoirement les intérêts du roi son maître; enfin il ajouta mille autres raisons propres à justifier la violence qui m'étoit faite. Puis, ouvrant un coffre qu'il avoit fait apporter, il y plaça tous les papiers qu'il trouva chez moi, et les envoya sous escorte au garde-des-sceaux. Il me fit emmener moi-même par quatre gardes dans sa propre demeure, et envoya un de mes domestiques en prison; on disoit qu'on alloit me décapiter. La vérité est qu'ils croyoient faire une grande capture en s'emparant de mes papiers; mais j'avois senti tout le danger qu'il y auroit eu à voyager avec des dépêches de quelque importance, et ne sachant à qui les confier, je les avois brûlées; aussi le quartenier, en apercevant leurs cendres, ne manqua pas de trouver dans ces précautions de graves présomptions de culpabilité. Parmi toutes les marques d'intérêt que j'ai reçues après cette fâcheuse affaire, il faut remarquer les preuves d'affection que m'a données M. l'abbé Mazarini. On m'a assuré que lors de la déclaration de guerre, c'est lui qui a détourné le cardinal de Richelieu de la résolution qu'il avoit de me faire arrêter. Enfin ce prélat (Mazarin) m'a prié, à diverses reprises, de faire savoir à Votre Majesté, à Son Altesse l'infante et au comte-duc tout le respectueux attachement qu'il leur porte, désirant avant toute chose demeurer dans leurs bonnes grâces. »

Les passeports demandés par l'ambassadeur et accordés par

Richelieu constituaient un véritable état de guerre ; il n'y avait plus désormais aucun rapport diplomatique; le parlement décidait que tout commerce, quel que fût son but, était interdit entre les Espagnols et les Français[1]. De toute part les armées se mettaient en mouvement : le maréchal de Châtillon dans les Pays-Bas, le duc de Rohan dans la Valteline et l'Alsace, le prince de Condé dans la Franche-Comté, le cardinal de la Valette en Allemagne. Les corps de troupes étaient augmentés par des levées successives ; on favorisait partout la milice et les engagements de soudards par des primes et de fortes sommes d'argent distribuées : quelquefois même les levées d'hommes étaient des plus violentes; le tambour battait dans un village, de jeunes hommes se groupaient, et puis les vieilles moustaches des régiments de Bourgogne et de Champagne entouraient cette jeunesse paisible et la contraignaient de force à les suivre dans leurs compagnies. D'après certaines coutumes, les nobles devaient lever à leurs frais ces compagnies en leur domaine, et ils en prenaient le commandement ; braves gentilshommes impitoyablement décimés par Richelieu, ils n'avaient jamais hésité à faire ces sacrifices; la guerre, c'était leur élément; ils se ruinaient pour les camps. Tout autre art leur était interdit; à la moindre sommation ils couraient aux champs de bataille. C'était une fête qu'une levée de noblesse ; elle n'aimait point servir à pied, aussi l'infanterie était-elle composée presque toute d'étrangers, Suisses, Allemands, Savoyards; quelquefois de petits gentilshommes campagnards se mettaient à la tête d'une compagnie de fantassins, mieux payés souvent, parce que le service était plus pénible et moins recherché. Mais la cavalerie, c'était la noble et vieille profession ; les fils des paladins se rappelaient que leurs ancêtres avaient servi à cheval à côté des rois depuis Philippe-Auguste. Dans leur généalogie plus récente, ils trouvaient aussi que leurs aïeux avaient été les chefs des compagnies de gens d'armes sous Charles V et Charles VI pendant l'invasion anglaise, et ce souvenir imposait à la noblesse un impérieux devoir.

La déclaration de guerre était publiée à son de trompe par les rues et carrefours de Paris, après due lecture en parlement ;

1 Déclaration du Roi, 6 juin 1635.

le héraut d'armes Jean Gratiolet, sous le titre d'Alençon, s'acheminait, en vertu d'ordres royaux, vers la ville de Bruxelles pour déclarer la guerre au cardinal-infant, suivant les anciennes formes. Il était monté sur un grand cheval de bataille, précédé d'un trompette couvert d'une belle housse ; tous deux arrivèrent devant la porte de Bruxelles ; là Jean Gratiolet prit sa cotte d'armes, sa toque et son bâton semé de fleurs de lis ; le trompette s'avança et fit sa chamade d'un air fier et d'un ton retentissant ; il déclara à haute voix qu'il précédait le héraut d'armes d'Alençon que le roi son maître envoyait au cardinal-infant. Alors on vit sortir de la ville le roi d'armes des Pays-Bas, sous le titre de Toison-d'Or, qui vint prier celui de France de ne point entrer ainsi avec ses marques et son costume, dans la crainte d'exciter sédition. Jean Gratiolet persista, et il fut admis à Bruxelles. Mais que de peines pour avoir audience ! on le retardait de jour en jour. Que fit alors Gratiolet ? il monte à cheval, accompagné de son trompette ; il se rend à la place du Sablon, et là, malgré l'opposition des gardes, il sème à pleines mains la déclaration du roi son maître ; et comme le héraut Toison-d'Or intimait au peuple de ne pas prendre cette déclaration, Jean Gratiolet se mit à crier à tue-tête : « Le héraut d'armes de France, au titre d'Alençon, soussigné, certifie à tous qu'il appartiendra, être venu aux Pays-Bas pour trouver le cardinal-infant d'Espagne de la part du roi son maître, son unique et souverain seigneur, pour lui dire : « Puisque vous n'avez pas voulu rendre la liberté à monseigneur l'archevêque de Trèves, électeur de l'Empire, qui s'étoit mis sous la protection de Sa Majesté ; puisque, contre la dignité de l'Empire et le droit des gens, vous retenez prisonnier un prince souverain qui n'avoit point de guerre contre vous, Sa Majesté vous déclare qu'elle est résolue de tirer raison par les armes de cette offense qui intéresse tous les princes de la chrétienté. » En quittant Bruxelles, le héraut d'armes de France sema toute sa route de déclarations royales, et quand il toucha la frontière, il placarda une nouvelle proclamation en haut d'un poteau, pendant que le trompette, tout rouge de fatigue, sonnait une troisième chamade.

L'Espagne ne pouvait rester muette devant cette déclaration

de griefs. Richelieu s'était adressé à l'Europe, c'était également à l'Europe que parlait le ministre comte Olivarès : « On vouloit la guerre, eh bien! on l'auroit ; mais qui en étoit le premier auteur? Ce n'étoit certes pas le roi d'Espagne, pas même le roi très-chrétien, mais seulement son ministre, ce cardinal qui avoit déclaré dans des livres imprimés avec privilége, qu'il gouvernoit le royaume. Avait-on bonne grâce d'accuser l'Espagne de favoriser les religionnaires en France, quand on voyait un cardinal attirer le roi de Suède en Allemagne pour y détruire le catholicisme? Quelle ingratitude envers la reine-mère! quelle conduite épouvantable dans la conspiration de Walstein et l'usurpation de la Lorraine! L'Espagne avoit agi loyalement. On se plaignoit de la détention de l'électeur de Trèves, mais étoit-ce le droit de la France de prendre en mains une cause qui ressortissoit tout entière des constitutions de l'Empire? Le roi d'Espagne seul et l'empereur pouvoient en connoître, car l'un étoit duc de Luxembourg, et l'autre chef naturel de l'Empire germanique. »

Depuis trois ans la guerre entre la France et l'Espagne était inévitable ; trop d'intérêts y étaient engagés; ce n'était plus, et ce ne devait être qu'une question de temps et d'opportunité. Mieux vaut quelquefois, quand les positions se compliquent, une guerre haute et de face, que ces sourdes menées d'État à État qui perpétuent le trouble, dévorent les ressources sans amener une solution.

CHAPITRE III.

GUERRE CONTRE L'ESPAGNE.

Régiments de France. — Cavalerie. — Infanterie. — Volontaires. — Marine. — Galères. — Flûtes. — Espagne. — Bandes espagnoles, — wallonès, — allemandes, — napolitaines, — italiennes. — Campagne des Pays-Bas. — Châtillon. — Le cardinal-infant. — Le prince d'Orange. — Campagne d'Allemagne. — Le cardinal de La Valette. — Campagne d'Italie. — Invasion de la Picardie par les Espagnols. — Progrès jusqu'à Corbie. — État de Paris. — Situation politique de Ri-

chelieu. — Naissance du dauphin, depuis Louis XIV. — Négociation avec l'Espagne. — Opération militaire. — Réunion de la Catalogne.

1635 — 1640.

Bien longtemps avant la déclaration de guerre officiellement publiée contre l'Espagne, la France avait fait de grands efforts militaires pour lutter contre la maison d'Autriche et la monarchie de Philippe IV. L'état des troupes, dans ce commencement du XVIIe siècle, n'avait rien de régulier encore; les armées se formaient par des recrutements instantanés, quoique l'infanterie française et étrangère fût déjà nombreuse; on comptait quelquefois dans un seul corps de bataille jusqu'à 365 compagnies à 100 hommes chacune sous de bons capitaines, toutes distinguées par leur hausse-col; les Suisses avec leur costume à mille couleurs, les Allemands « dont l'uniforme, dit un pamphlet contemporain, se dessine en leur visage bourgeonné de bon vin nouveau. » Les régiments de Bourgogne, Champagne, Rouergue, Normandie, étaient considérés comme les meilleurs et les plus formidables de l'armée; c'était dans ces braves compagnies qu'avaient pris naissance tous ces dictons soldatesques, toutes ces histoires de la veillée des camps, ces surnoms de *Gare-bon-temps, Va-de-bon-Cœur, Belle-rose*, sobriquets traditionnels transmis de siècle en siècle avec l'intrépidité française; et ces contes de soldats dans lesquels le plus brave épouse une princesse par suite de merveilleuses prouesses, comme les anciens paladins conquéraient pucelles des rois, filles d'empereurs dans leur belliqueux voyage à Constantinople ou à Trébisonde. Les vieilles gravures reproduisent encore ces têtes de soldats avec l'expression d'une valeur rieuse et sévère tour à tour, ces figures surmontées d'un long bonnet *crânement* jeté sur l'oreille, la pipe à la bouche, la moustache pendante, tantôt appuyés sur un tonneau débouché à coups de sabre, tantôt caressant quelque grosse et forte fille de la campagne, lors de la révolte des paysans nu-pieds et des croquants, pauvres serfs rébellionnés, comme au moyen âge, contre leurs majordomes et seigneurs. Les gravures de l'école de Callot reproduisent aussi ces troupes d'arrière ou d'avant-garde, avec des oisons pendus au bout de leur carabine, le poing sur

le côté, où pendent deux ou trois bonnes gourdes remplies non pas de poudre et de balles, mais d'un vin rouge et clairet ; des charrettes chargées de pillages sont placées au milieu de la troupe, toute joyeuse de ses exploits, et au-dessous se trouve cette légende : « Braves soudards que nous sommes, quand le paysan ne nous assomme, nous pillons, violons et volons, et gare à qui nous rencontrons. » Indépendamment de ces troupes, il fallait voir les compagnies royales ou d'élite composées de trois cents hommes chacune, lesquelles formaient comme le corps de réserve dans les occasions décisives. La cavalerie avait des escadrons couverts de la cuirasse, du casque pesant, brassard et cuissard ; mais cette arme s'affaiblissait chaque jour ; on ne comptait plus alors que vingt compagnies environ de gens d'armes, c'est-à-dire deux mille à deux mille cinq cents hommes, combattant à l'épée selon les vieilles traditions de la noblesse française ; par contraire, la cavalerie légère s'était particulièrement accrue, parce qu'elle chargeait mieux, et qu'elle était plus en rapport avec le caractère national ; elle portait mousquets et pistolets ; on comptait presque deux cents compagnies armées à la légère, ce qui formait un complet de 18 à 20 mille hommes.

Une nouvelle arme, celle des carabins et des dragons, servait tout à la fois à pied et à cheval, mode de guerre introduit pour les campagnes à travers les Alpes où la cavalerie ne pouvait pas toujours se mouvoir. L'artillerie commençait à devenir une arme spéciale, ainsi que le génie, par l'impulsion de Louis XIII. Les pièces étaient longues, effilées en forme de couleuvrine ; on les plaçait sur des affûts attachés et immobiles sur un point de la bataille, de sorte que rien n'était plus facile à un ennemi intrépide que de s'en emparer. Louis XIII avait beaucoup perfectionné l'habileté du pointeur par les calculs géométriques, et l'art de l'artillerie lui doit des indications et des conseils.

La marine aussi s'était considérablement accrue, depuis la surintendance de Richelieu et les glorieux efforts de l'archevêque de Bordeaux, l'un des amiraux de mer les plus distingués. Richelieu poussait la noblesse des grandes côtes de l'Océan et de la Méditerranée à se livrer à ce commandement des

flottes, aux longs voyages de l'Inde, de l'Amérique et du Levant. Qui pouvait surpasser les matelots bretons, quand un Rohan les commandait, ou les braves marins de la Guienne et de la Saintonge? Quelques familles nobles en Provence, telles que les Forbin, les Pontevès, s'adonnaient au bel art de la marine, et allaient parcourir les mers sur de fortes et bonnes galères. Chaque année se marquait par de nouvelles découvertes; capitaines, missionnaires, tous rapportaient de merveilleuses versions sur ce qu'ils avaient vu : les Patagons de sept pieds, les sauvages du Canada, au large crâne, à la hache d'armes, portant comme en triomphe la chevelure des vaincus; des fleuves qui étaient comme d'immenses mers, des montagnes plus hautes que les sommets de la Suisse; des monstres marins, des serpents qui, dans leur contour, auraient pu embrasser les tours de Notre-Dame, le roc aux vastes ailes qui obscurcissaient le soleil; et ce qui affriandissait beaucoup les journalistes du *Mercure*, des saumons dix fois plus gros que ceux que l'on pêchait à Honfleur ou au Havre. Combien de voyageurs hardis abandonnaient les paisibles demeures de la place Royale, les amoureuses fêtes, pour se jeter aux périls des découvertes! ils faisaient de riches établissements, de nombreuses colonies au Canada, nouvelle France, où quelques petites villes s'élevaient déjà sous la protection du cardinal.

Aussi ce n'était en cour que représentations navales; sur les théâtres on voyait l'expédition des Argonautes avec Jason et Médée, la bataille d'Actium, et Cléopâtre de ses yeux pleurant des perles, selon l'expression de M. de Balzac. La marine se composait alors de deux sortes de navires; des galères aux mille rames servies par des équipages condamnés à une peine, et à bord de ces navires montaient deux, trois compagnies sous les ordres d'un gentilhomme qui, de concert avec le comes et capitaine de la galère, commandait les manœuvres et les exercices. Il y avait ensuite des formes de navire empruntées aux Hollandais, grosses flûtes marchant à la voile pesamment, mais qui portaient plus de canons que les galères. D'après un état de marine dressé pour Richelieu, chef de la navigation, la France avait alors deux cent soixante-dix galères et cent soixante-dix flûtes ou navires à voiles armés de gros canons;

les galères avaient un général, et les flûtes un amiral. Les flottes de France étaient réparties dans les ports de Marseille, Toulon, Bordeaux, Brest et le Havre.

L'organisation des troupes sous les drapeaux d'Espagne était plus sévère et plus guerrière : une discipline sombre et fortement répressive contenait ces soldats de nations diverses qui combattaient pour la monarchie de Philippe IV. Le sceptre des rois d'Espagne s'étendait sur tant de peuples! Il y avait dans cette vieille monarchie catholique quelque chose qui ressemblait à l'organisation militaire de l'Empire romain ; ses *regimentos*, comme les anciennes légions, étaient jetés loin du pays de naissance et d'origine. Le pouvoir de l'Espagne s'étendant sur Naples, la Sicile, le Milanais, la Franche-Comté, ses armées se composaient de toutes ces nations diverses soumises à un même régime et à une semblable discipline. Souvent ainsi les gardes wallones, formées des paysans de Bruxelles, Gand, étaient transportées avec leurs habitudes, leurs mœurs, leurs coutumes du nord, à Naples et dans la Sicile ; et souvent encore les Catalans, les Napolitains débarquaient de leurs vastes flottes dans le Zuyderzée, pour faire une campagne aux Pays-Bas et maintenir l'obéissance de la Flandre. Le soldat espagnol était rompu à tous les exercices et aux fatigues de la guerre. Presque tous les officiers, *teniente-major, alferez*, s'avançaient timidement, avec toutes les précautions nécessaires pour ne point compromettre une bataille ; leurs chefs vieux, quelquefois impotents, avaient conservé les traditions du duc d'Albe, et malades, ils se faisaient transporter en litières, tant ils avaient confiance dans l'habileté de leurs lieutenants et dans la patiente instruction du soldat. Toutes les campagnes se faisaient selon le vieil art de la guerre ; chaque soldat portait une arquebuse, le bâton fourchu qui la soutenait et formait en quelque sorte un retranchement naturel devant les bataillons, au jour où ils étaient attaqués par la *furia franceza*. Ils se gardaient dans des camps fortifiés. Et ces braves troupes servaient aussi bien sur terre que sur mer, dans l'Inde comme en Europe, et aux forêts d'Amérique. Qui ne connaissait les grandes flottes d'Espagne, ces galions du Mexique pleins d'or, ces immenses *armadas* que plus d'une fois la tempête avait secouées ?

La marine espagnole avait pour elle les matelots de Naples, des côtes de la Toscane, les Catalans, si hardis, les Valenciens, les Andalous de Cadix, les marins du Portugal et de la Galice qui avaient découvert un monde.

Toutes ces forces de France et d'Espagne allaient s'entre-heurter. La première armée qui prit part aux batailles fut celle que commandaient les maréchaux de Châtillon et de Brézé du côté des Pays-Bas. Le prince d'Orange devait faire diversion au nord, et entrer en même temps dans les villes de la Flandre espagnole. Assailli par les deux points extrêmes, le cardinal-infant n'hésita point à livrer bataille. Le combat d'Avein fut glorieux pour les armes françaises. La tactique des deux maréchaux était de se mettre en communication avec le prince d'Orange, qui bloquait Maëstricht. Les Français assiégèrent Louvain ; la résistance qu'ils trouvèrent dans les bourgeois soulevés comme pour une guerre religieuse, le manque de vivres, obligèrent le maréchal de Châtillon à la retraite. Les Français furent forcés de s'embarquer, parce qu'ils étaient pris sur leur derrière par une nouvelle armée espagnole qui s'avançait par la Franche-Comté. La Picardie, ainsi découverte, exposait la monarchie à une invasion. L'armée d'Allemagne, sous les ordres du cardinal de La Valette, n'avait pas un plus grand succès. Les forces allemandes étaient trop considérables ; il fallut aussi se résigner sur ce point à la retraite ; on se réfugia dans la Lorraine en armes et prête à saluer la toute-puissance de ses anciens souverains dépouillés ; le prince de Condé en maintenait à peine les habitants, et les échecs furent si répétés, que le cardinal de Richelieu en personne crut nécessaire de se rendre avec le roi dans la province révoltée. En Italie, les troupes de France sous le maréchal de Créqui, n'obtenaient que des succès contestés ; car elles tentaient vainement d'entamer le Milanais soumis à la couronne d'Espagne ; et quelques avantages de M. de Rohan dans la Valteline ne pouvaient compenser les pertes réelles de la monarchie, exposée au nord à une véritable invasion, et prise au midi par un débarquement des Espagnols qui s'étaient emparés des îles Sainte-Marguerite. Aux deux extrémités de la France, les ennemis avaient plus d'un partisan ; la Provence et le Languedoc étaient assez portés

pour l'Espagne; la Picardie avait des intimités avec les villes municipales de la Flandre; les populations se souvenaient des temps de la Ligue. C'est ce qui explique la facilité de l'invasion. La Capelle fut prise le 9 juillet 1636 par les Espagnols; les habitants et la garnison en ouvrirent même les portes. L'armée ennemie s'avançait entre Guise et la Fère, sous les ordres des célèbres capitaines Piccolomini et Jean de Wert; la crainte la plus vive était à Paris; le comte de Soissons et l'armée de Champagne durent se réunir à la Fère; la maison du roi et celle du cardinal quittèrent leurs quartiers pour se concentrer sous le Catelet qui fit sa soumission le 25 juillet à l'armée espagnole. Celle-ci, marchant toujours, passa la Somme dans les premiers jours d'août, et bientôt elle fut maîtresse de la campagne qui s'étend jusqu'à l'Oise. Paris se trouvait ainsi menacé [1].

Le spectacle qu'offrait alors cette cité populeuse était curieux: ce n'était plus le fier et superbe gouvernement de Louis XIII et de Richelieu, avec cette énergie de la victoire qui imposait ses lois; l'Espagnol était aux portes. On caressait les corps de métiers, les bourgeois, les parlementaires; on les invitait à fournir des armes, des chevaux, des hommes, pour préserver Paris de l'invasion étrangère. Deux ordonnances existent encore; l'une qui prescrivait au prévôt de Paris ou à son lieutenant de faire assembler les sept corps de métiers, et en leur remontrant les dangers d'une invasion, de faire un appel à leur vieux dévouement pour le roi et leur foyer domestique; la seconde ordonnance enjoignait à tous gentilshommes, soldats, habitants de Paris, d'aller sur-le-champ à l'hôtel de M. le duc de la Force, armés et montés, afin de rejoindre l'armée de Picardie. Le soir, aux flambeaux, il fut proclamé, selon le vieux droit féodal, que tout homme exempt d'impôts et de tailles, devait se rendre à la convocation du ban, et se former par compagnies à Saint-Denis, comme armée de réserve, pour résister à l'invasion. Le lendemain matin, on lut au parlement un rescrit du roi qui commettait des commissaires financiers pour recevoir les dons gratuits des diverses compagnies, tels que le parlement, la cour des comptes, voudraient faire pour le service de Sa Majesté. Il y eut au Louvre réception royale de tous

[1] *Gazette de France* (année 1636).

les marchands, corps, syndics qui venaient offrir leurs deniers et leurs hommes pour le service du roi. Louis XIII les embrassa tous, même les jurés du corps des savetiers qui firent une harangue : « Ils étoient bien vêtus, et quoique endimanchés, dit le marquis de Montglat, nous vîmes bien que l'adversité humilie même les plus grands rois. » A la suite de cette réception, les ouvriers furent le lendemain enrôlés. Le maréchal de La Force, gouverneur de Paris, montra un zèle, un dévouement, une popularité que les circonstances difficiles expliquaient seules. Ce n'était plus dans son logis que se tenaient les conférences; tous les jours il venait à l'Hôtel-de-Ville encourager de sa personne les enrôlements; il organisait l'infanterie, le duc d'Angoulême s'était chargé de former la cavalerie, laquelle s'exerçait tous les matins hors la porte Saint-Honoré. Et il fallait voir le zèle de tous les bourgeois de Paris ! les procureurs si pillards et si avares donnèrent 20,000 écus, et les notaires encore 6,000 livres. Savez-vous que les passementiers seuls levèrent à leurs dépens plus de 350 hommes ? et les pauvres savetiers, tout orgueilleux de ce que le roi avait embrassé leurs syndics, se cotisèrent et firent à eux tous 5,000 livres[1]. Le parlement fut mandé le 5 août au matin dans le Louvre, et voici ce que le roi lui dit : « Messieurs, je vous ai envoyé quérir : vous savez l'état des affaires et comme l'ennemi est sur les frontières; ma bonne ville de Paris vient de me donner des preuves de sa fidélité; mon parlement, j'ose le dire, ne manquera pas à ce qu'il me doit. J'ai besoin qu'il m'assure la solde de 2,000 hommes d'infanterie pendant deux mois; dès que l'armée sera assemblée, je m'y porterai de ma personne. — Sire, répondit le premier président, les officiers de votre parlement, depuis le premier jusqu'au dernier, s'efforceront de faire tout ce qu'ils peuvent. » Et alors le cardinal de Richelieu s'écria : « Quand est-ce que vous mettrez cette affaire en délibération? il faut que cela se fasse au plus tôt : l'état des armées demande une grande diligence; » et sans désemparer, les chambres votèrent la solde des 2,000 d'infanterie[2]. Des arrêts sévères furent portés contre tous généraux, officiers qui céde-

[1] L'état se trouve dans le manuscrit de Béthune, n° 9333.

[2] Registre secret du parlement, ann. 1636.

raient une place, ou qui abandonneraient leurs corps; ils auraient la tête tranchée sans miséricorde. Ces mesures terribles se produisirent toujours aux époques de dangers et d'invasion; c'est alors que les pouvoirs deviennent implacables, parce qu'il s'agit de leur propre conservation; ils ne ménagent plus la vie des hommes; ils imposent la victoire comme une nécessité de salut public à laquelle ils se sacrifient!

La plus haute difficulté pour un ministre que l'opinion surveille est de se conserver puissant dans les grandes crises. Lorsque les circonstances sont heureuses, et qu'un système se développe pleinement, rien n'est plus aisé que de se maintenir au pouvoir : on peut invoquer le bien qu'on a fait, la paix publique et la prospérité du pays; mais aux temps de malheurs, quand l'invasion menace, quand un système tombe en pièces, comment se soutenir encore en face des accusations qui de toutes parts viennent vous accabler? Telle était la position du cardinal de Richelieu pendant que l'armée espagnole faisait d'immenses progrès en France et que Paris était menacé. Il y avait eu en effet des fautes commises : les subsistances n'avaient pas été partout assurées; la retraite de Flandre et d'Allemagne avait été occasionnée moins par les désastres des batailles que par la disette de vivres. Dans la campagne de Lorraine que le roi avait voulu faire en personne, les voitures d'artillerie avaient manqué, et Louis XIII, qui s'entendait si bien à cette partie de l'art militaire, avait écrit de durs reproches au cardinal : « Sire, avait répondu Richelieu, je ne sais à quoi il tient que l'équipage de cent chevaux d'artillerie ne soit prêt; j'en ai fait donner les ordres à l'instant même que Votre Majesté l'a commandé. En vérité, quand il iroit de ma vie, je ne saurois apporter plus de diligence que je ne fais au service de Votre Majesté. » Une correspondance curieuse s'était engagée entre le prince et le ministre sur cette campagne de Lorraine. Richelieu avait exigé que le roi lui rendît toute sa confiance s'il voulait qu'il dirigeât encore les affaires publiques. A mesure que la crise avançait, la position du cardinal devenait plus difficile: les parlementaires, la bourgeoisie de Paris, le peuple, faisaient des sacrifices pour sauver la couronne de ses périls; on s'imposait volontairement, et comme il ar-

rive toujours, ceux qui livraient leur argent voulaient dicter des conditions, et la plus impérieuse, c'était le renvoi du cardinal. On publiait des pamphlets atroces; ce n'était plus la fine et amère plaisanterie de la Samaritaine; on demandait la tête du cardinal, et pour justifier cette exécution, on rappelait les actes, les vengeances du ministre contre toutes ses victimes. Un pamphlet publié dans ces temps de crise, énumère avec un grand luxe de vérité tout ce que le cardinal a fait de violent et de despotique durant son ministère; c'est une conversation supposée entre madame de Lorraine, épouse de Monsieur, et la princesse de Conti : « Ma cousine, dit Madame, je serois très aise de savoir ceux que le cardinal a fait chasser, proscrire, emprisonner, assassiner, empoisonner et supplicier avec quelque apparence de justice, depuis qu'il est retourné à Avignon auprès de la reine ma belle-mère. » Et ici la princesse répond : « Oh! retiens du mieux que tu pourras; je vais commencer par les éloignés, les bannis et les proscrits. » Et la princesse en rappelle les noms[1]. Les parlementaires, qui accumulaient avec tant de soin les souvenirs de proscription sur l'inflexible caractère du cardinal, avaient un but, c'était d'exciter le peuple contre lui, et d'en finir avec le ministre comme avec le maréchal d'Ancre. On savait que les murmures étaient grands partout : le cardinal fut obligé de se renfermer dans son palais, gardé par une triple rangée de mousquetaires, la mèche de leur mousquet allumée; la seule robe du cardinalat le protégeait; il ne la quittait pas, car à cette époque quelle eût été la main sacrilége assez hardie pour frapper un prince de l'Église sous les immunités de la grande Rome? Il faut une âme fortement trempée pour affronter les mouvements populaires alors que les malheurs des circonstances vous accablent. Richelieu se montra découragé, sans forces; ce n'était plus l'homme politique bravant les orages de cour. Les mauvaises nouvelles qui arrivaient des armées le jetaient dans une profonde douleur; il se renfermait dans l'intérieur de son appartement, et ses intimes l'y avaient trouvé les yeux baignés de larmes, ou bien tenant un couteau à la main qu'il enfonçait dans les tapisseries, passe-temps de ses jours de tristesse et de

[1] Conversation de maître Guillaume, dans Fontanieu, n. 185-186.

colère. Heureusement Richelieu avait auprès de lui deux hommes fidèlement attachés à sa destinée : le Père Joseph et Mazarini, nonce du pape à Paris. Le Père Joseph, tête fortement trempée, dominant de son énergie les circonstances les plus périlleuses, et conservant une sorte de franchise et de rudesse de langage avec le ministre, l'avait servi partout, dans les congrès, aux ambassades, auprès du roi, et quand il vit ainsi Richelieu fatigué, amolli, il ne put garder son sang-froid : « Vous n'êtes qu'une poule mouillée, lui dit-il, vous voulez gouverner, et vous ne savez pas affronter le péril. Aimez-vous mieux qu'on vienne vous chercher ici pour vous pendre, et nous pendre tous avec vous? Allons donc, montrez-vous un peu; promenez-vous aux rues de Paris, si ce n'est sur une mule, en carrosse; si vous ne pouvez en carrosse, en litière; mais montrez-vous. » L'abbate Mazarini était du même avis; il s'exprimait avec plus de ménagements. Mazarini voulait surtout que le cardinal traitât *dolce dolce* tous les gentilshommes qui venaient le voir, et qu'il donnât ainsi à son caractère moins d'inflexibilité : « Allons, du courage, disait-il, Monsignor; tout n'est pas perdu, *il petto protegga l' uomo.* » Richelieu se laissa guider par ce double conseil : le lendemain il parut aux rues de Paris où on le chansonnait et blasphémait. Le cardinal se promena soit à pied, soit en carrosse dans la ville; et tant une démarche hardie a d'influence sur les multitudes, que le ministre fut accompagné jusqu'à son palais par des bravos et des vivat. Et il embrassa tout ému encore le Père Joseph, le premier conseiller de cette ovation populaire.

D'ailleurs, les affaires semblaient prendre une meilleure tournure : les Espagnols avaient été arrêtés dans leur mouvement sur Paris; les hésitations de Jean de Wert, peut-être aussi quelques présents secrets adroitement distribués, précipitèrent la retraite des Wallons et Allemands. Que de caricatures peintes et enluminées furent faites alors contre les matamores espagnols, qu'on reproduisait partout sous de ridicules costumes, le nez épaté, les yeux ronds et furieux, le corps replet et grossi de vent, la large fraise, la rapière longue et battante sur les cuisses rapetissées, sorte de type du Sancho et du don Quichotte! Au midi, les troupes du roi obtenaient des

succès : les îles Sainte-Marguerite étaient reprises par la valeur française; on échappait ainsi à la crise menaçante, et Richelieu, aidé du Père Joseph et de Mazarini, avait déployé un zèle, une activité merveilleuse dans les préparatifs de guerre. Le Père Joseph ne survécut pas longtemps à cette agitation des jours difficiles; il fut frappé d'apoplexie, alors qu'il voyait le cardinal son ami sortir triomphant de la crise subie par son pouvoir. On ne peut dire quels furent les regrets du cardinal; personne plus que lui n'appréciait les esprits qui s'élevaient au-dessus du vulgaire, et le Père Joseph avait une de ces intelligences puissantes que les talents supérieurs aiment à s'associer; l'*Éminence grise,* comme l'appelaient les courtisans, avait passé sa vie dans les négociations, en Allemagne, en Italie, en Suède; la plupart des plans politiques du cardinal peuvent lui être attribués. Il y avait un fort patriotisme dans ce corps couvert de bure, et au lit de mort, le seul mot qui réveilla l'énergique capucin fut celui que prononça le cardinal : « Courage, Père Joseph, Brisach est à nous. » Et quelques étincelles de vie et de fierté brillèrent encore dans ses yeux absorbés sous son capuchon gris. Quand il eut rendu le dernier soupir, Richelieu, qui ne l'avait point quitté, s'écria : « Je perds ma consolation, mon unique secours, mon confident et mon ami. »

Les opérations militaires devenaient brillantes. Jean de Wert avait bien remporté encore une victoire sur le duc de Rohan; le noble et brave capitaine de la vieille foi huguenote, frappé de mort, avait été transporté à Genève, l'antique capitale de Calvin; mais le duc de Weimar, dévoué à la France, rétablit les affaires en Allemagne; le prince de Condé commençait une campagne en Espagne, et le chef de la maison d'Orange, par une habile diversion, avait favorisé une nouvelle invasion des Français dans la Flandre. Tous ces événements rehaussèrent le crédit de Richelieu; il devenait plus fier, plus impérieux que jamais. Comme son pouvoir avait été attaqué par de faux rapports et des intrigues de cour, il crut en quelque sorte nécessaire d'imposer ses conditions à la royauté. Le ministre voulut se réserver la direction unique et absolue du conseil; plus de partage même avec Louis XIII et ses favoris : « Puis-

qu'il plaît au roi, dit-il, de se servir de moi comme il fait en ses affaires, il jugera raisonnable, je pense, de n'ajouter aucune foi à tout ce qui pourra lui être dit à mon préjudice par ceux qui se sont déclarés en cette occasion mes ennemis, auxquels même la raison requiert qu'il ferme la bouche et ne leur ouvre point ses oreilles. Il ne doit recevoir aucun avis dont il ne daigne m'avertir pour en éclaircir la vérité, à telles conditions que ceux qui découvriront les vérités importantes à l'État, seront récompensés, comme aussi ceux qui imposeront des calomnies, seront châtiés. Je dis que le roi est obligé en conscience d'en user ainsi, parce que autrement il seroit impossible de le servir en ses affaires. Ensuite j'ai à lui représenter que s'il veut maintenir son autorité, il faut avoir l'œil perpétuellement ouvert, et ne perdre pas de temps à faire les choses nécessaires à cette fin ; autrement on se perdra assurément. Il en est de cette affaire comme d'une grande maladie qu'une seule médecine ne peut emporter, et qui ne peut être guérie que par de forts remèdes. Je me suis perdu chez la reine pour ne défaire pas les cabales à leur naissance [1]. »

En faisant ainsi ses hautes conditions à la royauté, le cardinal de Richelieu cherchait à lutter contre toutes les intrigues de cour qui s'agitaient pour le renverser ; on venait de découvrir une conspiration nouvelle contre la vie du ministre. Sa position était un combat continuel : il avait conçu un plan immense, et après l'avoir fait agréer par le roi, il s'en réservait tout à fait l'exécution, parce qu'il en portait la responsabilité ; il s'était tellement emparé des affaires que Louis XIII n'osait point l'en séparer, car à mesure qu'on s'avançait dans le système, il s'identifiait de plus en plus avec les intérêts de la monarchie. Richelieu avait donc reçu plein pouvoir, mais ce plein pouvoir tenait à une volonté fragile; un mot arraché à la bouche du roi pouvait amener une disgrâce. Aussi avec quelle inquiétude Richelieu ne suivait-il pas les moindres démarches des personnes qui approchaient le roi, les moindres émotions d'amour, d'amitié, de confiance intime dans la tête et le cœur d'un prince maladif ! Le roi avait pris quelque temps en amitié Saint-Simon ; quand le cardinal sut que cette intimité pouvait

[1] Mémoire de Richelieu au Roi, recueil d'Aubery, t. II, p. 788.

nuire au développement de son pouvoir, il n'eut point de cesse qu'il n'obtînt la disgrâce de Saint-Simon, récemment créé duc et pair.

Il y avait alors parmi les filles de la reine une demoiselle de dix-sept ans, dégoûtée déjà du monde, des tristes dissipations qu'il offre, et rêvant la douce et paisible solitude d'un monastère ; mademoiselle de La Fayette s'était particulièrement distinguée dans le service d'Anne d'Autriche ; attentive, patiente, sa conversation avait ce charme mélancolique d'une âme qui, au milieu des pompes de la cour, désirait comme un avenir de bonheur la cellule à l'abri du monde. Louis XIII, si malheureux lui-même dans ces désenchantements du pouvoir et de la royauté, avait pris un goût particulier à ce commerce de paroles, à ces élancements ascétiques, à ce pieux échange de sensations, amour mystique des âmes dévotes ; il restait des heures entières dans les appartements de la reine avec mademoiselle de La Fayette, noble créature, qui n'avait d'autre souhait que de s'envoler vers Dieu, comme un séraphin vers le trône céleste. Y avait-il des rapports plus sensuels ? Les Mémoires scandaleux n'osent l'affirmer ; Louis XIII et mademoiselle de La Fayette affectaient de se voir en public, à la face d'une cour nombreuse. On les apercevait rarement seuls, et le roi Louis XIII restait des journées entières dans des entretiens d'Écriture sainte et de pieuse dévotion ; ou bien encore ils médisaient ensemble des galants récits du Marais, de M. le cardinal et de ses gens, ou racontaient les beaux dires de la fauconnerie d'après le livret des chasses royales. Il suffisait au cardinal de Richelieu de connaître la puissance de mademoiselle de La Fayette pour chercher à l'entraîner vers ses idées. Il ne négligeait rien ; et quand il sut que cette jeune fille avait pour lui d'invincibles répugnances, quand il sut qu'elle était dévouée à ses ennemis, Richelieu résolut de briser une intimité qui ne pouvait s'allier aux scrupules de conscience de Louis XIII.

Alors le grand système catholique avait placé auprès des rois un homme devant lequel la puissance du monarque, même armé du glaive, s'agenouillait : un pauvre prêtre, un confesseur, parlant au nom de Dieu, arrêtait les écarts de l'imagination, protégeait la foi du mariage, entraînait les princes tout-

puissants à reconnaître une force plus haute qu'eux-mêmes, et Richelieu, qui voulait user de ce grand pouvoir à son profit, avait placé auprès de Louis XIII le P. Caussin, de l'ordre des jésuites ; celui-ci eut mission intime d'éteindre l'amour mystique du roi pour mademoiselle de La Fayette ; il n'était besoin que d'encourager le penchant de la jeune fille pour cette vocation de solitude qui faisait battre son sein depuis que Dieu lui avait départi la vie [1].

Le P. Caussin ne subit point les commandements impérieux de Richelieu. « Qu'avez-vous à craindre d'elle? disait-il au ministre ; c'est un enfant. — Vous n'êtes pas malin, répondit le cardinal ; il faut que je vous apprenne les finesses du monde. Cette enfant a pensé tout gâter. » Le P. Caussin se conserva néanmoins à la hauteur des principes catholiques ; il dut étudier la vérité de la vocation, il le fit lentement ; et ce ne fut que lorsqu'il vit que la voix de Dieu se faisait entendre, qu'il conseilla à mademoiselle de La Fayette de se couvrir du voile virginal dans le monastère de la Visitation. Le roi la trouva bien heureuse dans cette séparation du monde ; il allait la voir à son monastère presque tous les jours, restait des heures avec elle en conférences, toute la communauté présente et édifiée ; et chaque fois qu'il sortait de ces voûtes saintes, le roi vantait le bonheur qu'on y goûtait. Dans le Louvre, au milieu de ses tristes dissipations, jamais d'aussi consolantes pensées ; et Louis XIII s'écria tout ému, que s'il n'était roi de France, il quitterait le monde pour l'état monastique. Le cardinal de Richelieu, toujours inquiet sur ces relations, remplaça le P. Caussin, dont l'influence sur la volonté du roi n'était pas assez énergique ; la conscience du monarque fut désormais confiée au P. Sirmond, ce savant jésuite qui débrouillait le chaos des origines françaises. Des scrupules catholiques furent encore exploités pour empêcher Louis XIII de revoir mademoiselle de La Fayette ; car convenait-il à un grand roi d'occuper son esprit de cette petite fille, et à un prince religieux de donner prise à la médisance [2] ?

Parmi tous les instruments que le cardinal avait employés

[1] Mémoire manuscrit de M. de Lezeau, 1637.

[2] « Lettre manuscrite du père Caussin, mss. de Béthune. »

pour attiédir les amitiés de Louis XIII et de mademoiselle de La Fayette, il y avait un jeune homme, un enfant encore de quinze à seize ans, à chevelure bouclée, attrayant, aimable, vif, volontaire, passionné; Richelieu l'avait fait nommer capitaine d'une des dix compagnies des gardes; le roi le prenait en goût, parce qu'il n'obéissait que capricieusement, et savait distraire souvent par une saillie boudeuse sa vie monotone; cet enfant, le cardinal-ministre le lui avait recommandé. Puîné du marquis d'Effiat, il portait le nom de Cinq-Mars. Richelieu n'avait vu en lui qu'un page espiègle, susceptible d'amuser le roi. La faveur du page grandissait tous les jours; quoique Louis XIII l'appelât à chaque moment, Richelieu ne pouvait encore le craindre, car, à côté de lui puissant ministre, que pouvait la tête d'un enfant tout rempli d'amour, passant ses journées à tirer des petits canons remplis de poudre, dans les longs couloirs de Saint-Germain et du Louvre?

Richelieu avait alors bien d'autres inquiétudes : sa police avait découvert une correspondance de la reine infante avec le marquis de Mirabel, ancien ambassadeur d'Espagne. Cette princesse avait comme une sorte de pied-à-terre et de pieuse retraite, le Val-de-Grâce, au faubourg Saint-Jacques, où elle allait se renfermer chez la supérieure, de la famille de Pontcarré, toute dévouée à l'infante. C'était là que la correspondance avait lieu par un valet de chambre, du nom de Laporte, et madame de Chevreuse, femme d'esprit que le cardinal redoutait tant. Il y avait longtemps déjà que le cardinal méditait un coup d'éclat contre la reine infante : pendant les troubles de la famille royale, Anne d'Autriche seule avait conservé quelque repos; le ministre mettait beaucoup de prix à constater les relations que la reine continuait, pendant la guerre, avec l'Espagne et le cardinal-infant, gouverneur des Pays-Bas. Le but du premier ministre était de démontrer aux yeux du prince que seul il avait le sentiment profondément national, et que toute la famille royale qu'il redoutait s'était mise en rapport avec l'étranger. Richelieu, envahissant le Val-de-Grâce, fit fouiller les appartements de la supérieure, des précautions avaient été prises, et l'on ne trouva que des pièces insignifiantes, des documents sans valeur. La reine infante, pressée par le chancelier, me-

nacée d'un divorce ou d'une disgrâce complète, fut entraînée à faire des aveux. Le cardinal se hâta de se rendre auprès d'elle au Val-de-Grâce [1] : « Madame, dit le ministre, il faut tout dire, n'user d'aucune dissimulation ; autrement je me retire, et le roi prendra les mesures qu'il croira nécessaires. — Ah ! monsieur le cardinal, s'écria la reine, restez seul avec moi, et je dirai tout ce que je pense et puis savoir [2]. » Le cardinal fit retirer tous ceux qui l'avaient accompagné, et s'approchant bien près de la reine, il lui parla avec une extrême douceur. Cette pauvre infante, tout effrayée, s'écriait de temps à autre : « Quelle bonté faut-il que vous ayez, monsieur le cardinal ! employez votre crédit pour me tirer de cette affaire, et je vous promets de ne plus commettre de fautes à l'avenir. » Et le ministre paraissait très satisfait d'humilier ainsi une des plus ardentes ennemies de son système ; il alla chez le roi prendre ses ordres définitifs ; puis il revint auprès d'Anne d'Autriche, et lui imposa la déclaration suivante : « Nous, Anne, par la grâce de Dieu, reine de France et de Navarre, avouons librement et sans contrainte aucune avoir écrit plusieurs fois à M. le cardinal-infant notre frère, au marquis de Mirabel, à Gerbier, résidant d'Angleterre en Flandre, et avoir reçu souvent de leurs lettres. Que nous avons écrit les susdites lettres dans notre cabinet, nous confiant seulement à Laporte, notre porte-manteau ordinaire, à qui nous donnions nos lettres, qui les portoit à Auger, secrétaire de l'ambassadeur d'Angleterre, lequel les faisoit tenir audit Gerbier ; qu'entre autres choses, nous avons quelquefois témoigné du mécontentement de l'état où nous étions, et avons reçu et écrit des lettres au marquis de Mirabel, écrites en des termes qui devoient déplaire au roi. Avouons ingénuement tout ce que dessus, comme choses que nous reconnoissons franchement et volontairement être véritables ; nous promettons de ne retourner jamais à pareilles fautes, et de vivre avec le roi, notre très-honoré seigneur et époux, comme une personne qui ne veut avoir aucun intérêt

[1] Procès-verbal du chancelier, déposé au parlement. Manuscrit Béthune, ann. 1637.

[2] Mémoire écrit de la main du cardinal sur cet événement. Mss. de Béthune, ann. 1637.

que ceux de sa personne et de son État. En témoignage de quoi nous avons signé la présente de notre propre main. ANNE. »

Cet acte tout écrit par la reine infante la compromettait aux yeux de Louis XIII, et c'est ce que Richelieu désirait. Le cardinal-ministre voyait dans l'avenir des dangers menaçants pour sa personne; la frêle santé du roi ferait peut-être passer la succession au duc d'Orléans, si intimement uni avec la reine infante; et si cette reine d'ailleurs devenait féconde, Richelieu verrait son pouvoir détruit sous la régence nécessaire d'Anne d'Autriche. Les Mémoires scandaleux donnaient un autre motif à l'impérative conduite de Richelieu : le cardinal, disaient-ils, avait toujours été amoureux de la reine infante; moins favorisé que Buckingham, il s'était enfin vengé en humiliant la fière espagnole qui l'avait couvert de ses mépris. Tant de pamphlets circulaient alors au milieu des partis animés, qu'il faut considérer toutes ces révélations comme des expressions passionnées d'un temps si plein d'agitations publiques. Quelques instants après que la reine eut signé l'humble aveu de ses fautes, Richelieu retourna avec deux écrits de la main du roi; le premier avait été ajusté tout au bas des aveux d'Anne d'Autriche; il était ainsi conçu : « Après avoir vu la franche confession que la reine, notre très chère épouse, a faite de ce qui nous a pu déplaire depuis quelque temps en sa conduite, et l'assurance qu'elle nous a donnée de se conduire à l'avenir selon son devoir envers nous et notre État, nous lui déclarons que nous oublions entièrement tout ce qui s'est passé, n'en voulons jamais avoir souvenance, et voulons vivre avec elle comme un bon roi et un bon mari doit faire avec sa femme. » Le second écrit prescrivait à la reine infante sa règle de conduite pour l'avenir; elle devait éviter de nouvelles intrigues : « Je ne désire plus que la reine écrive à madame de Chevreuse, principalement parce que ce prétexte a été la cause de toutes les écritures qu'elle a faites ailleurs. Je désire que madame de Senecé me rende compte de toutes les lettres que la reine enverra, et qu'elles soient fermées en sa présence. Je défends à la reine l'entrée des couvents de religieuses, jusqu'à ce que je le lui aie permis de nouveau; et lorsque je le lui permettrai, je désire qu'elle ait toujours sa dame

d'honneur et sa dame d'atour dans les chambres où elle entrera. » Et la pauvre reine, toute tremblante, écrivit au-dessous de la signature royale : « Je promets à Sa Majesté d'observer religieusement le contenu ci-dessus. ANNE. »

Le cardinal de Richelieu, dominant ainsi toutes les volontés d'Anne d'Autriche, put se montrer moins facile pour les propositions d'accommodement que lui faisaient les divers membres de la famille royale. Le duc d'Orléans, tout à fait réduit à l'impuissance, ne venait même plus à la cour; ou, s'il s'y rendait quelquefois, c'était pour faire ses profonds hommages au roi et à M. le cardinal. La vieille Marie de Médicis, inconstante dans son malheur comme aux jours de sa prospérité, s'était décidée à quitter Bruxelles et à s'embarquer pour l'Angleterre, où régnait Henriette sa fille chérie, et par l'intermédiaire du roi Charles elle pouvait négocier un arrangement avec son fils et Richelieu; la reine-mère se montrait heureuse par la pensée de revoir ces châteaux du Luxembourg et de Saint-Germain qu'elle avait fait embellir de tant de manières. Elle avait consulté les astrologues; tous lui avaient annoncé la mort prochaine du roi son fils, et quelle joie si elle était encore une fois régente de France! En Flandre elle était humiliée, bannie; le peuple la considérait comme une des causes de la guerre, et, pauvre vieille femme, elle était doublement souffrante par la misère et l'ambition. La reine-mère traversa la Hollande pour se rendre à Londres auprès d'Henriette. Quelle noble réception lui fut faite dans toutes les villes hollandaises! que d'honneurs lui furent rendus par les bourguemestres, ouvrant leurs portes devant un triomphe municipal! ovation recueillie en belles gravures et estampes, où l'on voit Marie de Médicis, revêtue en Cérès, traînée sur un char doré par des lions doux et rampants [1]. A La Haye déjà, la reine-mère avait fait faire quelques démarches par le prince d'Orange afin d'obtenir son rappel, promettant de se tenir en paix, sans jamais entrer dans aucune ligue, ni contre le royaume ni contre le cardinal. Richelieu fit répondre officiellement : « Que Sa Majesté ne pouvait recevoir en son royaume ladite dame

[1] *Voyez* la collection des gravures, Bibliothèque du roi, règne de Louis XIII.

reine, par la juste crainte qu'elle devoit avoir qu'on ne continuât sous son nom, et peut-être à son insu, à faire des factions et des monopoles, non seulement dans son État, mais dans ceux de ses alliés [1]. » Se retirer à Florence, c'était pour la reine-mère la plus grande des humiliations; elle avait refusé de s'y rendre à toutes les époques; elle ne voulait plus revoir l'Arno dans ses disgrâces et ses abaissements; aussi, en Angleterre cherchait-elle à faire négocier son retour pur et simple auprès du cardinal. Quelle différence de temps! Il y avait cinq ans à peine que le cardinal lui avait écrit des lettres humbles et soumises pour la prier de rentrer au conseil et de lui donner ses avis; aujourd'hui Richelieu lui imposait la dure loi de ne plus revoir la terre de France, ses nobles palais, ses amis du parlement et de la bourgeoisie. Quand M. de Bellièvre partit pour son ambassade extraordinaire en Angleterre, le cardinal lui commanda expressément de ne jamais se rencontrer avec la reine-mère, de ne répondre à aucune de ses questions, de l'éviter même dans le palais de Charles Ier et d'Henriette sa fille. Par surprise, M. de Bellièvre fut plusieurs fois accosté; la reine-mère le supplia de servir d'intermédiaire pour faire sa soumission absolue à M. le cardinal. M. de Bellièvre déclina cette charge, en déployant cette expression noble et modérée que les gentilshommes mettaient alors dans leurs rapports avec la famille royale, quand ils étaient obligés à un refus. « Si on ne vous a pas ordonné de m'entendre, dit la reine-mère, au moins on ne vous l'a pas défendu; je vous prie seulement de m'écouter. » M. de Bellièvre répéta qu'il n'avait pas d'ordres: « Je sais, Monsieur, que les ambassadeurs ont coutume de parler ainsi, répliqua la reine, mais je sais aussi qu'ils sont obligés de mander tout ce qu'on leur dit, comme je l'ai vu souvent pratiquer dans le temps de ma régence; ainsi, malgré toutes vos protestations, j'attends une réponse de vous.» Bellièvre en effet rendit compte de cette conversation au cardinal de Richelieu; et celui-ci dicta immédiatement une dépêche de cabinet pour repousser la demande de la reine : « Sa Majesté a, de son propre mouvement, dit à son conseil qu'elle

[1] Bibliothèque royale, mss. de Colbert, intitulés : *Affaires de France*, n° 2, ann. 1638.

n'estimoit pas qu'il y eût lieu de se fier aux paroles de la reine, vu les profondes dissimulations dont elle avoit usé en son endroit en diverses occasions; qu'étant connue de l'humeur dont elle est, s'il la recevoit en ce royaume, elle relèveroit l'espérance de tous les mécontents; ce qui étoit d'autant plus à considérer, que tous ceux qui le sont étoient de son temps attachés à elle [1]. »

Ce refus raisonné de recevoir la reine-mère en France fut adressé à Londres, et bientôt les publicistes anglais rédigèrent une protestation en forme de manifeste, pour réfuter les motifs de la dépêche de Richelieu. La publicité que recevaient ces pièces, l'éclatant et triste effet qu'elles avaient sur l'opinion ne permettaient pas au cardinal de Richelieu de rester inactif; on l'accusait si souvent de fomenter les querelles dans la famille royale, l'opinion murmurait si haut contre son ambitieuse habileté, que le ministre ne voulut pas seul rester responsable des conséquences d'un refus opposé à la reine-mère. Le conseil fut convoqué sur la demande du cardinal lui-même; il se composait du chancelier Séguier, des sieurs de Bullion, Bouthillier, Chavigny et Desnoyers; on dut y examiner plusieurs questions: «Le retour de la reine-mère est-il utile? S'il est utile, quelle sera la demeure fixée à Marie? Si on la laisse à l'étranger, quelle pension pourra-t-on lui faire? » Les réponses des secrétaires d'État furent unanimes; tous se trouvèrent d'avis que si la reine voulait se retirer à Florence, on pourrait s'occuper d'elle. Le sieur de Bouthillier fut le seul des secrétaires d'État qui vota quelque adoucissement au sort de Marie de Médicis. Le roi répondit de sa main à l'ambassadeur d'Angleterre, milord Germain : « Je n'ai jamais manqué de bon naturel envers la reine ma mère; mais elle a tenté tant de diverses choses en mon État, et a pris tant de liaisons avec ceux qui en sont ennemis déclarés, que je ne saurois avoir d'autre résolution que de n'en prendre point en ce qui la touche, jusqu'à l'établissement d'une bonne paix. » Puis était écrit de la main de Richelieu: « Si M. Germain dit que l'attente de la paix n'empêche pas de donner de l'argent à la reine, Sa Majesté lui pourra répondre qu'elle a bien pensé à ce qu'elle lui a dit, et

[1] Mss. de Béthune, vol. cot. 9234, ann. 1638.

ne peut faire plus, ne pouvant être assurée, pendant la guerre, que les domestiques qui posséderont l'esprit de la reine sa mère ne se servissent du bien que Sa Majesté pourroit faire contre son État et l'avantage des Espagnols, dont le dernier manifeste qu'elle a fait depuis qu'elle est en Angleterre fait bien connoître qu'elle n'est pas tout-à-fait détachée[1]. »

La négociation avec la reine-mère était ainsi tout à coup rompue, au milieu des vives rumeurs de la bourgeoisie et du parlement; mais à cette époque l'attention publique était agréablement occupée par un événement inattendu, la naissance d'un dauphin, merveille née après vingt ans d'un mariage impuissant et stérile. Quand Richelieu eut obtenu d'Anne d'Autriche un acte de soumission et d'abaissement, Louis XIII rendit toutes ses bonnes grâces à sa femme; il la voyait plus intimement, et tout à coup se répandit dans le royaume la nouvelle que la reine était enceinte; des prières publiques furent ordonnées à la Vierge Marie, la protectrice de toutes les âmes souffrantes; des vœux furent faits aux pieds de ses autels. Un enfant mâle naquit, et on le salua du titre de Dauphin, nom chéri qui appartenait au premier-né de France. Le jour même parut une déclaration du roi qui mettait le royaume sous la protection spéciale de la Vierge Marie, pieuse offrande, qui plaçait la couronne du roi au pied de cette mélancolique et douce figure de la Vierge pure et de la mère immaculée du Christ: « Nos mains n'étant pas assez saintes pour présenter nos offrandes à la pureté même, disait le roi, nous croyons que celles qui ont été dignes de la porter les rendront hosties agréables, et c'est chose bien raisonnable qu'ayant été médiatrice de ses bienfaits, elle le soit de nos actions de grâces. A ces causes, nous avons déclaré et déclarons : que prenant la très sainte et

[1] 4 avril 1639. Cette lettre se trouve dans les manuscrits de Colbert, copiée sur la minute originale écrite par le sieur de Chavigny, avec des corrections de la main du cardinal, qui y ajouta au bas ; « Je vous prie, M. Germain, ne me contraindre point de me ressouvenir du passé, pour vous rendre plus capable des raisons que j'ai de faire ce que je fais. Vous avez assez de connoissance pour voir que mon procédé est bien fondé, et je suis bien aise de ne rafraîchir pas la mémoire de choses si désagréables, comme sont les diverses entreprises qui ont été faites contre moi. (Il s'agissait de l'ambassadeur d'Angleterre.)

très glorieuse Vierge pour protectrice spéciale de notre royaume, nous lui consacrons particulièrement notre personne, notre État, notre couronne et nos sujets. »

La naissance d'un dauphin modifiait tous les rapports de la famille royale : le duc d'Orléans n'était plus l'héritier du trône ; le cardinal-ministre n'avait plus devant ses yeux la perspective d'un ennemi qui tôt ou tard porterait la couronne ; un dauphin supposait une régence, la régence un ministre tout-puissant, des hésitations dans tous les pouvoirs qu'une main habile et ferme pouvait diriger à son profit. Aussi les ennemis de Richelieu firent-ils circuler mille bruits : on rappelait que le roi n'avait jamais eu de commerce avec sa femme ; la reine Anne d'Autriche n'avait-elle pas eu des amants ? Lorsque Buckingham vint à Paris, on disait que la reine Anne d'Autriche avait été une première fois enceinte de ses œuvres[2] ; le cardinal de Richelieu lui-même n'avait-il pas prétendu se faire aimer d'Anne d'Autriche ? Fier et présomptueux qu'il était, l'arrangement du Val-de-Grâce n'avait-il pas été suivi d'une liaison plus intime avec cette reine que Richelieu avait sollicitée de son amour ? Cette grossesse subite n'en était-elle pas le fruit ? Tout cela se disait dans la bourgeoisie ; les pamphlets, en ravivant ces bruits, obtenaient une grande popularité. Il en est un surtout, déplorable d'allusions, et qui portait le titre « d'Arrêt notable de la cour de Parlement de Grenoble, donné au profit d'une damoiselle sur la naissance d'un sien fils, arrivée quatre ans après l'absence de son mari, et sans avoir eu connoissance d'aucun homme, suivant le rapport fait en ladite cour par plusieurs médecins de Montpellier, sages-femmes, matrones et autres personnes de qualité[3]. » Ce pamphlet, si déplorablement scandaleux, cette allusion libertine et moqueuse se propagea partout ; on lisait cet écrit dans les assemblées bourgeoises, aux halles, si bien que le parlement de Paris dut prendre des mesures par un arrêt solennel de proscription.

[1] « Ordonnance du roi, par laquelle Sa Majesté déclare qu'elle a pris la Très Sainte Vierge Marie pour protectrice spéciale du royaume. »

[2] C'est ce qui résulte des bavardages inédits du cardinal de Retz, le pamphlétaire.

[3] Paris, 1638. J'ai ce rare et curieux pamphlet dans ma collection.

Mais qu'on s'imagine l'impression profonde que devaient faire de tels pamphlets répandus comme à dessein dans la bourgeoisie ; les rigueurs du parlement ne pouvaient empêcher les dires et gros mots des halles et des parloirs, sur l'arrêt du sieur de Montléon, dont le crocheteur de la Samaritaine, si plaisant et hâbleur, avait fait « le sire Louis et la dame Anne son épouse, tous deux ne s'étant jamais vus, tous deux faisant pourtant longue lignée, et tout cela par les vertus de la robe d'un sieur cardinal, dont la baguette magique transformoit les bonnes filles de joie en princesses, et sa nièce, la Comballet, en duchesse d'Aiguillon[1]. » Ainsi donc les moqueries se rattachaient à l'homme politique qui fondait l'unité du pouvoir en France sur les débris des vieilles institutions ; le scandale des bons mots poursuivait le ministre, sa famille, le roi lui-même. A toutes les époques ce spectacle se reproduit. Quand un caractère se pose avec un système hardi, lorsqu'il jette la société dans des voies nouvelles, il se fait autour de lui une immense opposition qui l'enlace, le fatigue, le désole. Il faut qu'il se fasse alors l'idée d'une grande mission pour qu'il ne se décourage point à l'œuvre, tant les clameurs sont poignantes, tant les efforts des partis ébranlent le sol à peine affermi sous ses pas !

Dans l'actif mouvement d'intrigues qui dominait la cour, le cardinal de Richelieu restait préoccupé des hautes questions d'alliances politiques. La guerre se continuait avec l'Espagne et l'Empire, sur le Rhin, dans la Picardie, aux Alpes et sur les Pyrénées ; les traités avec le prince d'Orange, la Suède, la Bavière, la Suisse et le Piémont avaient été renouvelés. Toutes les puissances de second ordre devaient marcher comme auxiliaires, et prendre un parti décidé pour une des deux causes. Il était pourtant une couronne assez importante, quelles que fussent ses divisions intérieures, pour avoir un système à elle et conserver l'attitude de médiatrice. L'Angleterre n'était entrée comme alliée d'aucune des deux nations en lutte, comme si elle se sentait assez forte pour jouer un rôle à part et adopter une politique toute conçue en ses propres intérêts. Le roi Charles Ier connaissait le traité conclu entre la France et les États-Généraux de Hollande, d'après lequel on se divisait la

[1] D'un cas extraordinaire au lit nuptial. Paris, 1638.

Flandre espagnole; par cette convention la France, maîtresse de la ligne de l'Escaut, obtenait non seulement le port de Dunkerque, mais encore celui d'Ostende et d'Anvers. L'Angleterre ne pouvait souffrir ce partage qui agrandissait si démesurément les frontières de la monarchie française; elle était comme enveloppée par cette longue ceinture de ports s'étendant depuis le golfe de Gascogne jusqu'aux bouches de l'Escaut. L'Angleterre craignait, depuis un siècle déjà, la réunion des Pays-Bas à la France. Dans cette circonstance nouvelle, lord Germain, ambassadeur de Charles Ier auprès de Louis XIII, eut l'ordre de déclarer que le roi d'Angleterre, tout en offrant sa médiation pour mettre un terme aux différends survenus entre l'Espagne et la France, enverrait immédiatement occuper les Pays-Bas espagnols par une armée anglaise, si la France et les États Généraux mettaient à exécution le traité de partage.

Au moment où l'ambassadeur anglais faisait cette menace, la Grande-Bretagne était tristement et profondément remuée par les divisions politiques et religieuses; les trois nationalités irlandaise, anglaise, écossaise éclataient en disputes et en guerres sur des liturgies, sur des points d'Églises catholique, anglicane et presbytérienne. Les parlements avaient été dissous, Charles Ier luttait par les armes contre les covenants; il cherchait appui dans le catholicisme dont l'expression se trouvait parmi la famille royale même : Henriette-Marie de France n'était-elle pas considérée par les sectes dissidentes comme la reine du papisme odieux? Richelieu avait plus d'un grief contre le roi Charles Ier. Lorsque la guerre éclata avec l'Espagne, le ministre avait compté sur l'appui de l'Angleterre; quand cette alliance lui fut refusée, Richelieu croyait au moins à une exacte neutralité. Ces griefs s'augmentèrent encore par suite de l'asile honorable qu'Henriette de France avait donné à Marie de Médicis et à la duchesse de Chevreuse, née Marie de Rohan. Dès lors le cardinal vit avec plaisir se développer ces tentatives de séditions et de révoltes qui agitaient l'Angleterre. Il n'avait aucune répugnance à favoriser les révoltes dans les pays étrangers, à affaiblir les liens d'obéissance entre le prince et les sujets quand ce résultat aidait ses desseins. On l'avait vu en Allemagne liguer tous les intérêts protestants contre l'unité

catholique et impériale ; en Angleterre, il n'hésita pas un moment à pactiser avec les covenants Écossais et la rébellion partout où elle se produisait. Le comte d'Estrades, envoyé en Angleterre comme ambassadeur extraordinaire, eut tout à la fois mission de solliciter l'alliance de Charles Ier et de préparer secrètement des traités avec les chefs de l'Écosse rébellionnée[1].

Les menées du comte d'Estrades furent actives ; des dépêches de l'ambassadeur existent encore, et sa correspondance sur ce point est curieuse, car elle indique que Richelieu fut un des grands mobiles du mouvement puritain et écossais contre la couronne d'Angleterre : « J'attends, dit l'ambassadeur dans une dépêche, les ordres de Votre Éminence ; la conjoncture présente paroît bien favorable pour embarrasser le roi d'Angleterre. » Richelieu n'hésite pas un seul moment à répondre à la dépêche du comte d'Estrades ; le ton de sa lettre est aigre contre Charles Ier ; on le voit tout plein de l'espérance de se venger, en excitant en Angleterre une complète révolution. Si vos deux amis d'Écosse sont encore à Londres, dites-leur qu'ils prennent confiance à ce que l'abbé Chambre leur dira. Vous avez rendu un grand service au roi d'avoir découvert ces deux hommes. Assurez-les de mon affection et de ma protection. »

Dans l'état d'hostilités secrètes où Richelieu se trouvait avec l'Angleterre, il était peu probable que l'on pût compter sur la médiation du cabinet de Londres pour terminer la guerre avec l'Espagne. Les batailles entre les deux nations se continuaient toujours sur une vaste échelle : M. de Feuquières était battu devant Thionville par Piccolomini, en même temps qu'Hesdin se rendait au maréchal de La Meilleraye. Dans le Palatinat, après la mort du duc de Weimar, fidèle et sincère ami de la France, le duc de Longueville avait pris le commandement des armées alliées ; il faisait en vain le siége de quelques places de guerre. En Piémont, les Français sont obligés d'évacuer Turin, et là meurt le cardinal de La Vallette, fils du duc d'Épernon, général de l'armée, homme de mousquet s'il en fut un, maniant l'épée, comme au temps des Turpin et des archevêques assommeurs de géants. Au milieu de tous ces accidents de la

[1] Instructions données au comte d'Estrades dans les manuscrits de Colbert, intitulés : *Affaires de France*, n. 2.

guerre, le pauvre peuple des communes se montra mutin et séditieux ; il y eut en Normandie la sédition des *nu-pieds*, communaux qui s'armaient de socs de charrues ou de faulx pour détruire les manoirs des nobles hommes et les rendre tous égaux comme la Male-Mort dans la danse Macabre. Un beau matin on trouva affichée dans toutes les communes normandes, une proclamation ainsi conçue : « De par le général des nu-pieds, il est commandé aux paroissiens et habitans de cette paroisse, de quelque qualité et condition qu'ils soient, de se fournir d'armes et de munitions de guerre pour le service du roi et le maintien de son État, dans quinzaine ; pour, au premier commandement et avertissement dudit seigneur, se rendre en bon ordre et équipage au lieu qui leur sera donné pour la défense et franchise de la patrie oppressée des partisans et gabeleurs. » La cloche municipale sonna comme au temps où les paysans proclamèrent la commune du XIIIe siècle ; ils formèrent de régiments, des escadrons avec les chevaux des fermes ; ils empruntèrent à la ville de Rouen quelques pièces d'artillerie pour entrer en campagne. Le parlement, sans faire cause avec le peuple de Normandie, ne réprima pas avec énergie la sédition qui se développait depuis Caen jusqu'à Rouen. Les capitaines, tous de race communale ou bourgeoise, portaient les noms de Champmartin, Laloy, Duval, Labarsillière, Lalande, Rigodière, et le plus puissant parmi eux était le curé Morel, car le peuple et le catholicisme, l'église et la commune, le clocher et le beffroi municipal reproduisaient une semblable idée, répondaient à un même intérêt. La cour envoya le colonel Gassion et quelques régiments de l'armée de Picardie pour réprimer cette émeute provinciale. Il y eut une véritable bataille des troupes réglées contre les communaux ; les paysans furent vaincus ; et comme la révolte avait été inhérente aux intérêts de la province, le chancelier Séguier, qui fut désigné pour instruire contre les rebelles, adressa un Mémoire au cardinal pour solliciter des mesures rigoureuses dans l'intérêt du pouvoir royal.

Cette révolte de Normandie, peu aperçue dans l'histoire, signale pourtant l'effervescence des populations, les souvenirs de la Ligue et les causes de la Fronde. Le XVIIe siècle ne fut

pas sans esprit de liberté : pendant ces vingt années, l'Angleterre, l'Écosse, Naples et la France s'ébranlent dans une sorte d'intelligence populaire. Les *nu-pieds* en Normandie donnaient la main en quelque sorte aux *croquants* de Guienne, troupes de commune également soulevées et que la *Gazette de France* désigne sous le titre méprisant de *bandits*, assez nombreux pourtant pour avoir une armée de plus de 8,000 hommes dans la province ; on les nommait *croquants* parce qu'ils croquaient et dévoraient manoirs et richesses des seigneurs. Ces révoltes et ces misères signalaient les mortelles atteintes de la guerre.

Dès cette année l'on voit Richelieu chercher par une trêve à préparer la suspension des hostilités. Il y avait entre le cardinal, premier ministre de France, et le comte d'Olivarès, premier ministre en Espagne, quelque sympathie, une estime réciproque : le comte-duc était le chef de la monarchie espagnole, comme le cardinal-duc était la tête de la monarchie française ; ils mettaient ainsi en action cette unité politique et ministérielle que le père Joseph avait recommandée dans un long Mémoire tout écrit de sa main [1]. Le docteur don Miguel de Salamanque fut envoyé en France pour préparer une trêve entre les deux monarchies ; don Miguel eut une entrevue secrète avec le cardinal, et il transmet au comte d'Olivarès les détails de cette mystérieuse affaire : « A peine étois-je arrivé en effet, que le cardinal venant à ma rencontre, me témoigna tous les regrets qu'il éprouvoit de ne pas me recevoir publiquement, mais que je devois en comprendre les motifs. Je lui répondis par les complimens que comportoient mes instructions, et lui donnai la lettre de Votre Excellence. « Avant de vous répondre, me dit le cardinal, permettez-moi de jeter les yeux sur cette lettre, et veuillez m'aider vous-même à la lire. » Dès qu'il en eut pris connoissance, il parut fort satisfait des expressions d'attachement de Votre Excellence, et renchérissant lui-même sur ces témoignages de bon vouloir, il m'assura que son plus grand désir étoit de voir les différends s'arranger à l'amiable, et de donner ainsi à Votre Excellence la preuve de son estime et de son attachement. « La base de toute négociation entre les

[1] J'ai retrouvé ce Mémoire, qui porte pour titre : *De l'unité du ministre et des qualités qu'il doit avoir.*

deux États, dit le cardinal, est d'abord la restitution réciproque de couronne à couronne, sans laquelle on ne peut établir aucune trêve, aucun traité ; c'est là une question sur laquelle il est indispensable de s'entendre avant d'aller plus loin. — Il est bien certain, répondis-je, que si un accommodement avoit lieu, ce que j'espère, la France ne devroit pas conserver une place espagnole ; mais il me semble que ce sont là des articles qui constitueroient un traité de paix plutôt qu'une simple trêve ; parce que, dans une circonstance pareille, celui qui a le plus à restituer, a le droit naturellement d'attendre de plus grandes concessions de celui qui en a moins. — Passons au second point, parlons des alliés, et particulièrement des Hollandois. — Le roi mon maître, ai-je continué, est tout disposé à entrer en accommodement avec eux à des conditions raisonnables, et les premières seroient la restitution du Brésil, un point fortifié sur le Rhin, le démantèlement de Maestricht, enfin le payement d'une somme d'argent dont on laisseroit au roi de France la faculté de régler la quantité, pour indemniser la compagnie des Indes occidentales. — N'allons pas plus avant, dit le cardinal en m'interrompant ; ce n'est pas vouloir la trêve que parler ainsi. La France ne peut elle-même imposer la Hollande ? elle ne demande seulement qu'à la faire comprendre avec elle dans la trêve ou suspension d'armes ; je dois le déclarer ici sincèrement, pour rien au monde la France ne se séparera de ses alliés, et ne fera un traité ni une trêve dans lesquels ils ne soient pas compris [1]. Eh ! que diroit le monde entier, en nous voyant rompre, pour un pareil motif, une alliance si ancienne qu'elle remonte à Henri IV, et qui a été tout nouvellement établie sur de si larges bases ! D'un autre côté, si les Hollandois étoient compris dans la trêve, la France se rendroit garante de leur bonne foi dans l'observation de ses clauses ; or, les choses étant ainsi, je proteste devant Dieu que je crois qu'un pareil accommodement est convenable à l'Espagne. Ici s'est terminée la conférence. »

Les opérations militaires n'étaient point suspendues par ces

[1] *Que para que me aseguiase de su verdad me declaraba que por ningun respeto humano la Francia se separaria de sus aliados ni harià paz o tregna sin que entrasen en ella todos* (Archives de Simancas, cot. A, 32.)

négociations, qui se rattachaient tout à la fois à la France et aux alliés; les maréchaux de Chaulnes, de Châtillon et de la Meilleraye s'emparent d'Arras, et le comte d'Harcourt de Turin. A ce siége commence à se montrer radieux déjà le vicomte de Turenne, puissante renommée qui grandit dans les troubles civils. Ces succès étaient compensés par les défaites qu'éprouvaient les armées françaises dans l'Alsace et l'Allemagne, tandis que les négociations se continuaient directement entre le cardinal de Richelieu et le comte d'Olivarès pour la conclusion d'une trêve. Le ministre espagnol envoyait de nouvelles instructions à ses agents à Paris : « Si les Hollandais, disait-il, demandent à être compris dans le traité, les en exclure à tout prix, afin que leur union avec les Français, union qui a causé tant de maux, soit moins intime. Comme la restitution de la Lorraine est le point capital des négociations, il est convenable d'être bien fixé sur cet objet. La Lorraine, telle qu'on l'entend, est feudataire de l'Empire ; c'est ce qui a été déclaré et confirmé par le traité conclu sous Ferdinand Ier avec l'approbation de tous les princes électeurs, de tous les États de Lorraine en 1542, et comme telle comprise dans le cercle du Haut-Rhin[1]. » Les deux monarchies, pendant ces négociations, se heurtent non seulement par des hostilités avouées sur les grands champs de bataille de l'Europe, mais encore dans ces sourdes démarches que Richelieu et la cour de Madrid multipliaient alors pour soulever les peuples et embarrasser les couronnes. Le droit public ne posant pas de limites au mal que pouvaient se faire deux cabinets ennemis, il était permis à chaque souverain d'essayer les troubles intérieurs pour empêcher son adversaire de développer toutes ses forces. On l'avait vu au temps de la Ligue : tandis que l'Escurial soudoyait le parti des féodaux en France, des agents répandus sur les frontières espagnoles essayaient la révolte des Morisques, et l'envahissement de l'Espagne par les Musulmans.

Dans cette vaste monarchie espagnole, dont l'armorial, écartelé comme un échiquier, se composait de tant de nations diverses : des Arragonais, braves montagnards, des Navarrois, des Basques valeureux, tout fiers encore des souvenirs de Ron-

[1] Archives de Simancas, cot. A 32[6], ann. 1640.

cevaux et de leur victoire sur les paladins du grand Charles; dans cette monarchie où le fier Castillan se vantait de son origine pure de tout sang étranger, et l'Asturien de ses montagnes pleines encore de vieux chrétiens du temps de la conquête; dans cette Espagne toute brillante de Valence et de Cordoue-la-Morisque, de Cadix qu'un cordon de soie lie à la mer, selon les vieilles *scagnas* des paysans andalous, il y avait alors un peuple fier et brave, séparé du reste de l'Espagne par ses *costumbres*, ses mœurs, son origine et son courage aventureux; le Catalan habitait une province à part qui se prolongeait sur le littoral de la Méditerranée. L'histoire de ce peuple était comme une épopée merveilleuse; pauvres pêcheurs sur la côte, hardis navigateurs sur toutes les mers, ils avaient jeté des colonies en Provence, dans la Grèce même que longtemps ils dominèrent en souverains. Qui pouvait se comparer à Barcelonne, ville de plaisirs, de fêtes, de liberté, de commerce et de coutumes indépendantes? La Catalogne était hérissée de villes fortes, sous une population active qui travaillait son sol fertile comme un jardin, même sur le faîte des montagnes; les Pyrénées descendaient jusqu'à elle, cultivées en verte prairie et en beau verger coupé de torrents, de plans d'oliviers, de figuiers sauvages et de ces vignes à treillages, suspendues en longues grappes comme aux belles plaines de Toscane. Le Catalan était fier et hautain et Richelieu connaissait tous les symptômes d'insubordination dans la Catalogne : depuis longtemps il en travaillait l'esprit. Il existe une lettre autographe de Jacques Brecht, gouverneur de Barcelonne, au comte d'Olivarès, dans laquelle il dénonce, entre autres manœuvres des Français, les menées du cardinal de Richelieu pour soulever la province. Il s'agissait alors d'un acte plus hardi qu'une sourde révolte; la Catalogne se croyait assez forte pour faire des propositions à la cour de France. Une délibération du conseil, présidé par Richelieu, examine comment on pourrait réunir la Catalogne à la monarchie : « Le roi y peut parvenir en faisant la conquête par armes sur le roi d'Espagne comme sur son ennemi; mais la franchise dont ont usé les Catalans envers le roi, ayant eu recours à sa bonté contre la tyrannie du roi d'Espagne, ne permet pas d'user de cette voie. Le second moyen est l'élection

des peuples qui autorise de reconnoître Sa Majesté pour leur roi. Le troisième moyen et le plus sûr est que Sa Majesté se serve des droits des rois de France ses prédécesseurs, depuis les empereurs Charlemagne et Louis le Débonnaire, qui recouvrèrent ce pays sur des Mores mahométans [1]. »

Richelieu désirait donc que ce fût par droit héréditaire et de transmission légitime, et non par élection, que le roi Louis XIII fût nommé souverain de la Catalogne; c'était toujours son principe, car le droit absolu de la couronne était le seul à ses yeux incontestable. Des députés catalans furent envoyés auprès du roi Louis XIII pour traiter des conditions d'une réunion à la France: ces conditions expriment bien l'esprit du temps, les mœurs et les libertés de la nation catalane : « Les États demandent, en échange de leur soumission au roi, qu'il maintienne dans leur intégrité tous les priviléges, coutumes, liberté, honneurs, prééminences de la ville de Barcelonne, et autres cités, lieux et personnes de ladite province; demandent en outre de ne donner la charge de gouverneurs des châteaux de la Catalogne, ou d'officiers de justice, à aucun autre qu'à des Catalans naturels; de nommer un vice-roi et un lieutenant-général de ses royaumes, pour qu'ils aient à gouverner ladite principauté suivant les constitutions établies. »

Quand les Catalans firent ces propositions à la France, alors en pleine révolte contre l'autorité du roi d'Espagne, ils avaient pris les armes spontanément contre les troupes wallones, lesquelles avaient osé toucher l'hostie consacrée dans une procession sainte; le peuple avait crié : *Viva la santa fé, mueros los gobernos!* le vice-roi avait été percé de mille coups d'arquebuse dans une vigne qu'il traversait en se sauvant; on courait de toutes parts sur les soldats espagnols. C'était alors une triste époque de décadence pour cette monarchie: à ses deux extrémités la révolte éclatait; les Portugais proclamaient pour roi Juan, duc de Bragance, se séparaient de la maison d'Espagne, tandis que les Barcelonnais, les fiers habitants des montagnes des Pyrénées, chassaient à coups d'escopette les derniers débris des Wallons et Napolitains au service de Sa Majesté Catholique. Les députés catalans furent admis à faire

[1] Mss. Dupuy, vol. DLXVIII.

leur hommage au roi de France ; Richelieu leur demanda : Est-ce comme sujets ou comme ministres d'un peuple libre que vous venez auprès du roi ? » Et alors les Catalans se précipitèrent à genoux en s'écriant : *Como vassalos, senor, como vassalos* ; et ils prêtèrent foi et hommage comme sujets et vassaux de la couronne de France. Richelieu séparait ainsi la Catalogne de l'Espagne au bruit de la rébellion populaire en Portugal.

CHAPITRE IV.

CONSPIRATION ESPAGNOLE DE CINQ-MARS.

Vieillesse de Richelieu. — Condamnation de La Vallette. — Du duc de Vendôme. — Exécution de Saint-Preuil. — Révolte du duc de Bouillon. — Accommodement. — Cinq-Mars et le roi. — Ses rapports avec le cardinal. — Cinq-Mars grandit en faveur. — Ses projets avec le duc de Bouillon et Gaston d'Orléans. — De Thou ; son ambition du ministère. — Négociation des mécontents avec l'Espagne. — Découverte de la conjuration. — Procès criminel. — Exécution de Cinq-Mars et de Thou. — Maladie et mort du cardinal de Richelieu.

1641 — 1642.

Quand la souffrance atteint un de ces esprits altiers, qui règnent au milieu des obstacles, il se manifeste en eux une irritation nerveuse, un tic inflexible ; il semble que la faiblesse maladive des organes laisse aux passions obstinées une issue plus impétueuse. Le cardinal de Richelieu devenait habituellement souffrant ; une vieillesse prématurée l'oppressait ; les douleurs aiguës d'une suppression d'urine lui donnaient souvent une fièvre pourprée ; et c'était le moment de ses emportements et de ses résolutions les plus implacables. L'indulgence, dans la vieillesse d'un homme d'État, est une rare exception. Tel était Richelieu aux dernières années de sa vie. Il venait de terminer le procès du duc de La Valette ; le parlement avait condamné à mort par contumace l'aîné de la race des ducs d'Épernon. Le cardinal ne craignit même pas de poursuivre un des

fils naturels de Henri IV, le duc de Vendôme : sous le prétexte d'une conjuration contre la personne du ministre, il fut traduit en parlement après le duc de La Valette ; et comme il s'agissait d'un contumace, Richelieu put faire de la générosité, en sollicitant lui-même la grâce d'un absent, « car, disait-il, il ne s'agit que d'une conjuration contre moi. » Ce curieux procès, raconté par un pamphlet parlementaire, indique le haut degré de puissance auquel le cardinal étail parvenu. L'adulation du conseil était à son comble; il y régnait en maître, et en maître qu'on flatte, qu'on caresse, comme le sénat de Rome dégénérée adulait les Césars aux jours d'ivresse et de reconnaissance. « Un nommé Guillaume Poirier, ermite de l'ermitage qui est au faubourg de Vendôme, déclara au lieutenant criminel qu'étant dans la prison de Vendôme, dix-huit jours auparavant, il en fut tiré pour être conduit dans une maison où il trouva M. le duc de Vendôme. Celui-ci s'étant enquis de sa vie, le voulut induire à attenter à la personne de M. le cardinal de Richelieu. Le lieutenant criminel ayant fait part de cette déclaration, l'enquête eut lieu. Le roi, ou plutôt le cardinal, fit expédier des lettres de cachet à madame de Vendôme et à ses enfants, MM. de Mercœur et de Besançon, qui furent exilés loin de Paris. M. de Brienne, secrétaire d'État, manda ensuite à tous ceux qui devaient être juges de cette affaire, de se trouver le 22 mars suivant à huit heures du matin à Saint-Germain-en-Laye près de Sa Majesté. Sur quoi le roi ayant commandé de le faire entrer, ledit sieur Leclerc, secrétaire du cardinal, s'approcha de M. le chancelier, et lui présenta une lettre de la part de M. le cardinal. Le chancelier l'ayant lue, dit quelques mots au roi : Sa Majesté dit : « Messieurs, c'est M. le cardinal de Richelieu qui me prie de pardonner à M. de Vendôme ; ce n'est pas mon avis ; je dois ma protection à ceux qui me servent avec affection et fidélité, comme le fait M. le cardinal ; et si je n'ai soin de punir les entreprises qui se font contre sa personne, il sera difficile que je trouve des ministres qui fassent mes affaires avec le même courage et la même fidélité que montre mon cousin de Richelieu. M. le cardinal demande avec instances le pardon définitif de M. de Vendôme. — Non, non, je ne le veux point présentement ; je suspens seulement le

procès ; c'est le meilleur moyen, croyez-moi, de tenir en bride ce caractère-là. Cependant lisez, ajouta Sa Majesté, en s'adressant à M. le chancelier, la lettre que M. le cardinal vous a écrite. » Le chancelier obéit : « Monsieur le chancelier, les intérêts de l'État ayant toujours été les seuls que j'aie devant les yeux, j'estime que le public ne doit rien gagner à la connoissance du mauvais dessein que M. le duc de Vendôme s'est mis dans l'esprit. Aussi ai-je pensé que, sans préjudicier au service du roi, je pouvois supplier Sa Majesté de pardonner à M. de Vendôme. » Cette lettre excita l'enthousiasme ; il y eut un des conseillers, M. le président de Nesmond, qui, après la lecture entendue, s'écria : « Quelle belle qualité d'homme ! Je suis d'avis d'enregistrer cette lettre dans le parlement, afin qu'elle passe à la postérité. » Personne n'appuya cette réclamation adulatrice. On a cru que c'était une pièce montée que tout cela. Le roi s'étant levé, dit : « Messieurs, vous pouvez vous retirer [1]. »

Il est des époques où les caractères même les plus impitoyables ont besoin de se montrer généreux ; ils veulent laisser croire qu'il ne s'agit pas d'eux dans la grande lutte qu'ils ont entreprise contre toutes les résistances. Ils posent alors leur pouvoir comme surhumain, comme à l'abri des faiblesses de sa nature ; ils multiplient les conspirations pour se donner le double droit de la justice qui punit, et de la générosité qui pardonne ; ils essaient la grandeur, la magnanimité, pour qu'on les remercie de tout le mal qu'ils ne font pas. Richelieu accordait grâce au duc de Vendôme en exil, mais il faisait trancher la tête à Saint-Preuil, gouverneur d'Arras, brave gentilhomme, bien connu des Espagnols, qu'il avait plus d'une fois poursuivis à coups d'épée. Aussi le roi l'avait-il en estime et en amitié ; il lui donnait carte blanche dans son gouvernement : « Brave Saint-Preuil, lui écrivait-il, vis d'industrie, plume la poule sans la faire crier, tu as tout pouvoir dans ton empire ; tranche, coupe, tout t'est permis. » Saint-Preuil fut néanmoins condamné à mort et exécuté ; il mourut, comme le dit la relation, le très humble serviteur du roi et de M. le cardinal.

[1] « M. le duc de Vendôme accusé par un hermite. » — Bibl. du roi, mss. Dupuy. vol. DXC.

Comme sa vie a été d'un vrai et courageux soldat, on peut dire que sa mort a été d'un parfait chrétien. Ce gentilhomme a cet avantage qu'il a été regretté du roi et de Son Éminence, qui eût fait grandes instances pour sa grâce si les considérations de l'État ne prévaloient pas toujours en lui sur ses affections particulières [1]. »

Dans le dur programme de rigueur et d'autorité que s'était imposé le cardinal de Richelieu, il y avait une incessante lutte. A peine avait-il achevé tous ces procès contre l'esprit et le corps de la noblesse, que déjà un autre mouvement de gentilshommes se préparait sous le duc de Bouillon, suzerain indépendant de la principauté de Sédan : le duc de Bouillon avait donné asile au comte de Soissons, de la race des Condé ; Richelieu suivait des yeux ce proscrit, et quand le terme de quatre ans, fixé pour sa résidence à Sédan, fut expiré, le cardinal exigea que le duc de Bouillon livrât son cousin de Soissons à la justice du roi, ou que tous deux s'abaissassent à demande pardon au ministre. Une résolution fut bientôt prise : on convint de ne point céder, de résister même s'il le fallait par les armes. Des députés secrets furent encore envoyés à Bruxelles pour traiter avec l'archiduc et les agents de l'Espagne. C'est toujours en protestant de leur zèle et de leur dévouement au service du roi que les princes prenaient les armes, et à l'encontre des violences, artifices et perfidies du cardinal de Richelieu. Il y avait aussi à Sédan, cette ville d'exil et de résistance aux temps de troubles, un fils de la famille des Guises, mécontent du cardinal, et qui adopta avec enthousiasme l'idée de lutter corps à corps avec son pouvoir. Richelieu avait blessé ce fougueux Lorrain, en se jouant de la princesse Gonzague de Nevers, jeune fille qui excitait alors les sentiments aventureux de toute une cour brillante et chevaleresque. Le parti des mécontents fit des ouvertures à Gaston, frère du roi, et celui-ci, caressé par le cardinal, lui envoya les lettres que lui adressaient les émissaires du comte de Soissons ; ce qui décida immédiatement la prise d'armes. La bataille de Sédan, perdue par le maréchal de Châtillon, devint un coup de mauvaise fortune pour le cardinal ; plus de deux mille soldats de l'armée royale furent faits pri-

[1] *Gazette de France*, ann. 1641.

sonniers ; l'artillerie fut prise, ainsi que le trésor ; les féodaux perdirent le comte de Soissons, tué d'un coup de pistolet par un vieux gendarme, amplement récompensé, car le roi lui donna un gouvernement et une pension. A la suite de la première campagne, un accommodement eut lieu avec le duc de Bouillon, lequel fit son hommage, et prêta sa foi lige pour la principauté de Sédan et la vicomté de Turenne ; une amnistie fut accordée à tous ceux qui avaient pris les armes avec le duc de Bouillon et on leur assignait même des récompenses [1].

Ce traité, qui sortait un peu des impitoyables habitudes de Richelieu, n'avait pas été conclu sous son influence exclusive : déjà se faisait sentir l'action intime et personnelle du grand écuyer, le jeune Cinq-Mars, dont la faveur allait jusqu'à ce point de donner quelque inquiétude au cardinal de Richelieu. Il est besoin d'abord de se faire une juste idée des rapports qui existaient entre le ministre et le favori. A l'origine, Cinq-Mars avait été placé auprès de Louis XIII par Richelieu comme une distraction pour le roi et un moyen de connaître ses plus secrètes pensées. Jeune page aux vives habitudes, quelle crainte le grand écuyer pouvait-il donner à un ministre aussi haut, aussi puissant que Richelieu ? Il succédait à mademoiselle de Hautefort, femme d'activité et d'intrigues, et c'était bénéfice pour le ministre. Cinq-Mars servit longtemps d'espion au cardinal ; on le voyait quelquefois dans les appartements du roi simulant le sommeil, accroupi dans un coin sur un fauteuil ou un lit de parade, et tout cela pour écouter, au profit du ministre, ce qui se disait et et se faisait dans la chambre du roi. La chose alla même si loin, qu'on s'en aperçut. Un jour, s'adressant à Puységur, Louis XIII dit : « Voyez s'il y a quelqu'un dans ma garde-robe ? — Il n'y a, répondit le courtisan, que M. de Cinq-Mars qui dort sur un lit. — Il ne dort pas, répliqua le roi, mais il en fait le semblant pour écouter ce que nous disons. » Par la protection du cardinal, Cinq-Mars s'était élevé au poste de maître de la garde-robe, et de grand écuyer. Ce titre était alors ambitionné par cette haute domesticité royale, qui avait hérité des charges du système féodal ; nobles services ! Les hommes de forte lignée venaient à cheval autour

[1] Voyez le traité, Mss. Dupuy, vol. DLXX.

de la table du suzerain aux grands jours du paon aux mille couleurs. Le cardinal commençait à craindre la faveur de Cinq-Mars, et lui-même ne lui portait plus le tendre respect de son premier âge. Cinq-Mars était capricieux; le ministre avait mis près de lui un homme grave pour tempérer son caractère, le sieur de Saint-Août; mais M. le grand écuyer, si emporté, subissait ce joug avec impatience. Il demanda au roi le commandement des troupes qui conduisaient les vivres au camp pendant le siége d'Arras; le cardinal s'y opposa avec vivacité, car de vieux généraux méritaient mieux ce poste qu'un page imberbe; en compensation, on lui donna la capitainerie des volontaires et des chevau-légers de la garde. Cinq-Mars croisa l'épée pour la première fois devant Arras, et la *Gazette de France* du 4 août 1640 contient l'article suivant : « M. Le Grand étant accouru le premier à cette occasion à la tête des volontaires, eut un cheval tué sous lui; ensuite il se présenta pour donner avec l'infanterie à l'attaque du fort de Rantzeau, mais les généraux n'y voulurent jamais consentir, ni exposer son courage à un si grand péril[1]. » Cet article donna lieu à beaucoup de plaisanteries, à ces dires joyeux des gentilshommes, qui reprochaient à Cinq-Mars d'avoir cédé devant la peur, crime qu'on ne pardonnait pas alors à la noblesse française. Le cardinal favorisait ces discours et ces moqueries; il aimait à narrer que le cheval de M. Cinq-Mars lui avait fait une peur dont il n'était pas encore revenu lorsqu'on marcha pour reprendre le quartier de Rantzeau : « Oh ! quand il étoit loin du péril, c'étoient des vanteries à n'en plus finir; mais quand il entendoit le cliquetis d'épées, le visage du grand écuyer pâlissoit bien. »

Quelle position était d'ailleurs celle de Cinq-Mars? La cour passait une longue partie de la saison à Saint-Germain; l'air y convenait parfaitement au roi, mais on y menait une vie triste et monotone. Louis XIII se levait de bonne heure, visitait ses mousquetaires; puis, monté à cheval, il se portait au plus épais de la forêt, poursuivant le cerf et le sanglier, s'abîmant la poitrine à donner du cor jusqu'au soir, qu'il comptait lui-même sa meute dans son palais, et jouait quelques instants avec le

[1] Gazette de 1640, pag. 542.

plus fin de ses limiers. Quand la saison était mauvaise, ou que le roi était malade, il s'amusait dans la cour à lancer des faucons éperonnés, des éperviers au vol rapide, qui fondaient sur les merles et les petits oiseaux, lesquels s'abritaient sous les larges feuillées[1]. Cinq-Mars ne pouvait quitter le roi mélancolique et maladif; ses fonctions de grand écuyer lui en faisaient un devoir; et d'ailleurs, quand Louis XIII n'apercevait pas son ami, il l'appelait de toutes les forces de sa voix: « Où est Cinq-Mars? que fait Cinq-Mars? » Le jeune écuyer n'avait permission de s'absenter du château que pour aller rendre compte au cardinal, en sa maison de Ruel, de ses conversations intimes avec le roi; et encore, quand il allait à Ruel, que de dégoûts n'éprouvait-il pas en face du ministre impérieux! « Cinq-Mars, Cinq-Mars, vous prenez des allures bien libres... Souviens-toi que j'ai fait ta fortune, et que je puis bien vite la renverser; si tu ne te conduis pas avec plus de sagesse et de retenue, je te ferai chasser comme un laquais de Saint-Germain. » Tout rouge de colère et de honte, Cinq-Mars allait chez son beau-frère, le maréchal de la Meilleraye, qui lui disait la même chose, et lui donnait des conseils aussi absolus. Retournait-il à Saint-Germain, il y trouvait encore les devoirs de sa charge et le visage du roi, irrité de son absence: « Allons, à cheval, Cinq-Mars, pour courre un cerf. » Telle était la seule distraction que Louis XIII offrait à son grand écuyer, et celui-ci ne dissimulait plus toutes les fatigues et les douleurs de sa position: « Je laisserois toutes les faveurs que Votre Majesté me donne, disait-il, pour une soirée entière et libre en ma belle compagnie du Marais. »

Or, savez-vous ce que faisait pour se distraire le grand écuyer? Voilà que quand le roi était couché et qu'il avait donné le bonsoir à ses gardes, Cinq-Mars montait à cheval, et, galopant à toute bride, se rendait à Paris par la route si mal pavée jusqu'à la belle société du Marais, où il apparaissait vers minuit; il restait deux ou trois heures en compagnie de la noble et brillante causerie de Marion de Lorme, buvant, aimant, répétant maintes saillies contre le vieux cardinal et ses prétentions d'amour, espionnant quelquefois pour lui les

[1] Mss. Bibliothèque royale, fonds français, cot. 928.

dires des ruelles; puis il remontait à cheval, et s'en revenait à franc étrier à Saint-Germain pour assister au lever du roi. Il y apparaissait pâle, défait, les yeux rouges de veille, tout plein de mauvaise humeur qu'il jetait par bouffée. Toute la journée ce n'étaient que disputes avec le roi ; il le suivait avec répugnance dans ses exercices, dormant presque toujours à cheval, ou dans les riches fauteuils de damas qui ornaient les vastes appartements. Le roi se plaignait souvent du grand écuyer au cardinal, dont tout le soin était de les raccommoder. Quand ces disputes étaient trop vives, le roi réunissait avec attention toutes les phrases de Cinq-Mars, et les racontait au cardinal pour lui montrer que les torts n'étaient pas de son côté : « Mon cousin, écrivait Louis XIII, je suis bien marri de vous importuner sur les humeurs de Cinq-Mars. A son retour de Ruel, il m'a baillé le paquet que vous lui avez donné. Je l'ai ouvert et l'ai lu. Je lui ai dit : « M. le cardinal me mande que vous lui avez témoigné une grande envie de me complaire en toutes choses, et cependant vous ne le faites pas sur un chapitre, de quoi je l'ai prié de vous parler, qui est sur votre paresse. » Il m'a répondu que vous lui en aviez parlé, mais que pour ce chapitre-là il ne pouvoit changer, et qu'il ne feroit pas mieux que ce qu'il avoit fait. Ce discours m'a fâché ; je lui ai dit : « Un homme de votre condition, qui doit songer à se rendre digne de commander les armées, et qui m'avez témoigné avoir ce dessein, la paresse y est du tout contraire. » Il m'a répondu brusquement qu'il n'avoit jamais eu cette pensée, ni y avoit prétendu. Je lui ai répondu que si, et n'ai pas voulu enfoncer ce discours. Vous savez ce qui en est. J'ai repris ensuite le discours sur la paresse, lui disant que ce vice rendoit un homme incapable de toutes bonnes choses, et qu'il n'étoit bon qu'à ceux du Marais, où il avoit été nourri, qui étoient du tout adonnés à leurs plaisirs, et que s'il vouloit continuer une telle vie, il falloit qu'il y retournât. Il m'a répondu arrogamment qu'il étoit tout prêt. Je lui ai répondu : « Si je n'étois plus sage que vous, je sais ce que j'aurois à vous répondre là-dessus[1]. »

Cet autographe si curieux de Louis XIII semble révéler parfaitement la position de Cinq-Mars à la cour. Il y était l'a-

[1] Mss. de Béthune. Bibliothèque royale, 5 janvier 1641.

gent de Richelieu auprès de Louis XIII, qui en doute? mais un agent capricieux, insubordonné, cherchant plus tard à agir pour son compte. L'ascendant de Cinq-Mars sur le roi s'explique, indépendamment de la protection du cardinal, par cette force qu'exercent toujours les caractères saccadés, impérieux, boudeurs, sur les esprits fatigués et maladifs. Il y a dans la mauvaise humeur un principe d'autorité sur les âmes faibles et molles; celles-ci prennent en habitude de se faire obéissantes aux caprices, et de fléchir sous les boutades. Richelieu d'ailleurs avait coutume de dominer le roi et ses favoris en se rendant médiateur dans les petits orages de cour qui s'élevaient entre le prince et son joujou, pour nous servir de l'expression du maréchal de La Meilleraye; par-là il conservait la puissance sur l'un et l'autre. A la fin, Cinq-Mars se crut trop fort; comme l'ascendant qu'il avait sur le roi grandissait, il voulut agir seul; et d'ailleurs diverses circonstances, en flattant son amour-propre, l'engageaient à prendre un caractère à lui, et à préparer une révolution de palais.

Le grand écuyer avait servi d'intermédiaire pour amener la réconciliation du roi avec le duc de Bouillon, et la paix qui en avait été la suite. Cette action de Cinq-Mars dans la politique, agrandissant son crédit, l'avait mis en rapport avec quelques hommes du parti des mécontents. Parmi ces hommes, il en était un d'une activité fort grande, d'un caractère remuant; appartenant à ces familles du parlement qui partout se plaçaient comme un obstacle au développement du pouvoir, François-Auguste de Thou, fils aîné de l'historien du parti parlementaire, était ami et parent du duc de Bouillon; comme son père, il était imbu des principes de cette école mixte, remuante, qui cherchait dans les faits, dans les moindres événements, non pas la vérité absolue, mais la vérité relative. L'historien de Thou avait été en politique ce qu'Érasme était en religion, c'est-à-dire le chef d'un tiers parti, détruisant l'autorité et ne voulant pas adopter l'examen, catholique sans défendre Rome et la grande pensée d'unité qui reposait sous la tiare, royaliste et n'accordant pourtant au trône qu'une obéissance maussade et conditionnelle. Tel avait été de Thou l'historien; narrateur intelligent et facile, il avait

emprunté à la langue latine cette haute réputation d'érudition et d'élégance que l'étude de l'antiquité donnait alors à ses plus fervents adeptes. Son fils aîné, Auguste de Thou, n'avait point borné sa vie à cette carrière de scolastique; dans la force de l'âge encore, il était intendant de l'armée du cardinal de La Valette durant sa campagne en Italie; il avait enfin la charge de conseiller d'État et de maître bibliothécaire du roi. La science alors vivait avec ce qui était; ne prenant au passé que ses vastes leçons et son expérience. François-Auguste de Thou avait déjà longtemps intrigué contre le cardinal de Richelieu avant de se rapprocher de Cinq-Mars: il était l'agent de madame de Chevreuse dans les cours étrangères; le cardinal, qui en fut instruit, le priva de ses emplois, le considérant désormais comme un homme suspect. C'est de cette époque que commence le changement complet des habitudes et des rapports de Cinq-Mars avec le premier ministre. Jusqu'à ce temps il en avait été l'agent inquiet mais dévoué; de Thou parvint à réveiller dans son âme le dépit tout à la fois et l'ambition; il lui rappelait que le cardinal, avec sa fière supériorité, le blessait journellement dans son honneur et dans ses intérêts : « Quoi, Monseigneur, disait de Thou, vous laisserez-vous décrier par M. le cardinal jusqu'à ce point de tomber en mépris aux yeux de Marion de Lorme, quand il est aussi facile de détruire un ministre qui envahit chaque jour les droits du roi et de la noblesse! »

Cette noblesse faisait une vive et constante opposition au cardinal-ministre; si elle ne pouvait plus rien de son épée, elle avait encore cet esprit bruyant et moqueur qui est aussi pour elle une domination. Dans les salons médisants du Marais, on n'avait pas de cesse contre la réputation de Son Éminence; il en était là comme au parlement et dans la bourgeoisie. De Thou espérait donc, à l'aide de Cinq-Mars, organiser un nouveau mouvement contre Richelieu. L'ambition d'un premier ministère flattait singulièrement Cinq-Mars; de Thou devenait garde-des-sceaux et ministre dirigeant. C'était l'expression simultanée de la noblesse et du parlement dans les conseils du roi; on remplaçait l'unité inflexible de Richelieu par les opinions demi-féodales et demi-bourgeoises; les gens d'épée et les gens de justice voulaient reconquérir l'au-

torité que Richelieu avait centralisée sous la couronne du roi!

Le projet du grand écuyer, de M. de Thou et du duc de Bouillon contre le cardinal de Richelieu, ne pouvait avoir un succès éclatant que par l'appui de Monsieur. Gaston s'était condamné à la retraite depuis la naissance du dauphin et du second fils d'Anne d'Autriche, duc d'Anjou, qui devint ensuite duc d'Orléans. Gaston avait bien protesté un moment contre la naissance illégitime de M. le dauphin; rarement ces disputes sur les mystères de la vie humaine ont un résultat efficace: ses réclamations n'avaient donc pas eu de suite, et Monsieur s'était condamné à la retraite. Ce fut dans ces circonstances que de Thou engagea quelques intelligences avec le duc d'Orléans au nom de Cinq-Mars; c'était hardiesse, car Gaston s'était tellement abaissé depuis quelque temps devant Richelieu, qu'il était descendu jusqu'à dénoncer lui-même le duc de Bouillon, lors de sa dernière prise d'armes. La coopération du duc d'Orléans était d'autant plus nécessaire, qu'indépendamment de l'importance qu'il donnait au mouvement armé, Monsieur avait déjà des relations au dehors. Le duc d'Orléans seul pouvait faire un traité avec les Espagnols, tel que ceux-ci prêtassent de grandes forces à son parti. Le but public et populaire qu'on jetait en avant était la nécessité de mettre fin à la guerre; l'objet secret qu'on se proposait était plus haut, car il s'agissait d'un changement à la loi de succession, depuis longtemps arrêté dans la pensée de de Thou, qui devait être le premier ministre du nouveau règne. Fontrailles, l'un des intimes de la cour du duc d'Orléans, dut se rendre en Espagne, avec des propositions et des pouvoirs en blanc, afin de solliciter l'appui militaire de la monarchie espagnole au midi et au nord de la France. Fontrailles fut accueilli sous le nom de Clermont par le comte d'Olivarès avec une extrême sollicitude. Le premier ministre et l'envoyé du duc d'Orléans se virent dans un grand carrosse à l'écart, loin de Madrid, car on craignait les révélations. Richelieu n'avait-il pas des espions même dans le conseil de Castille? «De quoi s'agit-il? dit le comte d'Olivarès; nous avons été tant de fois trompés que nous ne pouvons nous engager à rien que sous de bonnes garanties; quelles places nous donnez-vous?» Fontrailles exposa nettement les projets des

conjurés, les espérances qu'ils pouvaient avoir, l'appui de M. de Cinq-Mars, et la nécessité d'agir promptement et fortement. Au bout de quelques jours un traité fut conclu; le texte en a été mutilé dans le procès de Cinq-Mars; les conditions ont été modifiées et tronquées. J'en ai retrouvé l'original aux archives de Simancas : « Le sérénissime duc d'Orléans, ou ceux qui marchent dans son parti, s'engagent à livrer un point fortifié ou une place forte, du nombre de celles qu'ils pourront choisir pour leur armée, ou pour celle de Sa Majesté Catholique; de manière que, dans un cas de revers[1], l'armée étrangère qui par ledit traité doit entrer sur le territoire françois, puisse y trouver un refuge[2]. Le duc d'Orléans s'oblige à commencer son mouvement dès que les troupes de Sa Majesté Césaréenne et celles de Sa Majesté Catholique auront passé le Rhin pour entrer en France. Une fois la guerre finie, on restituera à la France les places et villes qui auroient pu être prises ou achetées par les confédérés. Il découle de cet article (de la restitution réciproque) que l'Espagne devra recouvrer pareillement, après la guerre, toutes les places, pays, provinces ou royaumes dont le roi très-chrétien s'est emparé déjà, ou dont il peut se rendre maître par la suite, quelle que soit la durée de cette guerre. Ledit duc de San-Lucar et M. de Clermont ont signé ledit traité, à Madrid, le 13 mars 1642. »

Après avoir ratifié ce traité, il fallait se hâter de s'en revenir en France et s'assurer passage à travers les provinces espagnoles : le roi d'Espagne chargea Fontrailles, sous le nom de Clermont, d'une lettre autographe pour le duc d'Orléans; il lui disait : « Mon bon frère[3], j'ai reçu avec le sentiment d'une joie profonde les propositions qui m'ont été faites au nom de Votre Altesse pour le bien-être général, le repos de la chrétienté, en un mot pour l'établissement d'une paix solide; et j'ai pris à cet égard les mesures nécessaires, suivant les instructions qu'avoit reçues votre envoyé. Il est important que cette entreprise marche avec ensemble et pru-

1 *En un mal successo.*

2 *Donde pueda recoyerse la gente extrangera que por el traiado arriba en Francia.*

3 Archives de Simancas, cot. A 32[18].

dence dans toutes ses parties, et que notre fermeté et nos bonnes intentions viennent enfin en aide au service de Dieu et au bien-être général, lesquels ont tant souffert de nos jours[1]. » Le roi d'Espagne, tout préoccupé du bon succès de l'entreprise, donnait des ordres sur la route pour que Fontrailles fût accueilli et bien reçu par les gouverneurs, et qu'on lui prêtât aide pour sa sortie secrète de la frontière. Voici une de ces pièces si curieusement significatives; elle est adressée au marquis de Tavara, gentilhomme de la chambre, vice-roi et capitaine-général du royaume d'Aragon : « Monsieur de Clermont ne doit entrer que de nuit et sortir avant le jour de la ville où vous êtes. Il se rendra de là à Jaca avec tout le secret possible. Vous achèterez ensuite pour mon compte deux chevaux français pour qu'il puisse passer avec eux la frontière et continuer son voyage. »

Le roi Philippe IV avoue désormais cette alliance avec le duc d'Orléans ; elle n'est plus un mystère pour ses États. Il veut que partout on prête appui à Monsieur ; il adresse des circulaires à ses cours de parlement, à celle de Dôle en particulier, afin qu'il soit rendu à Monsieur et aux siens tous les services et honneurs qui sont dus à une personne de sa condition. Le même ordre fut adressé au parlement de Bourgogne dans des termes aussi précis. L'appui de l'Espagne étant assuré par des stipulations secrètes, il ne s'agissait plus que d'exercer une influence sur le roi, afin d'entraîner la disgrâce du cardinal. Cinq-Mars s'était fait en cette circonstance l'expression du parti de la paix, comme Richelieu s'était posé le symbole de la guerre acharnée, victorieuse, contre la maison d'Autriche : c'était donc en poussant vers cette idée de paix que le grand écuyer pouvait dominer la pensée de Louis XIII. Les cris de misère et les gémissements du peuple se faisaient entendre; l'opinion était répandue que le cardinal, par ses projets, rendait de longtemps tout traité de paix impossible.

[1] (Au-dessous de cette minute se trouve une sorte d'instruction tracée par Philippe IV, pour la chancellerie.) En tête de la première ligne (*al principio del primer renglon*) il faut écrire en français : *Monsieur mon bon frère.* — Il faut toujours traiter le duc d'Orléans de : *Votre Altesse*, et sur l'adresse : *A monsieur mon bon frère, le duc d'Orléans.*

Louis XIII avait quitté la cour de Saint-Germain pour se rendre au camp de Roussillon ; le ministre lui faisait plus que jamais un devoir de l'obéissance à son système; et d'ailleurs lui-même partant pour les Pyrénées, il ne voulait pas laisser son maître aux prises avec les sourdes intrigues qui s'agitaient autour de lui. Ces intrigues grandissaient chaque jour avec la faveur de Cinq-Mars ; le roi, alors très porté pour la paix, était travaillé en tous les sens. Le grand écuyer, par le conseil de ses amis, devenu plus habile, n'avait plus que par intervalles ces mauvaises humeurs qui altéraient souvent ses rapports intimes avec le prince; il se montrait gai, caressant, avec cette douceur de jeune homme qui apaise et calme les ennuis d'une vie fatiguée. A mesure que son crédit grandissait, Cinq-Mars osait davantage; il y avait, depuis le XVIe siècle, une coutume de violences et d'assassinats qui en finissait avec les ministres importuns aux gentilshommes : comment avait-on agi avec le maréchal d'Ancre ? ne s'en était-on pas débarrassé par un guet-apens entre deux portes du château? Pourquoi n'en agirait-on pas ainsi avec Richelieu ? c'était la même position : l'Italien Concino avait exercé sous la régence le même pouvoir que Richelieu sous la royauté. Ces projets devaient s'exécuter pendant le voyage de Louis XIII, qui était parti se dirigeant vers Lyon ; les équipages du roi et du cardinal, leur garde nombreuse, leurs mousquetaires, leurs chevau-légers ne pouvaient marcher ensemble sur la même route, car ils l'auraient affamée ; ils cheminaient donc séparément, laissant entre eux une ou deux villes. Dans la crise où se trouvait le crédit du cardinal, c'etait là une faute ; Cinq-Mars profitait de cette circonstance, et exploitant, à chaque relais, l'aspect des misères et des désolations des campagnes, il pressait le roi de consentir à la paix et de se débarrasser du ministre. Le roi paraissait toujours pénétré de cette conviction, que Richelieu était tout le système monarchique, et qu'il ne pouvait s'en séparer sans le compromettre ; et c'est pourquoi les hardis de l'entreprise croyaient indispensable d'en venir à une exécution militaire contre le cardinal, sans le consentement

[1] Pour le récit de cette campagne de la royauté, il faut consulter la *Gazette de France*, rédigée par le roi. Mss. Béthune, vol. cot. 9334.

exprès du roi, mais en obtenant une de ces paroles qui suffisaient alors pour justifier un acte accompli. A Lyon déjà se groupaient autour de Cinq-Mars des hommes d'énergie, officiers et soldats des régiments des gardes, dévoués au grand écuyer. Si à ce moment le cœur n'avait point manqué, on pouvait frapper sans hésitation, car une fois l'exécution finie, rien n'était plus facile que d'obtenir la ratification de Louis XIII. Quoi qu'en disent les Mémoires, il répugnait au caractère de Cinq-Mars de se débarrasser du cardinal par la violence : jeune homme aux bouillantes habitudes, aux généreuses émotions, il n'osait porter ses mains sur un vieillard qui avait soigné ses premières années ; ce vieillard était cardinal, revêtu de la pourpre romaine, robe inviolable qu'on ne tachait pas impunément. A Narbonne, le grand écuyer se proclamait maître de la volonté de Louis XIII ; dans ses conversations intimes, il échangeait mille confidences avec le roi ; ce prince, qui avait quelquefois de la mauvaise humeur contre le cardinal, soulageait ainsi son esprit et son cœur. Le grand écuyer envenimait les moindres actions, et au siége de Perpignan la chose devint plus facile encore, car Richelieu, malade, était resté à Narbonne, et n'avait plus d'autres rapports avec Louis XIII qu'une correspondance active, dans laquelle il lui rendait compte des moindres accidents de son ministère.

L'instant critique était ainsi venu, et les lettres de Richelieu constatent qu'en ce moment il se croit sérieusement menacé. Le cardinal écrit au comte d'Estrades, ambassadeur en Hollande, pour le prier de faire intervenir le prince d'Orange auprès du roi, afin d'assurer son crédit ministériel : « Vous saurez, dit-il, que Cinq-Mars a conspiré contre moi, qu'il veut prendre ma place auprès du roi, et que Dieu a permis que son ingratitude lui ait ôté le jugement, en lui faisant prendre des mesures qui ont fait voir au roi mon innocence et mes bonnes intentions [1]. »

Ces inquiétudes du cardinal-ministre se révèlent non seulement dans sa propre correspondance, mais encore dans toutes les lettres de ses agents ; c'était en ces instants que le cardinal en invoquait les services : « Un ami en vaut deux dans les con-

[1] Recueil de dépêches du comte d'Estrades, 1642.

jonctures délicates. » Richelieu voulant s'assurer secours dans la crise, invoquait l'appui de ses créatures. « Voici l'endroit, écrivait le secrétaire d'État Desnoyers au colonel, depuis maréchal Gassion, voici l'endroit où il faut vous déclarer ; nous démêlons ici nos amis et nos ennemis, et ce n'est pas la moindre de nos peines. Son Éminence non seulement m'a commandé de vous écrire, mais encore de vous assurer de son souvenir. En quelque état que la Providence de Dieu le mette ou le maintienne, il ne doute pas aussi de votre affection. De mon chef, je vous dirai de ne pas ajouter foi aux bruits publics, et de vous tenir ferme au service, car le roi est juste, et tôt ou tard il reconnoîtra ses fidèles serviteurs. » Malade, dans son lit de douleur à Narbonne, le cardinal était laissé seul dans sa solitude, tandis que le roi, les courtisans, Cinq-Mars, poursuivaient avec vigueur le siége de Perpignan ; et là, dans les veillées de la tente, au milieu des récits de la tranchée, il n'y avait de colère que contre le cardinal, de gros propos que contre lui. On entourait le roi de toute sorte, de telle manière qu'il n'y avait plus personne pour le défendre. Il était toujours couché sur son lit de douleur, le ministre de Louis XIII ; l'inquiétude se joignait à la maladie, et en visitant, en pèlerin d'antiquités, il y a trois années, la maison modeste qu'il habitait à Narbonne, en fouillant aux archives qu'une révolution a bouleversées, je trouvai un testament dicté par le cardinal le 23 mai, à Me Falconnis, notaire de Narbonne ; ce testament, Richelieu l'avait fait d'une voix faible et éteinte, en présence de Mazarin son ami, du sieur Lescot son confesseur, et de quelques autres personnes qui ne quittaient point le chevet de son lit ; lequel testament forme un long cahier parcheminé de seize feuilles et demie, et Me Falconnis déclare à la fin que le cardinal n'a pu le signer à cause de sa maladie et des abcès qu'il a au bras droit. En face de la disgrâce et de la mort, le cardinal choisit l'église de Sorbonne pour le lieu de sa sépulture ; tout son argent comptant devait être remis à la duchesse d'Aiguillon et au sieur Desnoyers, secrétaire d'État, pour acquitter ses dettes et être employé aux œuvres pies ; il confirmait la donation qu'il avait faite au roi du Palais-Cardinal, de ses chapelles d'or enrichies de diamants, ajoutant, pour l'orner encore, huit magnifiques

tentures et trois de brocard ; il charge Desnoyers, secrétaire d'État, de remettre quinze cent mille livres, qu'il se réservait toujours comme fonds secrets, pour payer la grande multitude d'agents qu'il entretenait au milieu des cours ; enfin il institue pour héritiers Armand de Maillé-Brézé, son neveu, et Armand de Vignerod, son petit-neveu, à la charge de n'avoir d'autres noms et d'écarteler d'autres armes que celles de la maison du Plessis-Richelieu. Dans ce testament, on lit en plus gros caractères : « J'ai la satisfaction de conscience qu'après avoir vécu d'une santé languissante, j'ai servi assez heureusement dans des temps difficiles et des affaires épineuses ; et je n'ai jamais manqué à ce que je devois à la reine-mère, quelque calomnie qu'on ait voulu m'imposer[1]. » Quand il eut achevé ce testament, il se trouva si faible, que les médecins lui conseillèrent d'essayer une de ces translations en litière, doucement balancée, qui plus d'une fois lui avaient rendu la santé. Tarascon, sur les bords du Rhône, ville saine et solitaire, lui parut un lieu de refuge, car alors ce n'était pas seulement la mort naturelle que le cardinal craignait, mais des bruits d'assassinat s'étaient partout répandus. On en savait le projet, on en connaissait les exécuteurs. Richelieu quitta donc la ville de Narbonne, marchant par des chemins détournés, n'indiquant jamais la route qu'il devait suivre, le lieu où il coucherait ; sa condition paraissait misérable ; il était comme affaissé sous le poids d'un grand chagrin, et tout le monde disait que Son Éminence n'avait pas deux jours de crédit et de vie !

Le cardinal s'acheminait en sa litière sur la route de Tarascon, la tête pâle et penchée sur ses oreillers de soie, lorsqu'un courrier haletant lui remit un paquet ; le ministre ouvrit les yeux à peine, et parcourant rapidement ce qu'il contenait, il s'écria : « Chavigny, Chavigny, partez sur-le-champ, prenez copie de cette pièce et apportez-la au roi. » Cette pièce, c'était le traité conclu avec l'Espagne par le duc d'Orléans ; elle devait sauver le crédit du cardinal, perdre Cinq-Mars, et donner à la politique de Richelieu ce haut caractère de nationalité que le roi aimait tant à reconnaître et à proclamer. Le siége de Perpignan continuait ; Cinq-Mars suivant le roi dans toutes les

[1] Archives de Narbonne ; un texte imparfait est dans Aubery.

tranchées, ne le quittait pas un instant; l'humeur capricieuse du jeune homme, l'orgueil de sa faveur, ne permettaient pas tous ces ménagements que le rôle de courtisan imposait. Il se mêlait de tout, voulait commander aux maréchaux ou juger leurs plans, plaisantant même avec légèreté sur les opérations du siége. Le roi supportait impatiemment ces espiégleries insolentes qui fatiguaient ses officiers; Fabert, colonel alors, étant venu rendre compte au roi des travaux du siége, Cinq-Mars se moqua des raisonnements de cet officier : « Vous avez sans doute passé la nuit à visiter les ouvrages, lui dit le roi, puisque vous en parlez si savamment? — Non, Sire, répondit froidement Cinq-Mars. — Allez, reprit le roi avec emportement, vous m'êtes insupportable. Vous voulez que l'on croie que vous employez une partie de la nuit à régler avec moi les affaires de mon royaume, et vous la passez dans ma garde-robe à lire Cyrus avec mes valets de chambre; allez, orgueilleux, il y a six mois que je vous vomis. » Le grand écuyer se retira en disant à Fabert : « Monsieur, je vous remercie. — Que vous dit-il? s'écria le roi, je crois qu'il vous menace? — Non, Sire, répondit Fabert, on ne fait point de menaces en présence de Votre Majesté, et ailleurs on ne les souffriroit pas. » Lorsque Chavigny, le secrétaire d'État de Richelieu, arriva au camp, le roi était fort mal disposé pour M. de Cinq-Mars, et il eut avec l'envoyé du cardinal des conférences qui se prolongèrent bien avant dans la nuit; toutes les pièces de la conjuration furent mises sous ses yeux. Louis XIII, qui avait encore une grande affection pour Cinq-Mars, et qui d'ailleurs voyait dans Richelieu la personnification du système de guerre, ne se décida pas immédiatement à l'arrestation du grand écuyer. Quand le roi quitta le siège de Perpignan, M. de Cinq-Mars l'accompagna comme si de rien n'était, sans s'inquiéter de mille confidences, lesquelles venaient lui annoncer les mesures du cardinal contre lui [1].

Combien Cinq-Mars était imprudent! Marie de Gonzagues, qu'il avait tant aimée, lui écrivait : « Cinq-Mars, votre affaire est sue à Paris, comme on sait que la Seine passe sous le Pont-Neuf. » Néanmoins le grand écuyer suivit le roi à Narbonne, faisant son service comme par le passé; Louis XIII lui parlait

[1] Mss. de Béthune, n° 9273.

peu, mais rien ne témoignait dans ses traits l'altération de ces rapports d'intimité chaleureuse qui existaient depuis cinq années. Chaque soir Chavigny conférait avec Louis XIII sur la nécessité de prendre une mesure contre Cinq-Mars : « Pourquoi justice ne se feroit-elle pas à la fin ? est-ce qu'un roi ne la devoit pas à ses sujets, lorsqu'il s'agissoit d'une si haute trahison ? » On fit même intervenir la parole austère du confesseur, le père Sirmond. Ce fut le 10 juin, à Narbonne, que le coup d'État fut décidé ; on arrêta de se saisir simultanément de Cinq-Mars, de M. de Thou, du duc de Bouillon, de Chavagnac, gentilhomme huguenot, attaché au grand écuyer, et d'Ossonville, lieutenant du duc de Bouillon. Ces ordres furent expédiés le 12 au soir ; Cinq-Mars, qui se rendait au coucher du roi comme à l'ordinaire, en fut prévenu par un petit billet, où il était dit ces seules paroles : « On en veut à votre personne. » Le grand écuyer se sauva à travers l'escalier et voulut franchir les portes de la ville ; elles étaient fermées. Le noble et beau jeune homme errant dans les rues obscures de Narbonne, fut recueilli par la femme du sieur de Siouzac en l'absence de son mari : elle le mit dans un lit bien chaud, bien calfeutré, et pendant vingt-quatre heures il échappa à la surveillance. Et alors on annonçait à son de trompe que tout habitant qui recèlerait Cinq-Mars, coupable du crime de lèse-majesté, serait puni de mort. Le grand écuyer fut dénoncé par le mari, et le guet le trouva couché sur ce même lit, dont les rideaux de damas étaient hermétiquement fermés. Le voilà donc conduit à l'archevêché, puis à la citadelle de Montpellier, tandis que les gardes arrêtaient le sieur de Thou, et qu'on s'assurait de la personne du duc de Bouillon, à l'armée d'Italie. De Thou fut mis à la citadelle de Tarascon.

Ce coup était si inattendu, que le roi lui-même crut nécessaire de l'expliquer dans un manifeste adressé à toutes les villes et communautés du royaume : « Le notable et visible changement, y disait-il, qui a paru depuis un an en la conduite du sieur Cinq-Mars notre grand écuyer, nous fit résoudre, aussitôt que nous nous en aperçûmes, de prendre soigneusement garde à ses actes. Nous découvrîmes qu'une de ses principales fins étoit de blâmer les actions de notre cousin le car-

dinal duc de Richelieu. Nous découvrîmes qu'il étoit favorable à tous ceux qui étoient en notre disgrâce, et contraire à ceux qui nous servojent le mieux. Son imprudence, la légèreté de sa langue, les divers courriers qu'il envoyoit de toute part et les pratiques ouvertes qu'il faisoit en notre armée, nous ayant donné juste sujet d'entrer en soupçon de lui; notre résolution ne fut pas plus tôt exécutée que par la bouche des uns et des autres nous n'ayons eu connoissance que le déréglement de ce mauvais esprit l'avoit porté à former un parti en notre État, donner entrée en ce royaume aux étrangers par Sedan; que notre très cher frère le duc d'Orléans devoit marcher à leur tête, et que ce misérable esprit se devoit retirer avec eux s'il voyoit ne pouvoir mieux servir ce parti et ruiner notre cousin le cardinal duc de Richelieu en demeurant auprès de nous. Notre cher frère le duc d'Orléans, pressé par sa conscience et par le mauvais succès qu'avoient eu ses desseins, nous envoya l'abbé de La Rivière pour nous dire en général qu'il avoit failli et avoit besoin de notre grâce, sans spécifier particulièrement en quoi. Nous répondîmes que bien qu'il dût être las de nous offenser et d'agir contre lui-même en agissant contre nous et contre l'Etat, nous ne voulions pas nous lasser d'user de notre clémence envers lui; et qu'en cette considération nous désirions qu'il nous donnât une entière et sincère confession de sa faute, une déclaration particulière de ses complices et de tous les desseins et projets qui avoient été faits; auquel cas il recevroit des effets de notre bonté. Nous aurons l'œil à sa conduite et agirons avec lui selon que le bien de notre Etat le requerra, sans toutefois nous séparer du bon naturel dont il a reçu tant de preuves[1]. »

Le principal coupable de la conjuration à l'étranger était évidemment Monsieur. C'était en son nom et avec ses pleins pouvoirs que le traité avait été conclu avec le comte-duc à Madrid; c'était de lui qu'on devait savoir toutes les particularités de cette conjuration; on ne pouvait poursuivre Gaston, et comment obtenir une confession absolue? Si on lui disait qu'on savait tout, n'irait-il pas encore chercher un abri contre la tempête? On lui fit croire donc qu'il ne s'agissait que d'une

[1] Mss. Dupuy, vol. DCCLXXV.

petite offense du grand écuyer envers le roi, d'un manque de respect, enfin d'une querelle de ménage. Louis XIII écrivit directement à son frère un petit billet, le lendemain même de l'arrestation de Cinq-Mars : « Mon frère; M. Le Grand a été trouvé caché dans un logis à Narbonne, où je l'ai fait arrêter. Les insolences extraordinaires qu'il a commises en mon endroit m'ont contraint d'en user de la sorte. Je m'assure que vous approuverez que je châtie ainsi ceux qui manquent au respect qu'ils nous doivent[1]. » On voulait user de tromperie avec Monsieur, l'entraîner par confiance à des aveux. Jusqu'ici le cardinal n'avait pas de preuves suffisantes ; la copie du traité conclu à Madrid ne portait d'autre signature que le nom supposé de Clermont. Que faire donc? il y avait alors des règles judiciaires, tirées du droit romain, même pour les jugements par commissions : *testis unus, testis nullus,* était une maxime capitale des pandectes appliquée par la magistrature. On jugeait qu'il fallait deux témoins pour démontrer la culpabilité, et aucun de ces témoins ne devait être pris parmi les accusés. Monsieur, pour être entendu, ne pouvait demeurer partie en cause, afin que son témoignage arrivant en justice, pût entraîner la condamnation de Cinq-Mars et de Thou, contre lesquels se dirigeait spécialement la colère du cardinal. Cinq-Mars avait la naïveté d'un enfant ; mais de Thou, nourri dans les procédures, dans l'étude du droit, était bien disposé à se tirer d'affaire; on n'avait contre lui ni preuve écrite ni témoins. A tout prix on devait avoir les témoignages de Monsieur, l'aveu de sa faute. Richelieu, Chavigny, Desnoyers, les secrétaires d'Etat savaient qu'il y avait un moyen à prendre avec Gaston d'Orléans; c'était de lui inspirer terreur. Déjà plusieurs fois, en le menaçant, on avait obtenu les aveux nécessaires pour la condamnation de ses complices. Le secrétaire d'Etat Chavigny alla le trouver : « Monseigneur, la faute de Votre Altesse est si grande, dit-il, que Son Eminence ne peut répondre de rien ; votre vie est même exposée, car vous avez commis un attentat que la clémence du roi ne peut couvrir. » Et Monsieur de s'écrier : « Il faut me tirer de la peine où je suis ; Chavigny, vous l'avez déjà fait deux fois auprès de Son Eminence ; je vous jure que

[1] Béziers, 13 juin 1642. Mss de Béthune, vol. cot. 9337 (autographe).

ce sera la dernière fois que je vous donnerai de pareils emplois; tirez-moi donc de l'embarras où je suis; » et le secrétaire d'Etat répondit avec quelque froideur que le seul moyen de se tirer de là, c'était un aveu sincère de la faute que Son Altesse Royale avait commise.

Pendant ce temps, le cardinal était toujours à Tarascon, affaibli, exténué de maladie; il était étendu sur son lit, dictant des ordres, et pressant cette procédure pour arriver aux fins qu'il se proposait. Il y reçut la visite de Louis XIII lui-même, qui, dans un état de souffrance non moins grand que celui de son ministre, s'était également fait transporter en litière jusqu'à Tarascon. Arrivé là, tout accablé de fatigue, le roi se mit aussi dans un lit de parade qu'on dressa tout à côté de celui où gisait le cardinal. Il y eut une conversation intime, un échange de paroles douces et affectueuses sans aucune récrimination; le cardinal ne fit aucun reproche au roi de ses affections pour Cinq-Mars, de ces incertitudes de caractère qui l'avaient presque porté à le sacrifier, lui ministre vieilli à son service. Ces deux pâles figures se communiquant entre elles des pensées de sévérité, formaient un lugubre spectacle; le beau soleil du Midi éclairait cette scène, et le murmure des eaux du Rhône semblait préoccuper le roi, qui disait au cardinal de temps à autre : « Mon cousin, vous êtes bien près du Rhône; c'est triste ainsi d'entendre le bruissement monotone des eaux [1]. » Quand le roi quitta le cardinal, il lui confia les pleins pouvoirs d'une lieutenance générale dans toutes les provinces du midi du royaume; ce qui lui déférait toute autorité politique pour suivre le procès contre Cinq-Mars et de Thou. Le roi paraissait avoir abandonné le favori; il l'appelait tour à tour menteur, méchant, *perfide public,* selon l'expression très louée du procureur-général de Grenoble. On avait les aveux de Monsieur; le duc de Bouillon s'était laissé aller à de grandes indiscrétions. Cinq-Mars, retenu dans la citadelle de Montpellier, *jacassait* comme un jeune homme qu'il était, ainsi que

[1] Voici un court billet autographe du roi : « Je ne me trouve jamais que bien de vous voir; je me porte beaucoup mieux depuis hier; j'espère, avec l'aide de Dieu, que tout ira bien, et qu'il me donnera une parfaite santé. Louis. »

le répétait Laubardemont, et ses gardes épiaient ses moindres gestes, prenaient note de ses paroles. Comme de Thou était un homme plus habile, le cardinal résolut de l'interroger lui-même; il l'avait fait venir dans le château de Tarascon, et là il expédia des ordres pour qu'il fût amené dans sa chambre. De Thou paraissait à peine à la porte que le cardinal lui dit: « Monsieur, je vous prie de m'excuser de vous avoir donné la peine de venir ici. — Monseigneur, dit de Thou, c'est une faveur dont je me tiens bien honoré. — Approchez-vous près de mon lit, et dites-moi franchement tout ce qui s'est passé pour la négociation de la paix. — Monseigneur, il n'y a personne qui puisse mieux le savoir que Votre Éminence. — Pourquoi, M. de Thou? je n'ai point d'intelligences en Espagne pour le savoir. — Monseigneur, je n'ai rien fait que par le commandement du roi; il est impossible que Sa Majesté ne vous ait pas parlé des ordres qu'elle m'avoit donnés. — Mais vous n'étiez pas secrétaire d'État; aviez-vous pouvoir d'écrire ainsi dans les cours étrangères? — Monseigneur, le roi me l'a commandé par écrit. — Par écrit, M. de Thou? Mais M. de Cinq-Mars n'en a rien dit. — Monseigneur, il a eu tort, car il en a reçu l'ordre aussi bien que moi. » Et l'interrogatoire en resta là. Richelieu avait ordonné qu'on formât à Lyon une commission judiciaire, composée du chancelier Séguier, du premier président et de six conseillers du parlement de Grenoble, des conseillers d'État Laubardemont, Miroménil, de Marca, Chazé et de Champigny, tous chargés de faire le procès au duc de Bouillon, aux sieurs de Cinq-Mars et de Thou.

Alors on s'occupa de la translation des prisonniers. Cinq-Mars, parti de la citadelle de Montpellier, ne s'embarqua point, comme on l'a dit et reproduit en peinture[1], sur le Rhône, à la suite du cardinal, mais une forte cavalcade le conduisait à petites journées; Cinq-Mars était dans un lourd carrosse traîné par six chevaux, toutes les mantelières fermées, de sorte qu'on étouffait. Les gardes avaient le mousquet au poing. De Thou partit de Tarascon avec le cardinal, dans un grand bateau attaché à la riche barque qui contenait Richelieu sur son lit de soie, abrité d'un palanquin. Des gardes veillaient aussi

[1] Le tableau de M. Paul Delaroche.

autour de lui; jamais plus vives souffrances que celles qu'éprouvait Richelieu ; trois fois il s'évanouit de faiblesse durant le voyage du Rhône. A Valence on quitta le bateau ; Chavigny fit construire pour le cardinal une chambre toute de bois, parfaitement ornée, avec un lit, des fauteuils, une table, tout ce qu'il fallait enfin pour méditer et écrire. Cette chambre, légère comme une litière, était portée par les gardes du cardinal, qui, nu-tête, durant tout le voyage, se relevaient d'heure en heure et se disputaient en quelque sorte l'honneur d'ainsi transporter ce corps frêle et maladif. « M. de Cinq-Mars entra à Lyon le 4 septembre. Cent hommes de gardes à pied de M. le cardinal-duc entouroient le carrosse, que précédoient deux cents cavaliers catalans; il étoit suivi de plus par trois cents autres bien montés et armés jusqu'aux dents. Cinq-Mars étoit vêtu d'un pourpoint de drap de Hollande, couleur de musc, tout brillant de dentelles d'or, avec un manteau d'écarlate à queue, et à gros boutons d'argent. Ses cheveux flottoient à longues boucles sur les épaules. Comme il traversoit le pont du Rhône, il demanda à M. de Séton, lieutenant aux gardes, qu'on abattit les mantelets des portières, ce qui lui fut refusé. Il prit alors ce refus de bonne façon, saluant le peuple et ses nombreuses connoissances par l'une et l'autre portière, avec une grâce charmante, jusqu'à ce qu'il fût arrivé au pied du château Pierre-Encise [1]. Ici on le fit monter à cheval. Sa prison étoit au bas de la grande tour du château. M. le cardinal Bichy vint le visiter le 5, et sur son désir de quelqu'un pour le distraire dans sa prison, on lui envoya le Père Malavallette, jésuite. Celui-ci s'y rendit à cinq heures du matin, et il le trouva dans un lit de damas incarnat, d'une grande somptuosité, incommodé d'un dérangement d'estomac qui le rendoit fort pâle et très foible. Le 7, M. le chancelier alla chez le prisonnier, cherchant à le rassurer sur les sentiments des juges et sa position critique ; il le combla de civilités. Son but étoit de le détourner de l'idée qu'il avoit d'en appeler au parlement de Paris. Cinq-Mars répondit que tant d'attentions et de civilités le remplissoient de confusion. Puis il reprit d'un ton chagrin : « Je vois bien de l'air que l'on procède à mon

[1] Relation du capitaine du guet de la ville de Lyon, Mss. (Bibl. du Roi.)

affaire, qu'on en veut à ma vie. C'est fait de moi : le roi m'a abandonné. Je me considère maintenant comme condamné. » A quoi M. le chancelier répliqua faussement « que ses sentiments n'étoient pas justes, et que la fin le lui prouveroit bien. » Le 10, on le conduisit à Vincy, maison située à deux lieues de Lyon, et qui appartient à M. l'abbé d'Esnay, frère du gouverneur de Lyon. Monsieur, frère du roi, s'y rendit de Ville-Franche. Toutes les pièces furent confrontées. Le vendredi, 12 septembre, tous les juges séans dans la chambre du présidial de Lyon (ils étoient au nombre de quatorze), M. de Cinq-Mars fut amené de sa prison dans un carrosse de louage, au palais; la compagnie du guet le conduisoit. Ayant demandé en entrant au palais : « Où sommes-nous? » on le lui dit. Il monta alors résolument l'escalier. Cela se passoit sur les huit heures du matin. Il fut donc mis sur la sellette. Interrogé, il confessa tout ce qu'il savoit avec tant de tranquillité d'esprit et d'aménité, que les juges, ébahis d'étonnement, avouèrent qu'ils n'avoient jamais vu parler, ni d'une constance plus forte, ni d'un esprit plus ferme, ni d'une sérénité plus grande. Après un interrogatoire d'une heure un quart, on le fit retirer dans une autre chambre. Environ sur les neuf heures et demie, M. le chancelier envoya quérir M. de Thou au même château de *Pierre-Encise* et dans le même carrosse. M. de Cinq-Mars, appelé de nouveau par les juges, dit d'un ton d'humeur : « Mon Dieu! ne sera-ce jamais fait? » Cependant il en revint beaucoup plus tranquille qu'auparavant. Sur ces entrefaites, M. de Thou parut. Il prit un doigt de vin et se présenta aux juges. M. le chancelier l'ayant interrogé s'il n'avoit point connu la conspiration, M. de Thou répondit bellement : « Messieurs, je pourrois nier absolument que je l'aie su, et il ne seroit pas en votre pouvoir de me convaincre de faux. Et ainsi vous voyez que ma vie et ma mort, ma condamnation ou absolution, selon les lois et la justice, sont dans ma bouche. Pourtant, Messieurs, je l'avoue; je confesse que j'ai su cette conspiration, et ainsi je me rends coupable et me condamne moi-même. Durant trois mois de prison, j'ai médité sur la mort, et ai considéré de près la vie. Le visage de la mort m'a semblé plus beau, et je l'ai trouvée plus avantageuse. J'ai

cru en Dieu et en sa miséricorde, et j'ai embrassé la mort avec un saint amour. C'étoit ma prédestination. » M. de Thou s'adressant à son ami, lui dit avec un sourire de bonté infinie : « Eh bien, monsieur, humainement je pourrois me plaindre de vous. Vous m'avez accusé ; vous me faites mourir ; mais Dieu sait combien je vous aime ; mourons, monsieur, mourons courageusement et gagnons le paradis. » M. de Cinq-Mars, les yeux humides, se jeta à son col d'effusion, et ils s'embrassèrent avec tendresse, se disant que puisqu'ils avoient été bons amis durant leur vie, ce leur devoit être une consolation de mourir ensemble. Ils furent arrachés à leur expansion douce et profonde par le sieur Palerne, greffier criminel du présidial de Lyon, qui s'approcha pour prononcer l'arrêt. Les commissaires députés par Sa Majesté déclarent dans leur arrêt : « Henri d'Effiat de Cinq-Mars, grand-écuyer de France, et François-Auguste de Thou, conseiller du roi en son conseil d'État, etc., etc., atteints et convaincus du crime de lèse-majesté ; savoir, ledit d'Effiat pour les conspirations et entreprises, proditions, ligues et traités faits par lui avec l'Espagnol contre l'État ; et ledit de Thou pour avoir eu connaissance desdites conspirations, etc., etc. : pour réparation desquels crimes les ont privés de tous états, honneurs et dignités, et les ont condamnés et condamnent d'avoir la tête tranchée sur un échafaud qui pour cet effet sera dressé en la place des Terreaux de cette ville. Et néanmoins ordonnent que ledit d'Effiat, avant l'exécution, sera appliqué à la question ordinaire et extraordinaire pour avoir plus *ample* révélation de ses complices. »

Après la lecture de l'arrêt, M. de Thou leva les mains au ciel et s'écria dans sa ferveur : « Dieu soit loué ! Dieu soit béni ! » Pour Cinq-Mars, qui avoit écouté sans changer de couleur ni de contenance, et dans une tenue pleine d'une douce majesté, quand il entendit parler de question, il s'échauffa un peu, sans sortir néanmoins des bornes, et dit à ses juges : « Messieurs, cela me semble bien rude ; une personne de mon âge et de ma condition ne devoit pas être sujette à toutes ces formalités. » Les juges écoutèrent son discours d'un air respectueux et contrit, sans l'interrompre ni rien répliquer. M. de Cinq-Mars demeurait dans une pénible incertitude, quand il fut

abordé par le père Malavallette, son confesseur. Celui-ci lui prit légèrement une main et le tirant à part : « Êtes-vous capable, dit-il, d'un secret important? » Sur quoi le grand-écuyer repartit vivement : « Je vous prie de croire, mon père, que je n'ai jamais été infidèle à personne qu'à Dieu. » Malavallette répondit : « Eh bien, je vous jure d'honneur que vous n'aurez pas la question. » Cela fait, on le mena en la chambre de la *gehenne*, et traversant un cachot rempli de prisonniers, il dit : « Mon Dieu, mon Dieu, où me menez-vous? » et peu après : « Ah ! qu'il sent mauvais ici ! » On lui montra seulement les cordes, l'eau, et les malheureux instruments de torture. Il y resta une heure. Étant demeurés seuls avec leurs confesseurs, les deux prisonniers se contemplèrent un moment, puis tombèrent simultanément dans les bras l'un de l'autre. Cinq-Mars s'écria d'une voix pleine de sanglots : « Mon ami, je suis donc cause de votre perte ! Mon amitié vous a esté un abîme. » Mais l'autre répliqua d'un visage serein : « Mon ami, cette mort m'est douce, puisqu'elle vient à cause de vous. Préparons-nous-y courageusement. » Sur ces entrefaites, un homme lui vint faire les adieux de sa sœur, madame de Pontac. M. de Thou le prit pour l'exécuteur, courut à lui, et l'embrassa : « C'est donc toi qui me dois aujourd'hui envoyer dans le ciel ! » Mais averti de sa méprise, il reprit : « Mon ami, il y a si longtemps que je ne t'avois vu, que je te méconnoissois. Dis à ma sœur qu'elle continue ses dévotions, que ce monde n'est que mensonge et vanité. » M. de Thou écrivit alors la lettre suivante à M. du Puy : « Monsieur mon cher cousin, je vous fais ce mot avant que de mourir, pour vous conjurer de vous souvenir de moi. Je vous promets la même chose en l'autre monde où j'espère que Dieu me recevra. Je vous recommande mon frère et M. de Thoulon. Ma sœur de Pontac est ici, que je plains extrêmement. Je vous prie de faire employer nos amis pour faire donner ma confiscation à mon frère ; l'intérêt que je suis capable d'y prendre est pour le paiement de mes dettes : outre que j'ai fait un vœu durant ma prison, dont le père gardien des Cordeliers de Tarascon est témoin ; c'est de fonder en leur église une messe de cent écus de rente. Je vous recommande Petit-Jean, mon valet, et meurs votre serviteur. DE THOU. »

Sur les trois heures après midi, quatre compagnies des bourgeois de Lyon ou *pennonages*, formant bien douze cents hommes, furent rangées en forte bataille sur la place des Terreaux. Au milieu de la place fut dressé un échafaud de sept pieds de haut et environ neuf pieds de large et de long. Un peu sur le devant, s'élevait à trois pieds un poteau, devant lequel on coucha un bloc d'un demi-pied. Une échelle de huit échelons servait à parvenir sur le plan de l'échafaud, lequel était ainsi visible. Toutes les maisons environnantes, les fenêtres, murailles, toits, trétaux volants, en un mot toutes les éminences ayant vue sur la place, étaient si énormément couverts de curieux, que le monde semblait suer à gros flots par leurs ouvertures. A cinq heures du soir on avertit les condamnés que l'heure était venue. M. de Cinq-Mars s'approche alors de M. de Thou et lui dit avec gravité : « Allons, monsieur, allons; il est temps. » M. de Thou s'écria : « Vos paroles me remplissent de joie; allons à la maison du Seigneur. » Là-dessus ils s'embrassèrent et sortirent. M. de Cinq-Mars, en descendant le perron, salua la foule; il le fit avec tant de bonne grâce et de douceur qu'il tira des larmes à un chacun. Lui seul demeura ferme et sans s'émouvoir : « Qu'est-ce donc, messieurs? vous êtes plus sensibles à mon malheur que moi-même. » M. de Thou, à la vue du carrosse, avait dit sur les degrés : « Hé quoi ! on nous mène en carrosse? irons-nous donc ainsi en Paradis? » La compagnie du guet et les archers de robe-courte les conduisaient au supplice. M. de Cinq-Mars portait un bel habit brun de Hollande, couvert de dentelles d'or, un chapeau noir à la catalane, des bas de soie verts, une collerette de dentelles, un manteau d'écarlate. M. de Thou était habillé de deuil. Les condamnés se placèrent dans le fond du carrosse, et l'on s'achemina vers les Terreaux. L'exécuteur suivait derrière, à pied. C'était un misérable gagne-denier qui s'offrit comme bourreau, à défaut d'exécuteurs que leurs amis avaient eu soin de faire disparaître de la ville. Ils commencèrent ce pénible voyage par réciter les litanies de la Vierge, saluant de temps à autre la multitude qui se pressait aux portières. A la descente du pont de Saône, M. de Thou dit à son ami, en l'embrassant à quatre reprises : « Je vous demande très-humblement pardon, si j'ai été si mal-

heureux que de vous avoir offensé en quoi que ce soit.— Hélas! monsieur,» répondit Cinq-Mars ému jusqu'aux larmes, « c'est moi qui vous ai bien offensé, et..... » Il ne put achever, mais ils s'embrassèrent tendrement. M. de Thou reprit après quelque temps : «Vous devez avoir bien des regrets de mourir. Vous étiez le favori d'un grand roi, mais je vous assure qu'il n'y a rien à regretter : tout cela n'est que du vent, et Dieu nous sauve. » Il arriva que M. de Thou mit une fois la tête hors du carrosse pour se recommander aux prières du peuple, ce qui émut si douloureusement un groupe de demoiselles qu'elles poussèrent de grands cris; la multitude témoignait sa douleur et sa colère par un sourd murmure. Quant aux confesseurs, les larmes du peuple et la belle constance des condamnés les surprenaient au point qu'ils ne proféraient aucune parole. M. de Thou dit : « Cher ami, qui mourra le premier? — Celui que vous jugerez plus à propos, » répondit M. de Cinq-Mars. Le père Malavallette s'adressant à M. de Thou : « Vous êtes le plus vieux. — Il est vray, » dit M. de Thou, qui, se tournant vers M. Legrand : « Vous êtes le plus généreux. Vous voudrez bien m'ouvrir le chemin de la gloire. — Puisque je vous ai ouvert celui du précipice, j'irai le premier. »

Le carrosse s'arrêta au pied de l'échafaud. M. de Cinq-Mars en descendit d'un visage ouvert. Il posait le pied sur le second échelon de l'échelle, lorsqu'un archer lui enleva son chapeau par derrière. Lors il s'arrêta court, s'écriant : « Hé! laissez-moy mon chapeau ! » Puis le reprenant, il s'en recouvrit, et acheva de monter. Il fit un tour sur l'échafaud, salua avec une grâce parfaite tous ceux qui étaient à sa vue, et se livra à son confesseur pour être dépouillé. Ensuite, s'approchant courageusement du poteau, il essaya en badinant si son cou irait bien. Il se releva et dit à son confesseur : « Mon père, je vous prie, rendez-moi ce dernier service de me couper les cheveux. » Après qu'ils furent coupés, il prit un crucifix, le baisa aux pieds, et dit : « Allons, il faut mourir. Mon Dieu, ayez pitié de moi ! » Puis embrassant fortement le poteau, il ferma les yeux, la bouche.... et attendit le coup. Au moment où il le reçut, il poussa d'une voix forte ce cri : *Ah!* qui fut aussitôt étouffé par le sang. M. de Cinq-Mars mort, on leva la

portière du carrosse. M. de Thou en sortit d'un visage aussi affable que serein. Il monta généreusement sur l'échafaud, jeta son manteau et courut embrasser l'exécuteur qu'il baisa en lui disant : « Ah ! mon cher frère, tu vas me mettre en Paradis. » Puis se tournant vers la foule, il se découvrit, la salua et jeta son chapeau qui tomba sur les pieds de M. de Cinq-Mars, alors recouvert d'un drap noir. Tout au rebours de son ami, M. de Thou se fit préparer à l'exécution par le bourreau même. Cela fait, il se confessa, se fit bander les yeux, ce que n'avait pas fait Cinq-Mars, et mit son cou sur le poteau. Ayant senti quelque chose d'humide, il ne sut se retenir de regarder et vit le sang de son ami encore fumant. Il embrassa ces traces de mort, et se mit enfin en position. Le couperet du bourreau tomba lourdement sur le cou, mais si près de la tête qu'il ne fut entamé qu'à demi. Le corps se renversa sur le côté gauche, agitant les bras et les jambes. Alors le bourreau, tout tremblant, frappa à coups redoublés, et ne réussit à détacher la tête qu'après six à sept coups cruellement donnés sur la gorge. A ce spectacle inouï, le peuple s'émut. Des cris menaçants intimident le bourreau, et les pierres tombent en grêle autour de lui. Déjà les rangs des archers fléchissaient sous les assauts furieux de la populace, et l'effervescence gagnait l'intérieur de la ville, lorsqu'on enleva en toute hâte les cadavres des deux exécutés. La foule s'écoula par la sombre place des Terreaux le long du Rhône, dont les flots roulaient avec fracas [1]. »

Jamais la multitude n'avait éprouvé une pitié plus douloureuse qu'au récit du supplice de Cinq-Mars et de M. de Thou ; le peuple voyait encore une de ces vengeances du cardinal qui immolait tout à son pouvoir. Ce noble jeune homme de vingt-deux ans qui mourait sur l'échafaud, M. de Thou, fils du vieil historien de l'Europe, étaient de ces victimes d'élite, et dans les jours de révolution, celles-là surtout frappent les masses. Il arrive des époques où la mesure des actes de rigueur est comblée ; un pouvoir ne peut plus aller dans cette voie ; il y a une fin à la terreur. Richelieu semblait être parvenu à ce temps. Dès son retour à Paris, il put s'apercevoir que des vengeances se préparaient contre lui : M. le grand écuyer avait laissé des

[1] Relation, Mss. 1e vol., collection Galland. (Bibl. roy.)

amis surtout dans le régiment des gardes, parmi ces officiers qui lui devaient leur rang. Il y avait là complot pour se débarrasser du cardinal par l'épée ; une fois l'affaire accomplie, n'était-on pas sûr d'être approuvé par le roi, qui se plaignait tant de son ministre ! On racontait bien parmi les courtisans divers traits d'indifférence du roi pour le supplice de Cinq-Mars : n'avait-il pas tiré sa montre pour dire qu'à ce moment M. Le Grand passait un mauvais quart d'heure ? Mais la mémoire de Cinq-Mars avait encore une certaine influence sur le roi, qui avait besoin de se disculper de cette exécution. Richelieu connaît l'hostilité des esprits ; son âme agitée succombe sous la crainte d'un attentat contre sa vie ; ses gardes veillent à toutes les portes de son palais de Ruel ; personne, si ce n'est l'ami dévoué, l'officier de sa maison, ne pénètre jusqu'à lui. Comme il sait le complot des capitaines des gardes, il exige du roi leur destitution et leur exil pour sa propre sûreté ; le roi s'y oppose : « Eh bien, dit Richelieu, je ne puis rester dans le conseil de Sa Majesté qu'à cette condition. » Dès ce moment, le cardinal ne voit plus le roi ; Anne d'Autriche vient le visiter à Ruel ; il ne se lève pas même de son fauteuil pour la saluer. Le lendemain il envoie Chavigny à Saint-Germain pour exiger le renvoi immédiat des quatre officiers des gardes ; si le roi refuse, le ministre déclare qu'il ne se rendra désormais auprès du roi qu'accompagné de ses gardes personnelles, lesquelles veilleront sur le cabinet tant que le ministre travaillera. Si ces conditions ne sont pas acceptées, Richelieu ne veut plus s'occuper d'affaires ; il va se retirer au Havre dont il a le gouvernement. Sur ces menaces, Louis XIII cède encore, et les capitaines sont renvoyés.

Cette situation violente pouvait-elle se prolonger ? le pouvoir ne devait-il pas se briser aux mains de Richelieu ? La cour était en deuil ; Marie de Médicis s'éteignait dans la belle ville de Cologne, où la vieille reine était arrivée d'Angleterre depuis quelques mois seulement ; elle errait ainsi à l'aventure sans grandes ressources, vivant au jour le jour ; elle devait à tous, même le salaire de ses officiers ; elle avait fait bien des démarches pour revoir la France, écrivant tout à la fois à Richelieu, son premier protégé, et à son fils, dont elle avait guidé les jeunes

années ; toutes ses sollicitations avaient été inutiles. A la fin de sa vie, la reine-mère, cette puissante et active princesse, en était à la misère ; elle semblait mettre du prix à humilier le roi son fils et le cardinal, en montrant ses habits déchirés et sa chambre vide de meubles. A l'approche de sa mort, elle voulut consigner ses dernières volontés dans un testament adressé à Louis XIII. Il y a dans l'histoire de tristes époques qui se résument en une sorte d'ossuaire pour les hautes têtes contemporaines ; je ne sais s'il se fait un serrement de cœur à l'aspect de la mort de ceux avec qui on a vécu de la vie publique et sociale, mais il est rare que lorsque les uns disparaissent, les autres survivent de longues et paisibles années. Une politique altière, implacable d'ailleurs, use les ressorts de l'existence ; chaque acte de sévérité sanglante enlève un jour de repos, quelques nuits de sommeil, et les images d'échafauds qu'on a dressés vous poursuivent en spectres menaçants.

La fin de Richelieu est abreuvée de soucis et de maladie ; ses fatigues et ses douleurs l'absorbent. Dans le commencement de cette année 1642, le cardinal de Richelieu était arrivé à un état de faiblesse qui ne laissait plus d'espérance ; la dernière lutte qu'il avait tentée auprès du roi avait épuisé ses forces. Il n'avait plus autour de lui que ses plus intimes amis : madame d'Aiguillon, sa nièce si chérie, ne quittait pas la ruelle de son lit, affectueuse comme ces femmes qui échangent, quand l'âge vient, les premières émotions de leur existence contre une expression de tendresse attentive et d'affection dévouée jusqu'au tombeau ; madame de Comballet n'avait jamais quitté le cardinal son oncle, et c'est une triste tâche des pamphlets de fouiller dans la vie des hommes au-dessus du vulgaire, pour y chercher des sentiments bas et de mauvaises passions : « La maladie ayant saisi le cardinal samedi matin, veille de saint André, par un frisson suivi de fièvre, dit un témoin oculaire, jeta incontinent nos esprits dans une extrême appréhension de l'accès ; le lendemain dimanche, l'effroi étoit dépeint par tout le palais Cardinal, et j'entendis Son Éminence Mazarini témoigner la perte que feroit la France si elle se voyoit privée d'un si puissant génie. Le roi, qui aimoit ce grand ministre à l'égal de son mérite, vint à Paris le voir,

Cependant la fièvre croissant, l'illustre malade demanda à se confesser. La nuit suivante il fit dire la messe, et reçut le saint-viatique avec une dévotion extraordinaire. Les médecins ayant jugé que le mal menaçoit de mort en peu de jours celui qui devoit vivre longtemps dans l'histoire, le cardinal de Richelieu se disposa à recevoir l'extrême-onction, ce qui eut lieu dans la nuit du mardi au mercredi. La chambre du malade étoit pleine d'évêques, d'abbés, de seigneurs et de gentilshommes. Le curé de Saint-Eustache lui ayant proposé d'omettre certaines circonstances pour une personne de sa sorte, Son Éminence pria qu'on le traitât comme le commun des chrétiens[1]. Après l'énumération des principaux articles de foi, le curé lui ayant demandé s'il les croyoit, il repartit : « Absolument, et plût à Dieu avoir mille vies, afin de les donner pour la foi et pour l'Église ! » A la demande s'il pardonnoit à tous ses ennemis qui pouvoient l'avoir offensé : « De tout mon cœur, dit-il, comme je prie Dieu qu'il me pardonne. » Le curé pria ensuite Son Éminence de donner sa bénédiction à toute la célèbre compagnie : « Hélas ! dit le cardinal, je n'en suis pas digne, mais puisque vous le commandez, je la recevrai de vous pour la leur donner. » Il se recommanda ensuite aux prières des assistants ; et ce moment eut quelque chose de si solennel et de si touchant, que parmi tous ces cardinaux, ces évêques et ces maréchaux, dans lesquels il en étoit plusieurs qui n'étoient pas fort ses amis, il s'éleva un soupir général, tant il y avoit d'humilité dans une si grande puissance, tant cela faisoit rentrer en soi-même sur le néant des choses de la terre ! Comme il eut à juger que son heure arrivoit, il dit adieu aux personnes qui s'approchèrent. Vers les cinq heures du soir une seconde pilule lui ayant été donnée, un soulagement inespéré se déclara, de cette façon qu'on le crut quasi hors de danger. Ceci remplit le Palais-Cardinal, le Louvre et tout Paris de joie, de désappointements, de craintes et d'espérances, selon les intérêts de chacun. Vers les onze heures du jeudi, quasi tout le monde s'étant retiré, partie par ordre du capitaine des gardes, partie pour prendre le repos, monseigneur tomba en si grande foiblesse, que le maréchal de Brézé et de Bar allèrent promp-

[1] Collection Fontanieu, tom. 485-486.

tement en l'antichambre quérir le R. P. Léon, qui voyant l'état de Son Éminence, se mit à genoux au chevet de son lit et lui dit : « Monsieur, me reconnoissez-vous encore? — Oui, mon père », répondit foiblement le malade. L'agonie dura ainsi environ trois quarts d'heure, pendant laquelle le père Léon lui ayant demandé s'il vouloit recevoir la dernière absolution, monseigneur répondit : « Oui. — Monsieur, serrez-moi encore la main pour témoigner que vous consentez à tous les mystères de la rédemption. » Le cardinal respirant à peine, le père Léon sentit une faible pression. Son Éminence ne baisoit presque plus la croix qu'on lui présentoit, son regard étoit douloureux à voir ; c'étoit le moment entre la vie et la mort. Cependant une sueur froide s'étant déclarée, on pensa à soutenir Son Éminence de quelques cuillerées de vin, lorsqu'un si grand hocquet saisit monseigneur qu'on le crut trépassé. Néanmoins, comme il eut un peu remué, le père Léon s'écria : *Jesus Maria !* et répétant l'*in manus*, etc., un second hocquet sans force s'étant fait entendre, la séparation de l'âme eut lieu chez le cardinal. Tous les assistants s'étant assurés de sa mort, le R. P. Léon ayant fermé les yeux à ce corps béni, le baisa au front, et se tourna vers la foule . « Si quelqu'un d'entre vous, dit-il, a été plus cher au défunt, qu'il lui vienne fermer la bouche, car pour moi je ne l'oserois faire par respect. » On peut ajouter, en finissant, que les chirurgiens, faisant l'ouverture de sa tête, y trouvèrent un miracle de nature, à savoir, qu'on reconnut en lui les organes de l'entendement doublés. Aussi ne doit-on pas trouver étonnants et cette vivacité admirable qu'il avoit à concevoir les choses les plus difficiles, et cet esprit qui s'arrêtoit ou se dégageoit d'où il vouloit. »

On éprouve un triste intérêt à suivre les derniers moments de ces caractères supérieurs qui essaient de donner une impulsion au monde ; on aime à voir si leur regard est calme en face de la mort, à cet instant solennel où ils se détachent de leurs œuvres, où l'égalité arrive pour les grandeurs, les remords pour le crime, la pusillanimité pour les lâches. Richelieu subit cette dernière épreuve avec le courage résigné que donnent les croyances catholiques. Son système avait soulevé bien des haines, et excité des émotions dans toutes les classes ; peuple,

pressuré par les impôts, reprochait au ministre ses richesses, ses magnificences royales, ses palais, ses meubles d'or, sa fierté inflexible, son amour des guerres : « Ce cardinal qui troublant l'univers par ses batailles, ne pourroit pas même entrer aux Enfers, car Pluton avoit peur qu'il lui fît la guerre; passant, celui dont tu vois le squelette devoit mourir au gibet; et pourquoi, vous, messieurs de Notre-Dame, priez-vous Dieu pour cet infâme qui ne mérite que les funérailles de Conchine? — Ci gît, disait une autre épitaphe, le tyran de la France, aimé de nul, haï de tous, qui mit dans l'opulence des gueux, des bossus et des foux. » Une vieille épigramme comparait le cardinal à Lucifer qui désiroit s'égaler à son Dieu : Armand de Richelieu désiroit s'égaler à son roi; la seule différence étoit qu'aux Enfers l'un régnoit, et que l'autre brûloit son Eminence[1].»

Le tiers parti parlementaire, haineux contre Richelieu, n'osait pas le juger avec une sévérité aussi grande; il gardait un milieu entre l'éloge et le blâme, une sorte de doute entre le bien et le mal. Les versificateurs de cette école si timide attribuaient des paroles ironiquement sentencieuses au cardinal : « J'ai vécu sans pareil, et je suis sans égal; l'on admire partout mes vertus et mes vices; on compare mes desseins avec mes services; dans tout ce que j'ai entrepris, bien ou mal, j'ai trouvé des complices. Je ne sais si c'est le ciel ou l'enfer qui me firent cardinal; j'ai fait régner le fils, j'ai frappé la mère, et j'aurois perdu le frère; pour dompter l'Espagne, j'ai tué la France; en étois-je l'ange ou le démon? » La postérité plus froide, plus impartiale que tous ces jugements contemporains, n'adopte pas les rumeurs populaires. Il est difficile qu'un ministre à la tête d'un grand pouvoir n'excite des mécontentements; un plan de politique haut et fixe trouve tant d'obstacles, rencontre tant d'opposition dans les masses, qu'il est bien rare de le voir s'accomplir sans clameurs. Il faut se résigner à ces murmures du vulgaire quand on est au pouvoir; c'est encore une des plaies de l'autorité que de froisser tant de pensées. Le système de Richelieu peut être apprécié plus justement; on doit l'envisager sous trois faces diverses : 1° la politique étrangère; 2° l'administration intérieure; 3° l'unité de la prérogative royale, et par conséquent

[1] Biblioth. royale, Mss, vol. in-fol., col. IIII, fonds Saint-Victor.

la puissance morale de la couronne. Sous le premier point de vue (la politique étrangère), le cardinal-ministre arrive à ses fins; et il y est véritablement supérieur: à sa mort, la conquête est en progrès; la Lorraine et la Savoie sont annulées, les Pays-Bas espagnols envahis, la Catalogne momentanément réunie à la France, et le Portugal séparé de l'Espagne. Sous le point de vue de l'administration intérieure, Richelieu marche à la destruction du système provincial; il l'atteint par la création des intendances et l'abolition en quelque sorte des gouvernements politiques. Ce résultat fut-il un bien ? l'unité dans une agrégation de provinces si diverses était-elle un résultat désirable? l'agrandissement démesuré du système de centralisation ne devait-il pas créer la puissance unique d'une grande capitale qui serait la France? Rien de plus fort et de plus faible à la fois que l'unité; elle grandit et tombe par les mêmes causes. Un pouvoir se conserve difficilement fort et intact en changeant les éléments de son origine; Henri IV avait vaincu par la noblesse; Richelieu voulut tuer la noblesse, et substituer la bourgeoisie comme élément passif d'obéissance; Henri IV avait été le roi de la province contre Paris tout ligueur et dévoué aux Guise; le cardinal frappa la province, et ses priviléges.

Ce qu'il y a de puissant dans l'esprit de Richelieu, c'est la ferme conduite du pouvoir, c'est la volonté de faire arriver vers lui toutes les forces sociales; il a senti que l'Espagne est l'ennemie naturelle de la monarchie française, il l'attaque hardiment. Le ministre ne veut pas que l'on s'oppose à ses desseins; la famille royale est un obstacle, il la proscrit; la noblesse remuante paralyse partout ses forces, il dresse des échafauds et de hautes têtes passent sous cette terrible égalité. Il veut aussi se rendre maître de l'intelligence; tout ce qui est hardi, tout ce qui a puissance sur la société, il le réunit sous sa main : la guerre, la marine. Poëtes, écrivains, gazetiers sont pour ainsi dire requis de prêter-main forte à l'autorité du cardinal; quand ils résistent, il les persécute; Richelieu a le sentiment qu'il lui faut l'opinion publique, et ses agents la lui préparent. A sa mort, il est arrivé au terme de son œuvre et il peut en contempler l'étendue: sa perspicacité lui faisait entrevoir une réaction; la mort vint le préserver d'une disgrâce inévitable. Les ressorts

d'un pouvoir trop tendus éclatent souvent en anarchie; il n'y a que la modération qui n'ait pas son retour. Encore six mois peut-être, et Richelieu aurait été emporté.

CHAPITRE V.

RÉACTION CONTRE LE SYSTÈME DE RICHELIEU.

Mazarin ministre. — Même conseil. — Premiers actes. — Exil de Desnoyers, secrétaire d'Etat. — Grâces. — Retour des exilés. — Formation du conseil de régence. — Maladie et mort de Louis XIII. — Etat de la société. — Avènement de Louis XIV. — Opération militaire. — Négociation. — Congrès de Munster. — Situation de Paris. — Premières émeutes. — Journée du 27 et 28 août et barricades.

1642 — 1648.

Quand la tête d'un système disparaît, il y a des esprits qui s'imaginent que ce système peut se continuer sans changements, et qu'il n'y a qu'un homme de moins; tel fut un moment la pensée du conseil après la mort de Richelieu. Le ministre avait désigné comme secrétaire d'État l'abbate Mazarini, créé cardinal sous l'influence de la France[1]; Richelieu mourant avait supplié le roi de conserver intact le conseil qu'il avait lui-même formé avec tant de soin, et qui se composait des secrétaires d'État Chavigny, Desnoyers, du chancelier Séguier et de Bouthillier, intendant des finances. Le roi le lui avait promis, et le surlendemain de la mort de son ministre, il écrivit une lettre circulaire aux parlements, gouverneurs de provinces, ambassadeurs étrangers, pour leur annoncer cette résolution. « J'ai pris la résolution de maintenir en mes conseils les mêmes personnes qui m'ont servi pendant l'administration de mon cousin le cardinal de Richelieu, et d'y appeler mon cousin le cardinal Mazarin, qui m'a donné tant de preuves de son affection, de sa fi-

[1] Mazarin reçut la barrette rouge des mains de Louis XIII, le 25 février 1642.

délité et de sa capacité dans diverses occasions de mon règne[1]. »

En annonçant à tous ses agents que le même conseil était conservé, le roi Louis XIII voulait donner une sorte de permanence au système de Richelieu et le proclamer comme sa ligne actuelle de conduite. On savait que le cardinal avait laissé des instructions par écrit; le roi allait-il les suivre? C'était la pensée de Louis XIII, mais les événements devaient le pousser malgré lui; il n'était plus maître de la réaction. Ainsi une déclaration spéciale avait privé Monsieur de toute participation à la régence: le parlement ne voulut enregistrer cet édit que sur l'exprès commandement du roi. Bientôt Monsieur lui-même parut à Saint-Germain dont il était depuis longtemps exilé; on fit sortir de la Bastille les maréchaux de Vitry, Bassompierre et le comte de Cramail, que Richelieu y avait enfermés. La réaction n'était pas entière encore, mais elle marchait[2].

Pour éviter les abus de cette réaction, le cardinal Mazarin n'obtint pas d'abord toute la confiance du roi; le secrétaire d'État Desnoyers, le plus dévoué aux traditions du dernier ministère, conserva le crédit de cabinet; ce *petit bonhomme*, ainsi que la cour l'appelait, était ménagé par le roi comme l'esprit de Richelieu. Quant aux négociations diplomatiques Mazarin en prenait la direction. Il annonça partout son avènement avec modestie; sa politique est résumée dans une lettre au prince d'Orange: « Monsieur, la mort de M. le cardinal-duc m'ayant ôté toutes sortes de sentiments, fors celui de la douleur, ne m'a pas plus tôt permis de rendre grâces à Votre Altesse du souvenir que M. d'Estrades m'a assuré qu'elle avoit de moi; la perte de ce grand homme qui, m'étant commune avec tous les bons François, a fait sur moi une impression particulière, m'avoit fait résoudre de me retirer pour m'éloigner des objets dont la vue m'en pouvoit continuellement rafraîchir le déplaisir; mais le roi, par le conseil et à la prière de Son Éminence, m'ayant commandé de demeurer auprès de lui pour le servir dans les affaires, j'ai cru être obligé d'en donner part à Votre Altesse.» La lutte devait donc s'engager entre Mazarin et le secrétaire d'État Desnoyers; la réaction popu-

[1] Mss. Dupuy, vol. DLXC.

[2] Registre du parlement, ad ann. 1643.

laire était trop impérative contre le système de Richelieu pour que la victoire ne restât pas en définitive à Mazarin, l'expression des idées modérées.

Depuis son retour de Perpignan, le roi n'avait pu se rétablir de sa fièvre lente qui le consumait. La crise mortelle commença le 27 mars au milieu de la nuit; quand la foule des courtisans entra dans sa chambre pour le saluer, Louis XIII, l'œil fatigué, s'écria : « Je me sens bien affoibli, je m'aperçois que mes forces diminuent de jour en jour. J'ai demandé à Dieu cette nuit que si c'étoit sa volonté de me tirer de ce monde, il me fît la grâce d'abréger la longueur de ma maladie. » Ensuite, adressant la parole au sieur Bouvart, son premier médecin : « Monsieur, lui dit-il, vous savez bien qu'il y a déjà du temps que je vous ai dit que je n'avois pas bonne opinion de cette maladie. Je vous ai prié et même pressé de m'en dire votre sentiment, ce que vous n'avez pas voulu faire, m'ayant amusé d'une vaine espérance de guérison. — Il est vrai, Sire, répondit le sieur Bouvart, que je n'ai pas osé dire à Votre Majesté ce que j'en pensois, de peur de la fâcher, et par là d'augmenter son mal. — Je vois bien qu'il faut mourir, reprit le roi; je n'en suis point surpris, je m'y étois bien attendu[1]. » Quand la mort fut une idée fixe, profonde, tout le conseil songea à l'établissement de la régence dans un sens de modération et de terme moyen comme l'entendait le cardinal Mazarin. Le secrétaire d'État Desnoyers, complétement opposé à ce système, voulait faire revivre les traditions de Richelieu; son avis ne prévalut pas. Desnoyers n'était plus dans le mouvement des affaires; il appartenait à une autre époque, à une autre pensée : « Le petit bonhomme, disait déjà le roi, semble me menacer de vouloir se retirer, quand je ne suis pas de son avis. Je laissois prendre ce ton-là au cardinal, parce que je n'aurois pas pu trouver un ministre capable de le remplacer; mais pour celui-ci, j'en trouverai cent qui vaudront autant que lui quand je voudrai, et ceci arrivera. » La disgrâce de Desnoyers était une conséquence de sa position. Le système de Richelieu avait fait son temps; c'est ce qui explique également

1 Mss. 349 II, fonds Saint-Germain, pièce 54. Biblioth. royale. Relation de la mort de Louis XIII, par le père Jacques Dinet.

le renvoi du père Sirmond, confesseur du roi, autre expression du système; il fut remplacé par le père Dinet, homme modéré et tout entier dans les idées de Mazarin. A peine arrivé à Saint-Germain, le père Dinet, se posant comme le principe de la réaction, représenta à Louis XIII qu'il agirait en roi très chrétien, si, pour l'édification et la satisfaction publique, il déclarait à tout le monde de vive voix ou par écrit, qu'il mourait avec un sensible regret du traitement rigoureux qu'il avait fait souffrir à la feue reine-mère : « Vous avez raison, lui dit le roi, j'ai toujours eu du scrupule de la conduite que j'ai tenue à l'égard de la reine ma mère : j'en demande pardon à Dieu et à elle-même. J'ordonnerai à Chavigny, que j'ai chargé de mettre par écrit mes dernières volontés, d'exprimer dans mon testament la douleur que j'en ressens, dans des termes qu'il aura soin de concerter avec vous, et je veux que toute la France et toute l'Europe en soient informées[1].» Ce n'était point assez que ces regrets; il fallait rendre justice à tous ceux qui avaient subi les violences de Richelieu ; n'était-il pas temps de les rappeler de l'exil? Le roi y consentit d'une voix affaiblie, et l'on vit alors cette multitude de gentilshommes arriver pour saluer le nouveau système. Le maréchal de Bassompierre vint à la cour le 21 avril; le duc et la duchesse d'Elbœuf avec leurs enfants, le 22, et le lendemain le maréchal de Vitry. La duchesse de Guise y parut le 29 avec sa fille et ses deux fils ; le duc de Bellegarde le 1er mai, ainsi que le duc et la duchesse de Vendôme, les ducs de Mercœur et de Beaufort.

On était poussé malgré soi à la modération; c'est ainsi que les choses se passent toujours quand les violences d'un système ont été portées à leur dernier excès. Restait une question immense, celle de la régence pendant la minorité du dauphin. La mort s'avançait impitoyable : à qui le gouvernement serait-il confié? Des troubles n'étaient-ils pas à craindre avec un conseil divisé entre la reine, Monsieur et les princes du sang? Il fallait contenter tout le monde. Mazarin arrêta une combinaison mixte. Le roi avait pris des engagements avec Anne d'Autriche et son conseil in-

[1] Mss. fonds de Saint-Germain, cot. 349 H, pièce 54 (Bibliothèque royale).

time, composé du nonce du pape, de l'évêque de Beauvais et du père Vincent de Paul. Mazarin avait conquis surtout une grande puissance sur le vénérable fondateur de la congrégation de Saint-Lazare, homme ardent et politique alors. L'acte de régence fut dressé par Mazarin dans une conférence secrète : « Nous voulons et nous plaît, que notre chère et bien-aimée épouse et compagne, la reine, mère de nosdits enfants, soit régente du royaume de France ; qu'elle dispose de l'éducation et de l'instruction de nos enfants, comme aussi du gouvernement du royaume pendant tout le temps de la minorité de celui qui sera roi. Pour témoigner à notre très-cher et bien-aimé frère le duc d'Orléans, que rien n'est capable de diminuer l'amour que nous avons toujours eu pour lui, nous voulons qu'il soit lieutenant général du roi mineur dans toutes les provinces du royaume, pour exercer durant la minorité ladite charge sous l'autorité de la reine régente et du conseil. Comme le fardeau de la régence est si pesant, nous avons jugé à propos d'établir un conseil auprès d'elle, composé du prince de Condé et du cardinal Mazarin, du sieur Séguier, chancelier de France, des sieurs Bouthillier, surintendant de nos finances, et de Chavigny, secrétaire d'Etat. Nous voulons que notre très-cher et bien-aimé frère le duc d'Orléans, et en son absence le prince de Condé et le cardinal Mazarin, soient chefs dudit conseil [1]. »

Cet acte portait donc la confusion à côté de l'unité, la régularité avec un principe d'anarchie ; à force de vouloir tout représenter, on avait créé des obstacles en face l'un de l'autre, des opinions qui se neutralisaient et rendaient toute action forte impossible. Le parlement eut l'ordre d'envoyer une députation solennelle à Saint-Germain, et le chancelier dit que Sa Majesté voulait que la déclaration de régence fût lue et publiée à l'audience, immédiatement après l'enregistrement, et qu'afin d'en assurer davantage l'exécution, il allait la faire signer à la reine et à Monsieur, avec serment d'en observer inviolablement tous les articles en présence des princes, ducs, pairs, ministres, officiers de la couronne et autres grands du royaume qui étaient actuellement assemblés dans la chambre de Sa Majesté.

[1] Avril 1643. Regist. du parlement, vol. G G G, fol. 458 ; recueil des traités de paix, tom. III, pag. 862.

Le gouvernement était ainsi constitué. Louis XIII n'était plus qu'un homme en face de la mort ; sa vie politique s'éteignait comme son existence physique ; le pouvoir échappait de ses mains maladives. Il avait écrit au bas de la déclaration : « Ce que dessus est ma très expresse et dernière volonté que je veux être exécutée[1]. » C'était un nouvel esprit, un nouveau règne ; cette influence se faisait partout sentir ; la pensée relâchée, détendue de Mazarin succédait à l'implacable système de Richelieu, et une déclaration rappela sur-le-champ tous les magistrats exilés. J'ai raconté trop de scènes de mort déjà, pour que je m'arrête encore aux dernières pulsations de Louis XIII et sa fin toute religieuse dans les bras de saint Vincent de Paul. Le roi quitta la vie le 14 mai, le même jour que Henri IV son père et à l'âge de quarante-deux ans ; il en avait régné trente-trois, s'associant d'abord au système de sa mère Marie de Médicis, comme un fils obéissant, puis il subit la pensée féodale du duc de Luynes. Il soutint enfin à travers mille obstacles l'unité monarchique du cardinal de Richelieu. Louis XIII ne fut point un roi faible, idiot, se laissant aller à tout vent ; son alliance avec Richelieu tenait à ses idées absolues ; il ne supportait pas la résistance ; son caractère était en harmonie avec la hiérarchie du soldat à son chef, du mousquetaire à son capitaine. Il n'y a d'association durable qu'entre les esprits qui se ressemblent ; moins de caprices qu'on ne croit dirigent les grands événements politiques. Louis XIII ne garda point Richelieu par faiblesse ; cet esprit-là lui convenait, il se livra à lui corps et pensée. L'empire de la supériorité s'impose tôt ou tard ; dès qu'on le reconnaît, on le subit.

Lorsque, après un système aussi fortement tendu que le fut celui du cardinal de Richelieu, arrive une époque de relâchement, de désordre et de mouvement populaire, il faut bien qu'il existe dans l'esprit de la société des éléments d'activité contenus trop violemment par le pouvoir qui tombe. La vieille monarchie surtout était une réunion de classes diverses qui tendaient alors à se confondre. Il n'y avait plus cette grande et noble séparation des gentilshommes bardés de fer, gens de guerre, et des clercs de plume et d'église ; le mépris pour tout

[1] Regist. du parlement, ad ann. 1643.

ce qui ne portait pas le casque et l'épée s'était puissamment affaibli; les gentilshommes n'avaient plus le premier rang. A quel point de hauteur ne s'étaient pas élevés les parlementaires, parleurs et légistes, professions abandonnées dans le XIVe siècle aux moines et aux vilains? Vainement Richelieu avait cherché à restreindre ce pouvoir, en proclamant qu'il n'avait rien de politique; le parlement de Paris avait devant les yeux la résistance violente des communes d'Angleterre contre Charles Ier, et la guerre établie entre les prérogatives royales et celles du parlement? cet exemple n'était-il pas bon à imiter? La famille parlementaire, admirable de mœurs domestiques, était généralement active; elle voulait l'autorité et n'osait rien de fort pour la garder. Comme tout tiers-parti elle était inquiète et jalouse au dehors du pouvoir, et quand elle le tenait, elle n'avait ni le courage, ni la capacité de le conserver. Le parlement avait une longue clientèle de basoche, une puissante popularité bourgeoise; il ne formait pas une opinion unique, constamment dirigée dans un même but; le parlement comptait presque toujours trois opinions. La première dévouée à la prérogative royale se rattachait aux sentiments et aux affections du chancelier Séguier, le principal agent du cardinal de Richelieu. La seconde, en minorité, s'unissait aux intérêts des populations, aux cris des halles contre l'enregistrement des impôts, et comptait pour chefs le conseiller Broussel, Longueil, le président Blanc-Mesnil, et d'autres têtes ardentes qui essayaient la résistance. La troisième fraction parlementaire enfin se composait d'un tiers-parti, voulant la prérogative royale et les droits du parlement, la popularité et l'autorité, et ayant à sa tête Mathieu Molé. Au reste, rien n'était plus difficile à un roi que de se maintenir bien avec cette engeance de parlementaires, comme la nommaient les écrivains du parti ministériel.

Les gentilshommes battus et dispersés par Richelieu s'en revenaient alors à la cour pour profiter de la régence. La force du pouvoir, quelque énergique qu'elle soit, ne change pas la nature d'une opinion, et les gentilshommes avaient conservé leur esprit vain, léger, batailleur, cette petite jalousie contre les ministres, ces vengeances de race, de famille, qui les poussaient

à prendre un parti ; la guerre était leur élément, et que leur importait qu'elle fût civile ou extérieure, pourvu qu'il y eût bataille ? La galanterie n'était pas non plus étrangère à ces résolutions des nobles provinciaux : on se déterminait pour un parti dans la pensée de sa dame, comme au temps de la chevalerie on se jetait aux tournois pour défendre ses couleurs. Il y avait des femmes partout, de l'amour dans chaque coup d'épée ; les Longueville, les Condé, les Turenne, les Beaufort prenaient feu souvent pour une intrigue de ruelle autant que pour une pensée d'ambition. On n'était pas bon gentilhomme sans amour ; la société pour ces nobles familles était comme un champ clos où tout devait se disputer à la pointe de l'épée. Il y avait là grand mépris pour ces favoris qui s'élevaient au ministère, pouvoir passager qu'ils subissaient sans jamais l'aimer. Pour le roi, c'était différent ; le roi était le chef des gentilshommes, le premier entre les égaux ; c'était la noble tête de l'armée, l'aîné de race de toute cette grande famille ; on abaissait toute armoirie devant ses fleurs de lis, tous les insignes de ducs, de comtes, de marquis devant sa couronne : de là ce respect chevaleresque pour le prince, alors même qu'on armait contre les ministres.

Les clercs d'église étaient toujours divisés en deux grandes classes : le haut et le bas clergé ; l'un, composé de la race noble, n'était alors à vrai dire qu'une partie de la noblesse. Le bas clergé, les monastères surtout, avaient conservé toutes leurs sympathies populaires ; on a vu, durant la Ligue, que les entrailles de la multitude avaient été profondément remuées par le catholicisme ; le clergé régulier comme les curés de paroisses et de la campagne, étaient peuple, inséparables comme l'Église de l'Hôtel-de-Ville. De là le grand rôle joué sous la Ligue par les curés de Paris ; si quelques hauts prélats prenaient part à cette émeute, c'était plutôt comme membres de la noblesse que comme expression du peuple ; la multitude ne saluait que ses curés qui la mettaient en rapport avec l'Église ; et les prélats au contraire étaient si dévoués aux idées des gentilshommes, que des évêques et des abbés servaient dans les armées ou sur les flottes comme amiraux et officiers.

Il s'était élevé depuis un demi-siècle une classe spéciale d'hommes inconnue au moyen âge, où l'art des trouvères et des clercs écrivains n'exerçait qu'une influence circonscrite. Les gens de lettres et d'esprit avaient grandi beaucoup dans la société. Après les puissantes prédications de la Ligue, il s'était formé une petite congrégation d'élite où s'échangeaient le beau dire et les belles manières. Le XVIe siècle avait été l'époque de la science sérieuse, forte, hardie, temps de grandes controverses, de réformes religieuses et sociales; au XVIIe siècle, la science est abandonnée aux hommes d'affaires et de méditation politique; il s'élève à leurs côtés une société d'esprit et de littérature; les gens de lettres séparés des hommes purement d'érudition, se rapprochent des gentilshommes, s'unissent à eux dans des rapports d'intelligence. Alors viennent les sonnets, les madrigaux, les satires vives et mordantes; rien n'échappe au bel esprit des grandes soirées de Catherine de Vivonne, de Charles d'Angennes dans le noble hôtel de Rambouillet. Balzac, Chapelain, Voiture, sont les astres éclatants de cette pléiade poétique, esprits d'élite, expressions délicates du mouvement littéraire; et avec eux la grande famille de Scudéry, prodige d'imagination féconde, d'invention exquise et profonde, si froidement méconnue par la critique méthodique et sans entrailles de Despréaux; Scarron, le spirituel malade; la marquise de Sablé qui inspira les belles maximes de La Rochefoucauld, les femmes admiratrices de Descartes, et Corneille lui-même, si fort, si puissant, si supérieur à celui qu'on a dit son rival et son successeur. On a appelé le *grand siècle,* l'époque de Louis XIV, au détriment de cet autre temps bien plus en avant d'invention littéraire. Au XVIe siècle appartient la science, la réforme, le grand mouvement d'intelligence; après la mort de Henri IV surgit l'esprit, l'imagination vive, l'influence des lettres sur la politique jusqu'à la Fronde. Il est à son apogée durant cette époque d'activité et de pamphlets. L'importance des gens de lettres date d'alors, et ce n'est pas la fondation de l'Académie qui leur assure cette grande action dans les affaires, mais leur alliance avec les gentilshommes, l'esprit de liberté et de pamphlets qui respire à l'aise pendant vingt-cinq ans. La chronique solitaire des XIIIe et

XIVe siècles était l'œuvre souvent d'un pauvre moine ou d'un chevalier voyageur comme Froissard, allant recueillir de cour en cour les dires, les gestes des chevaliers, châtelains nobles hommes. Ces chroniques avaient peu d'influence sur le mouvement des esprits; elles apparaissaient vingt ans après l'événement accompli; leur action se circonscrivait dans les monastères. Il n'en est plus ainsi à cette autre époque; *la Gazette,* rédigée par maître Théophraste Renaudot, médecin-historiographe du roi, paraissait à jour fixe, donnait toutes les nouvelles: oh! qu'il y avait foule en son bureau d'adresses, rue de la Calandre, au grand Coq! C'était là qu'on savait tout ce qui se passait en Europe: les batailles, prédictions, le tout rédigé par maints gens de plumes qui donnaient la forme et la couleur à tous ces dires et récits. Comme tout s'agitait par la polémique alors, princes, ministres, parlement, avaient besoin des littérateurs pour justifier leurs prétentions et les rendre populaires; admis dans la société des gentilshommes, les écrivains en recevaient les bonnes manières, et ceux-ci s'empreignaient de leur imagination érudite; il y avait des gentilshommes poëtes, des gens d'esprit qui s'élevaient jusqu'aux gentilshommes. De là cette tendance d'égalité qui s'introduisait dans le grand monde; on distinguait déjà noblesse d'épée, noblesse de robe; il y eut en quelque sorte une noblesse de l'esprit. Les gens de lettres sous la Fronde n'étaient pas en livrée; ce fut le grand siècle qui les mit à la discrétion de la gloire de Louis XIV ou de Colbert. Ce siècle pour eux fut ainsi plutôt une dégénération qu'un progrès, et il suffit, pour s'en convaincre, de comparer l'énergie politique des premiers ouvrages de Corneille aux plus admirables scènes de Racine; le cœur s'est amolli, la grande histoire des vieux Romains s'est rapetissée aux proportions du madrigal dans les bosquets odorants et les charmilles de Versailles.

C'était sous la double inspiration des gens de lettres et du parlement que s'agitait à Paris surtout la classe bourgeoise; éprise de la lecture des pamphlets, elle riait à toute gorge des bons mots et dires dans ses parloirs. Il y avait sans doute respectprofond pour la royauté : jamais l'Hôtel-de-Ville n'eût pris des délibérations contre la personne sacrée du roi

mais le bourgeois était naturellement frondeur et bavard : il s'inquiétait de tout, s'associait aux clameurs du parlement, prenait feu pour les remontrances de la grand'chambre ou des Tournelles. N'avait-il pas raison de murmurer quand en définitive il payait l'impôt sur toutes ses denrées, sur sa maison, sur son hôtel sis dans l'intérieur de la cité? Le bourgeois faisait de l'opposition, mais il craignait le pillage, et par conséquent la sédition bruyante et la révolte ; il n'aimait pas les partis trop tranchés qui conviennent aux masses. Presque toujours ses prevôts officiers de ville adhéraient aux opinions mixtes pour en finir avec le tumulte : il était le milieu entre le peuple et la cour. Et ce n'était pas à Paris seulement que se manifestait cet esprit de la bourgeoisie !

Il y avait une admirable intelligence entre la bourgeoisie de toutes les villes ; lorsque Paris se déclarait pour un parti, il était rare que cette résolution ne fût pas immédiatement commune à une multitude d'autres cités : Rouen, Meaux, Melun, et plus au midi Lyon, Toulouse, Marseille suivaient spontanément l'impulsion bourgeoise que Paris donnait déjà au royaume. Elle était puissante déjà cette classe : elle commandait aux quartiers ; la plupart des bourgeois enrichis dans le commerce, avaient influence sur les métiers, les halles, les confréries qui composaient le peuple des cités. Il fallait voir aussi ce peuple remuant comme il prenait parti pour MM. du parlement. Paris comptait déjà une population de trois cent cinquante mille âmes, divisée par quartiers avec ses chefs élus, sa garde, son guet, son trésor, sous la double autorité du prevôt des marchands et de MM. les échevins. Les métiers étaient organisés avec leur patron béni dans chaque paroisse, avec leurs syndics souvent marguilliers de Saint-Eustache ou de Saint-Gervais. Il y avait parmi ces métiers des traditions de famille comme dans la noblesse ; les Picard, cordonniers, les Tribert, bouchers, étaient de races véritablement tribunitiennes, l'une au faubourg Saint-Germain, l'autre à la place Maubert. Et puis il y avait une sorte de femmes, les marchandes de cresson et d'herbages, bien portées à la révolte, quand elles voyaient surtout les barraques des percepteurs d'impôts se multiplier sur les ponts et aux halles appauvries.

L'impôt, la levée des taxes soulevaient ce peuple dans la campagne où le paysan n'était pas groupé par multitudes; la sédition ne pouvait avoir là le même aspect. Le paysan était malheureux; quand il n'était pas attaché à la glèbe, il cultivait le champ du maître, et il devait payer sa redevance seigneuriale et la dîme ecclésiastique. Indépendamment de ces impôts réguliers, on lui enlevait encore les produits de toute espèce au profit des fermiers et des maltôtiers. La toute petite commune féodale s'indignait souvent qu'après avoir conquis ou acheté ses franchises au XIIIe siècle, elle fût encore taillable à volonté par feux et par personnes.

Ce fut le 14 mai 1643 que Louis XIV monta sur le trône. Né à Saint-Germain-en-Laye, le 5 septembre 1638, il avait donc quatre ans huit mois. Lorsque les portes à deux battants s'ouvrirent dans le château, Anne d'Autriche, tenant son fils par la main, parcourut cette longue file de gentilshommes qui s'agenouillèrent pour rendre hommage à leur suzerain : la vieille fidélité se réveillait à chaque avénement. L'usage voulait que le nouveau roi annonçât à sa bonne ville de Paris la mort de son prédécesseur, afin que les bourgeois et l'Hôtel-de-Ville prissent le deuil. La lettre est écrite de la main du secrétaire d'État Guénégaud, et signée de l'enfant royal[1]. La première question politique était celle de la régence constituée par le testament de Louis XIII qui divisait le pouvoir à l'infini. Pour le centraliser, Mazarin négocia avec les princes; il recourut surtout à l'autorité du parlement, afin d'obtenir un de ces arrêts solennels qui décidaient les questions de gouvernement. Il y eut donc lit de justice : « Le 18 mai 1643, la cour, toutes les chambres assemblées en robes et en chaperons d'écarlate. Le roi parut, précédé de MM. les présidents Potier, de Mesme, de Bailleul, qui étoient allés le recevoir; Sa Majesté portoit une robe violette, et étoit soutenue en son lit de justice par M. le duc de Chevreuse, grand chambellan, et par M. le comte de Charost, capitaine des gardes. La reine-mère marchait à sa droite. Le roi s'étant placé, l'assemblée offrit un spectacle imposant : « Messieurs, je suis venu pour témoigner au parlement ma bonne volonté; M. le chancelier dira le reste. » La reine-mère

[1] 14 mai 1643. Collect. Fontanieu, 485-486. Biblioth. Roy.

ayant alors pris la parole, dit que c'étoit pour céder aux instances des députés qui étoient venus saluer le roi, qu'elle avoit engagé Sa Majesté à tenir son premier lit de justice et prendre la place de ses ancêtres. Le duc d'Orléans s'exprima longuement, et assura que, malgré les clauses du testament du feu roi, la régence ayant été déférée à la reine, il ne désiroit autre part dans les affaires que celle qu'il plairoit à ladite reine de lui donner. Le prince de Condé approuva la générosité du duc d'Orléans. » Ces déclarations faites en parlement concentraient le pouvoir dans les mains d'Anne d'Autriche, et par suite en celles du cardinal Mazarin, ministre de sa confiance. De tels actes grandissaient l'autorité des magistrats. C'était en quelque sorte en face du parlement et en vertu de son pouvoir que l'édit de régence et le testament de Louis XIII étaient bouleversés; on reconnaissait à la cour un droit de contrôle et d'examen sur les actes de la royauté. Une fois replacé dans sa grande autorité, on rendit au parlement les conseillers exilés sous le règne précédent. Le président Lecoigneux, dont Richelieu avait aboli le siége et frappé l'autorité, cet intime ami de Gaston d'Orléans, lié avec lui pour toutes les entreprises de guerre civile, fut rétabli dans ses fonctions au parlement de Paris; cinq conseillers exilés reçurent aussi des lettres de rappel.

La réaction favorable à l'autorité judiciaire se poursuivait avec la même ferveur que les concessions aux grandes familles de province et de cour frappées par Richelieu. Saint-Germain voyait quelques nouveaux exilés prendre leur ancienne place auprès du trône; Mazarin les accueillait tous favorablement; sa politique semblait alors consister au rapprochement de son système avec les ennemis du ministre, auquel pourtant il succédait. Le seul acte un peu vigoureux fut l'arrestation du duc de Beaufort, sorti de France sur la fin du dernier ministère. Richelieu l'avait accusé d'une conjuration d'État. Le duc de Beaufort était revenu à la cour, mais il s'y agitait encore, et Mazarin ordonna qu'il fût mis à la Bastille. Le ministre crut indispensable d'en prévenir le parlement, tant il sentait l'importance de ménager l'opinion. Dans le plus fort d'une réaction, le pouvoir tente quelquefois un acte de résistance pour montrer qu'il existe et qu'il vit. La régence était à peine centralisée

dans les mains d'Anne d'Autriche, qu'elle conféra la toute-puissance politique au cardinal Mazarin, en le constituant premier ministre en titre, par un acte de sa souveraineté. Le conseil d'ailleurs avait éprouvé quelques mutations : on a parlé déjà de la disgrâce de Desnoyers ; elle fut suivie de l'entrée de Le Tellier au conseil pour le département de la guerre, et quelques mois plus tard d'Emery pour la surintendance des finances ; d'Emery, fils d'un contadino de Sienne, talent à vastes ressources. Le Tellier et d'Emery sortaient de l'armée ; d'Italie tous deux, intimes créatures de Mazarin, devaient appuyer son système[1].

Le nouveau règne de l'enfant d'Anne d'Autriche s'ouvre par d'immenses succès sous les auspices du duc d'Enghien et de Turenne, au bruit du canon de Rocroi, de Lens et de Nordlingue. L'activité intelligente et militaire de Richelieu avait créé six armées principales. Celle de Flandre était placée sous le commandement du duc d'Enghien, le fils aîné du prince de Condé tout à fait rattaché à la cour ; d'Enghien n'avait que vingt-un ans, majorité des coutumes bourgeoises. La seconde armée était en Allemagne sous les ordres du maréchal de Guébriant, et puis conduite par Turenne et Gassion, tous deux créés maréchaux de France. L'armée des Pays-Bas était sous les ordres du duc d'Orléans ; celle d'Italie obéissait aux maréchaux de la Meilleraye et du Plessis-Praslin ; l'armée de Catalogne, occupée de siéges et de marches pénibles à travers le col de Balaguer, restait confiée au maréchal de La Mothe, puis elle le fut encore à Schomberg. Enfin la sixième armée toute navale, de galères et de flûtes, était sous les ordres de Brézé, noble famille d'amiraux aux côtes de Guienne. On délibérait en parlement sur la régence, lorsqu'on apprit à Paris la bataille de Rocroi, célèbre fait d'armes d'un jeune homme déjà supérieur à l'âge où d'autres étudiaient aux écoles de science et d'amour. C'étaient de glorieux enfants que ces gentilshommes ; du berceau ils étaient jetés aux batailles et nourris sur l'affût des canons. A Rocroi la vieille tactique des Espagnols sous Francisco de Mello fut brisée par l'impétuosité des braves régiments de France ; huit mille ennemis restèrent sur le champ de bataille, et parmi eux le noble comte de Fuentès ; sept mille furent faits prisonniers

[1] Gazette de France, juin 1643.

avec neufs étendards qui traversèrent Paris aux acclamations de tout le peuple. Cette grande victoire fut couronnée de la prise de Thionville. Les gazettes dressèrent des bulletins de ce succès inouï : « l'Espagnol présomptueux avait été ainsi vaincu; naguère il menaçait Paris, et voilà qu'on le poursuivait en Flandre.» Les moqueries du peuple accablaient l'ennemi de pamphlets, de caricatures ridicules : « Voyez cet Espagnol, en costume arrogant et piteux tout à la fois; il porte une longue rapière, émoussée à l'extrémité; un soudard de France s'étonne de cette décadence : « Je viens bien loin au-delà des monts pour les voir ces rodomonts; eh bien, ils n'ont pas le cœur de me regarder sans mourir de peur » Dans une autre caricature, c'est un Espagnol auquel un Français présente en raillant des fruits de toute espèce. Le Castillan ne peut les atteindre, ayant les pieds et les mains liés : moqueuse allégorie des désirs que manifestaient en toute occasion les Espagnols de s'emparer de quelque province, ou ville de France, sans y pouvoir réussir[1].

Tandis que Thionville tombait au pouvoir des Français, l'armée d'Allemagne éprouvait un violent échec. Jean de Wert et Mercy surprenaient le camp retranché du comte de Rantzau qui avait succédé au maréchal de Guébriant; ils lui prirent six mille soldats, les canons, le bagage ; pauvre armée ! elle eut besoin pour se rétablir de voir à sa tête les maréchaux de Gassion et de Turenne. Aux Pays-Bas, le duc d'Orléans prend Gravelines, Courtray; le duc d'Enghien force Dunkerque ; en Catalogne, le maréchal de Lamothe, battu d'abord, prend sa revanche; le maréchal du Plessis-Praslin enlève Rose, mais le comte d'Harcourt échoue devant Lerida. En Italie, La Meilleraye s'empare de Piombino, tandis que Dreux-Brézé livre bataille à la flotte espagnole ; noble jeune homme, il meurt d'un coup de canon à vingt-sept ans. La grande guerre se continuait toujours dans les Pays-Bas; les Espagnols y arrivent en force ; la *Gazette d'Anvers* demande ce qu'est devenue l'armée française, « tant elle allait reculer devant les braves enfants de Castille ; on a couru partout sans avoir pu la trouver. Pauvres Français! soldats bavards et discoureurs, où êtes-vous? faudra-t-il aller quérir votre armée au-delà de Paris ? » Cette armée

[1] Voy. Collect. de gravures. Biblioth. du roi, ad ann. 1643.

répond par la bataille de Lens où le prince de Condé commande en personne, comme à Rocroi et à Nordlingue. A ce moment la supériorité de la tactique de France semble assurée. Tous ces hauts faits d'armes étaient recueillis par la *Gazette de France*, au bureau de l'ordinaire, et puis remémorés sur des médailles d'or, d'argent ou de bronze, comme aux vieux temps de l'empire romain. Les grandes collections de médailles commencent surtout à ces événements de la minorité de Louis XIV ; on les trouve ici avec profusion ; on aimait les légendes, les symboles. Déjà se déploie le magnifique soleil, la main armée du glaive, ces nuits parsemées d'étoiles, ce lis qui s'élève à l'abri d'un arbre solitaire au milieu de la plaine, cette mer qui gronde et s'abaisse au rivage ; et avec cela des vérités philosophiques et morales semées çà et là pour l'enseignement des rois et des peuples, des légendes d'Écriture sainte qui, dans leur austère application, réveillaient des pensées religieuses. Toutes ces batailles de Rocroi, de Nordlingue et de Lens ont eu leur bronze; je les ai religieusement recueillis, parce que, modestes, ils n'ont point cette ostentation d'emblèmes de la période numismatique sous Louis XIV.

Au milieu de ces nombreuses batailles, l'opinion qui avait triomphé sous Mazarin était celle de la paix; on la désirait, parce que le peuple en avait besoin, mais on la voulait dans de bonnes conditions pour la France et ses alliés qui étaient alors les Hollandais, les Suédois et quelques princes protestants d'Allemagne. La question des alliances occupe surtout Mazarin ; la difficulté depuis longtemps engagée entre la France et l'Espagne était celle-ci : traiterait-on isolément de puissance à puissance dans le congrès, ou bien chaque cabinet stipulerait-il pour ses alliés? La France soutenait ce dernier système ; l'Espagne le premier, car son but était surtout de séparer la Hollande des intérêts de la couronne de France. Le congrès, sollicité par toute l'Europe sous la médiation du pape, avait été fixé à Munster, ville neutralisée par les conventions diplomatiques; le cardinal mettait beaucoup d'importance à cette réunion souveraine, et l'Espagne elle-même en suit les moindres actes[1] : « Le roi de France, écrit de Cambrai don Diego de Saa-

[1] Archiv. de Simancas, cot. A 32[24].

vreda à Philippe IV, vient de choisir pour ses plénipotentiaires au congrès de la paix générale assemblé à Munster, le comte de Longueville et MM. de Chavigny et d'Avaux. Le comte de Longueville est connu par son esprit, ses manières conciliantes. MM. de Chavigny et d'Avaux sont issus de familles considérés par leur probité; ils ne sont pas nobles; ils tiennent toutefois à des parents dont les ancêtres ont obtenu, par les lettres, les premières charges de la cour. M. de Chavigny est un homme d'un esprit vif et pénétrant, mais fort adonné au plaisir et aimant par-dessus tout ses aises. M. d'Avaux au contraire est une tête réfléchie, très-versé dans les affaires étrangères, ayant fait sa réputation diplomatique pendant son heureuse négociation à Hambourg. Votre Majesté voit que les Français tiennent à honneur, font même une affaire d'Etat de se montrer aussi grands dans les négociations de paix que dans leurs dispositions de guerre. Tout le monde en France désire la paix, et la reine régente plus que personne, par les dangers auxquels elle seroit autrement exposée dans sa tutelle, et au milieu des embarras inséparables de la minorité d'un roi, comme l'histoire en fournit tant d'exemples. Le cardinal Mazarin la désire moins, par la raison évidente que la guerre le rend le ministre nécessaire, ayant étudié si longtemps la politique sous le cardinal Richelieu. Il y a aussi le prince de Condé qui veut la continuation de la guerre, où son fils, le duc d'Enghien, puise un nouveau degré d'ascendant et d'autorité [1]. Les Hollandais, tout le fait croire, devenant le seul obstacle à la pacification, s'accommoderont de l'une ou de l'autre proposition que leur a faite Votre Majesté; néanmoins aucun plénipotentiaire ne s'est encore prononcé sur les questions délicates des restitutions ni sur les affaires de Catalogne et de Portugal. Il est impossible que parmi tous ceux qui entourent la reine, il y ait accord et unité de vues, puisque chacun d'eux a les siennes particulières, et cherche son intérêt privé, bien plus que le bien général et la conservation de la couronne. Mazarin affectant une résignation hypocrite [2], répète chaque jour à la reine qu'il la supplie de

[1] *Por que tiene en ella su hijo el duque de Enguien con que el se conserva temido y respetado.*

[2] L'ambassadeur ajoute que Mazarin est *el odio del pueblo.*

lui donner son congé pour retourner en Italie[1] : « Je n'avois en vue, lui dit-il sans cesse, que le service de Votre Majesté; c'étoit là toute mon ambition, ainsi que celle de tous les miens. Si je deviens un obstacle au gouvernement de Votre Majesté, elle ne doit pas balancer à me sacrifier..... » Ces paroles adroites embarrassent la reine, parce que le peuple d'ailleurs ne veut pas que l'on maintienne aux emplois les créatures de Richelieu, qui sont cependant les seules, il faut le reconnoître, avec lesquelles le gouvernement soit possible, parce que seules elles ont la connoissance approfondie des affaires, et le secret des ressorts que mettoit en œuvre le grand cardinal, soit dans la paix, soit dans la guerre[2]. Mazarin n'ignore pas non plus cette situation des esprits, et pour raffermir les résolutions de la reine, il lui donne à entendre qu'on l'accusera de favoriser l'Espagne si elle ne marche pas dans les voies tracées par Richelieu, qui a étendu si notablement les frontières du royaume[3]. Ces insinuations ont produit un tel effet sur l'esprit de la reine, qu'elle a déclaré au duc d'Orléans qu'elle ne pourroit le maintenir s'il ne marchoit pas avec le parti de Richelieu, et s'il ne renonçoit pas à ses sourdes menées et à son opposition. De sorte qu'il seroit plus avantageux pour Votre Majesté qu'une étrangère fût sur le trône de France que sa propre sœur. »

Dans une seconde dépêche aussi curieuse que la précédente, l'envoyé espagnol développe les difficultés de Mazarin : « Il ne sauroit persister dans son système, dit-il, sans risquer sa vie, ni se retirer sans une disgrâce éclatante. Il ne peut donc sortir de cette situation qu'en donnant la paix à la France et en se retirant à Rome pour y jouir paisiblement de sa fortune. » A ce point de vue, on le jugeait comme le successeur de Richelieu.

Le congrès qui fixait toute la sollicitude de l'Europe s'était réuni le 10 juillet 1643 à Munster. Dans ces grandes complications d'intérêts, tous les cabinets devaient désirer une solution

[1] *Diziendo cada dia a la reyna que estimara le de licencia para retirarse a Italia.*

[2] *Siendo solos los que tienen noticia del estado de las cosas y de las maximas con que gobernava Richelin las artes de la paz y de la guerra.*

[3] *Le da entender que la tendran por Espanola, si na faborece las cosas de Richelin, el qual ensancho tanto los limites de Francia.*

raisonnable à une guerre sanglante de dix ans; les deux principaux ennemis, la France et l'Espagne, avaient des représentants publics à Munster, et à côté de ces deux puissances se liaient, dans des rapports plus ou moins intimes, l'Empire, la Suède, les États-Généraux de Hollande, les princes de la confédération allemande. La question était toujours ainsi posée entre la France et l'Espagne : traiterait-on à part ou bien en commun? Mazarin insistait vivement pour que les alliés fussent compris dans le traité définitif, et la raison en était simple : c'est que la France avait puisé ses principales forces dans ses alliances à l'extérieur avec la Suède et la Hollande surtout. L'Espagne, au contraire, voulait d'abord faire un traité séparé, et son motif était également puisé en ses intérêts; elle désirait affaiblir les liens qui unissaient la Hollande à la France. En conséquence, elle faisait des propositions secrètes aux États-Généraux.

Le cardinal Mazarin mettait un grand prix à empêcher la séparation de la Hollande des communes négociations. « Il y a apparence, dit-il dans une dépêche, que les Espagnols se détromperont bientôt des espérances qu'ils ont conçues de pouvoir, par un arrangement particulier, séparer MM. les États de cette couronne [1]; car ces messieurs doivent croire que dans les grands avantages qu'ils leur proposent, à condition de sacrifier l'amitié de la France, ils n'ont d'autre vue que celle de les mettre dans un bon chemin qui aboutisse à un précipice. Je vous ai mandé, comme je vous le réitère encore, que vous devez fortement agir auprès de MM. les États pour les persuader, comme c'est la vérité, que nous n'entendrons jamais à quoi que ce soit, ni ne traiterons rien, ni ne conclurons sans leur su, et dont ils ne soient demeurés d'accord avec nous, et sans avoir le même égard, à présent et à l'avenir, à leurs intérêts ainsi qu'aux nôtres. C'est un grand malheur qu'il faille se peiner continuellement pour porter ces messieurs à ce qui leur est avantageux, puisque dans la passion, même qu'ils ont pour la paix, rien ne sauroit en hâter plus une conclusion très utile et très glorieuse pour les uns et pour les autres que de bien imprimer dans l'esprit des enne-

[1] Mss. Biblioth. royale, fonds Saint-Germain, cote 703.

mis que nos intérêts sont inséparables et indissolubles [1]. »

C'était par la médiation de l'Angleterre que l'Espagne cherchait à séparer les États-Généraux de la cause de France; la négociation s'était ouverte à La Haye par milord Goring, qui était venu même à Bruxelles pour conférer avec le marquis de Castel-Rodrigo. Mazarin en était informé; si une telle médiation réussissait, il n'y avait plus espérance d'un traité commun dans lequel seraient compris les alliés de la France. Ainsi la ligne des intérêts était bien tracée à Munster; l'Espagne voulait une suite de traités pour morceler toutes les situations; elle prétendait négocier avec la France, puis avec la Hollande, puis enfin avec la Suède. Ce n'était pas ainsi que Mazarin voyait la question; la paix était une idée populaire, et la reine Anne d'Autriche la souhaitait comme son ministre; mais tous deux voulaient qu'à Munster on discutât collectivement dans un traité public et général où chaque État serait admis à faire valoir ses intérêts. Tous les actes du congrès de Munster indiquent cette différence dans la manière de suivre les négociations de la part de la France et de l'Espagne, s'accusant réciproquement de mauvaise foi et de lenteur. Quel devait être le résultat naturel et définitif? Que la France et la Suède traiteraient avec l'Empire sans l'Espagne et les États-Généraux; elles laisseraient en dehors ces cabinets, parce que leur situation particulière n'était ni nette ni franche. Ce fut plus tard l'objet du traité du 24 octobre 1648.

Tandis qu'on négociait à Munster, l'autorité royale et le pouvoir de Mazarin recevaient une forte secousse. Il ne se manifeste dans le monde politique et moral aucun événement isolé; quand un grand fait éclate il retentit partout. Dans l'histoire éparpillée, les événements un à un ne s'expliquent pas. On cherche l'origine des révolutions dans de petites intrigues de ruelles, tandis que leurs causes réelles, invariables, existent éclatantes autour de soi. Cette année de la Fronde fut marquée par deux immenses mouvements; et ces mouvements correspondent en quelque sorte aux deux mobiles qui inspirèrent les troubles de Paris. Le parlement en Angleterre, complétement maître de l'autorité, avait ses armées, ses chefs, ses victoires, un

[1] Dépêches du card. Mazarin à M. Brasset, amb. à La Haye. 11 janv. 1647.

peuple derrière lui qui applaudissait. Il y avait là Strafford décapité, une reine fugitive sur l'Océan, cherchant asile en Hollande; puis cachant son diadème flétri sous les voûtes du vieux Louvre; Charles Ier, vaincu et captif, était près d'être traduit devant les communes. Quel exemple, quel encouragement pour les corps de magistrature en France! Pourquoi, disaient-ils, n'arriverait-on pas à ce degré d'autorité! Le parlement de Paris n'était-il pas aussi antique que les communes d'Angleterre? L'époque n'était-elle pas bien choisie? il y avait une régence, un ministre odieux; le peuple ne seconderait-il pas le parlement? n'y avait-il pas des chefs d'armée tout prêts? le duc de Beaufort ne pouvait-il pas jouer un grand rôle?

Plus loin de France s'était manifestée une autre révolution. Connaissez-vous à Naples la belle rue de Tolède avec ses larges dalles du Vésuve usées par cette immense population aux pieds nus qui campe le soir à l'abri des vastes palais de marbre? Dans cette noble rue, non loin du golfe divin, le peuple s'était réuni au cri de nouvelles Vêpres siciliennes. C'était un dimanche matin, le 7 juillet 1647; quelques Espagnols avaient pris dispute avec des Napolitains, vieux sang de la patrie; des enfants de lazzaroni avec l'insouciance de cette population mendiante, pénétrèrent dans le palais du vice-roi, et le menacèrent de leur couteau; les gardes firent feu de leur arquebuse, et au même moment Naples, Capoue, Salerne se soulevèrent en masse. La Sicile également prenait les armes, et les lazzaroni élurent pour leur chef un homme de pêche et de travail qu'on nommait Tomaso Anielo (Thomas l'ânier); ils lui donnèrent le titre de maître-de-camp de tous les gens de guerre. Tomaso Anielo ou Mas Anielo avait pris le pouvoir absolu, une sorte de dictature, et la république napolitaine fut proclamée[1]. Cette sédition un moment heureuse avait eu un grand retentissement; la *Gazette de France* l'avait longuement racontée; on publiait à Paris le manifeste du peuple de Naples sous la protection de San Gennaro. Le 1er novembre on lisait affichée sur la porte de Notre-Dame, en face du parvis, garni de bourgeois et de métiers, la traduction

[1] Le mot de république se trouve dans le manifeste publié par la *Gazette de France*, ad ann. 1647-1648.

de ce manifeste, daté du 26 octobre 1647 : « Janvier Aneze, généralissime du très fidèle peuple de la ville et du royaume de Naples : ayant plu à la bonté divine par l'intercession de la très glorieuse Vierge des Carmes, notre protectrice, de saint Janvier et de tous les autres patrons, de mettre au cœur du très excellent seigneur ambassadeur de France à Rome, de s'employer à ce qu'il plût à Sa Majesté Très Chrétienne secourir de l'oppression qu'on fait à ce très fidèle peuple ; hier 25 octobre furent apportées des lettres à messire J. L. d'Effiat, ambassadeur de Sadite Majesté vers le peuple de Naples, lequel à peine ayant ouvert le paquet se transporta incontinent dans l'église Notre-Dame-des-Carmes, et lut à haute voix les offres très importantes que faisoit le marquis de Fontenay, ambassadeur du roi très chrétien à Rome, et fut acceptée avec grande allégresse la protection de Sa Majesté Très Chrétienne envers *la république napolitaine*[1]. » Ces opinions de révolte retentissaient dans le peuple de Paris comme dans la multitude de Naples : quelle différence existait-il ? n'avait-il pas, ce peuple, ses grandes familles de métiers, ses prolétaires de la garde bourgeoise ? le cordonnier Picard pouvait aspirer au rôle de Mas-Anielo. Il était telle race de métiers à Paris, à la place Maubert, aux halles, à Sainte-Geneviève, capable de soulever les populations. Cette idée de la révolte de Naples frappait les Parisiens ; on en voit plus d'un témoignage : quand la reine Anne d'Autriche se rendait à Notre-Dame, on avait entendu plusieurs de ces hommes crier à ses oreilles comme une plainte menaçante : « Naples ! Naples[2] ! » voulant dire sans doute, que si l'on ne faisait pas droit à leurs doléances, ils sauraient bien conquérir leur indépendance par la révolte et les barricades. Au moindre refus, cette multitude prenait feu ; on l'avait vu dans une récente circonstance ; il s'agissait d'élire et de choisir le curé de Saint-Eustache, et tous bourgeois, bonnes femmes, s'étaient réunis au cimetière des Innocents pour criailler contre le curé que le Mazarin voulait leur imposer[3]. Un curé, c'était alors l'homme des entrailles du peuple, le protecteur de ses intérêts,

[1] Mss. de Béthune, vol. col. 9366, fol. 100.

[2] Notes additionnelles sur le *Journal de Louis XIV*.

[3] Mss. Béthune, vol. col. 9366.

comme la paroisse était le symbole de l'agrégation, le type de la patrie, l'unité dans la grande division territoriale. Cette puissance religieuse explique l'autorité morale qu'obtint sur les quartiers Jean-François-Paul de Gondy, cardinal de Retz, archevêque de Paris, esprit ardent qui s'agita dans tous ces événements populaires. Le cardinal de Retz attribue à sa rouerie, à sa capacité, à ses démarches, une autorité qui n'était point en lui, mais en sa chape d'or, en sa mitre et sa crosse. L'archevêque de Paris, le chef des curés, disposait des paroisses et du peuple; l'influence lui arrivait par la seule puissance catholique. Les révélations du cardinal de Retz, ce spirituel caquetage sur les temps où il fut acteur principal, se ressentent plutôt de ses études que de l'intelligence pratique de sa position; dans ses Mémoires il est encore l'auteur de la *Conjuration de Fiesque,* l'écolier de Machiavel, le bel-esprit politique. La Fronde ne fut pas en lui; il ne la fit pas; elle était au cœur du peuple, et ce peuple entraîna son évêque, parce que c'était son chef naturel. Ce n'est pas un seul homme qui fait une révolution quand elle n'est pas dans les esprits, et qu'elle ne germe pas au cœur de tous; et c'est en quoi les Mémoires du cardinal de Retz n'offrent qu'un côté très imparfait de cette histoire.

Le parlement n'avait pas cessé un moment d'être irrité contre Mazarin; il voulait profiter des circonstances et agrandir son pouvoir: c'est presque toujours l'attitude des corps, lorsqu'après une administration dure et puissante il arrive un gouvernement décousu et sans nerf. Des trois opinions qui divisaient le parlement, deux s'étaient réunies contre le ministère du cardinal: le tiers parti des *importants* avait passé à l'opposition. Des écrits circulaient de toute nature contre le pouvoir du ministre; la situation de la régence nécessitait sans cesse de nouveaux impôts; on créait des charges outre mesure, on multipliait des titres vendus par la cour; on faisait des conseillers du roi *crieurs de vin,* des contrôleurs de fagots. Le surintendant des finances d'Emery, caractère à expédients, créait des impôts de toutes mains. Il y en eut un surtout qui souleva l'indignation de la bonne population de Paris: toutes les denrées apportées au port ou aux murailles furent frappées d'un droit, peu considérable sans

doute, mais pesant déjà sur le menu peuple. On fit aussi des économies dans le payement des gages des membres des cours souveraines; il leur en fut retenu quatre années. Vainement l'enfant-roi avait-il paru en son lit de justice; les cours souveraines répondirent par un arrêt d'union [1], rapprochement du grand conseil, de la cour des aides et de la cour des comptes. C'était une première résistance à l'autorité royale; l'arrêt d'union était une sorte de moyen légal pour reconquérir les anciennes attributions politiques des parlements; on revendiqua le droit d'examen, le droit de contrôle du gouvernement. Mazarin céda d'abord; le surintendant d'Emery fut sacrifié aux cris du peuple. On cherchait ainsi à transiger avec le parlement; c'était l'époque où la tête de Strafford était tombée, où la chambre des communes d'Angleterre se constituait en cour de justice pour suivre le procès de Charles Ier. Il y avait là de quoi effrayer bien des âmes.

Cependant le canon de la victoire de Lens retentissait; Notre-Dame était remplie de parfums, et le *Te Deum* se faisait entendre sous les voûtes saintes. Rien ne donne plus de cœur au pouvoir qu'un de ces succès de batailles qui frappe les imaginations; on cherche alors à en profiter pour oser des coups d'État. Le conseil d'Anne d'Autriche n'hésita point, et comme il connaissait les chefs de l'opposition dans le parlement, une lettre de cachet ordonna que les présidents Blanc-Mesnil et Charton, le conseiller Broussel, seraient sur-le-champ arrêtés pour être mis à la disposition de la reine. Tout à coup la nouvelle se répand de cette mesure de force; on se groupe, on se dit aux halles comment les braves défenseurs du parlement ont été saisis et brutalement emmenés, et la belle résignation de Broussel; comment le prudent président Charton, fin matois, s'est sauvé, en s'esquivant de rues en rues, de maisons en maisons; et tous bourgeois, femmes du peuple, hommes de métiers s'écriaient : « Les voilà donc consommés ces projets du Mazarin; misérable créature italienne, il faut la traiter comme Concini de Florence. » Ces bruits parvinrent de bonne heure à l'Hôtel-de-Ville, à MM. du conseil, ainsi qu'il est constaté aux registres de MM. les prévôt et échevins : « De par le prévôt des

[1] Registre du parlement, ad ann. 1648.

marchands et échevins de la ville de Paris, capitaine Loison, rassemblez promptement le plus d'archers de la ville que vous pourrez, et venez nous trouver en l'hôtel de ladite ville, pour servir à ce qu'il sera besoin de votre ministère dans l'occasion présentée, et n'y faites faute. Donné au bureau de la ville, ce 26 août 1648[1]. » Et comme ceux que MM. de la ville avoient envoyés par les quartiers rapportèrent que tout y étoit en effervescence, et qu'on y voyoit quantité de vagabonds qui ne demandoient qu'à piller, donnant des appréhensions et terreurs paniques dans l'esprit des bourgeois, leur disant qu'il y avoit des gens de guerre, tant de cheval que de pied, qui devoient venir fondre sur eux s'ils n'étoient en état de se défendre, il vint aussi quelques-uns desdits bourgeois en l'hôtel de ladite ville, qui firent résoudre le mandement suivant : « De par le prévôt des marchands et échevins de la ville de Paris, M. Desroches, colonel de la Cité, par l'avis que nous avons qu'il y a quelque émotion populaire dans votre colonelle, nous vous prions de prendre garde et ordonner aux capitaines de la ville de se tenir prêts, afin d'empêcher les désordres qui pourroient arriver, en attendant que nous nous y puissions rendre, si besoin étoit, dont vous nous avertirez, s'il vous plaît, par le porteur. » Et d'autant que celui qui porta ledit mandement auroit dit que le peuple étoit plus échauffé que jamais, et que le désordre s'étoit étendu en divers quartiers, y ayant de certaines gens qui crioient *aux armes!* à dessein d'intimider les bourgeois et trouver l'occasion de piller. » Messieurs de la ville ne pouvant avoir d'archers en suffisance pour ambuler par les rues, prièrent M. le président Fournier, premier échevin, « d'aller au palais royal savoir du roi et de la reine régente quel ordre ils auroient à tenir en cette rencontre, leur dire l'état où étoit la Cité, ce qu'elle avoit fait jusqu'alors, et représenter à Leurs Majestés la nécessité qu'il y avoit d'apaiser cette émotion populaire ; ce que ledit sieur Fournier accepta volontiers, et s'acquitta dignement de cette commission, encore que ce ne fût pas sans courir risque de sa personne, et rapporta qu'on y étoit très satisfait du procédé de MM. de la ville, lesquels l'on prioit instamment de faire détendre les chaînes. « Sieur

[1] Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII, aux Archives du royaume.

Jacques Tartarin, quartenier, ferez demain matin détendre les chaînes de votre quartier, que vous ne ferez retendre que en cas de nécessité. Or, allez par les boutiques les faire ouvrir, et nous venez rendre raison à sept heures du matin de tout ce qui se sera passé cette nuit en vos susdits quartiers, et n'y faites faute[1]. »

L'inquiétude du corps de ville de Paris se révèle par ces délibérations timides; le conseil municipal était la représentation de la bourgeoisie; celle-ci voulait bien résister aux actes de la cour; elle avait ses haines contre le Mazarin, mais elle craignait le pillage, la révolte des basses classes de métiers. Jamais la bourgeoisie n'avait été pour les partis tranchés; la colère du roi, les mesures militaires qui l'accompagnaient excitaient en elle de justes craintes. Elle était dans l'opinion d'une résistance parlementaire; elle avait vu avec douleur l'arrestation de Broussel et du président Blanc-Mesnil; toutefois elle se gardait de favoriser l'émotion qui bouillonnait dans les rues de Paris. Le récit inédit d'un bourgeois qui raconte les premières tentatives de cette journée est empreint de cet esprit d'inquiétude pour les résultats de l'émeute; c'est un témoin oculaire qui assiste craintif à ce mouvement de place publique; il en recueille les moindres circonstances. Il appartient tout entier à l'école parlementaire un peu sentencieuse, prenant toujours le beau et le noble dans les résistances à l'autorité royale[2]. « Le matin du 26 août, le roi étant sorti de l'église de Notre-Dame, où il avait assisté au *Te Deum* qui fut chanté pour la bataille de Lens, les compagnies des gardes françaises et suisses demeurèrent sous les armes, suivant l'ordre qu'elles en avoient reçu. M. de Broussel, qui étoit en grande vénération parmi le peuple, étoit à table, lorsque M. de Comminges se présenta pour l'arrêter. On ne lui donna pas le temps de quitter ses pantoufles pour prendre ses souliers, ni même de se revêtir de son manteau. A peine put-il, au moment où on l'enlevoit, adresser ces paroles à ses enfants : « Mes enfans, je

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII, aux Archives du royaume.

2 « Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable en la sédition arrivée à Paris, le 26 août 1648. » — Bibliothèque royale, manuscrit, n° 9806.

« n'espère pas de vous revoir jamais. Je vous donne ma béné-
« diction. Je n'ai pas de bien, mais je lègue un peu d'honneur.
« Ayez soin de le conserver... » En même temps d'autres gardes s'étoient portées à la hâte chez MM. le président de Blanc-Mesnil et Charton, et chez MM. Lainé, Loysel et de La Hanne, conseillers, pour les arrêter; mais ces quatre derniers ne se trouvèrent point en leurs maisons. Cependant un petit laquais qui revenait chez M. de Broussel, au moment que l'on mettoit son maître dans le carrosse, le suivit en criant : « On enlève M. de Broussel! aux armes! aux armes, bourgeois! » A ces cris, les bourgeois et marchands du quartier de l'île du Palais et des rues voisines, ayant fermé leurs boutiques, sortirent pour courir au secours de M. de Broussel; mais se trouvant en petit nombre à l'endroit où le carrosse s'étoit rompu, et les Suisses du régiment des gardes étant encore en haie, ils ne purent enlever le prisonnier des mains de ceux qui le tenoient. Quelque rapide que fût le trajet de M. de Broussel, il avoit été suivi par la populace, dont les cris eurent bientôt excité une rumeur dans tout Paris. M. le maréchal de La Meilleraye sortant alors du palais royal à la tête de quelques gens d'armes et chevau-légers, s'avança jusqu'au bout du quai des Orfèvres à l'entrée de la rue Neuve-Saint-Louis, où il trouva le peuple qui mettoit en pièces le carrosse de M. de Comminges, le jetant morceau par morceau dans la rivière. Le maréchal, pour apaiser ce désordre, s'avançant de sa personne, commanda à chacun de se retirer, mais pour toute réponse il fut assailli par les fenêtres d'une grêle de pierres dont une l'atteignit à l'épaule; ce qui le mit dans la nécessité de commander aux Suisses de faire une décharge sur les fenêtres, où une femme et deux hommes furent tués. M. le maréchal de L'Hôpital travailloit de son côté, vers le Pont-Neuf, à faire retirer le peuple, mais il étoit loin de parvenir à calmer la foule qui grossissoit de moment en moment, lorsque se présenta M. le coadjuteur de Paris, en habits pontificaux, lequel s'étant arrêté devant le cheval de bronze, donna la bénédiction au peuple. Mais comme on lui crioit de toute part que l'on vouloit M. de Broussel, le protecteur du peuple, et que lui coadjuteur devoit l'aller redemander à la reine, le cardinal le fit sur l'heure même, ac-

compagné des maréchaux de La Meilleraye et de L'Hôpital qui s'en retournèrent avec lui au palais royal. A peine le prélat avoit-il ouvert la bouche pour faire cette supplication à la reine, et lui représenter l'état de la ville, que cette princesse lui rit au nez, en lui disant : « Vous n'êtes pas guerrier, monsieur le coadjuteur ; vous tremblez pour peu de chose ; croyez-moi, allez vous reposer... » A ce moment les chaînes furent tendues dans toutes les avenues du Palais, où nombre de bourgeois allèrent chez M. le premier président pour qu'il fît en sorte que M. de Broussel et les autres prisonniers fussent rendus ; ce qu'il promit. Puis, la populace, armée de toute sorte, obligeoit les bourgeois d'alentour à se tenir sur leurs portes, les armes à la main, rompant les vitres et les portes de ceux qui se refusoient de le faire. Quant au conseiller Broussel, M. de Comminges le traita toujours avec beaucoup d'égards, le fit reposer, et lui fit donner un manteau, parce qu'il commençoit à sentir le froid. On le mena ensuite à Saint-Germain-en-Laye où il coucha. La reine d'Angleterre eut la curiosité de le voir, et l'entretint pendant deux heures. Le lendemain on lui fit prendre la traverse et on le conduisit au Mesnil, où M. de Comminges devoit attendre les ordres pour le transférer à Sédan ou au mont Saint-Michel. »

Cette première journée n'eut donc rien de décidé encore ; ce fut un tumulte sans chefs. La multitude prend ainsi feu souvent sans réflexion ; ce n'est que quelques instants plus tard qu'elle organise ce qu'elle a conçu dans l'ébullition de ses colères. Cette journée avait été seulement un choc entre la populace et les gardes : l'avantage n'avait pas été pour la troupe qui s'était vue forcée à la retraite ; le maréchal de La Meilleraye était repoussé jusqu'au faubourg Saint-Germain. La nuit devait être inquiétante ; des chefs allaient prendre la direction de cette première émeute ; la lutte serait sanglante au lever du soleil. La reine d'Angleterre semblait en avoir le pressentiment dans une conversation avec Broussel au château de Madrid. « C'est ainsi, avait-elle dit, que l'émeute commença dans la Grande-Bretagne, et depuis, vous savez ce qu'elle est devenue. » Le vieux parlementaire avait souri à ce propos, qu'il acceptait sans doute comme une espérance.

La nuit du 26 au 27 fut tout entière consacrée à la construction des barricades; vieille tradition pour les Parisiens que cette jetée de chaînes et de tonneaux appelée *barricades*. Sous Henri III elles avaient cerné le Louvre et contraint les gardes suisses à mettre bas les armes; plus d'un vieux bourgeois de Paris avait vu enfant ces tonneaux pleins de terre, sortes de gabions maintenus par les chaînes qui tenaient d'un coin de rue à l'autre. Toute la nuit fut donc occupée à pratiquer des retranchements pour que le peuple pût se mettre à l'abri du feu des mousquetaires; douze cents barricades furent élevées sur un très vaste plan, et le lendemain, à la pointe du jour, les métiers purent voir toute l'étendue de leur ouvrage. Une gravure contemporaine représente la première barricade : on reconnaît la porte Saint-Antoine, la place de la Bastille, et les hautes tours de la forteresse sur la gauche. Les chaînes sont tendues dans tout le développement de l'esplanade, et dans le fond sous la porte elle-même, d'autres chaînes paraissent également tendues, et attachées d'une borne à l'autre. A gauche et à droite sur le premier plan deux troupes, l'une d'arquebusiers, l'autre de piquiers qui débouchent sur la place, prêtes à attaquer les barricades. Quelques frondeurs, sans doute les sentinelles avancées, escarmouchent sur la place, retranchés eux-mêmes à l'abri des tonneaux qu'ils font rouler et marcher avec eux. Derrière les barricades, on voit paraître quatre forts détachements bourgeois prêts à défendre les mobiles remparts improvisés par le peuple.

Le cardinal de Retz se vante encore d'avoir été le principal promoteur de cette merveilleuse construction, vieux moyen de défense pour Paris; il en donna, dit-il, le plan. Le peuple n'avait pas besoin de M. de Gondy pour faire les barricades du 27 août 1648, pas plus que dans les journées de 1588 il n'eut besoin de M. de Guise pour enlacer le Louvre de chaînes, de tonneaux vides, comme aux travaux d'un siége. Ce fut son propre instinct, les traditions de révolte, l'indignation générale qu'excita l'arrestation des braves conseillers, et, puisqu'il faut le dire, le parlement lui-même. On a exalté la conduite des parlementaires dans la chaude journée qui se préparait. Le parlement voulait la résistance sans sédition, comme si, dans les

moments d'effervescence, l'un de ces faits pouvait se séparer de l'autre ! Il y a des hommes qui par leurs principes font l'émeute, et quand l'émeute est née, ils en sont tout inquiets; ils ne comprennent pas comment le peuple s'est mis en émotion; esprits brouillons à demi qui se posent importants, minent l'autorité, et lorsqu'elle est anéantie, s'étonnent des malheurs qui accompagnent l'anarchie. Le président Molé, caractère chaleureusement parlementaire, fut un mélange de popularité et de dévouement, de légalité et de résistance; sa vie appartenait tout entière à la cour qu'il présidait; il voulait la placer haut dans les destinées de l'État, se créer l'arbitre politique des différends entre la multitude et la royauté. Il fallait le voir avec sa belle tête chenue, sa barbe longue jusqu'à la ceinture, marque de la virilité d'âme et de corps. C'était un magistrat d'esprit piquant et saccadé, barre de fer dans ses résolutions, d'une imagination impétueuse; sa conversation était mordante, satirique; quand il s'emportait, ses yeux brillants comme deux escarboucles s'agitaient sous leur touffe de sourcils gris; il saisissait sa barbe de ses deux mains en signe de colère, et les chefs du peuple qui le savaient ne manquèrent pas de lui tirer cette barbe comme insulte aux jours d'émeute et de rébellion.

Le président Mathieu Molé était le chef du parti parlementaire avec toutes ses formules de législation, comme le cardinal de Retz était la tête du clergé de Paris, de ces curés si puissants sur la multitude; l'un et l'autre étaient ainsi les deux grandes forces de la population; le cardinal de Retz représentait le bas peuple, les métiers et les halles, dont les fibres étaient si puissamment agitées encore par les pensées catholiques; le président Mathieu Molé, comme chef du parlement, correspondait surtout à la bourgeoisie, aux gens de lois, à la basoche, classe nombreuse, sorte de tiers parti modéré dans la société. Ceci explique toute la différence des deux positions : le cardinal de Retz, homme d'esprit, sautillant, passionné, paraissant au milieu du peuple, caressé par lui comme le fut plus tard le duc de Beaufort, payant de sa personne dans les émotions de la multitude. Mathieu Molé, au contraire, avec sa raideur, ne plaisait point aux Parisiens; il en était respecté; on saluait cette belle tête d'apôtre, telle qu'en créait Raphaël. Mathieu

Molé appartenait surtout aux termes moyens, aux systèmes de transaction, idées complexes et modérées que la multitude ne comprend pas dans ses jours de passions et de révoltes.

Les forces militaires de Paris sous le commandement du maréchal de La Meilleraye, se composaient des gardes suisses et françaises. Les Suisses, en butte aux sarcasmes et à la haine du peuple à cause de leur langue inconnue, de leur ivrognerie allemande et de la facilité qu'ils mettaient, ces durs compères, à frapper de leur hallebarde, ouvriers et enfants du peuple, chez les taverniers et cervoisiers. Les gardes françaises, plus familières avec Paris, avaient précisément contracté une mollesse, un laisser-aller favorable à la sédition; ces gardes avaient tous, dans les quartiers de la Cité, filles de joie pour leur mie; ils hantaient les étaux des marchands, les boutiques de métiers; on connaissait partout les braves *Va-de-bon-cœur*, *la Giroflée*, avec leurs belles moustaches, leurs baudriers, leurs habits et leur mousquet. Quand la sédition était chaude, on devait espérer vainement que ces gardes, si intimes avec le peuple, tirassent fortement sur les ouvriers, leurs parents, leurs amis, avec lesquels la veille ils avaient bu cervoise, bière et vin nouveau. Aussi quelques jours avant les barricades, selon M. Talon, les soldats des gardes françaises disaient tout haut « qu'ils ne combatteroient pas contre les bourgeois, et que plutôt ils mettroient les armes bas. ».

C'était bien autre chose encore quant aux archers du guet : oh! qu'il était bien connu à Paris, le guet! et M. le chevalier son chef, luttant avec les écoliers la nuit, lorsqu'ils sortaient en tapinois de l'université pour folâtrer avec les dames des rues du Bac, de Sèvres ou de la Planche, franchissant les portes du faubourg Saint-Germain avec la finesse du chat de mademoiselle de Montpensier, si renommé en toute sa paroisse : on ne parlait que des jolis airs du chevalier du guet, des fifres, tambours et cymbales qui égayaient toutes les fêtes bourgeoises par les plus agréables fanfares. Le guet ne devait point faire feu sur ses joyeux compagnons de ballets et de danse au village de Vaugirard, lieu fameux pour les bonnes oies pendant à la ramée de vingt hôtelleries comme enseigne attrayante. Il y avait encore la garde bourgeoise; mais la cour

pouvait-elle compter sur elle? La garde bourgeoise ne dépendait que de l'Hôtel-de-Ville, de MM. les prévôt et échevins; elle était divisée en colonelles, toutes sous le commandement d'un parlementaire ou d'un bourgeois recommandable, venant rendre compte de ses moindres actes à l'Hôtel-de-Ville sur les mandements de MM. les échevins. Cette garde devait rester médiatrice armée dans l'engagement populaire.

La journée serait ardente, et plus d'un contemporain la redit passionnément : « La nuit fut calme[1]; mais le lendemain, comme les bourgeois avaient reçu de MM. de la ville et des quarteniers l'ordre de se tenir sous les armes, ils furent les premiers à s'ameuter. Et en effet, M. le chancelier, allant à six heures du matin au Palais, accompagné de M. l'évêque de Meaux son frère, et de madame de Sully sa fille, il ne put traverser le quai des Orfèvres, et fut contraint de passer par celui des Augustins. Arrivé là, il fut accueilli par les huées et les injures de la foule, au point qu'il fut obligé de se retirer dans l'hôtel de Luynes. Le peuple ne s'en tint pas là. L'hôtel de Luynes fut entouré, et les portes en ayant été enfoncées, le populaire se précipita dans les appartements pour y chercher le chancelier. Le bonheur voulut que dans la chambre où il se trouvait il y eût trois bouges, deux desquels furent ouverts. Ce fut un miracle que l'on n'ouvrît pas le troisième, dans lequel il était caché. Pour lui, prêt à mourir, il s'était confessé et avait reçu l'absolution de l'évêque de Meaux, qui y était aussi avec madame de Sully sa fille. Enfin M. le baron de Veillat et M. de Roquetaillade étant survenus avec un bon nombre de gardes, dégagèrent l'hôtel de Luynes, et le chancelier put être amené à pied jusqu'au Pont-Neuf. Mais au moment où l'on abordait l'avenue du pont, les femmes du peuple firent un si grand vacarme, jetant des pierres sur le carrosse, que l'on fut obligé d'user des armes à feu, et de part et d'autre il y eut bon nombre de morts, tandis que tous les meubles du bas de l'hôtel de Luynes et du premier étage étaient pillés. Alors on commença à faire des barricades sur

[1] Ce récit manuscrit faisait autrefois partie de la bibliothèque de la Sorbonne; il se trouve maintenant à la Biblioth. royale, sous le n° 1206, comparez au n° 300 (supplém. franç.).

toutes les avenues de l'île du Palais et du Pont-Neuf, dont le peuple s'empara. Les Suisses venus de la porte de Nesle au secours de M. le chancelier, furent vivement repoussés devant l'hôtel de Nevers, où ils laissèrent quelques morts, parmi lesquels un de leurs officiers. A la première nouvelle de ce tumulte, le parlement s'étant assemblé, résolut d'aller au palais royal représenter à la reine l'état dans lequel était la ville, et la prier d'y vouloir remédier en donnant la liberté à leurs confrères prisonniers. S'étant donç rendus en robes et en bonnets au palais royal, et M. le premier président ayant commencé sa harangue, la reine l'interrompit aigrement, en disant : « Je n'en ferai rien ; j'en ai délibéré avec mon conseil, et c'est à vous-mêmes, messieurs, à remédier au désordre dont vous êtes la cause... — Mais, madame, répondit le président de Mesmes, les choses ont bien changé de face, et il est à craindre que la violence n'obtienne ce que Votre Majesté refuse... — C'est ce que nous verrons, dit la reine. » Et quand ils tournèrent le dos, Anne d'Autriche dit à voix haute : « Allez, messieurs, allez, le roi saura faire un jour la différence des gens de bien d'avec les ruineurs de sa couronne[1]. » — « Tout est perdu, dirent d'une commune voix MM. du parlement en se retirant. » Le cardinal Mazarin, un peu déconcerté, prit M. le premier président par la main, et le chancelier M. le président de Mesmes, et ils entrèrent dans un cabinet avec la reine et les présidents à mortier. Après un quart d'heure de conférence, le premier président vint dire à MM. ses confrères que la reine accordait enfin ce qu'ils demandaient, à condition que le parlement renoncerait à son union ; qu'il ne toucherait à la déclaration du roi, et donnerait à Sa Majesté, avec la promesse de ne plus se mêler des affaires du conseil, un acte de nullité de toutes les procédures faites depuis leurs assemblées. Ils répondirent qu'ils en délibéreraient au Palais, et sortirent en effet. Il était une heure après midi. Mais comme ils arrivèrent à la Croix du Tiroir, on ne voulut point leur laisser franchir une barricade qui était en cet endroit. En vain le premier président fit observer que la reine avait promis l'élargissement des prisonniers, les métiers répondirent qu'ils ne se laissaient

[1] Mss. du roi, n° 300, supplément français.

point amuser par de telles raisons, et que le parlement eût à ramener M. de Broussel, ou qu'il n'irait pas plus loin. Joignant alors les voies de fait aux paroles, plusieurs se jetèrent sur le premier président avec de furieuses menaces, jusqu'à lui appuyer les mousquetons et hallebardes sur la poitrine, et à lui vouloir prendre la barbette. « Il faut le retenir, criaient quelques-uns, jusqu'à ce qu'on nous ait rendu M. de Broussel ! Retourne, dirent quelques mutins, et rapporte à Madame la régente que si dans deux heures nous n'avons M. de Broussel, cent mille gens de métiers iront lui requérir d'autre manière, et que le Mazarin passera un mauvais quart d'heure. » Fort heureusement pour M. le premier président que M. de Mesmes ayant pris fortement la parole, remontra aux bourgeois leur aveugle ingratitude. Est-ce ainsi qu'ils traitaient celui qui venait de plaider si chaudement la cause de M. de Broussel auprès de la reine? « Et d'ailleurs, ajouta-t-il, le parlement ne peut rien faire sans son chef. » La fougue du peuple s'étant un peu apaisée par ces paroles. MM. les présidents retournèrent sur leurs pas, et arrivèrent de rechef au palais royal. Pendant ce trajet quelques-uns d'entre eux, que l'appréhension d'un nouveau danger intimida par trop, se sauvèrent dans les maisons de la rue Saint-Honoré, et de là chez eux, après avoir pris des manteaux courts. Tout en arrivant, le premier président s'adressant à la reine, lui dit : « On a sans doute dissimulé à Votre Majesté l'état de fermentation où se trouve la ville, lequel est des plus graves. Il faut sans plus tarder donner quelque satisfaction au peuple ; Votre Majesté doit nous en croire sur parole ; et pour mon compte, après le péril que j'ai couru, je ne sortirai plus de ce palais que cette satisfaction n'ait été accordée. » On se mit donc à délibérer, et pendant la conférence, on entendit dire à M. le président de Mesmes, qui, appuyé sur une fenêtre, regardait le roi qui jouait dans la basse-cour : « Pendant que cet enfant joue là-bas, il perd une couronne !... » En même temps on fit porter quelques confitures à MM. du parlement, la plupart d'entre eux étant encore à jeûn, et ils mangèrent maigrement. La reine d'Angleterre arrivant sur ces entrefaites, dit à la régente que les désordres à Londres avaient ainsi commencé, et qu'elle devait y remédier aussitôt et par la

douceur. Frappée de ces paroles, Anne d'Autriche réunit son conseil pour donner satisfaction à MM. du parlement. Assemblés dans le palais royal même, ceux-ci, malgré l'opposition de plus de quarante conseillers qui s'obstinaient à ne vouloir opiner qu'au Palais, rendirent aussitôt un arrêt pour le retour et rappel des conseillers emprisonnés ou exilés par les ordres du roi, arrêt qui devait recevoir sur-le-champ son exécution. A cet effet, une lettre de cachet signée par la reine ayant été remise à M. Boucherat, maître des requêtes et neveu de M. de Broussel, pour aller quérir son oncle, il partit aussitôt dans un carrosse du roi. En passant le long des rues Saint-Honoré et de l'Arbre-Sec jusqu'au bout du Pont-Neuf, il faisait voir cette lettre de cachet à tous les bourgeois, ce qui les contenta pour le moment. Aussitôt après ce départ, le cardinal Mazarin, désirant savoir l'état réel où étaient les choses, prit un habit gris, des bottes de campagne et une perruque, et sortit par la grande porte du palais royal, accompagné seulement de deux valets de chambre. Il fut fort heureux de n'être reconnu de personne.

Les soldats qui étaient demeurés sous les armes pendant toute la nuit précédente, devant le palais royal, s'étant emparés de la porte Saint-Honoré et des avenues du Louvre et du Pont-Rouge, demeurèrent toute la nuit dans leur position. Le peuple de son côté eut soin de bien garder toutes les barricades et de se tenir en armes. On posa des sentinelles jusque dans la campagne, et les maisons furent pour la plupart munies de pierres et des pavés des rues. Sur les six heures du soir, M. de Longueville sortit du palais royal, pour aller chez M. le coadjuteur de Paris ; mais comme il revenait vers neuf heures, et qu'il traversait la rivière en bateau, sa voiture ne pouvant franchir les barricades, les torches et flambeaux que portait sa barque donnèrent l'alarme aux bourgeois du Marché-Neuf, auprès duquel il aborda. On l'avait pris en effet pour le maréchal de La Meilleraye. Dans cette opinion, les bourgeois l'entourèrent à son débarquement; mais l'ayant reconnu, ils ne lui firent aucun mal; ils s'offrirent même à l'escorter, lui disant qu'ils savaient bien quelles étaient ses bonnes intentions pour le public.

Le 28 août, M. de Broussel arriva dans le carrosse du roi, à

dix heures du matin. Il entra par la porte Saint-Denis et vint tourner à Saint-Innocent, à la rue de la Ferronnerie, passa à la Croix du Tiroir, sur le Pont-Neuf, sur le pont Saint-Michel, au Marché-Neuf, et alla descendre chez lui. Le peuple le reçut partout avec des démonstrations de joie qui ne sont pas imaginables. Il fut salué d'un nombre infini de mousquetades, chacun ayant déchargé ses armes à mesure qu'il passait. Pour lui, il était à la portière du carrosse, pleurant à chaudes larmes, tandis que chacun se précipitait à sa rencontre, heureux de pouvoir l'embrasser, ou seulement de pouvoir toucher sa main. Lorsqu'il arrivait à une barricade, tout le monde mettait la main à l'œuvre pour la renverser et lui ouvrir un passage. Pendant ce temps, M. de Broussel ne cessait de recommander à tout le monde de bien servir le roi, et ses recommandations redoublaient les cris de *vive notre protecteur! vive M. de Broussel! vive le roi! vive le parlement!* Enfin la réjouissance occasionnée par son retour fut universelle; jamais pareils hommages et honneurs n'avaient été rendus à un homme. Sur un avis qu'ouvrit M. de Broussel, il fut ordonné, les chambres assemblées, que toutes les barricades seraient abattues, et que chacun poserait les armes[1].

Tel fut Paris dans cette journée de grande émotion, si chaude, et où le peuple était resté maître des résolutions royales; on lui avait cédé ce qu'il demandait avec tant d'ardeur, la mise en liberté de ses conseillers; les basses classes avaient pris la domination sur la bourgeoisie, les quarteniers même sur l'Hôtel-de-Ville. Comme dans la première émotion, on voit cet Hôtel-de-Ville inquiet, en permanence à la pointe du jour, consigner sur ses registres les moindres incidents : « Le jeudi 27 août, les quarteniers vinrent rendre raison de ce qu'ils avoient voulu faire pour l'exécution des mandemens précédens, lesquels ordonnoient d'ôter les chaînes, à quoi le peuple avoit vivement résisté. Il n'avoit voulu laisser abattre les chaînes, ni ouvrir les boutiques. M. le président Aubry, plaise vous trouver et venir présentement à l'hôtel de cette ville pour aviser à ce qu'il est à propos de faire sur l'état présent des af-

[1] Registre de l'Hôtel-de-Ville, petit in-fol. cot. n° XXXII, aux Archives du royaume.

faires, vous priant n'y vouloir faillir. Et se trouvèrent en l'Hôtel-de-Ville, MM. d'Estampes, de Lamoignon, Miron, Scarron, de Vauve et de Montauron, colonel de ladite ville. Le prévôt des marchands dit qu'il les avoit fait appeler pour savoir de leurs bouches ce qui s'étoit passé en leurs colonelles depuis vingt-quatre heures. Là-dessus un de ces MM. les colonels, qui s'étoit trouvé jusqu'à deux heures au palais royal, leur fit un ample récit de tout ce qui s'étoit passé.

« Après cette relation ouïe, il a été résolu par M. le prevôt des marchands que MM. les colonels se promèneroient avec leurs capitaines dans l'étendue de leur colonelle, pour empêcher les désordres et inviter les marchands à ouvrir leurs boutiques. Sur cette résolution chacun s'étant retiré, MM. de la ville, vers les cinq heures du soir, tous à cheval, ayant vingt archers devant et derrière eux, avec quatre de leurs sergents, furent par la rue de la Vannerie jusqu'au *grand Châtelet,* de la Tour au long de la rue *Saint-Denis,* entrèrent dans la rue de *la Ferronnerie,* revinrent par celle *Aubry-Boucher*, descendirent par la rue Neuve-Saint-Médéric en celle *de Sainte-Croix,* et par la rue *Bourtibourg,* passèrent au travers du cimetière *Saint-Jean,* furent à la rue *Saint-Antoine,* revinrent par la rue *Geoffroy-l'Asnier*, par-dessus les quais de la ville en l'Hôtel-de-Ville. Pendant laquelle course ils firent leur possible d'ôter au peuple tous les ombrages qu'on lui avoit mis dans l'esprit, et dont il s'expliquoit volontiers avec beaucoup de chaleur; l'émotion fut néanmoins un peu ralentie en quelques endroits.

« Or de par le prevôt des marchands et échevins, etc., M. le colonel, vous donnerez avis aux officiers et bourgeois de votre colonelle que toutes choses sont pacifiées, ainsi que nous avons appris de la bouche de la reine. C'est pourquoi il n'est plus nécessaire de tenir personne sous les armes, ni de continuer les corps-de-garde que nous vous prions de faire lever[1]. »

L'inquiétude de la bourgeoisie de Paris est à son comble; placée entre la crainte que lui inspire le peuple et les méfiances que les mesures de la cour lui suggèrent, elle ne veut pas s'abandonner à Mazarin, mais elle craint aussi ces barricades derrière

[1] Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII, aux Archives du royaume. Ces registres seuls expliquent la situation de la cité.

le quelles se cachent larrons et pillards. C'est un peu l'alternative qui reste aux bourgeois après la rébellion de la cité; presque toujours ils prêtent aide à la première émotion des masses, et quand ils l'ont faite, ils en ont peur ; ils se hâtent de la réprimer sans pitié et sans entrailles pour le peuple, que souvent ils ont égaré par des mécontentements jaloux et tracassiers. Pendant ce temps, M. de Broussel arrivait en effet dans la bonne ville de Paris, et se rendait en son modeste logis. Jamais semblable triomphe! on faisait circuler sur lui les plus beaux dires, les plus merveilleux rapports : « Une remarque à faire, et qui honore la probité de M. de Broussel, dit un parlementaire, c'est qu'à l'âge de soixante-quatorze ans, il n'avoit que quatre mille livres de rentes, et n'avoit eu de carrosse en sa propriété. Ses cinq enfans, héritiers seulement de ses vertus et de sa fermeté, furent toujours les premiers à l'encourager à dire librement sa façon de penser en faveur du peuple, suivant les inspirations de sa conscience. Son caractère étoit en si haute vénération, que les bourgeois proposèrent, comme autrefois les Romains pour les filles de Scipion, de doter chacune de ses trois filles, le jour de leur mariage, par un magnifique présent de noces. Un autre habitant de Paris demanda en mariage deux des filles de M. de Broussel, pour les deux fils qu'il avoit lui-même, et à chacun desquels il promettoit cent mille écus : « Les enfans de M. de Broussel, disoit-il, n'ont pas besoin d'autre dot que l'avantage d'être nés d'un tel vertueux père!..... » Ces enthousiasmes se rencontrent uniformément dans les grandes émotions publiques; les idoles du peuple reçoivent des remercîments et des dotations ; les vieilles idées de Rome se rajeunissent pour couronner leur front. On vote des récompenses publiques, on dote les filles, on accorde de glorieux triomphes. M. de Broussel eût pu, pendant quelques jours, remuer tout Paris; la dictature morale était dans ses mains; il était président de fait du parlement de Paris; il en dominait les délibérations. Cette puissance pouvait-elle durer? Ce que le caprice élève, le caprice l'abat; destinée de ces grandes figures populaires, de ces hommes du Panthéon qui tombent après une semaine d'encens et de gloire. Toutefois la présence de Broussel au parle-

ment de Paris donna crédit à l'arrêt de cette cour qui prescrivait que les chaînes fussent brisées et les barricades entièrement abattues. Le soir à minuit, il y eut encore assemblée à l'Hôtel-de-Ville pour préparer la libre entrée des subsistances. Le lendemain 28 août, la prevôté voulut de son côté vérifier l'état de la capitale ; les conseillers envoyèrent en tous les quartiers des personnes affidées qui rapportèrent avoir trouvé tout calme. Le caractère médiocre des chefs du mouvement lui avait imprimé un esprit de faiblesse et d'hésitation ; il est évident que le conseiller Broussel pouvait donner à la révolte une organisation permanente et durable ; le plupart des parlementaires étaient des esprits de méditation et d'étude, mais dénués de toute espèce de pratique gouvernementale. La bourgeoisie n'aime pas à rester longtemps sans administration régulière ; dans sa crainte du peuple, elle subirait volontiers le pouvoir absolu. Toutefois, en de telles circonstances, le duel entre le pouvoir royal et le parlement n'était qu'essayé, parce que ni l'un ni l'autre n'avaient usé toutes leurs forces ou développé tous leurs moyens. Quand une de ces grandes luttes commence, elle ne prend point fin au premier choc, à la première halte. Toute transaction n'est et ne peut être qu'une suspension d'armes, qu'une courte trêve sollicitée par les intérêts. Pour en finir, il faut qu'on se heurte plus sérieusement.

Quand le peuple est en effervescence, il se calme avec peine, il est inquiet, soupçonneux ; c'est un flot soulevé qui ne s'affaisse que par fatigue. Les journées d'août étaient brûlantes, la nuit belle, chaude, avec cette lune de Naples qui brillait argentée aux yeux de la multitude avec les souvenirs de Mas-Anielo. La foule ne rentra point dans ses rues étroites de la place Maubert ou de la montagne Sainte-Geneviève ; elle campa sur le pavé, derrière ses barricades ; car on faisait courir des bruits sinistres : les uns disaient que c'était pour mieux tromper le peuple qu'on avait annoncé la délivrance de M. Broussel, car la nouvelle était fausse. Les autres ajoutaient : « Savez-vous ce qu'il en retourne ? il y a de la cavalerie qui vient à toute bride de Saint-Cloud ; quand nos barricades seront démolies, on nous surprendra, nous, la bonne bourgeoisie ; le Mazarin fera quel-

que coup d'Etat contre le parlement.» On venait dire en cachette que des convois de poudre sortaient de l'arsenal pour être portés aux troupes qui entouraient les murailles: supporterait-on paisiblement les mesures qui allaient livrer la population aux coups des arquebusiers de M. de La Meilleraye et des Suisses du Mazarin ? « Il y eut encore un mouvement dans la soirée et dans la nuit suivante, écrit un parlementaire. Il fut occasionné par la sortie de l'arsenal de deux charrettes chargées de poudre et de mèches, que M. de La Meilleraye faisoit porter aux Suisses qui avoient manqué de munitions. Ces charrettes ayant passé par la porte Saint-Antoine, les habitans entrèrent en fureur à cette vue; elles furent pillées incontinent; de nouvelles barricades s'élevèrent, et cet exemple ayant été suivi dans tous les autres quartiers, on mit des lumières à toutes les fenêtres, notamment dans la rue Saint-Honoré, par où l'on soupçonnait que la cavalerie de Saint-Cloud devoit arriver dans la nuit. La haine que le maréchal de la Meilleraye avoit soulevée étoit universelle parmi le peuple, et surtout parmi les bateliers du port Saint-Paul, car il en avoit tué un d'un coup de pistolet pendant l'émeute, et ceux-ci avoient juré sa perte [1].

« Le vendredi 28 août, à cinq heures du matin, M. le prévôt des marchands se rendit à l'Hôtel-de-Ville, et ensuite MM. les échevins et procureur du roi, partirent entre sept et huit heures du matin à pied, de l'Hôtel-de-Ville, ayant une douzaine d'archers devant eux, et quatre sergens de la ville, et trouvèrent tous les bourgeois sous les armes, qui leur dirent qu'ils ne pouvoient demeurer en sûreté dans leurs maisons, y ayant de certains vagabonds et gens qui ne sont point connus, lesquels rôdent de toutes parts et s'attaquent effrontément à ceux qu'ils ne trouvent pas les armes à la main, pour les voler et piller, ainsi qu'ils auroient fait en divers endroits, si les bons bourgeois ne s'y fussent opposés. Le prévôt vint au parlement pour dire tout ce que la ville avait fait pour couper court à cette émotion; ces ordres furent approuvés par MM. du parquet, lesquels conduisirent MM. de la ville en la grande chambre pour en informer le parlement; ce que M. le prévôt des marchands

[1] Mss. Biblioth royale, col. 1206.

fit avec exactitude, et dont la cour témoigna une grande satisfaction; en sorte que la ville s'étant retirée, et quelque peu de temps après, MM. les gens du roi sortirent. Ce fait, MM. les prévôt des marchands, échevins, procureur du roi et greffier d'icelle ville, s'en retournèrent en l'Hôtel-de-Grève, n'ayant pas trouvé plus de respect des gens de guerre, qui étoient sur le Pont-au-Change par où ils passèrent, que de ceux qu'ils avoient vus en allant. — Y ayant eu des personnes assez malicieuses pour dire hautement que l'on se coupoit la gorge au quartier Saint-Honoré, au Pont-Neuf et vers le Palais, et pour crier : aux armes ! que les bourgeois prirent avec une telle chaleur qu'en moins d'une heure il s'y fit plus de cinquante barricades, dont MM. de la ville ayant eu avis, sortirent de l'Hôtel-de-Ville à l'heure même avec les archers et sergens, trouvèrent le peuple si échauffé et en une telle résolution de se défendre, qu'ils eurent bien de la peine à le désabuser; ce qu'ils firent néanmoins avec beaucoup d'adresse et de patience. Ayant été jusqu'à la porte Saint-Antoine, ils passèrent par la rue du Petit-Musc, jusqu'au pont Marie, où il se trouva quelques gens sans aveu derrière une barricade par laquelle ils ne laissoient passer personne que ceux qui leur donnoient de quoi boire; ils furent si osés d'arrêter MM. de la ville, sans vouloir livrer les armes, disant qu'ils n'avoient point de capitaine, et qu'ils étoient là pour défendre leurs vies et leur pays, et qu'ils tireroient sur le premier qui avanceroit; et quoiqu'il eût été fort facile de les forcer, étant plus de six contre un, MM. de la ville, pour la conséquence, aimèrent mieux passer par devant l'hôtel de Sens, où ils trouvèrent M. Scarron, colonel, avec tous ses voisins sous les armes et barricadés comme les autres, lesquels rendirent toute obéissance à MM. de la ville, ayant fait rompre six barricades et retirer les gens[1]. MM. de la ville s'en retournèrent par la place Royale, et rencontrèrent M. Duplessis de Guénégaud, colonel dudit quartier, qui s'en alloit tout découragé de sa mauvaise réussite. MM. les conseillers ne furent pas plutôt rentrés en la Maison-de-Ville, qu'il leur vint la nouvelle de divers endroits qu'il y avoit quantité de gens de guerre autour de Paris, et que les provisions de poudre, balles et mèches qu'on

[1] Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII, aux Archives du royaume.

avoit fait sortir de la Bastille et qui furent pillées par les bourgeois, étoient pour ces gens de guerre, et qu'on devoit la nuit suivante enlever le roi et mettre la ville au pillage; ces bruits leur firent résoudre d'aller au palais royal porter ces nouvelles, et savoir de Leurs Majestés ce qu'elles désiroient faire. MM. de la ville ayant été conduits, ils représentèrent à Sa Majesté tout ce qui se disoit et se faisoit par la ville; et comme il n'étoit pas possible d'ôter de la créance du peuple que tout Paris ne fût investi de gens de guerre. Pour lors Sa Majesté prenant la parole, dit que « les gens de cheval qui avoient paru la veille autour de la ville, étoient allés coucher à Villepreux, et que le régiment des gardes qui étoit près la personne du roi s'en étoit cejourd'hui retourné en son quartier, et qu'elle avoit des pensées bien éloignées de celles des habitans de Paris, et qu'elle les prioit de les croire et de le faire entendre au peuple. » En retournant à l'Hôtel-de-Ville, ils furent étonnés de trouver plus de deux mille personnes de l'un et de l'autre sexe, qui se mirent à crier contre eux, disant que ceux de la ville leur avoient ôté les armes de la main lorsqu'elles leur faisoient si grand besoin; qu'ils s'entendoient avec la cour pour les perdre et ruiner. Alors ceux de la ville publièrent ceci : « M. le colonel, nous venons du palais royal, où l'on a donné l'ordre de vous assembler, pour vous assurer de la part du roi qu'on a aucune pensée de troubler le repos des bourgeois de Paris, et que tous les bruits que l'on a fait courir sont faux[1]. »

Trois pouvoirs étaient principalement apparus pour apaiser le peuple et suspendre les barricades : le coadjuteur au nom des curés de Paris, cette grande influence de la cité; l'Hôtel-de-Ville agissant pour compte de la bourgeoisie; enfin le parlement et les autres cours souveraines en vertu de l'acte d'union, cherchant à faire prévaloir une opinion mixte et leur propre importance. De cette action simultanée devait naître pour chacun de ces trois pouvoirs une extension excessive de puissance et d'autorité. Toute force médiatrice s'accroît et grandit; c'est sa nature. Le parlement surtout, parce qu'il était corps constitué, avait exagéré démesurément ses prétentions; l'étude des antiquités romaines, l'aspect des événements

[1] Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII, aux Archives du royaume.

contemporains, la lutte surtout qui s'était engagée en Angleterre entre les communes et la royauté, avaient imprimé dans toutes ces têtes parlementaires les plus hardies maximes de liberté et d'opposition ; et ces maximes, ce n'étaient pas seulement les magistrats du parti mécontent qui les avançaient avec leur esprit habituellement si inquiet, c'étaient même les défenseurs naturels de la prérogative royale. L'avocat-général Talon établit devant les membres de la compagnie « qu'ils étoient institués, comme autrefois les éphores, pour modérer la puissance des rois et pour s'opposer à leurs dérèglements [1]. »

Tantôt le parlement s'intitulait du titre glorieux de sénat romain, tantôt il se disait le représentant de la nation, pouvant disposer de la couronne, jugeant et condamnant ses ministres, comme les vieux États-Généraux de la monarchie. Quand le roi vint en son parlement à la suite de la paix de Munster avec l'Empire : « Sire, lui dit le président Mathieu Molé, Votre Majesté nous permettra de lui témoigner les différens sentimens en ce moment public, sur le sujet de cette entrée extraordinaire en son parlement ; au milieu des extrémités où les peuples étoient réduits, que pouvoient-ils souhaiter de plus avantageux que la nouvelle publiée par votre ordre, que l'ouvrage du ciel et non des hommes est achevé : la paix est conclue et arrêtée avec l'Empire ? Maintenant l'ordre sera partout rétabli, il n'y aura plus de sangsues publiques pour sucer le sang du peuple ; les priviléges seront conservés à ceux qui possèdent les dignités ecclésiastiques ; la noblesse sera comblée de bienfaits, en récompense de tant de sang répandu si volontairement pour la gloire de l'État ; les officiers seront assurés que la liberté des suffrages leur sera laissée, et que les peuples jouiront paisiblement de tous leurs revenus. » Ce progrès de l'autorité du parlement était populaire et salué par tous les mécontents, par les membres de la famille royale surtout : le duc d'Orléans, chéri des parlementaires, en avait toujours respecté le pouvoir et caressé l'autorité ; il y voyait un auxiliaire pour ses desseins d'avenir. Aussi s'empressait-il d'écrire aux magistrats : « Messieurs [2], vous savez les soins que j'ai pris

[1] Discours VIII d'Omer Talon.

[2] Fontanieu, portefeuille, 490, 491.

pour accommoder les affaires présentes et y apporter tout le tempérament que le service du roi, monseigneur et neveu, et la satisfaction de votre compagnie ont pu désirer ; et comme j'ai jugé que dans l'état où elles se trouvent une conférence seroit très-utile pour régler toutes choses, j'ai bien voulu vous faire encore cette lettre pour vous prier de députer quelques-uns de votre corps pour se trouver au lieu où sera la reine, et aviser aux moyens qui seront convenables pour l'accomplissement des volontés de Leurs Majestés et pour le repos public. Je suis, Messieurs, votre affectionné ami, GASTON. »

La grande autorité du parlement de Paris n'avait pas son origine dans les vieilles lois de la monarchie ; c'était un fait accidentel né des circonstances, mais bien énergique, parce qu'il servait de point de ralliement à toutes ces hostilités désordonnées. Un parti a toujours besoin d'un pouvoir reconnu, tout prêt pour régulariser ses victoires : la force n'a de durée que lorsqu'elle se légalise. Il y avait encore un autre avantage pour les frondeurs à être soutenus par le parlement de Paris. Le parlement avait seul la juridiction sur les pamphlets ; seul il pouvait condamner ces écrits acérés et mordants qui jetaient tant d'opinions hardies et moqueuses dans la société. Ces pamphlets circulaient par milliers non seulement contre le cardinal Mazarin, mais encore contre la cour et contre la royauté. En parcourant les écrits de cette époque que les événements contemporains rajeunissent souvent, on en remarque de deux espèces : les uns sont sérieux, dissertateurs, à la hauteur de l'érudition universitaire ; les autres sont empreints de cet esprit français qui se révèle, comme aux temps de la Ligue et aux beaux jours de la Samaritaine : « Pourquoi, dit un pamphlet, trouver étrange que le Mazarin ait eu des hommes pour faire valoir ses crimes, puisque les Busiris, les Nérons, ont trouvé des apologistes, et que des peuples entiers ont déifié des crapauds et des crocodiles..... » Dans le pamphlet intitulé : *Le Théologien politique*, l'auteur attaque en ces termes les droits excessifs que s'arrogent et la royauté et ses ministres : « Ils disent que le glaive leur est donné de Dieu pour en user en puissance souveraine ; mais le peuple leur répond : Que ce glaive que Dieu leur a donné est pour nous rendre justice et non

pour nous détruire... Et ne seroit-il pas plus glorieux de mourir les armes à la main en faisant tête et tâchant d'exterminer la tyrannie, que d'être brûlés dans nos lits avec nos femmes et nos enfans..... Nous exhortons tous les bons François de suivre et protéger ceux qui n'ont d'autre dessein que de remettre le roi dans son autorité accoutumée, par la décision de trois points, qui sont : le service du roi, le bien public et l'exemption de la tyrannie. Mazarin, petit Caligula, tu veux imiter le grand Dieu tonnant par ton bruit artificiel; mais à peine les mouches s'en remuent-elles, etc. Un capitaine a des mots hardis et courageux : un philosophe les a graves et majestueux; un amoureux les a lascifs et languissans; et un bouffon comme notre hypocrite a des modes de discourir communes, basses, et ravalées, prises de la taverne ou d'ailleurs[1].»

Les barricades elles-mêmes, ces journées de tumulte, étaient devenues l'objet des chansons populaires; après *le Dire de Mazarin burlesque* et *du Rat de la Cour,* se trouvent de longs couplets sur l'histoire des barricades : « Mazarin vouloit mettre Paris en brassière ou lui tailler des croupières; il vouloit la ployer sous un joug infâme et servile; il vouloit que les lansquenets et les Suisses, gens gourmands et pleins de malice, fussent maîtres de la cité. Le bourgeois qui n'est pas un sot, dit : « Que chacun fasse en son quartier son devoir; tenons bien nos armes prêtes, afin de garantir nos têtes. On craignoit d'abord d'entrer en danse, mais aussitôt dit, aussitôt fait, et tandis qu'on sommeille, l'un fait le guet, l'autre la veille; les méchans eurent donc un pied de nez[2]. » — « Ces méchans, dit un autre chant de rues, ne peuvent être que les courtisans qui ont des visages souples; à la cour, il faut savoir rire, pleurer et plaindre; le baron y devient comte, s'il a une face qui se démonte; il court hasard d'être interdit s'il a un front de marbre ou de fonte. Vierge pudique, si vous voulez faire bonne route, il vous faudra recevoir des poulets; souffrez que l'amour vous dompte; pauvres sots, l'on baise vos femmes pour des perles ou des jupes; vous devriez rougir de honte; mais à la cour vous avez un visage qui se démonte. »

[1] Brochure. Paris, chez Chevalier, in-12, 1648.

[2] La déconfiture des Mazarinistes, in-18, 1648.

La situation hostile de la cour et du peuple, la médiation hautaine du parlement, créaient des difficultés interminables. Le cardinal Mazarin avait fait d'immenses concessions; il avait diminué 10 millions sur les tailles, 2 millions sur les entrées de Paris; on ne devait plus inquiéter les officiers du parlement dans le paisible exercice de leurs charges. Plus on agrandissait les pouvoirs des parlementaires, plus ils devaient se montrer exigeants; ils voulaient l'autorité tout entière, la disgrâce et l'exil de Mazarin. Le cardinal de Retz, l'ennemi le plus profond des ministres, remuait les curés et le peuple; le souvenir des barricades triomphantes fermentait parmi la multitude; quand une fois elle a un succès, il faut vingt défaites à cette multitude pour qu'elle se résigne au joug; avant, elle doit subir des leçons. Il venait d'ailleurs d'arriver à Paris l'homme le plus ardent, le plus extraordinaire de cette époque: le duc de Beaufort, enfermé à Vincennes, et qui sautant de la tour aux remparts, des créneaux aux fossés, s'était sauvé pour prendre le commandement du peuple de Paris. Le duc de Beaufort était fils du duc de Vendôme, et par conséquent de race bâtarde; vigoureuse famille que ces bâtards de noblesse, depuis Charlot le bâtard de Charlemagne aux romans de chevalerie jusqu'à Dunois de fière mémoire; rudes hommes que ces enfants membrus qui naissaient aux camps ou dans quelques châteaux mystérieux, quand le noble seigneur, entré nuitamment, trompait la surveillance d'un mari ou d'un père! Le duc de Beaufort vint se jeter aux bras de la multitude de Paris, et braver ainsi l'exil que la cour lui avait imposé. Que faire encore dans cette cour? Tenter un nouveau coup d'État contre le parlement, c'était chose impossible: toutes les têtes étaient montées; on aurait encore des barricades, des révoltes de peuple dans les rues étroites où la troupe se serait malheureusement engagée; ne valait-il pas mieux abandonner Paris, se retrancher en quelque bon lieu de retraite, pour ensuite imposer des conditions à la ville rebelle? Puisqu'on ne pouvait éviter la lutte, mieux valait l'avoir encore haute et franche que de l'essayer par des demi-moyens qui compromettraient l'autorité royale. Cette impression d'inquiétude et de chagrin se révèle dans toutes les démarches de la cour.

On était dans une position grave. Le mouvement se développait ainsi dans les mêmes conditions que les effervescentes journées des barricades de la ligue en 1588. Le principe s'était modifié : le catholicisme n'était plus la pensée dominante, mais la physionomie de la rébellion différait peu. C'était d'abord une résistance légale et sérieuse du parlement ; cette résistance avait trouvé son retentissement séditieux dans la multitude, qui avait saisi ce prétexte pour éclater. Les partis se dessinaient avec la physionomie de toutes les époques : le pouvoir, la bourgeoisie et le populaire ; les gentilshommes ne vinrent se joindre à la Fronde qu'après les barricades. La noblesse devint le complément militaire de la sédition.

CHAPITRE VI.

LA COUR A SAINT-GERMAIN. — LE GOUVERNEMENT DE PARIS.

Départ du roi, de la régente et de Mazarin. — Arrivée à Saint-Germain. — Etat des forces royales. — Effets de la paix de Munster. — Situation de Paris à la nouvelle de la fuite du roi. — Organisation parlementaire et municipale. — Tentatives de transaction. — Adoption de mesures par le conseil et le parlement. — Union de la noblesse et du peuple contre Mazarin. — Opération militaire.

1649.

C'était le 6 janvier, à trois heures du matin, par une forte gelée. Anne d'Autriche, Louis XIV enfant, le cardinal Mazarin, M. le prince de Condé sortirent presque furtivement de chez le maréchal de Grammont où l'on avait célébré la fête des Rois ; quelques chevaux sellés à la hâte, des mules d'Espagne, deux voitures dont les mantelets étaient fermés, composaient tout le cortége qui abandonna la ville de Paris par la porte Saint-Honoré, se dirigeant vers le Pec ; la reine Anne d'Autriche avait annoncé qu'on allait se rendre au royal château de Saint-Germain. Il y avait désordre dans ce cortége ; on marchait pêle-mêle ; les chevaux glissaient sur la terre unie comme un

miroir ; quand on arriva à Saint-Germain, ce désordre était si grand, le départ si imprévu, qu'on ne trouva même pas de lits pour les dames qui composaient le cortége ; excepté le jeune roi et Anne d'Autriche sa mère, tout le monde coucha sur la paille, dans les grands appartements du château ; on coupa du bois dans la forêt pour allumer d'immenses foyers, car on grelottait dans ces chambres froides et humides. Qui avait donc forcé ce départ secret et si précipité ? comment le conseil s'était-il décidé à enlever le roi de la bonne ville de Paris ? Plusieurs causes avaient contribué à cette résolution. D'abord on avait appris que le parlement, irrité de toutes les hésitations royales, voulait rendre arrêt immédiat contre le système de Mazarin, et la Majesté royale ne pouvait souffrir cette insulte en face. Ensuite la cour s'était abouchée avec le prince de Condé ; le vainqueur de Rocroi, de Lens et de Nordlingue avait promis l'appui de son épée ; douze mille hommes de bonnes troupes étaient dans les environs de Paris ; la paix de Munster, qui venait d'être conclue, laissait à la disposition du roi les régiments qui jusqu'alors avaient été employés à l'étranger et sur les frontières ; on pouvait donc les envoyer contre les rebelles de la ville de Paris.

A la pointe du jour, les habitants de Paris apprirent que la cour avait quitté le palais royal. Les portes en étaient fermées ; plus de gardes sous les vestibules ; le drapeau fleurdelisé avait été enlevé de dessus le pavillon du centre. On courut donc à l'Hôtel-de-Ville en criant de toutes parts : « Le roi est parti ! le roi est parti ! » Les halles, tout en rumeur, firent éclater de violents murmures. C'était un événement grave pour Paris que le départ du roi de sa bonne ville, lieu habituel de sa résidence. Ce départ signalait une rupture complète : qu'allait devenir Paris ? allait-il être assiégé, pressé, réduit à la famine ? car il était si facile, avec une armée aguerrie, de tenir la campagne et de couper la route des marchés environnants. « Le 6 janvier, vers les sept heures du matin, M. le prévôt des marchands est venu à l'Hôtel-de-Ville, et aussitôt a envoyé quérir MM. les échevins et procureur de la ville, qui s'y sont rendus sur les huit heures, auxquels ayant dit que M. de Guénégaud lui avoit fait tenir une lettre de cachet du roi, qui auroit été suivie de

deux autres lettres que MM. les duc d'Orléans et prince de Condé écrivoient à la compagnie, il l'auroit fait assembler pour en entendre la lecture et aviser à ce que la ville auroit à faire en la conjoncture. En suit la teneur de la lettre de cachet : « De par le roi ; très chers et bien amés, étant obligé, avec un très sensible déplaisir, à partir de notre bonne ville de Paris, cette nuit même, pour ne pas demeurer exposé aux pernicieux desseins d'aucuns officiers de notre cour de parlement de Paris, lesquels ayant intelligence avec les ennemis déclarés de cet État, après avoir attenté contre notre autorité en diverses manières, et abusé longuement de notre bonté, se sont portés jusqu'à conspirer de se saisir de notre personne. Vous assurant que comme nous espérons que tous les bourgeois et habitans de la ville continueront avec vous dans le devoir de bons et fidèles sujets, ainsi qu'ils ont fait jusqu'à présent, aussi ils recevront de nous toute sorte de bons et favorables traitements, nous réservant de vous faire savoir dans peu de jours les suites de notre résolution. A Paris, le 5 janvier 1649. Louis[1]. »

A cette lettre de cachet en étaient jointes deux autres ; l'une de M. le duc d'Orléans, oncle du roi ; l'autre du prince de Condé ; toutes deux très significatives, indiquaient l'union intime des membres les plus rapprochés de la famille royale, et l'impossibilité d'en séparer le parti militaire sous le prince de Condé, le parti provincial et de cour sous les ordres de Monsieur. « Le contenu de ces lettres ayant surpris messieurs de la ville, ils envoyèrent diverses personnes tant dans les marchés et places publiques que vers le palais Cardinal, et l'on seroit venu dire qu'il y avoit grande rumeur aux halles, et que le pain s'y enlevoit avec violence. Les quarteniers furent en outre convoqués en l'Hôtel-de-Ville. Puis, il fut arrêté que MM. du parlement seroient avertis de tout ce que l'on avoit fait, et suppliés d'empêcher par leur autorité la sédition[2]. »

[1] Registre de l'Hôtel-de-Ville cot. n° XXXII, aux Archives du royaume.

[2] On chantait à Paris un quatrain sur l'enlèvement du roi :

Ces voleurs de Louis, ces infâmes harpies,
Le grand-maître et le cardinal,
Après s'être saisis de toutes les copies
Ont enlevé l'original.

C'était parmi les membres de l'Hôtel-de-Ville surtout que l'inquiétude se montrait plus grande. Les membres du conseil, prévôt, échevins, n'étaient point au niveau du mouvement populaire ; les conseillers craintifs n'osaient se mettre en opposition complète avec la reine ; et voilà pourquoi elle leur avait adressé ces lettres ; il ne voulait conserver aucune communication avec son parlement, que Mazarin considérait comme en pleine révolte. Le conseil de régence savait qu'en définitive il aurait bon marché de l'Hôtel-de-Ville de Paris. Mais le prévôt, loin d'être maître, demeurait sous la surveillance populaire des seize quarteniers élus immédiatement par les seize quartiers de la cité, et ceux-ci, quoique hiérarchiquement au-dessous du conseil de la ville, avaient l'ambition de le dominer. D'ailleurs, d'après le droit municipal, le parlement avait toute souveraineté judiciaire et de police ; c'était l'assemblée politique à l'imitation des communes d'Angleterre, qui jouaient alors un si grand rôle dans le gouvernement. Comme il arrive toujours aux temps de tumulte, le parti hardi et agitateur prit le dessus dans le parlement ; il n'hésita point à s'emparer de la haute direction du mouvement de Paris, et le même jour un arrêt fut porté pour régler l'administration politique de la capitale en l'absence de Sa Majesté : « Ordonne que pour la sûreté de cette ville et faubourgs, par l'ordre du prévôt des marchands et échevins, gardes seront faites par les bourgeois de la ville, tant de jour que de nuit, et chaînes tendues, si besoin est ; fait défense à toute personne, de quelque qualité et condition qu'elle soit, d'enlever aucune arme ni bagage, et à tous les capitaines de n'en laisser sortir ; enjoint aux officiers du roi tenir la main au fait de la police pour les denrées et marchandises ; enjoint à tous les gouverneurs, capitaines, maires, échevins, baillis et sénéchaux des villes, bourgs, ponts et passages à vingt lieues à la ronde de Paris, laisser passer librement les vivres destinés à ladite ville[1]. »

En réponse à cet arrêt, le conseil de régence, sous la présidence de la reine, transféra la cour de parlement à Montargis, et lui ordonna sur-le-champ de quitter Paris. Afin de diviser les autorités qui gouvernaient la capitale et annuler leur ac-

[1] Regist. du parlement, 6 janvier 1649.

tion, les politiques, les faiseurs d'écrits et de pamphlets s'efforcèrent de prouver que l'union du parlement et de la ville était indissoluble. Tandis que les écrivains du tiers parti, et Renaudot en tête, ne savaient plus quelle ligne on devait suivre, dans la *Gazette de France* on publia un pamphlet judiciaire et politique sous le titre bizarre de « Contrat de mariage du parlement avec la ville de Paris. » Car les formules de judicature plaisaient à cette époque de basoche et de parlement. On y disait : « Au nom de Dieu le créateur, furent présens en leurs augustes représentations, illustre et sage seigneur le parlement de Paris, tant en son nom que stipulant pour l'ordre, la police et la justice, et pour toutes les lois, ordonnances, coutumes, pratiques et maximes de la France, d'une part; et puissante et bonne dame la ville de Paris, aussi tant en son nom que stipulant pour tous ses bourgeois et habitans dans l'enclos de ses murailles et banlieue, et généralement pour tous les bons François, d'autre part. Lesquelles parties, volontairement, en la présence et par l'induction de très-hauts et très-puissans princes le devoir, l'amour, la raison et la nécessité, reconnurent et confessèrent avoir fait entre elles de bonne foi les traités, promesses et conventions de mariage. » Comme complément de cette convention, une foule d'articles séparés réglait l'administration des finances, la levée des tailles, taillons et subsistances, la punition des vols publics, concussions et péculat; tous les intendants de provinces devraient rendre compte de leur conduite; les crimes commis depuis la guerre et qui étaient demeurés impunis, seraient recherchés avec soin, pour châtier les coupables selon leur démérite. « Et parce que toutes ces bonnes choses ne peuvent arriver tant que Mazarin commandera à cet État, vu l'insolence et la tyrannie avec laquelle il se comporte, car après avoir perverti par ignorance et malice toutes les bonnes règles d'un gouvernement, le cardinal a fait des voleries exorbitantes, enlevé scandaleusement la personne du roi et de monsieur son frère, et impudemment et faussement accusé les membres de l'auguste corps du parlement d'intelligence avec les ennemis de l'État, Mazarin sera poursuivi jusqu'à ce qu'il soit mis entre les mains de la justice, pour être publiquement et exemplairement exécuté. »

Ce mariage de la ville de Paris et du parlement n'était qu'un programme des prétentions populaires ; il ne rassurait pas toutes les inquiétudes. Le peuple continuait d'être ému ; les quarteniers, qui étaient l'expression du mouvement, s'emparaient d'une plus forte autorité que le conseil de ville même ; ils parcouraient les colonelles, excitaient les bourgeois à prendre les armes ; ils demandaient même à avoir le mot du guet, c'est-à-dire la direction des précautions militaires pour garder la ville de Paris. Ces précautions, MM. les prévôt des marchands, gouverneur et échevins, les prenaient avec discernement, mais aussi avec lenteur ; ils se bornaient à fermer les portes, à en confier la garde à des hommes sûrs qui ne pussent ni les livrer aux troupes du roi sans conditions, ni favoriser les séditions de la multitude. Le conseil de ville délibéra longuement sur tout ce qui tenait à la sûreté des murailles et remparts : il désigna pour leur garde les officiers les plus dévoués de chaque colonelle ; il ordonna « que les portes de Bussy, Dauphine et de Nesle seroient gardées par les colonelles de MM. d'Étampes et Miron ; les portes de Saint-Germain et de Saint-Michel par la colonelle de M. de Chastignonville ; les portes de Saint-Jacques et de Saint-Marcel par les colonelles de MM. des Roches et Barthélemy ; les portes Saint-Victor et Saint-Bernard par la colonelle de M. de Thélie ; les portes Saint-Antoine par les colonelles de MM. de Guénégaud et Scarron, sieur de Vannes ; les portes du Temple et de Saint-Martin par la colonelle de M. Favier seule ; la porte Saint-Denis par les colonelles de MM. de Lamoignon et de Bouville ; la porte Montmartre par les colonnelles de M. le président Le Firon, à présent prévôt des marchands, et celle de M. de Bullion sieur de Bouville ; les portes Saint-Honoré et de Richelieu par les colonelles de MM. les présidents de Maisons et de Tubeuf ; la porte de la Conférence et le pont des Tuileries par la colonelle de M. de Montauron seule. Et d'autant que le jour précédent l'on étoit allé sans battre le tambour et brusquement à la garde des portes, ce que l'on avoit trouvé à redire, et qu'il y avoit eu des personnes malintentionnées qui crioient la nuit par les rues hautement : *Aux armes !* il fut résolu un mandement pour prescrire aux colonels d'assembler dorénavant les gardes au

son du tambour, en la manière et selon l'ordre accoutumés[1].»

Telles étaient les précautions prises par la ville de Paris; on n'y voit point encore une résolution ferme de rompre avec la royauté; il y avait même dans les autorités municipales une certaine tendance vers les transactions. Toutes les déterminations sont respectueuses pour la royauté; on ne veut point tenter une rupture brusque, immédiate. On sait les forces du prince de Condé, sa gloire militaire, sa dure volonté d'en finir avec les Parisiens. La peur domine : on est disposé à une transaction. L'esprit de la population de Paris n'était point d'ailleurs hostile à la jeune majesté royale; on était habitué à la saluer au Louvre ou au Palais-Cardinal. L'impression produite par le départ de la cour avait été généralement triste; les sages bourgeois, les habitants de quelque prévoyance savaient bien que cette rupture entraînait la guerre civile; l'enthousiasme des quartiers et des halles était inséparable du désordre et du pillage : comment empêcher la disette de vivres? comment lutter avec l'armée royale, si bravement aguerrie, et qui bientôt allait apparaître sous les murailles? Il y avait donc dans la partie riche et paisible de la population un vif et profond désir de transiger. Dans cette situation des esprits, les cours de justice, de finances, l'Hôtel-de-Ville, étaient d'avis qu'il fallait faire une démarche auprès du conseil à Saint-Germain, afin d'éviter une rupture définitive. On avait déjà de mauvaises nouvelles: on apprit à Paris que les bouchers allant à Poissy pour acheter du bétail étaient revenus avec un pied de nez, bafoués par les soldats de M. le Prince; et pourquoi? c'est qu'il avait été arrêté en conseil à Saint-Germain de donner défense à tous marchands de rien vendre à ceux de Paris jusqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné, lequel arrêt avait été publié à son de trompe à Poissy et aux lieux circonvoisins. D'un autre côté, on voyait successivement partir de Paris toutes les personnes riches et aisées qui ne voulaient point se trouver mêlées à cette bagarre; tous messieurs les ambassadeurs l'avaient quitté sur l'invitation que leur avait faite le cardinal Mazarin. On pensait donc, parmi les gens sages, qu'il fallait faire acte de soumission et de déférence envers le roi siégeant à Saint-Germain.

[1] Registre de l'Hôtel-de-Ville, col. n° XXXII, aux Archives du royaume.

Le prévôt des marchands, l'Hôtel-de-Ville étaient dans ces opinions, la cour des aides également, et le 8 janvier, deux jours après le départ de la cour pour Saint-Germain, elle députa M. Amelot, son premier président, et quelques-uns des membres de la compagnie : ils ne sollicitaient autre chose que le retour du roi dans la capitale. Le premier président s'agenouilla ainsi que la députation, et avec de profonds soupirs tous s'écrièrent : « Sire, nos visages, bien différents de ce qu'ils étoient autrefois lorsque notre compagnie venoit témoigner à Votre Majesté la part qu'elle prenoit à la satisfaction publique et aux heureux effets de la bonne conduite et de la prospérité de votre règne, peuvent faire connoître que c'est avec beaucoup de regrets que nous nous présentons maintenant à Votre Majesté pour une autre occasion. Nous venons donc supplier très-humblement Vos Majestés de faire cesser ces désordres, et de ne pas refuser à nos souhaits et à ceux de toute la France leur retour dans cette commune patrie des François, qui semble avoir été destinée du ciel pour être les délices de nos rois. »

Le chancelier, par ordre de la reine-mère, répondit à cette harangue par de longs développements et avec fermeté : « On n'entend parler depuis plusieurs jours que du malheur des temps, des désordres du gouvernement et des gens de guerre ; mais qui parle de maintenir l'autorité du roi au point où elle doit être ? C'est cet oubli qui a porté la reine à s'éloigner de Paris avec le roi, afin de conserver son autorité et d'éviter les mauvais desseins du parlement, qui étoit dans une désobéissance manifeste. » La reine et M. le Prince ajoutèrent alors quelques paroles de colère. M. le chancelier s'écria « que le roi étoit le maître des ordonnances : il les faisoit et défaisoit à sa volonté ; les compagnies devoient apporter une obéissance aveugle à ses volontés. — L'usage de tous temps établi dans le royaume, repartit le premier président, est que les compagnies ont le droit de délibérer sur les ordonnances qui leur sont apportées, et de remontrer au roi ce qui leur semble nécessaire pour son service et le bien de l'État. » Et là-dessus l'on se sépara [1].

[1] « Sommaire relation de ce qui s'est passé à Saint-Germain, en la députation de la cour des aides, pour le retour de Leurs Majestés à Paris. » — Paris, chez Denis Langlois, au Mont-Saint-Hilaire, 1649.

La démarche de la cour des aides était restée dans toutes les bornes des convenances; la compagnie n'avait imposé aucune condition; ce qu'elle sollicitait, c'était le retour pur et simple du roi dans la capitale, vieille faveur qu'on suppliait la majesté royale d'accorder à sa bonne ville. Il n'en était pas de même au parlement: là toutes les têtes étaient montées; on demandait punition contre le ministre, pour l'acte criminel que les parlementaires désignaient sous le titre d'enlèvement du roi. Le parlement voulait une transaction, et non pas une soumission; or le conseil, présidé par Mazarin, était dans ces premiers moments de fermeté qui permettent difficilement une transaction. On avait l'appui déjà de deux grandes armées, celles du duc d'Orléans et du prince de Condé; une tentative sur Paris était sûre, soutenue qu'elle serait par une partie de la population. Tous ces bourgeois auraient grande frayeur quand on leur couperait leurs vivres[1], quand on les abandonnerait au pillage de la populace; tous ces beaux diseurs de phrases sonores seraient les premiers à recourir à l'intervention royale pour calmer leurs terreurs. La sollicitude de Mazarin se porta tout entière sur la constitution d'un gouvernement à Saint-Germain; il annonça cette mesure, non seulement aux cours, parlement, intendance, mais encore à tous les ambassadeurs, afin qu'ils le fissent connaître aux différents cabinets auprès desquels ils résidaient; tous devaient se garder de correspondre avec les rebelles: «Il n'y a point de bons François à qui le cœur ne saigne de voir un si grand attentat sur l'autorité royale, et que quatre ou cinq factieux, pour leurs intérêts particuliers, aient pu, au milieu des prospérités de cet État, le porter sur le penchant de sa ruine, si Dieu, qui en a toujours pris une protection visible et qui aura soin de l'innocence du roi, ne détournoit un si grand malheur. Le prétexte que les factieux et les mécontens du parlement prennent, est le même qu'on a pris dans toutes les révoltes, qui est d'attaquer le ministre. Mais il me semble, sans présomption, que tous les bons François connoîtront que la persécution est fort injuste: les services que j'ai rendus sont assez considérables et assez récens pour n'être pas désavoués par mes ennemis mêmes, et

[1] Mss. Supplément, n° 300 (Biblioth. roy.)

que ce n'ait été avec un tel désintéressement, que depuis six ans que j'occupe le poste de premier ministre, il ne se trouvera pas que j'aie rien pour moi ni pour mes parens. Avec tout cela, plût à Dieu que ma perte pût tant soit peu contribuer au service du roi et au bien et repos de l'Etat, car en ce cas je me la procurerois moi-même avec plaisir! Ce qui perce le cœur à Leurs Majestés, c'est de voir leurs armes employées contre des François, et la considération du profit que pourront tirer les ennemis de nos désordres, qui peuvent enfin (s'ils étoient de durée) mettre en compromis les avantages notables que nous avons remportés sur eux [1]. »

C'est dans cette disposition de fermeté que les gens du roi envoyés par le parlement furent accueillis à Saint-Germain ; comme ils étaient près d'arriver, ils virent venir à eux un gentilhomme tout auprès de la montagne du Pec ; c'était Seguin, maître-d'hôtel du roi, qui leur dit fort hardiment en arrêtant leur carrosse : « Messieurs, que désirez-vous faire ici? — Nous venons de la part de la compagnie pour parler à Sa Majesté et à la reine-régente sa mère. — Et pourquoi donc? continua le maître-d'hôtel. Si vous êtes prêts à obéir à la déclaration de Sa Majesté comme députés du parlement transféré à Montargis, le roi notre seigneur vous écoutera ; mais si c'est comme députés du parlement rebelle de Paris, vous pouvez vous en retourner comme vous êtes venus. — Nous venons, répondirent les gens du roi, lui faire entendre ce que nous avons à exposer pour son service. Rapportez au conseil nos paroles. — Je le veux bien, répondit l'envoyé, si vous restez là ; vous ne pouvez être admis à Saint-Germain [2]. » C'était le 9 janvier, le temps était froid, pluvieux ; il y avait de quoi geler sur la grande route, et néanmoins MM. les gens du roi obtinrent avec peine d'entrer dans le bourg de Saint-Germain, pour se mettre à couvert en une hôtellerie où ils allumèrent un immense feu au foyer. Enfin, ils furent introduits auprès de M. le chancelier qui les reçut très laconiquement, et leur remit de nouveau l'édit qui transférait le parlement à Montargis : « Annoncez, leur dit-il, à la ville de

[1] Mss. Dupuy, vol. DCCLXXV.

[2] Voy. aussi : *le voyage de la France à Saint-Germain, avec ses plaintes à la reine pour la paix*. Paris, Jean Rocolet, 1649, in-4°.

Paris que dans peu d'heures elle sera investie de vingt-cinq mille hommes. Je vous ordonne, au nom de la reine, de partir sur l'heure, sans vous permettre en aucune manière de coucher à Saint-Germain[1]. »

Quand les députés du parlement arrivèrent à Paris, on était dans cette ferveur de liberté parlementaire et municipale qui éclate souvent par des folies. Le mauvais accueil qu'on avait fait à MM. les gens du roi avait partout inspiré un sentiment de violence ; quoi! on avait dit des insolences aux députés de la cour du parlement, à cette magistrature liée à la cause bourgeoise et populaire ! N'était-ce pas le Mazarin qui avait fait tout cela, cet ennemi de tout bien public? Et la compagnie si respectée resterait-elle sans défenses, ne prendrait-elle aucune mesure contre une illégale provocation ? On se rassembla en toute hâte au Palais, et presque sur l'heure l'arrêt suivant fut rendu : « Ce jour, la cour, toutes les chambres assemblées, délibérant sur le récit fait par les gens du roi de ce qu'ils se sont transportés à Saint-Germain-en-Laye par devers ledit seigneur roi et la reine régente de France, en exécution de l'arrêt d'hier, et du refus de les entendre, disant que la ville étoit bloquée. Et attendu que le cardinal Mazarin est notoirement l'auteur de tous les désordres de l'État et du mal présent, l'a déclaré et déclare perturbateur du repos public, ennemi du roi et de son État ; lui enjoint de se retirer de la cour dans ce jour, et dans huitaine hors du royaume. Et ledit temps passé, enjoint à tous les sujets du roi de lui courir sus, fait défense à toutes personnes de le recevoir. Ordonne en outre qu'il sera fait levée de gens de guerre en cette ville en nombre suffisant ; à cette fin, commissions délivrées pour la sûreté de la ville tant au dedans qu'au dehors. » Le parlement rompait ainsi toute négociation avec Saint-Germain ; il n'était plus possible de traiter dans l'état d'exaspération où se trouvaient les deux partis, se proscrivant l'un l'autre; la compagnie déclarait Mazarin perturbateur du repos public, et le conseil présidé par Mazarin transférait le parlement à Montargis, comme si celui de Paris

[1] Mss. Biblioth. royale, cot. n° 1206.

[2] Extrait des registres du parlement. — FONTANIEU, portefeuilles, n. 490, 491, janvier 1649.

était en rébellion armée. Au milieu de ces grandes discussions, l'Hôtel-de-Ville cherchait à conserver son caractère modéré et à ne se compromettre ni avec la cour ni avec le parlement; il prenait des mesures de sûreté, mais leur donnait une tendance vague, de telle sorte qu'on pouvait les interpréter dans un sens de pure prévoyance, comme il convenait à toute administration régulière. L'Hôtel-de-Ville avait eu aussi ses députés à Saint-Germain; ils n'y avaient point apporté un langage d'autorité et d'arrogance. M. Fournier, premier échevin, admis sans difficulté à l'audience de la reine, avait parlé avec tant d'adresse qu'il avait tiré des larmes de plusieurs de la cour; la reine Anne d'Autriche ne s'en était pas empêchée; mais les esprits étaient tellement préoccupés qu'il n'avait pu rien avancer. Mazarin fit répondre « que le seul moyen de voir le roi à Paris étoit de soumettre le parlement suivant la déclaration royale, et qu'ainsi ledit parlement sortiroit par une des portes de la ville, tandis que Leurs Majestés rentreroient par une autre. » Et ledit M. Fournier avait dit[1] : « Ah! Madame, que Votre Majesté descende un peu jusqu'à nous pour considérer l'état déplorable de notre ville, qui durant l'absence de Vos Majestés se peut dire un corps sans âme, sans mouvement et sans forme, et qui reconnoît avec un regret extrême qu'il n'y a que Vienne et Madrid qui profitent de son malheur.... Voudriez-vous, Madame, quand la France a gagné tant de batailles sous la régence de Votre Majesté, en perdre le fruit en un seul jour et tourner vos armes victorieuses contre vos propres sujets? Nous vous en conjurons par tout ce qu'il y a de plus saint et de plus auguste dans le monde, par vos bontés mêmes, par nos soumissions et nos respects, par votre noble fils dont les douces inclinations n'attendent que les mouvements de votre pitié pour les suivre et pour apaiser ceux de son indignation. »

En entendant ce langage de soumission respectueuse, la reine touchée avait fait mille protestations de son attachement pour les habitants de Paris; elle avait dit en prenant les mains de Fournier : « Bon et brave échevin, dites aux habitants tout notre désir de nous en revenir, mais il faut qu'ils se débarras-

[1] Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n. XXXII, aux Archives du royaume.

sent de tous ces brouillons du parlement, qui seuls font la sédition et la révolte en la ville. Ah! s'ils veulent nous traiter comme le roi et la reine d'Angleterre, ils trouveront à qui parler! nous ne sommes pas encore prêts à nous rendre. » Tous ces rapports avec l'Hôtel-de-Ville donnaient aux mesures qui étaient prises par les représentants de la bourgeoisie un caractère de timidité et d'irrésolution. Pendant que les députés étaient partis pour Saint-Germain, on se rassemblait pour la police de la ville [1]. « Il fut envoyé mandement aux colonels de ne laisser passer que les cochers et messagers ordinaires, après avoir visité les hardes et paquets. Et d'autant qu'on appréhendoit la nécessité des vivres, il fut dressé l'ordonnance qui s'ensuit : « Il est enjoint à tout marchand de grains et aux bourgeois habitans de cette ville qui ont des grains en greniers, soit sur la rivière ou dans les villages aux environs de Paris, de les faire incessamment amener et arriver en cette ville pour la provision des halles, à quoi toutes les personnes donneront main forte. Il leur est enjoint de faire prendre les armes aux habitans du faubourg Saint-Marcel, et d'y faire bonne veille tant de jour que de nuit; ensemble de poser des corps-de-garde aux lieux et endroits qu'ils jugeront nécessaire, le tout par l'avis de M. de Thiles, colonel dudit faubourg [2]. Le même jour, M. le prévôt des marchands et le sieur Hachette, échevin, partent pour aller en une police générale qui se devoit tenir en la chambre Saint-Louis, en sorte qu'il ne demeura que le sieur Lescot à l'Hôtel-de-Ville. »

Aucune de ces mesures ne signalait un esprit de dévouement à la cause parlementaire contre la régence ; les magistrats municipaux agissaient, mais mollement; ils obéissaient à l'impulsion, ils ne la donnaient pas. Est-ce que cette indifférence pour l'énergique mouvement parlementaire pouvait se maintenir longtemps? Quoi! nosseigneurs de la grande cour judiciaire avaient ordonné qu'il serait couru sus à Mazarin, l'avaient flétri d'une grande proscription, et il serait dit que MM. de l'Hôtel-de-Ville traiteraient avec lui, et verraient avec indifférence tout ce qui se passait! Dans l'ordre des juridictions, la

[1] Regist. de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII, aux Archives du royaume,

[2] Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n. XXXII.

police de Paris, l'administration politique, appartenait au parlement, et par conséquent l'Hôtel-de-Ville rentrait dans son ressort; il lui devait obéissance. La compagnie prit le parti de dominer les fonctions municipales et d'envoyer une députation à l'Hôtel-de-Ville pour s'assurer incontinent la haute main dans la gestion de la cité. Le parlement choisit à cet effet quatre de ses conseillers les plus ardents, parmi lesquels le vieux Broussel, c'est-à-dire l'homme des barricades. « A ce moment arrivèrent au petit bureau de la ville, MM. de Broussel, Lenain, Menardeau et Payen, conseillers en parlement. S'étant lesdits sieurs conseillers, sans autres paroles et cérémonies, assis dans les premières places du bureau de ladite ville, dirent au sieur Lescot qu'ils étoient députés du parlement pour venir travailler en ce lieu, conjointement avec MM. les prévôt des marchands et échevins, qu'il étoit question de dresser des commissions pour la levée des gens de guerre et pourvoir à la sûreté de la ville; qu'il ne falloit avoir, dans la conjoncture présente, qu'une même volonté; qu'on sauroit bien remarquer ceux qui voudroient jouer les deux; interpellant ledit sieur Lescot de leur donner compte des affaires de ladite ville, et de venir travailler avec eux au fait desdites commissions, qui étoit la chose qui pressoit le plus à présent. A quoi M. Lescot ayant répliqué que M. le prévôt des marchands étoit en cette ville, travaillant au fait de la police générale, cela n'empêcha pas qu'ils témoignèrent une très grande mauvaise humeur, ayant été obligés d'attendre jusqu'à cinq heures que ledit prévôt des marchands, Hachette et Lescot, échevins, retournèrent de ladite police générale, lesquels ayant salué les députés du parlement, apprirent par leur bouche ce qu'ils avoient ordre de leur dire de la part de la cour. M. le prévôt des marchands leur dit qu'il louoit les soins que prenoient MM. du parlement de veiller à la conservation de la chose publique, que la ville seconderoit toujours leur zèle et bonne intention, mais qu'il étoit préalable d'attendre les députés que la ville avoit envoyés au roi et à la reine régente, et d'assembler leur conseil pour y faire entendre les intentions de Sa Majesté et celles du parlement, afin de travailler tous ensemble au rétablissement de la paix publique. Il fallut en rester là, et se retirèrent de la façon,

après qu'un d'entre eux eût demandé une chambre pour le loger au greffier de la ville, ce qu'on n'osa pas lui refuser, car il avoit l'œil du commandement. »

Toute l'ardeur de la résistance était ainsi passée au parlement ; il avait pris fait et cause pour la populace de Paris, pour le mouvement des barricades. La bourgeoisie paisible ne marchait pas avec le parlement, et voilà pourquoi celui-ci voulait détrôner l'Hôtel-de-Ville, afin d'imprimer au mouvement de la vieille capitale cette énergie qui avait signalé la résistance parlementaire de Londres contre les empiètements de la royauté. Le parallèle était facile à faire : c'était précisément dans ce temps de froidure de janvier que Charles Ier d'Angleterre répondait aux communes réunies en grande convention ; il avait été vendu par les Ecossais, comme Anne d'Autriche et son fils pouvaient être livrés par quelques compagnies des gardes ; les parlementaires foudroyaient Mazarin comme les communes avaient condamné Straffort. Que de réflexions ne devait pas inspirer une telle similitude ! combien d'espérances ne devait-elle pas faire naître parmi ces ambitions et ces têtes inquiètes de magistrature qui visaient à la souveraineté ! Les vieux conseillers nourris des études de l'antiquité romaine pouvaient aussi rêver de république, de sénat et de ces pompeuses images qui venaient si souvent décorer leurs discours d'apparat aux rentrées solennelles de Pâques ou de la Saint-Martin !

Quand un tumulte éclatait à cette époque où la noblesse était si puissante encore, il était rare que ce mouvement n'eût pas à sa tête quelques-uns de ces braves gentilshommes qui ne pouvaient supporter le joug de la royauté. Il y avait toujours des mécontents contre les ministres, des seigneurs qui, à la première nouvelle d'une résistance tant soit peu importante, s'y jetaient tête baissée pour la diriger dans leur intérêt. Les gentilshommes étaient alors la partie militaire de la nation ; la profession des armes était leur unique passe-temps ; ils l'embrassaient avec ardeur. La bourgeoisie était bruyante, mais poltrone ; si elle gardait ses villes, si elle formait ses compagnies armées au son du tambour, vous ne l'auriez fait que difficilement sortir de ses murailles pour combattre dans la plaine les troupes régulières. MM. du parlement faisaient bien de

beaux discours, prononçaient des arrêts; tout cela ne mettait pas du courage au cœur de la bourgeoisie. Et les mécontents, combien n'étaient-ils pas nombreux! Il y avait de braves et hardis bâtards, comme le duc de Beaufort, de vieux amis du peuple, comme les Lorrains représentés par le duc d'Elbœuf; et puis les Conti, les Longueville, les Brissac, les Bouillon, le prince de Marsillac et tant d'autres capitaines qui ne demandaient pas mieux que de se mêler aux armes. « M. le duc d'Elbœuf retourna de Saint-Germain à Paris le 7 de ce mois avec deux de ses enfans, pour s'offrir de servir le roi et l'Etat. La nouvelle de l'arrêt du parlement contre le cardinal avait été connue le même jour à Saint-Germain, et l'on apprit en outre que plusieurs princes, seigneurs et gens de condition s'offroient. M. le prince de Conti et le duc de Longueville (la femme duquel étoit demeurée à Paris fort grosse) s'évadèrent de Saint-Germain, et étant arrivés à la porte Saint-Honoré sur les deux heures du matin, donnèrent l'alarme, en sorte qu'en un instant l'on y envoya mille hommes; et comme l'on avertit l'Hôtel-de-Ville de leur arrivée, et ceux-ci le parlement, on envoya vers les sept heures du matin M. le président Noyon et M. de Broussel, etc.[1], en divers carrosses pour savoir l'intention desdits seigneurs, qui furent conduits par une compagnie de bourgeois dans l'hôtel de Longueville. Le parlement s'étant assemblé, le prince de Conti y entra, sans M. de Longueville (qui, n'étant point pair, n'a pas ses entrées en icelui). Le prince de Conti déclara que lui et le duc de Longueville s'étoient retirés de la cour, et qu'ils venoient pour assurer le parlement et la ville de Paris, qu'ils vouloient servir le roi et l'Etat. A cette assemblée, le prince de Conti, le duc d'Elbœuf s'y trouvèrent, comme la duchesse de Longueville avec MM. ses enfans. M. de Bouillon, madame sa femme et quatre beaux fils, entrèrent dans l'assemblée avec M. de La Mothe. En la séance il fut résolu que le prince de Conti seroit généralissime de l'armée, auquel MM. de Bouillon et de La Mothe seroient donnés pour conseils; que le duc d'Elbœuf seroit lieutenant général. Le duc de Bouillon ayant voulu donner sa femme et ses enfants pour assurance de sa fidélité, on lui répondit que l'on se

[1] Reg. de l'Hôtel-de-Ville, cot. XXXII.

fioit à sa parole. Après quoi tous les seigneurs prêtèrent serment au parlement de servir le roi et l'État; le marquis de Noirmoutiers, les sieurs de la Boulaye, de Lambert, de Tréville prêtèrent ce serment, ainsi que les hauts officiers de l'armée, laquelle doit être, dit-on, de vingt mille hommes de pied et dix mille chevaux[1]. »

Quand un si grand nombre de bonne et brave noblesse venait ainsi prendre le commandement des Parisiens, il était impossible que les opérations militaires et que les actes du gouvernement municipal ne prissent pas une certaine extension. Il y avait de l'ardeur dans la capitale ; le parlement avait rendu un arrêt pour une levée d'argent et de troupes; il avait voté lui-même la contribution volontaire d'un million ; toutes les cours, les corps de métiers, contribuèrent également. Comme dans tous les mouvements où le peuple se mêle, on faisait des dons volontaires, des offrandes pour la défense de la cité. Un vieux parlementaire récapitule les grands efforts de Paris. « Ceux qui sont locataires des portes cochères fournirent un homme à cheval ou 50 livres en argent, les locataires de maisons à portes non cochères, un homme de pied ou 30 livres en argent. L'on ne sauroit croire comme l'on va à la foule porter son argent. Aujourd'hui on a fait déjà montre de quatre mille chevaux armés et de personnes bien équipées. Les maquignons firent offre dimanche dernier de bailler mille chevaux, desquels ils ne demandoient le paiement qu'après la guerre finie; et l'offre ayant été acceptée et leurs sûretés reçues, ils ont exécuté leurs promesses[2]. » Pour donner plus d'énergie et plus d'ensemble au mouvement de Paris et peut-être aussi afin d'offrir plus de garanties au peuple, les princes signèrent de leur scel un acte de fidèle union avec la bourgeoisie. Nous promettons réciproquement de ne nous désunir jamais les uns les autres ; en foi de quoi nous avons signé le présent écrit, duquel nous protestons ne pas nous départir jusqu'à ce que ledit cardinal de Mazarin se soit retiré du royaume pour n'y plus rentrer, ou qu'il ait reçu le châtiment que méritent ses crimes; et cette pièce de mutuelle garantie était signée par

[1] Mss. Biblioth. royale, cot. n° 1206 (Supplément français).

[2] Mss. Biblioth. royale, cot. n° 300. (Supplément français.)

le prince de Conti, les ducs de Longueville, d'Elbœuf, de Beaufort, de Bouillon, de Brissac; le maréchal de La Mothe et le prince de Marsillac. » Belle fleur d'une brave et haute noblesse qui se liguait avec le parlement et la bonne ville de Paris!

L'union des princes et des bourgeois donnait une grande impulsion au mouvement politique. En Angleterre, l'armée parlementaire était également dirigée par de fiers et nobles seigneurs qui avaient offert leur épée contre leur roi; de telles adhésions rehaussaient le cœur des cours souveraines, pauvres compagnies en fait de courage, car elles se sauvaient aux moindres mousquetades, témoins présidents et conseillers aux barricades, pâles, blêmes et sans pouls. Pour les paroles et arrêts, c'était bien différent: le parlement de Paris venait d'écrire à tous les autres parlements de France pour qu'ils eussent à joindre leurs efforts à la cause commune [1]. Deux arrêts suivirent cette lettre circulaire; les magistrats ne se dissimulaient pas que les armées qui se rendaient autour de Paris menaceraient bientôt la sûreté et l'indépendance de la grande capitale. La paix qui venait d'être conclue mettait à la disposition de la régente et de Mazarin de nombreux régiments qui des frontières allaient se déployer jusque sous les murs de Paris. En pareille circonstance, qu'avait fait la chambre des communes d'Angleterre? Elle avait enjoint à tous ces généraux, chefs de corps d'armée, de se soumettre immédiatement à son autorité, sous peine de vie et de confiscation. L'arrêt du parlement de Paris portait: « La cour, toutes les chambres assemblées, sur l'avis qu'en haine de l'arrêt de ladite cour, le cardinal Mazarin, pour exercer sa vengeance contre elle, fait avancer toutes les troupes qui étoient à la frontière et dans les places fortes, et expose par ce moyen ces villes aux entreprises des ennemis, a ordonné et ordonne que l'arrêt suivant [2] sera exécuté; fait inhibition à tout capitaine ou soldat d'approcher à vingt lieues de Paris; enjoint à tous ceux qui sont plus avancés de se retirer incessamment dans les garnisons des villes

[1] « Lettre de la cour du parlement de Paris aux parlements du royaume. » 18 janvier 1649, mss. Dupuy, vol. cot. 754.

[2] Reg. du parlem. ann. 1749. — FONTANIEU, portefeuille, n 490-491..

frontières. » Cette attitude menaçante était surtout destinée à intimider le parti militaire qui ne s'était point prononcé pour le parlement. Il y avait grand respect pour l'autorité judiciaire, et comment dès lors ne pas employer cet ascendant pour rattacher à la cause parlementaire le plus grand nombre d'officiers possible? A plus forte raison on agissait contre le Mazarin ; lui n'était pas à redouter, car on le savait timide et ployant, il y eut donc nouvel arrêt contre lui : « La cour, toutes les chambres assemblées, délibérant sur l'exécution de l'arrêt du huitième de ce mois, lancé contre le cardinal Mazarin, a ordonné et ordonne que tous les biens meubles et immeubles et revenus de ses bénéfices seront saisis, et commissaires, séquestres et gardiens établis à iceux à la requête du procureur général du roi. »

Lorsqu'une cité est si effervescente, il faut que tout ce qui prend parti pour la cause commune se manifeste avec dévouement. Si une des autorités ne s'abandonne pas à l'enthousiasme militaire ou civique, à la frénésie des opinions passionnées, elle est tout aussitôt accusée de faiblesse et de lâcheté; on jette devant elle tous ces mots de *trahison,* d'*abandon de la cause commune;* heureuse encore si les ardents ne prennent pas contre cette autorité quelques-unes de ces mesures improvisées par les passions irritées. On a déjà parlé des méfiances qu'inspirait la bourgeoisie paisible de l'Hôtel-de-Ville; le prevôt des marchands, les échevins n'étaient plus à la hauteur de tout ce bruit parlementaire; leurs arrêtés paraissaient timides, incertains; ils allaient à Saint-Germain où ils n'avaient pas cessé un moment d'être en communication avec Anne d'Autriche et Mazarin; ils craignaient d'exposer la ville à toutes les horreurs d'un siége. L'hôtel de Grève avait reçu des lettres de Sa Majesté, adressées au parlement; les échevins arrêtèrent que M. le gouverneur, prevôt des marchands et quatre conseillers de ville porteraient lesdites lettres de cachet. « Mais comme il y avoit grand peuple à l'Hôtel-de-Ville, M. le prevôt fut obligé d'y demeurer et de laisser cette charge à M. Fournier, lequel s'en acquitta dignement. Ceci n'empêcha pas néanmoins que quelques-uns du parlement ne sortissent brusquement de la grande chambre, disant tout haut dans la salle du palais,

que tout étoit perdu, et que la ville trahissoit le parlement...[1] *!!* Jamais il ne se fit une plus grande confusion; l'on vit un demi-quart d'heure après arriver quantité de canailles, qui vraisemblablement étoient sorties du palais pour venir faire ravage à l'Hôtel-de-Ville. Mais ils furent fort heureusement arrêtés sur la grande montée par MM. le président de Noyon, Deslandes-Payen, les échevins et conseillers de ladite ville qui revenoient du palais. Ces messieurs ayant réussi à fendre la presse, dirent là quelques paroles; après quoi fut dissipée toute cette populace qui passa le reste de la journée dans la Grève, où ils commirent mille insolences. Cependant ces messieurs montèrent en la salle des colonelles, où ledit sieur président de Noyon déclara à la compagnie qu'il falloit aller droit en besogne dans les affaires présentes, et que le premier qui broncheroit seroit jeté par les fenêtres de l'Hôtel-de-Ville. Cependant il est arrivé deux boulangers de Gonesse dire et avertir qu'ils avoient amené quatre cents charrettes chargées tant de blé, de farine que de pain jusqu'à la Villette; que là ils ont trouvé environ 60 mousquetaires couchés sur le ventre, qui les ont arrêtés tout court, voulant les obliger à retourner, ce qu'ils seront contraints de faire s'ils n'ont promptement des secours, leur étant dorénavant impossible de secourir Paris sans escorte. Les habitans des carrières de Charenton sont venus à la ville demander permission de s'armer et se mettre en défense pour empêcher la garnison que l'on veut leur donner[2]. »

Dans cette situation exaspérée des esprits, il fallait de toute nécessité que l'Hôtel-de-Ville prît un parti : le parlement le menaçait d'arrêt de justice pour trahison, le peuple grondait autour de lui comme un flot menaçant. Les plus impatients des conseillers ne quittaient pas l'hôtel de Grève; le président de Noyon, M. de Broussel étaient toujours sur le marchepied, haranguant le peuple dans une langue toute remplie de passions. Le prevôt et les échevins devaient donc se retirer hors Paris, ou se jeter tête baissée dans le mouvement populaire. Ils préférèrent ce dernier parti, car ils pouvaient encore exercer en le suivant, quelque influence; viendrait un moment où

[1] Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII, aux Archives du royaume.
[2] *Idem.*

les esprits seraient fatigués, et alors c'est quelque chose que de posséder l'autorité municipale pour préparer une transaction. On voit dès ce jour l'Hôtel-de-Ville prendre les mesures de sûreté et de préservation dans l'intérêt du mouvement populaire; il y règne un peu de désordre; il n'y a rien de suivi, de complet, mais enfin les bourgeois n'ont plus de répugnance à prendre la direction du mouvement municipal et de la résistance contre l'autorité royale. «MM. de la ville s'occupèrent de l'expédition des commissions pour la levée des gens de guerre. Fut ordonné aux bourgeois ayant portes cochères, et à ceux qui n'ont que des portes ordinaires, de fournir dès le lendemain des chevaux et des hommes qui sont portés dans ladite ordonnance, à peine d'amende. Puis a été rapporté par M. de Broussel, qu'il y avoit un homme dans le faubourg Saint-Germain, qui faisant profession des armes, offroit à mettre sur pied deux mille hommes de guerre dans trois jours, en lui payant la levée et l'assurance de la subsistance. Il dit aussi que tous les habitans du faubourg Saint-Germain demandoient à se clorre et fortifier avec chaînes; et sur l'avis qu'on avoit eu qu'il avoit paru quelques coureurs des ennemis hors du faubourg Saint-Antoine, le sieur de Poix eut ordre d'y conduire sa compagnie, et de tenir la campagne autant qu'il le pourroit. Fut aussi délivré commission à M. le président de Noyon et à M. Deslandes-Payen, pour aller se saisir du château de la Bastille, ledit sieur Payen ayant au préalable assuré qu'il avoit arrêté le nommé Alexandre, qui garde les poudres, lesquelles sont dans les tours du Temple.

« Ainsi rassemblé à l'Hôtel-de-Ville, on entendit un grand bruit du côté du faubourg Saint-Antoine; la garnison du bourg de Vincennes s'étoit avancée; elle avoit tiré des coups de pistolet jusqu'à la garde dudit faubourg, qui cria *au secours!* De quoi MM. de la ville ayant été avertis, résolurent un mandement pour que l'on eût à arrêter aux portes toutes voitures, tous chevaux et leurs cavaliers non munis de passe-ports. Il fut ordonné en outre aux quarteniers de faire une revue dans l'étendue de leur colonelle pour savoir de quelles personnes on pouvoit faire état pour le service du roi et de la ville, et quels sont ceux qui demeurent en chambres louées et cabarets

publics, et le sujet qu'ils ont d'y demeurer; ils devoient en envoyer un état au bureau de la Grève au plus tôt. Il fut enjoint en outre aux habitans du faubourg Saint-Germain-des-Prés de travailler aux fortifications de ce côté des murailles, aux maîtres des œuvres de la ville de faire réparer les brèches, murer les portes de Saint-Louis, de la Conférence, de Sainte-Anne, de Saint-Roch, du Temple, de Richelieu, de Nesle, et de Saint-Marcel. Un autre ordre fut adressé à M. Tallemon, colonel destiné à la garde de la porte de la Conférence, et à sire Julien Gervais, quartenier, de faire incessamment rompre le pont de ladite porte la Conférence, à peine de répondre en leurs propres et privés noms, des inconvéniens qui en pourroient arriver cette nuit. Autre à M. de Tillevault, lieutenant-colonel, de faire mettre ce soir cinq cents hommes de guerre à la porte Saint-Antoine. Et d'autant qu'on disoit tout haut qu'il se devoit faire un grand effort cette nuit et qu'il étoit constant que les ennemis avoient dessein de brûler les moulins et les faubourgs. »

Le prevôt des marchands et les échevins de l'Hôtel-de-Ville s'associaient par ces actes aux mesures parlementaires; ils donnaient ainsi des gages à la résistance contre la régence de Saint-Germain. Que pouvait-on leur reprocher? N'obligeaient-ils pas les bourgeois à fournir hommes, argent, chevaux? Ne veillaient-ils pas à la sûreté des remparts, à la garde des munitions? Il était naturel qu'on leur rendît quelque confiance. Le parlement sentait le besoin de l'union : si l'on se divisait au milieu d'une ville déjà livrée à mille opinions diverses, combien Mazarin n'aurait-il pas meilleur marché de la bonne capitale? Si l'on voulait combattre avec quelque chance de succès, il fallait loyalement se réunir dans la cause commune, ne point se jeter et se perdre dans de vaines accusations. Puisque l'Hôtel-de-Ville donnait des preuves de son dévouement, on devait les accueillir, ne plus se méfier de lui, tout en prenant les précautions nécessaires pour ne pas en être trahi. L'Hôtel-de-Ville avait une certaine puissance sur les bourgeois; s'il y avait un peu d'indifférence parmi les compagnies de garde, c'étaient MM. le prevôt et échevins qui en stimulaient le zèle. Le parlement voulut donc faire cesser tous

les dires que les ardents répandaient sur le mauvais vouloir des échevins et prevôt; il rendit arrêt solennel : « La cour, sur ce qui a été tenté par les ennemis de l'État de jeter la division entre le parlement et les officiers de la ville, a arrêté qu'il en sera informé à la diligence du procureur-général du roi, enjoint aux prevôt des marchands et échevins de continuer l'exercice de leurs fonctions avec la même affection et fidélité qu'ils ont témoignées ci-devant, et dont la compagnie est satisfaite, et met leurs personnes, familles et biens en sa protection et sauve-garde, et fait très expresses défenses à toute personne de leur méfaire ni médire, à peine de la vie.» Cette séance fut consacrée à l'union intime de tous les partis, de toutes les classes, noblesse, bourgeoisie, commune; madame de Longueville se décida à venir habiter de sa personne l'hôtel en Grève, tout à la fois comme un otage et une surveillance pour les mesures militaires et municipales qu'allaient prendre MM. les échevins, prevôt et conseillers. A quoi ces messieurs repartirent « qu'il y avoit peu de logement en ce lieu pour des personnes de leur qualité, et que la ville n'étoit point en doute de l'affection et bienveillance que M. de Longueville avoit pour elle; mais ayant ces dames répondu qu'elles s'accommoderoient du lieu qu'il plairoit leur donner, et ces messieurs voyant que c'étoit tout de bon, les conduisirent dans la vieille chambre du greffier, qui répond sur la rue du côté de Saint-Jean, et ces dames firent apporter les lits et quelques siéges de l'hôtel de Longueville. Et les gens de service de l'Hôtel-de-Ville leur ayant fait observer que les portes et fenêtres étoient mal closes, ces dames ne firent autre demande que s'il y avoit des rats en ladite chambre, et sur la réponse dubitative firent avancer quelques chats de leur hôtel. Et peu après M. Mandat, maître des comptes, est venu donner avis à la ville que la cour de parlement venoit de donner arrêt par lequel M. le prince de Conti étoit déclaré généralissime de notre armée à vingt lieues à la ronde de Paris[1], et M. le duc d'Elbœuf son lieutenant-général, et M. de Longueville généralissime des armées du royaume au-delà de vingt lieues. »

Tel était Paris dans les premiers jours d'émotion municipale

[1] Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n. XXXII, Archives du royaume.

qui suivirent le départ du roi. Il y avait beaucoup de mouvement, des mesures bruyantes, comme cela se fait toujours quand une rébellion vient du peuple; mais au fond ceci n'était pas très redoutable : toutes ces compagnies bourgeoises qui se formaient à la hâte ne pouvaient nullement résister en rase campagne aux troupes du roi. Oh! quand il s'agissait de parader, de passer la revue sous de riches enseignes, au son du tambour et de la trompette, il y avait beaucoup de zèle; on en apportait même encore quand on commandait de monter quelques gardes de nuit ou de parcourir les remparts, quoiqu'on trouvât que le froid de janvier était rude lorsqu'il fallait faire sentinelle sur les portes Saint-Martin ou Saint-Honoré. Mais le service antipathique à la bourgeoisie, c'était la guerre au dehors et en plaine : craignait-elle quelque estocade, elle s'en revenait à toute jambe, éparse comme un troupeau jusque sous ses murs où elle reprenait fièrement son attitude municipale, son mousquet et sa hallebarde. On aimait bien alors être colonel, capitaine de son quartier pour étaler son hausse-col et diriger sa compagnie ou sa colonelle vers le marché Saint-Jean ou la porte Saint-Antoine! Il n'y avait donc de vraiment redoutable que les troupes levées par les gentilshommes; celles-là avaient une véritable énergie, elles se battaient comme des routiers et des aventuriers, à la vieille manière des soudards, comme les batailles s'entendaient aux bords du Rhin, dans la Flandre, aux victoires de Rocroi, de Lens ou de Nordlingue.

Dans ce commencement d'hostilités, la cour de Saint-Germain paraît tout-à-fait déterminée aux chances des batailles, sans avoir la moindre idée de transaction; forte de l'appui des gens de guerre, elle n'est point en train d'en venir à un arrangement avec ce parlement qui rendait des arrêts de proscription et rébellionnait le pacifique Hôtel-de-Ville. Un premier ordre avait transféré le parlement à Montargis, et la reine avait refusé de l'écouter dans ses remontrances. On passa à des mesures plus sévères : une déclaration du roi annule tous les arrêts et arrêtés intervenus : « par les gens disant tenir la cour de parlement de Paris, comme donnés par attentat et entreprise ouverte contre l'autorité royale, et par gens qui n'ont aucun

pouvoir; fait défenses à tous officiers et sujets d'y obéir ni d'exécuter les ordres qu'ils leur donnent, de s'armer ni souffrir aucune levée de deniers sur eux. Déclare nulles toutes les dettes contractées pour argent prêté aux compagnies souveraines et autres de la ville de Paris et employées contre le service du roi [1]. »

Une autre déclaration du roi plus violente encore proscrit tous princes et seigneurs qui avaient pris part au mouvement municipal : « Ils sont déclarés atteints et convaincus du crime de lèse-majesté pour cause de rébellion et désobéissance notoire, et comme tels, privés de tous honneurs, charges, gouvernements, dignités et bénéfices; leurs biens acquis, confisqués et réunis à la couronne, si dans trois jours ils ne se rendent auprès de Sa Majesté pour le service de fidélité qu'ils lui doivent. » Le conseil de Saint-Germain profitait de toutes les circonstances pour se mettre en rapport avec les habitants et les troupes restés fidèles dans la bonne ville de Paris. Quand le parlement ou l'Hôtel-de-Ville prenait quelques mesures sévères, tout aussitôt arrivaient des ordres de Saint-Germain pour en empêcher l'exécution ; ces ordres étaient transmis par des voies sûres à quelques-uns de ces braves et fidèles capitaines qui obéissaient malgré eux aux arrêts du parlement, et ces arrêts n'étaient pas bien exécutés, parce qu'il y avait incertitude de l'avenir, aucune sûreté pour les existences. L'état de la ville exigeait des levées d'impôt fréquentes et lourdes; un jour c'étaient les portes cochères qui devaient fournir chacune un homme pour les régiments; un autre des dons forcés qu'on décorait du nom de *volontaires*. Le lendemain il fallait courir aux armes; ici, les moulins étaient détruits; là, on craignait pour les subsistances. Les riches avaient en face et comme terrible menace des émotions populaires, le pillage. En compensation de tous ces sacrifices d'argent, de repos et de veilles, il y avait quelque chose qui réchauffait bien les esprits, c'était l'amour-propre bourgeois, singulièrement flatté de cette supériorité inquiète qu'il avait sur le conseil du roi : on était fier dans les quartiers de cet hommage que venaient rendre à la puissance municipale les grands seigneurs et les nobles; et puis messieurs du parlement avaient

[1] 23 janvier 1649. Portefeuille Fontanieu, 490-491.

le pouvoir; ils régnaient en maîtres sur le peuple et la cité de Paris; quand ils paraissaient dans les rues avec leur bonnet à mortier ou leur robe traînante, tout s'abaissait devant eux; s'ils rencontraient la bannière frondeuse de la ville parsemée d'étoiles d'or en champ d'azur, avec cette devise : *Regem quærimus*, cette bannière les saluait comme les véritables maîtres du gouvernement. Aussi s'empreignaient-ils de cet esprit étroit et parlementaire qui procédait par tierce opposition, langage de la basoche, formules de procureurs : le *cedant arma togæ* semblait l'unique formule de la rébellion de Paris. De là, cette puérilité de moyens, cette faiblesse dans la direction des forces. A Londres, pour frapper les grands coups, le parlement s'était placé tout entier sous l'épée; à Paris, il voulut placer l'épée sous la robe, et voilà pourquoi la Fronde fut un tumulte passager, et non pas une révolution haute et complète.

Un des caractères des petites séditions qui partent des assemblées, c'est surtout de se faire bavardes, de s'épuiser en pamphlets, en caquetages, en satires, en invectives. Tout homme qui alors a dans ses mains une plume, une pensée dans sa tête, éprouve un besoin de publicité; il en veut à tout prix; il n'y a plus de forum, mais mille petites tribunes qui entretiennent les mécontentements. La bourgeoisie aime ce parlage sur les affaires publiques; quand elle se mêle au gouvernement, la société est tout à coup inondée de griefs, de doléances, de requêtes minutées ou grossoyées; elle applaudit aux bons sarcasmes, elle est fière des justifications. Aucune époque n'a présenté une masse de pamphlets aussi considérable que ces temps de troubles de Paris; on en trouve par milliers, sous toutes les formes : odes, poésies, sermons, exhortations; j'aime à les recueillir et à les reproduire, parce que ces écrits me font vivre dans ce temps, parce que j'existe en quelque sorte dans le parloir aux bourgeois, aux halles, aux faubourgs, à la place Maubert, ou bien encore sous le grand péristyle du palais de justice parmi les parlementaires et les gens de la basoche. Vous citerai-je : « les raisons et les véritables motifs de la défense du parlement et des habitants de Paris, contre les perturbations du repos public et les ennemis de l'Etat? — le Serment de l'union des princes et seigneurs ligués contre le mauvais

gouvernement de Jules Mazarin ; — la Gazette de la place Maubert, ou Gazette des halles, touchant les affaires du temps; — la Lettre joviale à M. le marquis de La Boulaye ; — au prince du sang surnommé *la Cuirasse*, belle satire en vers contre le prince de Condé.» Que dire de « la Pucelle de Paris triomphante des injustes attaques et violeries d'un Italien, par la force des arrêts ; — du Mouchoir pour essuyer les yeux de M. le prince de Condé [1]; — enfin « la Plainte à la reine, des dames de Paris, qui ont leurs maris dans l'armée mazarine ? »

Ce n'était rien encore comparativement aux estampes allégoriques et satiriques contre le cardinal Mazarin, à l'occasion de l'arrêt rendu contre lui le 8 janvier 1649. Car enfin où était le salut de la France, si ce n'est dans les armes de la ville de Paris ? On y voyait dans ces belles images un vaisseau, aux enseignes fleurdelisées, portant : Monseigneur le prince de Conti, généralissime de l'armée du roi, qui tient le timon du vaisseau ; le prince est accompagné des ducs d'Elbœuf et de Beaufort et du prince de Marsillac. Devant eux sont les ducs de Bouillon et de La Mothe Houdancourt avec le marquis de Noirmoutier, lieutenant général. Au milieu du vaisseau, le parlement et messieurs de la ville ; dans l'eau, à côté du navire, on reconnoît le cardinal Mazarin «s'efforçant de renverser la barque française par des vents contraires à sa prospérité»; derrière lui nagent les monopoleurs, représentés sous des formes de démons et armés de gros soufflets, qu'ils font jouer contre le vaisseau ; à gauche, et également plongé dans l'eau, le maréchal d'Ancre que l'on a désigné par une ancre qu'il tient à la main: « Il est là, est-il dit dans la gravure, se noyant et tâchant de couler le vaisseau à fond, faisant signe au Mazarin de lui prêter la main dans sa première entreprise.»

Ces images enluminées étaient jetées parmi le peuple, afin de réchauffer son dévouement à la cause parlementaire et de l'Hôtel-de-Ville ; celui-ci aimait mieux, pour exciter son gros rire, les sales et grossières gravures où le cardinal était reproduit, tantôt la chemise levée et montrant ses ordures, tantôt sous une physionomie dégoûtante, enlaçant de ses bras

[1] La plupart de ces pamphlets étaient imprimés par Claude Morlot, rue de la Bucherie, *aux Vieilles Étuves*.

étiques une grosse harengère sous les traits d'Anne d'Autriche. Et les chansons donc, faut-il les passer sous silence? et pourquoi ne pas rappeler « le Récit du grand combat donné dans la ville de Cologne entre deux dames et les deux nièces du cardinal Mazarin? et les Complaintes sur l'arrêt de la cour de parlement contre Giuglio Mazarini, sur l'air : le roi de Hongrie et l'empereur? « Ce coglione de Mazarini avoit contre Dieu et la loi, la nuit, enlevé le roi ; mais il a fallu qu'il se retirât quand il a voulu Paris affamer; ainsi ce cardinal ne nous fera plus de mal. » On chantait encore le Qu'en dira-t-on des monopoleurs; l'Arrivée de M. de Beaufort dans la ville de Paris, sur l'air : Adieu donc, belle Amynte. « Devoit-on s'alarmer dans la grande cité, puisque nosseigneurs du parlement alloient donner jugement, pour mettre les traîtres à la potence; ils le méritoient bien, car vous, laboureurs, bourgeois et marchand s l'on veut vous faire paître l'herbe parmi les champs [1]. »

Quelquefois aussi dans Paris agité, on faisait entendre, mais à demi-voix, des vers favorables à la paix. Il y avait l'air nouveau de la cour, sur la plainte de l'Amour contre la guerre parisienne, sur le chant de *la courante* de la reine : « Que vous nous avez causé de tourment, fâcheux parlement : le carnaval a perdu tous ses charmes; tout est en armes, et les Amours sont effrayés par le bruit des tambours; place Royale où tant d'amans montroient leur tourmens, au lieu d'aubades, on n'entend plus que mousquetades. » A tout cela on répondait par le chant populaire des Barricades composé par six harengères sur l'air : Tire-l'en-la-la : « C'étoit en effet six revendeuses de poisson qui avoient composé la chanson des barricades dernières. » On chantait le *libera* de Jules Mazarini sur le chant des enfarinés : « Mazarini, te faut chanter ton *libera me, Domine.* » Qu'elle était répétée aussi la complainte de la Poitevine amoureuse de Mazarin, qui avoit le désir d'épouser le cardinal pour avoir ses pistoles! Enfin on riait en parlement, aux halles de cette grosse gaieté qu'excitait le Chant des chapons du Mans, députés des Manceaux, sur les désordres faits par les gens de guerre dans leurs provinces.

Le conseil du roi siégeant à Saint-Germain ne restait pas en

[1] Recueil de chansons mazarinistes. Paris, 1649.

arrière pour lancer aussi dans Paris ses sarcasmes et ses bouffonneries. L'aspect de cette défense municipale avait bien son côté ridicule qu'il était facile de chansonner : ce parlement qui se faisait militaire et siégeait en conseil de guerre, ces conseillers délégués visitant les murailles en robe longue, le bonnet à mortier sur la tête, comme les vieux sénateurs de Rome, ou bien accompagnant les troupes municipales comme commissaires de nosseigneurs ; cette bourgeoisie quittant ses paisibles états pour se rassembler au son du tambour, faisant exercices et manœuvres avec la prétention des soudards et des gardes. Tout cela prêtait à rire ; et puis ce bouleversement de tous les états, ces capitaines sortis des métiers de cordonniers, de tisserands, « changeant, comme le dit un pamphlet, l'empeigne et le ciseau pour la hallebarde, l'épée et le mousquet. »

Une vieille image que j'ai retrouvée représente le capitaine Picard, le fameux homme des halles, debout, le poing sur les rognons, un long bâton à la main, un chapeau à larges bords sur le coin de l'oreille ; de sa bouche sortent ces paroles : « Moi Picard, dit le capitaine, je suis lieutenant, enseigne, caporal tout à la fois, et en ma garde je fais moi seul tous les rangs [1]. » Dans l'*alleluia* des métiers de Paris, on se moque très ingénieusement de tous ces hommes qui sont sortis de leur état pour se jeter dans la carrière de la politique et des armes : « Charles Picard tout le premier reprend l'état de cordonnier ; Tabouret celui de fripier, Doublet refera ses sabots ; et quant à MM. les parlementaires Larcher, Lefebvre et Guénégaud, ils ne vivront pas toujours à gogo. » Des publications plus sérieuses étaient souvent répandues pour éclairer le peuple sur les desseins des parlementaires qui gouvernaient Paris. Ces parlementaires en effet favorisaient le triomphe des maximes les plus opposées aux éléments de la monarchie ; les principes de la souveraineté du peuple, mis en avant par l'école de Calvin, étaient chaque jour exposés dans de longs pamphlets où

1 Moi Picard, dit le capitaine,
Je suis lieutenant et enseigne ;
De ma compagnie les sergens,
Caporaux aussi en pesarde,
Et lorsqu'il faut entrer en garde,
Je fais à moi seul tous les rangs.

de petits écrits : « Ne sait-on pas, disaient ces pamplets, que les sujets ne sont obligés d'obéir même à leurs souverains, que lorsque leurs commandemens se trouvent conformes aux lois fondamentales de leur monarchie. »

De telles publications ne pouvaient pas laisser le moindre doute sur les intentions définitives du parti parlementaire ; ses maximes étaient larges ; le principe de la résistance au pouvoir était développé. On proclamait la souveraineté de la loi plus puissante que celle du monarque même, ce qui était le bouleversement complet du système monarchique, tel que la féodalité militaire l'avait posé, et qui se résumait par cet adage : « Si veut le roi, si veut la loi. » Le conseil de Saint-Germain avait intérêt à faire comprendre au peuple qu'il s'agissait ainsi d'une véritable révolution dans la lutte, d'un changement d'Etat, comme on le disait alors. Par là le conseil effrayait la classe bourgeoise, et donnait à réfléchir à tous ceux du parti modéré qui voulaient bien essayer une résistance sur les questions de basoche, d'enregistrement d'édit, mais qui se gardaient de se mettre en rébellion, comme en Angleterre. Il y avait une imprimerie à Saint-Germain aux ordres du cardinal Mazarin qui ne cessait de préparer des brochures, des écrits, placards qu'on répandait clandestinement à Paris, en les jetant soit sous les portes cochères, soit dans les parloirs, où on les cachait sous le tapis de la table. Il y eut même alors une espèce de journal qui fut distribué la nuit par un homme à cheval qui en avait une cassette pleine ; cet écrit portait le titre du *Désintéressé* : « *A qui aime la vérité*, y était-il dit. Le parlement veut dépouiller le roi de son autorité pour s'en revêtir ; les princes qui se sont unis au parlement voudroient bien s'accommoder de son bien et de ses places. Et vous, pauvres bourgeois de Paris, sacrifiez votre repos, hasardez votre vie, videz le fond de vos bourses, réduisez-vous à la faim, prenez les armes contre votre roi, et ne travaillez qu'à votre ruine ; car, ou le roi demeurera le maître, et il vous fera servir, vous et vos familles, d'exemple à la postérité par un châtiment mémorable de la rébellion ; ou le parlement et les princes auront le dessus, et au lieu d'un roi, d'un légitime souverain qui vous chérissoit avec tendresse, et ne songeoit

qu'à votre soulagement et à vous rendre heureux, vous aurez quatre cents tyranneaux qui vous déchireront et vous opprimeront de mille taxes, comme ils ont déjà commencé, et votre opiniâtreté n'aura servi qu'à allumer et nourrir une guerre civile. Le cardinal, dites-vous, est un méchant homme, parce qu'il n'a pas voulu consentir à la destruction de la royauté, où aucuns du parlement visent pour gouverner eux-mêmes : c'est un perturbateur du repos public, parce qu'il n'est pas tombé d'accord de contenter Novion, Blanc-Mesnil, Viole, Broussel et autres, ni les princes dans ce qui leur étoit venu à la tête de prétendre. Le cardinal est un cruel, un violent, un sanguinaire; cependant on voit la Bastille remplie depuis quinze jours de plus d'officiers et serviteurs du roi qu'elle n'a été de méchans et de criminels dans les six années de la régence, où je ne sais pas qu'il y ait eu autre sang répandu que celui d'un Italien qui donnoit des avis aux Espagnols. Le cardinal est un Crésus, un voleur de deniers publics, il a englouti tout l'argent de France ; cependant nous apprenons qu'il n'a pas de quoi vivre, et que sa maison est tous les jours sur le point de renverser. Tous ces gens en veulent au cardinal; cependant qui ne sait que s'il eût voulu satisfaire les chefs du parlement que je t'ai nommés, et conseiller qu'on donnât Sédan, le Havre, Montreuil et autres choses de pareille nature, le bien public se fût bien porté; il n'en seroit pas le perturbateur, il auroit été le meilleur ministre qui fût jamais; il faudroit le canoniser [1] ! »

Dans un de ses numéros, écrit en gros caractères et presque en forme de placard, le journal *le Désintéressé* s'adresse ainsi aux Parisiens : « *Lis et fais.* — Pauvre peuple de Paris, que je plains ta simplicité et ton aveuglement! dis-moi les sujets de plainte que tu as de l'administration de la reine : a-t-on diminué le paiement des rentes depuis la régence? t'a-t-on chargé de nouveaux impôts ? Il me semble plutôt que tu as eu des décharges de millions à la fois, et des grâces et des soulagements au-delà de ce que la nécessité de soutenir deux pesantes guerres pouvoit permettre. Cependant quelle rage te possède de prendre les armes contre ton roi, un roi mineur, un roi innocent, donné de Dieu, un roi toujours triomphant de tes enne-

[1] Mss. de Béthune, vol. cot. 9353, fol. 49 à 53.

mis? le roi veut seulement ôter des mains des factieux du parlement les armes dont ils lui ont fait tant de mal. Faut-il que tu sacrifices tout pour l'intérêt d'un petit nombre de factieux? Qu'importe que les présidents de Novion et Blanc-Mesnil n'aient pu avoir la coadjutorie de l'évêché de Beauvais pour un de leurs proches, et pourquoi t'intéresser à la vengeance qu'ils veulent prendre de l'éloignement de leur oncle? T'imagines-tu que Broussel ait fait si fort ton tribun s'il eût pu obtenir pour son fils la compagnie aux gardes qu'il poursuivoit? Que te soucies-tu si le président Viole n'a pu être admis en la charge de chancelier de la reine? et crois-tu que les barbes vénérables de Vialard et de Bachaumont, et d'autres jeunes fous de cette portée, qui se nomment eux-mêmes par raillerie les petits pères du peuple et les auteurs des rois, soient fort propres à la réforme de l'Etat? Enfin rien ne se meut dans cette machine que par des ressorts intéressés [1]. »

Cette polémique sérieuse ou ces moqueries venaient à point alors, car les troupes bourgeoises, les compagnies levées par la ville ne jetaient pas un grand éclat; elles osaient à peine mettre le nez hors des portes; elles ne s'étaient jamais présentées une fois sur les grandes routes de Saint-Germain ou de Saint-Denis, sans recevoir de telles estocades, qu'elles rentraient à toute jambe, poursuivies jusqu'au dernier bastion: les troupes royales étaient tant rapprochées de Paris! Savez-vous où M. le Prince avait son poste pour le blocus? à Charenton; M. d'Arlac était au Boivilliers avec douze cents chevaux allemands; le comte d'Harcourt au Bourget, retranché avec deux mille hommes du régiment des gardes, pour empêcher le passage du pain à Gonesse; le maréchal de Grammont avec une partie des gardes à Issy; les gendarmes du duc d'Orléans avec de la cavalerie à Saint-Cloud; le maréchal du Plessis et de la cavalerie à Charonne. Le seul chemin d'Orléans et de Rouen n'était pas fermé encore, ni celui de la Beauce.

Et pourtant l'armée des Parisiens était en nombre! On fit des efforts inouïs durant tout le mois de janvier; on fournit les fonds pour dix-sept régiments de cavalerie de quatre à huit compagnies: c'étaient ceux de MM. de Conti, d'Elbœuf, de

[1] Mss. de Béthune, vol. cot. 9353, fol. 49 à 53.

Bouillon, de La Mothe, de Rieux, de Lillebonne, de Noirmoutiers, de Laigne, de Marcillac, du coadjuteur, de Mathan, de La Boullaye, de Vitry, de Brissac, de Vambure, de Fougerolles, de La Loumère. On leva six régiments d'infanterie de mille hommes chacun, portant les noms d'Elbœuf, de Brissac, de Longueville (deux régiments), de La Pentière, de Villebois, plus, les gardes de Son Altesse le prince de Conti (deux compagnies); les gardes de MM. d'Elbœuf, de Longueville, de Bouillon et de La Mothe; et puis plus de dix mille bourgeois armés avec leurs bannières de métiers et enrégimentés dans leurs colonelles.

Toutes ces compagnies activement organisées par le parti des gentilshommes, portaient des devises, des couleurs indiquant le but de la guerre. C'était l'époque des emblèmes empruntés à l'antiquité de Rome ou de la Grèce. On avait vu récemment en Allemagne, en Italie, en Angleterre toutes les armées portant des symboles sur leur étendard, depuis cette brute sentence des Pays-Bas : *Vivent les gueux!* ou l'épée flamboyante de Jean de Leyde, jusqu'à la masse d'armes et à la cornemuse des Ecossais. Les étendards des frondeurs eurent aussi leurs emblèmes militaires et leurs sentences; M. de La Mothe Houdancourt avait brodé sur son étendard d'azur un Hercule gaulois qui assommait Polyphème, et on y lisait : « La vengeance n'a point de lois [1]. » M. de Bouillon portait des insignes plus pacifiques : une épée entourée d'oliviers, avec ces mots : « La vengeance nous donnera la paix [2]. » M. de Beaufort avait peint les passions qui agitaient son âme : un étendard, chargé de flammes, était entouré de lettres noires : « Le feu venge les crimes [3]. » L'étendard du prince de Conti offrait l'image d'un Phaéton renversé de son char, avec cette épigraphe : « Tu donnes la récompense, tu infliges la peine à ceux qui le méritent [4]. » Cette armée était déjà nombreuse, mais peu disciplinée ; un vieux parlementaire s'exprime ainsi sur les mesures militaires des Parisiens : « L'on a déjà levé ici 11 ou 12 mille hommes, avec lesquels on parle de se mettre en campagne ; mais M. de Bouil-

1 *Nullam habet ultio legem.*

2 *Dabit ultio pacem.*

3 *Ultrices scelerum flammæ.*

4 *Meritas dabis, improbe, pœnas.*

lon a dit qu'il falloit auparavant les exercer un peu. On continue toujours à faire bonne garde à toutes les portes de la ville et avenues des faubourgs, où l'on a fait quantité de barricades. Tous les habitans y vont, chacun à leur tour, en si grand nombre, qu'on voit des compagnies composées de 8 à 900 hommes, et l'on remarque que le seul régiment de la colonelle des halles est composé de près de 3,000 hommes [1]. »

Tous les actes de la ville de Paris se ressentent de l'état désordonné des esprits. La ville prend des mesures de défense extraordinaire ; un conseil de guerre composé des membres du parlement, des officiers municipaux, des membres de la cour des comptes et de la cour des aides s'assemble toutes les après-dinées. C'est chose curieuse que de voir tous ces hommes de robe délibérer sur les moyens à prendre pour diriger une sortie, ou bien une bataille. D'après les ordres du parlement, tous les blés de provisions sont portés dans la galerie du Louvre ; les prix demeurent fixés, savoir : le froment à 16 livres et le seigle à 9. Et pour le pain, le prix est fixé à 24 deniers pour le blanc, la livre; à 22 deniers le moins blanc et à 20 deniers le plus noir. Il est ordonné en outre à tous les marchands, maquignons et loueurs de chevaux de Paris, de céder leurs bêtes aux prix qui seront jugés raisonnables, à peine de confiscation, et d'être regardés comme ennemis du service de la ville [2]. Et le même jour il fut fait lecture en l'hôtel de Grève de l'arrêt du parlement sur l'avis donné de pourvoir à la sûreté municipale. Il y était dit : « Des retranchements hauts et nombreux seront faits ès faubourgs de Paris, et à cette fin seront pris les terres et héritages nécessaires aux environs desdits faubourgs, et à la charge d'indemniser les particuliers auxquels lesdites terres appartiendront [3]. »

Le conseil de guerre se tenait en l'Hôtel-de-Ville de Paris, où étaient MM. le prince de Conti, le duc d'Elbœuf, le président de Mesme, le maréchal de La Mothe Houdancourt, le duc de Brissac, le marquis de Noirmoutier, etc., etc. Il fut proposé que : « pour soulager les bourgeois de tant de fatigues qu'ils

[1] Mss. du roi, n. 1206.

[2] Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII, aux Archives du royaume.

[3] *Idem.*

ont depuis quelques jours, les troupes qui sont sur pied et celles qui se lèveront en vertu des commissions de la ville, feront le service aux plus périlleux endroits, et seront pour la plupart mises aux faubourgs de la ville. » Ces mesures n'étaient pas couronnées de grands succès hors des portes de Paris où l'armée royale faisait chaque jour de nouveaux progrès. Il fut rapporté à l'Hôtel-de-Ville que les troupes de M. le Prince s'étaient emparées par surprise de la ville de Lagny, dont le gouvernement était donné au sieur de Persan. Par compensation les troupes parisiennes entrèrent à Corbeil, et y prirent garnison au nom de la ville. On sent, par les prescriptions municipales, répétées au milieu des plus grands désordres, que le danger approche[1].

Tel était l'état de la ville de Paris, de son parlement, de sa municipalité, de sa bourgeoisie, de ses métiers, à la fin du mois de janvier 1649. Il y avait vingt-quatre jours en effet que l'enfant roi, Anne d'Autriche et Mazarin étaient sortis de ses vieilles murailles, et depuis ce moment, il faut bien le dire, il avait été fait des efforts extraordinaires, des sacrifices incroyables pour arriver à l'armement de la population. L'enthousiasme municipal s'exaltait, on ne peut le nier; le parlement se mit à la tête de cette résistance avec énergie. Dans le recensement civique on trouva que vingt mille bourgeois s'étaient armés et équipés, divisés en douze colonelles, en mémoire des douze apôtres; quatre quartiers qui complétaient les seize, formèrent des compagnies de cavalerie. Chaque maison s'imposa volontairement; tous les corps de métiers, les compagnies souveraines firent également des dons patriotiques : il y eut du fanatisme parlementaire, des vieux souvenirs de la Ligue. Les Parisiens se délectaient à ces bruyantes journées où l'on paradait dans les revues, où l'on se montrait dans les corps-de-garde, sur les remparts ou aux vieilles tours; on aimait le bruit du canon et du tambour. Comme dans cette cohue chacun avait besoin d'aide et de secours, il en résultait une sorte d'égalité fraternelle qui plaisait aux bourgeois; tel homme de métier élevé au rang de capitaine, pressait de sa main noire et cal-

[1] Voyez toutes ces mesures dans le Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n. XXXII, Archives du royaume.

leuse la main gantée des gentilshommes. Madame de Longueville se donnait en otage au peuple; l'Hôtel-de-Ville recevait aussi des membres du parlement pour diriger ses délibérations; le cardinal de Retz, le premier président Molé, le prévôt des marchands, les princes, tout cela marchait comme pairs et compagnons dans le but commun de sauver la ville et d'obtenir le renvoi de ce Mazarin, objet de toutes les invectives, des arrêts du parlement et des proscriptions de l'Hôtel-de-Grève. Arriveraient-ils au résultat qu'ils se proposaient? Paris avait de grandes forces, mais mal exercées et sans discipline; les idées cléricales, municipales et nobiliaires se disputaient la prééminence; il y avait même un régiment de Corinthiens levés par le cardinal de Retz. Parmi les capitaines de la bourgeoisie de Paris, on comptait des hommes braves et de dévouement, et parmi eux MM. Scarron, Lelièvre et Cottard, qui exposaient leur vie et leur fortune pour la cause de la ville; mais tous sans habitude de la guerre, il était rare qu'ils ne reçussent quelques sévères leçons; le prince de Condé leur en donnait d'un jour à l'autre jusque dans les faubourgs de Paris. Ah! que l'on rit sous la tente des mousquetaires de M. le Prince, lorsque fut donnée la première poussée au régiment du cardinal de Retz, ce qu'on appela plaisamment la première épître aux Corinthiens! A vrai dire, il n'y avait à Paris que les troupes réglées des gentilshommes qui pouvaient tenir la campagne : les bourgeois n'étaient de véritables auxiliaires que derrière leurs murailles.

CHAPITRE VII.

LA FRONDE JUSQU'AU RETOUR DU ROI A PARIS.

Considérations générales. — Aspect militaire de la ville de Paris sous la Fronde. — Situation des bourgeois et métiers. — Fraternité des Parisiens. — Gages donnés par le parti des gentilshommes. — Naissance du beau prince de Longueville. — Baptême de l'enfant Charlot Paris. — Actes de l'Hôtel-de-Ville. — Pamphlets. — Chansons populaires. — Ordres du parlement. — Prévôté. — Escarmouches au dehors des

murs. — Traité et pacification de Saint-Germain. — Organisation provinciale de la Fronde. — La cour à Compiègne. — L'Hôtel-de-Ville de Paris. — Exigences du parti nobiliaire. — Division entre Condé et Mazarin. — Le roi à Paris.

1649.

Le caractère politique de la Fronde ne peut être méconnu : ce ne fut pas seulement une simple émeute, mais une véritable révolution politique, avec toutes les tendances qui les accompagnent ; elle fut précédée, comme toujours, d'un mouvement d'intelligence philosophique ; elle finit moins par les revers militaires de la révolte que par ce qui tue en général les révolutions, c'est-à-dire la résistance des intérêts compromis, les craintes de la bourgeoisie, la fatigue des esprits ; car un gouvernement populaire et démocratique, demandant chaque jour de nouveaux sacrifices, produit bientôt une lassitude générale qui aide au rétablissement de l'autorité. La Restauration de Louis XIV fut la suite de cette fatigue des esprits dont je viens de parler. La Fronde n'avait pas su s'organiser en gouvernement, et c'est le premier besoin dans tout changement d'ordre politique. Quand un système se produit comme la confusion, quand un changement ne se légitime pas par la sécurité des intérêts, il est naturel que les esprits se lassent d'une lutte incessante, et cherchent, par un retour vers le passé, une autorité protectrice. La Fronde demandait des sacrifices à toutes les classes : aux gentilshommes, leur sang ; à la bourgeoisie, des impôts ; au peuple, des privations ; et, en échange, elle rendait un peu de turbulence. Comment dès lors la masse se serait-elle groupée longtemps autour d'un état social qui était une lutte perpétuelle, un combat entre les classes, l'éternelle rivalité du riche et du pauvre ?

Cette époque présenta trois révolutions, toutes marquées d'un caractère différent, et qui eurent plus ou moins de durée, à raison même de leur esprit. D'abord, la guerre parlementaire des communes en Angleterre contre Charles Ier aboutit au résultat du protectorat ; ici, par cela seul que l'unité gouvernementale s'organise sous Cromwel, la révolution se consolide, le changement prend un caractère de permanence. La répu-

blique d'Angleterre trouve de la consistance à l'extérieur; elle fait des traités, des alliances, des lois utiles; autour du protectorat se groupent des intérêts nouveaux; la société se contente de ce qu'elle a; elle se rassure et se raffermit. Par contraire, à Naples, l'émeute de Mazaniello n'est qu'un grand tumulte qui part du bas peuple, et ne pose aucun principe d'unité. Aussi secouée en quelques journées, elle dure à peine l'espace de quelques jours; c'est un état violent qui passe comme un orage dans l'atmosphère politique. La Fronde n'a pas un caractère de turbulence aussi marqué que le mouvement populaire de Mazaniello; elle embrasse des intérêts, des amours-propres surtout; elle est l'expression des anciennes franchises provinciales qui viennent se heurter encore une fois contre la centralisation monarchique. La faute pour cette Fronde, c'est de n'avoir pas su donner elle-même des garanties de sécurité : bourgeois, nobles, peuple, parlement, tous semblent avoir un esprit différent, tous disputent, vont aux batailles, sans précisément s'occuper du principe d'autorité qu'il faut placer quelque part. Si le duc d'Orléans, le prince de Condé ou le duc de Beaufort avaient osé jouer un rôle un peu tranché; si l'une de ces expressions du parti militaire, bourgeois et populaire, avait pris en main la direction énergique du pouvoir; s'ils avaient concentré comme Cromwel toute la force politique sur leur tête, jamais peut-être Louis XIV enfant ne fût rentré dans Paris, ou bien on lui aurait fait des conditions telles que l'autorité réelle eût passé ou aux mains du parlement, ou dans cette tutelle des gentilshommes qu'on avait vue si formidable à l'époque de la féodalité. Mais au lieu de cela on ne put se décider à rien, on alarma les gens timides, on sema la division et la crainte; on fit dès lors considérer par la majorité le rétablissement de l'enfant-roi comme la restauration de l'ordre même et le principe de toute sécurité et de toute félicité publique.

Rien n'explique donc plus aisément l'avénement de Louis XIV que ce besoin d'autorité qui fut immédiatement le résultat de sa restauration. Le pouvoir absolu est toujours le produit de la lassitude des esprits; on ne le prend pas, c'est l'époque qui vous le donne : la Fronde, en s'éteignant, le légua au prince

qui s'asseyait sur le trône. La bourgeoisie de Paris n'en pouvait plus, elle voulait être gouvernée à tout prix, et c'est l'époque des grandes facilités pour un gouvernement, car alors il peut tout oser; on applaudit à ses actes les plus impérieux; quelquefois le peuple a le sang à la tête, et quoique le gouvernement lui donne bien-être, sécurité, liberté, il est inquiet, mécontent; d'autres fois il est résigné et subirait tous les jougs avec une humilité admirable. Toutefois l'époque frondeuse ne s'éteignit pas absolument : l'esprit d'un temps survit à ce temps même; un système, quel qu'il soit, laisse de longues traces, et vingt ans après la rentrée de Louis XIV dans sa capitale, on voit l'esprit de la Fronde l'inquiéter encore; toute sa préoccupation est de le comprimer. Louis XIV a-t-il des répugnances, des haines? c'est contre les gentilshommes qui prirent part aux troubles de Paris ou des provinces. S'ils veulent regagner ses bonnes grâces, ils doivent faire des soumissions continuelles; à quelques-uns même il ne pardonne jamais; il a des méfiances contre tout ce qui touche à l'organisation municipale; le parlement, il le bride avec une ténacité remarquable; il sent qu'il faut qu'il retienne cet esprit qui a tourmenté sa jeunesse; il se rappelle son enfance exilée quand le conseiller Broussel gouvernait Paris un peu plus que lui-même; il fait lacérer les registres du parlement par la main du bourreau, comme pour en avilir l'autorité. Aux yeux du roi, c'est une grande trahison que d'avoir fait une pièce de vers, une satire aux temps de la Fronde. Qu'un pauvre poëte ait secondé de sa verve les troubles municipaux de Paris, il a beau tendre la main, présenter son placet pour obtenir une pension, Louis XIV est implacable, à moins pourtant qu'on ne multiplie les sonnets louangeurs, les odes héroïques, les bergeries tendres dans lesquels les amours du roi sont reproduites en vers magnifiques et solennels : comme il sait que l'esprit était frondeur, Louis XIV dirige toute sa puissance de protection vers les poëtes et les écrivains qui attaquent le caractère du mouvement municipal; il se sert de toutes les formes, encourage toutes les tentatives. Les pensions pleuvent sur ceux qui persillent la vieille société; et si l'on étudie un peu profondément le théâtre de Molière, le grand artiste de prédilection de Louis XIV, on ne trouvera dans le

catalogue de ses pièces qu'une satire développée contre l'époque frondeuse. Qu'est-ce que *les Précieuses ridicules,* si ce n'est une attaque contre l'hôtel de Rambouillet, ce grand foyer de la vieille Fronde, ce refuge de tous les mécontents, qui ne reconnaissaient pas encore la majesté du soleil d'or de Louis XIV? Prenez cette longue galerie de marquis provinciaux, rodomonts de castels, n'est-ce pas là une amère critique de l'esprit provincial qui domina l'époque de la Fronde? Et ces ridicules jetés sur les bourgeois qui veulent s'élever et s'occuper d'autre chose que de leur ménage, ces moqueries sur tout ce qui n'est pas la cour, n'est-ce pas encore un service d'écrivain aux gages de la volonté et des intérêts de Louis XIV? Ceci explique l'immense faveur dont jouit Molière auprès du grand roi : c'est son artiste de prédilection qu'il applaudit et qu'il protége; c'est la plume politique qui a le mieux compris la situation de la couronne, les ennemis qu'elle avait à combattre, les moqueries qu'elle avait à répandre et à semer.

Ce serait une étude à faire que de considérer Molière comme écrivain politique; et il ne faut pas chercher autrement la cause de cette vocation que dans l'impérieuse nécessité imposée à tout homme de quelque valeur, de prendre part aux luttes de son temps, aux émotions des époques dans lesquelles il vit : est-ce qu'il est possible de les traverser sans s'empreindre par tous les pores de l'esprit contemporain? Il y a peu de têtes puissantes qui demeurent isolées, se renfermant solitaires dans les études étrangères à la génération; tous, dans une sphère plus ou moins étendue, nous faisons de la politique, savants ou érudits, poëtes ou littérateurs; c'est une mission que de prendre part aux intérêts et aux passions de notre siècle. La restauration de Louis XIV attira bientôt à elle toutes les forces de l'intelligence : les arts, la science, la littérature se firent monarchiques. Après tout ce désordre de la Fronde, la pensée sociale paraît être de tout harmoniser, aussi la société est-elle presque tirée au cordeau : bâtiments publics, jardins des Tuileries, de Versailles ou de Marly, poëmes épiques, sermons ou livres didactiques. Louis XIV n'a de goût que pour l'harmonie, les ensembles et l'unité; lui montre-t-on les magnifiques et pittoresques ébauches de Callot ou de Rem-

brandt? il les repousse comme des productions informes, parce qu'elles reproduisent des scènes désordonnées, des multitudes réunies. Tous les emblèmes de ce siècle sont pour l'unité et la force : Hercule apparaît avec sa massue pour dompter les monstres comme la royauté a dompté la Fronde, c'est Jupiter avec ses foudres; c'est Neptune avec son trident; et dans ce Parnasse français, tant à la mode alors, si la république des douze Muses apparaît, c'est surtout pour proclamer la souveraineté d'Apollon et chanter les louanges de Louis-le-Grand.

Tout ceci est, au reste, une réaction contre la Fronde municipale qu'il faut suivre ou expliquer dans ses développements.

La cité de Paris restait profondément agitée : les confréries de m´tiers s'étaient organisées à la voix du parlement; les bannières des fourbisseurs d'armes, des gantiers, des drapiers, tisseurs de bas, tréfileurs d'or, se déployaient chaque matin au Pont-Neuf, à la place Dauphine, dans les rues et carrefours de la ville. L'organisation des métiers, telle que le moyen âge l'avait faite, subsistait encore dans ses formes intimes; toutes les confréries étaient solidaires, se groupant autour de leurs saints patrons. La vie individuelle n'était point comprise; la société se divisait par congrégations; chaque métier protégeait ses franchises, ses priviléges. L'association industrielle, cette communauté de ressources que les peuples modernes travaillent continuellement à obtenir, existait alors partout, dans la commune, dans la paroisse, dans le monastère, dans les confréries de maçons qui bâtissaient les merveilleux édifices, dans ces métiers qui brochaient les tissus d'or, peignaient les admirables vitraux ou les fresques des grandes cathédrales. La confraternité doublait les forces sociales; le dévouement de l'individu à la loi de la corporation multipliait la vie de chaque agrégation particulière. L'hiver de cette année avait été rude; des pluies continuelles avaient grossi les eaux de la Seine; le petit pont Saint-Michel s'était ébranlé avec ses moulins et ses maisons; les vieux bourgeois qui avaient vécu aux temps passés, disaient que de mémoire d'homme on n'avait vu la Seine s'élever si haut en la Grève et aux rues adjacentes; car même le cimetière Saint-Jean était inondé [1]. Que de pronostics ne tirait-on

[1] Recueil de gazettes nouvelles. Paris, 1649.

pas de ces sinistres! Les royalistes de la ville faisaient mille comparaisons : « Ces flots soulevés n'étaient-ils pas l'image des tempêtes publiques? les calamités qu'éprouvait Paris n'étaient-elles pas un juste châtiment pour l'exécrable révolte des sujets contre le roi? »

Les chefs du mouvement cherchaient à réveiller la résistance populaire; tantôt ils passaient des revues de la milice bourgeoise, l'exhortant à se bien conduire, et ces bons bourgeois étaient tout contents de voir les braves chefs de la noblesse serrer la main à leurs capitaines, pactiser même avec leurs sergents, choisis et élus dans leurs parloirs; tantôt M. le coadjuteur de Paris allait de paroisse en paroisse, à Saint-Gervais, à Saint-Paul, et au milieu des grandes prédications chrétiennes il rappelait aux bourgeois les obligations impérieuses qu'imposait la défense de la cité. « Le 24 janvier 1649, dit un brave capitaine de Paris, le prince de Conti, notre généralissime, accompagné du duc de Beaufort, du prince de Marcillac, du marquis de Noirmoutier et de plusieurs autres seigneurs, alla dans la place Dauphine, où étoit notre milice, laquelle il vit ensuite passer durant deux heures sur le Pont-Neuf; puis la fit filer par la porte Saint-Marcel, où elle se mit en bataille sur une hauteur près de là. Le 25, jour de la conversion de saint Paul, l'archevêque de Corinthe, coadjuteur de cet archevêché, prêcha dans l'église de ce saint, où, après avoir parlé de sa conversion miraculeuse, il s'étendit avec beaucoup de zèle sur la défense, à laquelle nous sommes obligés, des lois fondamentales du royaume, et de ceux qui les maintiennent si dignement[1]. » Les princes du sang, les gentilshommes, toutes ces parties militaires de la population, s'efforçaient de prendre la haute main sur la bourgeoisie et de la diriger dans leurs desseins. C'était chose difficile, car toute la classe moyenne était méfiante; elle demandait gages sur gages pour se jeter dans les bras des gentilshommes, qu'elle supposait toujours en pratique et intelligence avec la cour de Saint-Germain; oh! elle ne soupçonnait pas sans doute le duc de Beaufort, de race bâtarde et toute populaire, soudard et aventurier de grande maison; mais qui pouvait répondre du duc de Longueville,

[1] Registre manuscrit d'un bourgeois de Paris, Bibl. roy., n° 1206.

dont le beau-frère commandait les armées royalistes? Aussi avait-on fortement applaudi à la démarche de madame de Longueville, toute grosse, toute enceinte, venant se mettre en dépôt à l'hôtel en Grève ; messieurs les échevins l'avaient bien accueillie, et le lendemain matin, à son réveil, ils étaient venus voir ladite princesse, qui avait passé une mauvaise nuit à cause des rats qui faisaient grand tintamarre dans sa chambre [1]; elle avait embrassé sur les deux joues le vieux conseiller Broussel, le chef du mouvement parlementaire, qui, avec ses yeux de chat, semblait vouloir pénétrer jusqu'au fond de l'âme de la duchesse de Longueville : elle était si avancée qu'on s'attendait à tout moment à la voir accoucher, et les émotions de la journée ne contribuèrent pas peu à hâter sa délivrance. Et ce fut quand les premières douleurs arrivèrent que MM. les échevins vinrent, au nom du peuple et de la ville de Paris, demander à être parrains du beau fils qui allait naître à monseigneur. Le baptême était alors dans la société catholique un lien puissant entre le filleul et le parrain, une mystérieuse et sainte paternité qui imposait de graves obligations; la ville de Paris ondoyant l'enfant de madame de Longueville s'unissait indissolublement à la race des Condé; le parti des gentilshommes donnait des gages à la bourgeoisie et cimentait l'union entre cette fière noblesse qui tirait l'épée pour la Fronde, et les métiers, lesquels donnaient leur milice et leur argent pour le succès de la cause des gentilshommes. Aussi bientôt les registres de l'Hôtel-de-Ville constatèrent-ils les belles et grandes cérémonies qui accompagnèrent cet acte de fusion municipale. « Le duc de Longueville ayant voulu assurer de son affection cette capitale du royaume par le plus cher gage qu'il en pût donner en laissant ici son épouse, tandis qu'il est ailleurs occupé à lever des gens de guerre, cette vertueuse princesse a redoublé le premier otage de sa personne par la naissance d'un beau prince, dont elle accoucha heureusement sur la minuit du 28 au 29 du mois dernier, dans l'Hôtel-de-Ville où elle a pris sa demeure; lequel prince fut baptisé ce jour-là 29 en l'église de Saint-Jean en Grève. La duchesse de Longueville ayant fait prier sur les neuf heures du matin le prévôt des mar-

[1] Registre de l'Hôtel-de-Ville, vol. cot. XXXII.

chands et les échevins de vouloir tenir son fils avec la duchesse de Bouillon, ils partirent de la maison de ville, suivis du greffier, en leurs robes de cérémonies, assistés de plusieurs conseillers de ville et des huissiers, revêtus de leurs robes de livrée. Le petit prince étoit porté par la sage-femme, et le prévôt des marchands menoit par la main la duchesse de Bouillon, ayant tous en tête les archers de la ville avec plusieurs tambours et trompettes, aux fanfares desquels ils allèrent à pied jusques à l'église de Saint-Jean. A l'entrée du porche, ils furent reçus par l'archevêque de Corinthe, coadjuteur de Paris, accompagné du curé de cette paroisse, et conduits jusques aux fonts, où, après de longues déférences entre le prévôt des marchands et la duchesse de Bouillon, qui furent terminées par ce prélat, en disant au parrain que l'imposition du nom lui appartenait, ce prince fut par lui nommé Charles-Paris. »

On le nommait donc Charles-Paris, le noble fils du duc de Longueville : il prenait naissance en quelque sorte dans le berceau municipal ; il se retrempait dans la bourgeoisie pour diriger ensuite les bannières des Parisiens sous l'aile de son père. Charles-Paris, né sur le seuil de l'Hôtel-de-Ville, tenu par les officiers municipaux, était le noble et doux otage que la noblesse donnait aux halles. Aussi quel enthousiasme ! quoiqu'on fût dans les frimas d'hiver, son berceau fut couvert de violettes et de fleurs printanières ; les poissardes et harengères vinrent le voir et le baiser quand on l'exposa sur les marche-pieds de l'Hôtel en Grève pour que les compagnies pussent défiler devant lui ; et les vieux parlementaires, dans leurs souvenirs classiques, comparaient madame de Longueville à la mère des Gracches, à Livie, à cette grande galerie des femmes romaines qui offraient leurs enfants sur l'autel de la patrie.

Et d'ailleurs combien n'était pas réchauffée la haine des Parisiens contre Mazarin ! Chaque jour paraissaient quelques pamphlets nouveaux, quelques chansons poignantes contre l'administration du cardinal. Rien de plus dur et de plus mordant que « l'Amende honorable de Jules Mazarin des crimes qu'il a commis contre Dieu, contre le roi et contre lui-même ; — la Cassandre française, avec le réveil-matin des Parisiens ; — le Catéchisme des partisans ; — la Confession générale de

Jules Mazarin ; — le Bonheur de la France en la mort de Mazarin et de ses adhérens. » Et ceci n'était rien encore, comparé aux chants burlesques ou facéties qui de toute part retentissaient dans la ville de Paris : « Sachez, bons habitants, que le vieux tyran des Arsacides avait commandé moins d'homicides que Mazarin, le moderne Phalaris. Son regard étoit celui du basilic, il mêloit la douceur du miel à l'amertume de son fiel ; il perçoit en caressant, il étouffoit en embrassant ; ce traître suprême étoit toujours déguisé ; c'étoit le protecteur des bouffons et le Mécénas des fripons. » Quand on s'avançait au Palais de Justice vers l'image de Thémis, la balance à la main, que le parlement saluait chaque fois qu'il s'en allait aux Tournelles, on pouvait lire ces vers écrits avec une rudesse populaire : « Monseigneur, y disait-on, si vous étiez sur l'échafaud, ce serait là vraiment justice. » Et en descendant l'escalier du Palais vers le Châtelet, on ne voyait que peintures et gravures tapissant les murs contre l'indigne cardinal. La pudeur et les convenances ne permettent pas de dire tout ce que couvrait le vaste chapeau à la façon espagnole, lequel couronnait le chef du cardinal, et comment on parlait de son goût, de son ouïe et de son attouchement ; et à côté de ces gravures obcènes ou dégoûtantes se lisaient en belles lettres les arrêts du parlement confisquant les biens, proscrivant la personne du cardinal ; et tout cela excitait le gros rire ou l'indignation des bourgeois et gens de métiers qui inondaient le parvis de la justice[1].

L'Hôtel-de-Ville de Paris cherchait à mettre quelque ordre, quelque système dans la défense de la cité, car toutes ces bruyantes démonstrations ne donnaient pas un plus vaste développement aux moyens militaires. Comme dans toutes les guerres, il fallait des hommes et de l'argent. On ne pouvait pas tenir grand compte des troupes bourgeoises, qui se pavanaient sur le Pont-Neuf, dans la rue Dauphine et jusques aux plaines de Saint-Marcel ou de Saint-Denis ; on ne pouvait se fier, pour les coups, qu'aux soudards, auxiliaires à la solde des princes, et payés avec les subsides de la ville. Depuis que la faction du parlement, sous Broussel, s'était emparée de la direction municipale, il y avait un développement de mesures énergiques

[1] Registre du parlement, ad ann. 1649.

pour la protection et la défense de Paris. Rien n'arrêtait les chefs de la cité ; on augmentait les impôts, on inventait des subsides, et chose curieuse dans l'histoire! c'est que presque toujours, aux temps de troubles populaires, les impôts furent plus ingénieusement multipliés ; la contribution des portes cochères, née sous la Fronde, se lie à la pensée de l'impôt sur les fenêtres qu'une autre révolution inventa. « Il est enjoint, dit le conseil municipal, à tout charretier ayant chevaux et charrois, de conduire présentement à l'arsenal de Paris leurs chevaux et attirail nécessaires pour être attelés sur les canons, qu'il est besoin de tirer de l'arsenal pour l'armement des murailles et pour la défense générale de la ville. Vous, M. de Tallemont, lieutenant-colonel, nous vous prions d'ordonner au nommé Argot, l'un des capitaines du faubourg Saint-Antoine, qu'il ait, avec les soldats et officiers de sa compagnie, à relever de garde, de deux en deux jours, le capitaine Gernasot, commandant les postes avancés. — Il est fait défense à tous les habitans du faubourg Saint-Germain et autres faubourgs de cette ville, de quitter et abandonner leurs logemens desdits faubourgs, pour venir loger dans la ville, et enjoignons à ceux qui les ont abandonnés d'y retourner incessamment, à peine de confiscation de tout ce qu'ils y auront laissé, de la maison elle-même, et enfin de mille livres d'amende. Ce qui sera publié à son de trompe, etc. Il est ordonné que toutes les fois et quantes que nos troupes sortiront de la ville, les maréchaux-des-logis de chaque compagnie de cavalerie se trouveront aux portes de ladite ville pour reconnaître leur cavalerie, avec défense de laisser sortir aucun homme qui n'y appartienne, *à peine de la vie* ; s'étant dit hautement qu'aucun des chefs desdites compagnies en ont mal usé[1]. » Cette profusion de la peine de mort ou de confiscation se produit presque toujours aux temps de troubles et de défense municipale ; il n'y a plus alors rien de régulier : les prescriptions habituelles sont insuffisantes pour réprimer les actions ; aux époques de violence, il faut des peines violentes. La ville était aux prises avec toutes les nécessités : il fallait veiller à sa défense, à tous les besoins

[1] Registre de l'Hôtel-de-Ville, coté sous le n° XXXII aux Archives du royaume.

d'une guerre qui s'étendait de jour en jour hors des murailles. On faisait argent de tout ; c'était tantôt cent mille livres qu'on demandait pour l'expédition de Corbie ; tantôt on vendait des terrains qui de toute ancienneté avaient appartenu à la ville de Paris ; le désordre s'était introduit dans les taxes.

A chaque moment se publiaient de nouveaux actes du conseil de ville ; des trompettes parcouraient les rues et carrefours : « On fait à savoir à tous soldats qui sont enrôlés dans les troupes de la ville de se rendre chacun d'eux sous leurs drapeaux aux heures et les jours qui leur seront assignés par leurs capitaines ; à quoi lesdits soldats seront tenus à satisfaire à peine de la vie. La cour du parlement ordonne aussi que tous les marchands quincailliers, armuriers et autres qui font trafic d'armes, seroient tenus de venir faire leur déclaration au greffe de la cour de toutes les armes qu'ils ont en leurs maisons et magasins, sur les peines y contenues. Et ensuite leur furent aussi demandées une certaine portion desdites armes, pour être déposées en l'Hôtel-de-Ville selon les circonstances. Et d'autant que les villages de Charenton, Villejuif, Villeneuve-Saint-Georges et autres demandoient des armes avec instance, se réjouissoient de guerroyer, disoient-ils, pour soutenir le fait du parlement de Paris, il leur fut octroyé des mousquets et des munitions de guerre au *prorata* de leur population. » Toutes ces mesures prises par les diverses autorités de la ville de Paris supposaient un grand désordre, joint à la ferme volonté de se défendre contre toutes les attaques du dehors. Chaque jour il y avait des sorties du parti militaire sous ses différents chefs, bons gentilshommes, et les troupes bourgeoises se répandaient dans la plaine Saint-Denis et jusqu'au bois de Vincennes. Celles-ci pouvaient-elles raisonnablement obtenir la victoire contre ces troupes solides qui accouraient sous les bannières royales, victorieuses des Espagnols à Lens ? Que pouvaient contre de tels régiments des compagnies levées en quelque sorte de portes cochères à portes cochères ? Les victoires complétement bourgeoises étaient rares ; il se mêlait aux opérations militaires des habitants de Paris quelque chose de mou et de trembleur qui laissait presque toujours la campagne libre aux troupes du prince de Condé. Une brave noblesse mourait en combattant

pour la bourgeoisie! Tancrède de Rohan était frappé au cœur dans une attaque de Parisiens contre le bois de Vincennes! Quant aux troupes de métiers, elles sortaient rarement à la face du soleil, se dirigeant presque en tapinois, et comme le fait remarquer un pamphlet contemporain, elles marchaient toujours là où elles étaient sûres de ne rencontrer personne. S'il se montrait seulement quelques cavaliers du régiment de La Meilleraye, ces troupes bourgeoises s'en revenaient, jetant l'alarme dans les rues de la cité. Il y avait de bien braves hommes dans les métiers, et certes les fariniers, les forts du port et de la balle, qui formaient un beau régiment, auraient pu donner tablature aux meilleures troupes du prince de Condé; mais la plupart des compagnies étaient si mal commandées! quelle confiance voulez-vous qu'inspirassent ces parlementaires en robes courtes ou longues qui dirigeaient les quartiers ou les colonelles par ordre du conseil de ville ou de la grand'chambre? La plume et la robe, comme disaient les mazarins, ne vont guère avec l'épée et la cape du soudard!

L'agitation bourgeoise de Paris pouvait plaire à cette partie de la population qui vivait sur les places publiques. Les halles, les métiers n'avaient pas grand'chose à perdre; la ville avait ordonné de grands travaux de fortification et de terrassement; les ouvriers y étaient employés; on faisait de temps à autre des distributions gratuites, et les quarteniers surveillaient avec une attention scrupuleuse tous les besoins des métiers et des pauvres habitants. Quelques bourgeois engagés dans la cause parlementaire sacrifiaient aussi le bien-être aux douces émotions de l'amour-propre; il y avait pour eux vanité de commander leur quartier, de prendre part aux affaires publiques, de recevoir des envoyés comme le vieux sénat de Rome, de composer enfin, ainsi qu'on le disait aux parloirs des Audriètes, « une sorte de république lutécienne sous la direction de nosseigneurs du parlement pour la conduite de la chose publique. » Tout cela était bien pour la portion bruyante et animée du peuple de Paris, mais l'émotion municipale de 1648 n'avait rien de semblable à la grande cause de la ligue. Il existait au XVIe siècle un de ces mobiles puissants qui allaient au cœur des populations; le catholicisme était menacé par une

révolution contre les vieilles lois du monde et de la cité. Quoi d'étonnant qu'on sacrifiât tout, fortune, repos, pour défendre une forme religieuse qui se liait aux habitudes morales et domestiques ? A cette nouvelle époque, il ne s'agissait plus d'une loi éternelle à préserver : la cour d'Anne d'Autriche était aussi bonne catholique que le parlement et les Parisiens ; un cardinal était chef du conseil et la régente en rapport avec les marguilliers de Saint-Eustache, de Saint-Gervais et la majorité des paroisses de Paris. Cette dignité élective et municipale de marguillier avait alors un puissant crédit sur l'agrégation politique qui s'était formulée par la vieille hiérarchie des évêchés, cathédrales, paroisses et clochers. Le mobile catholique n'existant plus dans toute son énergie, les populations n'avaient plus le sentiment religieux pour lutter contre les privations.

Or, malgré les soins des quarteniers et du conseil de ville pour distribuer les blés arrivant au port, il y avait sinon famine, au moins pénurie de vivres ; on s'en procurait difficilement, et on les payait à un taux excessif. La bourgeoisie de Paris, habituée à bien vivre, les fourbisseurs d'armes, si amateurs de vin et de cervoise, les drapiers, si gourmands, les tisseurs de toile, si amateurs de la Râpée, les tréfileurs de soie, qui, selon les chansons du temps, préféraient les cuisses d'oies de Vaugirard à la navette de leurs métiers, tous ces braves gens, en un mot, ne trouvaient plus aux halles de quoi satisfaire leur appétit de fêtes, aux beaux jours de Noël, de saint Christophe le géant, de l'Adoration des mages, et de ce pieux réveillon qui, au son des cloches de toute la ville de Paris, se prolongeait à l'éclat des torches, depuis la place Royale au Marais jusqu'à la montagne Sainte-Geneviève, depuis la Bastille jusqu'à la porte Saint-Honoré. Quand toutes ces réjouissances religieuses et mondaines ne pouvaient plus s'accomplir, il était naturel que des murmures s'élevassent dans une grande partie de la population ; on se disait : « Pourquoi combattons-nous ? à quoi nous servira-t-il de prendre fait et cause pour MM. du parlement ? » D'ailleurs, on n'avait pas souvent la victoire ; dans la plupart des sorties, les gardes bourgeoises s'en revenaient l'oreille basse, courant à toute jambe par la porte Saint-Denis ou Saint-Antoine ; les plus courageux d'entre les bour-

geois s'en retournaient navrés et blessés, leurs beaux habits du dimanche en pièces, couverts de boue jusqu'au collet, leurs chapeaux tout déconfits et trempés de pluie. C'était ma foi un métier fort ennuyeux dans le mois de janvier et de février, d'aller se ranger en bataille dans les plaines fangeuses pour y recevoir des coups de mousquet, tandis qu'on abandonnait son métier lucratif et ses jouissances domestiques.

La bourgeoisie de Paris, si parcimonieuse, n'en pouvait mais sous le poids des impôts, des levées de deniers, emprunts volontaires que le parlement multipliait. Quand il y eut chaque jour une contribution nouvelle, les bourgeois avares commencèrent à murmurer tout haut contre le tumulte populaire. Savez-vous que les meilleures maisons de la place Maubert, de la rue Tixeranderie, de l'entour du cimetière des Innocents, de la rue Bourg-l'Abbé, Geoffroy-l'Asnier, Aubry-le-Boucher, ne rendaient presque plus rien? que les loyers se donnaient pour dix écus? et quand venaient la Circoncision, Pâques, Notre-Dame d'août ou la Toussaint, termes d'usage, le bourgeois ne trouvait pas un sol chez ses locataires. Messieurs de la basoche riaient comme fins matois qu'ils étaient, car ils faisaient saisir les meubles, et vendre au Châtelet, depuis la crèche jusqu'au râtelier, depuis le coffre à farine jusqu'à la huche et armoire où se renfermaient les belles hardes de noces, jusqu'aux langes des pauvres petits enfants ; tout cela jetait un grand deuil dans la cité, et il n'y avait que les fripiers, nouveaux juifs de la halle aux draps, qui se réjouissaient sous cape du bon marché des ventes à l'encan.

Etait-il étonnant dès lors qu'une grande portion de la bourgeoisie fût portée à une transaction? Les griefs contre la cour s'affaiblissaient; on n'avait plus les mêmes jalousies contre le conseil de régence; les vieilles gens se rappelaient les beaux jours du règne de Louis XIII, quand la place Royale se pavoisait de carrousels et des représentations scéniques de Jason et Médée, du triomphe des Argonautes, sans parler de tant d'autres nobles et grandes fêtes. Pourquoi ne traiterait-on pas avec le roi? pourquoi ne rappellerait-on pas l'enfant couronné dans son palais du Louvre? quel beau *Te Deum* à Notre-Dame tandis que son saint parvis se remplirait de toute la belle bourgeoisie,

de ces gardes suisses et françaises, casques et bassinets en tête! Il fallait en finir avec de tristes calamités qui ne profitaient à personne.

La cour de Saint-Germain devait aussi se livrer à des réflexions pacifiques. Jusqu'ici le sort des armes lui avait été favorable ; les fortes troupes du prince de Condé, rompues aux guerres de France, étaient facilement venues à bout des bandes parlementaires, quoique les gentilshommes de la Fronde se fussent montrés braves et vaillants soudards. On était en quelque sorte maître de Paris : les avant-postes s'étendaient jusqu'au bois de Vincennes, on avait escarmouché jusqu'auprès des portes. Ainsi point de doute qu'avec de nouveaux efforts on ne pût venir à bout des Parisiens ; un siége de Paris eût occasionné des désastres, mais il eût amené la soumission des habitants. Toutefois les immenses événements qui se développaient en Europe étaient susceptibles de jeter quelque inquiétude dans l'esprit de la reine et du conseil de régence. La *Gazette de France* avait annoncé, au milieu des froidures de janvier, qu'à Londres, en face de Whitehall, la tête de Charles Ier était tombée sur un échafaud tendu de noir ; que le jugement était intervenu dans une assemblée du parlement à la suite d'une lutte des communes séditieuses contre la prérogative royale. Ce triste exemple devait jeter de l'inquiétude et de l'hésitation parmi les conseillers de la régence : Mazarin pouvait craindre d'être traité comme Strafford ; le parlement anglais ne s'était point arrêté à cette première violence! Anne d'Autriche elle-même n'avait-elle pas à redouter un arrêt d'exil, ou même une sentence de mort de la part du parlement de Paris? Ses arrêts depuis la guerre civile prononçaient presque tous la peine capitale pour la moindre infraction ; il y avait un luxe de pénalité bien remarquable; on était violent comme à toutes les époques de désordre. D'un autre côté, le conseil de régence avait appris qu'un envoyé de l'archiduc était venu exprès à Paris faire des propositions de secours et d'appui à la rébellion parlementaire; cet envoyé, reçu avec solennité par le parlement, avait lu ses lettres de créance comme si on allait traiter de puissance à puissance. Si donc les Espagnols se mêlaient de la querelle, n'était-il pas possible qu'une nouvelle

invasion de la frontière vînt seconder le mouvement populaire de Paris ?

Si les idées et les intérêts étaient tous à une transaction, il y avait encore de part et d'autre d'immenses méfiances. « Le parlement étant assemblé, on vint à ouïr la proposition de M. de Longueil, commandant de la colonelle de M. le président de Maisons son père, lequel étoit absent. Et ledit sieur Longueil ayant pris place, a dit que la compagnie colonelle de son père étant de garde aujourd'hui à la porte Saint-Honoré, il y seroit arrivé un héraut du roi avec un trompette qui avoit des lettres du roi pour présenter audit parlement, à ladite ville, et audit sieur prince de Conti. Ce que la cour ayant su, a déclaré ne le pouvoir recevoir de la main d'un héraut. La ville de Paris ne peut assez témoigner le déplaisir qu'elle a de ne pouvoir entendre le héraut envoyé de la part du roi, ni recevoir le paquet qu'il lui a fait l'honneur de lui envoyer, sous les assurances qu'elle donne à Sa Majesté d'être toujours disposée de l'informer de la sincérité de ses intentions [1]. » Ce refus de la part de la ville de Paris pouvait être interprété comme un acte de rébellion, et les bourgeois de la bonne ville ne le voulaient pas ; c'est pourquoi « ce jour partirent de cette ville, pour aller trouver le roi et la reine-régente à Saint-Germain-en-Laye, MM. les avocats et procureur-général de Sa Majesté, et ils eurent ces mots pour réponse de la bouche de la reine elle-même : « Le roi monsieur mon fils reçoit avec plaisir les respects et soumissions du parlement, et Sa Majesté aura toute satisfaction lorsque le parlement aura fait voir par l'effet ce qu'il témoigne par des paroles [2]. »

« Or, sur la relation qu'en portèrent les gens du roi, on résolut alors d'y envoyer de nouveau un plus grand nombre de députés du parlement. En conséquence, ceux-ci étant partis, allèrent coucher à Ruel ; ils furent voir M. le chancelier, pour le prier de leur faire bailler audience ; la reine leur témoigna de grands déplaisirs, accompagnés de reproches dont lesdits sieurs députés sortirent avec fort peu de satisfaction. Étant près de s'en retourner, ils s'avisèrent d'aller voir M. Le Tellier,

[1] Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n. XXXII, Archiv. du royaume.

[2] Registre du parlement, ann. 1649.

qui fit en sorte de les faire rejoindre avec M. le duc d'Orléans et le prince de Condé; et aussi se trouva là ladite dame reine régente, laquelle, après plusieurs refus, demeura enfin d'accord d'une conférence qui seroit tenue en lieu sûr, pour aviser à ce qui est nécessaire pour le bien de la paix et le soulagement des peuples. Ce qu'ayant été rapporté le jour d'hier en la cour de parlement par M. le premier président, il fut arrêté que ladite conférence sera tenue dans le lieu qu'il plaira au roi et à la reine régente, et qu'à cette fin y assisteront : quatre présidens de ladite cour, un ou deux généraux, deux conseillers de la grande chambre, un conseiller de chaque chambre d'enquête, deux de chacune des compagnies souveraines de cette ville, et M. le prévôt des marchands, et en son absence un des échevins, lesquels auront plein pouvoir de traiter et résoudre ce qu'ils jugeroient par leur prudence être le plus à propos, utile et convenable au bien de l'État et au soulagement des peuples[1]. »

Les difficultés que la transaction avec la cour de Saint-Germain rencontrait alors s'expliquent par l'état de la population de Paris et par les différents partis qui s'y partageaient la puissance. A la fin des guerres civiles, il survit toujours certains intérêts qui souffrent de la paix publique; souvent on s'est jeté dans les troubles avec une telle ferveur, que la transaction dérange les habitudes, démolit la puissance que l'on a usurpée, détruit l'ascendant dont on jouit. Rien d'étonnant dès lors que l'on voie avec inquiétude s'avancer l'heure de réconciliation; il y a tant de fortunes extraordinaires que les révolutions enfantent et qui se maintiennent par l'exaltation seule des opinions! les jours de paix pour elles sont des époques de deuil. Paris voyait alors différentes opinions en lutte : la bourgeoisie, amie du repos, appelait de tous ses vœux un traité de paix avec Saint-Germain; cette classe paisible, laborieuse, voulait le calme de la cité, afin de se livrer à ses pacifiques occupations; elle était représentée par l'Hôtel-de-Ville; de là cet empressement des prévôt et échevins pour envoyer des députés auprès de la reine Anne d'Autriche et du cardinal Mazarin, afin de solliciter le roi pour qu'il rentrât dans la ca-

[1] Registre du parlement, ann. 1649.

pitale. Ce pouvoir bourgeois d'échevinage était contrôlé par l'assemblée des quarteniers, bien plus populaires, sorte de tribuns qui se rattachaient aux classes inférieures de la société. Là il n'y avait pas le même désir de transaction; les quarteniers élevaient chicanes sur chicanes pour détruire le pouvoir de l'Hôtel-de-Ville; tantôt soutenant que l'élection des députés pour la trêve devait être faite par leur intervention; tantôt s'opposant à ce qu'on fît soumission au cardinal Mazarin. Ces quarteniers étaient évidemment sous l'influence de la partie active et armée de la population de Paris, trop compromise pour traiter volontiers comme la bourgeoisie, car le cordonnier capitaine Picard avait le sentiment qu'il ne lui serait pas fait longtemps grâce, et que la corde de Montfaucon ou le billot de la place de Grève lui était réservé.

Le parlement voulait en majorité la paix; il était craintif de toutes les violences populaires; comme il avait la surveillance administrative, il savait que les vivres ne pourraient pas être longtemps fournis en abondance à la population de Paris; les greniers s'appauvrissaient, le blé manquait souvent aux halles, et quand la foule est émue, un symptôme de famine la jette dans le désespoir et la fureur. La cour de parlement, maintenant sa dignité de corps, désirant faire de bonnes conditions avec Saint-Germain, rendait arrêt sur toutes les causes politiques, un jour pour faire rentrer les deniers des tailles en retard, un autre jour pour décréter un emprunt ou une contribution de guerre; le lendemain c'était un arrêt qui punissait de peines sévères les auteurs et fauteurs de libelles; et puis encore la cour excitait l'échevinage de Paris, afin qu'il eût à fournir son contingent dans l'impôt levé pour la défense de la ville. Il y avait évidemment deux actions dans le parlement : l'une sous l'influence du conseiller Broussel, du président Blanc-Mesnil, partie ardente et frondeuse de la compagnie; l'autre plus dévouée aux idées de transaction, sous le président Molé, sans cesse en intelligence avec la cour. Ce dernier parti prenait un grand ascendant, et cela se conçoit après les jours d'exaltation. Broussel et Blanc-Mesnil étaient portés en triomphe à ces premiers moments où la ville de Paris prenait les armes pour sa liberté municipale; mais alors

on était vaincu et les plaintes arrivaient; la fraction modérée du parlement pouvait se faire entendre dans les malheurs du pays; le parti des exaltés n'avait plus pour lui la victoire, et la popularité s'en va souvent en même temps que le succès.

Le parti militaire des gentilshommes réuni en Fronde, plutôt par des mécontentements individuels que pour défendre la cause commune, avait peu de dévouement aux intérêts de la ville; quelques-uns de ces seigneurs avaient pied à Saint-Germain comme à Paris, espérant aussi transiger à de bonnes conditions, mais ne voulant pas que Paris traitât sans eux et les abandonnât individuellement aux colères du cardinal. De là ces protestations si répétées contre les actes de la ville, ces signatures données pour qu'aucun d'eux ne pût négocier séparément. Il faut voir comme ils tremblaient quand ils apercevaient quelques velléités dans la bonne cité de Paris pour traiter sans eux. Le prince de Conti commandait à Paris; chef du parti militaire, c'est lui qui donne les passes à travers les portes aux députés de la conférence qui vont à Ruel[1]; c'est encore le prince de Conti qui écrit à tous ceux qui offrent des secours à la ville pour les maintenir dans de bonnes dispositions; c'est en son nom aussi que sont donnés les pleins pouvoirs aux députés de la noblesse, duc de Brissac, comte de Maure, MM. de Barrière et de Gressy. Les instructions des députés sont rédigées de sa main: « Messieurs les députés insisteront avec fermeté sur la proposition de l'éloignement du cardinal Mazarin; et après y avoir agi avec toute la vigueur nécessaire, au cas qu'on s'opiniâtre à le refuser, ils continueront à déclarer qu'on s'en rapporte au parlement, duquel on ne prétend en façon du monde se séparer, et qui résoudra sur cet article ce qu'il jugera à propos pour le bien de l'Etat et le service du roi[2]. »

[1] De par le roi et monseigneur le prince de Conti, prince du sang, pair de France, généralissime des armées du roi, gouverneur et lieutenant-général pour Sa Majesté en Champagne et Brie : « Capitaines et gardes des portes de cette ville, laissez librement passer et repasser, aller et venir, M. le comte de Béthune avec son carrosse, six chevaux, et son train et équipages ; sans permettre lui être donné aucun empêchement. Fait à Paris, le 19 mars 1649. ARMAND DE BOURBON. »

[2] Mss. de Béthune, vol. cot. 9353, fol. 73.

Toute l'inquiétude du parti des gentilshommes porte sur ce point qu'on pourrait croire qu'ils sont désunis : tant ils sentent qu'ils n'auront de puissance que par leur concours simultané ! « Nous avons été fort surpris d'apprendre qu'après le dernier papier d'union qui a été signé, on fait à dessein courir des bruits qu'il y en a de nous autres qui traitent sous-main, afin par ce moyen de nous désunir : c'est une lâcheté de laquelle nous ne connoissons personne ici qui en soit capable, et de quoi nous avons désiré vous assurer par cette lettre que vous ferez voir, s'il vous plaît, à tout le monde. Signé : le maréchal de La Mothe, le duc de Beaufort. Paris, ce 29 mars 1649[1] ».

Quelques jours après, une autre adhésion arrive à cette grande ligue des nobles hommes, signée Armand de Bourbon, Charles de Lorraine, le duc de Beaufort, le maréchal de La Mothe, de La Tour d'Auvergne, Louis de Cossé, François de Lorraine comte de Lillebonne, le comte de Rieux, le coadjuteur de Paris, le comte de Fiesque. Ces contrats d'assurance mutuelle entre les gentilshommes avaient pour objet alors d'amener une meilleure transaction ; au milieu des tendances à la paix, il était difficile d'éviter les résultats des conférences de Ruel, où tous les députés de la ville, du parlement et de la cour de Saint-Germain se réunissaient chaque matin. Il existe sur ces conférences le précieux récit d'un brave et digne officier municipal, envoyé à Ruel par la ville, et qui vient rendre compte à la compagnie de sa mission. Ce bon bourgeois de Paris, appartenant à l'opinion calme et modérée, dit ce qu'il a vu avec cette sincérité religieuse, caractère de l'échevinage à cette époque. Que pourrait raconter l'histoire de plus naïf, de mieux senti que la narration de ce modeste ambassadeur de l'hôtel en Grève, rendant compte de sa mission à la prévôté de Paris : « Le jeudi 4 mars[2], les députés pour la conférence de la paix des compagnies souveraines et ceux de la ville s'étant assemblés chez M. le premier président au nombre de vingt-deux, sortirent entre neuf et dix heures du matin en se dirigeant vers la porte

[1] Mss. de Béthune, vol. cot. 9353, fol. 79.

[2] Récit de ce qui se passa à la première conférence de Ruel. C'est M. Fournier, premier échevin, qui a la parole, en l'assemblée de l'Hôtel-de-Ville. Regist. cot. XXXII.

Saint-Honoré. Arrivés là, ils furent arrêtés au moins deux heures par les bourgeois qui étoient de garde ce jour-là, lesquels visitèrent les chariots et bagages desdits députés très-minutieusement. Enfin, étant sortis, ils trouvèrent la compagnie des gardes de M. le maréchal de Grammont qui étoit au bout du Cours-la-Reine, et qui les escorta jusqu'à Ruel, ayant à sa tête un maître des cérémonies. M. le duc d'Orléans attendoit les députés pour commencer la conférence qui se feroit avec lui, avec M. le Prince, M. le cardinal, M. le chancelier et les autres du conseil. MM. les députés prièrent le sieur maître des cérémonies d'aller dire à M. le duc d'Orléans qu'il trouvât bon que l'assemblée lui rendît ses devoirs, et que deux d'icelle l'informeroient des motifs par lesquels la conférence ne pouvoit être faite avec lui. « Répondez à MM. du parlement, dit le duc d'Orléans au porteur du message, que je ne suis point venu pour recevoir des complimens, mais pour donner la paix à la France. Tout cela peut être fait en demi-heure, mais il faut que le cardinal soit à la conférence. » Et l'assemblée ayant tenu bon, il fut envoyé M. Le Tellier pour demander de la part de M. le duc d'Orléans pourquoi l'on ne pouvoit admettre le cardinal. « Parce que, répondit le premier président, il a été déclaré perturbateur du repos public, l'ennemi commun, et que c'est précisément contre lui que se fait la conférence.... » Et après quoi M. le duc d'Orléans fit répondre « que puisqu'il en étoit ainsi, il alloit s'en retourner à Saint-Germain, et que les députés pouvoient s'en retourner à Paris. »

Quelle puérilité de formes de la part du parlement de Paris que de refuser un traité avec le cardinal Mazarin! tous présidents, conseillers savaient que Mazarin, chef du conseil, devait être partie principale dans le traité ; et comment dès lors invoquer un arrêt qui par le fait des conférences était complétement révoqué? « L'après-dînée, l'assemblée étant continuée chez M. le premier président, il leur dit : « que pour obvier à la difficulté d'admettre le cardinal, on proposoit de désigner deux députés de la part de la reine et deux de la part de l'assemblée, qui dans une chambre particulière confereroient sur les propositions et les rapporteroient aux députés de part et d'autre. Et comme cette proposition s'alloit mettre en

délibération, est survenue la lettre de MM. du parlement, laquelle a un peu surpris l'assemblée, apprenant que l'on n'avoit point de blé à Paris. Il fut donc arrêté, après la proposition accordée des deux députés particuliers, que pour la première fois que l'on iroit chez le duc d'Orléans, on n'entreroit en conférence, et l'on ne parleroit que d'avoir le blé promis. Et en effet, vu l'urgence et la situation de Paris, l'on se transporta aussitôt chez le duc d'Orléans, où M. le premier président fit un petit discours tout debout à Monsieur. Il y avoit là M. le Prince, M. le chancelier, M. de La Meilleraye, M. Le Tellier, M. de La Rivière, M. de Brienne, et puis au bout de la chambre, plus éloigné, le cardinal proche de la cheminée. C'étoient les députés de la conférence. La première chose qui fut entamée par deux députés de part et d'autre, ainsi qu'il a été dit, fut l'approvisionnement de Paris; et après plusieurs allées et venues, après plusieurs lettres que fit montrer le duc d'Orléans pour témoigner de ses diligences sur ce sujet auprès l'intendant de Corbeil, les députés de parlement finirent par obtenir quatre cents muids de blé pour les quatre jours suivants. » — « Le samedi, M. le premier président n'a point été à la conférence à cause de sa maladie, et M. le président de Mesmes étoit en sa place à l'assemblée, lorsqu'on reçut une lettre de M. le prince de Conti. « Monsieur, écrivoit le prince au premier président, il est midi. Il n'y a point de blé arrivé par la rivière à Paris; or, cet article étant non seulement le premier, mais le fondement de la conférence sans lequel on ne peut entrer en aucun accommodement, la cour m'a chargé de vous écrire le mauvais état de cette affaire. »

Les conférences étaient donc une nécessité pour Paris menacé de la disette; on avait besoin de blé journellement, et le parlement se montrait difficile sur de simples formes ! « Les députés de la ville s'étant plaints aux autres députés de l'inexécution des promesses du blé, il fut dit par ces derniers que les ordres avoient été donnés, et de nouveaux ordres furent expédiés, et charge a été donnée aux échevins d'y tenir la main. Dans la conférence peu de temps après entrèrent subitement M. le duc d'Orléans, M. le Prince et M. Le Tellier, et Son Altesse Royale s'approchant du milieu de la table, debout mais couvert, et les autres demeurés

debout et la tête nue, a dit : « Le roi veut bien se départir de la translation du parlement à Saint-Germain, et se contente que ledit parlement y vienne encore pour y être tenu par le roi un lit de justice. En outre, le roi consent à ce que les trois ans de défense d'assemblée soient réduits à deux ans ; il change enfin les vingt années de service nécessaires pour assister aux assemblées, en dix années. » Le duc d'Orléans mettait une grâce infinie à annoncer ces modifications aux parlementaires; il ajoutait : « C'est à vous, messieurs, de rendre réponse sur ces articles demain matin ; autrement, nous repartirons pour Saint-Germain, et vos passe-ports seront prêts pour retourner à Paris... Dans ce cas, songez que vous serez responsables des malheurs qui arriveront à la France.... » Le président de Mesmes remercia Son Altesse Royale de la bonté qu'il leur témoignait, et dit qu'il la suppliait de ne pas croire que les longueurs vinssent de la part des députés, mais seulement de l'inexécution des promesses, n'y ayant aucuns vivres amenés jusqu'à ce jour à Paris.... « Eh ! sommes-nous donc marchands de blé ? ont répondu à la fois M. le duc d'Orléans et M. le prince. On a remis les passe-ports à cet effet ; que demande-t-on de plus?...» « Et là-dessus M. le président de Mesmes parla longuement, disant que quant à la translation du parlement, c'étoit chose sans exemple ; que s'il n'étoit question que de soumissions, le parlement étoit près d'en rendre, ainsi qu'il appartenoit à de bons et fidèles sujets; mais qu'autrement cette proposition sembloit contraire à l'établissement du parlement. Ce discours continuant, le duc d'Orléans interrompit de nouveau : « La compagnie a entendu ce que j'ai dit, elle n'a plus qu'à délibérer et à répondre. »

C'était dans le palais de Ruel, toute récente demeure du cardinal de Richelieu, que se passaient ces conférences. Ruel, à moitié chemin de Saint-Germain à Paris, était en quelque sorte un lieu intermédiaire et neutre ; en moins de deux heures les lourds carrosses des parlementaires et des échevins s'y rendaient de la porte Saint-Honoré ; les cavalcades de Monsieur, du prince de Condé et des gentilshommes pouvaient aller plusieurs fois dans la même journée de Ruel à Saint-Germain, et ces moyens matériels facilitaient toutes les communications.

Les bases des conférences jusqu'ici engagées portaient sur de véritables exceptions plutôt que sur les points définitifs des conventions : Paris avait besoin de blé pour ses halles dégarnies ; les commissaires du parlement demandaient surtout qu'on laissât le libre passage de la Seine aux barques qui viendraient de Meaux. Le parlement et l'Hôtel-de-Ville ne pouvaient se dissimuler qu'ils avaient peu de ressources militaires ; que signifiait donc cette difficulté de traiter avec le cardinal Mazarin, sous le prétexte qu'il était proscrit par le parlement ? Le succès avait décidé cette question ; le duc d'Orléans, le prince de Condé et Mazarin, maîtres d'affamer Paris, pouvaient enfin proposer des conditions dures, et ces conditions pouvaient se résumer ainsi : « Les officiers de la cour de parlement et des autres compagnies, et même les maîtres des requêtes qui seront désignés par Sa Majesté jusqu'au nombre de vingt-cinq, se retireront en tel lieu qu'il plaira à Sa Majesté leur prescrire, sans qu'ils puissent rentrer dans la ville de Paris. (C'était bien un exil.) Tous les arrêts qui ont été rendus par la cour de parlement, depuis le 5 janvier dernier, tant pour affaires générales que particulières, ensemble celui du 21 juillet 1648, concernant les impositions vérifiées en la chambre des comptes et cour des aides, seront cassés et révoqués, et les minutes et grosses tirées des registres de ladite cour, pour être mis aux mains de Sa Majesté. (C'était la négation de l'autorité du parlement.) Les gens de guerre qui ont été levés tant dans la ville de Paris qu'au dehors, et qui sont encore sur pied, seront cassés et licenciés, en vertu des pouvoirs donnés tant par ledit parlement que par la ville de Paris. Les prévôt des marchands et échevins, assistés de bon nombre de notables bourgeois, demanderont pardon au roi pour les habitans de la ville de Paris, lesquels poseront partout les armes, sans qu'ils les puissent reprendre qu'avec l'ordre et commandement exprès de Sa Majesté. »

Ces conditions étaient dures, car enfin comment voulait-on que le parlement pût consentir à proscrire vingt-cinq de ses membres au choix du roi ? Le temps était venu sans doute pour que les habitants fissent leur soumission à Sa Majesté ; mais pourquoi imposer des termes humiliants, pourquoi dire qu'il y avait tumulte et rébellion quand les habitants de Paris se

montraient si dévoués à la couronne? Le parlement consentait bien à ne plus faire des assemblées politiques, mais la prohibition de ne plus se réunir n'empêchait-elle pas le cours de la justice? On essaya donc de faire encore des remontrances : « M. le président Lecoigneux a pris la parole et a dit qu'il avoit été ce matin voir M. le duc d'Orléans, et qu'il avait été introduit dans sa chambre, ledit duc étant devant le feu, et ne faisant que de se lever, et qu'il lui avoit dit : « Je viens voir Votre Altesse Royale, non pas comme député, mais comme son ancien serviteur. — Vous ne voulez donc pas finir l'affaire, répondit le duc, et terminer la conférence aujourd'hui? — Il est impossible, et au train où les choses vont, il n'y a guère d'apparence que l'on la veuille terminer par la paix, puisque l'on n'a pas tenu la parole que l'on avoit promise.—Allons, il faut, vous dis-je, terminer dans ce jour, et au plus tard dans la journée de demain, de crainte qu'il ne se fasse des actes d'hostilité de part et d'autre, qui ne mettent les affaires hors des termes d'accommodation qui n'est pas si difficile. » Là-dessus M. Lecoigneux ayant tenu plusieurs discours à M. le duc d'Orléans, ce prince prit plaisir en voyant la liberté avec laquelle il défendoit les intérêts du parlement, et enfin il lui dit : « Je pourrois peut-être faire souffrir beaucoup de maux à la compagnie, mais je ne la forcerois jamais à consentir à une paix honteuse et déraisonnable [1]. »

A la suite de toutes ces conférences, le parlement avait fait d'autres propositions et les avait rédigées de concert avec les gentilshommes; ces propositions différaient essentiellement des projets présentés par la cour de Saint-Germain : fallait-il encore une fois se jeter dans la lutte? En suivant un peu l'esprit de ces conférences, on voit que les deux partis sont préoccupés d'une égale crainte d'en venir aux mains. Tous sont disposés à se faire des concessions mutuelles, parce que tous savent qu'ils ont des dangers à courir, sans profit pour une cause ou pour une autre. Quand les esprits sont dans de telles dispositions, rien n'est facile comme un rapprochement. Mazarin craignait comme le feu la présence d'un plénipotentiaire espagnol à Paris; le parlement à son tour, les officiers munici-

[1] Regist. du parlement, ann. 1649.

paux, savaient que Paris était aux abois, et l'on redoutait les émeutes des basses classes contre les riches. Le traité de Ruel sans décider aucune des grandes questions entre la prérogative royale, les droits du parlement et de la bourgeoisie de Paris, laissait tout en suspens; il se bornait à rétablir les choses telles qu'elles étaient avant la rupture; on effaçait en quelque sorte les trois mois d'interrègne, pour remettre tout dans sa force première, les intérêts et les passions[1]. Ce traité pouvait se résumer par une seule clause : Paris reconnaissait le roi, et en échange le prince donnait du blé à sa capitale; aucune des opinions n'était vaincue. Il n'y avait pas de solution définitive; les partis restaient donc en armes et aucun d'eux n'était proscrit; on voulait pacifier à une époque où les idées n'étaient point encore assez mûres pour atteindre ce résultat. C'est une triste vérité dans les guerres civiles, mais il y a peu d'espérance d'une paix définitive lorsque chaque parti est laissé dans sa force; les pacifications n'arrivent solides et durables qu'alorsqu'il y a des vainqueurs et des vaincus. L'autorité de Mazarin et la puissance des frondeurs demeuraient dans leur énergie; seulement les deux partis reprenaient haleine, et c'est ce qui fait que la Fronde ne s'apaisa point alors; il fallait encore essayer les batailles.

La nationalité provinciale se manifestait avec ténacité aux époques de troubles. Toutes les fois qu'il y avait agitation autour de l'autorité royale, quand le conseil du roi était en dispute, soit avec l'échevinage de Paris, soit avec le parlement ou avec les gentilshommes, tout aussitôt on voyait éclater les populations que les traités ou les héritages avaient successivement réunies à la couronne. Rien n'est vivace comme le vieux sol, les souvenirs de la patrie lorsqu'ils se circonscrivent surtout en quelques clochers, en des paroisses et communes renfermées dans d'étroites limites. L'unité de la France n'était point une idée qui entrait parfaitement dans l'esprit de tous ces nationaux divers, Provençaux, Gascons, Bretons, Poitevins, Dauphinois ou Bourguignons, car tous avaient leur langue distincte, leurs institutions, leur organisation de peuple. Ce langage local, que depuis on a appelé patois, était la vieille

[1] Articles de la paix conclue et arrêtée à Ruel, le 11 mars 1649. Fontanieu, portefeuilles n° 490-491.

langue du sol ou de la conquête, l'idiome qu'avaient parlé les ancêtres. C'était contre le type originel de ces patois qu'avait été organisée l'Académie française, institution de police politique, destinée à rédiger les pamphlets et à constituer une langue unique pour préparer une même nation ; la lutte des patois contre la langue française fut en quelque sorte le combat engagé entre l'indépendance provinciale et l'unité administrative, lutte qui se reproduit sans cesse et qui n'est point finie encore. Quand la langue française fut bien policée, bien unie, le despotisme central put s'imposer plus facilement : l'esprit provincial s'affaiblit. Quelle défense vivace que celle qu'opposa l'esprit du clocher, de la paroisse, de la vieille institution provinciale et communale ! Le paysan de Bourgogne, de Champagne, de Picardie ou de Provence ne savait pas ce qu'était la France, mais il savait bien qu'il existait à Dijon, à Aix, à Troyes et à Amiens de beaux parlements, des sénéchaussées, une basse et haute juridiction. Si le Bourguignon se rendait dans sa belle ville capitale, il pouvait visiter le palais de ses ducs, le beau cloître de Sainte-Bénigne ; il y trouvait une langue connue, des parlementaires en belle toge, des chanoines et leur saint évêque, les processions annuelles, les confréries dont il saluait les chefs, marguilliers notables de la paroisse. Quand le Provençal se rendait à Aix, il y reconnaissait sa loi écrite, ses fêtes des genêts, les *chevaux frus* de son bon roi René alors qu'il gouvernait la Provence et sa vieille cathédrale de Saint-Jean. Que de gros rires lorsqu'il allait à Tarascon pour la fête de sainte Marthe ! il y suivait la tarasque se débattant dans les rues en donnant des coups de sa longue queue de bois à tous les assistants, au risque de casser bras et jambes ; oh ! combien n'était-il pas aimé, ce pèlerinage de la sainte Baume au milieu de la haute forêt où la sainte, versant des pleurs sur ses fautes d'amour, raviva ce miraculeux ruisseau d'Huveaune qui fertilise la pauvre Provence sèche et désolée ! Et le brave Champenois était fier et heureux de ses chansons du comte Thibaut, Thibaut son noble roi des croisades qui faisait tensons et plaintes d'amour d'une manière si dolente : la triste Champagne pouilleuse envoyait ses enfants à Troyes, dans les nombreuses confréries de métiers ; ses moines la défrichaient tant

qu'ils pouvaient; que de vénérations pour ces saints frères qui avaient entrepris de canaliser l'Aube et de jardiner les pierres, pour nous servir de l'expression d'une chronique contemporaine! Les braves Picards, nation voyageuse et à colonies, conservaient toute leur confraternité, même dans leurs plus lointaines migrations; bons ouvriers en plâtre, maçons pour les cathédrales, hardis entrepreneurs de ponts et de routes, toujours en pèlerinage, ils allaient de ville en ville, se réunissant aux foires, aux landits, aux puits d'amour surtout où se disaient cantilènes et beaux sermons en prose et en vers. Elles étaient puissantes ces nationalités! combien ne resserraient-elles pas les habitudes du sol! combien ce patriotisme du berceau, cet amour du lieu de naissance, du village, de la paroisse, de la ville, de ses vieilles tours, n'était-il pas plus suave et plus énergique que ce sentiment vague de fierté nationale qui se confond et s'attiédit dans l'idée d'un grand empire sous le despotisme d'un seul!

Le mouvement de la Fronde se développait à peine à Paris, que déjà la province s'empressait de briser l'unité violemment imposée par Richelieu; comme aux temps de la Ligue, il y eut peu de gouvernements qui résistèrent aux entraînantes idées de leur vieille liberté : « Dès le 27 janvier[1], l'avis étant venu à Aix en Provence que le roi s'étoit retiré à Saint-Germain-en-Laye, les bourgeois s'armèrent, et ayant à leur tête le comte de Carces, le baron de Bras et quelques officiers du parlement, se jetèrent sur les gens de guerre qui s'étoient retranchés dans la place des Pêcheurs, vis-à-vis du palais, commandés par le duc de Richelieu, général des galères. Et après avoir tué environ vingt-cinq soldats et quelques officiers, et accordé aux autres de sortir de la ville désarmés, ils allèrent investir le palais où étoit le gouverneur comte d'Aletz, qu'ils ont arrêté avec toute sa famille, l'un de ses gardes qui vouloit faire résistance ayant été tué près de lui. Le général des galères fut aussi arrêté dans une maison particulière, avec plusieurs officiers desdites galères qu'il avoit ici amenés. Les femmes mêmes voulurent être de la partie; car, après avoir travaillé aux barricades qui étoient dans toutes nos rues, elles se rangèrent en haie

[1] Regist. du parlement de Provence, ann. 1649.

depuis la maison du président d'Oppède jusques à l'Hôtel-de-Ville, présentant des armes à ceux qui n'en avoient point, et les encourageant à bien faire ; et entre elles fut remarquée la fille d'un bourgeois, qui demeura pendant deux heures à l'entrée d'une rue avec une épée à chaque main, jusqu'à ce que la barricade fût achevée. »

Cet esprit de révolte était trop dans les masses pour ne pas éclater de provinces en provinces, comme un feu qui se communiquait de proche en proche, et les registres du parlement constatent combien d'actes d'adhésion furent donnés aux mesures de l'Hôtel-de-Ville, des gentilshommes et du parlement réunis à Paris. « Le 6 février 1649. Cette semaine a été publié l'arrêt du parlement du 28 du mois passé, portant entre autres choses qu'il y aura jonction de ce parlement de Paris avec celui d'Aix en Provence. Le même jour, des lettres du parlement de Rouen furent rendues à celui de Paris, par lesquelles il lui promet de répondre à ses bonnes intentions. On a aussi avis de la même ville de Rouen que le duc de Longueville, son gouverneur, travaille puissamment tant auprès de ce parlement-là que de la noblesse du pays et de toutes les villes de la province, pour les maintenir en la même union. Le 10 mars 1649, le parlement de Paris reçut assurance que le parlement de Rennes s'étoit déclaré pour la cause commune. Le duc de La Trémouille avoit été dans ce même parlement, ayant aussi depuis envoyé ici un gentilhomme pour offrir ses services et ceux de ses amis, et demander des commissions pour lever des troupes ; le duc de Retz, le marquis de Molac, le comte de Coaquin se sont déclarés pour le même parti. Nouvelles sont venues que le parlement de Bordeaux, s'étant aussi déclaré pour la cause commune, fait de grandes levées, et que celui de Toulouse a donné arrêt par lequel défenses sont faites aux troupes de Catalogne de passer par la Guienne [1]. » Le même registre ajoute : « On a eu nouvelles de Poitiers, 19 mars : que le clergé, le présidial, les trésoriers de France, les maire et échevins, et tous les corps de ladite ville, avec la plus grande partie du peuple, s'assemblèrent aux Cordeliers, où ils déclarèrent publiquement qu'ils

[1] « Recueil des délibérations des parlemens de Guienne et de Languedoc, ann. 1649. Mss. Bibliothèque royale. »

étoient au service du parlement. Le 29 mars, fut apporté un paquet de la part du parlement de Toulouse, adressé à celui de Paris, avec un arrêt du même parlement portant que très humbles remontrances seroient faites par écrit au roi pour le bien de son service et le soulagement de ses sujets[1]. »

Ces actes d'union volontaire tendaient à créer une sorte d'Etat fédératif, vieux type provincial. Le feu de la révolte était partout; chaque province avait sa noblesse nationale, ses grandes familles patriciennes qui remontaient aux époques de la conquête et se mêlaient à elle; ces familles respectées, ce patriciat demi-féodal, le clergé séculier, les monastères formaient les grandes influences dans les localités. A Paris, le parlement avait signé l'acte de pacification avec la cour, dans les conférences de Ruel; mais cet acte n'avait pas également contenté le parti militaire des gentilshommes, lequel s'était loyalement associé à la défense municipale de Paris. Les stipulations arrêtées n'étaient point à sa convenance; on consentait pour lui à un simple oubli et pardon du passé, et cet oubli n'était pas suffisant: quoi! les ducs de Beaufort, de Longueville, et Conti, qui avaient pressé les mains calleuses des femmes et des hommes de la halle, pouvaient-ils se contenter de rentrer tout simplement dans les grâces incertaines de la cour? Qui sait si, lorsque Paris serait soumis au roi, la cour ne chercherait pas à se venger des princes et des gentilshommes qui l'avaient abandonnée? Quelle place de sûreté leur donnait-on, quelles garanties? Si les bourgeois lâches et pusillanimes, les échevins de l'Hôtel-de-Ville, si les parlementaires trembleurs voulaient fléchir devant les premières chamades de quelques régiments du prince de Condé, eux, fiers et nobles gentilshommes, ils allaient chercher des soldats plus aguerris, un peuple plus décidé à défendre ses franchises. Après avoir ainsi protesté, la plupart des princes et des gentilshommes qui avaient défendu Paris quittèrent le Louvre et leurs beaux hôtels du faubourg Saint-Germain ou de la rue Saint-Paul au Marais, pour se retirer en Bourgogne, en Normandie, en Bretagne ou en Provence, afin de réchauffer ce feu de nationalité qui là couvait encore; ils trouvèrent des populations décidées,

[1] Tolose, imprimé chez Jean Rivet, 1649.

des parlements qui gémissaient tout haut de la triste nécessité de Paris. *Aux armes!* fut le cri poussé par les gentilshommes de province; on signa des actes et des ligues, on souscrivit des traités de mutuelle garantie, et alors se manifesta un nouveau danger pour l'unité monarchique.

Le premier résultat de la trêve conclue à Ruel devait être le retour de la cour à Paris; la bourgeoisie considérait alors la présence du roi en son palais du Louvre comme un des beaux priviléges de la cité; le vieil échevinage avait souvenir, dans ses annales, de tout le bien qu'avait fait la royauté, et des embellissements dont elle avait doté les divers quartiers, depuis le somptueux hôtel Saint-Paul tout entouré de vergers, de cerisaies, de beaux treillis, le palais florentin du Luxembourg, jusqu'à la place Royale déjà ombragée de grands arbres, marronniers aux larges feuillées, qui servait de pré pour les duels et de verte couverture aux amours, comme le dit Bussy-Rabutin. Tout dans Paris portait l'empreinte de la royauté, les ponts, les fontaines jaillissantes, cette babillarde Samaritaine qui tintait les heures en beaux carillons; toutes les larges rues du Marais, tous les cours plantés d'arbres, même en dehors des portes Saint-Honoré et de la Bastille, où les corps de métiers allaient s'exercer aux armes, boire du vin clairet, manger du pain d'épices, alors si goûté dans toutes les parties de plaisir. La présence du roi à Paris était donc la première condition de tout traité. Cependant la cour pouvait-elle ainsi se décider à venir à Paris? Le roi y eût sans doute trouvé bonne réception; pour lui, enfant couvert du manteau fleurdelisé, il n'y aurait eu que soumission et hommage; le parlement se fût jeté aux pieds de son lit de justice, il l'eût entouré de ses harangues; mais en eût-il été de même pour le cardinal Mazarin, et peut-être aussi pour Anne d'Autriche? On disait qu'elle dominait absolument l'esprit de son fils, et le poussait en ses haines contre la bourgeoisie: est-ce que Paris pourrait oublier que ce cardinal et cette femme impérieuse avaient assiégé les murailles, poussé jusqu'aux dernières extrémités la population? pouvait-il oublier encore que le Mazarin avait été proscrit par un arrêt régulier du parlement, et qu'il y avait prise de corps contre lui? La prudence comman-

dait donc qu'on n'entrât point immédiatement dans les murs de Paris; on devait chercher un prétexte pour retarder cette solennité, « afin qu'à la volée des cloches qui annonçoit la joyeuse entrée du suzerain, ne succédât pas une volée de mousquetades entre les gardes et les bourgeois. »

Louis XIV avait alors dix ans et demi; sa complexion était assez forte, sa taille très petite, grosse et ramassée; sa physionomie n'avait rien de saillant, ses traits n'avaient conservé de la laideur de son aïeul Henri IV que ce nez de race gasconne et bourbonnienne; ses yeux étaient grands et noirs sous des cils déjà assez marqués; sa bouche était sérieuse; il n'avait pas ce menton crochu et disgracieux du Béarnais qui donnait aux gasconnades du chef de sa maison une allure si grotesque et si bouffonne. Il y avait déjà dans cette petite physionomie un air de commandement et de gravité. Le jeune Louis XIV n'avait reçu aucune éducation intellectuelle; son précepteur Hardouin de Beaumont de Péréfixe, gentilhomme de Poitou, écrivain de métier, évêque de Rhodez, ne prit même pas la peine de lui apprendre à lire. On éleva Louis XIV à la façon des gentilshommes, et pourtant alors il y avait de ces beaux esprits qui s'adonnaient aux lettres, faisaient des madrigaux et enchantaient les ruelles du Marais. Par contraire, s'il ne savait pas lire, le jeune Louis XIV excellait dans tous les arts d'agrément; à dix ans il dansait déjà un ballet avec grâces; il avait figuré, tout enfant qu'il était, dans la belle tragédie de *Jason et Médée*; il avait fait le dieu Cupidon avec un carquois aux épaules, un arc en main dans la représentation scénique des *Amazones*. Le rejeton royal montait parfaitement à cheval; il maniait fort bien une épée; il avait touché plus d'une fois juste la poitrine des jeunes gentilshommes qu'on avait mis auprès de lui comme menins pour partager ses jeux et espièglerie. Anne d'Autriche avait atteint cet âge où l'on ne conserve plus de l'amour que de vives passions. Les pamphlets la représentaient comme éperdûment amoureuse de Mazarin et subissant son joug, en échange de quelques faveurs secrètes que le cardinal daignait lui concéder. Quand un nom surgit un peu au-dessus du vulgaire, on s'attache à lui pour le détruire et l'abîmer, on cherche des causes mystérieuses à des effets

qui s'expliquent naturellement; et qu'y aurait-il d'extraordinaire qu'un ministre d'habileté et de souplesse eût dominé l'esprit de la régente de France, par cela seul qu'il gouvernait au milieu des factions et sauvait la royauté de mille périls? Mazarin, habituellement pâle, était amaigri d'une façon effrayante; cette maigreur rendait ses traits plus saillants; ses grands yeux italiens brillaient sous la touffe de ses cils grisonnants; son nez romain dominait de courtes moustaches, et une légère barbe au menton prolongeait sa physionomie, et lui donnait à la fois quelque chose de doux et de maladif sous son large chapeau de cardinal. A côté de cette figure pâle et fatiguée, quel contraste que ces jeunes Italiennes, nièces du cardinal, qu'il avait amenées de Sienne et de Florence comme pour distraire ses jours d'ennui, et pour servir de parterre à Son Éminence, comme le disait le sieur de Balzac! quelles jolies fleurs que les Mancini! deux étaient déjà à la cour, dans le palais de Saint-Germain, où chaque jour on croisait le fer peur elles; et l'on faisait ainsi mille escapades chevaleresques de la place Royale au faubourg Saint-Germain. Il fallait les entendre gazouiller l'italien avec leur bouche florentine, leur accentuation gracieuse. La langue qu'on parlait le moins alors à la cour était le français: tout le monde savait l'espagnol ou l'italien autour de la reine Anne d'Autriche ou de Mazarin; l'un, idiome de la fierté et des rodomontades des gentilshommes; l'autre, plus humble, plus adulateur. La littérature cultivait l'espagnol pour lui emprunter les scènes de mœurs et de haut comique, les tragédies de Lopez et de Caldéron. L'italien fournissait toutes les pièces de la Foire, ces mascarades d'Arlequin et de Colombine, du *dottor* et de Pullicinelli, vieille et joyeuse association, laquelle avait son origine à Bologne, la ville papale, où l'on aime tant le *far niente* et les farces récréatives.

Dans la disposition d'esprit où se trouvaient les Parisiens, la cour craignait donc une entrée trop précipitée dans la cité; et comment se dispenser d'exécuter cependant cet article sous-entendu de la convention de Ruel? Deux excuses existaient: d'abord les Espagnols avaient commencé une campagne heureuse contre la France; la frontière était envahie; rien de plus simple dès lors que le roi se mît à la tête des armées, et

qu'enfant, il voulût faire l'apprentissage des camps ; le cardinal devait le suivre dans cette campagne, Anne d'Autriche, sa mère, également. Et puis, n'y avait-il pas maints troubles dans les provinces, et avant d'oisivement se renfermer au château du Louvre, n'était-il pas essentiel que le roi s'en allât pacifier l'une après l'autre les populations révoltées? Le conseil résolut donc d'aller à Compiègne, ville intermédiaire entre Paris et la frontière, et c'est de là que le roi écrivit pour expliquer ses intentions aux prévôt des marchands et échevins de la bonne ville de Paris : « Très-chers et bien amés, jugeant que notre présence sur notredite frontière, avec nos principales forces, étoit nécessaire pour arrêter le cours des progrès des Espagnols, et les obliger à la paix générale, nous avons résolu de nous y acheminer au premier jour[1]. »

Le roi et son conseil avaient quelques raisons de ne point se rendre immédiatement à Paris; en effet, si la bourgeoisie pacifique, si la majorité des conseillers municipaux, si une grande partie des trois cents métiers de Paris, par le malheureux aspect des guerres et des batailles, désiraient la paix avec ardeur, il n'en était pas de même d'un parti de brouillons, ardent, infatigable, qui excitait le peuple à reprendre les armes et à n'accepter aucune condition de trêve. Ces hommes se rencontrent toujours après les grandes transactions politiques; ils protestent contre l'ordre parce qu'il les importune et les fatigue. Ceux-ci trouvaient les conditions de Ruel humiliantes : on voulait donc faire la loi à la ville de Paris, réduire ses confréries, ses métiers, à n'être plus que les esclaves d'un Mazarin? « Non, non, les François passeroient pour les plus lâches du monde s'ils observoient des conditions qui leur soient préjudiciables, et s'ils n'étoient assez résolus pour choisir plutôt une mort glorieuse qu'une vie sans honneur et sans courage. Quel objet d'horreur et d'animosité seroit-ce de voir un étranger sans vertu, sans mérite, sans naissance, s'asseoir sur les fleurs de lis et tenir rang parmi les princes ! » Et ici les auteurs du pamphlet annonçaient qu'ils avaient reçu assurances certaines, par des lettres secrètes de Saint-Germain, que les articles allaient être réformés ainsi qu'il suit : « Monseigneur le duc d'Orléans,

[1] Lettre du Roi, imprimée chez Rocolet. Avril, 1649.

oncle de Sa Majesté, est toujours généralissime de ses armées ; M. le duc de Beaufort sera son lieutenant général ; Monseigneur le prince de Condé ira en son gouvernement de Bourgogne pour le service du roi et de l'État ; M. le prince de Conti sera gouverneur de la Champagne et de la Brie ; le cardinal Mazarin se retirera présentement hors de la France [1].» Une gravure contemporaine nous a reproduit les traits d'un tribun populaire prononçant des paroles de résistance [2]. Cet orateur, monté sur une borne en pierre, est couvert des vêtements du peuple ; on le voit entouré d'une multitude d'hommes et de femmes qui l'écoutent attentivement ; quelques-uns des auditeurs font des gestes expressifs d'approbation ; l'orateur a pris pour théâtre de sa parole le vieil emplacement du Pré-au-Clercs, non loin de la Seine, en face des hautes murailles du Louvre et des Tuileries. Ce témoignage vivant peut nous donner une idée de ces temps d'émeutes, de halles, de tribunitiat tumultueux.

On avait signé la paix, et pourtant que de rondeaux, ballades et pamphlets contre le cardinal et la reine Anne d'Autriche ! Cette paix avait été conclue le jour de la fête aux jambons, et on se moquait à ce sujet des mœurs intimes et italiennes du cardinal [3]. Quel méchant pamphlet que celui qui portait le titre de « Chronologie des reines malheureuses par l'insolence de leurs favoris, dédiée à la reine régente pour lui servir d'exemple et de miroir. » Ce pamphlet rapportait une foule d'exemples de princesses maltraitées et périssant d'une manière misérable pour avoir eu des favoris : Jeanne, reine d'Espagne, mère de Charles-Quint, morte en prison ; Lucrèce, Porcie, Olympia, mère d'Alexandre ; Agrippine, obligée de se tuer elle-même. « Voici beaucoup d'exemples pour vous faire voir, reine, que les plus sinistres malheurs sont fomentés par les favoris. Ce qui doit obliger Votre Majesté d'éloigner non seulement de la cour le cardinal Mazarin, mais encore le chasser hors de France ;

1 « La réfutation des articles de paix qui ont été passés à Ruel ; ensemble les véritables nouvelles reçues de leur réformation. » — Paris, sans nom d'imprimeur, ann. 1649.

2 Coll. d'estampes de la Biblioth. royale, ad ann. 1649.

3 « L'oracle rendu par le jeûneur de N. D. sur la conclusion de la paix, le jour de la fête aux jambons. »

dès lors vos jours seront tissus de joie et de liesse, et la France reprendra sa première vigueur. — Voici la « Lettre de réplique de la petite Nichon à M. le prince de Condé, roulant sur les amours de ce prince et les maux qu'il cause à la France, en faisant la guerre pour le cardinal ; » — ensuite le « Dialogue de dame Perrette et de Jeanne-la-Crottée ; — l'Ouï-dire de la cour, satire sanglante contre la reine et la maison de Condé ; — les Métiers de la cour, où l'on fait toute sorte de trafic de conscience et de chair ; » — avec le « Catalogue de tous les écrits publiés depuis le 6 janvier jusqu'au 1er mars 1649. » Ce catalogue est composé de deux cent quatre-vingt-six titres de pièces. C'est un peu plus de cinq publications par jour ; car aux temps de fermentation et de trouble, chacun veut apporter à l'État sa pensée bonne ou mauvaise. Dans un autre pamphlet on attaquait ouvertement la conférence pour la paix ; on l'intitulait : « Récit du duel mémorable fait à Ruel entre dix laquais des députés et autant d'estafiers de Mazarin, ministre d'État flambant, flambé. » Il y avait encore mille pamphlets bizarres et sales, et parmi eux « les Plaintes burlesques du secrétaire extravagant des nourrices, des servantes, des laquais et de toute la république idiote » ; — « Remercîment fait à M. le coadjuteur, par une demoiselle de sa connoissance, de la rue Tire-Boudin. » La Lettre est signée *Élisabeth Culpette* ; — « les Apparitions épouvantables de l'esprit du marquis d'Ancre, venu par ambassade à Jules Mazarin ; — la Famine ou les Catains à cul, par M. de La Valise[1] ; » — enfin le « Discours d'État et de religion à MM. du parlement, où l'auteur fait voir que le cardinal est le plus méchant, le plus fripon, le plus fourbe de tous les ministres qui l'ont précédé ; que si on le laisse faire, il bouleversa tout le royaume, qui a les yeux tournés vers le parlement comme vers son protecteur[2]. »

Dans cette situation des esprits encore si irrités, la prudence voulait qu'on n'entrât pas immédiatement dans Paris. Il fallait du temps pour laisser calmer certaines agitations ; quelque victoire remportée sur les Espagnols pourrait rendre l'entrée

[1] Petite brochure assez difficile à trouver, écrite en rimes françaises ; je l'ai dans ma collection.

[2] La plupart de ces pamphlets sont imprimés dans les Mazarinades.

du roi plus retentissante ; on pouvait compter sur les échevins, sur la majorité du parlement ; il fallait faire désirer le roi dans Paris, afin que les habitants pussent se demander s'il ne fallait pas mettre un terme à ce veuvage. Pendant ce temps, on cherchait à calmer les esprits par des pamphlets royalistes. Sa Majesté avait envoyé sa déclaration au parlement pour mettre fin aux troubles du royaume, et d'ingénieux écrits justifiaient le cardinal et les actes de pacification. L'un surtout fit une profonde impression sous ce titre : « Réflexions chrétiennes, morales et politiques de l'hermite du Mont-Valérien, sur toutes les pièces volantes de ce temps, ou Jugement critique donné contre un nombre infini de libelles diffamatoires qui ont été faits depuis le commencement des troubles jusqu'à présent. »

L'Hôtel-de-Ville veillait avec une sollicitude particulière sur la paix publique à chaque instant troublée ; c'est la triste condition des temps d'émeutes que cette nécessité d'apaiser les soupçons, d'empêcher les rixes particulières et de comprimer les partis ardents. L'Hôtel-de-Ville travaillait nuit et jour ; les conseillers se couchaient sur des matelas jetés à la hâte dans les froides salles de la Grève. Ils avaient pour rivaux les quarteniers élus par le peuple, exerçant une bien autre influence que MM. les échevins sur les halles et les quartiers. Après la convention de Ruel, on voit les actes de la municipalité de Paris se multiplier afin d'apaiser toutes ces rixes individuelles qui s'élevaient à chaque porte de la ville ; les compagnies se mutinaient contre leurs chefs, les soldats contre la discipline ; on pillait aux portes dans les rues, et tout cela jetait une grande inquiétude dans les esprits ; les registres de l'Hôtel-de-Ville en font encore foi [1]. En même temps M. le prince de Conti vint au parlement, où il s'empressa de dire « que par la déclaration qu'il avoit faite à la cour le 21 du même mois, tant pour lui que pour les autres généraux, il abandonneroit toutes ses justes prétentions, pour insister à l'éloignement du cardinal Mazarin, seule cause de la continuation de la guerre et de tous les autres maux de la France. » Ces maux étaient grands : « La compagnie du capitaine Amblard étant ces derniers jours de garde à la porte

[1] Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII, Archives du royaume.

Saint-Antoine, il fit tout ce qu'il put pour empêcher que les soldats de ladite compagnie ne fissent tort à personne; néanmoins il ne put si bien faire qu'ils n'attrapèrent quelques filles de famille allemande avec leurs parents, lesquelles filles ils caressèrent avec cajoleries indécentes et dépouillèrent les père et mère. A quoi le capitaine étant couru pour l'empêcher, un desdits soldats tira un pistolet contre lui; ce qu'apercevant ledit capitaine et son lieutenant Durlois, s'écrièrent: *A nous, compagnons! balle en bourres, mèches sur le serpentin!* et ayant baissé leurs piques allèrent sur ces séditieux, qui se défendirent quelques instants, et prirent enfin la fuite[1]. » Quelle anarchie régnait donc à Paris! quoi! les soldats pillaient impunément! les capitaines étaient obligés de crier: *balle en bourre! mèche sur le serpentin!* soldats, officiers étaient en perpétuelles rixes; la bourgeoisie n'était pas assez forte pour contenir le bas peuple, les gardes de la ville en étaient devenus les pillards et voleurs. Il y avait donc prudence pour le jeune roi, Anne d'Autriche et son conseil à ne point entrer dans Paris aussi effervescent.

D'ailleurs, lorsqu'un chef militaire a rendu de grands services, le danger pour le pouvoir qui l'a mis en action est de contenir cette ambition victorieuse dans de justes limites; on ne peut effacer au cœur de ce chef le sentiment exagéré de sa propre valeur: orgueilleux de l'appui qu'il a prêté, il énumère ses triomphes pour imposer des conditions; il se détache difficilement de cette autorité que le succès a mise dans ses mains: grandeur bien rare, bien désintéressée que celle qui abdique le sceptre donné par la victoire. Tel était le prince de Condé, car il avait ouvert les portes de Paris au roi: quel général avait combattu les troupes bourgeoises jusqu'aux plaines Saint-Denis et aux hauteurs de Montmartre? n'était-ce pas M. le Prince, si redouté par sa valeur? Il avait renoncé à toute sympathie, à tous les rapports de famille: le duc de Longueville, le prince de Conti à la tête de l'Hôtel-de-Ville de Paris, n'étaient-ils pas de son sang et de son lignage? Pourtant il les avait combattus sans hésitation, et tout cela pour le service de Sa Majesté; ne fallait-il pas enfin reconnaître ces dévouements, récompenser ce zèle ardent aux jours mêmes où

[1] Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII, Archives du royaume.

la cause royale était si délaissée? Le cardinal Mazarin, chef du conseil de la reine, ne voulait point céder la prééminence au prince de Condé; celui-ci devait servir d'instrument passif à l'exécution de sa pensée. Lorsque le prince de Condé eut achevé l'œuvre de la pacification, il désira régler avec le cardinal ses conditions impératives : quelle serait la place enfin qu'il obtiendrait dans les affaires du roi? serait-il valet ou maître? Tout ce luxe des Mazarini importunait M. le Prince; les gracieuses nièces du cardinal jetaient la discorde à la cour, et les gentilshommes, tout pleins des grandes histoires de Turpin, de la merveilleuse chronique de l'Arioste et du Boiardo, comparaient la cadette des Mancini à Angélique, dont les pieds d'ivoire et les cheveux d'or agitèrent les paladins du grand Charles en sa cour plénière de Paris et de Mayence. Mazarin, qui voulait bien placer ses nièces, songeait à les donner à des princes du sang, avant que ses espérances s'élevassent plus haut. Le duc de Mercœur, de la lignée bâtarde de Henri IV, fut le prince choisi par lui pour l'unir intimement à sa famille et s'en faire un appui. «Il lui avoit fait permettre de venir à la cour, et au duc de Vendôme de retourner dans l'une de ses maisons; enfin il avoit cessé ses persécutions contre le duc de Beaufort. Cela fit juger aux plus clairvoyans que le cardinal, qui prévoyoit combien la protection de M. le Prince lui seroit onéreuse par la suite, tentoit toutes les voies possibles pour s'en passer [1]. » Les mécontentements du prince de Condé furent dès lors à leur comble; il aperçut bien que désormais il ne devait plus compter sur le cardinal, rapproché des bâtards de Henri IV; il y avait jalousie entre la branche cadette du Béarnais et ces enfants d'amour sans autre vrai lignage que le caprice de Henri pour Gabrielle d'Estrées, petits bâtardeaux, ainsi que les nommaient les aïeux austères de la race huguenote de Condé. Que restait-il à faire à M. le Prince? Les bourgeois de Paris avaient à se plaindre de lui, sans doute; il avait prêté son bras à la cour contre la rébellion de la cité; mais, dans leur défaite même, les Parisiens avaient reconnu la brillante valeur du prince de Condé. Plus d'une fois des buttes de

[1] Extrait du manuscrit intitulé : *Brigues pour le gouvernement* (n° 300 suppl.ém. Biblioth. royale).

Saint-Chaumont ou du bois de Vincennes ils avaient aperçu le panache flottant de M. le Prince se précipitant à outrance sur les archers de la ville ou sur le beau régiment de M. l'Archevêque, ces Corinthiens qui reçurent plus d'un oreillon de la part des chevau-légers de Condé. L'éclat de cette vive auréole frappait la bourgeoisie; et d'ailleurs le prince de Conti n'était-il pas à Paris, aimé de MM. du parlement et de l'échevinage? Il lui appartenait de préparer les esprits à la bonne réception de son frère, s'il voulait se ranger à l'autorité du parlement. Condé n'hésita pas, et quittant tout à coup la cour de Compiègne, il vint en carrosse aux rues de Paris, et tout cela en plein jour, en face des halles qui applaudirent à cet acte de franchise et de courage.

Le cardinal Mazarin se montra fort inquiet du départ de M. le Prince; l'union du chef militaire avec le parlement et la bourgeoisie de Paris pouvait être fatale à la couronne. Il fit donc dire à M. le Prince : « Voulez-vous le commandement de l'armée de Flandre? » Par ce moyen il éloignait Condé du gouvernement même, il le jetait dans une guerre étrangère qui pouvait avoir une longue durée, et lui imposait ainsi des devoirs au dehors, lesquels ne permettaient pas la présence du prince dans les conseils. Condé fit répondre : « Que si on vouloit lui restituer son gouvernement de Bourgogne, il s'y rendroit volontiers; mais que quant à la guerre actuelle avec l'Espagnol, il avoit trop de fatigues, et désiroit le repos. » Le cardinal vit bien que cette réponse cachait les desseins réels du prince de Condé qui souhaitait prendre en mains la guerre provinciale contre la cour. Toute la Fronde était passée dans la province; le parti militaire et gentillâtre s'y était réfugié; le prince de Condé devenant son chef, la guerre prenait donc un développement dangereux pour la cause royale. Les hostilités avaient un caractère grave sur plusieurs points; la monarchie espagnole n'était plus sans doute puissante comme sous Charles-Quint et Philippe II, mais elle déployait néanmoins d'immenses efforts sur trois frontières de la monarchie : en Flandre, aux Pyrénées et dans le Milanais, vieux théâtre de la guerre entre les armées de France et d'Espagne. Philippe IV venait de se débarrasser par un coup d'énergie,

de la révolte des Napolitains ; Mazaniello, élevé un moment, était tombé dans la poussière ; le flot avait emporté cette fragile république de san Gennaro, plus mobile, plus effervescente que ce Vésuve qui domine Naples. Ce gouvernement de fiers nobles et de lazzaroni appelant le duc de Guise, l'avait un moment proclamé leur chef, leur protecteur. L'esprit de la chevalerie vivait tout-puissant parmi la noblesse ; on n'hésitait jamais devant une entreprise périlleuse, et plus même elle était hardie, plus on l'embrassait avec ardeur. C'était la conquête de la Toison-d'Or que rêvait toute cette gentilhommerie ; après un carrousel, une fête de cour, on jurait d'aller guerroyer le Turc à Candie ou de mourir dans un bastion en face des Barbaresques ; ou encore, preux chevalier de Malte, on promettait de combattre sur les galères contre ces corsaires d'Alger et de Tunis qui désolaient le commerce de la Méditerranée.

Le duc de Guise, proscrit de France, n'hésita point à accepter les offres de la république napolitaine ; il fut reçu avec enthousiasme ; mais il n'avait qu'un bras et une poitrine à offrir. Mazarin avait promis l'appui de la France, il ne vint pas ; la cour était trop embarrassée à Saint-Germain. La république napolitaine fut bientôt vaincue, et le duc de Guise tomba prisonnier aux mains des Espagnols. Une fois captif, le Lorrain se ressouvint des vieux rapports de sa maison avec l'Espagne, et il écrivit une lettre humble et dévouée au roi Philippe IV : « N'ayant jamais trafiqué de ma liberté, si ce n'est pour l'employer au service de Votre Majesté, rétablir ma maison dans son ancien lustre et venger mes prédécesseurs et moi-même des injustices que nous avons reçues de la couronne de France, je promets à Votre Majesté, conformément aux offres que je lui ai faites, de remettre entre ses mains la place de Guise, en y joignant la prière de m'envoyer, sans perdre de temps, un passeport pour le chevalier César, mon serviteur et gentilhomme de ma maison, afin qu'il aille porter mes ordres au gouverneur de ladite place de Guise, lequel ne fera faute d'y obéir avec ponctualité. Je m'engage en outre, auprès de Votre Majesté, à soulever la Provence tout entière [1], et à me rendre

[1] *Prometo tambien de mas la solevacion entera de Provença y de hacer me dueño de todos los vaseles y galeras de Francia.* Arch. de Sim., cot. A 32.

maître de tous les vaisseaux et galères de France, afin de travailler au rétablissement de ma fortune et de ma grandeur, lesquelles mes ancêtres ont perdues par la jalousie et la trahison de la couronne de France[1]. Telles sont les propositions et prières que je donne plein pouvoir à mon secrétaire de soumettre à Votre Majesté, en la priant d'y répondre. HENRI DE LORRAINE, duc de Guise. » L'habitude n'était point perdue d'offrir l'entrée du royaume à l'étranger pour soutenir une cause d'ambition ou des intérêts privés. Quand un gentilhomme avait la rage au cœur, quand une famille noble avait été dépouillée de son héritage, elle allait quérir partout appui; les idées de patrie et de France n'étaient point parfaitement comprises encore; il y avait alors des familles, des lignages, des provinces, des agrégations; mais la France, vaste mot qui embrasse tant d'idées complexes, ne s'entendait pas dans son acception générique et confuse; on allait à l'Espagnol sans rougir, comme les huguenots allaient en d'autres temps aux reîtres et aux Suisses pour défendre leurs croyances religieuses.

Le théâtre principal de la guerre était la Flandre, et l'archiduc Léopold avait hâte de profiter des troubles pour mettre en mouvement ses armées; il avait même envoyé un député vers le parlement, pour s'assurer l'appui de la grande cour du royaume. Quand la convention de Ruel fut arrêtée, l'archiduc Léopold cessa ses rapports avec les Parisiens, mais ses armées ne marchèrent pas moins par la route d'Amiens. Sur le refus du prince de Condé, le comte d'Harcourt reçut le commandement de l'armée de France sur les frontières du nord. L'archiduc, maître de Cambrai, s'emparait d'Ypres et de Saint-Venant; le comte d'Harcourt voulut marquer son arrivée au camp par un coup de main hardi; il battit les Espagnols auprès de Valenciennes; Condé et Maubeuge furent reprises par le comte, qui passa l'Escaut et pénétra au cœur même des Pays-Bas. Les Espagnols semblaient avoir perdu alors cette valeur, cette discipline militaire qui firent longtemps leur gloire et leurs succès au XVIe siècle; ces régiments que l'on craignait tant naguère, on se riait, on se moquait d'eux. Le peuple faisait

[1] *Que mis padres an perdido por la embidiâ y traision de la corona de Francia.* Archives de Simancas, cot. A 32.

des chansons, crayonnait des caricatures : dans une de ces dernières on voit un Espagnol à pied, armé d'une longue rapière, au fourreau de laquelle pendent des toiles d'araignée, signe d'impuissante oisiveté. Un villageois et sa femme ont acheté la monture de l'Espagnol, laquelle n'est autre chose qu'un âne, en ce moment chargé de légumes : *Il est bien penaud, ce beau soudard.* Dans le fond est un groupe de bourgeois qui raillent l'Espagnol en lui montrant l'édifice vers lequel il a l'air de s'acheminer, et sur lequel est écrit : *hôpital.* Au bas de l'estampe on lit en outre : « Une Égyptienne a reconnu que par un accident fatal, l'Espagnol en sortant de France prenoit le chemin de l'hôpital. » L'Espagnol, appelé plaisamment don Farinas, marche d'un air assez dégagé, et regardant le ciel il dit : « *Dios nos ayude, tantos melencuentros* : Que Dieu nous assiste au milieu de tant de malheurs ! » En effet elles avaient bien des revers, ces dures armées espagnoles ; partout leurs entreprises étaient déjouées. Elles avaient profité, au midi, de la révolte des provinces pour faire une tentative contre la Catalogne, alors protégée par la couronne de France ; don Juan de Guarraria avait assiégé Barcelonne et Tortose ; une flotte de galères cinglait dans la Méditerranée. Les Catalans se défendirent avec vigueur ; la protection de la France se liait à leurs priviléges, à leurs libertés municipales, et l'on vit alors l'évêque Marca, d'une famille béarnaise, se placer à la tête des villes pour les protéger contre le roi d'Espagne qui voulait les opprimer. Quelques succès des Espagnols dans le Milanais, sous le marquis de Caracène, compensèrent les échecs qu'ils avaient éprouvés sur d'autres points. L'Italie semblait être encore leur théâtre de prédilection.

Au bruit des victoires aux Pays-Bas, le conseil royal réuni à Compiègne résolut de faire son entrée à Paris ; plusieurs démarches avaient été faites par MM. de la ville pour obtenir cette grande faveur. « Tous les députés de Paris s'étant rendus à Compiègne, y furent magnifiquement traités, et à l'issue du dîner, M. de Saincton, le grand maître des cérémonies, vint prendre MM. des cours souveraines et ensuite MM. de la ville pour avoir leur audience, qui leur fut donnée très favorable dans le cabinet de la reine régente, en présence du roi, la

reine, sa mère, M. le duc d'Anjou, mademoiselle d'Orléans, le cardinal Mazarin, M. le chancelier, MM. de Guittaud, de Brème, etc. Et s'étant M. le prevôt des marchands approché de Leurs Majestés, un genou en terre, leur dit en ces termes : « Sire, nous venons, au nom de votre bonne ville de Paris, nous jeter aux pieds de Votre Majesté pour implorer sa clémence et sa protection, en lui renouvelant les hommages et la fidélité que nous lui devons. Nous espérons cette grâce de notre grand monarque, qu'il daigne retourner dans sa bonne ville de Paris, de vous, dis-je, qui êtes non seulement la plus grande des reines, mais la plus douce et la plus libérale, et qui avez toujours préféré les couronnes des vertus à celles des Empires.» A ce discours si humble, si soumis, la reine répliqua : « Le roi monsieur mon fils reçoit volontiers les soumissions des habitans de sa bonne ville de Paris, qui est le lieu qu'il a toujours le plus aimé; il ne lui faut point de persuasion pour le faire retourner; j'en ai pour mon compte un entier désir, et la ville se peut assurer qu'aussitôt que les affaires du roi lui pourront permettre d'aller reprendre son séjour ordinaire, il n'en laissera passer l'occasion. Et cependant je prie les magistrats de ladite ville de contenir le peuple en son devoir et obéissance qu'il doit à son prince, et d'après cela je promets de porter toujours le roi à aimer sa bonne ville de Paris, et d'oublier tout ce qui s'est passé et qui auroit pu lui donner du mécontentement[1]. »

Cette réponse était-elle suffisante ? Il y avait tant d'inquiétudes ! on parlait depuis longtemps de placer dans une autre cité la résidence habituelle du roi, on désignait Bourges, Orléans ou Blois. C'eût été là une ruine pour Paris, pour sa bourgeoisie et ses nombreux états. « Le 19 avril 1649, les cent vingt métiers de Paris envoyèrent leurs jurés, au nombre d'environ trois cents, pour rendre leurs très-humbles soumissions à Leursdites Majestés, auxquelles ils furent présentés par le sieur Bonneau, procureur du roi au Châtelet, et protestèrent plusieurs fois de la sincérité de leur affection et zèle à leur service, suivant le serment qu'ils en ont tous prêté lors de leur réception à la maîtrise. Ce fut un coutelier, fameux par l'habi-

[1] Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII, Archives du royaume.

tude qu'il a dans les controverses de la religion, qui porta la parole étant à genoux; après laquelle chaque métier fit aussi en particulier son compliment, auxquels la reine répondit par les assurances qu'elle prenoit en leurs paroles. A quoi il fut répondu par la reine, et ensuite par Son Altesse Royale, que Sa Majesté étoit très-satisfaite de leurs protestations; que les affaires de l'Etat arrêtoient le roi auprès de la frontière, et qu'aussitôt que tout y seroit bien assuré, elle retourneroit à Paris. Enfin, le 12 août le sieur de Saintôt, maître des cérémonies, alla de la part du roi donner avis au parlement que Leurs Majestés retourneroient en cette ville l'un des jours de la semaine prochaine, laquelle nouvelle fut reçue de cette célèbre compagnie avec une joie qui ne se peut exprimer, ayant aussi porté à la chambre des comptes et au corps de ville les lettres que Sa Majesté leur écrivoit sur ce sujet. »

Quels transports n'excitait pas la bonne venue du roi dans sa ville! De toute part on allumait des feux sur la Grève, en l'Hôtel-de-Ville. On allait donc saluer Sa Majesté, sa cour de plaisance, ses carrousels! on verrait encore une fois ses belles troupes, les mousquetaires, les gardes françaises et suisses qui buvaient avec les métiers et bourgeois et faisaient grandes dépenses aux hôtelleries et établis des halles! « Cette noble ville de Paris[1], se voyant à la veille de jouir du bonheur que tous ses corps et compagnies avoient tant souhaité, se mit en devoir de faire à Leurs Majestés une réception conforme au zèle et à l'affection de leurs cœurs. Le roi étant parti de la ville de Compiègne le 17e août, vint coucher le même jour en celle de Senlis, où le sieur de Saint-Simon, gouverneur de la place, rendit les honneurs dus à Leurs Majestés. Elles en partirent le 18 pour venir dîner au Bourget, à l'entrée duquel les bateliers du port Saint-Paul, des Tournelles, du Guichet, et autres avenues de Paris, se présentèrent au nombre de trois cents, ayant des hauts-de-chausses d'écarlate et autres couleurs chamarrées d'argent, des pourpoints blancs, des baudriers en broderies et l'épée au côté, avec quantité de plumes sur leurs chapeaux, et tenant, les uns des lances peintes, les autres des

[1] « L'arrivée de Leurs Majestés, et la cordiale réception qui leur a été faite en cette ville de Paris. » Août 1649.

avirons couverts de fleurs-de-lis. Leurs Majestés partirent de ce lieu-là sur les trois heures et demie de relevée du même jour, dans le carrosse du corps de la reine, et passant entre Saint-Denis et Aubervilliers, vinrent gagner le grand chemin qui conduit de Saint-Denis à Paris ; et à une lieue d'ici, trouvèrent les trois cents archers de la ville en trois compagnies à cheval, leurs trompettes en tête, leurs guidons et enseignes portés par leurs officiers très-bien montés, et tous avec leur casaque de velours bleu, ornée des armes du roi et de la ville en broderie d'or et d'argent ; lesquels avoient été détachés du corps de la ville, qui, s'étant assemblé à une heure de relevée en l'Hôtel d'icelle, en étoit parti pour prendre le duc de Montbazon, gouverneur de Paris, en cet ordre. Il étoit précédé de ces compagnies de trois cents archers à cheval, après lesquels marchoit le sieur Le Fèvre, maître-d'hôtel de la ville, très-lestement vêtu et monté sur un cheval d'Espagne richement caparaçonné et paré d'une infinité de rubans ; puis les douze huissiers de la ville, pareillement à cheval et en housse, avec leurs robes de drap. Les conseillers de ville alloient après eux en même équipage, et deux à deux, comme faisoient les quarteniers, cinquanteniers et dizainiers, et près de cinq cents bourgeois tous à cheval, en habits noirs. Le roi fit arrêter son carrosse, et le corps de ville s'étant approché de la portière, lui fut présenté par le duc de Montbazon ; puis le prévôt des marchands fit à Leurs Majestés les complimens de la ville. Cette harangue finie, on continua la marche jusques au palais royal ; toutes les rues servant au passage étoient ornées des plus superbes tapisseries, et si fourmillantes de peuple que l'on eût dit que Paris étoit venu fondre en ces endroits. Passant sous la porte Saint-Denis, parée dedans et dehors, Leurs Majestés y furent saluées de notables volées de canon et de boîtes qu'on avoit plusieurs fois déchargées dès le matin ; ce qui fut redoublé et continué pendant le jeu d'un beau feu d'artifice qui avoit été dressé et fut allumé ce soir-là en la place de l'Hôtel-de-Ville, au tintamarre duquel plusieurs autres servirent d'écho. » Et ce qu'il y eut de plus remarquable en cette entrée royale dans la capitale, c'est qu'il y fut à peine question des vieilles haines contre le cardinal Mazarin : tant la joie était grande d'avoir le roi ! Il y eut

en quelque sorte suspension d'armes entre les partis. Le croirait-on? « Le 21 août, le corps de ville alla faire ses complimens à Son Eminence ; Leurs Majestés furent entendre la messe en notre église cathédrale, à l'autel de la Vierge. En traversant le Marché-Neuf, toutes les harengères et autres marchandes de cette place se jetèrent aux pieds de Leurs Majestés pour leur témoigner la résolution à demeurer plus que jamais dans le respect, et qu'elles avoient fondé une dévotion pour la reine, en leur église de Saint-Germain-le-Vieil. »

Ainsi donc tout semblait fini à Paris. Fallait-il croire à la longue durée de cette suspension d'armes dans les partis? Au milieu des luttes les plus vivaces, il arrive souvent des époques de lassitude dans lesquelles les opinions ardentes mêmes quittent les batailles; ce sont des temps d'arrêt, hélas! trop courts dans les guerres civiles. J'ai retrouvé une gravure représentant la marche du roi sur le Pont-Neuf, et revenant du *Te Deum* chanté le jour de sa rentrée à Paris: on distingue le Louvre dans le fond du tableau; sur le premier plan, le jeune roi est à cheval; à sa droite est un page à pied; derrière celui-ci, un valet de pied; autour du roi, des gardes-du-corps armés de mousquetons; derrière Sa Majesté, les gendarmes à cheval; devant le roi marchent les cent-suisses, lesquels sont précédés par les gardes du grand prevôt de l'hôtel, ces deux dernières troupes armées de longues hallebardes. La marche s'ouvre par une compagnie de mousquetaires à cheval. Au-dessous de la gravure est l'historique des causes qui amenèrent la rentrée du roi à Paris, après les conférences de Ruel. Le cardinal est à cheval à l'une des portières du carrosse avec M. le prince de Condé. Le peuple le regarde avec curiosité, et dit: « Voilà le Mazarin! » mais aucun ne va jusqu'à lui jeter une injure. Au contraire, les uns disaient qu'il était beau, et qu'ils allaient boire à sa santé; d'autres qu'il était bonhomme, et qu'ils s'étaient trompés quand ils avaient tant crié contre lui. Lorsqu'on fut arrivé au Louvre, la reine déclara publiquement au prince de Condé qu'on ne pouvait assez reconnaître ses services, et qu'il s'était acquitté glorieusement de la parole qu'il avait donnée de rétablir l'autorité royale.

CHAPITRE VIII.

GOUVERNEMENT DE LA REINE JUSQU'A L'EXIL DE MAZARIN.

—

Mécontentements des gentilshommes. — Le parti militaire en province. — Arrestation des princes à Paris. — Répartition des gouvernements. — Départ de la cour pour la soumission des nationalités provinciales.— Bourgogne. — Normandie. — Guienne. — Correspondance espagnole sur le mouvement provincial. — Paris durant la guerre provinciale. — Rapprochement du duc d'Orléans et des parlementaires. — Triomphe du parlement. — Exil de Mazarin.

1649 — 1651.

Après la trêve signée à Ruel, le duc de Beaufort, le marquis de Noirmoutier, tous ces ardents gentilshommes qui servaient sous le duc de Longueville et le prince de Conti, quittèrent Paris pour se réfugier dans les provinces où ils trouvaient secours d'armes et de troupes régulières. L'association des parlements de province n'avait point adhéré à la trêve de Ruel; la division provinciale par gouvernements favorisait aussi cette rébellion. Le gouverneur, presque toujours prince du sang ou gentilhomme de grande race, possédait la plénitude du pouvoir sur la province qui lui était confiée; les compagnies qui occupaient les villes recevaient ses ordres et ses commandements; ses pouvoirs s'étendaient à l'ordre militaire, judiciaire et financier. Le parti des princes et des gentilshommes espérait donc trouver dans cette ligue provinciale un nouveau moyen de résister aux envahissements du pouvoir de Mazarin. Il est constant que tous considéraient la trêve de Ruel comme un acte de lâcheté et de trahison parlementaire; la pusillanimité de quelques membres de la grand'chambre avait jeté le découragement dans tous les esprits. Quel spectacle que cette bourgeoisie de Paris accourant aux pieds du cardinal! est-ce que la brave noblesse pouvait le supporter? Telle était l'opinion de tous ces gentilshommes, et le marquis de Noirmoutier lui-même, quoiqu'il eût fait sa soumission à la cour, écrivait confidentiellement au prince de Conti : « Si vous ne

voulez pas prendre la résolution de vous servir du peuple contre le parlement qui nous a trahis, prenez au moins celle de sortir avec votre cavalerie et de venir à la Ferté-Milon. Son Altesse l'archiduc nous offre, par la bouche de M. le comte de Fuensaldane, toute son armée pour se joindre à nous, et encore celle de Lambesc qui fait ensemble trente mille hommes de pied. »

Madame de Longueville, écrivant au marquis de Noirmoutier, s'exprimait avec autant de vivacité : « Mon cousin, je crois que vous avez assez bonne opinion de moi pour ne point douter de l'affliction que m'a donnée le succès de la conférence, et pour croire que s'il eût dépendu de moi, il auroit été peut-être plus glorieux et plus avantageux qu'il n'a été ; mais il a fallu céder à la nécessité que MM. du parlement nous ont imposée, et j'ose dire qu'elle n'est si fâcheuse à personne qu'à moi. Je ne vous dirai point le détail de cette malheureuse paix, vous le saurez par d'autres que par moi. Pour ce qui est de vos intérêts, je pense que vous croyez bien que mon frère les appuiera plus que les siens propres, et qu'il n'est point nécessaire que je le porte à vous rendre, en ce rencontre ici, des témoignages de sa reconnaissance et de son amitié. — *P. S.* Je meurs d'envie de vous entretenir sur mille choses qui ne se peuvent écrire[1]. »

Cet événement malheureux dont parlait madame de Longueville n'était ni plus ni moins que la pacification parlementaire, qui était suivie en quelque sorte de l'entrée du roi à Paris. Ces lettres expriment donc bien la situation du parti des gentilshommes frondeurs : le prince de Condé, naguère le soutien le plus courageux de l'autorité royale à Saint-Germain, n'était plus en complète harmonie avec Mazarin. Il y avait tant d'intimité de familles et d'armes entre tous ces gentilshommes ! Les Condé n'étaient pas gens à se séparer de la partie militaire de la noblesse ; en conséquence, la pacte fut bientôt fait : M. le prince, ennemi déclaré de Mazarin, s'engagea ouvertement à le combattre de toutes ses forces. Il ne s'agissait plus ici du parti bourgeois et parlementaire momentanément satisfait par l'acte de pacification ; la faction qu'il fallait encourager et défendre, c'était celle des gentilshommes, sous

[1] Mss. de Béthune, vol. cot. 9353, fol. 109.

le prince de Condé leur chef naturel. Le premier coup d'habileté du cardinal fut d'abord de refroidir M. le Prince avec la bourgeoisie et les métiers qui avaient salué l'entrée du roi à Paris. Alors le duc d'Orléans était devenu l'homme du parlement : autour de lui le corps de ville de Paris s'était réuni pour adopter ce système mixte de paix publique et de liberté municipale qui plaisait à la pacifique existence des bourgeois. Une fois les princes séparés de l'esprit de la ville, il fut plus facile d'oser un coup d'Etat contre eux ; Mazarin ne s'y fût jamais décidé, s'il n'avait successivement enlevé aux princes cette puissance morale qui parlait au peuple. On les traitait fort doucement à la cour ; le cardinal les recevait dans son palais au mieux. La populace de Paris avait jeté quelques pierres sur le carrosse du prince de Condé, car elle se souvenait que c'était lui qui avait assiégé ses murailles ; la cour poursuivit ces mutins avec d'autant plus de chaleur qu'on voulait séparer définitivement M. le Prince des Parisiens.

La reine accablait Condé de caresses ; le cardinal semblait l'initier à ses affaires, et le traitait à l'italienne, avec une sorte d'abandon, afin de mieux le tromper. Quand tout fut prêt, l'ordre fut donné d'un coup d'Etat. Tandis que les princes de Condé et de Conti et le duc de Longueville attendaient dans l'antichambre de la reine, les trois capitaines des gardes s'approchèrent et leur dirent avec respect : « Nosseigneurs, la reine nous ordonne de nous emparer de vos personnes. — Ah çà ! vous plaisantez, dit le prince de Condé, messieurs les capitaines ? — Certainement non, répondit Roissy, un d'entre eux, nous exécutons les ordres de Sa Majesté » ; et alors ils rendirent tous trois leur épée. Condé s'écria : « Voilà donc le prix de mes services ! » La race des Condé était habituée, de génération en génération, à ces mesures de vigueur de la branche aînée : depuis Henri II, il ne s'était pas passé dix ans sans que l'un des membres de la famille de Condé n'eût été à Vincennes ou à la Bastille. Ces braves cadets du Béarn, se faisant toujours chefs de parti ou de rébellion, étaient ainsi exposés aux mesures violentes de l'autorité royale ; c'était un usage qu'ils subissaient avec plus ou moins de résignation, mais qui n'entachait en aucune manière leur blason

héréditaire. Par qui avait été conseillée cette arrestation des Condé? par les parlementaires, disait-on, comme une espèce d'acte de milieu qui satisfaisait tout à la fois la bourgeoisie, les parlementaires et l'autorité royale : arrêter le prince de Condé, c'était plaire à la basse populace de Paris, qui se souvenait des oreillons qu'elle avait reçus de la main de M. le Prince. Arrêter MM. de Longueville et Conti, c'était comprimer le parti des frondeurs actifs, ceux-là qui considéraient la trêve de Ruel comme un acte de lâcheté. « Le sieur de Guitaut, capitaine des gardes de la reine, fit entendre à ces trois princes qu'il étoit temps de marcher où Sa Majesté l'avoit ordonné, et les conduisit par un petit escalier qui descend au jardin du palais cardinal ; d'où ils s'avancèrent au travers de ses allées jusques à une porte de derrière qui répond à la rue Vivienne. Pour prévenir tous obstacles, on avoit posté à la porte Saint-Antoine, qui étoit le seul endroit par où l'on eût pu couper le chemin au carrosse, un gros de trente hommes à cheval, pour empêcher que personne ne sortît de la ville jusqu'à ce que l'on eût des nouvelles de l'entrée de ces princes au bois de Vincennes ; ce qui assura tellement leur route, que l'exécution de ce dessein ne fut nullement traversée. Il n'y eut que l'incommodité des chemins rompus par le dégel qui fut capable de la retarder ; car le carrosse s'étant embourbé dans de grandes ornières, il n'en put être retiré qu'à la force d'autres chevaux ; et une autre fois, ayant versé, le prince de Condé sauta dehors, et l'on crut qu'il vouloit s'échapper[1]. »

Ce coup d'Etat était trop décisif pour que le conseil n'en donnât pas immédiatement avis aux corps de la ville de Paris. Tout ce qui se faisait à cette époque dans le royaume était communiqué à la bourgeoisie ; on aimait cette classe honnête et paisible qui gouvernait l'hôtel en Grève. On écrivit donc que « le roi et la reine régente ayant su que l'ambition de M. le prince de Condé lui avoit fait oublier le devoir qu'il doit à Leurs Majestés, en conspirant contre l'Etat, dont il conféroit avec M. le prince de Conti, son frère, et M. le duc de Longueville, son beau-frère, les firent arrêter tous les trois dans le palais cardinal, et de là conduire au bois de Vincennes, par l'avis et

[1] Gazette de France, ad ann. 1650.

prudent conseil de M. le duc d'Orléans, qui avoit ordre d'en avertir MM. les prevôt des marchands et échevins, afin que les colonels et capitaines le fussent trouver au Luxembourg le même soir. » Indépendamment de cette lettre close, la ville et le parlement furent pareillement mandés au palais cardinal, pour y entendre de la bouche de la reine les motifs qui l'avoient obligée à l'arrestation des princes. La reine leur dit : « J'ai été nécessitée de m'assurer des personnes des princes de Condé et de Conti et du duc de Longueville, afin de maintenir la paix dans le royaume, et pour nous en procurer même une générale quand il plaira à Dieu de nous la donner. Les raisons que j'ai eues en seroient de trop longue discussion, et vous les apprendrez par la lecture d'une nouvelle lettre que j'enverrai à la ville, car il est nécessaire que chacun sache se fortifier dans l'affection et l'obéissance que le sujet doit à son prince ; je ne puis douter assurément de l'amour et dévouement de MM. de la ville et du parlement, les ayant toujours reconnus tels, et vous prie d'y persévérer [1]. »

Le samedi 22 janvier, l'assemblée de la ville ayant été convoquée, M. le maréchal de l'Hôpital, gouverneur de la cité de Paris, y lut la lettre du roi, tendant à expliquer les raisons qui avaient nécessité l'arrestation des trois princes du sang. Cette lettre révélait un besoin de justification. La conduite de Condé s'y trouve longuement développée : après avoir fait ressortir tous les avantages, toutes les concessions que le prince avait obtenus du roi et de la reine régente, le cardinal finit par dire que l'ingratitude et les trahisons du prince de Condé, et ses menées avec le prince de Conti et le duc de Longueville qu'il a séduits, ont nécessité l'arrestation de tous les trois, sans plus de délai, arrestation pour la justification de laquelle on invoque le salut et le bien de l'État.

La violence de l'arrestation du prince de Condé jeta la plus grande inquiétude dans le parti militaire, parmi les nobles surtout qui avaient fait leur soumission. Quand on sut que dans le donjon de Vincennes gisaient les trois princes, la fleur des gentilshommes, les chefs de la noblesse provinciale

[1] Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII, aux Archives du royaume.

quittèrent sur-le-champ Paris pour faire un appel aux populations; c'étaient le duc de Bouillon, les maréchaux de Brézé et de Turenne, le prince de Marsillac, qui tous rompaient ainsi en visière avec Mazarin. Cette noblesse avait élevé des prétentions exorbitantes; la liste de ses griefs a été conservée : les uns demandaient un gouvernement de province, les autres une charge de cour, tous des indemnités pécuniaires, car il y avait appauvrissement au sein de cette noblesse de province qui avait tout perdu dans les guerres religieuses et politiques. « M. le prince de Conti demande une place forte dans le gouvernement de Champagne; qu'on lui donne 40 milles livres et son entrée dans les conseils du roi; qu'on fasse duc et pair le marquis de Noirmoutier. M. le duc de Longueville demande une charge de la couronne, un gouvernement de considération dans la Normandie, avec survivance pour ses enfans, qu'on lui paye tous les deniers qui lui sont dus pour pension et avances. M. le duc de Beaufort demande le gouvernement de Bretagne pour son père M. de Vendôme, et le payement de tous les arrérages de ses pensions. M. le duc d'Elbœuf demande Montreuil, le payement de ce qui est dû à madame sa femme, et 100 mille francs pour le comte de Rieux son second fils. M. le duc de Bouillon demande Sedan et le gouvernement d'Auvergne; qu'on le reconnoisse pour prince de France, lui et ceux de sa maison, qu'on donne au maréchal de Turenne le gouvernement de la Haute et Basse Alsace. Le maréchal de La Mothe demande 600 mille livres et le gouvernement de Bellegarde. Le duc de La Trimouille demande le comté de Roussillon en propre. Le marquis de Vitry demande des lettres de duc et le tabouret pour sa femme. M. le duc de Luynes 22 mille écus et le retour de madame de Chevreuse, et M. le comte de Fiesque, un tabouret pour sa femme [1]. » Le plan de tous ces gentilshommes était donc d'imposer des conditions et de ramener la situation dominante de la noblesse avant Richelieu, ce désordre demi-féodal que la main de fer du cardinal avait apaisé. On voulait se partager les gouvernements, les rendre en quelque sorte héréditaires dans les races, les réclamer

[1] « Demandes des princes et seigneurs qui ont pris les armes avec le parlement et peuple de Paris. » (Brochure.) 1650.

comme une propriété, les posséder enfin comme ces vieux fiefs qui constituaient la monarchie féodale aux XIVe et XVe siècles. Mazarin avait deux voies ouvertes devant lui : il devait, ou traiter successivement avec tous ces gentilshommes qui prenaient les armes, ou bien attaquer de vive force l'esprit provincial, et dompter ainsi encore une fois, comme Richelieu, cette nationalité de chaque population qui visait au fédéralisme local. On s'est trompé sur le caractère de Mazarin, en lui supposant une faiblesse qui pactise avec tous les faits, avant même d'essayer de les dompter : le cardinal avait une grande fermeté et un courage qu'il devait à l'école de Richelieu ; il avait une tendance à employer tout d'abord la force de compression, et lorsqu'il apprit ce soulèvement des nationalités provinciales, il n'hésita pas à marcher sur-le-champ contre la noblesse en armes. Trois provinces principales semblaient se prêter plus spécialement la main dans ce tumulte : la Normandie, la Bourgogne et la Guienne. La Bourgogne, pays calme et soumis, avait rarement donné de l'inquiétude à la cour, mais alors elle était sous le gouvernement du prince de Condé : partout ses officiers occupaient les villes principales ; Dijon rêvait ses ducs si noblement festoyés au temps de leur cour plénière ; Condé était la race cadette des Bourbons comme les ducs de Bourgogne l'étaient de la race des Valois ; que de joie pour les braves habitants de Dijon si leur magnifique palais s'était encore orné de tentures et de tapisseries, si les carrousels s'étaient encore déployés dans leur grande place d'armes !

Mazarin, la reine Anne d'Autriche et le jeune roi quittèrent Paris, et se portèrent immédiatement en Bourgogne. La province fut facilement envahie ; elle n'avait ni places fortes ni positions capables de résistance. Dijon ouvrit ses portes à la première sommation du roi ; l'on tourna de là en Normandie, alors soumise au gouvernement des Longueville. La duchesse de Longueville, princesse au cœur haut, aux allures populaires, s'était rendue dans ce gouvernement pour faire appel au parlement, aux grandes communes de Caen, de Rouen ; elle avait armé des troupes fidèles ; mais ce n'était point suffisant pour arrêter les corps réguliers du cardinal Mazarin, soudards qui comptaient non seulement des gardes françaises, de braves

et dignes compagnies suisses, de nombreux régiments d'infanterie, Champagne, Flandre, Picardie, mais encore un grand nombre de troupes étrangères prises à la solde de Mazarin. Oh! quels souvenirs ne laissèrent pas dans les provinces les Allemands d'Herlac, troupes demi-barbares qui rappelaient aux populations les temps d'horrible mémoire où les Hongrés, les Normands et les Sarrasins désolaient le vieux territoire! Femmes et filles violées, sanctuaires profanés, villes pillées, voilà les exploits du régiment d'Herlac, récités en maintes complaintes qui se vendaient de lieux en lieux, aux foires, aux pèlerinages. Quelle terrible irruption [1]! Quand la Normandie fut soumise, Mazarin, toujours suivi du jeune roi et d'Anne d'Autriche, passa à travers le Poitou pour envahir la Guienne qui s'était jetée plus ardemment encore que la Bourgogne et la Normandie dans la résistance de la Fronde. La Guienne, comme la Provence ne s'était jamais complétement ralliée à la monarchie française; sa population avait conservé ses répugnances pour les races du nord; la Loire formait toujours cette séparation invariable qui partageait les deux zones du midi et du septentrion, et ceci explique comment les répressions de révolte dans ces provinces méridionales furent toujours plus lentes. Il y avait là des antipathies si profondes, des répugnances si invincibles, qu'elles jetaient le Nord et le Midi en perpétuelle hostilité. Aussi la soumission de la Bourgogne et de la Normandie ne fut-elle qu'un passage, tandis que l'invasion de la Guienne fut une véritable conquête; Mazarin fut obligé de faire le siége de Bordeaux, de lutter corps à corps avec la bourgeoisie et les parlementaires. Dans la Guienne s'étaient réfugiées toutes les troupes du parti militaire de la Fronde; la Gascogne était hérissée de places fortes; là se trouvait une noblesse intacte, dont les blasons dataient des guerres du Prince Noir; souvent le maître d'un petit manoir féodal comptait des ancêtres qui remontaient aux vieux ducs de Gascogne, danc ces temps où Charlemagne domptait avec peine ces ducs demi-sauvages

1 J'ai trouvé une de ces complaintes sous ce titre : « Pitoyables lamentations des pauvres habitants des provinces fidèles de France contre les pilleries, massacres, violences et autres actes horribles des sauvages conduits par Mazarin. » 1650.

du nom de Lupus, expression imagée de leur vie de forêt et de leur caractère farouche ; tous ces anciens captals de Guienne, toutes les glorieuses familles en *ac* de la Gascogne, braves enfants du sol, s'étaient groupés autour de Turenne, le fils des ducs de Bouillon, possesseurs de cette principauté de Torena, des vieilles chartes du huitième siècle. Il n'y avait rien de plus national et de plus patriotique que cette noblesse gasconne et guiennoise, fine et matoise dans ses conceptions, pleine de vaillantise, vantarde encore comme les paladins du grand Charles lorsqu'ils juraient sur le saint Gréal de pourfendre vingt géants en terre sarrasinoise ou de conquerre quelque château à la simple pointe de leur épée. Le Gascon était parleur, parce que, orgueilleux de sa nationalité, il se fiait à son bras pour châtier les insolences. Plus tard cet esprit fut tourné en ridicule comme tout ce qui tenait à la province ; la molle civilisation du siècle de Louis XIV et de Louis XV cherchait à décrier la vie aventureuse du Gascon, du provincial du Midi. On se moqua de l'esprit provincial, on persifla cette vie si pleine et si forte qui, après s'être exercée dans la localité, venait se montrer sur un plus vaste théâtre. Après un siége de quelques jours, Bordeaux se soumit à la royauté ; les conditions étaient douces, on stipulait « que le roi seroit reçu dans Bordeaux en la manière qu'il a accoutumé de l'être dans les autres villes de son royaume ; que les troupes qui avoient soutenu le siége en sortiroient, et pourroient en sûreté aller joindre l'armée de M. de Turenne à Stenai ; que tous les priviléges de la ville et du parlement seroient maintenus, et que le Château-Trompette demeureroit démoli. On permit à madame la princesse et au duc d'Enghien d'aller à Montrond où le roi entretiendroit une petite garnison pour la sûreté de ladite princesse qui la choisiroit de sa main. Le duc de Bouillon se retira à Turenne et le duc de La Rochefoucauld dans son gouvernement de Poitou[1]. »

On pouvait considérer la reddition de Bordeaux, sinon comme la fin de la guerre provinciale, au moins comme une trêve signée entre les populations et la royauté. Le parti militaire resté en armes, pouvait s'essayer sur plus d'un champ de bataille.

[1] Articles de la capitulation de Bordeaux, ad ann. 1650.

C'était une guerre de gentilshommes faite à la cour sous des chefs vaillants et déterminés; guerre d'autant plus sérieuse qu'elle se faisait dans une province voisine de l'Espagne qui pouvait en recevoir plus d'un secours. La correspondance de Simancas constate que la cour de Madrid suivait avec une grande sollicitude la révolte de Bordeaux et des villes municipales du Midi. Comme à toutes les autres époques, l'Espagne cherchait à profiter des moindres accidents de la guerre civile de France pour trouver de meilleures conditions à un traité de paix. L'affaire parut si grave, si avantageuse, que Philippe IV n'hésite pas d'écrire de sa main à un agent secret, le baron de Watteville, qui semble exercer un poste de surveillance à Bordeaux : « Le meilleur expédient pour secourir la ville de Bordeaux est d'y raffermir l'esprit du peuple et de l'entretenir dans cette pensée qu'il va être secouru par les forces espagnoles, de telle sorte qu'il ne prenne pas quelque prompte et funeste détermination. Pénétrez-vous de la satisfaction que j'éprouverai, si vous parvenez à me conserver les princes, le peuple et la ville de Bordeaux jusqu'à ce que j'aie fait mes dispositions[1]. » Ces correspondances intimes de l'Espagne, expliquent très bien comment le cardinal Mazarin se hâtait toujours de conclure la paix avec les provinces. La cour devait naturellement se montrer plus facile sur les conditions, quand elle voyait l'Espagnol intervenir, prêter secours aux populations révoltées, leur donner de nouvelles espérances de ligues, comme au XVIe siècle. Lorsqu'on poursuivait ainsi la guerre de Guienne, la soumission de la Normandie et de la Bourgogne, l'Espagnol était en armes sur les trois frontières des Pyrénées, de la Flandre et de la Franche-Comté; ses flottes parcouraient la Manche, et se montraient tout à la fois devant Bordeaux, La Rochelle, prêtes à faire une puissante diversion.

L'absence de Mazarin, de la régente et du roi, laissait un plus libre cours à tous les dires des frondeurs. A Paris le traité de Ruel avait bien momentanément mis fin à la guerre de violence et de guerre, toutefois il restait au fond de la population des fermentations actives. Dès que le drapeau royal ne se montra plus sur le faîte du château, les pamphlets recommen-

[1] Archiv. de Simancas, coté A. 19.

cèrent avec une perversité qui n'a même pas d'exemple de nos jours. Les peines prononcées par les édits et ordonnances contre les pamphlétaires étaient cruelles : ces édits portaient la mort par pendaison et strangulation contre tous ceux qui insulteraient le roi, la reine ou monseigneur le cardinal ; mais qui devait prononcer la peine? c'était le parlement ; qui devait l'exécuter? les échevins, prévôt et magistrats de la cité. Or, grand nombre de ces magistrats, frondeurs eux-mêmes, écrivaient le pamphlet d'une main et rédigeaient l'arrêt de l'autre. La police du parlement, d'ailleurs, n'était pas assez active pour retrouver ces feuilles volantes qui s'imprimaient avec rapidité, et paraissaient chaque matin aux halles, aux parloirs des bourgeois, persiflant la cour, se moquant du Mazarin, sur tous les airs et chants. Quand un délit est trop fréquent, il n'y a plus de répression possible ; quand la société tout entière est pamphlétaire, qui peut réprimer le pamphlet? La plupart de ces écrits étaient anonymes ; on craignait d'exposer son nom dans le fracas des guerres civiles, mais nul bourgeois n'ignorait de quelles sources la plupart émanaient. Il y avait au Marais, au bout de la rue de Saintonge, là où elle débouche au grand puits de la vieille rue du Temple, une maison de chétive apparence ; après avoir monté quatre marches (le propriétaire n'en pouvait franchir davantage), on entrait dans une pièce vaste et élevée ; on voyait là bon feu à la cheminée, une amphore de vin sur une table incrustée de noyer, car le maître de céans, selon son joyeux dire, aimait l'antiquité du contenant comme du contenu. Au bout de la pièce était un large fauteuil, et sur ce fauteuil un homme paralytique depuis l'épaule jusqu'à la pointe des pieds, n'ayant de libre que sa langue pointue, sa main et sa tête, comme il le conta depuis à sa jeune épousée de quinze ans, mademoiselle d'Aubigné. Ai-je besoin de dire que ce visage officiellement gai à travers la souffrance, que cet homme à bonne humeur de convention, plaisant comme un fou gagé parce qu'il fallait faire rire, à l'âme bonne et flétrie de douleurs et à la parole maudite et acérée, était Paul Scarron, faiseur de livres, écrits, poésies, malade de la reine, domestique de M. le cardinal, puis frondeur acharné. Scarron n'avait jamais manqué aux troubles munici-

paux de Paris; quand le temps était bien beau, il se faisait hisser jusqu'au parlement ou au Palais-de-Justice; on le connaissait dans toutes les chambres, où il faisait rire procureurs, avocats, gens de basoche, par tous les contes scandaleux qu'il narrait sur Mesdames les conseillères, amoureuses des clercs et pages, sur les comédiens, comédiennes, baladins en réputation, sur la Colombine de la foire; préparant ainsi le *Roman comique*, où tant d'agréables personnages se meuvent si plaisamment. C'était chez Scarron que se réunissaient les pamphlétaires de la Fronde, le hardi Marigny surtout, garçon d'esprit, disant toutes sortes de joyeusetés.

Quand donc la cour eut quitté Paris, mille pamphlets furent lancés; il y eut « la pure Vérité cachée », satire bien vive et bien ardente contre la reine et le cardinal; suivi du « Pâtissier en colère contre les boulangers et les taverniers, en vers burlesques. » Une satire plus grave était la « Lettre d'avis, à Messieurs du parlement de Paris, écrite par un provincial »; précis audacieux des maximes du *franco Gallia* d'Hotman, et des *Vindictæ Junii Bruti adversùs tyrannos*, la plus hardie des productions du dix-septième siècle, car on y soutenait hautement : qu'un roi cesse de l'être lorsqu'il se dispense de son devoir. Que dire ensuite des « Entretiens mystérieux des trois princes en cage dans le bois de Vincennes, sous les figures du lion, du renard et du singe[1]? » Dans des remontrances adressées à Mazarin sur son obstination à demeurer en France, le pamphlétaire exhorte le cardinal à s'enfuir au plus vite. « Or çà, Messer Jules, dites-moi, n'êtes-vous pas un grand fou d'être sorti de Paris, où vous viviez paisiblement avec le roi et la reine, et où un chacun vous faisoit la cour, attendant quelquefois des mois entiers pour recevoir une œillade de vous? Quelques-uns veulent vous brûler à petit feu comme chrétien de faux aloi, hérétique de dessous jeu, ensorceleur, sodomite et fascineur de toute espèce... Ne tremblez-vous pas à ce récit?... Quoi que vous fassiez, vous ne pourrez éviter l'un de ces supplices; on est bien venu à bout d'une infinités d'autres tyrans que vous, entre autres du marquis d'Ancre, de fraîche mémoire, votre devancier. » — « Or sus, je t'en conjure, disoit

1 Paris, chez Nicolas Ravenay, imprimeur-libraire, ann. 1650.

le même pamphlétaire devenu tout à coup poëte, par la meilleure de tes pièces, par tes deux nabotes de nièces, par nos écus et nos louis, par le charbon, le bois, le sel, par le vin que ton avarice fait vendre aussi cher que l'épice, sors de France, va résider en cette colonie de la Floride que tes flatteurs veulent fonder, vas-y donc avec les filles de joie et les larrons comme toi[1]!» Non seulement ces chants burlesques s'adressaient au cardinal Mazarin, mais encore à tous les hommes modérés qui voulaient sauver la paix publique, si déplorablement compromise: « Poltrons, esprits bas et craintifs, que faites-vous donc de tous vos préparatifs? vous aviez cependant protesté de soulager votre patrie ; après avoir allumé le flambeau de la guerre, n'est-il pas honorable de frotter son nez contre la terre? Et vous, reine sans foi, nous vous verrons un de ces jours sous le coup d'une bonne sentence ; ô reine! craignez, ainsi que Brunehaut, qu'on réserve une grande peine pour vos iniquités! Vous avez beau faire la bigote et dire vos patenôtres, quand vous méditez de mettre vos sujets à l'indigence; qu'ont-ils fait pourtant? ils se sont plaints à vous, comme à une bonne mère, d'un favori cruel à l'égal de Tibère[2].»

Ainsi la vive polémique des pamphlets semblait profiter de l'absence du roi et de la cour pour envenimer l'esprit des Parisiens ; on les poussait à reprendre encore une fois les armes pour la défense de la liberté municipale et des princes ligués avec elle. Les trois chefs du parti militaire, Condé, Conti et Longueville, étaient toujours captifs, et les Parisiens venaient d'apprendre qu'on allait les transférer dans la Tour du Havre, parce qu'on ne les croyait point en sûreté tout auprès des murailles de Paris. Le Mazarin avait cherché à répandre mille bruits sur

[1] Je t'en conjure de rechef,
Par la meilleure de tes pièces;
Par tes deux nabotes de nièces,
Par tes faits les plus inouïs,
Par nos écus et nos louis,
Par ton favori Porticelle,
Et par cette haine éternelle
Que tu gardes pour de Broussel.

[2] Les trahisons découvertes, et le peuple vendu, dédié à monseigneur le duc de Beaufort.»

M. le Prince. Dans une pièce de vers intitulée le «*Te Deum* général des bons Français sur la prise de MM. les Princes», on dénonçait l'illégitimité de la naissance du prince de Condé. Ces pamphlets obscurs étaient soutenus par une multitude d'écrits populaires répandus à profusion dans la capitale: «Vous parlez des crimes du prince de Condé; et où sont-ils donc ces crimes? Est-ce d'avoir vaincu l'Espagnol à Rocroi, d'être entré à Thionville, d'avoir soumis le Rhin et Philisbourg au roi? Est-ce un crime d'avoir vaincu à Nordlingen, d'avoir poursuivi les Flamands depuis Lens jusqu'à Lille, d'avoir tiré tout le sang du lion qui gardait les Espagnes et de l'avoir réduit comme un cerf; est-ce crime d'avoir abaissé l'aigle de l'Autriche, ou d'avoir vaincu les Archiducs? O grand Condé! ce sont là vos attentats aux yeux du Mazarin.»

Gaston d'Orléans n'avait pas suivi la cour dans son voyage de Guienne; il était resté à Paris au milieu des parlementaires qui n'avaient cessé de l'entourer depuis sa rupture avec Richelieu. Gaston avait un de ces caractères faciles qui convenait aux gens de loi et de basoche, aux bavards des Tournelles et de la grand'chambre. Brave de sa personne, on l'a présenté comme un lâche, il ne l'était point; sur plus d'un champ de bataille, il avait croisé le fer, et montré ainsi sa noble origine; mais dépourvu de cette énergie de volonté qui constitue l'homme politique, il n'avait ni tenue, ni constance; Molé disait de lui «que le dernier qui lui parlait avait toujours raison.» Les caricatures populaires le plaçaient sous un bonnet à mortier de président qui absorbait sa tête fatiguée. Un jour il était pour Mazarin, un autre pour le peuple; une autre fois pour les bourgeois et le parlement, et tout cela sans transition et avec brusquerie. Toute l'énergie de la branche d'Orléans s'était comme concentrée dans Anne-Marie-Louise, duchesse de Montpensier, connue sous le nom de Mademoiselle, jeune fille alors, car elle avait vingt-deux ans. Quelle fierté de cœur! quelle force de résolution! Dès le berceau elle fut nourrie de l'idée d'épouser Louis XIV; tous les hommes de batailles, tous les grands noms avaient été successivement désignés pour Mademoiselle, et le cardinal-infant, et Louis de Bourbon, et Philippe IV lui-même, puis le prince de Galles, puis le duc de

Savoie. Mademoiselle de Montpensier n'était pas de ces femmes qu'une passion vulgaire touche et domine; elle avait un caractère de fille romaine au milieu de cette Fronde que des écrivains à petites vues ont présentée comme une ridicule parade. Dans tous les mouvements populaires il se révèle des âmes passionnées et fières qui se jettent avec ardeur dans le tumulte, parce que le tumulte est l'élément naturel des imaginations vives et souvent des cœurs élevés. Respect donc à ce caractère! La grande Mademoiselle put être faible en vieillissant, mais durant la Fronde, elle développa un type éminemment antique: elle fut la femme du peuple, la reine des halles, dominant l'échevinage, le parlement; elle fut enfin la pensée forte au milieu de beaucoup de résolutions incertaines et d'âmes timides. Il est des époques efféminées qui ne supportent pas les mâles esprits et les fronts altiers; comme ces époques veulent avant tout le repos, elles flétrissent ceux qui les troublent dans l'égoïste jouissance de leurs intérêts.

Le duc d'Orléans avait à se plaindre du cardinal Mazarin[1], et les parlementaires cherchèrent dès-lors à faire entrer tout-à-fait l'oncle du roi mineur dans leurs intérêts. Il était d'habitude parmi les légistes de placer toujours le pouvoir du parlement sous l'égide d'un prince, afin de justifier leur conduite; ainsi donc opposer Gaston d'Orléans au cardinal Mazarin était un coup d'habile politique, et ce n'était pas chose difficile avec les amitiés du duc d'Orléans pour la partie sage des parlementaires, représentée par Molé. Gaston n'eût jamais adopté les opinions folles et hardies des brouillons tels que Broussel, mais l'opinion tierce de Molé lui plaisait. Chaque jour il allait au palais, ou les parlementaires venaient le voir; l'état d'effervescence où se trouvait la capitale servait de prétexte à ces communications très fréquentes, car le prince était chargé du gouvernement de la ville; les registres de l'hôtel font mention de plusieurs conférences tenues entre monseigneur le duc d'Orléans et MM. les échevins pour maintenir l'ordre dans la capitale agitée, sous l'autorité du roi. « Messieurs, avait-il dit, je sais, et vous ne devez pas ignorer non plus, qu'il se fait d'étranges pratiques dans Paris : la ba-

[1] Voy. les Fourberies du card. Mazarin. In-8°, Paris, 1650 (Pamphlet).

garre qui est ce matin arrivée au palais, fait bien connaître qu'il y a plusieurs personnes qui ont de mauvaises intentions contre le service du roi, et c'est à quoi il faut prendre garde. De telles gens n'auront pas de peine à mettre Paris en désordre, et chercheront ainsi, en empêchant la paix de Bordeaux, à faire que le roi ne retourne sitôt en sa capitale, et, en un mot, favoriseront autant qu'ils le pourront le parti des princes. Mes gens ont remarqué ce matin, parmi les séditieux qui étoient au palais, un cuisinier de M. le prince de Condé et un valet de chambre de M. le prince de Conti. Il a été jeté en outre des billets par les rues de Paris, pour avertir ceux de la cabale de se trouver au palais, sous promesse de récompense. Il va donc de la gloire de MM. de la ville de Paris de travailler à désabuser le peuple; je vous exhorte d'en chercher les moyens, et vous pouvez croire que mon appui et mon autorité ne vous manqueront pas, ayant déjà à si haut degré ma confiance et mon estime[1]. »

Tout ceci tenait à de simples mesures de police, et sauf les brouillons de politique et de métiers, tous, amis ou ennemis de Mazarin, voulaient également conserver cette puissance d'ordre qui garantissait le bien-être de la cité sous l'autorité du roi ; ce qui n'empêchait pas l'expression des haines du parlement contre le ministre favori d'Anne d'Autriche. Gaston d'Orléans lui-même n'hésita pas, tout en maintenant la tranquillité municipale, d'entrer dans la ligue parlementaire contre Mazarin. Le but de cette ligue était : 1° d'obtenir la délivrance des princes ; 2° de préparer l'éloignement du cardinal, alors exposé aux plus vives invectives des frondeurs. Les parlementaires, les bourgeois, l'Hôtel-de-Ville n'entraient pas aussi complétement que les gentilshommes dans un mouvement armé, dans la révolte et la rébellion ; ils s'unissaient à Gaston d'Orléans pour seconder une résistance régulière et légale. On voit à cette époque une grande faveur pour tout ce qui touche la cause du parti nobiliaire : le parlement s'inquiète de la captivité des princes de Condé et de Conti ; il n'ose pas encore une résistance ouverte à l'autorité du roi, mais il admet avec sympathie toutes les demandes qui tiennent à la liberté des princes :

[1] Regist. de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII aux Archives du royaume.

« Le 27 avril 1650, la princesse de Condé, la mère, présenta en personne une requête au parlement de Paris, pour pouvoir demeurer pendant quelques jours en sûreté et liberté dans la ville ou les faubourgs de Paris, afin de poursuivre les intérêts des trois princes détenus au bois de Vincennes. Sur quoi le parlement, selon sa prudence ordinaire, ayant reconnu l'importance de l'affaire, députa deux conseillers vers Son Altesse Royale ; laquelle s'étant hier trouvée dans ledit parlement, la résolution a été prise en sa présence, que cette princesse, suivant les ordres du roi qu'elle avoit reçus peu de jours auparavant, se mettroit en chemin pour s'en aller en Berry ; et que néanmoins elle pourroit librement demeurer quelques jours en une maison sur le chemin pour y attendre de nouveau les ordres de Sa Majesté. Ensuite de quoi elle est allée coucher le même jour au Bourg-la-Reine, à deux lieues d'ici [1]. »

Le cardinal Mazarin, durant la guerre royale contre les provinces, connaissait toutes les intrigues parlementaires et municipales poursuivies à Paris, et il s'en préoccupait vivement. L'adhésion de Gaston d'Orléans aux mouvements de bourgeoisie était d'une grave conséquence : si l'oncle de Sa Majesté se séparait de la cause du cardinal pour se jeter dans des trames contre lui, comment le conseil du roi pourrait-il longtemps résister à cette ligue des princes du sang guidés par Monsieur lui-même ? Dans toute la correspondance inédite de Mazarin, cette inquiétude se manifeste ; on voit qu'il craint la défection de Monsieur : « Il seroit bon, écrit-il à M. Le Tellier, de faire imprimer quelques choses pour jeter dans Paris et dans la Champagne, afin de rendre odieux M. de Turenne et faire connoître aux peuples ce que les Espagnols font pour la liberté de M. le Prince. On me mande qu'on crie continuellement dans Paris des pièces contre moi, et que les colporteurs me nomment en un libelle intitulé : *Procès criminel du cardinal Mazarini, pour les intelligences qu'il a avec les ennemis de l'Etat*. Quant à moi, cela ne me feroit pas grand'peine, si ce n'étoit extrêmement préjudiciable au service du roi [2]. Je ne sais

[1] Registre du parlement, ad ann. 1650.

[2] Mss. de Colbert, M. R. vol. XLVIII.

pas comprendre comment, ayant l'honneur de posséder au point que je fais les bonnes grâces de la reine, et ayant beaucoup d'amis, il se rencontre néanmoins que l'on me déchire, et dans le parlement, sans que personne reparte un seul mot en ma faveur, et au dehors par le moyen de certaine canaille attirée et payée pour cela, sans qu'on en fasse le moindre châtiment. »

Le 28 juillet 1650, Mazarin mandait encore à M. Le Tellier : « Sa Majesté est persuadée que si on n'ôte une fois pour toutes le masque pour châtier ceux qui nous font du mal, nous devons nous tenir pour dit que tôt ou tard ils nous écraseront. Il n'y a rien qu'ils ne remuent et ne tentent pour porter un chacun hors son devoir, et tous les peuples à la révolte. Dieu nous garde que ces gens-là aient le dessus, ils ne feroient guère de quartier à personne. Je supplie Son Altesse Royale à genoux de prendre garde à sa personne, particulièrement quand elle sort de Paris ; elle est trop chère et précieuse à l'Etat, au roi et à tous les Français, pour n'employer pas tous les soins imaginables à sa conservation. On a affaire à des gens de la méchanceté desquels on doit tout craindre, outre qu'ils sont extrêmement hardis à tout entreprendre, parce qu'ils voient qu'on marche lentement et avec trop de circonspection au châtiment[1]. » Dans cette lettre on voit Mazarin inquiet donner des avis, faire des offres de service à Monsieur. Plus l'affection du prince lui échappe, plus il met de soin à le retenir dans de bonnes dispositions pour lui : « J'ai une pleine confiance en l'affection que Son Altesse Royale m'a fait l'honneur de me promettre, et me moque dans le fond de tous les discours qu'on lui peut tenir sur mon sujet, sachant qu'elle me fera toujours justice, et connoîtra bien le but où tendent tous ceux qui les lui tiennent. » Un petit autographe est joint à cette lettre : « Je vous fais ce billet à part pour vous dire que l'article de mon autre lettre, où je parle des mauvais offices qu'on me rend près de Son Altesse Royale doit être entendu de M. de Beaufort, de madame de Montbazon et de divers domestiques de la maison de Sadite Altesse ; on m'assure aussi que M. de Vendôme y agit de toute sa force. Je ne sais pas ce qui en est, mais il est

[1] Mss. de Colbert, M. R. vol. XLVIII.

certain que M. de Beaufort ayant reçu des grâces si extraordinaires de la reine par mon moyen, et l'ayant servi, dans les petites choses comme dans les grandes, ainsi qu'il l'a souhaité, vit fort froidement avec moi, et parle de manière, dans toutes les compagnies, qu'on connoît qu'il n'a pas grande amitié pour moi[1]. »

Paris, son parlement, les princes, Monsieur, mademoiselle de Montpensier, paraissent donc être l'objet des plus vives inquiétudes du cardinal Mazarin. Il renouvelle ses instructions journellement. Le Tellier est son agent intime dans la capitale; le ministre lui ordonne de se montrer partout, de faire voir que l'autorité du cardinal n'est pas morte, qu'il a encore des moyens pour dominer les hommes et les événements : « Que Le Tellier s'abouche donc avec le président Molé, qu'on lui fasse toute proposition pour empêcher quelque arrêt décisif; il faut séparer tous ces intérêts les uns des autres, il faut les affaiblir en les divisant. » En même temps, le ministre fait valoir tous les services qu'il vient de rendre : « N'étoit-il pas allé de sa personne à l'armée? Il n'y avoit dans le camp ni vivres, ni argent, ni munitions. Il est vrai que de beaux-esprits faisoient des railleries sur les voyages d'un cardinal sous la tente : il falloit que de tels hommes fussent bien malintentionnés pour le service du roi, car sans lui il y auroit quinze jours qu'on seroit mort de faim à l'armée. »

Dans l'histoire des ministères Richelieu et Mazarin on remarquera les services militaires rendus par les deux cardinaux. La guerre paraît leur élément : n'ont-ils pas tenu l'un et l'autre l'épée des gentilshommes? La noblesse allait à la guerre sans souci, les poches vides, les chariots et fourgons vides aussi; les précautions pour les vivres, pour les munitions de guerre, on ne s'en inquiétait pas; il fallait donc une prévoyance plus active, plus étendue, qui pourvût à toutes ces nécessités des camps. Aussi le grand intérêt de la correspondance militaire de Richelieu et de Mazarin se rapporte à ce qu'on appellerait aujourd'hui l'intendance militaire : tous deux veillent à la solde, à la nourriture des troupes, à réunir les équipages, les munitions de guerre, l'artillerie de campagne et de siége. Quand une

[1] Mss. de Colbert, M. R. vol. XLVIII.

capitulation est prête à se faire, les ministres la commencent et la terminent; ils signent les trêves et les traités; ils réunissent aux camps la puissance militaire et civile, et plus d'une fois ce pouvoir absolu facilite la solution des plus hautes difficultés et prépare la victoire!

Tous les éléments étaient prêts pour un arrangement définitif entre les parlementaires et Gaston d'Orléans: les intérêts étaient les mêmes; on prenait en commune défiance le cardinal Mazarin; l'on voulait en finir par un coup d'éclat. L'appui de Monsieur devait donner l'unité à la résistance du parlement. Des requêtes successives avaient été présentées à la cour par la famille des Condé, afin d'obtenir la délivrance du prince; les trois frères ou beaux-frères, Condé, Conti et Longueville, toujours enfermés dans la tour du bois de Vincennes, n'avaient cessé d'avoir des communications par lettres avec leurs amis et leurs serviteurs. Tous trois étaient d'un caractère différent: le duc de Longueville, hardi frondeur, avait composé un couplet qui finissait par cette strophe: « La Fronde nous a mis ici, la Fronde nous en tirera. » Conti, faible et pusillanime, ne remuait pas de son lit, et désirait dormir sans cesse afin que le temps passât plus vite; quant au prince de Condé, il chantait, jurait, entendait brièvement la messe et se nourrissait l'esprit de tous les beaux romans espagnols, français et italiens qu'on lui envoyait dans la prison. Puis il jouait au volant et à la paume jusqu'à s'éreinter; il était hâbleur de beaux dires, et ne démentait pas son origine de race gasconne. Un jour le prince de Conti suppliait un de ses amis de lui envoyer l'Imitation de Jésus-Christ pour se consoler: « Quant à moi, dit Condé, envoyez-moi l'imitation de M. de Beaufort, et comment il fit pour s'escaper nuitamment de muraille en muraille de cette Tour noire et puante[1]. » Le sort des princes inspirait un vif intérêt à Paris, dans le parlement surtout; le duc d'Orléans avait pris décidément fait et cause pour la branche cadette de sa race; on se réunissait successivement soit à l'Hôtel-de-Ville, soit à la grand'chambre, afin de délibérer sur les suppliques qu'on devait présenter au roi pour obtenir la délivrance des

[1] Lettre de l'avocat Guy-Patin, 1er mars 1650. — Priol. *de reb. gal. lib.* v.

princes. La cour venait d'arriver au Louvre ; Mazarin semblait plus puissant que jamais, les provinces subissaient la pacification cardinale ; presque partout la puissance royale s'élevait sans contestation : « L'autorité de la cour, dit un parlementaire, sembloit affermie à toujours par la prison des princes et par la réconciliation des frondeurs. Le duc d'Enghien étoit par ordre du roi à Chantilly; la duchesse de Longueville et le maréchal de Turenne s'étoient retirés à Stenai ; le duc de Bouillon à Turenne ; le duc de La Rochefoucauld à Verteuil, en Angoumois; le duc de Saint-Simon à Blaye, et le duc de La Force à La Force. »

Il est des époques assez remarquables dans l'histoire : au moment même où le pouvoir victorieux semble débarrassé de tout obstacle, il se manifeste une résistance inopinée qui le fait fléchir et crouler. Mazarin revenait à Paris après la pacification des provinces, avec la confiance et la force que donne le succès. Le parlement agit avec finesse à son égard, en demandant la liberté de MM. les princes. A peine le jeune roi était-il installé dans son palais du Louvre, que le premier président Molé vint lui faire entendre les plaintes du parlement et demander la liberté de MM. les princes ; sa harangue était une pure amplification où, selon la coutume, le parlement exagérait la situation grave du royaume pour s'emparer de la direction du mouvement ; on peignait la France comme en proie à l'invasion étrangère et à la guerre civile. « Sire, ajoutait Molé[1], on se persuade aisément qu'on n'a pas celé à Votre Majesté l'état auquel la France est maintenant réduite : le parlement a cru devoir rompre le silence, Sire, en voyant la détention des princes dans un lieu où leur vie est en péril ; je dis encore une fois, où leur vie est en péril. C'est là le véritable sujet des remontrances du parlement qui aurait cru attirer sur lui les reproches de la postérité s'il déniait sa voix à la juste plainte de deux princes du sang et d'un gouverneur de Normandie. Ne refusez pas nos prières, Sire : les contre-coups pourroient en être ressentis jusqu'à votre trône... Ainsi le parlement se promet que sa voix sera entendue, afin qu'il continue à donner des preuves de son

[1] Harangue prononcée devant le roi, par M. le président, pour la liberté de MM. les princes. — Mss. Dupuy, vol. DCCLIV.

dévouement pour le bonheur de la France et la gloire de votre règne. » A travers les formes respectueuses de cette harangue on pouvait apercevoir une intention tout impérative ; le parlement suppliait, mais il le faisait en termes si nets, il sollicitait avec une expression si hautaine qu'on devait bien craindre que si on n'accédait pas à cette démarche, il prendrait de son chef une mesure politique, non seulement pour obtenir la liberté absolue des princes, mais encore pour poursuivre le cardinal Mazarin. On le vit facilement à l'œuvre : la régente n'avait fait aucune réponse à la harangue du président Molé ; les parlementaires se réunirent en toute hâte, eurent plusieurs conférences entre eux sous la présidence du duc d'Orléans. A la suite de ces conférences on présentait requêtes sur requêtes avec des menaces toujours plus vives, si bien que le cardinal Mazarin crut nécessaire, pour éviter qu'on ne délivrât les princes de vive force, de les faire embarquer un beau matin pour le Hâvre ; ils longèrent la Seine en bateau traîné par huit chevaux, lesquels aidaient encore le courant de la rivière, tant ils allaient en hâte ; ils arrivèrent au Hâvre le second jour, et furent enfermés dans des tours crénelées du château.

A Paris, comme on le sent bien, un pareil coup d'État exaspéra les esprits ; sans être assez décisif pour apporter la terreur, il était assez dur pour exciter les plaintes. Le parlement, la bourgeoisie, tout fut donc vivement ému quand cette nouvelle parcourut les rues dès le matin, et lorsqu'on annonça dans les quartiers que MM. les princes avaient quitté Vincennes par l'ordre du cardinal, et qu'on les transportait comme simples captifs à l'embouchure de la Seine, là où elle mêle ses eaux à l'Océan. Jamais une telle explosion n'avait eu lieu : les bourgeois s'armèrent de nouveau, l'Hôtel-de-Ville prit des délibérations municipales afin de s'organiser comme aux jours de révoltes. Il y eut encore des émeutes dans les rues et aux halles, on ne parlait que d'attaquer et de pendre Mazarin, de renouveler sur sa personne les cruautés populaires commises autrefois contre le maréchal d'Ancre. Le ministre n'avait plus à attendre protection de personne ; tous, excepté la reine régente, s'étaient prononcés contre lui. Un parlementaire, esprit du tiers-parti, récapitule ainsi les causes qui en-

traînèrent la fuite du cardinal[1] : « Les bourgeois prirent les armes. On fit la garde aux portes, où le roi et la reine n'avoient pas la liberté de sortir de Paris. On ne se contentoit plus de demander la liberté des princes, on vouloit encore la vie du cardinal. La duchesse de Chevreuse contribuoit aussi de tout son pouvoir à les animer, et elle en avoit beaucoup dans toutes les cabales. Elle avoit une grande liaison avec le coadjuteur; mais la beauté de mademoiselle de Chevreuse fille y avoit un pouvoir bien plus souverain. Cette belle enfant, Mademoiselle et le coadjuteur, assistés de madame de Chevreuse et du garde-des-sceaux, étoient maîtres absolus de l'esprit de M. le duc d'Orléans. Ils avoient outre cela de puissantes cabales dans le peuple et dans le parlement. Le cardinal, voyant que le duc d'Orléans, le parlement et le peuple demandoient avec tant d'instance son éloignement, résolut donc de se retirer pour un temps. Il en donna avis à la reine, qui y consentit avec beaucoup de peine. Le cardinal donna à la régente tous les avis nécessaires pour gouverner en son absence, et prit une lettre de cachet adressée au sieur de Jar, qui avoit la charge et la garde des princes, par laquelle il lui étoit ordonné d'obéir en tout au cardinal. » Le 6 février, à huit heures du soir, par un de ces temps froids et brumeux qui favorisent les entreprises, Mazarin se revêtit d'un habit de gentilhomme; il couvrit son chef d'un vaste chapeau blanc, à plumes flottantes, ainsi que les portaient les courtisans aux jours d'appareil et de fête; un manteau brun fut jeté sur ses épaules, et le cardinal, suivi de trois de ses gentilshommes, sortit du Louvre, suivit la rue Saint-Honoré, où sa compagnie des gardes l'attendait. Puis il tourna un peu à droite, prit la route de Saint-Denis, se dirigeant au nord vers Senlis. Mazarin montait un cheval alezan, et quoique maladif, il apparut dans cette circonstance fort ingambe, caracolant avec prestesse. Voilà le cardinal sur la route des frontières; quel réveil à Paris! on ne s'en tint plus de joie; tant que Mazarin était présent aux conseils, on n'osait contre lui aucune proscription; mais sa fuite supposait une grande disgrâce : la reine avait donc consenti à s'en débarrasser! On ne garda plus de mesure; le parlement prit la haute main,

[1] *Brigues pour le gouvernement*. Mss. Bibliothèque royale (n° 300 suppl.)

lança des ordres comme si le pouvoir allait désormais lui appartenir incontestablement : «Ensuite de diverses assemblées du parlement, monseigneur le duc d'Orléans s'y étant trouvé, fut ordonné que Leurs Majestés seroient très-humblement suppliées d'envoyer au plus tôt lettres de cachet pour la liberté des princes de Condé et de Conti et du duc de Longueville, et pour éloigner de la personne du roi et des conseils le cardinal Mazarin. Enfin qu'elles envoient une déclaration au parlement pour exclure à l'avenir tous étrangers d'entrer aux conseils du roi, même les naturalisés ou autres qui auront fait serment à d'autres princes[1]. » L'Hôtel-de-Ville, c'est-à-dire la partie bourgeoise de la cité, prit aussi des mesures, à la suite du départ du cardinal. Le bruit en était parvenu dès le matin du 7e jour de février 1651. Et tout le monde se réjouit grandement à cette nouvelle qui calmait bien des alarmes et faisait cesser cette importune querelle. Les mandements municipaux portèrent en grande partie sur le service des portes de la ville; ce redoublement de vigilance et de forces en pareils lieux semble indiquer qu'on avait quelque crainte de surprise. On redoutait que la sortie de Mazarin ne fût bientôt accompagnée d'une attaque régulière contre la ville; le conseil savait qu'il avait à démêler partie avec un fin matois, lequel pouvait surprendre Paris avec ses troupes soldées[2].

Le parlement avait donné l'impulsion à tout ce qui venait de se passer, en imposant l'exil et la disgrâce de Mazarin. C'était donc au parlement qu'arrivait la direction des affaires, et ceci explique comment les sceaux furent confiés au président Molé. On se rappelle que la cour judiciaire se divisait en trois nuances bien distinctes : les mazarinistes en petite minorité et qu'annulait momentanément la disgrâce du ministre; le parti modéré ou tiers-parti, plus nombreux sous la direction du président Molé : aux temps calmes, ce tiers-parti avait la majorité; ce n'était qu'aux jours de tumulte qu'il était dominé par l'opposition extrême des Broussel et des autres ardents parlementaires. En confiant donc les sceaux au président Molé, le conseil pensait qu'il se rendrait facilement maître de

[1] Registre du parlement, février 1651.

[2] Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII aux Archives du royaume.

la mauvaise fraction parlementaire, des séditieux, des boute-feu, comme on le disait alors. Le président Séguier, aussi du parti modéré, fut rappelé à la chancellerie de France; et par ce moyen, satisfaction fut donnée au parlement. Le même jour intervint une déclaration qui proclamait l'innocence des princes de Condé et de Conti, et du duc de Longueville, complément nécessaire de toutes les mesures prises, et moyen d'en finir avec ces querelles du parti féodal et militaire qui agitait les cités. Une fois Mazarin sacrifié, on s'expliquait comment la cour se plaçait au sein du parti des politiques dans le parlement. Cette résolution avait ses avantages et ses inconvénients : c'était une force sans doute que le parti modéré, mais il y avait dans toute cette fraction parlementaire une faiblesse de moyens, une incertitude de ressources qui ne permettaient pas le développement d'un système énergique. Tous ces parlementaires voulaient à la fois ménager leur popularité et la cour, ne rompre avec personne, se maintenir aussi bien dans les halles que dans les conseils intimes de la reine; tour à tour ils concédaient et refusaient, et c'est ce qui rendait leur appui souvent inutile ou dangereux. L'autorité judiciaire devenait politique et la couronne rentrait au greffe.

Il y a dans les assemblées politiques quelque chose de tristement persécuteur qui poursuit les hommes naguère puissants, quand ils sont tombés sous les coups de la fortune; souvent les corps se vengent ainsi de leur longue soumission : ils ont été si longtemps asservis qu'ils éclatent avec une joie effervescente; quand un favori est disgracié, ils ne l'épargnent plus; ils l'adoraient au pouvoir; lorsqu'il n'a plus le glaive, ils le foulent aux pieds. La disgrâce des grands est l'époque des saturnales pour les petits. C'est ce qui arriva à l'égard du cardinal Mazarin : le parlement une fois en pleine possession de l'autorité, quand il sut le ministre sacrifié par la reine, ne s'arrêta devant aucune barrière. Le lendemain parut un arrêt du parlement de Paris qui déclarait le cardinal Mazarin atteint et convaincu du crime de péculat, de trahison envers la personne royale; en conséquence, il le bannissait du royaume à tout jamais. Le président Molé, nouveau garde-des-sceaux, imposa également au roi une déclaration spéciale, dans laquelle le

jeune prince s'exprimait avec chaleur contre l'administration de Mazarin : « Nous avons fait et faisons très expresses inhibitions et défenses audit cardinal Mazarin, ses parents, alliés et domestiques étrangers, de rentrer dans notre royaume, pays et terre de notre obéissance ou étant sous notre protection, à peine d'être déclaré criminel de lèse-majesté et perturbateur du repos public[1]. » On aperçoit dans tous ces actes la domination rancunière du parlement; la régente et son jeune fils n'agissent plus que sous les inspirations de la magistrature. Le duc d'Orléans paraît l'intermédiaire entre le parlement et le conseil du roi. Journellement Son Altesse Royale allait au Palais de Justice s'asseoir parmi les conseillers, tenir son siége comme premier duc et pair. Les parlementaires aimaient cette déférence de la part des princes de la famille royale; elle relevait le mortier des présidents, et donnait un vif éclat à la toge. Leur administration s'empreignait naturellement de quelque chose de mou et de tracassier; on s'arrêtait aux petites choses; on s'inquiétait peu des grandes affaires, de la guerre à l'extérieur, des finances aux abois. Toute une séance du parlement se passait à débattre un point de prérogative, à suivre une controverse sur une question indifférente qui touchait à la buvette, à la prééminence de M. le premier président, ou aux attributions de la Tournelle. L'administration du parlement était bourgeoise dans le sens absolu de ce mot; on laissait l'Espagnol prendre ses orges paisiblement dans la Picardie, sans avoir d'autre pensée que de brider le pouvoir du roi.

Indépendamment de la déclaration contre Mazarin, il y eut encore arrêt contre les étrangers, c'est-à-dire contre cette longue suite de domestiques qui de Sienne, de Florence avaient suivi l'abbate Mazarini dans ses bonnes et mauvaises fortunes. Ces domestiques étaient nombreux, car on comprenait sous ce titre tous les gentilshommes, les gardes, ceux qui desservaient militairement ou civilement la maison du cardinal. C'était habitude des corps judiciaires que cette proscription de l'étranger; ils l'avaient faite à la suite du procès du maréchal d'Ancre, alors qu'une foule d'Italiens, souples et actifs, étaient arrivés à la cour de France. Il y avait grand

[1] Déclaration du Roi. Paris, 1651.

nombre de familles italiennes au Louvre et dans les provinces, et la multitude des finales en *i* signalait les diverses races d'Italie. Les Gondi, les Albertazzi, les Strozzi, les Emery, n'avaient-ils pas pour origine Florence, Sienne, Rome ou Naples même? Le parlement, en proscrivant les Italiens, secondait un peu les préjugés de la bourgeoisie de Paris; on n'aimait pas ces baladins, ces marquis si serviles qui acquéraient fortune par leurs intrigues aux dépens de la bonne noblesse nationale. Aussi ces arrêts furent-ils accueillis avec joie : le peuple de Paris y aperçut un moyen de paix; l'Hôtel-de-Ville ne vit plus nécessité de faire monter la garde aux portes, sur les murailles et remparts. «Le 7 février, la garde des portes avoit commencé à Paris. Le 29 mars, elle fut levée, au grand contentement et soulagement des bourgeois. » Paris était donc fort joyeux du renvoi de Mazarin, et alors commencèrent encore les petits vers, triolets et odes sur la déchéance du cardinal, sur ses méchantes manies, sur l'injuste folie qui troublait son cerveau. Il y a parmi les pièces rares de ce temps un chant parlementaire qui se rapproche beaucoup de ces odes d'enthousiasme populaire qui signalent toutes les révolutions: «Aux armes! disait-on; entrons dans la lice, car l'épée a pris les intérêts de la justice. Courage, braves François! n'êtes-vous pas déjà tout prêts à vaincre les cardinalistes? Le parlement prend la tutelle du roi; n'a-t-il pas déjà banni ce ministre infidèle? Soldats, accourez; saisissez les armes; enfants, que l'orgueil s'humilie; qu'en son trône le roi soit mis, malgré l'Espagne et l'Italie[1].»

Ces transports chez les Parisiens pour chaque changement politique étaient une habitude: presque à toutes les époques ils avaient éclaté contre les ministres en disgrâce, et c'était déjà chose heureuse pour le cardinal Mazarin d'être échappé aux fureurs des halles, car bien souvent elles dépeçaient les lambeaux palpitants du favori tombé de la puissance. La cour, depuis le départ de Mazarin, était restée enfermée au Louvre et les régiments des gardes se concentraient vers Paris; les officiers avaient pris possession des portes principales; la Bastille était

[1] Aux armes! entrons dans la lice,
Allons soutenir la justice,
L'épée a pris ses intérêts;
Courage, François royalistes!
N'êtes-vous pas déjà tout prêts
A vaincre les cardinalistes?

au pouvoir d'un gentilhomme sur lequel la régente pouvait compter. Anne d'Autriche s'était entièrement confiée au duc d'Orléans, qui, de concert avec les parlementaires, gouvernait la monarchie.

Ce fut une des idées concertées entre le président Molé et le duc d'Orléans que la déclaration solennelle de majorité ; par ce moyen la régence finissait. Anne d'Autriche ne pourrait plus exercer l'autorité absolue ; le conseil serait maître de décider de toute chose sous la présidence du duc d'Orléans. Le temps de majorité légale était arrivé : Louis XIV avait treize ans accomplis ; l'ordonnance de Charles VII la fixait à cet âge, et il n'y avait pas de raison pour en modifier les dispositions expresses, car le roi tenait de Dieu son sceptre, et n'avait d'autre besoin que sa volonté pour gouverner. Le jour donc arriva. « Par une belle matinée d'automne, Sa Majesté, en pompeuse cavalcade, marcha le long des rues de Saint-Honoré, de la Ferronerie, de Saint-Denis, devant le grand Châtelet, par la rue du Crucifix Saint-Jacques, le pont Notre-Dame, le Marché-Neuf, et entra par la rue et porte Saint-Antoine en la cour du Palais. Le roi parla en cette sorte : « Messieurs, je suis venu en mon parlement pour vous dire que, suivant la loi de mon Etat, j'en veux prendre moi-même le gouvernement, et j'espère de la bonté de Dieu que ce sera avec piété et justice. M. le chancelier vous dira plus particulièrement mes intentions. » La reine, s'inclinant un peu de son siége, fit ce discours au roi : « Monsieur, voici la neuvième année que par la volonté dernière du roi défunt, mon très honoré seigneur, j'ai pris le soin de votre éducation et du gouvernement de votre Etat. Dieu ayant par sa bonté donné bénédiction à mon travail, et conservé votre personne qui m'est si chère et si précieuse, et à tous vos sujets, à présent que la loi du royaume vous appelle au gouvernement de cette monarchie, je vous remets avec grande satisfaction la puissance qui m'avoit été donnée pour la gouverner. » Sa Majesté lui répondit : « Madame, je vous remercie du soin qu'il vous a plu prendre de mon éducation et de l'administration de mon royaume ; je vous prie de continuer à me donner vos bons avis, et je désire qu'après moi vous soyez le chef de mon conseil. » La reine se leva ensuite

de sa place, et s'approcha du roi pour le saluer, mais Sa Majesté, descendant de son lit de justice, vint à elle, et l'embrassant la baisa. Puis le chancelier dit qu'on ouvrît les portes et qu'on fît entrer le peuple. Le greffier donna alors lecture de la déclaration d'innocence du prince de Condé. L'avocat général Talon, après un savant discours, conclut à l'enregistrement de cette déclaration; ce qui fut fait[1]. »

Et que faisait donc alors Mazarin exilé? quelles étaient ses démarches depuis sa sortie de Paris? Il s'acheminait vers la route du Havre, ayant dans la poche de son justaucorps pleins pouvoirs pour la délivrance des princes retenus dans le château du Havre. Il se rendit en toute hâte pour exécuter cet acte de politique. Quel était donc le but du cardinal? Comment se faisait-il qu'exilé, il allait délivrer ces princes, que lui-même ministre il avait fait enfermer? Deux motifs semblaient le porter à cette résolution : d'abord, en délivrant les princes, il cherchait à se les attacher, à leur faire croire que c'était à lui seul qu'ils devaient la fin de leur captivité; ensuite Mazarin connaissait parfaitement le caractère du prince de Condé surtout; il savait ce prince impétueux, enclin à l'ardente jalousie. Condé, chef du parti militaire, était un adversaire naturel que Mazarin opposait à l'autorité pleine et entière du parlement. « La délivrance des princes arriva le 13 février 1651, au Havre-de-Grâce, d'où s'étant acheminés vers Paris, ils arrivèrent le 16 sur les quatre à cinq heures du soir. Ils mirent tous pied à terre, et s'étant fort étroitement embrassés par plusieurs fois, le duc d'Orléans voulut honorer cette entrée de sa présence, et les ayant fait monter en son carrosse où étoient aussi le duc de Beaufort et l'archevêque de Corinthe, coadjuteur de cet archevêché, les princes allèrent descendre au palais Cardinal, où ils saluèrent Leurs Majestés. Tout ce palais Cardinal, comme la rue Saint-Honoré et les autres par où ils ont passé, faisoient retentir l'air d'acclamations en l'honneur du roi et pour la prospérité de ces princes. Le 17, Son Altesse Royale, lesdits princes et le duc de Longueville furent au parlement, qu'ils remercièrent du soin qu'il avoit pris de leur liberté. »

[1] 7 septembre 1651. « Le roi va au parlement pour faire déclarer sa majorité » (brochure in-8°).

Dans l'exil qui lui était imposé, la pensée de Mazarin était toujours de se réserver les affections protectrices de la reine Anne d'Autriche; d'après les pièces intimes et la propre correspondance du cardinal, il est impossible de ne pas reconnaître que la disgrâce du ministre était sérieuse, et que lui-même y croyait. C'est dans l'objet d'en rendre la durée la moins longue et la moins pénible que Mazarin met toute sa sollicitude à conserver de bons rapports avec Anne d'Autriche; là est sa force; en elle repose tout son crédit. Ses lettres sont tout à la fois respectueuses et pressantes : « Madame, écrit-il à la reine-mère, aussitôt que j'ai vu dans la lettre que V. M. m'a fait l'honneur de m'adresser, que le service du roi et le vôtre demandoient que ma retraite de la cour fût suivie de ma sortie du royaume, j'ai souscrit très respectueusement à l'arrêt de Votre Majesté, dont les commandemens et les lois seront toujours l'unique règle de ma vie. Ce n'est pas, Madame, que beaucoup d'autres qui seroient à ma place, avec la justice et le nombre d'amis que je puis avoir, n'eussent pu trouver des moyens pour se mettre à couvert des persécutions que je souffre, auxquelles je ne veux point penser, aimant mieux contenter la passion de mes ennemis que de rien faire qui puisse préjudicier à l'Etat ou déplaire à V. M. J'ai trop le sentiment, Madame, des grâces que j'ai reçues de Votre Majesté pour être capable de lui déplaire; et quand il faudroit sacrifier ma vie, je le ferois avec joie pour la moindre de ses satisfactions. J'en aurai beaucoup dans mon malheur, si Votre Majesté a la bonté de conserver quelque souvenir des services que j'ai rendus à l'Etat, depuis que le feu roi, de glorieuse mémoire, me fit l'honneur de me confier la principale direction de ses affaires, et de prier Votre Majesté, plusieurs fois avant sa mort, de me maintenir en la même place. J'eusse bien souhaité, Madame, pouvoir cacher aux étrangers le mauvais traitement que je reçois, pour empêcher que le blâme ne rejaillisse sur une nation que j'ai toujours honorée et chérie avec tant de tendresse; mais quand ils me verront errant parmi eux avec les personnes qui me sont les plus proches, et chercher un abri, ils auront quelque sujet de s'étonner qu'un cardinal qui a l'honneur d'être parrain du roi soit traité de cette sorte, et que vingt-

deux années de service fidèle ne lui aient pu acquérir une retraite sûre dans quelque endroit d'un royaume dont les limites ont été assez notablement étendues par ses soins. Je prie Dieu, Madame, que comme ce qui m'est arrivé n'altérera jamais la passion inviolable que je conserverai jusqu'à la mort pour les prospérités de Votre Majesté et pour la grandeur de l'Etat, il puisse aussi bientôt en faire cesser les désordres, et montrer que ceux qui m'ont attaqué n'en vouloient qu'à ma personne[1].»

La rédaction de cette lettre fort habile indiquait tout à la fois les services du cardinal Mazarin et les dangers que pourraient courir les secrets de l'État confiés à un mécontent refoulé vers l'étranger. Les termes pleins de respect pour la reine rappelaient les doux sentiments des jours de la faveur. Ce n'est pas seulement vis-à-vis de la reine que Mazarin veut conserver de l'influence; il a des conseillers intimes à Paris, dans le parlement, à l'Hôtel-de-Ville, partout enfin où il y a une action à exercer; ces agents dévoués sont, à Paris, Le Tellier et Lionne, qui siégeaient aux conseils du roi. Mazarin suit avec eux une correspondance sur les moindres événements, il veut être informé de la plus petite incidence dans le conseil, de tous les mouvements de l'opinion et du peuple. Le cardinal fait écrire contre les pamphlétaires; il chansonne les faiseurs de vers, tous ces mauvais Français qui servent la cause de l'Espagnol dans leur haine burlesque. Mazarin, par toute sa correspondance, paraît profondément blessé des épigrammes qui s'adressent à ses nièces surtout; dans une de ses lettres se trouve, en forme de dénonciation pour qu'on venge son honneur outragé, une copie du « grand Adieu des nièces de Mazarin à la France », et le cardinal pleure de douleur, en pensant qu'on n'épargne même pas ces douces et faibles femmes. Elle était en effet bien caustique cette chanson qui célébrait « ces nymphes, sœurs de Méduse, avec leur gorge écumeuse, qui avoient des yeux de hibou, et l'écorce blanche comme un chou; les sourcils d'une âme damnée, et le teint d'une cheminée. Belles nymphes, ne pleurez plus, tous vos regrets sont super-

[1] Bibliothèque royale; Bibliothèque de Lancelot, portefeuille in-fol. parch. verd. cot. Louis XIV. — Mss. Dupuy, vol. cot. n° 754.

flus; il faut que vous quittiez la France; vous vouliez épouser des princes, vous méritez quelque valet d'écurie, ou bien quelque homme de métier, ramoneur ou savetier. Allez donc manger vos ognons pour vous dégraisser les rognons, et faites-en ménestre épaisse pour faire enfler vos maigres fesses[1].» Ces plaisanteries contre de gracieuses et jeunes filles désolaient le cardinal Mazarin; il s'en plaignait haut dans ses lettres : il n'y avait donc plus justice pour lui, tout-puissant naguère! Les Tournelles et le Châtelet l'avaient-ils mis hors du droit commun, puisque les lois restaient muettes pour venger l'honneur de jeunes demoiselles contre la calomnie!

Les parlementaires s'inquiétaient vivement des correspondances de Mazarin avec Paris; vieux procéduriers, les magistrats considéraient ces correspondances comme un crime d'État; lorsqu'ils se réunissaient dans leurs chambres, dénonçant chaque jour quelque contravention aux arrêts, ils se plaignaient de toutes les intrigues : fallait-il rester les bras croisés quand le Mazarin préparait son retour par mille machinations, quand il avait des intelligences au conseil, dans le sein même du parlement? « La cour, les chambres assemblées, délibérant sur les lettres écrites par M. le Prince, par lesquelles il donne avis qu'au préjudice du repos de l'État et des arrêts des cours souveraines, il se fait encore des pratiques par les sieurs de Servien, Le Tellier, Lionne et autres, pour faire revenir en France le cardinal Mazarin et le rétablir dans le ministère : après avoir ouï les gens du roi, a fait très-expresses inhibitions et défenses audit cardinal Mazarin, ses parens et domestiques, de rentrer dans le royaume, à peine d'y être traités comme criminels de lèse-majesté et perturbateurs du repos public, et à tout individu, de quelque qualité et condition qu'il soit, d'avoir aucune communication avec lui par lettres, par personne ou en quelque autre manière que ce soit. En outre, ladite cour ordonne que le roi et la reine seront très-humblement suppliés d'éloigner de leurs conseils lesdits sieurs Servien, Le Tellier et Lionne, pour maintenir et conserver l'union dans la maison royale, si

1 Allez donc manger vos ognons
Pour vous dégraisser les rognons,
Et faites-en menestre épaisse
Pour faire enfler vos maigres fesses.

nécessaire au bien de l'État et au repos et tranquillité du public[1]. » Toutes ces minutieuses précautions du parlement indiquent que le cardinal Mazarin avait conservé à Paris de nombreuses relations; exilé à l'étranger, néanmoins il avait le dessein de diriger de là les affaires publiques. C'était à Bouillon que le ministre disgracié avait placé le siége de son gouvernement; il devait être fêté, caressé par tous ceux qui avaient quelque dessein sur la France. Mazarin lié aux secrets traditionnels du vaste système de Richelieu, était le maître de cette politique intime qui pendant si longtemps avait décidé du sort de l'Europe; partout arrivaient des propositions: de l'Espagne, de l'Empire, de l'Italie. Mazarin conserva le caractère de cette politique élevée qui ne révéle rien aux cabinets hostiles: il employa l'étranger à ses desseins, mais il ne le fit point entrer dans les affaires de la monarchie, car il s'en considérait toujours comme le ministre: il ne vendit point ses services.

CHAPITRE IX.

LE GOUVERNEMENT POLITIQUE EN L'ABSENCE DE MAZARIN.

Situation de l'Europe. — L'Empire. — La Hollande. — L'Angleterre. — Traité de Munster, — de Westphalie. — L'Espagne. — Mazarin stipule pour les troupes étrangères. — Préparatifs militaires. — Explication de sa conduite. — Lettre du cardinal au prévôt de Paris. — Mécontentement du parti militaire. — La cour et Mazarin. — Gouvernement municipal de Paris et l'autorité du parlement.

1651 — 1652.

Lorsque le cardinal Mazarin touchait les frontières de l'Empire, l'Europe se trouvait dans un état pacifique; les deux congrès de Munster et de Westphalie avaient résolu la plupart des difficultés diplomatiques. C'est à la suite d'un laborieux et long travail que les plénipotentiaires étaient convenus des nouvelles bases d'une circonscription territoriale. Il y a dans l'histoire des époques de puissante transaction qui stabilisent, pour de

[1] Mss. Dupuy, vol. DCCLXXV.

grandes périodes, les rapports d'États à États. L'usage des congrès datait du seizième siècle, à ce moment où l'intérêt protestant vint se mêler à l'unité catholique; les diètes germaniques furent le principe des congrès: cette réunion de plénipotentiaires, chargés par chaque souveraineté de stipuler sur des intérêts communs, n'était que l'imitation sur une plus vaste échelle des diètes allemandes. Le congrès de Munster n'avait résolu que la triple question anglaise, espagnole et hollandaise. C'était la première fois, depuis leur révolution, que les Pays-Bas étaient reconnus comme État indépendant par la vieille et tenace maison de Castille ; il y avait eu sans doute des trêves, des suspensions d'armes avec les Gueux des villes de Flandre, même au temps de l'inflexible duc d'Albe; mais ce ne fut qu'au congrès de Munster que l'Espagne se décida à saluer l'indépendance complète et la souveraineté absolue des Provinces-Unies sur elles-mêmes. Un traité d'alliance fut la suite de cette pacification ; désormais la Flandre espagnole, pour se défendre contre les invasions françaises, devait compter sur l'appui des Pays-Bas. C'était par l'influence de l'Angleterre que ce traité avait été conclu ; la Grande-Bretagne alors venait d'abolir la royauté ; le congrès de Munster avait terminé ses dernières transactions durant l'interrègne, après la mort de Charles Ier. Il y avait plus d'une sympathie entre les puritains enthousiastes qui formaient l'armée des saints de Cromwel et les rigides calvinistes de la Hollande, lesquels prêchaient sur les places publiques l'avénement prochain du royaume de Dieu. Depuis le congrès de Munster, les républiques d'Angleterre et de Hollande se heurtèrent un moment sur les grandes flottes de Tromp et de Blake; mais elles en revinrent bientôt à des traités d'amitié et de mutuelle protection.

Le congrès de Westphalie avait résolu deux autres difficultés : il ne s'agissait là ni de l'Espagne, ni de l'établissement de la Hollande comme Etat indépendant et libre ; il fallait régler : 1° les rapports des électorats avec l'Empire ; 2° fixer les bases d'une paix durable de cet Empire avec la France. Sous le premier point de vue, les progrès des doctrines protestantes dans l'Allemagne imposaient d'inévitables modifications à la bulle d'or, charte féodale et catholique qui avait dominé le

moyen âge de l'Allemagne. Toutes les guerres depuis le XVIe siècle avaient spécialement eu pour mobiles les divisions religieuses entre le principe protestant et le principe catholique ; la politique de Richelieu n'avait-elle pas été d'opposer les électorats réformés de l'Allemagne à la maison d'Autriche, expression de l'unité religieuse ? Tel fut l'objet spécial du traité de Westphalie, vaste organisation de la Réforme dans les constitutions impériales. La seconde partie du traité de Westphalie fixait les rapports de l'Empire et de la France ; il y avait eu longue lutte entre ces deux Etats ; Feuquières, Condé, Turenne avaient trouvé de glorieux adversaires dans Montecuculli et Mercy, Mercy placé au-dessous de Condé et qui peut-être dépassa ses combinaisons stratégiques par ce sang-froid allemand mêlé à la finesse italienne ; Mercy à qui l'Allemagne éleva un tombeau au champ de bataille avec cette seule inscription : « Voyageur, arrête-toi, là tu foules un héros. » C'étaient de nobles adversaires, tour à tour combinant un plan en habiles tacticiens, ou prenant l'épée des deux mains pour se jeter dans la mêlée comme simples gentilshommes dans leur bravade. Le traité de Westphalie, très avantageux à la France, lui céda une partie de l'Alsace et des trois évêchés de Lorraine ; c'était un des actes dont l'habileté de Mazarin pouvait dignement s'applaudir.

Les transactions de Munster et de Westphalie ne touchaient pas la longue guerre entre la France et l'Espagne ; on eût dit qu'il s'agit là d'une rivalité implacable entre les races royales. Il n'y avait eu qu'une suspension d'armes pour les couronnes ; la paix de Vervins n'était qu'une trêve, et, chose curieuse pourtant, une reine espagnole gouvernait la France ! A cette époque, les armées castillanes étaient en progrès ; les guerres civiles de France favorisaient le mouvement militaire des Espagnols dans la Picardie ; la Catalogne était successivement domptée, et la situation des provinces méridionales permettait aux négociateurs de Philippe IV d'incontestables succès. La correspondance de Simancas constate l'activité des négociations pour soulever les provinces méridionales, en partant de Bordeaux surtout. Le duc de Guise, prisonnier à Madrid, servait d'intermédiaire pour entamer toutes les négociations. Il y avait

de vieux liens entre la maison de Lorraine et l'Espagnol. Tout se prépare pour une alliance plus forte, plus persévérante encore ; on dirait que Philippe IV prévoit la guerre civile qui va s'engager, et qu'il veut d'avance en dominer les éléments[1].

Telle était l'Europe au moment où le cardinal Mazarin se réfugiait en Allemagne pour conquérir de là une position redoutable. Mazarin avait pris de longue date ses précautions ; sa fortune était immense ; il avait envoyé sur les banques de Francfort, Milan, Leipsick, de nombreuses lettres de change, à l'aide de Le Tellier ou des banquiers d'Amsterdam et de Paris ; il se trouvait donc en possession de grandes sommes d'argent. L'Allemagne était pauvre ; la paix de Westphalie avait mis sur pied sans solde, sans munitions, une multitude d'officiers et de soldats, fils des reîtres et lansquenets, braves mousquetaires qui brûlaient de recommencer leur pillage en courant les hasards de la guerre avec une bonne solde. Ce n'était point chose extraordinaire que de prendre ainsi en location des gens d'armes à tout pays, pour leur faire servir une cause ; les armées provinciales étaient trop insubordonnées, on ne pouvait pas en faire tout ce qu'on voulait ; mais quand l'Allemand était bien payé, quand on lui laissait boire et cuver son vin, on pouvait compter sur lui. Il n'avait aucune prédilection pour une ou pour une autre des provinces ; il tapait aussi bien sur le Champenois que sur le Picard et le Provençal. Mais combien n'était-il pas facile d'inspirer de l'horreur contre ce ministre-cardinal qui, de son exil, se préparait à envahir la France avec une troupe demi-barbare qui ne respectait ni église ni sanctuaire, buvant, pillant, jurant, et comme le dit un pamphlet du temps, « pissant et ordurant aux baptistères ! » Quoi ! c'était un cardinal de l'Eglise romaine qui se faisait pilleur d'églises ? quoi ! c'était un ancien ministre de la reine de France qui permettait qu'on violât filles et femmes, et qu'on égorgeât les petits enfants à la mamelle de leur mère, sous le chaume demi-consumé ? « Oh ! maudit Mazarin ! maudit Mazarin ! Aux armes, bourgeois de Paris ! marchons à l'ennemi ! » Le cardinal Mazarin sentait bien que sa position était délicate, et qu'il de-

[1] Archives de Simancas. Cote A, 19.

vait la justifier aux yeux du peuple; cette prise d'armes, qui soulevait une si grande rumeur, était, selon lui, dans l'intérêt de l'État, pour prêter secours à la reine-mère, pour en finir avec les désolations qui fatiguaient les provinces.

Non seulement le cardinal écrivait aux conseillers de la reine, aux princes du sang, à toute la noblesse pour expliquer et justifier sa conduite, mais encore il prit le parti de s'adresser au prévôt des marchands de la bonne ville de Paris. Le prévôt des marchands, l'homme de la bourgeoisie, le chef des métiers de Paris, continuellement en rapport avec les Halles, les quarteniers, pouvait mieux qu'un autre justifier les démarches du ministre exilé : « Monsieur, lui écrivait le cardinal Mazarin dans une lettre datée de Bouillon, l'estime que je fais de votre mérite, et la place que vous remplissez si dignement de chef du corps de la ville capitale du royaume que j'ai toujours tendrement aimée et beaucoup honorée, ne souffre pas que j'omette à vous faire part d'une résolution que je suis sur le point d'exécuter, et vous déduire les raisons qui m'obligent d'entrer dans le royaume avec le corps des troupes que j'ai mises ensemble par l'assistance de mes amis, pour être en état de continuer au roi mes services dans un temps où j'ai cru que mon oisiveté deviendroit un crime d'autant moins excusable que je me reconnois le plus obligé de tous de sacrifier le peu qui me reste de bien et tout mon sang pour le moindre des avantages de l'État. On n'a pas accoutumé, quand une maison brûle, d'appliquer ses soins à autre chose qu'à y porter de l'eau pour éteindre l'embrasement et empêcher que par sa durée et sa violence il ne gagne les endroits qu'on désire le plus garantir. Je ne prétends pas me défendre dans cette lettre sur les choses dont on a voulu attaquer ma conduite, car je n'entre pas en France avec aucune visée de m'ingérer à l'avenir dans les affaires de l'État; je ne veux que servir le roi avec mes amis en la manière que Sa Majesté me l'ordonnera. Le corps d'armée que j'ai eu le bonheur de former est assez bon et en qualité et en nombre pour espérer qu'il sera capable de rendre quelque service et faire pencher la balance du côté de la justice. J'ai toute raison de me promettre que l'effort que j'ai fait pour contribuer à désengager Sa Majesté des embarras que l'on lui sus-

cite, rencontreront l'approbation et l'agrément que je désire dans l'esprit de tous les bourgeois dont je sais qu'aucun ne manque d'un véritable zèle pour le bien de l'État[1]. »

L'attitude que prend ainsi Mazarin à l'étranger est digne d'attention : il a écrit à la reine et au conseil : « Prenez garde, j'ai dans mes mains les secrets de l'État et votre politique ; je pourrois bien les livrer, mais je n'en ferai rien. » S'il s'adresse au chef de la bourgeoisie de Paris, il lui parle avec douceur, mais il lui annonce en même temps qu'il est à la tête d'une armée nombreuse et dévouée, et qu'il veut en finir une fois pour toutes avec les brouillons et les faiseurs de troubles. D'ailleurs le but que s'était proposé Mazarin en délivrant les fils de la branche cadette des Bourbons était presque atteint : les princes de Condé et de Conti, le duc de Longueville, accueillis à Paris avec grande pompe, s'étaient d'abord jetés dans les bras du parlement ; ils croyaient trouver dans la classe bourgeoise les moyens nécessaires pour dominer les conseils du roi. On vit donc en séance solennelle les chefs de la noblesse déposer leurs armes et témoigner toute leur reconnaissance au parlement, qui avait vigoureusement défendu leur cause[2]. La cour souveraine aimait ces grands spectacles où l'épée cédait à la toge. Blanc-Mesnil et Broussel, les plus instruits des parlementaires, s'étaient plus d'une fois rappelé les sénateurs de Rome recevant avec la fierté républicaine les rois des nations vaincues et les princes attachés au char de triomphe ; et qui sait même ? l'expulsion des Tarquins et de leur race, si bien racontée par Titus-Livius, ou rappelée aux livres du *Codex*. Dans la séance que le parlement donna aux princes délivrés il ne fut question que de reconnaissance, que de témoignages expressifs d'un dévouement aux magistrats. Ces démonstrations extérieures étaient bonnes pour le vulgaire ; on voulait frapper les yeux et les esprits, mais en fin de compte il fallait arriver à résoudre les questions positives. Les chefs du parti militaire désiraient, en vertu des droits de la force, et des secours qu'ils prêtaient à la ville de Paris, prendre pleine possession du conseil et en dominer les délibérations. Les parlementaires leur con-

[1] Mss. Dupuy, vol. DCCLXXV.

[2] Séance du parlement, registre de la cour, ann. 1651.

testaient ce droit; ils étaient, eux, chefs de la bourgeoisie, l'Hôtel-de-Ville obéissait à leurs ordres; le duc d'Orléans, prince tout jurisconsulte, se laissait mener par quelques présidents à mortier, et son conseil était en quelque sorte dans la buvette du Palais. On voulait bien sans doute mettre en liberté les princes, afin de se servir de leur épée contre le Mazarin; mais donner à ces princes le gouvernement de l'État, c'était placer le parlement sous l'autorité militaire, et les magistrats ne le voulaient pas. Mazarin avait donc bien agi en délivrant les princes de leur captivité; il jetait un brandon de discorde dans Paris, il opposait à l'unité bruyante du parlement et à la faible puissance du duc d'Orléans l'activité inquiète et armée du parti noble et militaire; de là devaient résulter de perpétuelles querelles, l'affaiblissement et la ruine de l'opposition qui s'était manifestée contre lui. Quelles que fussent les peines sévères portées par les arrêts contre tous ceux qui auraient des correspondances avec Mazarin, le ministre n'en restait pas moins en intelligence complète avec la reine et quelques amis fidèles dans Paris. Ces rapports du conseil avec le cardinal augmentaient encore les dissidences que soulevaient déjà les prétentions du prince de Condé. Les parlementaires ne savaient plus ce qu'ils devaient faire, leur pouvoir était menacé tout à la fois et par le parti militaire du prince de Condé et par Mazarin, qui ne cessait de tramer contre eux. Anne d'Autriche croyait indispensable d'amener une solution à tous ces embarras par un coup de force; on murmurait encore les mots d'*arrestation*, et avec une dextérité remarquable, la reine favorisait les mécontentements du prince de Condé contre les parlementaires, en même temps que sous main elle promettait aux parlementaires de se débarrasser de M. le Prince. Un gentilhomme, ami de Condé, a raconté dans sa manière vive et un peu moqueuse les motifs qui portèrent le prince à quitter sur-le-champ Paris; le cadre est petit, mais piquant; les événements n'y sont pas vus de haut, mais de près : « La reine ayant réussi à rendre le prince de Condé[1] suspect et en haine aux parlementaires, avoit refusé de ratifier les articles du traité secret, et le prince, de son côté, prévoyant qu'il en viendroit à la guerre, avoit de-

[1] Mss. du roi, n° 300. (Nouveau fonds, Biblioth. royale.)

mandé secrètement des secours aux Espagnols de Flandre. D'autre part, la reine avoit fait une nouvelle liaison avec le coadjuteur, de laquelle le principal fondement étoit la haine commune et publique qu'ils avoient contre M. le Prince. Les deux partis trouvoient également leur sûreté à le perdre. On offrit même à la reine de le tuer ou de l'arrêter; mais elle eut horreur de la première proposition, et consentit très volontiers à la seconde. En conséquence, le coadjuteur et Lionne se trouvèrent chez le comte de Montrésor pour convenir des moyens d'exécution. Chauvigny en avertit M. le Prince, lequel croyant que c'étoit un bruit que l'on faisoit courir pour l'engager à quitter Paris, ne crut pas devoir céder à une vaine alarme. Dans cette confiance, il ne changea rien à sa conduite, que de n'aller plus au Louvre. Mais cette précaution ne le put garantir. La destinée de M. le Prince voulut qu'après avoir résisté opiniâtrément à tant d'avis certains, il prit l'alarme sans sujet, et fit, par une nouvelle fausse, ce qu'il avoit refusé de faire par le conseil de ses amis. Car étant couché dans son lit et causant avec Vineuil, celui-ci reçut un billet d'un gentilhomme nommé Boucher, qui lui mandoit d'avertir M. le Prince que deux compagnies des gardes avoient pris les armes, et qu'elles alloient marcher vers le faubourg Saint-Germain. Cette nouvelle lui fit croire qu'elles alloient investir l'hôtel de Condé, de sorte que sans songer que l'on employoit souvent les compagnies des gardes à garder les portes pour faire payer les entrées, comme celles-ci l'étoient en effet, le prince crut qu'on en vouloit à sa personne et qu'il devoit sortir de Paris diligemment. En conséquence, à peine vêtu, il monta à cheval avec toute la précipitation imaginable, et étant suivi seulement de six ou sept, il sortit par le faubourg Saint-Marcel, et demeura quelque temps dans le grand chemin. Il entendit un assez grand nombre de cavaliers qui marchoient au trot vers lui, de sorte que s'imaginant que c'étoit un escadron qui le cherchoit, il s'enfuit à toute bride vers Sillery, près de Meudon. Mais il se trouva que ces troupes, qui firent quitter le champ de bataille au vainqueur de Lens, n'étoient autre chose que des coquetiers qui marchoient toute la nuit pour arriver de grand matin à Paris. M. le Prince, un peu honteux de cette mésa-

venture, s'en revint le jour même à Paris, où sa prétendue sortie fit du bruit. »

Une rivalité incessante divisait depuis Henri IV la branche aînée et la branche cadette des Bourbons; les princes de Condé s'étaient faits chefs des gentilshommes. On la trouve, cette race cadette du Béarn, toujours à la tête d'une opposition armée, bataillant sous les Valois comme sous les Bourbons. Les Condé aimaient les coups d'épée aventureux; jamais ils n'étaient en repos; quand ils n'avaient pas un parti en France, ils s'en créaient un à l'étranger. « En rentrant à Paris, M. le Prince dut employer tous ses soins à justifier ses intentions au parlement et au peuple [1]. Le premier président étoit devenu ennemi de M. le Prince, croyant qu'il avoit contribué à lui faire ôter les sceaux. Les choses en étoient en ces termes, lorsque M. le Prince quitta Saint-Maur pour retourner à Paris, où il crut être en état de se soutenir contre la cour. Il fit partir en même temps madame la Princesse, M. le duc d'Enghien, et madame de Longueville pour aller à Mouron, dans la résolution de s'y rendre bientôt après et de passer en Guienne, où l'on étoit bien disposé à le recevoir. Il avoit envoyé le comte de Tavannes à ses troupes qui servoient dans l'armée de Champagne, avec ordre de les faire marcher en corps à Stenai aussitôt qu'il le lui manderoit. Il avoit pourvu à ses places, et avoit 200 mille écus d'argent comptant. Il essaya d'engager les gens de qualité dans ses intérêts, entre autres le duc de Bouillon et le maréchal de Turenne. Le premier lui parut irrésolu. Le maréchal de Turenne s'écria : « Depuis le retour de M. le Prince à Paris, est-ce de concert avec moi qu'il a pris toutes ses mesures? m'a-t-il fait part de ses desseins? Non seulement il s'en est toujours éloigné, mais encore il a mieux aimé laisser périr mes troupes qui venoient de combattre pour lui, plutôt que de dire un mot pour leur faire donner des quartiers d'hiver...» Il semblait alors que le principal but de la cour et de Condé fût de se rendre le parlement favorable. « Les parlementaires affectoient de paroître sans aucun intérêt que celui du public. Le coadjuteur qui étoit à leur tête, se voyant ouvertement appuyé à la cour, trouva de la vanité à paroître ennemi

[1] Mss. Biblioth. royale, n° 300.

déclaré de M. le Prince, et non seulement il s'opposa sans mesure à tout ce qu'il proposoit, mais encore il n'alla plus au palais sans être suivi de ses amis et d'un grand nombre de gens armés. Ce procédé fier et violent déplut avec raison à M. le Prince. La reine fut bien aise de voir naître ce nouveau sujet de division entre les deux hommes que dans son cœur elle haïssoit presque également, et qu'elle espéroit devoir se détruire l'un par l'autre. Elle donnoit cependant toutes les marques de sa protection au coadjuteur, et elle voulut qu'il fût escorté par une partie des gens d'armes et des chevau-légers du roi. Cette confusion de gens de différents partis, se trouvant tous ensemble dans la grand'salle du Palais, fit appréhender au parlement de voir arriver un massacre. Un jour entre autres que M. le Prince et le coadjuteur s'étoient rendus au parlement avec tous leurs amis, leur nombre, et l'aigreur qui paroissoit dans les esprits augmenta les craintes du premier président. M. le Prince ayant dit plusieurs paroles très blessantes qui s'adressoient au coadjuteur, celui-ci répondit avec aigreur. Dans ce moment on vint avertir que la grand'salle étoit remplie de gens armés, et qu'étant piqués dans des intérêts si opposés, il étoit impossible qu'il n'arrivât pas quelque grand malheur. Alors le premier président dit à M. le Prince qu'il lui seroit obligé de faire retirer ceux qui l'avoient suivi, et que l'on étoit assemblé pour remédier aux désordres de l'État, et non pour les augmenter. M. le Prince offrit sans hésiter de faire retirer ses amis, et pria le duc de La Rochefoucauld de les faire sortir sans désordre. Il étoit encore dans le parquet des huissiers quand le coadjuteur parut dans la grand'salle. A sa vue, tout ce qui tenoit son parti mit l'épée à la main sans en savoir la raison. Les amis de M. le Prince en firent autant, et chacun se rangeant du côté qu'il servoit, en un instant les deux troupes ne furent séparées que de la longueur de leurs épées. A ce spectacle vraiment effrayant, le coadjuteur s'en voulut retourner dans la grand'chambre; mais en arrivant à la porte qui va de la salle au parquet des huissiers, il trouva que le duc de La Rochefoucauld s'en étoit rendu maître. Le coadjuteur essaya néanmoins de l'ouvrir avec effort : cette porte ne s'ouvroit que par le milieu; le duc de La Rochefou-

cauld feignit peut-être de céder, et au moment où le coadjuteur passoit, il l'arrêta en la refermant, en sorte que celui-ci avait la tête passée du côté du parquet et le corps dans la salle. Cette occasion pouvoit tenter le duc de La Rochefoucauld après tout ce qui s'étoit passé ; tout le portoit à prendre là son plus mortel ennemi, ou à se venger en vengeant M. le Prince ; mais soit indécision dans cette grande affaire, ou crainte de commettre une action criminelle, ils donnèrent le temps à Champlâtreux, fils du premier président, d'arriver pour dégager le coadjuteur, que l'on étouffoit toujours, et de le retirer ainsi du plus grand péril où il se soit jamais trouvé. Le coadjuteur se mit tout d'abord à se déchaîner devant l'assemblée contre le duc de La Rochefoucauld, dont il accusa la violence, qui avoit été dans l'intention de le faire assassiner : « C'est pour m'exposer à tout ce que mes ennemis pouvoient entreprendre sur ma personne que l'on m'a ainsi tenu serré à la porte... »—« Il faut bien, répondit le duc de La Rochefoucauld, que la peur ait ôté à M. le coadjuteur la liberté de juger de ce qui s'est passé, autrement il auroit vu qu'on n'avoit pas dessein de le perdre ; et la meilleure preuve, c'est qu'ayant eu sa vie assez longtemps entre mes mains, je ne l'ai pas fait. J'ai retenu M. le coadjuteur à la porte, il est vrai, mais c'étoit pour ne pas exposer M. le Prince et le parlement à une sédition que ses gens ont émue en le voyant paroître... » Ce discours, prononcé d'un ton moqueur, fut suivi de quelques menaces outrageuses que La Rochefoucauld fit publiquement au coadjuteur ; de sorte que Brissac se crut obligé de répondre, et le duc de La Rochefoucauld et lui résolurent ensemble de se battre le jour même, sans second ; mais comme le sujet de leur querelle avoit été public, le duel fut accordé à l'heure même par M. le duc d'Orléans. »

Quand on étudie ces récits des journées de la Fronde, on se trouve comme reporté aux vieilles époques féodales, à ces temps où les races se vouaient des inimitiés de famille, des haines de population, de châteaux ou de provinces, où les Ganelon de Mayence, expression de la chevalerie germanique, luttaient corps à corps avec les Renaud de Montauban, fils de la race méridionale et gasconne, temps épiques où les clercs étaient en guerre contre l'homme d'armes, la ruse contre la

force : la lutte avait changé de but, mais l'esprit était le même. Chaque grande maison avait ses suivants d'armes, ses fidèles, qui défendaient l'épée au poing ses droits, ses prérogatives, sa fierté d'origine et son blason.

Après cette rencontre armée au sein même du parlement, le coadjuteur évita de retourner au Palais ; il l'avait échappée belle. « Cependant un jour que M. le prince sortoit du Palais, ayant le duc de La Rochefoucauld dans son carrosse, et suivi comme à son habitude d'une foule innombrable de peuple, il rencontra le coadjuteur revêtu de ses habits pontificaux, et menant la procession avec plusieurs châsses et reliques. D'abord M. le prince s'arrêta pour rendre plus de déférence à l'Église, et le coadjuteur continua son chemin sans s'émouvoir ; se voyant vis-à-vis de M. le Prince, il lui fit une profonde révérence et lui donna sa bénédiction et au duc de La Rochefoucauld aussi. Elle fut reçue de l'un et de l'autre avec toutes les marques du respect le plus profond, bien que pas un des deux ne souhaitât qu'elle eût l'effet que le coadjuteur désiroit ; et l'on dit après que le coadjuteur avoit eu une grande présence d'esprit, jouant bien son rôle et étant sur son terrain. Mais il arriva en même temps que le peuple qui suivoit M. le prince, ému par une telle rencontre, cria mille injures au coadjuteur, le menaçant toujours davantage, et enfin se préparoit à le mettre en pièces, si M. le Prince n'avoit fait descendre ses gens pour apaiser le tumulte et remettre chacun en son devoir. » Cette peinture piquante de la situation de la cour et des différents partis qui s'y disputaient le pouvoir, explique très bien les causes de l'éloignement définitif du prince de Condé. Le parti militaire des gentilshommes était en butte à Paris tout à la fois aux méfiances d'Anne d'Autriche et des membres du conseil dévoués à Mazarin, puis encore des hommes modérés du parlement réunis dans une cause commune. Les quarteniers et le bas peuple eussent volontiers soutenu le prince de Condé ; la cause des gentilshommes devint toute populaire, et on le verra surtout après la bataille du faubourg Saint-Antoine. Quant au parlement, qui voulait tenir un milieu entre Mazarin et le parti militaire, ce parlement qui désirait gouverner sans contestation, il devait rompre définitivement avec le prince de Condé :

celui-ci marchait trop aux partis décisifs, poussé par l'esprit batailleur de la noblesse provinciale. Cette noblesse lui tendait les bras dans la Guienne, pourquoi n'irait-il pas soutenir de son épée la nationalité méridionale? A Paris tout était mou ; la Fronde faiblissait, eh bien! on trouverait de plus braves compagnons dans les châteaux féodaux du Midi, tandis que Mazarin arrivait pour le triomphe de sa cause.

Les régiments allemands, suisses et polacres, levés par le cardinal, s'avançaient à marches forcées. Dès leur arrivée à Sédan, déjà ils avaient été passés en revue et dénombrement par deux maréchaux de la reine : c'était MM. de La Ferté et d'Hocquincourt, avec l'ordre exprès de prendre le commandement de ces troupes et d'assurer le cardinal qu'Anne d'Autriche approuvait toutes ses mesures, et qu'elle irait bientôt le joindre dans les provinces méridionales de la France, où s'était spécialement concentrée l'armée des princes. Mazarin hâta donc sa marche ; ses troupes filèrent par Metz, Troie, Auxerre, Poitiers, Angoulême, et vinrent prendre position sur la Garonne, au-dessus de Bordeaux. Dans cette marche rapide vers les provinces méridionales, tout se faisait alors directement par l'ordre de la reine ; Mazarin était redevenu son intime conseiller ; le temps la pressait d'aller le joindre, afin d'unir les armées du roi à celle du cardinal. Il fallait apaiser les troubles parlementaires qui s'étendaient de Bordeaux jusqu'aux Pyrénées. Pour cela il était nécessaire encore de sortir de Paris : Anne d'Autriche avait un prétexte tout trouvé; il était impossible que le roi pût laisser la rébellion et la révolte se concentrer dans une de ses provinces sans y porter remède ; on devait éviter que l'Espagnol ne profitât de l'insurrection du Languedoc pour tenter de nouvelles entreprises contre la France. Que pouvaient dire MM. les échevins et quarteniers contre une telle résolution si conforme aux habitudes belliqueuses de l'enfance du roi? Quelques-uns murmuraient que la reine, si dévouée au Mazarin, allait le rejoindre dans les provinces méridionales, mais cette conjecture était-elle assez prouvée pour que les bourgeois pussent empêcher le départ de Sa Majesté? Louis XIV enfant et sa mère sortirent donc encore une fois de Paris, et s'acheminèrent vers les rives de la Loire; dès qu'ils eurent atteint La

Charité et rejoint les premiers corps du maréchal d'Hocquincourt, tous respirèrent à l'aise : les royalistes, parce qu'ils avaient le roi avec eux ; les frondeurs, parce que n'ayant plus à ménager le conseil, ils pouvaient librement se prononcer pour la cause municipale de Paris et sonner les cloches de l'échevinage. L'entrevue entre le cardinal, Anne d'Autriche et le roi, fut pleine d'abandon. Il y avait confiance absolue et réciproque ; et comme dans ses négociations à l'étranger Mazarin n'avait jamais cessé d'être un moment l'agent de la reine, il s'ensuivit une extrême facilité pour s'entendre sur les moyens d'arriver à la fin des troubles et au triomphe de l'unité ministérielle.

A Paris, il faut se rappeler que le parti parlementaire et de l'Hôtel-de-Ville, sous la direction du duc d'Orléans, n'avait pas osé se prononcer ouvertement pour le prince de Condé et la noblesse militaire désormais sous ses ordres ; les quarteniers, le peuple des halles, plus actifs et plus bruyants, avaient sans doute une propension pour la cause militante ; mais tant que Mazarin n'était pas rentré en France, tant que le roi n'avait pas quitté la capitale, on ne pouvait se déclarer. La marche du cardinal, la jonction de son armée aux régiments du maréchal d'Hocquincourt changeaient tout à fait la situation de la ville, et le prince de Condé, qui avait tant besoin que les Parisiens se prononçassent décidément pour le parti militaire, se hâta de faire connaître au duc d'Orléans l'entrée de Mazarin en campagne, afin de le déterminer à prendre fait et cause : « Monseigneur, écrit-il, j'ai appris que M. le cardinal Mazarin étoit en France, que ses troupes y entroient et se disposoient à venir contre moi. Je crois que Votre Altesse Royale reconnoît bien présentement la justice de mes armes ; j'espère que toute la France et le parlement de Paris particulièrement en seront persuadés. J'attends avec impatience les ordres de Votre Altesse Royale, et la supplie très-humblement de croire que je suis avec tout le respect imaginable, etc. LOUIS DE BOURBON[1]. » Et le prince de Condé n'avait pas besoin de faire de grands efforts pour décider le peuple de Paris à se prononcer en sa faveur contre le cardinal Mazarin ; sa lettre à M. le duc d'Or-

[1] Mss. Dupuy, vol. DCCLXXV. — 4 janvier 1652.

léans fut communiquée à l'Hôtel-de-Ville, où l'on dut prendre les mesures nécessaires pour arrêter les succès des troupes royales et mazarines. Ces mesures devaient être à la fois politiques et militaires; les parlementaires n'étaient préoccupés que d'une seule idée, l'acte d'union entre les cours judiciaires et la lieutenance générale en faveur du duc d'Orléans. Il est à remarquer qu'à cette époque le souvenir de la Ligue restait comme le grand modèle à suivre pour l'organisation provinciale de tout mouvement populaire. Il y avait dans les chansons, dans les pamphlets du temps, une amertume toujours croissante contre Mazarin; on ne pouvait lui pardonner d'être venu en France, d'avoir bravé son arrêt d'exil et sa condamnation par le parlement : « Laissez-le passer ce Mazarin, qui s'en va faire merveille avec son train; il a avec lui des Allemands qui se soûlent comme Polacres (Polonais) aux dépens de nos paysans. Il a de plaisans maréchaux, ce cardinal, ce sont d'Hocquincourt et d'Aumont; la peste crève cette engeance. Le voilà donc qui ruine notre roi : où es-tu, héros de Rocroy? et vous, Gaston ou duc de Beaufort, prenez donc en mains la Fronde; du peuple vous êtes les supports, tant sur terre que sur l'onde[1]. » Tel était le triolet ou chanson de la société un peu bien élevée, des bourgeois, des parlementaires qui se mettaient quelquefois en gaieté dans les mazarinades; mais le peuple avait d'autres chants plus expressifs; les halles ne ménageaient pas plus qu'aujourd'hui ces comparaisons ordurières, ces épigrammes licencieuses que les harengères, vieilles marchandes de cresson, gens du port et fariniers, chantaient à haute voix dans tous les lieux publics : « Enfin te voilà vaincu, monsieur le bonnet rouge! tu as trop fait le têtu avec ton arrogance; Beaufort va te donner au cul son pied d'importance. Mazarins, songez à vous, on vous connoît tous, et si ce n'est à coups de mousqueton, ce sera avec martin-bâton qu'on vous fripera l'épaule. » Et dans cette langue grossière, le jeune roi n'était pas épargné : « Allons,

1 Laissez passer le Mazarin,
Il s'en va faire merveille;
Avec son magnifique train
Laissez passer Mazarin.

gare, fripe-sauce, que toi et ta cour l'on ne brosse[1] ! »

Pour arriver aux moyens militaires, la Fronde avait divisé ses armements en deux grands corps : l'un, sous les ordres du duc de Nemours, avait réuni toute la noblesse mécontente de la Flandre et de la Normandie, et s'était porté entre la Loire et la Seine, manœuvrant depuis La Charité jusqu'à Fontainebleau; le second, sous les ordres du prince de Condé, tenait dans la Guienne où se donneraient les grands coups, puisque Turenne devait commander pour le roi, et que dans cette province Mazarin avait conduit toute l'armée étrangère et rassemblé les régiments des gardes. Les deux points d'opération pour les frondeurs devaient être, Paris pour l'armée de Seine-et-Loire, Bordeaux pour l'armée de Guienne; ce qui explique l'intérêt que mettent les princes à entraîner ces deux cités dans le mouvement armé contre Mazarin. Tous les parlements étaient réunis dans une résistance commune; mais pour passer de cette résistance passive à une révolte déclarée contre l'autorité du roi, il y avait à vaincre plus d'une répugnance, et c'était l'objet des efforts de toute cette noblesse locale cherchant à profiter de son influence pour soulever les villes. La campagne de M. le Prince dans la Guienne fut une belle stratégie; on s'évita plutôt qu'on n'en vint aux mains, dans une guerre de marches et de contre-marches pour s'assurer de part et d'autre l'appui des populations. Après donc s'être emparé de l'esprit public dans les provinces méridionales de la France, on sent par instinct que les grands coups doivent se porter vers la Seine, que là les armées du roi sont faibles, que Paris est derrière, qu'il faut le dominer avant tout. Condé reçoit des lettres de ses amis qui le pressent; on l'attend avec impatience pour prendre un commandement. Il quitte donc l'armée de Guienne pour aller joindre les troupes de M. de Nemours alors aux environs de Montargis. Ce voyage a quelque chose de hardi, comme tout ce que faisait alors la noblesse : « Le chemin étoit de six vingt lieues qu'il falloit faire dessus les mêmes chevaux. Condé partit d'Agen le jour des Rameaux, avec le duc de La Rochefoucauld, le prince de Marsillac, Guitaud, Chavaignac, Gourville et un valet de chambre.

[1] Les Triolets de Mazarin. Paris, 1651.

le marquis de Lévy l'attendoit avec des chevaux à Langlais, où étoit aussi Bercourt, capitaine des gardes de M. de La Rochefoucauld. Ce qu'il y eut de plus rude dans le voyage fut l'extrême diligence avec laquelle on marcha nuit et jour, presque toujours sur les mêmes chevaux et sans demeurer deux heures dans le même lieu, soit pour dormir ou pour repaître. Dans la route on logeoit chez des gentilshommes amis du marquis, lesquels se doutoient si peu que ce fût là M. le Prince, qu'ils lui apprirent, pendant un repas où d'habitude on dit ses sentimens avec plus de sincérité, des nouvelles de ses affaires à Bordeaux, qu'il avoit jusque-là ignorées. Enfin il arriva ainsi à cinq lieues de La Charité, où il passa la rivière de la Loire sans aucun empêchement, bien qu'il y eût dans La Charité deux compagnies de cavaliers commandées par Bussy Rabutin. Étant donc arrivé au canal de Briare, il rencontra les maréchaux-des-logis de deux ou trois régimens de cavalerie qui venoient au logement; et comme ils arrivoient par différens côtés, il étoit bien difficile de prendre un chemin assuré. Cette journée-là étoit destinée aux aventures. Le prince de Marsillac marchoit cent pas devant M. le Prince, et le duc de La Rochefoucauld derrière lui à même distance, afin qu'étant averti par l'un des deux il eût quelque avantage de se sauver. Après quelques autres événemens tous plus singuliers les uns que les autres, ils arrivèrent à Châtillon, où ils apprirent que l'armée de M. de Nemours étoit à Lory près de la forêt d'Orléans. Le prince de Condé reçut plusieurs messages de Paris, dont les uns et les autres, suivant leurs intérêts, l'engageoient à demeurer à l'armée, ou à venir à Paris, afin d'arrêter les progrès que M. le coadjuteur faisoit dans le parlement[1]. »

La marche rapide du prince de Condé, les combats soudains et victorieux contre le duc de Nemours, toute cette précipitation avaient pour but de dominer l'opinion de Paris. Les actions d'éclat de M. le Prince étaient entièrement destinées à gagner la confiance des Parisiens, de manière qu'en arrivant dans leurs murailles, le prince de Condé n'eût plus qu'à prendre la direction du mouvement. Ceci était déterminant; car si Paris se dessinait pour la cause des gentilshommes, l'armée du roi était

[1] Mss. Biblioth. du roi, n° 300.

obligée de se porter de la Guienne sur le centre de la France. On voit même ce mouvement s'accomplir depuis le départ du prince de Condé : Turenne en toute hâte passe la Loire, fait sa jonction avec le maréchal d'Hocquincourt, et se porte sur les derrières du prince de Condé pour manœuvrer entre cette armée et Paris : stratégie destinée à maintenir les bourgeois dans leur obéissance envers Sa Majesté.

Au moment où ces opérations militaires s'accomplissaient, la capitale était dans l'incertitude sur la résolution à prendre dans la guerre civile. Le duc d'Orléans, qui jusque-là avait conduit le parti modéré, craignait de se dessiner formellement contre le roi et pour la cause du prince de Condé ; une forte minorité dans le parlement partageait ses craintes, on redoutait les conséquences d'une telle démarche, dont le résultat serait peut-être un nouveau siége de Paris ; la riche bourgeoisie hésitait aussi, car il s'agissait de la vie et de la fortune. Le peuple seul était fortement déterminé ; on n'avait plus d'excuses ; Mazarin n'était-il pas dans le camp royal, à la tête des étrangers ? n'était-ce pas une complète rébellion aux arrêts des seigneurs du parlement ? pouvait-on douter encore de la coopération de la reine Anne d'Autriche et du cardinal détesté ? On ne peut dire à quel point la haine était vivace à cette époque contre Mazarin ; on ne ménageait plus rien, ni les expressions, ni les menaces de sang, et l'on peut s'en faire une idée par un pamphlet destiné à fixer un tarif pour ceux qui délivreraient la France du cardinal ; toutes les haines du temps sont là consignées[1] : « On promet à celui qui, après l'avoir tué, lui coupera la tête et la portera par les rues de Paris, en signe de paix, la somme de cent mille écus, et permission à lui seul ou à ceux qui l'auront de lui, de l'aller porter par toutes les villes, bourgs et villages du royaume pour en tirer les profits que l'on a coutume d'accorder à ceux qui portent la tête des loups. —A celui qui, après l'avoir heureusement guetté lorsqu'il pa-

[1] « Tarif du prix dont on est convenu dans une assemblée de notables tenue en présence de MM. les princes, pour récompenser ceux qui délivreront la France du Mazarin, lequel a été justement condamné par arrêt du parlement. » — Paris, chez Nicolas Vivenay, imprimeur ordinaire de monseigneur le prince de Condé, ann. 1652.

roitra à la fenêtre, lui fera sauter, par quelque bon coup de fusil, ce peu qu'il a de cervelle, dix mille écus.—Au soldat qui le voyant à la tête de son bataillon, au lieu de le saluer, lui tirera un coup de mousquet, cinq mille écus, et sera anobli lui et sa postérité; et au cas que le soldat fût découvert, ce qui n'est pas facile lorsque tout un régiment fait une salve, l'officier qui le fera sauver aura dix mille écus.—A celui qui, dans l'approche des armées ou à quelque siége de ville, lui tirera un coup de pistolet et se sauvera dans les troupes de messieurs les princes ou dans la place assiégée, la somme de quatre mille écus, si c'est un simple cavalier, et dix mille écus si c'est un officier, et lui seront expédiées lettres de comte ou de marquis, à son choix, sans qu'on lui fasse valoir les brevets de maréchal de camp et de lieutenant général dont il sera gratifié.—A celui qui, ayant loué quelque maison commode près de celle du Mazarin lui tirera par la fenêtre de son logis un coup de fusil chargé de balles ramées et empoisonnées, et se sauvera ensuite par une porte de derrière sur un bon cheval qu'il aura soin de faire tenir prêt, la somme de six mille écus, et ainsi de suite à raison du danger.—A l'apothicaire qui, lui donnant un lavement, empoisonnera le canon, vingt mille livres.—Au cuisinier qui dans ses ragoûts mettra certains ingrédients efficaces, la somme de trente mille livres. — Aux sommeliers qui empoisonneront les fruits, compotes, confitures avec tant d'art que mort s'ensuive, dix mille écus.—A tous parfumeurs et gantiers qui serviront le public en sa personne, comme faisoit celui de la reine Catherine, trois mille écus.—A toutes femmes et filles de la cour ou autres de la ville qui l'éventeront avec des éventails empoisonnés, ou qui lui fourreront dans le gosier certains busques de laine ou de velours pour l'étouffer, la somme de cinquante mille écus dont elles seront dotées par le parlement et mariées dans l'an, sans que leur âge leur puisse nuire ni préjudicier. »

Cette expression d'une haine demi-sauvage reproduit les opinions exaltées de la ville de Paris à cette époque d'irritation politique. Quand on a assisté à nos violents débats, à nos propres guerres civiles, on s'explique très bien cette exaltation soudaine des multitudes contre le pouvoir. C'est le moment où

l'on adopte toutes les fausses accusations ; alors n'espérez plus d'actes d'humanité : les hommes les plus modérés deviennent par surexcitation ou par peur, des instruments de cruauté et de barbarie ; les passions politiques et religieuses sont si ardentes ! Qui ne se rappelle les temps de la Ligue, les pamphlets contre Henri de Valois, la sainteté populaire du moine qui lui porta le coup mortel ! Il n'y avait rien de nouveau dans cette situation des esprits ; la mort de Mazarin était souhaitée par tous ; on l'eût suspendu sans regret à Montfaucon, on l'eût volontiers tiré à quatre chevaux ; les curés de paroisses s'étaient remis à prêcher comme aux jours de la Ligue, on dénonçait le cardinal comme à une autre époque on avait excommunié au prône, livré à toutes les peines séculières les Valois et les Bourbons !

C'était donc un moment favorable pour le retour du prince de Condé ; la haine qu'excitait Mazarin devait servir ses projets ; le duc d'Orléans, pas plus que les parlementaires, ne pouvaient résister à l'esprit des halles. Dans ces temps on eût voulu vainement prendre un milieu ; il fallait suivre un parti ; le parlement lui-même, donnant arrêt sur arrêt, ne pouvait résister à cette impulsion ; on recevait chaque jour des actes d'adhésion des parlements de provinces contre le cardinal de Mazarin ; on s'organisait en confédérations et en ligues. « Le parlement de Paris s'assembla pour entendre la lecture des lettres des parlements de Toulouse, Aix, Metz, dont le premier a donné arrêt contre le cardinal Mazarin, par lequel Sa Majesté sera très humblement suppliée de vouloir donner sa parole royale pour l'éloignement dudit cardinal, comme nécessaire au bien de son Etat, pour ôter les prétextes des guerres et dissensions civiles que causent les appréhensions de ce retour[1]. » Au milieu de toutes ces délibérations du parlement, la *Gazette de France* annonça que « le prince de Condé, accompagné du duc de Beaufort, étoit arrivé en cette ville. » — « M. le Prince fut ainsi reçu à Paris avec tant d'acclamations de joie publique, qu'il ne crut pas avoir sujet de se repentir de son voyage. Les choses demeurèrent quelque temps en cet état. Le duc de Nemours n'étoit point encore guéri de sa blessure, lorsqu'on vint donner avis au

[1] Reg. du parlement de Paris, 1652.

prince de Condé que quelques troupes du roi, commandées par le comte de Masseuf et le marquis de Saint-Mégrin, marchoient de Saint-Germain à Saint-Cloud, à dessein de chasser cent hommes du régiment de Condé qui s'étoient retranchés sur le pont et qui en avoient rompu une arche. Cette nouvelle fit aussitôt monter à cheval M. le Prince avec ce qui se rencontra auprès de lui; mais le bruit s'en étant répandu par la ville, tout ce qu'il y avoit de personnes de qualité le vinrent trouver à Boulogne, et furent suivis de huit ou dix mille gens du peuple en armes. Les troupes du roi se retirèrent après avoir tiré quelques coups de canon[1]. » Ainsi Paris, s'affranchissant de tous les scrupules, prenait en quelque sorte fait et cause pour le prince de Condé contre l'armée royale et les troupes de Mazarin. Ce n'était pas précisément l'Hôtel-de-Ville ni le parlement qui adoptaient cette résolution, mais le peuple dans sa spontanéité; il avait suivi Condé, le glorieux appui de Paris, alors que le prince avait marché en armes; plus de dix mille hommes des halles et de la bourgeoisie étaient allés en plaine pour soutenir les compagnies de M. le Prince contre Saint Cloud.

Cela n'était rien encore, si l'on comparait ce zèle à la grande expédition de mademoiselle de Montpensier contre la ville d'Orléans : on pouvait dire que cette jeune fille, toute d'énergie populaire, faisait un contraste avec les irrésolutions de son père le duc d'Orléans; elle n'hésitait jamais devant un parti brusque et fort. Le conseil de Paris avait décidé de s'emparer d'Orléans pour conserver tous les arrivages du côté de la Loire; Orléans était la porte de Paris et faisait partie de l'apanage du prince. Cependant, dans la situation des esprits, Monsieur ne pouvait lui-même quitter la capitale, à moins de la livrer à M. de Retz et à tout ce mouvement d'archevêché et d'intrigue qui dominait le principe militaire de l'insurrection. Au milieu des hésitations de son père, mademoiselle de Montpensier s'offrit pour l'expédition d'Orléans : « Et pourquoi, dit-elle, ne conduirois-je pas les bourgeois de Paris? Combien de dames romaines n'ont-elles pas montré le chemin du devoir au peuple, au sénat, aux tribuns? » On n'accepta ces offres qu'avec

[1] Mss. Biblioth. royale, cot. 300, sous ce titre : *Brigues pour le gouvernement.*

beaucoup de peine, par la raison de la bienséance, et encore par le peu de confiance qu'on avait en sa conduite. Les comtesses de Fiesque et de Frontenac l'accompagnèrent. Toutes trois, habillées en amazones, casque en tête, l'épée au poing, belles Minerves du Parthénon d'Athènes, comme le dit M. Scarron, le colonel de quartier, « elles arrivèrent à la porte d'Orléans qui regarde Paris, tandis qu'on délibéroit à l'Hôtel-de-Ville si on ouvriroit la chaîne du pont au garde-des-sceaux envoyé par Mazarin. La princesse, que l'on faisoit aussi attendre, s'impatienta, elle marcha le long des remparts du côté du quai : les bateliers s'offrirent à rompre une porte qu'on avoit murée. Les anti-Mazarins travaillèrent par dedans. Mademoiselle entra, et fut amenée à l'Hôtel-de-Ville en triomphe. Le garde-des-sceaux et son cortége de quarante carrosses, fut obligé de se retirer. » Cette entreprise fut ainsi couronnée d'un plein succès. L'esprit de la chevalerie était dans toutes les imaginations ; on y mêlait les idées grecques des amazones avec les belles et nobles légendes des Bradamante, des Marphise, si populaires dans les carrousels, sur les théâtres où se jouaient Jason et Médée, les Argonautes, Diane et ses chastes compagnes [1].

S'il faut en croire madame de Motteville, qui rapetisse si souvent l'énergie populaire aux proportions des intrigues de ruelles, mademoiselle de Montpensier se mit dans la tête que l'action qu'elle venait de faire pourrait contribuer à lui faire épouser le roi. Elle écrivit à madame de Navailles une lettre qui devait être montrée à la reine. Elle y marquait beaucoup de désir de la servir, protestant que ce n'était que par complaisance qu'elle entrait dans ce qui se passait, faisant entendre qu'elle était personne à prétendre à la couronne fermée. « Cette lettre que j'ai vue, dit madame de Motteville, fut fort mal reçue par la reine. Mademoiselle, piquée que ses offres n'eussent pas été accueillies, écrivit une seconde fois, mais d'un style à faire croire qu'elle se croyoit maîtresse de son parti. Elle déclaroit qu'elle vouloit épouser le roi, et se vantoit d'avoir empêché le garde-des-sceaux d'entrer dans Orléans. Elle disoit qu'on ne devoit pas la mépriser, qu'elle pouvoit être utile, pourvu qu'elle fût satisfaite, mais qu'elle ne

[1] Gazette de France, 1652.

pouvoit l'être sans être reine ! » Dans ses Mémoires, fruit de son exil studieux, mademoiselle de Montpensier conserve beaucoup de modestie en racontant cette expédition d'amazones sur Orléans : « Je partis le 2 mai d'Orléans, et fus accompagnée de mesdames de Fiesque et de Frontenac, lesquelles ne me quittèrent jamais ; et à cause de cela Monsieur avoit écrit, après mon entrée à Orléans, des compliments sur leur bravoure, d'avoir monté à l'échelle en me suivant, et au-dessus de la lettre, il avoit mis : « A mesdames les comtesses maréchales de camp dans l'armée de ma fille, contre le Mazarin. » Depuis ce temps-là, tous les officiers de nos troupes les honoroient fort. »

J'ai trouvé sur ce curieux épisode de la Fronde une estampe contemporaine qui révèle l'état des opinions et l'esprit du temps : « *Vive le roi ! point de Mazarin !* Le compliment de Mademoiselle à la ville d'Orléans et aux Mazarins. » Mademoiselle de Montpensier y est représentée en costume de guerrière, telle qu'on reproduit Minerve dans les gravures et les bas-reliefs de l'école grecque. Elle renverse avec une torche aux mille flammes le Mazarin qui est là étendu, en habit de cardinal. La princesse est suivie de madame la comtesse de Fiesque et de madame de Frontenac, toutes deux pareillement en tenue guerrière et frappant à coups de foudre la statue de Mazarin renversée [1]. Telle était la coutume du temps, on aimait alors les médailles commémoratives ; les idées d'héroïsme se mêlaient aux moindres actions ; il y avait un mélange de l'esprit des gentilshommes et de l'esprit antique, des romans de chevalerie et des traditions grecques. Tout ce qui se passait semblait imprimer à cette époque un esprit curieusement original : quelque chose peut-il se comparer à cette héroïque fureur des petits combats à outrance de deux à deux, de quatre à quatre, en dehors des murs de Paris, où parents, amis, serviteurs, prenaient fait et cause les uns pour les autres, où l'on s'étendait raide mort à coups d'épée et de pistolet pour la moindre querelle ? C'est dans ces guerres civiles que s'exalta surtout le point d'honneur, susceptibilité terrible qu'aucune loi ne peut réprimer ; le duel était la loi du gentilhomme, le courage son patri-

[1] Collect. des estampes. Bibliot. roy., carton de Louis XIV.

moine, comme la prodigalité son lot. La Fronde fut le dernier éclat de l'aristocratie chevaleresque.

Les temps décisifs arrivaient; il fallait que les magistrats de la ville de Paris se prononçassent entre la cause du roi, le parlement et le peuple. L'armée de Mazarin s'approchait; le parti militaire du prince de Condé et du duc de Beaufort était maître de l'affection des halles. Toute cette valeureuse chevalerie repoussait les petits ménagements, les termes moyens; puisqu'on offrait la bataille, il fallait l'accepter. Quelle était donc cette pusillanime bourgeoisie, délibérant sans cesse tandis que le Mazarin faisait des progrès! Oh! tant qu'il ne s'agissait que de chansonner, brouiller du papier ou faire des réquisitoires, on rencontrait MM. les parlementaires avec leur garde bourgeoise, leurs archers et leurs massiers; mais ils s'arrêtaient quand il fallait donner un coup de main. Pour répondre à ces murmures, le parlement et l'Hôtel-de-Ville crurent indispensable de convoquer une assemblée générale, en appelant dans son sein toutes les confréries, tous les corps de métiers, tout ce qui avait enfin quelque importance dans la cité. Il y avait nouvelles que le roi avait intention de réunir à Tours les Etats-Généraux, cette vieille assemblée des trois états qui, à toutes les époques, avait délibéré sur les intérêts de la monarchie. La ville de Paris voulut avoir aussi ses Etats-Généraux, sa grande assemblée des trois ordres, afin de s'opposer aux délibérations qui pourraient être prises à Tours : « Vendredi prochain il sera tenu une assemblée générale en la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, où MM. des cours souveraines sont suppliés de députer les corps, colléges et communautés de s'y trouver, et envoyer mandement aux quarteniers pour convier huit bourgeois de chacun quartier pour y assister, afin que dans cette célèbre compagnie il s'y puisse proposer de bons moyens par lesquels nous puissions éviter les malheurs dont il semble que Paris et tout le royaume de France sont menacés [1]. »—« Monsieur l'archevêque de Paris, nous vous prions de vous rendre vendredi prochain, deux heures de relevée, en l'assemblée générale qui se fera en la grande salle de l'hôtel de cette ville pour aviser aux moyens de donner la paix

[1] Regist. de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII aux Archives du royaume.

à l'Etat, vous priant n'y vouloir faillir. » Doubles lettres en tout semblables furent envoyées à MM. du Chapitre de Paris, à MM. de la Sainte-Chapelle, aux religieux, abbés et convers de Sainte-Geneviève, aux religieux, abbés et convers de Saint-Victor, de Saint-Germain-des-Prés, des Chartreux, aux prieurs de Saint-Magloire, de Saint-Martin-des-Champs, des Célestins, de Sainte-Croix. C'était donc une assemblée toute municipale, composée de trois ordres : noblesse, bourgeoisie et clergé ; le peuple lui-même y avait une large participation, car les chefs des halles en faisaient partie.

La cloche de l'hôtel en Grève annonça dès le matin la réunion des parlements, bourgeois, religieux et métiers. Toute l'assemblée, composée ainsi que les convocations portaient, s'étant trouvée réunie en l'Hôtel-de-Ville, M. le prince de Condé, M. le duc de Beaufort et le duc de Sully, enfin le duc d'Orléans, y arrivèrent. Derrière le duc d'Orléans, on avait fait mettre quantité de siéges ployants, sur lesquels les ducs de Beaufort et autres seigneurs prirent leur place. Le duc d'Orléans parla le premier en ces termes : « J'ai bien voulu me trouver en cette assemblée pour l'assurer, ainsi que je l'ai fait ci-devant au parlement, que je n'ai pris les armes que pour maintenir la parole du roi et l'exécution des arrêts du parlement, et que je les poserai aussitôt que les déclarations de Sa Majesté seront exécutées et le cardinal Mazarin hors du royaume [1]. » Le duc d'Orléans entrait ici entièrement dans l'opinion des parlementaires : il n'appelait point l'Espagnol, ce qui était crime d'Etat, mais il persistait, comme la grande cour judiciaire, à demander l'exil de Mazarin. « Je me soumets entièrement, dit à son tour le prince de Condé, à tout ce que M. le duc d'Orléans m'ordonnera ; je me tiens pour compris dans la déclaration qu'il vient de faire, et je n'ai en cette rencontre d'autre dessein et d'autre esprit que de faire sortir le cardinal Mazarin hors du royaume. » Après avoir prononcé ces paroles, M. le prince de Condé se crut appelé à donner quelques explications sur sa conduite : « Il y a nécessité, continua-t-il, de repousser la force pour se garantir des violences du cardinal. »

[1] Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII aux Archives du royaume.

La nuit était alors survenue ; or, il n'était pas d'usage en l'Hôtel-de-Ville, à moins de cas urgent, de délibérer dans la soirée ; on renvoya donc la continuation au lendemain. A peine on sortait de cette assemblée, qu'arriva une lettre de cachet du roi, qui portait défenses, sous peine de rébellion, de faire toute assemblée, quelle qu'elle fût. « M. le prévôt des marchands a dit que le roi leur donnoit avis de son départ de Gien pour venir en sa bonne ville de Paris, et cependant qu'il défendoit de faire aucune assemblée en l'Hôtel-de-Grève que Sa Majesté ne fût revenue, et qu'elle vouloit s'y trouver en personne... Le duc d'Orléans prit sujet de dire tout haut : « Je prie la cour de remarquer que cette lettre dernière, qui est du 17 de ce mois, fait mention d'une autre du jour précédent, qui est un manifeste contre M. le Prince, et la justification du cardinal. Or il est nécessaire d'en faire la lecture en cette compagnie, afin qu'elle voie que tout n'agit à la cour que par les ordres dudit cardinal.—Son Altesse Royale me permettra de faire remarquer également, répliqua M. le prévôt des marchands, que cette lettre de cachet ne porte point d'ordre, par conséquent qu'elle ne doit point être communiquée. » Ce fait, M. le président de Bailleul dit que le prévôt eût à se retirer dans la quatrième chambre, en attendant que la compagnie en délibéreroit. Après la délibération, MM. de la ville ayant été mandés, le président de Bailleul dit que la cour trouvoit bon qu'ils allassent présentement tenir leur assemblée particulière, et qu'elle les exhortoit à faire continuer l'assemblée générale, dont tout Paris attendoit la résolution. » Le parlement ordonnoit donc à la ville de se mettre en complète désobéissance avec le roi. Tandis que le conseil défendoit qu'on se réunît en assemblée, le parlement déclaroit que la cité en avoit le droit, et qu'elle devoit exécuter la volonté de la grande cour de judicature. La ville obéit, car l'assemblée se réunit plus nombreuse que les jours précédents ; et par la pluralité des voix, il fut arrêté et conclu qu'une députation composée de deux échevins, quatre conseillers et deux quarteniers, deux ecclésiastiques, deux des six corps des marchands et quatre bourgeois, iroit supplier très humblement le roi de retourner en sa bonne ville de Paris, et d'éloigner de sa personne et du royaume le cardinal

Mazarin, et de donner enfin la paix à son Etat [1]. Les trois ordres municipaux nommèrent des députés de bonnes mœurs et de grande considération, afin d'exercer sur le conseil une influence salutaire; on comptait parmi les députés ecclésiastiques : « M. de Conti, doyen de Notre-Dame, autant qu'il le voudroit accepter, et à son refus M. Jolly; et ensuite M. Lemeusnier, religieux savant de Saint-Victor. Parmi les bourgeois figuroient le président Fournier, Aubry, échevin, et huit autres braves gens possédant bonne maison sur le pavé de Paris. Les corps de la draperie, de l'apothicairerie et de l'épicerie, de la mercerie, de la pêcherie, de la bonneterie, de l'orfèvrerie, au nombre de soixante-six corps de métiers, y avoient tous leurs représentans. »

Pendant ce temps l'armée royale s'avançait; le roi ne cessait d'être en correspondance avec l'Hôtel-de-Ville; tout ce qui se faisait à Paris éveillait la sollicitude du conseil. Anne d'Autriche et Mazarin ne voulaient pas rompre avec l'échevinage de la bonne ville : « Chers et féaux, nous devons bientôt nous installer en notre château du Louvre, » lui écrivaient-ils; puis se plaignant de leur désobéissance, le roi annonce qu'il marche pour détruire les factions : « car elles sont hardies, s'étant même trouvé ce matin des gens si osés que d'arrêter les maréchaux des logis de la maison de la reine, notre très honorée dame et mère, vers le pont d'Antony; on peut les soupçonner d'avoir dessein sur notre personne. » Le peuple turbulent, les gens de la halle, les partis ardents étaient loin d'approuver toutes ces correspondances que le roi continuait d'avoir avec les officiers municipaux de Paris; et tous ces ménagements pleins de mollesse, il les considérait comme une trahison des intérêts de la ville. Aux jours de crise, les négociations sont traitées comme des actes de félonie : « MM. de la ville furent fort étonnés de voir tant de peuple amassé ensemble autour du palais d'Orléans, et encore plus quand ils se virent hués par la populace et méprisés par toute sorte de grossières paroles, et même étant appelés *Mazarins* (ce qui est la grande injure du temps); de quoi s'étant plaints d'abord à Son Altesse Royale, elle leur auroit répondu tranquillement : « Ni le pa-

[1] Régist. du parlement, 1652.

lais, ni la promenade de mon jardin ne sont fermés aux Parisiens, et comme il fait aujourd'hui fort beau, il ne faut pas s'étonner qu'il y ait si bonne compagnie. »

« Et avant de quitter Son Altesse Royale, quelques-uns de la ville lui dirent qu'ils craignoient fort qu'on leur fît quelque insulte parmi le peuple rassemblé en bas. A quoi le duc d'Orléans a dit qu'il alloit lui-même y descendre pour y donner ordre ; et étant en effet descendu au bas des degrés avec ceux de la ville, il dit tout haut à ceux qui se trouvoient là : « Je n'entends pas que l'on fasse quoi que ce soit à MM. de la ville, des procédés desquels je suis fort satisfait ; » et là-dessus s'étant tourné pour entrer dans le jardin, M. de Beaufort les accompagna jusqu'au milieu de la cour. Mais MM. de la ville n'étoient pas plus tôt sortis de ladite cour, que l'on commença à crier : *aux Mazarins!* et à les suivre jusqu'à leurs carrosses, où étant montés, le bruit continua jusqu'au tournant de la rue de Tournon, où l'on commença à leur jeter des pierres, des formes de souliers et tout ce que l'on rencontroit; même il y eut des femmes si hardies qui se jetèrent aux chevaux et arrêtèrent un des carrosses, en sorte que M. Lefèvre, prevôt des marchands, Guillois et Levieux, échevins, furent contraints d'en descendre et de se jeter aux maisons les plus proches, où, quelque résistance qu'aucun d'eux y trouvèrent, ils ne laissèrent pas de se sauver et en sortir déguisés, après que la furie de ce peuple fut modérée et que le plus grand nombre fut dissipé [1]. »

Cette émeute du peuple de Paris contre la magistrature bourgeoise signalait les mécontentements contre le système de tempérament et de modération ; le parlement sévissait à peine contre les désordres. Et elle avait peut-être raison, la multitude, de soupçonner ses magistrats, car ils étaient en perpétuels rapports avec la cour ; les échevins et prévôt écrivaient aux secrétaires d'Etat auprès de Louis XIV ; ils n'osaient point s'offrir à Mazarin, mais ils s'adressaient à ses amis : « Monseigneur, disoient les échevins à M. de Guénégaud, quelque ordre que nous apportions pour faire obéir le peuple, nous y trouvons si grande résistance, que l'on entreprend même d'élever la canaille sur nous et de faire ouverture au pillage et à la sé-

[1] Regist. de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII aux Archives du royaume.

dition. On a été contraint dans certains quartiers de faire prendre les armes aux bourgeois, et principalement les jours de marché et distribution, ce qui n'a que trop bien réussi. Et comme il est besoin, monseigneur, en la place que vous tenez, que vous soyez informé de tout, nous vous supplions d'en faire sentir la conséquence à Sa Majesté, et d'obtenir ce que nous demandons pour toute la ville, laquelle commence à se formaliser de ce que nous n'avons pas le crédit d'obtenir l'audience du roi pour les affaires publiques, et c'est aussi en partie ce qui nous rend odieux. » C'était une véritable trahison des intérêts de la ville que cette correspondance du conseil municipal avec un ministre ami de Mazarin : comment se fier dès lors à ces magistrats pusillanimes qui obéissaient aux moindres ordres de la cour ? Une lettre de cachet (de Saint-Germain-en-Laye) permet aux bourgeois de s'armer pour se défendre contre la multitude. Le garde-des-sceaux Molé lui-même intervient pour préparer la soumission de Paris, et éviter les hostilités municipales contre l'armée du roi : « J'apprends, dit-il, que le mal augmente, que l'on fortifie le pont de Neuilly, et que la garnison y est établie. Sa Majesté se promet que vous y apporterez le remède nécessaire, sinon elle emploiera son autorité, puisqu'elle n'a pas de plus forte passion que de contribuer de tout son pouvoir à la délivrance et soulagement de sa bonne ville de Paris. Quant à moi, je serai heureux, messieurs, si je parviens à ce résultat. » Le garde-des-sceaux Molé était ministre du tiers-parti et il tenait à Saint-Germain pour un système de transaction. Néanmoins la bourgeoisie continua à s'armer. Un ordre fut publié et envoyé aux colonels, de par le prévôt des marchands et échevins, pour les gardes des portes Dauphine, Saint-Michel, Saint-Victor, du Temple, Montmartre, de Nesles, Saint-Jacques, Saint-Bernard, Saint-Martin, Saint-Honoré, Saint-Germain, Saint-Marcel, Saint-Antoine, Saint-Denis, de la Conférence. On fit fermer nuit et jour celles de Bussi, de Richelieu, de Sainte-Anne, autrement dite des Poissonnières ; on mit des gardes au pont des Tuileries : les échevins avaient besoin de faire soutenir leur autorité par la force, car elle était vivement méconnue.

Les pauvres magistrats municipaux ne pouvaient plus sor-

tir, tant la haine du peuple était soulevée contre eux ; le parlement les ayant mandés pour affaire, ils députèrent deux d'entre eux. « MM. Guillon et Levieux, accompagnés d'une vingtaine d'archers, furent jusqu'à la porte du parquet de la grande chambre ; comme l'on fut assez longtemps à ouvrir les portes du parquet, il s'ensuivit quelque bruit, ce qui donna l'audace aux séditieux de s'attaquer à un archer de la ville, lequel se défendant, auroit attiré tout le peuple sur lui ou sur ses compagnons, qui furent en moins de rien désarmés et maltraités ; de sorte que si la porte du parquet ne s'étoit pas ouverte fort à propos, il y eût eu appréhension que cette fureur populaire n'eût porté sur lesdits sieurs échevins. Et de fait le premier des deux qui entra dans la grande chambre se plaignit à la cour de ce que la ville étant mandée, ne se trouvoit pas en sûreté dans le palais. Pour ce quoi remédier, la cour pria M. le duc de Beaufort de prendre la peine d'aller mettre le holà. Mais avant qu'il fût arrivé, le désordre étoit fait, et tous les archers de la ville en déroute, et même deux d'iceux fort blessés, dont la cour témoigna beaucoup de déplaisir, et en fit des excuses à MM. de la ville. »

Et il ne faut pas croire que le parlement lui-même fut épargné : comme il avait protégé les officiers municipaux, il souleva contre lui les préventions de la multitude. Cette multitude avait d'abord ouvert les portes à tous les prisonniers de la Conciergerie, sans distinction de larrons, mutins, gens sans aveu, et quand ils furent ainsi délivrés, ils se réunirent aux halles qui criaient : *l'union ! l'union !* Ils forcèrent la porte du parquet des huissiers de la cour, qu'ils rompirent avec beaucoup de violence. « Et fallut que MM. du parlement en sortissent par d'autres endroits, après avoir donné ordre aux gens du roi d'aller à Saint-Germain prier Sa Majesté de donner réponse à la cour. » L'exil du cardinal était une idée fixe dans l'esprit des parlementaires, une sorte d'entêtement, comme s'en font quelquefois les partis, les corps politiques, les majorités ; ils se saisissent d'un système, d'une pensée ou d'un homme, les poussent, les haïssent ou les aiment sans se rendre raison du motif ; ils y sacrifient tout. « Sur l'après-dînée, MM. du parlement ne se croyant point en sûreté, firent prier MM. de la

ville de faire trouver aussitôt six compagnies de bourgeois pour garder le Palais, à quoi ils donnèrent ordre sur-le-champ. Et comme lesdites compagnies de bourgeois s'y rendoient, le peuple les tournoit en moquerie, les appelant les *archers de la ville, soldats du pape*, et autres risées qui molestoient fort les bourgeois[1]. »

Il était facile au parti militaire et ardent des gentilshommes de profiter de cette exaltation des halles au profit de leur cause; le prince de Condé, le duc de Beaufort, mademoiselle de Montpensier, se dépitaient de voir tous les délais, toutes les formes du parlement, tous les tâtonnements de la bourgeoisie; les princes s'étant donc rendus en la grande chambre et ayant fait assembler le parlement, dirent qu'ils avaient appris que le Mazarin se voulait saisir du pont de Saint-Cloud et du pont de Neuilly, et qu'ils se trouvaient obligés de l'empêcher de tout leur pouvoir. « A cet effet, dit le prince de Condé, nous allons faire avancer notre armée pour résister à celle du Mazarin, qui ruine tout autour de Paris. — Pour moi, ajouta-t-il, je vais monter à cheval, et conduire l'expédition. » Puis étant sorti, il s'écria en passant dans la grande salle : « *Qui m'aime me suive!* » Cela s'est étendu si fort dans la ville, qu'on croit qu'il en soit sorti vingt mille âmes; mais comme il s'en trouvoit beaucoup qui n'avoient point d'armes, le bruit vint que M. le Prince avoit dit qu'il falloit en aller quérir à l'Hôtel-de-Ville. Ce qui donna lieu à plus de douze cents hommes de s'assembler dans l'Hôtel-de-Ville, et demander des armes pour le service du roi et des princes; ce que ne pouvant leur accorder, tant pour n'y avoir aucunes armes à la ville, qu'à cause de l'intention pour laquelle ils les demandoient, il y en eut de si osés que de vouloir entrer de force; et comme ils virent les portes fermées, ils allèrent chez des charrons voisins quérir des maillets et autres ustensiles pour les rompre. Leur travail ne fut interrompu que par la certitude qu'il n'y avoit aucunes armes à l'Hôtel-de-Ville; mais comme on leur dit que dans les Audriettes, qui étoient à deux cents pas de la rue de la Mortellerie, il y avoit des magasins d'armes qui appartenoient à des marchands de Paris, ils s'y portèrent comme au feu. » Le prince

[1] Registre du parlement, ad ann. 1652.

de Condé, ce chef bouillant de la brave noblesse frondeuse, avait tenu sa parole d'agir vigoureusement autour de Paris. Il s'était porté en toute hâte vers Saint-Denis, et s'était emparé de la place. « Le lendemain dimanche arriva la nouvelle que M. le Prince s'étoit, dans la nuit, saisi de la ville de Saint-Denis, où il étoit entré de vive force, ce qui avoit causé un grand désordre, les Suisses qui en avoient la garde ayant été pris prisonniers et menés à l'hôtel de Condé. L'après-dînée l'on vint donner avis que M. le maréchal de Turenne avoit fait avancer six cents chevaux vers Saint-Denis, et qu'il les faisoit suivre de bon nombre d'infanterie pour reprendre la place. L'enseigne-colonel, M. Champlatreux, vint dire aussi qu'étant commandé le lendemain pour aller avec six compagnies à la garde du Palais, il pourroit bien y faire faute, attendu que ces compagnies étoient fort suspectes au reste du quartier, qui crioit des boutiques, lorsqu'il les voyoit passer : Voilà les Mazarins qui vont en garde[1]. »

La ville de Saint-Denis retomba dans les mains du maréchal de Turenne ; les frondeurs l'abandonnèrent après une courte résistance ; mais comme le conseil voulait se populariser à Paris, comme il sentait l'importance de fermer cette retraite au prince de Condé, le roi résolut de confier la garde de Saint-Denis aux bourgeois eux-mêmes ; il leur donnait ainsi un gage pour montrer à Messieurs de la Grève qu'il les séparait bien des halles turbulentes, de la canaille qui les opprimait : « Et comme notre intention, en reprenant Saint-Denis et en le remettant sous notre autorité, n'a été que de délivrer celle de Paris des désagréments qu'elle eût reçus de cette garnison, nous avons résolu aussi de retirer toutes nos troupes de notre ville de Saint-Denis et de vous en laisser la garde ; et en même temps que nous vous en donnons avis, nous ordonnons à celui qui commande en cette place de vous en remettre le soin et aux habitants de recevoir les ordres que vous leur donnerez pour cet effet, laissant à votre disposition de faire faire cette garde, ou par les habitants mêmes de Saint-Denis, ou par les bourgeois de notre bonne ville de Paris. »

Plus le roi se montrait bienveillant pour le corps de ville et

[1] Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII aux Archives du royaume.

les bourgeois, plus le bas peuple, dans son énergie de défense municipale, se manifestait mutin et résolu à des mesures de vigueur; il s'imaginait toujours que la bourgeoisie le trahissait; l'Hôtel-de-Ville fut donc obligé à son tour de se décider à une forte répression de toute espèce d'émeutes. Pouvait-on laisser le peuple s'abandonner à cette licencieuse liberté envers ses magistrats? Aujourd'hui c'étaient de simples injures, demain peut-être une attaque régulière et le pillage des hôtels et boutiques. Le prince de Condé n'était point à Paris, non plus que le duc de Beaufort; tous deux guerroyaient en dehors des murailles. Dès lors il était plus facile de réprimer l'émeute violente par des mesures disciplinaires; car le parti militaire n'était plus là pour soutenir les halles; il fallait opposer la bourgeoisie armée aux pillards et turbulents de la place publique; il fallait surtout réveiller son zèle : « Nous avons ordonné, savoir : que les trois officiers principaux assisteront toujours au corps-de-garde, ou du moins deux d'iceux; que les bourgeois et chefs de maisons, propriétaires, locataires et sous-locataires, iront à la garde en personne, à peine de l'amende et peines de discipline sévère, et ceux qui en pourroient être exemptés pour causes graves et reconnues telles, enverront personnes capables pour les remplacer, et seront responsables des désordres commis par ceux qu'ils auront envoyés à leurs places, avec armes. Que, pour rendre les gardes complètes, il sera fait appel tant de nuit que de jour de ceux qui doivent servir auxdites gardes, et ceux qui seront trouvés absents sans congé hors de l'appel, seront condamnés à 20 livres d'amende, et les armes de ceux qui ne se trouveront à la levée de la garde, seront confisquées. En cas qu'il arrive quelque désobéissance par les soldats étant en garde, ou que quelques séditieux s'attroupassent pour y venir faire désordre, il est permis aux officiers commandant la garde de les réprimer et non à autre, et en cas de résistance d'en faire la punition par toutes voies. Enjoint à ceux qui passent devant le corps-de-garde de s'y comporter modestement, sans paroles de moqueries, chansons, grimaces ou gestes insultans. Défense de contrevenir à ce que dessus directement ou indirectement, à peine de la vie[1]. »

[1] Regist. de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII aux Archives du royaume.

Il résulte de cette mesure de police municipale un témoignage de l'indifférence bourgeoise pour la Fronde; la classe moyenne commence à se fatiguer des obligations qu'impose la liberté orageuse et municipale; l'Hôtel-de-Ville est forcé de punir sévèrement les infractions au devoir de la garde, à la surveillance des ports et remparts : il veut rétablir la force, le respect du peuple pour les lois et pour les magistrats; mais le pouvait-il au milieu de ces débats populaires qui de toute part se manifestent? Le peuple est mécontent de la bourgeoisie, il crie partout à la trahison; il veut que la ville de Paris se jette corps et bien dans la Fronde. Tel fut l'aspect municipal de Paris pendant les mois d'avril, mai et juin, époque de désordre, où aucune autorité n'est parfaitement reconnue. Mazarin est en opposition avec le parlement; le parlement et l'Hôtel-de-Ville avec le peuple; le parti militaire a les affections des halles, des métiers; l'opinion de transaction trouve des organes, et l'émeute domine la Cité. Il n'y a plus de pouvoirs sans contestations! Combien cela ne devait-il pas profiter à l'unité royale? L'absence d'ordre dans le gouvernement populaire fait presque toujours recourir à une autorité sans limites.

CHAPITRE X.

PARIS MUNICIPAL. — RÉVOLUTION DANS LA CITÉ JUSQU'A LA RESTAURATION.

Paris religieux, civil et militaire au XVIIe siècle. — Esprit public. — Mesures de l'Hôtel-de-Ville et du parlement. — Stratégie de la journée du faubourg Saint-Antoine. — Louis XIV présent au combat. — Mademoiselle de Montpensier à la tête des halles. — La Bastille tire le canon sur le roi. — Les portes sont ouvertes au prince de Condé. — Réaction frondeuse. — Prise de l'Hôtel-de-Ville par le peuple. — Organisation démocratique de la Fronde. — Crainte du parlement et de la bourgeoisie. — Le conseil à Pontoise. — Fractionnement du parlement. — Marche vers la restauration royale.

1652.

Paris devenait le centre des premiers mouvements militaires des deux armées de Condé et de Turenne. Si les divers corps

de M. de Nemours pouvaient trouver appui dans la population de la capitale, si les bastions, les murailles, la Bastille, les grosses et fortes tours de Saint-Martin et de Saint-Denis faisaient feu sur les troupes de Mazarin, la position militaire devenait infiniment facile pour l'armée des princes; ils avaient tout à la fois un appui pour l'attaque et un point de retraite assuré, au cas où la fortune tournerait pour les armes du roi. C'est ce qui explique l'extrême empressement que le prince de Condé avait mis à se rendre à Paris : en s'assurant l'appui de la grande cité, il pouvait opérer sur un vaste terrain, se porter sur la rive gauche et sur la rive droite de la Seine pour tomber à plate couture sur les régiments du roi.

L'enceinte de Paris, au XVIIe siècle, s'était considérablement accrue; la ville était flanquée de plusieurs faubourgs, environnés eux-mêmes de murailles crénelées et fermées. Il y avait d'abord Paris moyen âge, Paris en l'île, catholique et religieux, dont le centre était Notre-Dame, la grande et sainte cathédrale, et clos sur la Seine par les deux abbayes de Saint-Germain-l'Auxerrois et de Saint-Germain-des-Prés, avec leurs jardins, leurs moulins, leurs riches propriétés, leurs fours banaux. Quand la ville religieuse s'était accrue, elle avait étendu ses bras vers Sainte-Geneviève, lieu de pèlerinage vénéré, tout à côté de Saint-Étienne-du-Mont et de Saint-Marcel, car partout où il y avait un oratoire, bientôt apparaissait une ville; partout où s'élevait une église il y avait un peuple, des maisons, des lieux de repos et de prières. Le Paris primitif et catholique s'étendait donc de Notre-Dame à Sainte-Geneviève par le pont Saint-Michel, les rues Saint-Jacques et Saint-Étienne en la montagne. Puis s'était élevé le Paris des métiers, la ville des confréries, avec ses étals, ses boucheries près Saint-Martin et Saint-Eustache, le marché des Innocents, quartiers actifs, avec leurs rues sinueuses et leurs églises aussi, Saint-Eustache, Saint-Gervais, vieux patrons des métiers. Ensuite Paris parlementaire et l'Université s'étendirent à l'île Saint-Louis et au Marais, avec ses rues larges et bien pavées, et au faubourg Saint-Germain sur l'herbe verdoyante du Pré-aux-Clercs. Si la ville catholique et marchande était pleine d'églises et d'étals, la

ville d'université et de parlement voyait des maisons régulières, bien bâties, des cours et places largement plantées, comme les solitudes de l'antique académie d'Athènes, célébrées dans les dissertations et harangues des savants et docteurs de Sorbonne. Il y avait aussi Paris royal avec ses palais, ses monuments, depuis les Tournelles du Marais jusqu'au Luxembourg florentin, puis, descendant par le Pont-Neuf, œuvre de Henri IV, jusqu'au Louvre, monument d'architecture de tous les âges, lequel attenait aux Tuileries, grand verger qu'on plantait de beaux arbres fruitiers et d'un treillage de vignes d'Espagne parfaitement abritées en forme d'espaliers exposés au midi. Paris militaire offrait aussi de redoutables moyens de défense : d'abord la grande enceinte de bonnes murailles épaisses de six à sept pieds et flanquée de soixante-sept tours, chacune d'elles avec plate-forme et deux couleuvrines. A chaque porte il y avait également deux pièces d'artillerie. Comme ouvrage avancé était le château de Vincennes, à une lieue à peine de la porte Saint-Antoine; sur la rive gauche le vieux château de Weiscester ou Bicêtre. Aux portes de Paris, la Bastille, forte construction capable de résister à une attaque sérieuse, puis Montfaucon, Montmartre, la montagne depuis appelée le Mont-Valérien, fortifiés de couleuvrines, défendaient également Paris bourgeois contre toute attaque soudaine et extérieure. Pénétriez-vous dans la cité, on ne voyait que rues étroites avec chaînes et bornes. Ce n'était pas certes sans motifs que les habitants expérimentés de Paris avaient ainsi construit toute leur ville en rues serrées : n'était-il pas facile d'arrêter dans ces rues les francs-archers de la garde du roi, les mousquetaires et carabins venant imposer leurs lois à la bonne bourgeoisie? Comment se seraient-ils jamais enfournés dans les rues de la Tixeranderie ou de la Mortellerie, ou dans les carrefours du tourniquet Saint-Jean, de la Juiverie, ou même d'Aubry-le-Boucher, près le cimetière des Innocents?

Combien ce voisinage de fenêtres à fenêtres était favorable à ce parlage des quartiers pour les affaires municipales! On se connaissait tous comme francs amis et bons compères de même rue; on se prêtait son luminaire, on célébrait en commun les mêmes solennités : Pâques fleuries ou la fête de Noël.

Si on était quartenier ou marguillier, toute la rue le savait; on se disait à travers l'huis toutes les nouvelles du jour : si le roi était arrivé dans sa bonne ville, si le parlement tiendrait sa séance, s'il y aurait mariage et fête à la paroisse, s'il y avait mortalité en la cité, si les vents impétueux s'étaient fait sentir pendant la nuit, s'il y avait peste et famine en quelques villes lointaines, s'il y avait beaucoup de cierges allumés à l'œuvre de Saint-Gervais ou de Saint-Eustache, où le banc des métiers était orné de draperies rouges et de serges frangées. Quand les vieillards de Sainte-Avoie ou de la Mortellerie voyaient bâtir les larges rues du Marais, tous ces quartiers neufs de magistrature et de noblesse, ils disaient en branlant la tête : « Allons donc, bons bourgeois, faites rues larges et bien pavées, abattez maisons à tourelles, afin que les gendarmes du roi puissent bien et dûment vous arracher un à un tous vos priviléges, et frapper dru sur vos gardes bourgeoises; démolissez vos bornes et vos chaînes, bâtissez maisons découvertes, pour qu'on puisse faire rouler grosses pièces d'artillerie sans gêne, et tirer sur vous à toute volée ! »

Dans la grande agitation où étaient les esprits au conseil de ville, par suite des émeutes populaires, ce conseil résolut une procession solennelle où les châsses seraient portées, afin de calmer les têtes et de préparer la paix. Le catholicisme municipal considérait une procession comme le dénombrement des forces civiques, le déploiement de leur bannière ; là paraissaient toutes les corporations, tous les métiers, tout ce qui avait une vie active et puissante dans la cité. Jamais émotions pieuses et ferventes comme celles d'une procession ! la châsse bénite, d'or, d'ivoire et de soie, cette châsse que l'on portait en triomphe, exprimait le souvenir de quelques services rendus à la cité; les saints ossements de Geneviève, pauvre fille de Nanterre, gardeuse de brebis, n'avaient-ils pas préservé Paris de la fureur des Goths ? n'était-ce pas le bras de Saint-Germain qui avait animé les Parisiens pour défendre leur ville contre les Normands, alors que le pieux Abbon, sur une des tours de l'Abbaye, décochait ses flèches aiguës qui perçaient d'outre en outre les Scandinaves ramassés sur leurs longues barques ? Au temps de la force brutale, quand tout se décidait par la vio-

lence des armes, n'était-ce pas une belle idée morale que d'avoir placé le pouvoir aux mains fragiles d'une jeune fille ou d'un faible cénobite agenouillé dans la contemplation et la prière? L'Hôtel-de-Ville ordonna donc une procession municipale : « La cour du parlement, après en avoir délibéré, a résolu que le dimanche suivant, 3 juin, se feroient les processions ordinaires et accoutumées, et huitaine après, la générale avec les châsses de sainte Geneviève et de saint Marcel, nos bons patrons [1]. » Le samedi 8 juin commencèrent les ordres municipaux. La ville ordonna aux trois quarteniers de Notre-Dame de faire détendre les chaînes aux avenues des rues par lesquelles ladite procession devait passer, comme aussi aux bourgeois et habitants de ne point embarrasser les rues d'échafauds, et au lieu de ce, de faire mettre de la tapisserie devant leurs maisons. Elle se mit en marche, la grande et belle procession, où arrivèrent les religieux de Saint-Martin-des-Champs avec la châsse de saint Pancrace, les prêtres de l'oratoire du faubourg Saint-Jacques avec celle de saint Magloire, les pères bernabites de Saint-Éloi avec celle de sainte Anne; les chanoines de Saint-Germain-l'Auxerrois avec la châsse de saint Landry, ceux de Saint-Marcel avec celle de saint Clément, ceux de Sainte-Opportune avec celle de cette sainte, et les quatre filles Notre-Dame avec chacune sa châsse toute parée de guirlandes de fleurs.

Il y avait en cette procession si brillante « une telle confusion de peuple, qu'à peine pouvoit-on aller tous de front jusqu'au tournant de la place Maubert, où l'on se trouva plus au large. Néanmoins il n'étoit pas loin de dix heures quand on arriva à Sainte-Geneviève avec MM. du bureau de la ville, ayant leurs bonnets carrés et toques de velours sur leurs têtes. Ce fait, MM. de la ville, la plus grande partie desquels n'avoient pas déjeuné, entrèrent dans le cloître tous ensemble, espérant que l'on n'eût qu'à se mettre à table et à boire chacun un coup ou deux pour s'en revenir promptement à l'église : ils furent fort étonnés de ne trouver à qui parler dans ledit cloître, de façon qu'ils allèrent jusqu'à la cuisine, s'informant du lieu où l'on pourroit restaurer la ville, à quoi les cuisiniers ne répondirent

[1] Regist. de l'Hôtel-de-Ville, XXXII.

que par des plaisanteries, ce qui n'étoit point le compte de ces messieurs. Ce que voyant, beaucoup d'entre eux se jetèrent sur du pain et de l'eau qu'ils trouvèrent, et s'en repurent, et les autres demeurèrent sur leur appétit. »

Une lutte sur des prérogatives qui se rattachaient à l'histoire, à la vie municipale de Paris, à ses vieux souvenirs de monastères, d'abbayes, de prévôtés, se prolongea jusque pendant la célébration de la messe. Le grand pénitencier qui la récitait, assisté de deux diacres de Sainte-Geneviève, fut obligé de faire signe aux chantres du chœur de ne point s'égosiller ainsi ; car il faut savoir que le lutrin se trouvait alternativement occupé par les chanoines de Notre-Dame et par les religieux de Sainte-Geneviève, qui même dans leurs chants cherchèrent à se surpasser les uns les autres en récitant l'antienne. De son côté, l'abbé de Sainte-Geneviève demeura assis en son siége et la mitre sur la tête, pendant que l'archevêque donna la bénédiction. Ces chants, ces cérémonies étaient de véritables souvenirs nationaux pour Paris, son peuple, ses métiers, ses confréries, son Hôtel-de-Ville.

La procession des châsses pouvait-elle calmer les esprits? Les halles venaient d'apprendre que M. le prince de Condé manœuvrait aux environs de Saint-Cloud avec son armée, et qu'il demandait vivement à s'appuyer sur les faubourgs de Paris. Cette nouvelle avait suscité une grande exaltation : est-ce qu'on allait laisser écharper M. le Prince et tant de bonne noblesse par le Mazarin, et cela sans leur porter secours ? Il y avait partout des rassemblements, l'Hôtel-de-Ville était plus inquiet que jamais sur les émeutes : « Colonels, dissipez les mutins avec la dernière violence et sans sommations, sans avertissemens préalables, quoiqu'ils ne cessent de crier : *vive d'Orléans ! vive Son Altesse Royale !* Les colonels en conséquence ne doivent appeler aux patrouilles et corps-de-garde extraordinaires que ceux des bourgeois dont ils sont parfaitement sûrs. » Les craintes d'émeute continuant, un arrêté du conseil de la ville décide (le 28 juin) « que si les capitaines des compagnies bourgeoises ne se peuvent tenir assurés de leurs compagnies, ils en donneront avis à M. le prévôt des marchands, pour mander au besoin les notables et les raffermir dans leur

devoir. Auquel cas les compagnies se porteront au jour naissant en leurs divers postes, et s'opposeront à ce que le peuple s'attroupe, ne l'empêchant pas de crier et vociférer, ce qui seroit aujourd'hui folie; ils chercheront à le faire écouler, et, pour y mieux pourvoir, on tendra les chaînes, ce qui s'exécutera par toute la cité de Paris. » Le parlement aide tant qu'il le peut la ville en ses mesures d'ordre; il sent le besoin de rassurer les bourgeois, que les menaces du peuple inquiètent. « Ce jour la cour, toutes les chambres assemblées, ayant délibéré sur ce qui s'est passé depuis quelques jours en cette ville de Paris, même mardi dernier à la levée de la cour, par quantité de gens vagabonds et inconnus, qui se mêlent parmi les bourgeois; lesquels gens ont blessé, tué et assassiné plusieurs personnes de condition et commis de grands outrages envers les principaux ministres et officiers de ladite cour et de justice, profèrent plusieurs paroles scandaleuses et injurieuses, font des actions pernicieuses contre l'autorité du roi, et font imprimer, afficher, distribuer et débiter des écrits et placards tendant à sédition et émotion de tout l'État, a ordonné qu'il sera informé criminellement de tout ce qui s'est passé[1]. »

Le bureau de la ville prend ensuite des mesures pour qu'on mette sur pied toutes les compagnies, et qu'on tende les chaînes par les rues, afin d'empêcher le renouvellement des désordres. Le plus fort de l'émeute était toujours aux environs du palais du Luxembourg et à la place Royale. Quatre mandements adressés à divers colonels par le prévôt des marchands, les invitent à se porter dans ce dernier endroit avec leurs meilleures compagnies, « pour arrêter les desseins, est-il dit, des vagabonds séditieux et de mauvaise vie; et en cas de résistance, se rendre les plus forts à tout prix. » Tout était ainsi désordre. « Le lieutenant-colonel de M. de Champlatreux, chef de la colonelle de la Cité, étant reconnu pencher pour le parti de la cour, les bourgeois de ce quartier demandèrent sa destitution, à cause, comme ils disoient, que toutes les fois qu'ils montoient la garde, on les appeloit *Mazarins*, ce qu'ils ne veulent souffrir. » Un colonel, M. de Longueil, s'étant présenté pour relever la garde, le capitaine de la garde descendante lui de-

[1] Registre du parlement, ad ann. 1652.

mandant le mot d'ordre, le premier refusa de le lui donner.

L'aspect de la ville était si agité, qu'on n'osait même pas célébrer la fête de la Saint-Jean, joyeux anniversaire pour Paris: quelles antiques et belles coutumes! Quand le soleil de juin ne dorait plus le faîte des maisons en Grève, toutes les compagnies bourgeoises, MM. les prévôt et échevins en tête, faisaient le tour du beau feu de la Saint-Jean, orné de banderoles et de drapeaux. Tout aussitôt, en mille endroits divers, des feux de joie apparaissaient pour égayer la ville, tandis que les cloches sonnaient à grand branle. Les temps de croyances sont les époques de fêtes, parce que le cœur et l'imagination se mêlent à tout : les temps de raison froide et dissertatrice sont les époques de désenchantement et de douleur; les uns reproduisent l'enfance avec ses rêves d'or, les autres la vie flétrie et desséchée par l'expérience et l'âge. Oh! que Paris fut triste! « La veille de la Saint-Jean, MM. de la ville voyant que les affaires s'aigrissoient au lieu de s'accommoder, ainsi que les gens de bien souhaitoient, auroient résolu de ne faire aucune cérémonie au feu de la Saint-Jean, et donné charge au greffier de la ville de le faire dresser de la forme ordinaire et y mettre le feu quand il seroit temps, sans avoir aucun tambour ni trompette, bouquets, collations ni autres solennités quelconques. » Quelle douleur donc en cette cérémonie! « Ledit jour, entre huit et neuf heures de relevée, le greffier de la ville ayant sa robe mi-partie, accompagné de quelques huissiers de la ville avec leurs robes de livrée, est allé allumer le feu de la Saint-Jean avec sa torche ordinaire, après avoir fait trois tours autour du bûcher qui étoit de deux cents fagots dressés et préparés pour ledit feu; et il y en étoit d'aucuns de la foule qui crioient: « Au feu! au feu les Mazarins! brûlez la grande robe! poussez, poussez, courez sus! » Et par ainsi il fut peut-être évité un nouveau malheur. » Qu'il fut donc lugubre ce beau feu de joie, lequel, aux autres années, était tout plein d'allégresse et de cérémonies, danses, branles et pétards!

Pendant que la ville était si agitée, le prince de Condé se rapprochait de plus en plus des murailles pour s'appuyer sur Paris, dans la bataille qu'il se préparait à livrer au maréchal de Turenne. « Le prince de Condé, jugeant le poste de Charen-

ton plus avantageux que celui de Saint-Cloud [1], à cause de la Marne qui est derrière et de la Seine qui est à côté, résolut de se porter sur ce bourg. Le 2 juillet, il passa donc la Seine sur un pont de pierres et un de barques, traversa le bois de Boulogne, et vint se présenter vers trois heures du matin à la porte de la Conférence, où il y avoit bonne garde de bourgeois. Ceux-ci ayant refusé de livrer passage, et le prince ne voulant pas forcer la porte, fit filer ses troupes par le fossé de la porte de Richelieu. Le maréchal de Turenne étant averti de ceci, fit avancer sa cavalerie avec tant de diligence qu'il rencontra l'arrière-garde du prince sur les cinq heures du matin à l'entrée du faubourg Saint-Denis. Le comte de Noailles la chargea si vigoureusement que le régiment de Conti en fut fort endommagé, aussi bien que quelques escadrons qui étoient près de la porte du Temple. Le prince étoit entré dans Paris pour conférer avec le duc d'Orléans; mais sachant que les royaux avoient attaqué son arrière-garde, il sortit par la porte Saint-Martin, comme un éclair, et divisa ses gens en deux corps dans un très-bel ordre sous les murailles de Paris, poste très-avantageux. Toute la cour étoit à cheval. Le cardinal, aussi à cheval et galopant à la gauche du roi, conduisit Sa Majesté sur la montagne de Charonne pour lui faire voir la défaite de l'armée des princes, laquelle il tenoit pour certaine. L'armée du roi étant arrivée à La Villette, Turenne prit à gauche, passa la colline de Charonne, et descendit dans la plaine qui est entre le faubourg Saint-Antoine et Charenton où il rangea son armée en bataille. Cependant les régiments de Languedoc, de Valois et de Langeron commencèrent à plier et à reculer jusqu'à la place du faubourg avec quelque perte. Ce fut ici que le prince de Condé fit paroître sa valeur : il vint à la tête de son régiment de cavalerie et de celui d'Enghien au secours des siens, et ouvrit un nouveau et terrible combat. Lui-même dans la mêlée, et s'engageant comme un simple soldat parmi les ennemis, en tua plusieurs de sa main et soutint l'assaut de plusieurs autres, les repoussant par la force de son épée. Il n'en alloit pas de même de l'autre côté, défendu par le comte de Tavannes, car

[1] Extrait du manuscrit, cot. n° 300; Bibliothèque royale, sous ce titre : *Brigues pour le gouvernement.*

le marquis de Saint-Mégrin lui donna dessus avec tant de bravoure, à la tête de la maison du roi, qu'il l'auroit entièrement culbuté, s'il n'avoit été tué. Mais M. de Saint-Mégrin étant mort, les troupes du roi furent repoussées par celles du prince avec la même vigueur. Il y eut beaucoup de seigneurs tués dans cette attaque. Les royaux s'étoient d'autre part rendus maîtres de la rue de Rambouillet et de quelques maisons et barricades, nonobstant la défense désespérée des assaillis. Le prince tenoit encore la rue de la porte Paris jusqu'à une grande place qui est sur la même rue, tout entourée de maisons, de murailles et de jardins. Or les royaux ayant percé les maisons, montèrent dedans et les incommodèrent fort à coups de mousquets. Les ducs de Nemours et de Beaufort étant survenus au secours de l'armée du prince, reprirent quelques barricades : ils les auroient conservées, si les royaux qui les canardoient des deux côtés de la rue ne les eussent fait abandonner. Le duc de Nemours reçut trois mousquetades sur la cuirasse et deux à la main droite. Le duc de La Rochefoucauld fut blessé entre les deux yeux. Le duc de Beaufort et le prince de Marsillac furent obligés de quitter le poste pour secourir les blessés, et eux-mêmes alloient être faits prisonniers si le prince de Condé ne fût accouru à leur secours. » Un plan, gravure contemporaine, représente cette bataille aux portes de Paris le 2 juillet 1652. Un retranchement enveloppe de son vaste contour tout le faubourg Saint-Antoine, depuis le chemin de Ménil-Montant jusqu'à la rivière de la Seine. L'armée des princes est rangée en bataille derrière. Celle du roi lui fait face. M. le vicomte de Turenne est au centre. La gauche est confiée à M. le marquis de Navailles, et la droite à M. le marquis de Saint-Mégrin. Sur la hauteur de Charonne, on a figuré un petit groupe de personnes pour représenter le roi et la cour, qui, de cet endroit, en effet, furent témoins de la bataille. Au-dessous on lit l'explication suivante : « M. le Prince avec son armée avoit résolu de gagner Charenton, de Saint-Cloud où il étoit campé. S'étant présenté à la porte de la Conférence, on lui refusa l'entrée ; M. de Turenne, averti, atteignit son arrière-garde dans la grande rue du faubourg Saint-Denis, et la mit en déroute. »

Cependant qu'allait faire Paris en face de ce combat qui se livrait à ses portes? Refuserait-on d'ouvrir la ville au prince de Condé, et de favoriser sa retraite? Quoi! de braves gentilshommes mourraient aux pieds des murailles pour la défense de la Confédération et Fronde municipales, et on leur refuserait un asile pour soigner leurs blessés! Le conseil du roi, qui connaissait l'importance de conserver Paris, afin de détruire plus facilement M. le Prince, ne cessait d'entretenir des intelligences avec les Parisiens; le roi écrivait aux échevins: « Très-chers et bien aimés, nous vous avons déjà fait savoir par nos précédentes lettres le déplaisir que nous avons de nous voir contraints par le retour des troupes ennemies, qui au préjudice des paroles qui vous avoient été données et que vous avez fait porter de leur part, se sont venues loger à Saint-Cloud, Surène et quelques autres lieux proche de vous; nous avons été, disons-nous, contraint d'en faire aussi rapprocher notre armée pour les chasser des postes qu'elles ont occupés. Nous espérons vous faire voir bientôt que nous n'avons d'autre but en cela que de travailler à gagner votre affection. LOUIS. »

Quelques heures après, nouvelle lettre au nom du roi, adressée à MM. les prévôt des marchands et échevins de la ville de Paris, afin qu'ils se refusent à tout prix d'ouvrir les portes à M. le Prince et à son armée. « Si par faction ou autrement, et même contre leur gré, monseigneur le Prince faisoit aller ses troupes dans lesdits faubourgs, Sa Majesté m'a commandé de vous écrire qu'elle désire que vous employiez tous les moyens possibles, non seulement pour obliger les habitans de la ville à refuser le logement aux soldats du prince, mais à s'y opposer par force ouverte. LETELLIER[1]. »

Enfin du milieu de son camp, alors qu'il voit que l'armée de M. le Prince parlemente avec les bourgeois, Louis XIV se hâte d'envoyer un nouvel exprès aux Parisiens: « Je vous écris cette lettre de ma propre main et du milieu de mon armée, avec laquelle, Dieu aidant, j'espère vous délivrer bientôt des maux que l'on vous a fait souffrir ainsi qu'aux habitans de ma bonne ville de Paris, en soumettant à mon obéissance les troupes ennemies. Je ne doute point qu'attaquées par mon

[1] Mss. de Béthune. Saint-Denis. — Juillet 1652.

armée et en les empêchant d'entrer dans vos murs, vous ne facilitiez un sujet qui doit avancer votre repos et hâter mon retour au milieu de vous, que je souhaite autant qne vous-mêmes. Louis[1]. »

Toute cette correspondance pouvait bien satisfaire le conseil municipal, le parlement de Paris, mais le peuple était fortement ému ; il était partout réuni, bien décidé à s'allier avec M. le Prince, à seconder à cette brave noblesse qui combattait avec tant de vaillance. Les registres du conseil municipal font foi de l'agitation populaire : « L'attaque du faubourg Saint-Antoine ayant donné beaucoup d'alarmes aux divers quartiers de Paris, a fait amasser quantité de canaille en la place de Grève, qui crioit hautement que la longueur apportée à faire unir toute la ville avec les princes étoit la seule cause de la ruine de leur armée ; ensuite de quoi le Mazarin viendroit foudroyer Paris, tant pour tirer raison de l'outrage qu'il croit avoir reçu du parlement, que pour assouvir la haine mortelle qu'il a conçue contre les habitans et bourgeois de Paris; et vouloient tous ces gens-là qu'on leur ouvrît la porte de l'Hôtel-de-Ville pour avoir des armes et se défendre contre le Mazarin, lequel tumulte fut obstiné et avec tant de furie, qu'aucun du dedans n'osoit mettre la tête aux fenêtres du côté de la Grève sans courre fortune. Auquel bruit MM. les prevôt des marchands et échevins étant accourus, ainsi que le procureur de la ville, auroient avisé d'envoyer prier M. le gouverneur de prendre la peine de venir audit hôtel, ce qu'il fit à l'instant. Et comme ces messieurs s'entretenoient de ce qui s'étoit passé hier au soir et de ce que réclamoit la foule, il s'émut un grand bruit sur la place, voyant arriver un carrosse des couleurs de M. le duc d'Orléans dans la Grève, et en même temps l'on vint dire à ces messieurs que c'étoit Mademoiselle avec quelques autres dames qui montoient l'escalier pour leur parler. Ils firent aussitôt ouvrir la grande salle pour la faire entrer, et peu après vinrent la trouver. Laquelle se voyant abordée, leur dit : « Messieurs, je viens ici de la part de M. le duc d'Orléans vous présenter cette lettre, que vous prendrez la peine de lire, puis je dirai le surplus. » Laquelle lecture faite, Mademoiselle

[1] Ecrit du camp près Charonne, le 2 juillet 1652. — Mss. de Béthune.

exposa sa créance, qui étoit de prier MM. de la ville de vouloir faire détacher de cinq colonelles de la ville, nommées dans la lettre de Son Altesse Royale, deux mille hommes pour secourir leurs troupes, lesquelles compagnies seroient commandées par M. Canaye, et d'envoyer mandement à ceux qui commandent aux portes de la ville, de laisser entrer et sortir lesdites troupes, et même tous les bourgeois qui, de leur gré, voudroient le faire en faveur de MM. les princes; qu'il étoit également nécessaire d'ordonner aux portes de Saint-Honoré et de la Conférence qu'on laissât passer les troupes qu'on doit faire sortir par la porte Saint-Antoine pour le secours des princes, et que M. le duc d'Orléans se promettoit cela de leur affection à son service. A quoi ces messieurs lui dirent qu'ils alloient arrêter ensemble ce qu'ils avoient à faire, suppliant Mademoiselle de se reposer en attendant. Eux sortis de la grande salle et entrés au petit bureau, avisèrent d'expédier des mandemens qui seront ci-après transcrits; ils dirent à ladite demoiselle que les bourgeois de Paris n'avoient point accoutumé de sortir de l'enceinte des murailles sans l'ordre de leurs colonels et capitaines. Qu'au surplus ils croyoient avoir satisfait aux autres chefs de sa demande par les deux mandemens [1], desquels elle demanda l'expédition; puis sortit de l'Hôtel-de-Ville, bien satisfaite de l'accueil qui lui avoit été fait, ainsi qu'elle-même le témoigna à ce peuple attroupé devant l'hôtel de ladite ville. Quelque temps après, MM. de ladite ville furent avertis que M. le duc de Beaufort passoit à cheval, l'épée à la main, au travers de la Grève; que tout le matin il n'avoit cessé de faire la même chose dans les rues Saint-Honoré, Saint-Denis, Saint-Martin et autres adjacentes, en demandant du secours et en criant : *Qui m'aime, me suive!* Il alla en faire autant dans la rue Saint-Antoine, et revint par celle de la Tisseranderie dans la Grève, descendit de cheval à la porte de l'Hôtel-de-Ville, où il entra lui quatrième, si las et si fatigué, qu'il n'en pouvoit plus. Et de fait il se reposa sur l'escalier, priant qu'on lui apportât du vin et qu'on l'excusât s'il ne montoit point, et qu'il n'étoit point en état de cela, ce qu'il disoit en buvant à longs traits. Il pria ensuite un de

[1] Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII aux Archives du royaume.

MM. les échevins de vouloir bien lui donner le duplicata des deux mandemens qui avoient été accordés à Mademoiselle. » L'Hôtel-de-Ville lança en conséquence deux mandements pour satisfaire aux demandes de mademoiselle de Montpensier : l'un s'adresse à cinq colonels de Paris, les priant de détacher jusqu'à 2,000 hommes de leurs colonelles, et les envoyer au faubourg Saint-Antoine pour la conservation dudit faubourg, et protéger les blessés et les troupes qui trop pressées voudraient se mettre à couvert; l'autre au capitaine commandant à la porte de la Conférence, pour qu'il laisse passer quelques troupes qui veulent entrer pour ressortir à la porte Saint-Antoine. Ainsi maîtresse des délibérations de l'Hôtel-de-Ville, Mademoiselle se porta à la Bastille, où elle invita le sieur Broussel, fils du conseiller de ce nom, à tirer le canon; et comme celui-ci refusait, Mademoiselle y entra, et les fit tirer en sa présence. « Le roi voyant que les Parisiens ne manquoient pas seulement de parole, en ce qu'ils avoient reçu le bagage et donné entrée aux troupes des princes, mais encore qu'ils saluoient Sa Majesté à coups de canon, fit camper son armée dans la campagne d'Ivry. Mademoiselle enrageant de voir tant de braves gens tués ou blessés, parce que les Parisiens avoient refusé aux troupes des princes le passage dans la ville, et cela par la faction de ceux qui tenoient pour Mazarin, et voulant les faire exterminer tous, mit un gros bouquet de paille à sa tête, et passa dans toutes les rues en criant : « Que ceux qui ne sont pas du parti de Mazarin prennent la paille, sinon ils seront saccagés comme tels... » On vit alors dans un moment, non seulement tous les habitants, mais encore tous les étrangers, de quelque qualité qu'ils fussent, et les religieux mêmes, porter de la paille sur leurs têtes pour éviter la furie de ceux du parti des princes. Tout ceci se passa le 2 juillet 1652. » On put dire que cette journée fut une des plus remarquables, et cette bataille une des plus acharnées, soit par la valeur et le talent que les deux grands capitaines y montrèrent, que par le nombre des morts et des blessés.

La ville s'était donc ouvertement déclarée pour Condé et le parti des princes. Les frondeurs étaient maîtres de Paris et

des murailles ; on voit le conseil de ville hésitant à s'en expliquer avec le roi. Le prévôt des marchands et les échevins cherchent à s'excuser auprès de Sa Majesté des mandements qu'ils ont été obligés de donner contrairement aux ordres de refuser toute assistance aux troupes du prince de Condé, voire même à leur fermer les portes de Paris. « Sire, lui dirent-ils, nous avons la liberté d'écrire à Votre Majesté cejourd'hui, pour la supplier de trouver bon que deux de nos échevins allassent auprès d'elle pour l'informer de ce qui s'est passé en sa bonne ville de Paris, et lui faire connoître, malgré les mandemens que nous avons donnés, la sincérité de notre conduite. »

Telle fut la journée du faubourg Saint-Antoine ; elle eut des résultats décisifs pour l'armée du prince de Condé, car elle lui assura la retraite de Paris, ville forte et puissamment soutenue. La courageuse résolution de mademoiselle de Montpensier, l'union du duc d'Orléans avec les frondeurs, et surtout l'esprit populaire de M. le Prince, dominèrent le conseil municipal, composé de la bourgeoisie timide, qui voulait garder un milieu entre le roi et la cause du peuple. La multitude avait vu avec enthousiasme la valeur de tout ces gentilshommes qui sortaient l'épée au poing, et allaient se faire tuer par le canon de Mazarin ; le spectacle de cette noblesse rentrant dans les murailles, navrée et blessée, avait courroucé les Parisiens, et ils menacèrent l'Hôtel-de-Ville si on n'ouvrait pas immédiatement les portes à M. le Prince. Jamais Condé, La Rochefoucauld, Beaufort, Marcillac, n'avaient montré une plus brillante valeur ; le caractère de mademoiselle de Montpensier se déploya avec une grande énergie, elle fut dès lors la femme du peuple, l'idole de tous les quartiers. Le parlement, l'Hôtel-de-Ville s'effacent désormais devant l'opinion plus décidée des frondeurs ; le parti militaire des gentilshommes, les halles et les métiers sont maîtres de Paris : c'est le temps d'énergie municipale ; il faut s'attendre, comme sous les Armagnacs et la Ligue, à de grands excès : la main du peuple est sanglante ; l'époque du tiers-parti et des ménagements est passée !

L'énergique volonté de mademoiselle de Montpensier avait ouvert les portes de Paris au prince de Condé et à tout le parti militaire ; l'armée des gentilshommes put dès lors déployer ses

étendards dans les rues de la cité, et faire sa retraite tambour battant, en traversant la Seine sur les hauteurs du faubourg Saint-Victor. L'armée royale, de son côté, voyant la résistance des Parisiens, s'était massée sur la route de Saint-Denis, sous la protection des retranchements qu'elle avait dressés tout autour de la vieille abbaye. Le courage qu'avait déployé le prince de Condé dans ses attaques successives, cette merveilleuse activité qui l'avait fait se jeter tête baissée à droite et à gauche de l'ennemi comme un foudre de guerre, tous ces actes d'éclatante valeur lui avaient créé une grande popularité dans Paris; il n'était question que de lui aux halles, dans les églises, aussi bien dans les bons dires des harengères que dans les prônes de paroisse. Rien ne frappe plus l'esprit du peuple que cette valeur personnelle, que cette énergie du corps et de l'esprit qui fait les héros. Il y avait un indicible entraînement pour M. le Prince; on lui aurait donné tout le pouvoir s'il l'avait demandé. Le peuple l'aurait volontiers constitué son chef; les quarteniers allèrent le trouver, pour lui offrir le gouvernement de Paris; toute la portion ardente du parlement, Broussel et Blanc-Mesnil, l'entourèrent comme le bras militaire destiné à donner gain de cause à leurs idées. Condé eût pu à cette époque jouer le même rôle que le duc de Guise sous la Ligue: il était maître des masses, il disposait de tout ce qui avait une volonté de guerre civile et une ferme résolution dans Paris; indépendamment des gentilshommes armés et des braves gens qu'il commandait, il avait encore à ses ordres les compagnies de métiers qui se séparaient de l'esprit bourgeois et timide[1].

Dans cette situation des affaires, il était urgent d'organiser une forme de gouvernement capable de mettre en action toutes les forces de la ville. Il y avait dans les vieilles constitutions de la monarchie un titre qui donnait tous les pouvoirs de la royauté, sans pour cela changer l'ordre successorial; la lieutenance générale du royaume, réunion de toutes les prérogatives de la couronne, faisait supposer le roi captif ou absent; le lieutenant général, image vivante de la royauté héréditaire, était l'unité dans ces temps de crise où le pays pleurait son roi. Le prince de Condé insista pour que cette

[1] Mss. Biblioth. royale, n° 300.

autorité fût déférée à Monsieur; il respectait ainsi l'ordre hiérarchique, qui est une puissance sur le peuple; il donnait un gage au parlement dont Gaston d'Orléans était l'expression intime; il compromettait de plus en plus ce prince, en le faisant entrer complétement dans l'opinion de résistance; et d'ailleurs qu'avait à craindre Condé en confiant un grand pouvoir au père de mademoiselle de Montpensier? Gaston ne serait-il pas sous l'influence de cette héroïne populaire qui avait donné tant de gages à la multitude? Placer le pouvoir aux mains du duc d'Orléans, c'était le confier à sa fille, c'est-à-dire au bras et au cœur le plus dévoués aux intérêts de Paris, à celle enfin qu'on appelait l'Amazone, Marphise et la Bradamante de l'époque frondeuse[1].

Ce point arrêté, il fallait également donner le gouvernement de Paris à un chef militaire tout conquis aux intérêts de la Fronde: pouvait-on compter sur le maréchal de L'Hôpital, gouverneur actuel? Il portait un nom de transaction et de timidité qui ne convenait pas aux époques de crise, alors qu'il faut des têtes hautes et des cœurs fiers. Le prince de Condé voulait donc faire remplacer L'hôpital par le duc de Beaufort, l'ami des halles, le prince tout populaire; le duc de Beaufort consentait à son tour à tenir son pouvoir du prince de Condé, chef militaire qui se réservait la direction de l'armée. Enfin était-on sûr du prevôt des marchands, de tout ce conseil de ville qui ne parlait jamais que de transaction avec la cour, que de soumission au roi-enfant et à Mazarin? Ne fallait-il pas, pour seconder ce mouvement de résistance, des magistrats tellement compromis qu'ils eussent joué leur tête dans la bagarre? On ne voulait « ni double visage, ni double peau, ni des personnes à tout vent, girouettes tournant à droite et à gauche, comme le disoit un pamphlet, à la manière des ossemens d'un pendu à Montfaucon. » Broussel, caractère inquiet et maussade, beau vieillard de Fronde et de révolte, visait à la place de prevôt; c'était là l'homme qu'il fallait prendre; les conseillers municipaux devaient être choisis dans le sein même des braves quarteniers qui, eux, avaient été élus par les métiers de Paris; le temps était

[1] « Nécessité d'une lieutenance générale en faveur de son Altesse Royale Monsieur, oncle de Sa Majesté. » Paris, chez Olivier, ann. 1652.

enfin venu de se débarrasser de cette gent timide et molle qui embarrassait les affaires du peuple.

Ce bas peuple était alors ardent frondeur ; tous les métiers avaient arboré un signe qui caractérisait le dévouement municipal aux intérêts de la Fronde, le brin de paille attaché au chapeau en forme de croissant. A toutes les époques les populations adoptent un symbole saisissant pour signaler leurs opinions. Lors de la révolte des halles de Paris sous les Armagnacs, ce fut la couleur du chaperon ; dans l'immense mouvement sous la Ligue, la croix au chapeau; sous la Fronde, un brin de paille ; vieilles traditions transmises par les confréries qui elles aussi avaient des bannières, des couleurs au banc-de-l'œuvre ou des signes de marguilliers de paroisse. Les Parisiens prirent la paille ; tout homme ou femme qui n'arborait pas ce signe visible était insulté ou proscrit. Vous eussiez vu autour du Palais-Royal ou du palais du Luxembourg, alors occupé par le duc d'Orléans, une multitude de peuple chantant les Mazarinades, demandant à grands cris que les Mazarins fussent jetés à l'eau, vociférant contre les mous et les traîtres qui vendaient la ville et ses priviléges au conseil siégeant à Saint-Denis sous le maudit Italien, dûment condamné et proscrit.

Le 4 juillet, se réunit une nouvelle assemblée politique, formée par arrêt du parlement. On y remarquait des députés de tous les états, de toutes les qualités et conditions, et particulièrement l'archevêque de Paris, des ecclésiastiques représentant le chapitre de Notre-Dame et toutes les paroisses, MM. du parlement, de la cour des aides, des requêtes, enfin douze bourgeois et artisans de chaque quartier, le tout en grand costume et au nombre de trois cent dix, sans ceux non mandés. « Cependant il arriva un trompette du roi à l'Hôtel-de-Ville, lequel entra dans la grande salle, présenta un paquet de lettres audit sieur gouverneur. Mais comme cette dépêche s'adressoit à M. le prevôt des marchands, il l'auroit remise aux mains du sieur prevôt qui en fit la lecture à l'heure même. Et fut remarqué, pendant l'arrivée de ce trompette et le temps de la lecture desdites lettres, qu'aucuns disoient tout haut que c'étoient des lettres composées à Paris, à dessein d'em-

pêcher l'assemblée de prendre quelque généreuse résolution sur l'affaire présente, et qu'il falloit jeter le trompette et ses dépêches dans la rivière. M. le gouverneur ayant donné la parole au procureur du roi, celui-ci rappela dans un ample discours les services que la ville de Paris avoit rendus aux divers rois de France. Il faut donc reprendre les bonnes voies, en suppliant le roi de retourner ici et de nous donner la paix, en lui remontrant courageusement que son Etat périclite ; et faire considérer à Sa Majesté qu'elle est enfermée dans ce vaisseau aussi bien que ses sujets avec toute sa fortune, qu'il en est le pilote et le maître. Ce n'est pas assez d'être habile et heureux, il faut sur la terre, aussi bien que sur la mer, souvent caler les voiles et se mettre à couvert, enfin céder à la tempête et à l'orage. Il y a des fatalités dans les royaumes et des constellations malheureuses ; et comme les Etats ont souvent de faibles commencemens, aussi la chute peut arriver de même. Les sages ministres commandent aux astres, quand ils pénétrent les malheurs d'un Etat et les évitent par prudence. »

Ce discours fini, s'élevèrent plusieurs voix confuses : « ce qui dura assez longtemps, y ayant eu des personnes qui dirent tout haut, s'adressant au procureur du roi, que dans toutes ses conclusions il n'y avoit rien contre le cardinal Mazarin[1] : « Je croyois, répliqua-t-il, m'être assez expliqué dans l'affaire dont il est question. Tout ce que j'ai représenté est directement contre le cardinal Mazarin ; je le dirois à Sa Majesté elle-même, si elle m'en requéroit, parce que les voies que j'ai indiquées me paroissent les seules propres à ramener la paix et la tranquillité parmi nous. » Les cris et les signes de joie redoublèrent de ce qu'on vint avertir MM. de la ville que M. le duc d'Orléans approchoit de l'Hôtel-de-Ville, et quelques-uns de MM. du bureau ayant été envoyés pour le recevoir, trouvèrent Son Altesse Royale qui descendoit de carrosse avec MM. le prince de Condé, le duc de Beaufort, le prince de Guémené, le duc de Sully, et plusieurs autres personnages de condition ; lesquels étant entrés dans la grande salle, ayant tous de la paille dans les mains ou à leurs chapeaux, le duc comme les autres, elle fut

[1] Regist. de l'Hôtel-de-Ville, vol. XXXII.

conduite dans le fauteuil qui lui étoit préparé, M. le Prince dans une autre chaire à côté d'icelle, et tous les autres autour du haut dais sans aucune confusion. Alors le duc prit la parole, et dit de sa voix ordinaire : « Ayant su qu'il se faisoit une assemblée générale en ce lieu, j'ai été bien aise de m'y trouver, afin de témoigner à toute la ville mes intentions sincères pour le soulagement de ses maux, et lui dire que j'emploierai toute mon autorité pour cela. » Le prince de Condé à son tour se leva et dit : « Je n'ai rien à ajouter aux témoignages d'affection et de protestations que Son Altesse Royale vient de faire pour la conservation de Paris, pour laquelle je donnerois volontiers moi-même mon sang et ma vie[1]. » Ces paroles des princes furent accueillies avec enthousiasme. « Sur quoi MM. le gouverneur et prevôt des marchands les ayant remerciés au nom de toute l'assemblée, ils leur firent entendre le sujet de la délibération, dont ils ne témoignèrent aucun dégoût ; mais se levant de leurs places, ils firent grande montre de la paille qu'ils portoient, avec des gestes qui ne pronostiquoient rien de bon. Cette troupe fut reconduite jusqu'à la grande porte de l'Hôtel-de-Ville. »

Le peuple énergique disait toujours qu'il y avait des traîtres dans cet Hôtel-de-Ville : le maréchal de L'Hôpital n'était-il pas de connivence avec Mazarin ? n'avait-il pas même été jusqu'à ce point de lire des lettres, peut-être supposées, afin d'empêcher l'assemblée de délibérer ? Pouvait-on confier les intérêts de la cité en de telles mains ? Si Monsieur avait été modéré dans son discours à l'Hôtel-de-Ville, c'est qu'il avait voulu conserver sa popularité ; il avait même montré la paille qu'il tenait en ses mains comme un signe pour témoigner hautement qu'il ne cessait d'être avec le peuple, et qu'il n'était pas frondeur à demi. Si l'Hôtel-de-Ville, bourgeois et timide, ne voulait pas seconder les princes et les frondeurs courageux, eh bien ! ceux-ci trouveraient appui dans la bonne population de la ville de Paris. Cette population murmurait ; il y avait des groupes partout répandus ; on rapporta « que MM. les princes arrivant sur la place de Grève parmi le peuple, avoient donné de l'argent à quelques-uns,

[1] Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII aux Archives du royaume.

auxquels ils dirent que l'Hôtel-de-Ville n'étoit rempli que de Mazarins, et qu'il falloit faire main basse [1]. A quoi les séditieux mirent si bon ordre, que devant les quatre heures tous les passages dudit Hôtel-de-Ville étoient en leurs mains, et le feu mis en deux endroits du côté de Saint-Jean. M. le gouverneur se levant pour demander si l'on commenceroit à prendre les avis, ou si l'on remettroit au lendemain à cause de l'heure avancée, il fut interrompu par une grande décharge de mousquetons et de fusils, tant du côté de Saint-Jean que dans les fenêtres de la grande salle du côté de la Grève. Il est certain, en effet, que ceux qui tiroient de la place de Grève, voyant qu'il étoit difficile de venir à bout de leur pernicieux dessein, pour être trop bas, une grande partie d'entre eux montèrent dans des chambres ouvertes vis-à-vis desdites fenêtres, d'où ils tirèrent d'abondance plusieurs coups, dont les balles passèrent tout au travers de la salle, portèrent jusques à l'autre côté de la cour, où les marques y sont toutes visibles ; ce qui obligea la compagnie de se retirer de côté et d'autre pour tâcher à sauver sa vie, ayant d'ailleurs été remarqué un signal fait des fenêtres de la grande salle, à ceux qui étoient dans la Grève, par un homme inconnu qui s'étoit glissé avec beaucoup d'autres pour jouer cette tragédie ; on put juger que c'étoit une partie faite. Ceci obligea le colonel des archers de la ville de faire des barricades aux principales avenues, afin de contenir l'effet que ces gens-là vouloient accomplir dans l'Hôtel-de-Ville, ce que lui, ses archers et ses officiers, assistés des gardes de M. le gouverneur, firent avec toute la résolution que l'on pouvoit attendre d'eux. Et se peut dire sans flatterie que sans leur résistance et l'effet du Saint-Sacrement de l'autel, que M. le curé de Saint-Jean, qui étoit dans l'Hôtel-de-Ville, fit apporter, toute la compagnie et la maison de ville étoient perdues ; car aussitôt que le feu eut fait jour à la grande porte, le nommé Blanchart, qui étoit des troupes de M. le Prince, et vingt-cinq ou trente hommes de sa cabale, qui avoient projet de faire main basse sans exception de personne, se jetèrent à main armée sur la grande montée, de laquelle ils furent forte-

[1] Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII. Ce récit, curieux et officiel, n'existe plus que dans ce volume unique des Archives du royaume.

ment repoussés, et ledit Blanchart, avec bon nombre des siens, fut tué, et lui porté mort par ses acolytes à l'hôtel de Condé, comme on l'a su depuis. »

L'Hôtel-de-Ville était donc assailli par le peuple, la magistrature élective et bourgeoise expulsée de force ; pendant toutes ces violences, qui durèrent près de six heures, et dans la plus grande chaleur, « le but de la majeure partie de ces gens-là étoit de piller, voler et tuer. Ils commirent mille indignités et saletés contre les hommes et femmes de l'hôpital de l'Hôtel-Dieu qu'ils y rencontrèrent, outre les pilleries qui furent exercées, jusqu'à rompre les buffets de la chambre de M. l'économe ; ce qui donna une telle peur aux grands et aux petits, qu'il y en a beaucoup qui en sont morts depuis, même le receveur du Saint-Esprit, qui eut bien de la peine à empêcher qu'on en volât les deniers. Cependant il fut jeté beaucoup de ces projets de ligue et d'union par les fenêtres, tant dans la Grève qu'ailleurs, y ayant été travaillé jusqu'à neuf heures du soir, ce qui ne servit qu'à augmenter l'aigreur des séditieux, quoique M. Goubais, secrétaire des commandemens de Son Altesse Royale, et M. le président Charton firent tout ce qu'ils purent pour amortir cette fureur. Mais ces gens-là ayant trouvé moyen d'entrer dans l'Hôtel-de-Ville, tant du côté de Saint-Jean par les salles qui sont sous ledit hôtel, où l'on trouva plusieurs hommes noyés dans le vin, que par la porte de la douane, se jetèrent de violence dans la montée de l'horloge et rompirent une petite porte à main gauche, par laquelle ils allèrent dans le département du greffier de la ville, où une vingtaine de ces coquins firent tous les désordres imaginables ; car ayant, par la menace qu'ils firent hautement de mettre le feu à la porte de la garde-robe, obligé ceux des députés qui s'y étoient retirés, pensant y être en sûreté, à leur ouvrir, ils ne furent pas plus tôt entrés qu'ils fouillèrent et volèrent tous ceux qu'ils y trouvèrent, et ensuite rompirent quatre guichets d'armoires et trois coffres, prenant tout le linge et la vaisselle d'argent qu'ils y trouvèrent, rompirent une grande armoire aux habits, dont beaucoup s'affublèrent grotesquement, et prirent en général tout ce qu'ils trouvèrent de beau et de bon. Cependant les coups de mousquetons continuoient de toute

part contre l'Hôtel-de-Ville ; la plupart des archers ayant été tués ou dispersés, les mêmes violences s'exerçoient aux portes de l'hôtel sur tous ceux qui essayoient d'en sortir : il y en a bien peu qui, outre le pillage, n'aient couru risque de leur vie, les autres n'ayant échappé que par industrie. Mais comme les histoires en particulier en seroient trop longues, je me contenterai de dire que MM. Legros, maître des requêtes, Ferrand, conseiller au parlement, et M. Yon Autun, échevin, furent tués sur la place, et quelques instans après M. Miron, M. Leboulanger, auditeur des comptes, M. Froissard, marchand, blessés à mort. M. Guillois, premier échevin, reçut un coup de balle d'arquebuse dans le côté, et un si grand nombre d'autres furent blessés et maltraités que l'on ne peut le dire, outre beaucoup qui sont morts de peur. Enfin la violence fut telle que la canaille se rendit entièrement maîtresse de l'Hôtel-de-Ville, fit ouvrir les prisons et sortir les prisonniers, chercha en divers endroits pour piller et voler ceux qui étoient cachés, sans que tous les gens dont étoit composée une si grande assemblée aient eu assez de crédit en toute la ville de Paris pour émouvoir les gens de bien à leur donner secours ou assistance ; le partage des esprits excitant le père contre le fils, la femme contre le mari, le voisin contre le voisin, le serviteur contre le maître. Et sera remarqué que MM. de la ville, pour la conservation de ladite assemblée, avoient mandé quatre compagnies de bourgeois pour garder les avenues de la place de Grève, qui toutes lâchèrent pied, et la plupart d'entre eux, au lieu de s'employer à la défense de la ville, tirèrent[1]. »

Ce récit officiel de la prise de l'Hôtel-de-Ville est tristement consigné dans ses registres ; il signale parfaitement l'esprit qui présida à cette vive émotion du peuple. L'assemblée réunie à l'hôtel en Grève n'avait pas rempli l'objet pour lequel elle était convoquée : le parti des gentilshommes et des halles voulait qu'on organisât un gouvernement, qu'on prît enfin des mesures fortes et énergiques ; et au lieu de cela, on avait hésité, on avait encore parlé de pacte et d'alliance. Il est certain que les princes sortirent très mécontents de l'Hôtel-de-Ville ; ils trouvèrent sur la place un peuple profondément ému, plein

[1] Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII.

d'ardeur pour en finir avec toutes les hésitations et les timidités ; le moment était bien choisi pour porter la multitude à un acte de violence : disposée comme elle l'était, il suffit de quelques paroles. Ainsi qu'il arrive toujours, le mouvement qu'on voulait seulement diriger comme moyen de terreur, afin de contraindre l'Hôtel-de-Ville à s'unir à la résistance, ce mouvement dépassa les limites que les princes lui avaient imposées ; il se transforma en pillage, en journées sanglantes et désastreuses. Il ne s'agit plus seulement de faire un acte d'union ; on massacra les magistrats, on pilla la maison municipale : la bourgeoisie demeurée silencieuse, avait eu peur ; quelques compagnies même s'étaient unies au bas peuple dans l'attaque. Le mouvement l'emportait, mais il se montrait sous un jour de violences et de massacres capable d'ouvrir les yeux à la bourgeoisie. Il fallait mettre un terme à un pillage qui pouvait devenir général[1] ; chacun craignait pour sa maison opulente, pour son hôtel, pour ses richesses accumulées dans sa huche et trésor. Les princes sentirent donc qu'il fallait intervenir pour arrêter l'effervescence de la canaille, et faire tourner au profit de la Fronde régulière cette émotion turbulente de la place publique. On remarquera que chaque fois que le peuple avait des colères contre les magistrats, il attaquait l'Hôtel-de-Ville ; l'unité du système municipal, dans une si grande cité, favorisait l'agitation des masses et l'usurpation des corps. Si l'on avait morcelé Paris en petites municipalités, si l'on avait effacé les vestiges de la centralisation dons la capitale, combien de grandes émeutes auraient été évitées ! C'est l'Hôtel-de-Ville de Paris qui a été le centre de toutes les révolutions.

Le triste bruit des massacres de l'Hôtel-de-Ville se répandit dans Paris : on entendait les mousquetades de tous les points de la cité, depuis l'Arsenal jusqu'à la porte de la Conférence, depuis Montmartre jusqu'à Sainte-Geneviève ; on voyait la lueur des flammes qui s'élevaient de la place Saint-Jean au-dessus du beffroi et du vieil horloge, lequel couronnait la figure équestre de Henri IV. Les parlementaires, les bourgeois exagéraient encore les tristes réalités : on disait dans les parloirs que tous les officiers de la ville avaient été écharpés par

[1] Arrêt du parlement, 8 juillet 1652.

le peuple. Que de pleurs, que de désolations dans les hôtels de MM. les conseillers! Les femmes, les petits enfants étaient dans les plus vives alarmes! Quel bourgeois n'avait pas désormais à craindre pour sa boutique, quel marchand pour son étal? car les pillards de l'Hôtel-de-Ville ne respectaient rien. On parlait de la résolution qu'ils avaient prise d'en finir par un pillage général fixé au lendemain dans toutes les rues de Paris [1].

Le parti militaire des princes vit bien que le but était dépassé; il avait voulu préparer un acte politique, afin de donner plus d'énergie à la résistance municipale : il fallait détruire les espérances des Mazarins; mais un si grand trouble jeté dans la cité, loin d'être favorable à la résistance, devait au contraire lui nuire; la partie bourgeoise dévouée aux institutions municipales devait par crainte se rallier à la cour, car il ne s'agissait plus d'une question de liberté, mais d'un véritable danger de pillerie, à quoi la bourgeoisie ne voulait point s'exposer. Le parti des gentilshommes vit qu'il fallait en toute hâte employer l'ascendant qu'il avait sur le bas peuple pour en arrêter les excès. Le duc de Beaufort, mademoiselle de Montpensier se rendirent donc à l'Hôtel-de-Ville, afin d'apaiser la rage du peuple contre les officiers municipaux qu'on accusait de traîtrise et de conspirer pour Mazarin [2] : « Le duc de Beaufort parut tout ébahi de voir le pillage et la violence des choses en l'état qu'elles étaient, ne croyant pas, comme il s'en ouvrit depuis à quelques familiers, que cette fureur populaire les dût porter si avant contre leurs magistrats. Quelque temps après arriva à l'Hôtel-de-Ville mademoiselle d'Orléans, qui eut un quart d'heure de conférence avec ledit prince de Beaufort, puis demanda où étoient MM. le gouverneur et le prévôt des marchands, et dit hautement qu'elle avoit lettre de M. le duc d'Orléans, son père, pour la sûreté de leur personne. Lorsque Mademoiselle se retira, qui fut vers les deux heures du matin, ce qui restoit de cette canaille dans la Grève lui fit encore instance pour avoir le prévôt des marchands, et ne se contenta pas de ce que leur dit Mademoiselle qu'il n'étoit plus prévôt, et qu'il avoit donné sa démission, laquelle on leur montra. Le

[1] *Gazette de France*, ad. ann. 1652.

[2] Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII aux Archives du royaume.

commis du greffier, voyant que l'Hôtel-de-Ville étoit en danger de périr par le feu fort ardent en la salle qui est du côté de la grande arche, en avertit M. le duc de Beaufort, lui représentant que les pierres de la voûte éclatoient par la violence du feu, et qu'il étoit nécessaire d'y donner ordre, sans lequel travail le feu eût enfin ruiné la voûte de ladite salle, et de là embrasé tout l'Hôtel-de-Ville. La figure de Henri-le-Grand, qui étoit à cheval au-dessus de la grande porte, fut toute gâtée, tant par le feu que par les coups de mousquetades qu'on a tirés contre; les pierres de l'enceinte de ladite porte rompues; les fenêtres, vitres et volets d'icelle, du côté de Grève principalement, tout fracassés ou percés; les tableaux de la grande salle et ceux des bureaux et chambre de la reine troués en divers endroits de coups d'arquebuse. »

Il résultait des démarches faites par le parti des gentilshommes à l'Hôtel-de-Ville plusieurs conséquences : d'abord le calme matériel était rétabli dans l'intérêt de la cause commune; ensuite se cimentait l'union intime des basses classes et de ces mêmes gentilshommes. Dans l'histoire c'est une chose assez commune que le rapprochement de l'aristocratie et du peuple pour une croisade contre la classe bourgeoise; peuple et gentilshommes avaient ce sentiment d'exaltation, de courage et de dévouement qui ne se trouve pas dans la classe mitoyenne et pacifique, égoïstement attachée aux faits positifs, à la société matérielle. Toutefois, si le duc de Beaufort et mademoiselle de Montpensier croyaient indispensable à leur cause d'apaiser ce tumulte sanglant, ils voulaient en tirer tous les résultats positifs. Mademoiselle de Montpensier, en remettant les ordres de son père, le duc d'Orléans, avait invité le prévôt des marchands, si mou, si modéré, à donner sa démission; cette démission fut écrite dans des termes formels, et à la suite de cet acte le beffroi municipal annonça la « convocation de l'assemblée de ville pour procéder à l'élection d'un prévôt des marchands. Mais avant cette cérémonie, devoit se faire le choix des électeurs bourgeois de la manière suivante : les quarteniers, cinquanteniers, bons bourgeois et même officiers du roi, s'il s'en trouvoit dans le quartier, feroient serment d'élire quatre d'entre eux, qui recevroient les suffrages du peuple, des mé-

tiers et bourgeois; puis ils devoient venir porter à l'Hôtel-de-Ville le résultat de leur scrutin. Or, la compagnie s'étant assemblée le 6 juillet à deux heures de relevée, et assis au grand bureau, lesdits quarteniers ont présenté aux sieurs échevins les scrutins et procès-verbaux des assemblées, par chacun d'eux faits en son quartier, clos et scellés, desquels on a fait ouverture par lesdits échevins, et fait faire quatre bulletins en papier, où ont été rédigés par écrit les noms des quatre dénommés par chaque quartier, et les bulletins pliés en quatre ont été mis dans le chapeau mi-partie, duquel ont été tirés au sort deux des dénommés, et aussitôt enjoint aux sergens de la ville de les aller avertir de se trouver à ladite élection. Chacun ayant pris place et séance, M. Philippe, conseiller d'Etat et maître d'hôtel, ordre du roi, a dit que l'on a accoutumé d'élire quatre scrutateurs, un pour les officiers du roi, un autre pour les conseillers de ville, un autre pour les quarteniers et un quatrième pour les bourgeois; priant la compagnie de vouloir bien répondre à l'élection desdits quatre scrutateurs, et pour ce, faire après le serment. Ce fait, a été procédé à l'élection desdits quatre scrutateurs, et ont été élus, savoir : M. le président de Thou pour les officiers du roi, M. Barthelemy, sieur Douville, maître des comptes, pour les conseillers de ville, M. Rousseau pour les quarteniers, M. Chandellier, avocat, pour les bourgeois. Le conseiller Broussel obtint la presque unanimité des suffrages.»

Ainsi le vieux Broussel, le frondeur par excellence, était élu au titre de prévôt des marchands, la première fonction active de la cité, le magistrat municipal qui gouvernait les métiers de Paris. Le caractère de Broussel n'était point à la hauteur des temps; mélange d'activité ardente et de pusillanimité inquiète, Broussel n'osait jamais prendre un parti; il savait bien résister, brouiller les cartes dans le parlement; mais quand il fallait adopter une résolution soudaine et forte, alors la tête et le cœur lui manquaient. Ces caractères se trouvent souvent dans les révolutions; les gens de résistance et de désorganisation ne manquent pas, mais les esprits de gouvernement et de force sont rares. Il fallait d'ailleurs prendre des mesures sévères, comprimer les plus mutins, enchaîner le peuple en le dirigeant : pouvait-on, par exemple, ne point punir les massa-

creurs de l'Hôtel-de-Ville? Eh bien, si l'on portait la main sur eux, que deviendrait la popularité de Broussel? Les circonstances étaient impérieuses, et le vieux tribun se décida à prendre siége dans l'Hôtel-de-Ville. Dès ce moment des actes de toute espèce émanent du nouveau prévôt, pour ramener l'ordre dans la cité. Il était plus facile à Broussel d'obtenir obéissance, à lui l'homme du peuple, et cependant il est arrêté à chaque pas : « Capitaine Drouart, écrit le prévôt, faites trouver demain, à midi précis, tous les archers de votre corps, armés de hallebardes et fusils en l'hôtel de cette ville, pour y faire garde pendant le reste du jour, et recevoir les ordres qui vous seront par nous donnés, si n'y faites faute. » Il y eut le lendemain pendaison de deux pillards et assassins de l'émeute; on ne peut croire combien de précautions furent prises pour l'exécution dudit arrêt; on mit les bourgeois en armes aux portes depuis le Palais jusqu'en la place de Grève, lieu où étaient les patients.

Toutes ces précautions signalent les craintes qu'on avait du peuple ; les points les plus divers de Paris furent protégés par des compagnies bourgeoises : on garda les places aux Veaux, le Crucifix-Saint-Jacques, le pont Notre-Dame et le pont au Change. Enfin le prévôt des marchands écrit à M. de Nicolaï, quartenier voisin de l'Hôtel-de-Ville, « de faire demain midi tendre les chaînes dans toute l'étendue de son quartier[1]. » Et les chaînes furent tendues en plusieurs autres quartiers, sur les quais, partout enfin où il aurait pu y avoir émotion et tumulte ; les pillards furent dûment pendus.

Après avoir établi un peu d'ordre matériel, il fallait pourvoir aux besoins financiers : on n'avait pas un sou aux coffres municipaux. Il y eut assemblée générale tenue en l'Hôtel-de-Ville, le 29 juillet 1652 ; le nombre des bourgeois présents ne fut plus restreint : « Les députés du parlement, des enquêtes, de la chambre des comptes, de la cour des aides, l'archevêque de Paris, tous les curés des paroisses, des divers chapitres, les échevins, les quarteniers, enfin deux bourgeois de chacun des six corps de métiers : draperies, épicerie, mercerie, pelleterie, bonneterie, orfèvrerie. Le but de l'assemblée étoit d'aviser aux

[1] Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII aux Archives du royaume.

moyens d'avoir des deniers pour employer aux nécessités présentes. Le duc d'Orléans survint : « Ayant appris, dit-il, qu'il se faisoit une assemblée générale, j'ai désiré m'y trouver, afin de témoigner à la ville le dessein que j'ai de contribuer de tout mon pouvoir au soulagement d'icelle. Il y a eu quelque dégât de mes troupes, je le sais, et il étoit difficile de l'empêcher; mais pour y remédier il n'est besoin que de fortifier lesdites troupes, les aider de vivres et autrement, et puis en lever de nouvelles, de manière à faire un corps d'armée considérable, et pouvoir ainsi éloigner le théâtre de la guerre le plus qu'il se pourra, jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de donner la paix au royaume. J'ai nommé M. le duc de Beaufort, mon neveu, pour exercer par commission la charge de gouverneur de cette ville, pendant l'absence du sieur de L'Hôpital : la ville, je le pense, l'aura agréable, sa personne étant d'autant plus recommandable qu'il a en toute occasion porté avec zèle les intérêts d'icelle. J'ai en outre fait un conseil de personnes d'intégrité, auquel j'ai résolu d'appeler M. le prévôt des marchands, et un de MM. les échevins, ne voulant rien faire sans le communiquer à la ville.»

« Cela fait, la compagnie remercia le prince; l'affaire mise en délibération, on remercia de rechef Son Altesse Royale de ce qu'il lui avoit plu agréer la qualité de lieutenant général du royaume et des charges données au prince de Condé et au duc de Beaufort, dans l'intérêt et conservation de la ville ; qu'il sera incessamment levé jusqu'à la somme de 800,000 livres pour être employée à fortifier les troupes de Son Altesse Royale et en faire de nouvelles. A cette fin, taxe mise sur chacune maison, payable par les locataires et habitans d'icelles, savoir : de 25 écus pour les portes cochères, de 10 écus pour les portes carrées et boutiques de marchands, et de 5 écus pour les petites portes et boutiques d'artisans; que les communautés ecclésiastiques seront pareillement taxées ; et si lesdites taxes n'étoient suffisantes pour composer ladite somme de 800,000 livres, sera fait le rétablissement des droits d'entrée, et cinq grosses fermes sur toutes les marchandises sujettes aux droits, et des lettres au nom de la ville seront envoyées à toutes les cités du royaume, pour leur faire connoître le sujet du présent arrêt de la cour du parlement. » Tous ces actes étaient

destinés à donner un corps, une puissance active à la résistance de la Fronde; chacun offrait ainsi des gages : le vieux Broussel, l'homme du peuple et de la fraction parlementaire la plus agitée, prenait la direction municipale; de lui allait désormais dépendre toute l'administration de Paris. Le duc d'Orléans n'hésitait plus à accepter la lieutenance-générale du royaume, titre quasi royal; le prince de Condé, le duc de Beaufort, se plaçaient à la tête du mouvement armé; lieutenants de Gaston, ils mettaient leur épée à sa volonté. On cherchait ainsi à donner une forme régulière à la Fronde, à l'organiser comme un véritable gouvernement ayant son centre commun, sa police et ses finances; on devait mieux marcher dans les voies de la résistance légale sans les excès qui avaient accompagné les émeutes populaires; c'était plus d'ordre et plus de force.

Toutefois ce mouvement contre l'Hôtel-de-Ville, qui avait jeté le pouvoir complétement dans le parti du peuple et des gentilshommes, avait produit dans la classe paisible de la population un sentiment d'effroi tel qu'une restauration, suivie de l'ordre et de la paix publique, devenait une idée de plus en plus générale; bien des bons bourgeois de Paris n'étaient plus engagés dans la résistance frondeuse que par sentiment d'amour-propre. C'était sans doute un lien puissant que cet amour-propre; la classe bourgeoise y est sujette plus que tout autre : quand elle croit qu'elle a fait un gouvernement, elle le soutient, dussent même ses intérêts y être compromis; mais quand l'anarchie est complète, lorsque tout est menacé, cette classe marche à la restauration du pouvoir comme à la protection naturelle de ses idées et de sa pacifique existence. Le pillage de l'Hôtel-de-Ville eut donc une double tendance : d'une part, il entraîna la formation d'un gouvernement de gentilshommes et de peuple; de l'autre, il tourna les idées bourgeoises vers une transaction avec la cour. Celle-ci y était-elle alors disposée? était-elle résolue aux concessions indispensables pour préparer le rétablissement de l'autorité?

Après le combat du faubourg Saint-Antoine, l'armée royale avait fait sa retraite; Turenne n'avait pas une grande ville, comme le prince de Condé, pour appuyer ses mouvements et assurer ses subsistances; il vint donc par la route de Saint-

Denis se rallier sur Pontoise, assise entre Paris et la Normandie, point militaire qui favorisait en même temps par sa proximité toutes les négociations. Le conseil commença à s'y organiser sous la présidence même de Louis XIV, qui avait un peu secoué l'aile de sa mère. A Pontoise, on n'ignorait aucun des événements de Paris, on les suivait jour par jour; plus la crise devenait agitée et turbulente, plus on savait aussi combien il était urgent d'en profiter, afin de rétablir l'autorité royale. Une des grandes ressources des gouvernements réguliers, c'est de pouvoir, par leur seul ascendant, grouper autour d'eux des forces bien organisées, et avec leur secours résoudre des actes fermes et suivis. La cour savait que les royalistes étaient en nombre dans Paris, que la restauration y comptait des partisans dans les corps de métiers comme dans les cours judiciaires. Le meilleur moyen de perpétuer l'anarchie dans les volontés de la Fronde n'était-il pas de frapper ses actes de nullité, de le déclarer par des mesures d'une publicité éclatante qui porteraient le désordre dans les autorités établies à Paris? Les arrêts du conseil du roi rendraient douteuse l'obéissance à la rébellion : les hommes timides s'arrêteraient devant la volonté du prince, manifestant ainsi ses intentions sans déguisement. Aussi, dès le 18 juillet, un arrêt du conseil cassa tous les actes, soit de l'Hôtel-de-Ville, soit du lieutenant-général de la Fronde : « Défense faite aux quarteniers et autres personnes de faire aucune assemblée à l'effet d'aucune élection, à peine d'être déclarés rebelles et criminels de lèse-majesté. » A cet acte étaient jointes des lettres particulières du roi, afin de rappeler aux bourgeois la douce et belle obéissance qu'ils devaient à la cour : « Vous commandons et aux sieurs Guillois, Levieux, Philippe et Denison, échevins, et aux greffier, receveurs, huissiers et autres officiers de notre ville, de vous rendre sans remise, au plus tard le 14 du présent mois, à notre suite, pour y faire vos fonctions avec le sieur Lefebvre, prévôt des marchands, qui est à présent près de nous, sur les peines contenues auxdits arrêts, à faute d'y satisfaire. De Guénégaud [1]. » Cette mesure rencontra de la résistance; des lettres d'injonction furent portées afin d'appeler

[1] Extrait des registres du conseil d'État. Pontoise, 14 août, an 1652.

itérativement le parlement auprès du roi : « Enjoignons par ces présentes aux officiers de notre parlement, qui sont dans la ville de Paris ou ailleurs, de se rendre dans trois jours, pour tout délai, dans ladite ville de Pontoise pour y faire la fonction de leur charge. Autrement et à faute de ce faire dans ledit temps, nous avons déclaré et déclarons ceux de nos officiers qui continueroient l'exercice de leur charge à Paris, désobéissans et rebelles, atteints et convaincus du crime de trahison et de lèse-majesté [1]. »

Il n'était pas un acte de la municipalité de Paris que le conseil de Pontoise laissât passer sans le frapper immédiatement de nullité; les arrêts de ce conseil étaient sur-le-champ portés à l'Hôtel-de-Ville par des trompettes, archers du roi; on les affichait sur les murs, de sorte qu'aucun habitant ne pouvait en prétendre cause d'ignorance; et plus d'un bourgeois disait : « Pourquoi irions-nous à cette assemblée? Pourquoi prêterions-nous force à ces actes dont l'exécution est frappée de crime de lèse-majesté? Obéisse qui voudra, ce ne sera pas nous. » Pour profiter de ces avantages, le conseil siégeant à Pontoise se dessina pour les partis modérés. Les transactions finissent seules les grands tumultes; elles mettent un terme aux crises plus que toutes les violences; un pouvoir entêté est aussi menacé qu'un pouvoir faible. Toute la haine se portait sur Mazarin : pourquoi ne s'effacerait-il pas un moment pour rendre plus facile une restauration politique, sorte de pacte dans lequel chacun doit céder quelque chose pour arriver à la fin des troubles? C'est à cette époque que l'on voit l'influence de Molé s'accroître au conseil du roi; la restauration modérée veut grandir et vaincre par le parlement; Mazarin commence à être momentanément sacrifié; le tiers-parti s'infiltre partout; il apparaît dans les actes, dans les délibérations royales; il appelle le parlement à Pontoise pour le seconder et le servir sous la présidence de Molé : c'est par le premier président qu'on veut avoir à tout prix un parlement à Pontoise, afin d'agir sur les opinions modérées et neutraliser l'effet des mesures de Paris. J'ai trouvé les noms des parlementaires qui obéirent aux ordres du roi, dans un pamphlet contemporain;

[1] Fontanieu, portefeuilles, n. 492-493.

c'étaient pour les présidents : Molé, premier garde-des-sceaux de France ; Potier, sieur de Noyon ; Lecogneux ; Baradan, évêque de Noyon. Les pairs de France étaient : le maréchal de L'Hôpital, conseiller honoraire ; le maréchal de Villeroy, et Molé-Champlastreux, conseiller d'honneur. Les maîtres des requêtes étaient : Balthazard, Vertamont, d'Orgeval, La Berchère. Les présidents des enquêtes : Perrot, sieur de Scindié ; Bragelonne ; et les conseillers de la grand'chambre : Menardeau, Champré ; Lefebvre, ci-devant prévôt des marchands, Thubeuf, sieur Bouillé, Desève, Tambonneau, Mandat, Léoni, Molé Sainte-Croix ; Feydeau de Bernay-Boiteux, Lefebvre-Delabarre, et le procureur-général Fouquet.

Ce parlement de Pontoise, par cela seul qu'il pouvait favoriser une transaction définitive, était l'objet de tous les sarcasmes, de toutes les plaisanteries des frondeurs. En général, aux temps de troubles, ce ne sont pas les hommes violents et décidés que les partis attaquent ; ils s'en prennent aux esprits timides et modérés qui préparent le rapprochement des idées. Ainsi le parlement de Pontoise, pouvant amener une restauration, les frondeurs le poursuivirent avec autant d'acharnement au moins qu'ils l'avaient fait pour Mazarin même. Il y eut des brochures, des chansons « sur les singeries du prétendu parlement de Pontoise, cour burlesque composée de présidens et conseillers renégats ; la majesté royale et la bourrique cardinale s'étoient établies à Pontoise ; c'étoit Mazarin qui, inventant une ruse, avoit dit à l'oreille de Molé, pour ce faquin-là fort zélé : « *Cazzo*, conseillons à la reine de faire ici cour souveraine. » On avoit alors vu la majesté royale ayant à la droite sa maman qui lui servoit de truchement, et derrière, L'Hôpital, Villeroy et quelque autre canaille, et quantité de valetaille ; c'étoit là que, par une nouvelle fabrique, on avoit fait ce parlement comique [1]. »

Ce parlement, quelque comique qu'il pût être dans la pen-

[1] Déjà la majesté royale
Et la bourrique cardinale,
Avec le reste de la cour
S'établissoient en ce séjour.
Mazarin qui n'est qu'une buse,
Inventant sur l'heure une ruse,

sée des frondeurs, leur portait cependant de rudes coups, car il semblait s'être préoccupé de deux idées : le renvoi de Mazarin d'abord, ensuite la fin du désordre dans Paris, en brisant l'un après l'autre, tous les actes du parlement ou de l'Hôtel-de-Ville lesquels pourraient donner l'impulsion à la résistance. Agir et transiger en dehors de Mazarin, tel paraît être le plan du conseil du roi réuni au parlement sous la présidence de Molé. Quand il y a lassitude dans les esprits, les hommes de transaction reviennent en force ; si aux temps de passions ils disparaissent, ils revivent puissants, alors que partout on a tendance pour en finir avec la guerre civile. Le conseil du roi marche ferme au but qu'il se propose de briser un à un tous les actes de la Fronde à Paris : « Le roi en son conseil annulle et casse tous les prétendus jugemens et ordonnances qui pourroient avoir été donnés pour faire la levée de droits d'entrée ; fait Sa Majesté défense à tout receveur et autres qui pourroient y être commis ou préposés, de s'y entremettre ; à peine de la vie et de répétition. Fait Sadite Majesté pareille défense à toute personne, marchand de vin, tavernier, cabaretier et autres, de payer lesdits droits, à peine aussi d'être déclarés perturbateurs du repos public, fauteurs et adhérens de ladite rébellion, et procéder contre eux et leurs descendans, suivant la rigueur des lois[1]. » Il y avait force et popularité dans de tels actes ; on défendait aux habitants de Paris de payer un impôt onéreux, et la main royale apparaissait pour amoindrir les charges municipales. Quelques jours après, nouvel arrêt du conseil, « qui casse l'élection du conseiller Broussel à la charge de prévôt des marchands, et des nommés Gervais et Oléry à celle d'échevins ; par un mépris insupportable et digne d'un châtiment exemplaire, il a été fait assemblée au logement des quarteniers, et ensuite en l'Hôtel-de-Ville, où ledit sieur Broussel, l'un des plus factieux, a été continué prevôt des marchands, et les nommés Gervais et Oléry,

Dit à l'oreille de Molé,
Pour ce faquin-là fort zélé :
Cazzo ! conseillons à la reine
De faire ici cour souveraine.

[1] Extrait des registres du conseil d'Etat. Pontoise, 19 août, ann. 1652.

élus échevins en la place des sieurs Guillois et Philippe. A quoi étant nécessaire de pourvoir, Sa Majesté étant en son conseil, a déclaré lesdites assemblées illégitimes, séditieuses, et faites par gens sans pouvoir, les casse comme attentant à l'autorité royale ; fait aussi défense à tous ses sujets de reconnoître les susdits comme prévôt des marchands et échevins, ni d'obéir à leurs jugemens et ordonnances[1]. »

Tous ces arrêts du conseil devaient porter la désorganisation dans la marche politique de l'autorité frondeuse ; si ces arrêts étaient intervenus dans les premiers jours de la Fronde, quand elle avait toute sa force, toute sa puissance d'opinion, alors peut-être on s'en fût moqué, on eût traité comme des chiffons de papier toutes ces lettres venues de Pontoise ; mais il n'en était plus ainsi ; le découragement gagnait tout le monde. C'est à ces instants décisifs qu'en frappant fort on se fait écouter ; quand le découragement est au cœur, un acte suffit pour tout ébranler. On voit que la tête manque à tout le monde : Broussel, le parlementaire, Broussel pâlit lui-même à l'aspect des dangers ; il raconte presque les larmes aux yeux comment il a été forcé d'accepter la prévôté ; s'il a été établi prévôt des marchands, c'est contre son gré. « Pour lors, le duc d'Orléans m'ayant annoncé que le sieur Lefebvre avoit donné sa démission, je lui répondis à mon tour en présence de M. le prince de Condé et de M. le duc de Beaufort, ci-présent, que mon indisposition et mon âge ne me permettoient pas d'agir en cette charge, et je suppliai Son Altesse Royale de me dispenser de l'accepter. Enfin, comme je vis que j'étois contraint, je demandai un délai pour penser à ce que j'aurois à faire. Cette réquisition, ce délai furent sans doute pris pour un consentement, en sorte que, deux jours après, assemblée ayant été faite en cet hôtel pour l'élection d'un prévôt des marchands, je fus averti de la part de MM. les échevins que j'avais été élevé et nommé par la pluralité des voix pour exercer ladite charge pendant le temps qu'il restoit à expirer de la fonction du sieur Lefebvre. Mais je reconnois mon impuissance à continuer aujourd'hui, et demande même à me retirer sur-le-champ. » Et l'assemblée de-

[1] Extrait des regist. du conseil d'Etat. Pontoise, 19 août, ann. 1652.

meura fort surprise de tout ce qu'elle apprenait de la bouche dudit prévôt des marchands[1].

Après cette démission un peu tremblante, on procéda à une nouvelle élection ; et soit que personne ne voulût se charger d'être prévôt, soit que Broussel, chef du mouvement, fût le seul qui parût capable de se mettre à la tête, il fut encore réélu à une immense majorité de suffrages; l'ancien prévôt Lefebvre n'eut que deux voix, et le président de Thou une seule. Le parti des exaltés l'emporta encore dans l'élection des deux échevins; mais ce qui se faisait à l'Hôtel-de-Ville était en dehors de l'opinion bourgeoise; celle-là appelait la paix et une transaction de toutes ses forces. Jusqu'ici on n'avait gagné dans la résistance qu'une augmentation indéfinie d'impôt: puisque la cour de Pontoise sacrifiait le Mazarin, pourquoi ne traiterait-on pas avec elle? Etait-il raisonnable de subir les périls sans cesse renaissants de l'insurrection? Voulait-on voir encore une fois une scène semblable à celle qui avait éclaté à l'Hôtel-de-Ville? Que Mazarin s'en aille, disaient les gens raisonnables, et nous irons tous reconquérir notre roi malheureusement exilé à Pontoise ; il arrivera sain et sauf dans sa bonne ville de Paris. Les intérêts étaient tous à la restauration, et dans cette situation des idées, il suffit de laisser marcher les faits, les hommes ne sont plus que des auxiliaires. Le peuple faisait du renvoi de Mazarin un point d'amour-propre. Un pouvoir habile doit savoir céder sur ces sortes de questions, comme sur les couleurs d'un drapeau, ou sur les préventions qui environnent certaines formules d'un gouvernement.

Dans la lutte des partis, l'instant difficile est moins celui où chacun se précipite à l'envi pour combattre, que le moment où les intérêts se rapprochent pour arriver à une transaction. Les guerres civiles ont des passions profondes et en ébullition, on y va décidément à coups d'épée et d'arquebuse; on expose sa tête, sa poitrine. C'est un temps de franches colères, de cruautés désintéressées, de malheurs publics assez touchants pour que les intérêts privés s'affaiblissent et s'affaissent. Mais au moment de la transaction, tous les égoïsmes individuels se font jour; chacun veut stipuler pour ses intérêts, pour sa sû-

[1] Actes de l'Hôtel-de-Ville, registre XXXIII.

reté ; on se prépare un avenir, on a peur, on spécule, et c'est ce qui rend ces transactions si pauvres de sentiments hauts, si avares d'héroïsme et de grandes pensées. La Fronde était à sa fin ; il y avait de l'agitation dans les masses ; on arrivait à cette crise où chacun songe à soi, où personne ne veut compromettre sa paisible existence. La cour de Saint-Germain, sous l'influence du tiers-parti, avait résolu le renvoi de Mazarin, condition indispensable pour assurer une restauration paisible et sans éclat ; le ministre comprit lui-même que son éloignement momentané était nécessaire pour raffermir les intérêts à Paris. En politique une concession est souvent un coup d'habileté ; la question n'est que dans le temps et la manière dont elle est faite ; les opinions sont si mobiles! elles demandent quelquefois qu'on restaure le lendemain ce qu'elles ont abattu la veille. Mazarin s'achemina donc vers Sedan, pour ne point gêner par sa présence le mouvement de restauration qui se prononçait à Paris ; son exil ne fut point une disgrâce, mais un moyen de faciliter les transactions politiques qui devaient précéder l'entrée de Louis XIV à Paris.

L'éloignement de Mazarin jetait mille facilités pour cette transaction ; d'abord, il donnait tout le parti parlementaire et bourgeois de Paris à la cause de Louis XIV : n'obtenait-il pas ce parti tout ce qu'il avait demandé? Mazarin ne gouvernait plus : un parlementaire tenait les sceaux ; M. de Guénégaud paraissait jouir, comme secrétaire d'État, de toute la confiance de la reine-mère et du jeune roi, et M. de Guénégaud était d'une famille bourgeoise et parlementaire. Il n'y avait donc plus de récalcitrants à Paris que les agitateurs véritables, que les frondeurs dévoués corps et âme aux halles mécontentes, que les gentilshommes assez haut pour craindre les longs et implacables ressentiments de la cour ; ceux-là se remuaient beaucoup, il fallait les rassurer ; ils étaient si compromis qu'ils espéraient difficilement le pardon ; et voilà pourquoi ils multipliaient les invectives. Dans tous les troubles politiques, il y a toujours des hommes qui veulent que la société se sacrifie pour les défendre ; ils considèrent comme trahison tout ce qui peut mettre fin à un état de désordre qui est leur ouvrage ; car ils se croient le pays. Cependant on donna un plus grand éclat au renvoi de

Mazarin, on voulut que chacun pût connaître la résolution du conseil; ce fut en plein parlement de Pontoise que cette disgrâce fut hautement annoncée à la France. « Le roi après avoir ouï les remontrances des officiers qui composent le parlement de cette ville sur l'éloignement du cardinal Mazarin, leur donna sa réponse par écrit, qui contient entre autres choses: qu'encore que la première épreuve que Sa Majesté a faite de ce remède, n'ait produit aucun bon effet pour la conservation de son autorité ni pour le repos de son État, néanmoins elle le veut bien encore tenter une seconde fois pour la satisfaction de ses fidèles serviteurs; Sadite Majesté consent à son éloignement et à se priver d'un ministre qui l'a toujours servie avec beaucoup de passion et de fidélité [1]. — Quelques jours après, le duc d'Orléans et le prince de Condé se rendirent au parlement de Paris, où il fut arrêté, entre autres choses, que le roi sera très humblement remercié de ce qu'il lui a plu accorder l'éloignement du cardinal Mazarin. »

C'était une bonne institution que le parlement de Pontoise. Rien n'est plus utile aux jours de crises, que d'avoir une autorité constituée qui puisse agir, parler, et jeter le doute sur toutes les démarches de l'insurrection. Le parlement de Pontoise affaiblit l'action du parlement de Paris; à mesure que la cause royale gagnait du terrain, quelques nouveaux conseillers venaient rejoindre la cour d'institution royale; ils arrivaient faire foi et hommage à chaque chambre, et s'unir dans la Buvette que protégeaient les fleurs de lis. La seule question qui pût présenter des difficultés alors, c'était l'amnistie; tous les bons esprits du conseil, le roi lui-même, Anne d'Autriche et le cardinal Mazarin plus qu'eux tous, avaient proclamé la nécessité d'un pardon général s'attachant à tant d'actes de désobéissance et de rébellion. Dans la situation où se trouvaient les affaires il était impossible de songer à traiter d'égal à égal; le conseil royal se refusait à ces grandes transactions où le pouvoir et les partis stipulaient des conventions réciproques, une reconnaissance de droits et d'immunités. L'amnistie supposait un acte de pleine et entière souveraineté; ce n'était plus

[1] Une série de pamphlets furent publiés sur ce nouvel exil de Mazarin. Voyez *les convulsions de la reine*. Paris, 1652.

un traité de concessions mutuelles, mais une mesure de clémence émanée du prince dans la plénitude de sa puissance royale. Le parlement de Paris admettait bien le principe de l'amnistie, mais il la demandait absolue, sans conditions, embrassant la grande échelle des culpabilités, depuis les princes du sang jusqu'au dernier des hommes de la halle et des métiers de Paris; il voulait également que cette amnistie fût soumise à la sanction du parlement, afin de revêtir les actes de l'autorité royale d'un caractère inviolable.

Pendant ce temps d'hésitation et de troubles, à Paris le parti frondeur se divisait; il y avait découragement, disputes de corps, faiblesse de moyens; les hommes du mouvement populaire non seulement s'attiédissaient, mais perdaient courage. Le vieux Broussel parlait sans cesse de donner sa démission; le cœur et la tête lui manquaient; il avait cherché à prendre quelque résolution, à lier toutes les villes de province dans un acte d'union commune avec Paris, comme cela s'était pratiqué sous la Ligue. Quelques jours avant le renvoi de Mazarin, il avait adressé à toutes les cités de France une lettre fort intime pour les inviter à se liguer, dans le dessein avoué de se débarrasser du ministre : « Messieurs, disait le vieux conseiller, la fraternité qui doit exister parmi nous ne permet pas de dissimuler plus longtemps le mal commun et veut que vous en soyez informés par nous-même, afin que par vos bons avis et par votre secours nous soulagions toutes les misères publiques, qui ne peuvent cesser que par l'éloignement de Mazarin. Nous demandons seulement au roi avec toute la soumission que des sujets doivent à leur souverain l'exécution de sa parole royale et l'honneur de sa présence. Et pour rendre nos bonnes intentions publiques et que vous sachiez, messieurs, notre procédé, l'assemblée générale, composée du conseil de ville, des députés des cours souveraines, et de tous les ordres et corps de la ville, nous a chargé de vous en écrire et faire savoir les résolutions qu'elle a prises, et que vous apprendrez par la copie qui en est ci-jointe, étant aussi une occasion de vous témoigner, Messieurs, que nous sommes vos très-humbles et très-affectionnés serviteurs[1]. »

[1] Cette lettre fut expédiée à cent cinquante villes de France; la liste

Cette grande activité de Paris pour amener l'union des villes avec elle, avait lieu dans un véritable moment de détresse, alors que la Fronde se divisait indéfiniment. Il n'y avait plus d'intimité entre les différentes fractions du parti municipal et provincial. Les jours de crise offrent souvent ce spectacle : tant qu'on est prospère, on est uni ; viennent les époques de déboire et de désenchantement, alors on récrimine les uns contre les autres, on se sépare violemment. L'Hôtel-de-Ville disputait avec les gentilshommes, les gentilshommes entre eux ; chaque jour on récitait les duels qui avaient lieu entre les gens d'armes et les bourgeois. A la moindre contradiction, cette fougueuse noblesse courait aux armes, les combats singuliers se multipliaient ; ni les parentés, ni la fraternité d'armes ne pouvaient retenir ces bras vigoureux, ces têtes chaudes, et le duc de Nemours venait d'être tué en duel par le duc de Beaufort[1]. Il n'est pas besoin de dire combien ces spectacles de combats et de guerre civile devaient favoriser les efforts du parti royaliste, lequel voulait une restauration ; ce parti, en minorité d'abord à Paris, se fût bien gardé de se prononcer au temps de l'effervescence des esprits, quand le peuple était accouru sur les places publiques pour défendre les droits de l'union et les priviléges municipaux ; mais à mesure que les esprits se divisaient, que la Fronde prenait un caractère de dissolution visible, les royalistes devaient sentir leur courage et leurs espérances renaître ; leurs rangs se grossissaient par la certitude d'une prochaine victoire. Il y eut alors partout des partisans de la restauration, au parlement, à l'Hôtel-de-Ville, dans la classe bourgeoise et les métiers. Le renvoi de Mazarin étant concédé, la grande cause d'impopularité tombait d'elle-même : on avait obtenu quelque chose, on pouvait prendre un prétexte plausible ; dès lors tous les hommes d'un peu d'avenir durent songer à traiter avec la cour de Pontoise. Il y eut des conci-

générale existe dans le registre de l'Hôtel-de-Ville, coté n° XXXII aux Archives du royaume. Elle est ainsi certifiée par le bureau de poste : « Je soussigné, commis au bureau de la poste de Paris, confesse avoir reçu les lettres ci-dessus mentionnées, que je ne manquerai pas de faire tenir promptement et sûrement. Signé LEGRAND. »

1 *Gazette de France*, ann. 1652.

liabules et des réunions secrètes des royalistes directement d'accord avec Molé et Guénégaud : « On tint une assemblée dans le palais royal le 24 septembre [1], où il se trouva quatre ou cinq cents personnes. Le conseiller Prévôt, qui étoit d'intelligence avec la cour, proposa que tous ceux qui étoient fidèles citoyens, devoient prendre les armes, jeter la paille et mettre du papier blanc à leurs chapeaux ; occuper ensemble les principaux postes de la ville, chasser les perturbateurs, et charger tous ceux qui voudroient s'opposer à ce dessein. Ceux-ci firent ensemble un jurement solennel d'observer aveuglément toutes les résolutions prises dans cette assemblée, où se trouvèrent encore les six corps des marchands, la plus grande partie des colonels des quartiers et tous les députés de la maison de ville. Le jurement étant fait, on proposa d'abord le cardinal de Retz pour être chef de cette faction ; mais ayant examiné la chose, on trouva qu'il était plus à propos d'attendre que Sa Majesté en nommât un. »

De cette manière se développent toujours les symptômes d'une prochaine restauration ; d'abord les royalistes apparaissent timidement, puis ils prennent plus de courage et manifestent leurs sympathies. Les partisans de la restauration appartenaient à tous les états ; il y avait les gens de métiers, des parlementaires, des magistrats, toutes les personnes notables en pleine communication avec la cour. L'Hôtel-de-Ville se montre inquiet de la tournure que prend le mouvement royaliste. On voudrait bien pactiser, mais on espérait le faire sous conditions, avec une belle et bonne amnistie ; si un pouvoir royaliste s'établissait indépendant des autorités de Paris, le roi entrerait sans garantie, et alors on serait livré à toutes les vengeances de la cour. Le duc d'Orléans demanda qu'une assemblée générale fût convoquée « pour, disait-il par la bouche du duc de Beaufort, faire entendre aux bourgeois et habitans de la ville ses bonnes et sincères intentions ; » cette assemblée réunie en l'Hôtel-de-Ville, tous les ordres, toutes les professions et corporations y furent encore représentées par des députés. Chacun prit séance. M. le duc d'Orléans dit : « Je viens en cette com-

[1] Bibliothèque royale, mss. cot. n° 642, suppl. franç. sous ce titre : *Histoire de la guerre civile de Paris.*

pagnie pour l'assurer, ainsi que j'ai fait ce matin aux compagnies souveraines, que je suis prêt à déposer les armes et à exécuter sincèrement ce que j'avois protesté dernièrement. La résolution qu'a prise le roi de faire sortir le cardinal Mazarin hors du royaume dans les conjonctures présentes, justifie visiblement ce que nous avons fait pour l'empêcher d'y rentrer, et depuis qu'il y est de retour, personne ne peut plus blâmer notre conduite avec raison. Nous sommes tout disposés à envoyer exprès à Sa Majesté pour lui faire entendre les mêmes choses avec le respect que nous lui devons, ne doutant pas que la compagnie en juge ainsi à propos, et de nous conformer aux sentiments qu'elle prendra dans une occasion aussi importante que celle d'où dépend la tranquillité publique [1]. »

Les princes, le parlement, toutes les têtes compromises dans la Fronde, ne voulaient pas qu'un mouvement d'ardeur royaliste mît fin à la crise sans le concours des politiques; tous souhaitaient sortir de l'état de transes, mais ils désiraient que cet accommodement arrivât par un traité, où une large amnistie serait stipulée. C'est pourquoi il fut conclu et arrêté de députer au roi deux de MM. les échevins, six conseillers de ville, un de chacune des communautés, trois quarteniers, quatre bourgeois de chacun des quartiers, et deux de chacun des six corps de marchands, pour remercier Sa Majesté de ce qu'il lui avait plu éloigner le cardinal Mazarin. « Le procureur du roi ira incessamment vers Sa Majesté pour obtenir de sa bonté les passeports nécessaires auxdits députés; MM. de la ville iront au parlement prier MM. de la cour de ne désemparer de la ville de Paris; comme aussi iront à tous MM. les présidens des comptes et cour des aides, faire la même prière pour en avertir leurs compagnies. » C'est parce que les démarches des royalistes purs contrarient le dessein des politiques et des parlementaires compromis, que les princes, l'Hôtel-de-Ville, les halles s'inquiètent si vivement. Tous les frondeurs recueillent les moindres indices de l'assemblée du palais royal : « Cejourd'hui mardi, 24 septembre au matin, MM. les prévôt des marchands et échevins de la ville étant assemblés, ont été avertis qu'il y avoit eu grand désordre dans la rue Saint-Honoré; l'é-

[1] Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII aux Archives du royaume.

motion avoit été faite par des bourgeois et autres personnes qui s'étoient assemblés au palais royal, aucuns desquels sortant, auroient contraint les passans de mettre du papier blanc à leur chapeau et en ôter la paille que depuis certain temps l'on a prise, et qu'il étoit nécessaire d'y remédier. Sur ce, M. Levieux, l'un de MM. les échevins, a dit que M. le duc d'Orléans l'avoit envoyé quérir pour une affaire importante; lequel prince lui dit : « Je sais qu'il doit se faire dans la matinée une assemblée nombreuse au palais royal; ceux qui la composeront doivent prendre les armes pour chasser les personnes que l'on accuse d'être chefs de la sédition et faire des barricades. Le roi a envoyé une commission, le nom en blanc, signée Letellier, à une personne de condition de cette ville, pour se mettre à la tête desdits bourgeois et les conduire. Il faut empêcher le trouble que pourroit causer cette assemblée : je pense donc qu'il est nécessaire que je monte à cheval et que j'aille par la ville, chacun étant bien persuadé des bonnes intentions qui m'animent. » Or le bureau étant assemblé, M. Denison prit la parole, et s'adressant à M. de Broussel, lui dit : « Les présentes conjonctures désirent de vous une chose qui seule peut détourner les maux dont la ville est menacée. Il est de votre devoir, et ce sera pour vous chose très-honorable et digne de votre courage, de vous démettre de la charge de prévôt des marchands entre les mains de Sa Majesté, ou, pour son absence, en celles du duc d'Orléans. Je vous fais cette proposition la larme à l'œil et touché du plus vif regret : et c'est avec ces sentimens, et persuadé que je ne parle ici que pour le bien commun, que je vous prie de recevoir mes paroles. » Le procureur du roi et aucuns de ces messieurs ayant appuyé ce discours, M. Broussel répondit : « Il y a plusieurs jours déjà que j'ai pris la résolution de ce que vous me dites; je n'ai jamais ambitionné d'être revêtu de la charge de prévôt des marchands; on sait assez comment je l'ai acceptée, et que j'ai offert ma démission à plusieurs reprises. » Et là-dessus ayant écrit un mot de sa main au duc d'Orléans, pour qu'il voulût bien agréer qu'il se démît de sa charge, il pria le sieur Denison de vouloir présenter ladite lettre à S. A. R. Celui-ci ayant trouvé le duc d'Orléans tout seul au palais du Luxembourg, lui exposa le sujet de sa

mission, et, après la lettre lue, S. A. R. dit aussitôt : « M. de Broussel, je le sais, n'a jamais eu que les sentimens d'un bon François pour l'avantage de sa patrie. Il a dessein de se démettre de sa charge en l'assemblée qui doit avoir lieu jeudi prochain en parlement; eh bien, j'agrée, selon le désir qu'il m'en témoigne, la démission du sieur de Broussel. »

L'esprit de restauration se développe successivement et avec toutes les conditions de succès. Il n'y a plus que très peu de passions dans les esprits ; tout le monde appelle la royauté ; seulement les politiques n'entendent pas laisser le mouvement aux mains des royalistes purs ; ils veulent dominer pour s'en rendre maître. M. le duc d'Orléans avait dit aux officiers de ville : « Ceux qui ont tenu assemblée hier au Palais-Royal pour faire triompher les Mazarins, n'ayant point réussi au gré de leur désir, se veulent emparer de quelque lieu considérable en la ville, et suffisamment spacieux pour y faire place d'armes, et y faire entrer bon nombre de milice et autres, afin de se rendre maîtres d'une partie de la cité. Une lettre interceptée m'a appris qu'il y avoit dans Paris un capitaine des gardes du roi et dix-huit personnes de condition, lesquels doivent se mettre à la tête des gens du faubourg Saint-Marcel et d'autres, auxquels l'on paie trente sols par jour, et en même temps doivent s'avancer de Lagny et de Poissy mille hommes de pied et cinq cents chevaux. Je pense, Messieurs, que vous jugez comme moi qu'il est nécessaire d'empêcher une pareille entreprise, qui ne peut que retarder la paix, pour laquelle de ma part je proteste que je fais tout le possible. J'ai écrit à la reine, et bien que j'aie su par M. le duc d'Anville qu'elle a reçu ma lettre, je n'en ai aucune réponse. » Puis le duc d'Orléans reprit la parole, et indiqua quels étaient les lieux que les émeutiers royalistes pouvaient choisir pour place d'armes, afin d'amener une restauration violente ; il cita le Louvre, le Palais-Royal, l'abbaye Saint-Martin, le Temple et l'Arsenal, et la porte de la Conférence, celle par où une attaque était le plus à craindre. « Pour le Louvre, dit-il, la reine d'Angleterre m'a assuré qu'elle n'y souffriroit aucune assemblée ; et quant au Palais-Royal, il seroit de mauvaise grâce et mal à propos d'y établir des corps-de-garde ; mais il seroit bon que l'un de vous

vit le concierge, et lui dit de fermer l'entrée du jardin pendant quelques jours. » Le duc d'Orléans indiqua ensuite les moyens de défense dont étaient susceptibles les autres lieux de Paris, et termina ainsi : « Pour la porte de la Conférence, il faut y faire quelques retranchemens de charrettes au-dedans de la ville, et la garde de Grenelle avancera quelques sentinelles à l'opposite, et il y aura des bateaux prêts pour fortifier ce point. » Cette lutte des partis indique toutes les difficultés qui environnent une restauration ; tant d'intérêts, tant d'amours-propres sont à ménager ! c'est l'alliance du passé et du présent ; et à travers combien de phases n'est-il pas nécessaire de passer pour aboutir à la reconstitution d'un pouvoir régulier au milieu de la confusion ! La situation de Paris devenait très mauvaise pour la Fronde : les hommes les plus dévoués au mouvement populaire perdaient courage ; Broussel, le vieux Broussel lui-même donnait sa démission ; on ne songeait plus qu'à traiter, qu'à faire les meilleures conditions possibles. C'était le seul moyen à prendre, si l'on ne voulait être dépassé par le mouvement bourgeois, qui prenait l'écharpe blanche et proclamait la royauté en dehors même de l'Hôtel-de-Ville. L'état de guerre qui pesait sur Paris imposait d'incessantes contributions ; on réunissait les bourgeois pour leur demander des aides sur les portes cochères, sur les fenêtres, sur la vente des vins, sur toutes sortes de denrées entrant et sortant de la ville. On avait requis tous les chevaux de carrosse ; le luxe des diamants et des pierres était soumis à de coûteuses restrictions ; le bourgeois, le parlementaire qui avait sa mule ou son cheval pour trotter autour de Paris, le marchand qui allait en chariot un peu au-dehors des barrières, était contraint à des visites, et il payait le tiers des objets de consommation ; et tout cela, on en avait promesse de la cour de Louis XIV, devait être aboli lors de l'entrée royale.

Il y avait plus encore : la nécessité de la défense commune avait forcé le duc d'Orléans à prendre à sa solde une troupe de Lorrains-Allemands qui campaient autour de Montmartre et du bourg de Vincennes ; ces Lorrains, gens pillards, n'avaient pas été admis dans la ville, quoique les princes l'eussent désiré ; le prévôt et les échevins n'avaient pas permis que

ces étrangers franchissent les portes; on craignait le pillage, on redoutait que les princes ne s'emparassent des principaux points fortifiés dans la cité, pour ensuite dominer tous les bourgeois, et diriger le mouvement à leur profit. Les Allemands à figure rebondie, au cœur aussi dur que leur mousquet, s'en donnaient à cœur joie de piller tous les environs de Paris. C'était le temps des fruits, et ils en faisaient récolte pour tout le monde. « N'étoit-il pas déplorable que pour la Saint-Jean un panier de cerises se payât six livres tournois au marché Saint-Honoré ou à la place Maubert? Ces soudards se faisoient gros boyaux, tandis que les marchands, la mine allongée, ne pouvoient sortir des murailles pour manger en leur champ, sous les treillis, la grappe pendante, la pêche jaunie, et la poire royale de Saint-Germain, tant prédilectée par Anne d'Autriche. Oh! il n'y avoit pas moyen d'y tenir. » C'était chose sans doute bien belle et bien bonne que de faire discours sur les priviléges du parlement, que de défendre M. Broussel ou les échevins, ou de rappeler les classiques vertus; mais on ne pouvait longtemps bouder contre son ventre.

CHAPITRE XI.

GOUVERNEMENT DU ROI A PARIS. — RÉACTION.

La cour à Compiègne. — Départ pour Paris. — Ordre d'exils. — Condé. — Broussel. — Le duc d'Orléans. — Arrestation du cardinal de Retz. — Retour de Mazarin à Paris. — La Fronde provinciale. — Condé et les Espagnols. — Sacre du roi. — Unité dans le conseil.

1652 — 1654.

Mazarin était parti de Pontoise, recevant les adieux de tout le conseil et le témoignage non équivoque de la confiance royale; la cour quitta dès lors Pontoise pour se porter à Compiègne, et de Compiègne, elle vint plus tard à Saint-Germain. Saint Germain avait été un palais de prédilection pour les rois aux temps de troubles publics : ils étaient là près de Pa-

ris, sans être dans ses murs mêmes; ils pouvaient traiter avec les habitants sans être soumis aux lois de l'Hôtel-de-Ville ou aux caprices des halles. Le château naturellement fortifié, placé sur une hauteur, dominait la route, et quelques coups de couleuvrines de la plate-forme portaient jusque dans la plaine de Saint-Denis; on pouvait défendre le palais contre un siége régulier; et en coupant les ponts sur la Seine, on s'isolait tout à fait de la capitale turbulente. A Saint-Germain, les négociations commencèrent pour la soumission de la bonne ville du roi; des députés choisis dans le sein du parlement et de l'Hôtel-de-Ville étaient partis de Paris pour venir faire leur hommage. On était encore sur un pied de concessions égales; la cour avait fait le sacrifice de Mazarin, et la ville de Paris avait de son côté offert la démission de Broussel comme prévôt des marchands et des autres officiers nommés contre la volonté du roi; chacun avait besoin d'en finir.

Chacun convenait qu'il fallait jeter un voile sur le passé; le mouvement de la Fronde avait été si général qu'il fallait une amnistie absolue; et pourtant ce n'était pas sans peines et sans obstacles que les députés étaient parvenus à se faire entendre. Le roi ayant déclaré formellement qu'il n'entrerait dans sa bonne ville de Paris qu'alors que les fauteurs de conspiration en seraient expulsés, ceci devait irriter les esprits plutôt que les calmer. La cour était encore à Compiègne que le coadjuteur de Paris s'y rendit pour préparer les voies à la restauration. M. de Retz venait de recevoir la dignité du cardinalat et le roi le confirmait dans ce titre. Le cardinal, esprit à transaction, s'achemina vers Compiègne, et les pompes que l'on mit à la cérémonie constatent combien on attachait de prix à jeter le clergé de Paris dans les idées d'une restauration. « Alors arriva à Compiègne le cardinal de Retz, chef de la députation du clergé de Paris, composée de douze chanoines de Notre-Dame, de quatre de la Sainte-Chapelle, de plusieurs curés et de deux de chacune communauté ecclésiastique. Par l'ordre du roi, sur les onze heures du matin, on alla avec les carrosses de Sa Majesté et ceux de la reine, prendre ledit cardinal en sa maison. Et sitôt que Leurs Majestés y ont été arrivées, on a mis le bonnet sur l'autel dans un bassin

d'argent, couvert d'un voile de taffetas cramoisi, où il a demeuré durant la messe, après laquelle le bassin a été présenté au roi par le camérier, et Sa Majesté a pris le bonnet et l'a posé sur la tête du cardinal, lui disant : « Je vous donne le bonnet que j'ai demandé pour vous au pape. » Le clergé exerçait alors une grande force sur les masses : avoir le coadjuteur pour soi, avec ses curés, ses chanoines, c'était dominer la puissance de la parole. La cour avait peu à redouter le crédit du parlement et de l'Hôtel-de-Ville ; leur autorité morale était usée ; ils ne pouvaient plus rien pour la résistance, tant ils étaient entraînés ! Le mouvement royaliste vers la restauration était assez développé pour lutter contre toutes les influences qui se manifestaient alors dans la cité. Il n'y eut pas d'amnistie formelle et générale, mais un engagement pris d'oublier surtout les grandes fautes du peuple. Les hautes têtes de la Fronde étaient à Paris dans la plus grande inquiétude : le duc d'Orléans, le duc de Beaufort, mademoiselle de Montpensier appelaient vainement l'entrée des Lorrains et des troupes étrangères ; l'Hôtel-de-Ville et le parlement s'y refusaient, dans la crainte de se compromettre. La pensée du parti gentilhomme et militaire était de stipuler les armes à la main, de telle manière qu'on pût traiter d'égal à égal ; mais la bourgeoisie n'en était pas là : elle détestait autant les Lorrains pillards et dévastateurs que les soldats de Mazarin ; elle appelait le roi, la paix et l'ordre municipal.

Les circonstances étaient donc bien préparées, et la cour fixa le 21 octobre pour s'en retourner à Paris : « Dès le matin une grande partie du peuple quitta ses maisons, sortit de la ville et alla jusqu'au bois de Boulogne au-devant de Leurs Majestés ; tandis que l'autre remplissoit le Cours-la-Reine, bordoit la Seine des deux côtés jusqu'au bout des galeries du Louvre. » La vérité est que si les bourgeois, la partie riche et marchande de la cité, applaudirent vivement à la fin des troubles de la Fronde, la Restauration ne trouva ni dans le bas peuple ni dans le parti des gentilshommes approbation et enthousiasme. Il y eut des craintes parmi tous ceux qui avaient pris part au mouvement ; on avait bien promesse d'amnistie, la cour s'était engagée à ne poursuivre personne pour ses antécédents ; mais

dans les crises politiques, il est si difficile d'éviter les réactions. Les amnisties n'empêchent pas qu'il y ait des vainqueurs et des vaincus, que les uns et les autres forment deux camps pour lutter ensemble. Le pouvoir qui triomphe peut-il effacer tous les souvenirs du passé? il y a eu des amis et des ennemis; tous s'en souviennent; on peut bien quitter les armes, mais les opinions restent vivaces. Toute sa vie Louis XIV garda rancune à la ville de Paris, aux noms de la Fronde, aux officiers municipaux, aux grands surtout qui avaient pris parti pour les troubles de l'époque de sa minorité. Il n'y eut ni douceur, ni mansuétude dès les premiers jours même de cette restauration.

Plus d'un vieux bourgeois dut se rappeler qu'après la Ligue, Henri IV avait fait promesse d'amnistie, et qu'il y eut néanmoins une longue liste de proscrits, triste nécessité des nouveaux pouvoirs. « Le parlement s'assembla le lundi matin[1], et le président de Vennaud dit qu'il avoit reçu une lettre de cachet du roi, et que Sa Majesté en avoit envoyé une semblable à chaque conseiller en particulier, par laquelle il étoit ordonné de se trouver le lendemain matin au Louvre pour y apprendre les intentions de Sa Majesté. Le duc d'Orléans et quantité de conseillers qui ne savoient rien de cela, furent bien étonnés; ils tâchèrent d'en dissuader, mais malgré toutes leurs raisons, on résolut de se trouver au lever du soleil, en robe rouge, au lieu déterminé; et quoiqu'il fût du devoir du duc d'Orléans de venir au-devant du roi son neveu, cependant il ne le fit pas. C'est pourquoi le sieur de Servin fut envoyé le même soir au nom de Sa Majesté au duc d'Orléans, pour lui faire entendre qu'il devoit se retirer dans son logis de Limours; à quoi il répondit avec quelques paroles qui marquoient son ressentiment. Le duc ne voulut point cependant suivre le conseil de ceux qui lui disoient de ne pas obéir. Il résolut de céder, et se retira le lendemain à Limours avec les ducs de Beaufort, de Rohan et quelques autres seigneurs de son parti. Mademoiselle s'en alla à Saint-Fargeaux le lendemain pareillement. Les membres du parlement exilés furent les présidens Lebailleuil, de Thou et Violle; les conseillers de Broussel, Genon, Portail, Brissac,

[1] Mss. Biblioth. royale, cot. n° 672 (Supplém. franç.)

Croussy, Marchand, Martineau et Bitaut. Il fut déclaré que les ducs de Beaufort, de Rohan, de La Rochefoucauld, puis Fontrailles, Laboullaye, les domestiques de M. le Prince, de la duchesse de Longueville, les femmes et les enfants de tous ceux qui étoient lors au service des princes et dans les places qu'ils tenoient en Guienne ou ailleurs, se retireroient de Paris, et n'y reviendroient plus, sous quelque prétexte que ce fût, sans la permission expresse de Sa Majesté. La reine d'Angleterre et la duchesse de Chevreuse s'en allèrent rendre visite le même jour à la duchesse d'Orléans, et la duchesse de Chevreuse lui dit, de la part de la reine, qu'elle pouvoit rester dans son palais, à raison de sa grossesse. La duchesse d'Orléans répondit assez fièrement qu'elle n'abandonneroit pas son mari; ce qu'elle ne fit pourtant pas, parce que le duc lui donna ordre de rester dans Paris, et de ne pas risquer sa vie, étant sur le point d'accoucher, comme elle le fit d'une fille, quelques jours après. Le roi envoya M. le duc d'Anville et tous ses ministres au duc d'Orléans à Limours, pour faire quelque accord avec lui; mais comme on y vouloit toujours comprendre le cardinal Mazarin, il ne voulut point y entendre, non plus que Condé, à qui on envoya le sieur Cordouin, maréchal-de-camp. De sorte qu'il fut arrêté que le duc vivroit en repos à Blois, qu'il rappelleroit ses troupes de l'armée de Condé, et les uniroit avec celles du roi. A quoi le duc d'Orléans consentit, pourvu qu'on ne les employât pas immédiatement contre le prince de Condé, tant il aimoit ses intérêts. Tous les exilés se retirèrent de Paris, excepté de Broussel, qui y demeura *incognito*, disant qu'il n'avoit point de maison de campagne, et qu'on lui feroit plaisir d'éteindre ses maux en abrégeant sa vie. Le président Maison et le conseiller Vedeau, ayant proposé de faire assembler les chambres des enquêtes pour protéger leurs compagnons exilés, furent eux-mêmes envoyés en exil. La cour fit semblant de ne pas savoir que Broussel ne s'étoit pas retiré, vu qu'il ne paroissoit pas en public aux yeux du peuple. Broussel, la première cause de cette guerre, resta donc dans Paris et caché, tandis que son nom étoit banni. »

Jusqu'au moment où l'autorité royale fut pleinement établie, il n'y eut d'ordres d'exil, des mesures de rigueur, qu'à l'égard

des frondeurs les plus compromis. Dans l'histoire des gouvernements nouveaux, il est bien rare de ne point rencontrer ces listes de proscription. L'exil de la cité qu'on a longtemps agitée est peut-être une mesure de police indispensable dans les troubles publics. D'abord ces rigueurs ne s'appliquèrent qu'aux frondeurs bruyants qu'il eût été imprudent de laisser à Paris; bientôt on passa au parti modéré. C'est encore la marche suivie par les gouvernements : la générosité politique s'efface à mesure qu'on se consolide ; après s'être débarrassé des ennemis, on en vient à proscrire les demi-dévouements, car on est plus rancunier à mesure qu'on est mieux assis. Le cardinal de Retz n'avait pas joué un rôle parfaitement sincère; il avait prêté la main tout à la fois à la cour et aux frondeurs, se plaçant au sein de toutes les intrigues pour en tirer profit. La cour l'avait beaucoup ménagé dans les premiers jours de son triomphe; on l'avait revêtu du chapeau de cardinal, en signe de transaction; le roi l'embrassa en plein Louvre, et tout cela pour s'attirer les bonnes grâces du clergé de Paris. Lorsque l'ordre fut parfaitement rétabli, lorsque l'autorité royale put s'exercer elle-même en toute plénitude, alors on n'eut plus aucun ménagement. Il était si facile de prendre le cardinal de Retz en intrigues, c'était son élément; quand donc on n'eut plus à le redouter, on agit à son égard sans aucune précaution ; il fut arrêté par ordre du roi et conduit à Vincennes.

Cet acte de vigueur fut suivi du retour du cardinal Mazarin, qui rentra dans Paris sans opposition et sans bruit; le ministre que l'on chansonnait tant, que l'on proscrivait par des mesures atroces, vint prendre sa place au conseil, sans rencontrer le moindre obstacle. Il n'y eut ni cris ni opposition; il rentra dans son palais sans qu'il y eût un murmure des halles, et, jusqu'à un certain point, Mazarin eut de la popularité. Après les grands troubles, il arrive un affaissement public qui fait que les populations accueillent tout ce qu'on leur impose avec une nonchalance, un laisser-aller admirablement approprié à l'exercice de l'autorité absolue : alors n'attendez pas de résistance ; on peut tout oser, parce que les populations sont disposées à tout souffrir. La nécessité du repos est si universelle qu'elle domine tous les autres sentiments; les multitudes

ont besoin de reprendre leur force par le repos comme le corps humain par le sommeil; c'est ce qui explique la facilité que trouva Louis XIV à faire triompher l'unité dans sa pensée de gouvernement : le pouvoir absolu est moins le fait de la volonté énergique d'un homme, que le résultat des circonstances même : c'est un certain état social qui le crée.

Les gentilshommes dévoués à la Fronde avaient quitté Paris la veille même de la rentrée du roi pour déployer leur ardeur guerroyante. La Guienne était loin d'être soumise : la fière noblesse encore une fois enfermée dans ses châteaux, attendait de pied ferme l'armée royale commandée par le vicomte de Turenne. La cour avait conservé au maréchal le commandement suprême dans cette guerre, parce que lui-même, de race méridionale, pouvait par son influence porter la division parmi les châtelains du Midi. Turenne était huguenot d'une vieille châtellenie où la réforme s'enseignait de père en fils; la Guienne était un campement de nobles calvinistes, jouissant de la plénitude des édits de pacification; Turenne était pour eux une garantie. En quittant Paris, le prince de Condé, maître de trois places fortes, Rhétel, Sainte-Menehould et Château-Porcien, restait en pleine communication avec l'armée espagnole, et pouvait au besoin se retirer dans l'Alsace, les Pays-Bas ou la Guienne. Les troupes étrangères de Mazarin furent destinées à s'opposer à ces entreprises du prince de Condé et de l'Espagne. Turenne s'était trop engagé et le prince de Condé lui fit éprouver un échec assez grave. Mazarin dirigea toutes les troupes royales de ce côté, afin d'empêcher un coup de main sur Paris; Sedan devint le quartier-général de l'armée royaliste sous le maréchal de La Ferté couvrant la capitale contre l'armée des princes. Des corps considérables se portèrent également dans la Guienne, car Bordeaux avait repris son attitude belliqueuse avec sa municipalité organisée à l'aide de son parlement. Le duc de Vendôme, de la race gasconne de Henri IV, fut envoyé par Mazarin dans les provinces méridionales avec l'ordre exprès de presser le siége de Bordeaux et d'en finir avec la révolte. C'était coutume de choisir, en ces périodes de système provincial, les chefs de troupes au sein des maisons quasi souve-

raines en leur province : on connaissait leurs blasons, mi-parti d'alliances ; les seigneurs féodaux, châtelains, possesseurs de fiefs et arrière-fiefs, étaient parents, amis, frères d'armes, et cette heureuse précaution de la courjetait la division au milieu de la résistance même.

Il n'y a pas d'époque dans l'histoire, si l'on en excepte le temps de la Ligue, où les rapports des grands et des populations soient devenus plus intimes avec l'Espagne : les provinces agitées étaient tout à fait voisines de cette monarchie, la Flandre française par les Pays-Bas, la Guienne par les Pyrénées. L'Espagne, qui avait acquis le Béarn, voulait s'étendre jusqu'à la Garonne, avec Bordeaux le magnifique port, d'où elle pouvait se déployer également par la Guienne jusqu'à la Bretagne. D'un autre côté, les princes mécontents pouvaient-ils avoir un auxiliaire plus intéressé que le roi d'Espagne à soutenir leurs prétentions contre la couronne de France ? Dans le conseil de Castille, ils trouvaient argent, armes, pensions secrètes, et au cas où la situation deviendrait trop difficile, n'avaient-ils pas sur les terres espagnoles un refuge assuré ? La correspondance de Simancas est l'expression intime de cette situation, que l'histoire superficielle a mal connue jusqu'ici. C'est dans ces confidences diplomatiques que se révèlent les épanchements d'hommes à hommes, le dernier mot de la politique des partis et des couronnes. Philippe IV a des agents partout ; il offre de l'argent et des soldats pour maintenir l'insurrection de Guienne, et tout cela avec une prodigalité qu'on ne rencontre même pas aux jours de la Ligue [1]. Philippe IV sent toute l'importance d'attirer à lui le prince de Condé, le chef de la Fronde militaire. « Mon cousin, avec le comte de Fiesque, qui est arrivé ici, j'ai reçu la lettre au moyen de laquelle vous l'avez accrédité auprès de moi ; sa personne m'a été fort agréable, comme en général tout ce qui me viendra de vous et me sera proposé par vous. Ce ne sont point ici, vous le savez déjà, des paroles vaines, mais un attachement et une confiance réelle que je vous exprime, et vous pouvez y compter comme sur la parole d'un prince à vous tout dévoué. » En écrivant au prince de Conti, frère de Condé, autre chef de la Fronde,

[1] Archives de Simancas, cot. A 19[38].

le roi d'Espagne ne se montre pas moins abandonné. C'est en Espagne ou en Flandre que le roi Philippe IV veut attirer Condé : cette démarche devait à tout jamais compromettre M. le Prince avec la maison royale de France. Le roi ordonne à ses ministres de ne rien négliger : le comte d'Olivarès se met directement en rapport avec le prince de Condé, et tous deux règlent les conditions du rapprochement du roi d'Espagne et des seigneurs rébellionnés : « Le roi a eu pour très agréable l'arrivée de Votre Seigneurie à cette cour, écrit-il au comte de Fiesque, d'autant qu'elle a vu avec quelle vérité vous aviez énuméré nos forces dans les Pays-Bas et en Lorraine. Ces forces, Sa Majesté est toujours prête à les employer pour les intérêts du prince de Condé, intérêts qu'elle regarde comme plus immédiats pour elle, que ceux qui se rattachent directement à son service. Les secours pécuniaires que vous avez demandés, tant pour l'entretien de l'armée du roi que pour celle de M. le Prince, ont été trouvés fort raisonnables et de convenable proposition [1]; aussi tout fait-il espérer que l'on pourra vous faire compter les 500 premiers mille écus d'ici à la fin de septembre. Il sera fait également droit à la demande des autres 300 mille écus que le prince réclame pour lui et pour Saint-Angelin. Mais pour le moment on devroit ainsi répartir les 500 mille écus dont il est question, savoir : 200 mille pour la Guienne, 200 mille en Flandre, et les 100 mille restant pour l'usage que Votre Seigneurie jugera le plus convenable, quand elle sera arrivée à Bordeaux. »

Ainsi donc point de refus, addition de subsides, pourvu qu'ils soient convenablement répartis. « Quant aux mille chevaux, continue le ministre, que nous devons livrer, nous représenterons à Votre Seigneurie la difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité, de loger et d'entretenir un tel corps de cavalerie dans les environs de Saint-Sébastien, après les avoir fait venir des armées de Badajoz et de Catalogne. Sa Majesté s'en rapporte aveuglément à la prudence et au jugement du prince de Condé. Vous aviez jugé que sept cent mille écus suffiroient pour que les forces navales qui sont au Passage pussent mettre à la voile, Sa majesté vient de donner l'ordre que

[1] *Se han tenido por muy rasonable, y de toda honesta proposition.*

l'on en expédiât 800,000; ce qui a été exécuté. Une question plus grave à traiter peut-être est celle qui concerne le secours direct à faire apporter par la flotte espagnole à la ville de Bordeaux. Je puis vous répondre à cet égard que les ordres donnés au marquis de Sainte-Croix par Sa Majesté, sont : qu'il doit, avec la grâce de Dieu, faire voile vers la flotte du duc de Vendôme pour la combattre. »

Il y avait bien du zèle de la part de l'Espagne pour la cause des princes et des provinces méridionales! Ce cabinet sentait l'importance d'avoir là un grand parti prêt à prendre les armes. Jamais, même au temps de la Ligue, l'Espagne n'avait fait de distributions aussi abondantes d'argent, des offres aussi généreuses; Philippe II, avare de doublons, comptait avec ses agents, avec la famille des Guises, et ne donnait qu'à la dernière extrémité : Philippe IV se montrait plus libéral, avec cette lenteur néanmoins qui lui faisait perdre presque toujours le fruit de ses sacrifices : l'argent arrivait trop tard, après l'événement accompli. Ainsi il était de la plus haute importance que la flotte espagnole vînt dans la Garonne pour agir fortement au secours de Bordeaux et contre l'escadre du duc de Vendôme; mais elle mit tant de délais qu'elle donna à l'armée de France le moyen de presser la Guienne et sa capitale, de telle manière que la flotte n'arriva qu'après la reddition de Bordeaux. Ces retards produisirent un très déplorable effet pour les intérêts de l'Espagne : le parti des princes se crut trahi. Le cabinet de San-Lorenzo pensa qu'il devait une justification, et le roi Philippe la donna lui-même de sa main, dans un mémoire où il développe en quelque sorte toutes les causes qui avaient empêché l'Espagne de porter un secours immédiat. Le roi entre dans les plus minutieux détails, il se justifie de tous les faits qu'on pourrait lui imputer, de tous les retards qu'on pourrait lui reprocher. « Lorsque j'envoyai ma flotte de la mer d'Océan au secours de Bordeaux, il y a trois mois, conformément à nos traités et accord avec le prince de Condé et son parti, mon intention fut que cette cité importante, persévérant dans sa soumission au prince de Condé, pût chasser la flotte françoise qui étoit dans la Gironde. Or il est notoire que je fis tous mes efforts pour hâter le départ de madite flotte, laquelle fut contrariée

par les vents ou par d'autres embarras, et cependant la ville de Bordeaux fit sa paix avec le roi très chrétien. Répétez maintenant au marquis mes ordres pour que sans plus de délai il attaque la flotte françoise, m'en remettant toutefois à sa prudence et à ses talens militaires pour ne le faire que dans le cas où il le pourroit sans compromettre la réputation de nos armes. Il faut que le prince de Condé et ceux de son parti soient convaincus que l'on a fait tout ce qui étoit humainement possible pour les servir. La princesse de Condé vient d'envoyer ici le baron de Biran, afin d'entretenir des intelligences avec Bordeaux[1].»

Ces précautions recommandées par Philippe IV, ces efforts pour soutenir les confédérations provinciales étaient tardifs et par conséquent sans effet. Lorsqu'une cause est perdue, vainement on cherche à la défendre; tout concourt au contraire à l'abîmer. Dans les questions d'alliance ce n'est pas la force d'un secours qu'il faut apprécier, mais son à-propos. La prise de Bordeaux, la reddition de la Guienne furent les derniers actes de l'autorité royale pour pacifier le royaume; il put encore y avoir des mécontentements, de sourdes agitations, mais il n'y eut plus de révolte armée. La province perdit les débris de sa nationalité politique; les grandes familles étaient dispersées, d'autres avaient fait leur soumission après ce découragement qui accompagne les entreprises échouées. Dès ce moment la Fronde n'eut plus d'éléments, elle appartint au passé; ses principaux chefs étaient hors de France; ses conseillers et ses acolytes dans l'exil. Mazarin une fois rentré dans la plénitude de son pouvoir, l'unité ministérielle se trouvait rétablie. Le conseil songea dès lors à mettre tout en rapport avec l'autorité royale. La puissance ecclésiastique reposait à Paris dans le cardinal de Retz, son archevêque; c'est de lui que dépendaient tous les curés, et par conséquent la prédication de la parole : le cardinal fut renfermé au château de Vincennes; mais la captivité de l'évêque n'enlevait point le caractère indélébile de l'épiscopat, et par conséquent la direction suprême de tout le clergé de Paris. De toutes parts on demandait sa liberté; la famille de Gondi avait de nombreux amis; lui-même exerçait une immense influence sur le chapitre de Notre-Dame

[1] Archives de Simancas. *Ibid.*

et sur les curés, auxquels il adressait des lettres spéciales pour leur dire que ses intérêts étaient indissolublement mêlés à ceux de son chapitre : « Messieurs, écrivait-il aux chanoines de Notre-Dame, l'état où j'ai été jusqu'à cette heure m'ayant obligé de retenir les véritables sentimens des obligations que je vous ai, j'emploie ce présent moment de ma liberté pour vous les expliquer, et puisque ayant eu le bonheur d'être élevé parmi vous, et que ç'a été le premier degré qui m'a fait venir à la dignité de votre archevêque, laquelle vous avez travaillé à me conserver avec tant de générosité, jusques à vous exposer à toutes sortes d'événemens pour l'amour de moi, je veux aussi vivre et mourir avec vous en cette même qualité. » Il ajoutait aux curés : « Messieurs, je n'ai voulu différer plus longtemps de vous rendre les justes ressentimens, et de vous donner les assurances que je passerai inséparablement le reste de mes jours avec un clergé que j'aurai toujours aussi cher que je l'ai expérimenté généreux. Ma translation a été l'ouvrage de votre fermeté, et ma liberté sera celui de vos prières. Je vous en rends toutes les reconnoissances dont je suis capable [1]. »

Il règne dans cette correspondance un ton de ménagement et de douceur qui correspond au besoin qu'éprouve le cardinal de Retz de dominer les curés de Paris, puissance populaire des églises et des halles. On sollicitait Mazarin de rendre à la liberté l'archevêque de Paris : pouvait-on le laisser sans cesse dans le donjon de Vincennes? La famille alors si influente des Noirmoutiers surtout s'intéressait à la liberté du cardinal. « Il n'est pas croyable, monseigneur, que le cardinal de Retz demeure toute sa vie en prison, et, puisqu'il faut qu'il en sorte une fois, je vous avoue que je ne puis voir sans étonnement que Votre Eminence ne veuille pas tirer mérite d'une chose dont la longueur ne peut apporter que de fâcheuses suites. Je le reconnois avec douleur; mais je doute que le temps soit toujours aussi propre à y apporter les remèdes nécessaires. Ceux qui aiment le bien de l'État et qui prévoient le mal qui le menace, ont plus de passion que les autres de chercher les moyens de le prévenir. Vous m'avouerez un jour, monseigneur, que j'ai raison, et je prie Dieu que ce soit bientôt. » Le cardinal de

[1] Mss. de Béthune, vol. cot. 9358, fol. 22, ann. 1653.

Retz avait été le chef du parti politique, et voilà pourquoi une haute opinion de cour s'intéressait à lui si profondément. Mazarin profite de ces sollicitations nombreuses pour accomplir son plan, qui était la démission de M. de Retz de l'archevêché de Paris. Ce n'est pas la personne isolée du cardinal qu'il redoute; un frondeur de plus ou de moins n'était pas à craindre quand il n'y avait plus de Fronde; mais ce qu'il désire c'est que M. de Retz ne soit plus à la tête du clergé de Paris, la grande force populaire de la capitale : enfin cette démission tant désirée fut obtenue. On accorde à M. de Retz, pour récompense de l'archevêché de Paris, cent dix mille livres de rente en sept abbayes : « Aussitôt les bulles de Rome, monseigneur le cardinal de Retz doit partir pour y aller, et cependant M. de La Meilleraye, comme ami commun, s'est chargé de le garder civilement à Nantes, où apparemment il pourra bien être six semaines [1]. »

On accablait ainsi M. de Retz d'abbayes, de revenus considérables; qu'importait après tout! ce qu'on voulait, c'était la démission de l'archevêché de Paris, et par conséquent de l'influence sur le clergé et le peuple de la capitale. Mazarin éteignait cette turbulence qui se liait aux halles et aux princes du sang; on donnerait l'archevêché de Paris à un homme calme, tout entier dans les intérêts de la cour. La police des églises appartenait à l'archevêque; il n'y aurait donc plus ni prédications agitées, ni processions séditieuses; les curés rentraient dans la hiérarchie; tous les ordres de Mazarin seraient exécutés : devait-on s'inquiéter de ce que le cardinal de Retz demeurât riche d'abbayes? Plus il aurait de revenus, plus il serait obéissant; les bénéfices ne dépendaient-ils pas, en définitive, de la cour? C'était ainsi tout à la fois une mesure de force et de transaction; on brisait l'influence politique du cardinal de Retz, et on l'accablait de dons et d'argent. C'était une manière d'en finir avec les frondeurs qui importunaient : on comprime les révolutions aussi bien avec la corruption qu'avec l'énergie.

Après avoir dompté l'autorité importune de l'archevêque de Paris, Mazarin s'occupa de dominer l'Hôtel-de-Ville et le parlement. Sous prétexte qu'il n'y avait plus nécessité d'un service, la garde bourgeoise fut supprimée. On s'était précipité dans tous

[1] Mss. Béthune, vol. cot. 9358, f° 16.

ces jeux de soldat avec ardeur, les compagnies marchandes en étaient bientôt revenues : on montait la garde avec peine ; tant mieux donc si on supprimait la troupe bourgeoise. Les troupes royales firent seules le guet la nuit et le jour, les portes leur furent confiées ; on modifia l'organisation de l'Hôtel-de-Ville ; le prévôt des marchands Lefebvre, si dévoué au roi qu'il avait suivi à Pontoise, prit possession de l'Hôtel en Grève ; des échevins royalistes remplacèrent tous les magistrats que l'autorité populaire avait élus. Les quarteniers n'eurent plus aucun pouvoir : on brisa les chaînes qui préservaient chaque rue de l'entrée des hommes d'armes ; la Bastille, ce grand symbole de l'obéissance et de l'autorité à Paris, fut donnée à un officier de la maison du roi ; les ponts furent sous la surveillance de capitaines pris aux gardes françaises ou suisses. A mesure que l'autorité royale se consolida, l'époque de la Fronde fut considérée comme un sinistre souvenir, et les registres du parlement comme ceux de l'Hôtel-de-Ville furent lacérés par les mains du bourreau. Un vieux parlementaire en a sauvé les débris [1], et une des fortunes de ma mission d'historien a été de recouvrer ces fragments des scènes populaires et municipales de Paris sous la Fronde ; je me suis complu à les reproduire dans leur plus intime expression ; j'ai voulu suivre l'esprit de cette histoire des gentilshommes, de la bourgeoisie et du peuple, s'unissant dans une confédération toute politique et provinciale !

Cette révolution s'accomplissait au profit du roi. Louis XIV régnait depuis onze ans, et pour lui sa mère Anne d'Autriche et le cardinal Mazarin. Selon le Coutumier de France, le sacre devait suivre le règne ; cette consécration de l'autorité et de la prérogative royale donnait une force sainte et morale au front qui portait la couronne. Le prince pouvait être enfant et mineur ; l'Écriture ne rapportait-elle pas qu'Héliacim, le descendant de la race de David, fut gardé et consacré par la famille des pontifes dans le parvis du temple ? Plus le roi était débile, plus il avait besoin de cette auréole chrétienne, force nouvelle pour ses jeunes mains. Toutefois les premières années de Louis XIV avaient été si pleines de guerres civiles et de dés-

1 Ce curieux registre, je le répète, se trouve aux Archives du royaume.

ordres municipaux que la cérémonie du sacre avait été sans cesse renvoyée : Reims et sa vieille cathédrale n'avaient pas d'ailleurs été toujours régulièrement soumises à l'autorité royale; le gouvernement de Champagne était sans cesse traversé par les troupes du prince de Condé ; l'armée frondeuse y avait cherché des cantonnements. Il avait fallu la vaincre avant de faire sacrer la couronne sur le front royal.

Quand la pacification fut accomplie, Mazarin songea au sacre de Louis XIV, alors dans sa seizième année; on pouvait donner à cette cérémonie une grande pompe, celle de la paix et de l'ordre, et du rétablissement de l'autorité royale. Les solennités religieuses ont un profond effet sur l'imagination des peuples; elles créent les souvenirs de respect, et laissent de longues traces d'obéissance; c'est ce qui explique comment on imprima une si grande publicité aux pompes de Reims, car non seulement la *Gazette de France* en recueillit les plus minutieux détails, mais encore des gravures contemporaines reproduisirent toutes les physionomies avec cette perfection qu'avaient atteinte alors la peinture et les portraits sous Philippe de Champagne et Van-Dyck. Le temps n'était plus où la vieille féodalité, avec ses grands vassaux, assistait au sacre; il n'y avait ni ducs d'Aquitaine, ni ducs de Normandie, ni comtes de Toulouse, possesseurs réels de vastes fiefs; tous ces fiers barons égaux de la couronne étaient représentés par des seigneurs sans provinces. Leurs titres n'étaient plus qu'un symbolisme de l'organisation féodale. Le sacre, ainsi réduit aux simples proportions d'une cérémonie de cour, n'avait plus rien de féodal. Il n'y avait plus d'évêques ducs et pairs venant la mitre en tête stipuler les conditions de leur église ; et pourtant comme les peuples s'attachent aux cérémonies publiques, à tout ce qui se passe en face du ciel, dans l'éblouissement des pompes religieuses, le sacre de Louis XIV devint le principe de sa vaste autorité. Dès son retour à Paris le goût du jeune roi pour les fêtes théâtrales commence à se développer : tantôt Louis, bouillant jeune homme, partait à cheval, suivi d'amis et de courtisans allant courre un cerf aux forêts de Fontainebleau ou à Saint-Maur, près Vincennes, qui paraissait un lieu de prédilection pour le roi ; tantôt il assistait aux fêtes que les seigneurs

de la cour, tels que Villeroy, Vivonne, lui donnaient dans leurs hôtels nouvellement bâtis. C'était là que se dansaient les ballets; le roi excellait dans cet art où il déployait toutes ses grâces; on commençait par jouer quelque tragédie du grand Corneille, *le Cid*, qui faisait fureur, ou bien *Ariane et Thésée*, ou quelque bergerie dans la forêt arcadienne, *Actéon curieux et puni*, et le malheureux *Adonis*, tant pleuré par Vénus quand le sanglier furieux eut dispersé ses entrailles palpitantes; et lorsque ces tragiques représentations avaient fait verser bien des larmes, on les suspendait par des intermèdes. Louis XIV y paraissait tout rubanté avec son justaucorps d'or, sa veste d'or, dentelée de points de Hollande, avec tant d'ornements qu'on l'apercevait à peine; son vaste habit était couvert de nœuds et de ganses. Que raconter du ballet royal de *la Nuit*, en quatre parties, dansé par Sa Majesté, le 23 février? Louis XIV y représenta *les Jeux et les Ris*, tandis que Molière y reproduisait *l'Hymen et Comus*. Le roi dansa aussi le ballet de *Psyché en la puissance de l'Amour*, œuvre d'Isaac Benserade; il y parut en Eole et Esprit follet; et dans le ballet de *la Raillerie*, Sa Majesté fit le personnage du Bonheur et de la Bravoure.

Des gravures conservent encore la mémoire de ces grandes fêtes de cour [1], où tant de noms littéraires se mêlent aux plaisirs et aux divertissements de Louis XIV : Molière, Benserade, Philippe Quinault et Lulli! car les chœurs s'unissaient à la danse et formaient un ensemble de divertissements pour une cour jeune et affamée de plaisir. Après une époque agitée, arrive toujours un temps de littérature, de plaisirs bruyants et d'insouciantes distractions. Les esprits qui se sont fatigués dans les émotions de la place publique demandent qu'on les laisse paisibles dans les jouissances sensuelles; les grands cœurs et les intelligences supérieures, qui n'ont pu conquérir la liberté, visent à la gloire; en abdiquant la vie publique, les hommes à ambition se consolent, dans la renommée des lettres, des disgrâces de la politique. Ainsi, quand Octave eut usurpé le pouvoir dans Rome, il y eut l'immense siècle d'Auguste; quand Louis XIV eut fait cesser les troubles de la

1 Il existe une collection de ces gravures des royaux ballets au cabinet des estampes. (Biblioth. royale.)

Fronde, il y eut aussi un puissant siècle littéraire, parce que l'agitation municipale avait réveillé une foule de nobles ambitions, et cette activité de l'esprit, qui ne put créer un système politique, se porta sur la grande littérature et enfanta des chefs-d'œuvre.

Le roi était jeune, brillant, au milieu d'une cour de distractions et de plaisirs; les pieuses idées de dévotion que lui avait inculquées Anne d'Autriche étaient une faible garantie contre les émotions d'amour dans un jeune homme entouré d'enivrements. Les premières galanteries du roi furent très obscures; les chroniques de cour qui en suivent le développement disent que sa première inclination fut pour une bourgeoise. Un jour qu'il se promenait avec le duc de Guise et quelques courtisans sous les frais ombrages des Tuileries, il vit passer une gente fille blonde, à la taille svelte, revêtue d'un de ces costumes demi-espagnol et demi-italien, qui étaient à la mode du temps parmi la bourgeoisie. Le roi la remarqua beaucoup et envoya le duc de Guise la prier de venir sous une allée écartée, car il craignait sa mère et les yeux vigilants du cardinal. La gracieuse demoiselle fit répondre : « Dites au roi que s'il craint sa mère, je crains le monde; qu'il vienne donc dans la grande allée s'il veut me parler. » Était-ce vertu, était-ce coquetterie? était-ce vanité d'avoir le roi parmi ses courtisans? Tant il y a que Louis la fit suivre; elle demeurait rue Froidmanteau; le roi passa plusieurs fois à cheval devant cette maison; il y eut même quelques escalades nocturnes que d'Assoucy célébra dans des vers louangeurs [1], car à cette époque tous les écrivains frondeurs, tels que Chapelle, d'Assoucy, se faisaient pardonner leur vie active et municipale par des vers d'orgie et des louanges de cabaret; on a vu souvent de hauts caractères déçus dans leurs espérances de politique ou d'ambition se précipiter dans la débauche et l'abrutissement par désespoir des grandes choses et ce besoin d'oubli qui suit les désappointements. Ensuite quand il n'y eut plus d'espoir pour la politique, Chapelle, d'Assoucy, Bachaumont se mirent à voyager en province, noyant leur désespoir dans l'orgie et le vin, tandis que le pamphlétaire Scarron se mettait à médire des comé-

[1] D'Assoucy, *Aventures*, tome II, ann. 1657.

diens, ne pouvant plus écrire des pamphlets pour la cause frondeuse. Mademoiselle de La Mothe fut la seconde passion de Louis XIV; c'était une fille d'honneur de la reine qui dansait en perfection. Louis XIV était alors fort timide et langoureux; c'est à lui que Benserade fait allusion, lorsque dans le ballet d'*Alcydianne*, le roi, qui représente Éole, se plaint de la difficulté de tenir un soupir en prison[1]. Ce commerce d'amour avec mademoiselle de La Mothe fut découvert; la jeune fille fut obligée de se retirer aux filles de Sainte-Marie de Chaillot; le roi lui avait donné vingt mille écus pour sa dot. La passion charnelle du roi, à travers ses amours, s'attacha à madame de Beauvais, femme de chambre d'Anne d'Autriche; madame de Beauvais, laide, borgne, n'avait d'autre attrait que les facilités d'une vie commune sous le même toit. La beauté du visage ne fut jamais distinguée par Louis XIV. Le sentiment le plus profond que le roi ait conçu à cette époque fut pour Marie Mancini, la moins gracieuse des nièces du cardinal Mazarin, grosse et petite dans sa taille; les Mazarinades l'appelaient une bonne marchande des halles; elle avait infiniment d'esprit, une causerie vive, abandonnée. Le roi devint si familier avec elle qu'ils échangeaient un doux tutoiement comme de frère à sœur, d'amant à maîtresse, et pourtant ils n'étaient rien encore.

Louis XIV, tout distrait des plaisirs, ne s'occupait pas d'affaires; il avait déployé partout un brillant courage personnel; enfant, il jouait avec les siéges, le goût de la guerre était en lui. Le cardinal Mazarin, rentré dans la plénitude de son pouvoir, restait chef absolu du conseil; les esprits étaient fort changés à son égard; l'échevinage l'avait invité à un banquet à l'Hôtel-de-Ville; il y assista avec le roi. Il s'y montra très galant envers les dames, leur distribuant des massepains et confitures, souriant à toutes les femmes de bourgeois, engageant tout le monde à danser; puis Son Éminence se montra au balcon, et tandis que le peuple admirait sa belle prestance, sa calotte rouge, il fit jeter en abondance des sous marqués, des livres tournois, ce qui souleva de grands applaudissements parmi le peuple, et Son Éminence fut saluée de

[1] Œuvres de Benserade, tom. II.

nombreux *vivats* jusqu'à son carrosse[1]. Le conseil se composait, indépendamment de Mazarin, du chancelier Séguier, de quatre secrétaires d'État, Letellier, Brienne, La Vrillière et Duplessis-Guénégaud; enfin d'un surintendant des finances qui ne portait pas le titre de secrétaire d'État, parce qu'on le considérait comme l'exécuteur des ordres du conseil, l'homme à ressources, plutôt encore que le conseiller de la couronne. Le chancelier Séguier, confident de Mazarin, n'avait aucune importance. Brienne tenait les dépêches, ou, pour mieux dire, était le secrétaire du cardinal Mazarin, qui s'en réservait la direction suprême. La Vrillière demeurait secrétaire d'État d'intérieur, chargé de la correspondance avec les intendants, de la police des provinces, dont il rendait compte au cardinal. Duplessis-Guénégaud avait rendu d'utiles services à la pacification des troubles de la Fronde : parlementaire fort dévoué à Mazarin, c'était d'accord avec lui qu'il avait préparé tous les événements de Pontoise, lesquels avaient abouti à la restauration. Mais l'homme de confiance absolue du cardinal était Letellier; rien ne se faisait que par lui : homme de fermeté et de conscience, esprit dévoué à cette unité politique qui fut la pensée et le secret transmis par Richelieu à Mazarin, et de celui-ci à Louis XIV; cette ténacité de pensées fit la fortune de Letellier et l'éleva plus tard au poste de chancelier de France. A côté de ce caractère de fer, Mazarin avait placé comme contraste Fouquet, homme à ressources, à expédients, tels qu'il les fallait à cette époque pour l'administration des finances. Il n'y avait alors aucun système bien régulier d'impôt; l'homme à expédient subit, à spéculation hardie, était le meilleur ministre pour ce département.

L'administration de la France avait peu varié depuis Richelieu; tous les ministres travaillaient directement avec Mazarin, et rarement avec le roi; ils rendaient compte au cardinal de tout ce qu'il y avait d'important dans leurs diverses attributions, et le chef du conseil donnait des ordres en conséquence, écrivait en marge une approbation ou une désapprobation de

[1] Tous les détails de cette ovation municipale sont minutieusement rapportés dans le registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII, aux Archives du royaume.

leurs mesures. On peut se faire une idée de ce mode de travail par une dépêche originale de Fouquet sur les affaires de son département; elle est adressée au cardinal sur grande marge; à côté, et de la main du premier ministre, se trouvent annotées les réponses que Mazarin fait à chacune de ces questions : « Mon frère m'a dit, écrit le surintendant Fouquet, que Votre Éminence avoit agréable que je lui écrivisse de cette manière, de sorte qu'à l'avenir je serai fort exact, et lui rendrai compte plus librement de toutes les choses qui viendront à ma connoissance [1]. » Cette dépêche et les réponses en marge, écrites de la main du cardinal, donnent une juste idée des rapports que Mazarin entretenait avec les ministres à départements; l'impulsion venait de sa volonté, chaque ministre ne s'occupait que de l'exécuter, et cela donnait à toutes ses mesures un caractère de fermeté et d'unité. L'administration régulière se résumait dans l'ordinaire de la guerre, la plus forte dépense de la monarchie, toujours en état de conquête ou de défense. La noblesse, perpétuellement aux frontières, servait en se ruinant. Les gentilshommes ne coûtaient rien, il n'y avait que l'entretien des troupes qui fût à la charge de la couronne; s'il s'agissait des troupes étrangères, leur solde était fixée par des traités. Les régiments de provinces étaient payés d'après une convention avec leurs colonels, qui se faisaient fort de conduire à la revue tant d'hommes et tant de chevaux, moyennant un prix stipulé. Les troupes, excepté les armes spéciales, n'avaient pas encore d'uniformes réguliers, on les connaissait au hausse-col et au baudrier; chaque régiment était à la solde de la province dont il portait le nom.

L'administration intérieure s'organisait par des intendants, lesquels dépendaient tout à la fois du surintendant général et du parlement, car ils avaient la police, les finances, l'inspection des receveurs aux aides. Le système des impôts consistait dans les dons volontaires faits par les pays d'Etat et dans les

[1] Bibliothèque royale, cabinet de Gagnières, cot. n° 2798. RÉPONSES DE MAZARIN. « Je suis bien aise que vous trouviez votre satisfaction dans cette manière d'écrire; seulement je vous dirai que le roi demeurant en quartiers, il y a plus de sûreté d'envoyer les lettres par l'ordinaire de Sédan, qui part deux fois la semaine, que par le courrier exprès. »

aides et tailles ; la capitation, qui fut un emprunt aux idées orientales, ne vint que plus tard. La taille prise sur les feux à raison de leur nombre devait être spécialement appliquée à l'entretien des hommes de guerre. Or, savez-vous pourquoi les gentilshommes possédant fiefs en étaient dispensés? c'est qu'ils devaient par eux-mêmes, et à cause de leurs possessions de fiefs, le service personnel et celui de leurs vassaux ; nul ne devait deux services pour le même objet. Ainsi ce n'étaient plus terres privilégiées, comme on a dit depuis, que celles des gentilshommes ; voici la seule différence qui existait entre le fief et la terre d'un noble : c'est que le bourgeois, mou et pacifique, se faisait remplacer en payant la taille, tandis que le noble allait mourir à cheval, l'épée au poing, pour la défense de la couronne. Si c'était un privilége, il était glorieux !

Depuis Richelieu, la surintendance de la marine appartenait au premier ministre ; l'art de la navigation avait besoin d'être spécialement protégé, et les grandes armées de mer décidaient les destinées des nations. L'Angleterre, la Hollande avaient d'immenses flottes : qui ne se souvient des merveilleuses *armadas* submergées sous les vastes eaux de la Manche? La France avait une étendue de côtes formidables, depuis Dunkerque jusqu'à Bayonne, depuis Perpignan jusqu'à Monaco. Brave pépinière de marins que cette Bretagne avec ses ports et havres difficiles! le Breton, intrépide matelot, corsaire hardi, pillait et écumait la mer comme le Barbaresque ; le Normand était un peu lourd dans ses manœuvres, meilleur marin de rivière que de mer. Le Provençal était bavard dans ses gasconnades et ses récits merveilleux de captivité en Barbarie ou de voyage dans l'Égypte et l'Inde ; mais que pouvait-on comparer à ces braves officiers de mer, les Forbin, les Brézé, les de Grasse, les Barras ou Barraux, souches aussi vieilles que les rochers de la Provence, du Languedoc ou de la Guienne?

Les grandes fondations publiques, les embellissements dépendaient du premier ministre ; c'est sous l'administration de Mazarin que furent posées les premières pierres des deux grandes églises de Saint-Sulpice[1] et de Saint-Roch, monu-

[1] On jeta les premiers fondements de cette église en 1653, sur les des-

ments d'architecture mélangée, beaux sans doute par leur étendue, mais qui ne disent rien à la croyance ; assemblage informe des basiliques de Rome et des temples d'antiquités païennes. L'architecture au moyen âge avait son type ; tous ses monuments se rattachent à une idée, à un sentiment moral ; mais ces monceaux de pierres où se mêlent la coupole, la tour, l'ogive, les vitraux et les tentures des Gobelins, ne sont plus qu'une bizarre réunion de toutes les époques : ils sont muets pour l'âme et pour le sentiment religieux.

CHAPITRE XII.

NÉGOCIATIONS DIPLOMATIQUES JUSQU'AUX CONFÉRENCES DE LA BIDASSOA.

La république d'Angleterre. — Cromwell. — Négociations de Mazarin avec le protecteur. — Traité d'alliance. — La république de Hollande. — Négociations avec les Etats. — Suède. — Abdication de Christine. — Empire. — Election. — Ambassade de Grammont. — Ligue et fédération avec les princes de l'Empire. — Italie et Naples. — Etat des rapports avec l'Espagne. — Opération militaire de Turenne et Condé. — Rapprochement de l'Espagne et de la France. — Conférence de la Bidassoa.

1654 — 1658.

L'ère la plus haute, la plus féconde en relations diplomatiques embrasse le XVIe et le XVIIe siècles. La découverte de l'Amérique, la prédication de la Réforme amenèrent dans les négociations une activité prodigieuse : il y eut des partages, des traités, des conquêtes, des droits domaniaux échus et agrandis par transmission successoriale ou testamentaire. Il se forma une école d'hommes éminents qui agirent dans une sphère d'études spécialement consacrées aux négociations de peuples à peuples, de cabinets à cabinets. La mission de la diplomatie consiste surtout à accepter les grandes révolutions

sins du célèbre Levan. La première pierre fut posée par la reine Anne d'Autriche, le 20 février 1655.

quand elles sont inévitables, pour les ployer avec le moins de perturbation possible à l'ordre des faits existants. Le XVIIe siècle est plein de congrès, de correspondances d'agents supérieurs appartenant aux légations. J'ai déployé dans un autre travail la longue galerie des hommes diplomatiques du XVIe siècle ; la galerie du XVIIe est non moins brillante : quelle habileté que celle de Torcy, Lionne, Créqui, d'Avaux, Seignelai, d'Estrade, tous ministres plénipotentiaires, aux transactions de Munster, de Westphalie, et plus tard, aux Pyrénées, à Nimègue, Ratisbonne et Riswick ! Dans l'histoire moderne, les événements politiques apparaissent avec une sorte d'unité ; les cabinets luttent plus spécialement contre un fait qui les occupe et les domine, un vaste empire qui s'élève, une révolution qui éclate ; mais au XVIIe siècle les faits politiques étaient innombrables, les grandes affaires se multipliaient ; la diplomatie était une vaste science, une sorte d'arbitrage permanent entre des intérêts toujours prêts à courir aux armes.

L'Angleterre voyait sa révolution se développer ; c'était au milieu des troubles les plus actifs de la Fronde que la tête de Charles Ier était tombée à Whitehall ; la république d'Angleterre avait été déclarée, les communes s'étaient constituées en convention permanente ; il y avait lutte entre le parti militaire, les presbytériens et le protectorat de Cromwell. La force et l'unité l'emportèrent ; Cromwell put briser les communes et inscrire sur le frontispice de Whitehall cette sentence de la victoire moqueuse : *Chambre à louer*. L'Angleterre, sous le pouvoir du protecteur, reprend sa puissance au dehors ; l'acte de navigation agrandit son commerce, les subsides multiplièrent ses flottes, l'Irlande et l'Écosse furent domptées. Charles Stuart cacha sa tête sous la feuillée des grands arbres, il se revêtit des habits de femme, noircit ses cheveux et ses cils, durcit ses blanches mains ; enfin le jeune homme, comme le nommait Cromwell, arriva tout déguisé en France pour y solliciter un asile [1].

Des liens intimes unissaient la royale famille des Bourbons avec la dynastie des Stuarts ; Henriette, fille de Henri IV, était veuve de Charles Ier ; fuyant les périls qui la menaçaient en

[1] Les dépêches sur les affaires d'Angleterre se trouvent aux Mss. Dupuy, n° 775-785.

Angleterre, Henriette, femme forte, avait bravé ces orageuses mers dont parle Bossuet; la reine Anne d'Autriche lui donna le palais du Louvre pour résidence. Henriette, témoin de tous les troubles de la Fronde, n'avait quitté que quelques instants Paris. Au milieu des tourmentes de la guerre civile, Henriette avait été réduite à ce point de grelotter de froid faute de bois dans les hautes cheminées du Louvre, et de manquer de pain dans la demeure royale. Le duc d'Orléans l'avait délaissée pour M. le conseiller Broussel ou pour les femmes de bourgeois de l'Hôtel-de-Ville.

Lors de la restauration de Louis XIV, on pouvait croire que Mazarin prêterait aide à la royale famille d'Angleterre; mais alors les idées morales de dynastie étaient subordonnées aux intérêts matériels des souverainetés entre elles; on avait été tant agité à Paris, les principes de monarchie avaient éprouvé sous la Fronde tant d'échecs, que le ministre, tout satisfait encore d'avoir obtenu la pleine possession du pouvoir, craignait d'engager une guerre de restauration de principes, au moment surtout où se montrait la rivalité de la maison d'Espagne et les mécontentements de l'Allemagne. Mazarin, d'ailleurs, n'était pas un de ces hommes à principes austères qui tirent d'un fait des conséquences d'une moralité absolue; il avait besoin de l'alliance anglaise pour ses desseins; peu lui importait quel fût le pouvoir qui dominerait, pourvu que ce pouvoir le secondât dans le but qu'il se proposait. A peine la restauration de Louis XIV était-elle accomplie qu'un ambassadeur spécial fut envoyé par le roi de France vers le parlement de la république d'Angleterre. Cet envoyé fut M. de Neuville, agent actif, déjà député en Hollande : ses instructions n'expriment aucun intérêt pour la dynastie tombée, aucune plainte sur le régicide commis à Whitehall. La harangue prononcée par M. de Neuville au parlement est plus indifférente encore; c'est le développement du principe que les faits accomplis doivent être réputés comme le droit même : « Messieurs, dit M. de Neuville au parlement, le roi de France, mon maître, ayant jugé à propos, pour le bien de son service, de m'envoyer vers le parlement de la république d'Angleterre, m'a commandé de le saluer de sa part et de l'assurer de son amitié sur

la confiance qu'il a d'y trouver une mutuelle correspondance à ses bonnes intentions. L'union qui doit être entre les Etats voisins ne se règle pas suivant la forme de leurs gouvernements; c'est pourquoi, encore qu'il ait plu à Dieu par sa providence de changer celle qui étoit ci-devant établie dans ce pays, il ne laisse pas d'y avoir une nécessité de commerce et intelligence entre la France et l'Angleterre. Ce royaume a pu changer de face, et de monarchie devenir république, mais la situation des lieux ne se change point. Les peuples demeurent toujours voisins et intéressés l'un avec l'autre par le commerce. » Non seulement, M. de Neuville adoptait les faits accomplis, mais encore il défendait la France de toute tentative de restauration : « Sa Majesté, continuait l'ambassadeur, vous a déjà donné des marques de son entière soumission au changement qu'il plaît à Dieu d'introduire dans ce royaume, lorsqu'au plus florissant état de ses affaires, après cette célèbre bataille de Rethel, elle vous envoya des démonstrations de son amitié. Je puis maintenant vous confirmer ces mêmes sentiments, après qu'elle a éteint le feu qui menaçoit son royaume d'une ruine entière, qu'elle a chassé jusque sur les terres de ses ennemis ceux qui l'avoient allumé, et que la seule ville qui le nourrissoit par sa révolte, ne respire plus que par sa clémence[1].» Le discours de Neuville, sorte de lettre de créance de l'ambassadeur auprès du parlement, est ainsi l'expression égoïste de la doctrine la plus large des faits accomplis. Les temps modernes même, dans leurs principes si faciles, ne présentent pas un exemple de cet empressement extrême à adopter une révolution qui, dans l'espace de trois années, avait vu tout à la fois la chute d'une dynastie, la mort d'un roi, la république et le protectorat; partout on voit ces révolutions suivies de guerres acharnées, de longues luttes, de discussions sanglantes. La révolution d'Angleterre sous Cromwell est immédiatement reconnue de Mazarin; il ne heurte pas les faits accomplis, il les admet sans discussions ni préliminaires. Plus tard un traité d'alliance unit la jeune monarchie de Louis XIV avec le protectorat du vieux Noll.

En ce temps l'Angleterre était en lutte avec la Hollande; ces

[1] Mss. Dupuy, vol. 785.

deux républiques naissantes se combattaient par des motifs d'intérêts commerciaux, religieux et politiques; les presbytériens, dont Cromwell était l'expression, s'agitaient contre le protectorat du prince d'Orange; ils voulaient la république dure et puritaine de Jean de Witt. La situation de la Hollande se trouvait parfaitement assurée au dehors; l'Espagne elle-même avait reconnu cette république formée de ses anciennes provinces; l'esprit aventureux des Hollandais s'était montré sur toutes les mers; de grandes découvertes avaient enrichi leurs spéculations, les deux Indes leur ouvraient leurs richesses. Chaque année des navires aux vastes flancs parcouraient les côtes de Coromandel, de Java, du Japon même; ils en rapportaient des lingots d'or, des dents d'éléphant, des poudres d'ivoire, des perles pêchées aux côtes de l'Inde, précieuses richesses qui faisaient du peuple hollandais une des puissantes nations du continent. La jalousie de la marine anglaise contre les Hollandais prend sous Cromwell une attitude formidable; c'est l'époque des gigantesques rencontres navales de Tromp et de Black. Dans l'espace d'une année il y eut trois batailles navales à l'embouchure de la Tamise ou du Texel, et dans ces batailles, cent navires de haut bord, à trois ponts, aux sabords épais, de 74 à 100 canons, combattirent de part et d'autre avec un terrible et glorieux acharnement. Tromp périt sur un vaisseau au pied du mât comme Nelson à une autre époque, et ces batailles racontées dans la *Gazette de France*, jetaient une noble émulation dans la marine française qui couvrait nos propres côtes. Cette lutte entre la Hollande et l'Angleterre eut sa fin, préparée par l'intervention de la Suède et du Danemarck.

Le souci de Mazarin à cette époque est de conclure une alliance avec l'Angleterre sous Cromwell; l'ambassade de Neuville ne fut qu'un prétexte pour traiter d'intérêts plus vastes et d'union plus intime. Le traité entre Louis XIV enfant et Cromwell stipule les droits et les devoirs de l'alliance, et les deux puissances doivent même se fournir des subsides.

Une femme, la jeune fille de Gustave-Adolphe, n'était rien moins qu'étrangère à ces actives transactions; Christine s'était montrée passionnée pour les sciences, pour ces principes de philosophie que Descartes avait développés dans ses grands

travaux d'analyse et d'examen. L'époque visait à l'extraordinaire; les soins du trône, la lutte perpétuelle contre les États, les désenchantements et l'amour, qui remuent si profondément les entrailles, tout cela avait jeté Christine dans une mélancolie inquiète. La reine avait déterminé la paix entre la Hollande et l'Angleterre; elle croyait cette paix nécessaire à la force des puissances intermédiaires, aux nations neutres du nord de l'Europe. Sa correspondance est tout entière dirigée dans ce dessein; la voilà tout à coup abdiquant la couronne en faveur de son cousin Charles-Adolphe; elle apparait dans l'assemblée des Etats vêtue en Didon triste et larmoyante, représentation symbolique peut-être des tourments secrets qu'elle éprouvait; puis elle quitte la Suède, et pénétrée des principes d'unité de l'école cartésienne, elle se détermine à embrasser le catholicisme, et, reine voyageuse, elle vint ensuite à Paris, où elle fut accueillie avec l'enthousiasme qui se rattachait alors aux actions merveilleuses. Christine, bien connue de la bonne bourgeoisie de Paris, avait écrit au parlement au milieu des troubles de la Fronde en offrant sa médiation; elle appartenait à cette école pacifique qui avait pris en haine les débats, les guerres de violence pour tout soumettre à des transactions. Mazarin fit de grands honneurs à la reine de Suède, parce qu'il savait l'influence que cette reine exerçait sur le mouvement politique en Europe. La science était une force à cette époque d'université, de parlement et de dissertations; royauté plus puissante peut-être pour Christine que la couronne qu'elle avait abdiquée.

L'empereur Ferdinand III n'était plus; les constitutions de l'Empire faisaient dépendre la couronne d'une élection, objet d'une grande jalousie. La France avait fait plus d'une tentative pour placer, d'abord dans la maison de Valois, puis dans celle de Bourbon, la dignité de Charlemagne; Henri IV surtout avait voulu par ce grand résultat prendre sa revanche des intrigues de l'Espagne au temps de la Ligue. La maison d'Autriche était espagnole d'intérêts et d'origine : pourquoi ne pas lui arracher le privilége presque constant de l'élection à l'Empire? si on ne pouvait faire passer cette dignité dans la maison de Bourbon, on devait s'efforcer d'en revêtir

un électeur de Bavière, ce qui ne pourrait nuire aux intérêts de la France. Le plan de Mazarin sur ce point différait peu des idées que Henri IV avait transmises au cardinal de Richelieu : « Il faut, disent les instructions de Mazarin au maréchal de Grammont et à M. de Lionne, chargés de représenter la France à la diète électorale ; il faut éloigner à tout prix l'élection d'un prince de la maison d'Autriche, et l'on atteindroit parfaitement le but si l'on pouvoit décider les électeurs à élire Sa Majesté le roi de France, et en seconde ligne le roi de Bavière, ou tout autre prince dévoué aux intérêts françois[1]. » Le premier point de ces instructions ne pouvait être rempli ; c'était une illusion de la France que l'élection spontanée d'un prince de sa maison royale à l'Empire : la nation allemande avec son type formait une nationalité étroite ; quelques électeurs pouvaient bien chercher appui à l'étranger pour soutenir leurs priviléges, mais la confédération des intérêts germaniques était inhérente à la nationalité ; on devait élire un empereur parmi les membres de la confédération même. La négociation de M. de Lionne et du maréchal de Grammont fut très active ; tous deux marchèrent à la réalisation d'un pacte fédératif qui fut constitué plutôt contre les prérogatives impériales qu'en faveur de cette dignité. La maison d'Autriche l'emporta quant à l'élection, mais le nouvel empereur fut obligé, par les articles de la capitulation, à ne porter la guerre de son propre chef ni en dehors ni en dedans de l'Empire ; il jura de maintenir la paix universelle et chrétienne par une capitulation qui atténuait l'influence de l'empereur dans les négociations générales ; la maison d'Autriche ne pouvait plus seconder l'Espagnol en Italie, dans la Franche-Comté, même dans le duché de Bourgogne ; on ne pouvait plus faire la guerre en commun contre la France. M. de Lionne et le maréchal de Grammont ne se bornèrent point là ; de retour à Mayence, ils cherchèrent à cimenter une grande ligue, une pacifique confédération, dans le dessein de maintenir l'Empire en un état de paix qui ne pût permettre désormais les entreprises belliqueuses au profit de l'Espagne. Ce fut dans une petite ville entre Francfort et Mayence, du nom de Hœchst, que se tint ce congrès. Les

[1] Instruction de Mazarin à M. de Lionne, mss. Colbert.

négociateurs les plus célèbres de l'Allemagne, le comte de Furstemberg, le baron Bonnebourg y assistèrent au nom de la confédération ; on y convint d'une garantie générale et mutuelle de l'état de paix ; on arrêta le principe d'une prise d'armes contre toute puissance qui voudrait le troubler. Enfin, comme clause définitive, « le roi très-chrétien et les princes confédérés se promettent réciproquement que si, au sujet ou sous le prétexte de cette correspondance définitive pour la paix en Allemagne, aucun d'eux ou tous ensemble étoient offensés ou traités en ennemis de qui que ce puisse être, soit au dedans ou au dehors de l'empire ; alors ils s'assisteront l'un l'autre de toutes leurs forces et pouvoirs, comme la nécessité le requerra, feront marcher leurs armées et les joindront pour la défense de leur allié qui sera en peine. » Cette ligue entre les Etats allemands et la France est le modèle sur lequel ont été rédigées toutes les confédérations postérieures. On peut dire qu'il y a eu lutte perpétuellement engagée entre l'influence française et la maison d'Autriche pour la couronne impériale, lutte qui s'est produite avec des circonstances diverses et des accidents variés, mais qui n'en a pas moins été au fond la même dans les résultats.

Ces grandes négociations ne s'appliquaient point à l'Italie, auxiliaire plutôt que partie principale dans la lutte ; aucune maison princière, aucune cité n'avait là assez d'importance pour peser d'un poids prédominant dans la balance des intérêts européens. Gênes, la république marchande, était occupée de courses contre les Barbaresques ; le pavillon des Dandolo, des Brignol, parcourait les mers lévantines, s'attaquant aux corsaires, comme les braves chevaliers de Malte défendaient Rhodes contre les forces ottomanes. Les Génois faisaient une croisade au nom de l'esprit commercial, et les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem en vertu de l'esprit chevaleresque et de la foi religieuse ; les Génois s'étaient faits prêteurs à usure pour toutes les souverainetés : si un prince avait quelques bons joyaux à engager, quelque escarboucle, quelque diamant des ancêtres, il trouvait bientôt à Gênes une banque qui lui fournissait des millions sur le pommeau d'une épée ou sur la couronne d'un sceptre. L'esprit des Génois était actif, leur cou-

rage aventureux; dans ces palais qui se déploient en espalier de marbre et de porphyre sur cette belle rade de la Spezzia, vivait une noblesse splendide et populaire tout à la fois, vieux doyens des métiers aux bonnets de laine qui conservaient les mœurs de leur origine première, même dans le faste patricien. A Venise également cette même richesse se montrait, mais la république perdait de sa force en oubliant les éléments sur lesquels cette force reposait. Ce qui compromit la république de Venise, c'est qu'elle voulut se faire puissance de terre-ferme, dominatrice d'un continent. Venise ne devait avoir que des colonies; renfermée dans ses lagunes, elle ne devait point prétendre à ces vastes possessions de Dalmatie, d'Illyrie, d'Esclavonie, qui l'exposaient au voisinage armé de l'empire ottoman, de la Hongrie et de l'Autriche. Qui peut arrêter la marche des temps, les changements qui s'opèrent dans les besoins sans cesse renouvelés de l'industrie et du commerce! Quand Venise était si brillante, c'est qu'il ne s'élevait autour d'elle aucune rivalité; les Espagnols et les Portugais n'avaient point découvert de terres inconnues, cette Amérique qui absorbait par ses produits nouveaux toute l'importance de l'Égypte et de la Syrie. Le vieux Monde s'affaiblissait par le nouveau; au nord l'Angleterre et la Hollande avaient des places commerciales bien autrement importantes que celles de Gênes et de Venise; que devenaient les galères aux frêles rames et le Bucentaure lui-même, vieux débris de l'art maritime au temps des croisades, quand il fallait débarquer saint Louis sur le sable de Damiette ou les croisés à Constantinople? Que devenaient ces coquilles de mer en présence des formidables flottes de Tromp et de Black? Venise et Gênes avaient fait leur temps de grandeur commerciale, comme tant de cités avaient fait leur temps d'importance et de liberté municipale.

A Naples, l'Espagne avait reconquis son ascendant, depuis que les efforts du duc de Guise avaient échoué devant la fermeté du vice-roi; on avait fait quelques tentatives encore parmi le peuple, mais toutes jusqu'alors avaient échoué. Il n'y avait pas assez de courage dans ce peuple de lazzaroni; les montagnards s'organisaient en résistance, mais tout dévoués à leurs seigneurs territoriaux, ils ne remuaient qu'aux ordres de ces

chefs féodaux dont la majorité était redevenue favorable à l'Espagne : les seigneurs de Tarente, d'Otrante, de Salerne, de Policastre, ressemblaient à ces grands possesseurs de terre dans la Sicile qui régnaient là plus que le roi ; le gouvernement espagnol leur convenait assez, car ils n'obéissaient que selon leurs caprices, ils vivaient sans payer tribut. Il n'y avait donc, à proprement parler, que la population des grandes villes, Naples, Reggio ou Gaëte, qui fussent un peu impatientes du joug espagnol, et ces molles populations n'étaient pas dans le cas de résister à la discipline des régiments; Naples ne pouvait secouer ce joug qu'en invoquant l'appui de la France [1].

Les deux grandes rivales, la France et l'Espagne, sentaient le besoin de la paix, et néanmoins la guerre continuait violente. Les premières campagnes de la minorité de Louis XIV peuvent être considérées comme l'origine des grandes écoles militaires ; les opérations stratégiques de Turenne, de Condé, sont encore l'objet d'études profondes pour tous ceux qui se livrent à l'art des batailles, car la guerre ne devint une science qu'à partir de cette époque. Au moyen âge il y avait des armées, une brave noblesse paraissait aux champs bardés de fer ; à ses côtés se groupaient les archers des communes légèrement armés, habiles au jeu de l'arbalète, et plus tard de l'arquebuse ; on se prenait corps à corps, troupes par troupes ; on renouvelait les prodigieux exploits de Renaud de Montauban, de Roland ou de Bernard de Carpio. La seule tactique consistait dans la lutte des forces individuelles, dans le choc des masses, dans le croisement des piques ou des lances. L'art militaire fit peu de progrès, même sous Henri IV ; ce règne fut la lutte de la tactique de l'Espagnol contre la fougue chevaleresque de ces escadrons du Béarnais, chevalerie montagnarde, caracolant à droite et à gauche sur les flancs de ces camps hérissés de canons et de couleuvrines. Les opérations de siéges, les développements de la science d'artilleurs, de canonniers et bombardiers grandissent sous Louis XIII ; mais ce qu'on appelle la bataille rangée, la campagne sérieuse et réfléchie, la stratégie, en un mot, ne commence en France à être appliquée avec quelque suite que sous Condé et Turenne. Condé, jeune

[1] Dépêches de Philippe IV, Archiv. de Simancas, cot. A 19.

homme surtout, tenait de la race gasconne, l'impétuosité de courage, ce besoin de s'exposer toujours à la tête de ses soldats à la face de l'ennemi ; il avait un haut coup d'œil du champ de bataille, les combinaisons lui arrivaient à la minute par une improvisation glorieuse, au milieu des balles et des boulets. Turenne était sérieux et réfléchi ; tout chez lui était produit d'une combinaison ; il avait donc sur son adversaire la supériorité d'un plan longtemps médité, d'une résolution militaire dont il avait calculé tous les accidents. Condé prenait sa revanche dans les coups de main ; il apparaissait avec l'élite de son armée, sur un point ou sur un autre à l'improviste, il faisait ainsi pencher la balance dans un moment décisif. La force d'un général ne consiste pas précisément dans de nombreux bataillons, mais dans la masse supérieure que l'on porte sur un point de la bataille et qui en décide les destinées ; on peut être très faible avec une armée très considérable, quand cette armée est éparpillée ; on peut être très fort au contraire avec une petite armée, lorsqu'on la porte tout entière sur un point par des manœuvres rapides en prenant en détail son ennemi. Les longues guerres du siècle de Louis XIII avaient préparé de grandes armées ; les troupes étaient bonnes, habituées aux batailles ; tous les corps des gentilshommes avaient une bravoure à l'épreuve. A chaque numéro la *Gazette de France* rapportait qu'un Chaulnes, un Duras, un Crussol, un La Rochefoucauld avaient eu une mousquetade à travers le corps, une balafre sur leur large front. A côté de ces gentilshommes se rangeaient les régiments provinciaux, tous levés à la convocation de leurs colonels ; quelques-uns se devaient à la milice, selon la coutume des communes, d'autres s'enrôlaient volontairement moyennant une prime. Par un beau jour de dimanche, quand il y avait foire et fêtes, un vieux sergent paraissait, moustaches crochues, véritable va-de-bon-cœur des régiments de Champagne ou de Normandie ; il s'installait là dans un cabaret à l'enseigne de l'Oie pendante ou de la Chopine, puis il invitait tous les jeunes gens des villages à écouter les merveilles des camps, le bel argent qu'on y gagnait, « et comme il était facile aux soudards de caresser jolies filles, de défoncer les bonnes tonnes de vin, et de braver l'en-

nemi pour le service du roi ; » et quand les libations devenaient abondantes, quand les yeux des jeunes gens s'animaient au récit des plaisirs et de la gloire, le sergent l'enrôlait et l'emmenait pour servir à l'armée de Sa Majesté. C'étaient presque tous des hommes robustes, habitués aux lourds travaux de l'agriculture, tirant bien à l'arbalète et à l'arquebuse : car les fêtes, foires ou dimanches, dans quel village ne tirait-on pas au blanc, ou bien au pigeon, pauvre oiseau qui s'envolait à demi-mort, effleuré par de grands coups de carabine ? Il y avait aussi des régiments étrangers, et ceux-là devenaient nombreux à mesure que la guerre civile prenait une activité plus grande.

C'est avec ces forces respectives que devaient manœuvrer Condé et Turenne. Le prince de Condé, après un court séjour en Champagne et en Lorraine, s'était porté sur les frontières de la Flandre, décidé à faire ses conditions avec l'armée espagnole sous l'archiduc et le comte de Fuensaldagne, généralissime des troupes de Philippe IV. Le chef de la branche cadette des Bourbons était profondément ulcéré, sa tête tout ardente ne rêvait plus seulement la chute du cardinal, il allait plus loin dans ses vœux. A cette époque la haine se manifestait profonde entre Louis XIV et le prince de Condé ; tandis que le parlement prononçait arrêt de mort contre le prince de Condé, celui-ci faisait pacte et convention avec le roi d'Espagne d'élever sur les ruines de la branche aînée le trône féodal des cadets, avec ce système d'États de provinces, tel qu'il existait avant Richelieu. Dès que Condé fut accueilli dans l'armée espagnole, le commandement lui en fut déféré ; le comte de Fuensaldagne conserva la direction matérielle des forces ; le prince de Condé prit la place de l'archiduc. Toutefois ce qui explique le peu de succès de Condé dans ses mouvements stratégiques de la Flandre, et l'incontestable supériorité de Turenne, c'est que Condé avait sous ses ordres des troupes espagnoles tout à fait en opposition de tactique et d'esprit avec les principes de son école. Ainsi l'armée espagnole, lente, précautionneuse, marchant couverte de ses chariots, suivie de ses bagages, ne se mouvait qu'avec une extrême difficulté ; or, Condé était un général de coup de main, de vigoureuses et su-

bites attaques. Les succès qu'obtint le prince de Condé dans cette campagne doivent être surtout attribués aux escadrons de gentilshommes français qui l'avaient suivi dans son exil : plus d'une fois, tandis que le comte de Fuensaldagne opérait sa retraite, pressé par une savante manœuvre de Turenne, M. le Prince se précipitait à la tête de sa cavalerie sur un point de la bataille ; il faisait une trouée et dégageait habilement l'arrière-garde espagnole. Ainsi donc, quand on a esquissé le parallèle de Turenne et de Condé, on n'a pas assez vu cette différence de situation.

La campagne commença sur la Meuse. Le roi venait d'être sacré à Reims ; en quittant les ornements de la royauté, le jeune monarque se rendit à Sedan avec le colonel Fabert, et l'armée française se porta à Stenay ; il y eut une petite guerre de siéges, d'escarmouches dans l'Alsace et dans la Lorraine ; les coups devaient se donner à Arras. Les Espagnols avaient entamé toute la frontière ; ils tenaient la ligne d'Arras, Amiens, Laon, Bar, Chaumont, jusqu'à Béfort ; on échangea force estocades avec des succès variés ; Louis XIV se montra avec le courage héréditaire de sa race dans toutes ces mêlées. Aux siéges il paraissait à la tranchée ; aux combats, il se plaçait à côté des maréchaux, et ne leur cédait le pas. Bussy-Rabutin a sans doute été un peu loin dans ses comparaisons de Louis XIV et du dieu Mars, mais il est incontestable que dans sa jeunesse surtout Louis XIV mit plus d'une fois l'épée à la main, et se précipita dans les tranchées. Ce n'était pas chose rare et difficile à cette époque quand on se voyait entouré d'une noblesse si brillante, si valeureuse, si avide de tous les genres de merveilles ! Louis XIV, tout pimpant, tout rubanté, se portait aux tranchées comme un brave cadet, comme ces glorieux courtisans au noble courage, au manteau soyeux, couvert de la boue des gabions, de la terre des boulets et du sang des mousquetades. La campagne de 1654 du vicomte de Turenne et du prince de Condé se concentre dans la Flandre ; le prince de Condé se porte sur le Quesnoy au cœur de l'hiver, brave tous les périls pour faire de cette place le siége de ses opérations ; au même moment Turenne marche sur le Catelet pour faire diversion. L'armée espagnole s'y réunit ; pendant ce temps le

Quesnoy reçoit des vivres et une nouvelle garnison, elle est en mesure de résister au prince de Condé; les armes de Turenne sont heureuses; Landrecy tombe en son pouvoir, la ville de Condé après Landrecy. Ces places n'étaient point alors largement fortifiées par Vauban; elles étaient plutôt de simples citadelles revêtues d'une chemise de murs et de tourelles. A peine Turenne entre-t-il en quartier d'hiver, que Condé, avec son activité accoutumée, reparaît autour des places, harcèle les tentes de France et force les gentilshommes à revenir croiser le fer. Les quartiers d'hiver étaient alors comme une trêve de Dieu, souvenir pacifique et religieux du moyen âge, temps où les féodaux ne servaient que pendant une époque déterminée, un nombre de jours et de mois. Il n'était pas d'armée, quelque active qu'elle fût, qui ne prît ses quartiers d'hiver; le soldat rentrait dans les villes, se casematant dans de bonnes garnisons; le gentilhomme quittait complétement l'armée, allait se refaire et se festoyer dans les grands ballets, les soirées divertissantes, aux amours et aux impromptus de la cour.

La campagne de Flandre de 1656 eut un caractère plus décisif; don Juan d'Autriche et le marquis de Caracenas remplacèrent l'archiduc et le comte de Fuensaldagne, qui étaient en complète mésintelligence avec Condé. On voit le roi d'Espagne tout occupé de satisfaire le prince fugitif; Philippe IV comprend que de l'intelligence des généraux qui conduisent les bandes espagnoles dépend le succès de la campagne de Flandre; les instructions qu'il donne à don Juan sont plus précises encore que celles de l'archiduc. « Mon fils, dit-il, placez-vous sous les ordres de mon cousin le prince de Condé, il peut être votre général, il le mérite. » Les questions de préséance avaient trop nui aux mouvements militaires de la précédente campagne. Le prince de Condé prit le commandement de l'avant-garde, qui se porta sur Valenciennes. Par une admirable manœuvre, Condé sépare sur-le-champ le corps du maréchal de La Ferté de l'armée de bataille de Turenne, force ses lignes, et comme les écluses étaient brisées, les régiments du maréchal de La Ferté furent noyés ou faits prisonniers; le maréchal tomba lui-même au pouvoir de M. le Prince, qui lui dit en souriant : « Mon cher La Ferté,

j'aurois mieux aimé prendre votre camarade que vous. » Ce glorieux camarade, c'était Turenne. Turenne, qui vit son armée compromise par la déroute du maréchal de La Ferté, fit sa retraite sur la Capelle, place qui devint le pivot des opérations et qui les couvrit pendant cette campagne ; les Espagnols n'osèrent pas l'attaquer dans ses retranchements. Condé enleva une à une toutes les positions prises par les troupes du roi, et cette campagne fut désastreuse pour la France.

Les Espagnols sont à Cambrai ; de là ils s'étendent dans toute la Picardie jusqu'à Amiens et Beauvais d'un côté, et de l'autre jusqu'à Laon. Le maréchal de La Ferté, délivré de sa captivité, fait une diversion sur Montmédy ; le roi assistait en personne à ce siége ; de Montmédy Louis XIV se porte directement dans la Flandre sur les derrières de l'armée espagnole, ce qui oblige Condé et don Juan d'Autriche à une retraite précipitée. Le théâtre de la guerre est ainsi changé ; d'ailleurs l'alliance avec l'Angleterre et Cromwell avait porté ses fruits : six mille de ses auxiliaires débarquèrent à Calais, dix mille encore les suivirent, et cette armée de seize mille hommes prenant pour point de départ cette place, se porta rapidement en Flandre. La campagne de 1658 fut tout entière consacrée au siége de Dunkerque que Mazarin devait céder aux Anglais ; vingt vaisseaux au pavillon de la Grande-Bretagne en faisaient le blocus par mer. C'est à quelques lieues de Dunkerque que se donna la bataille des Dunes gagnée par Turenne sur don Juan d'Autriche et le prince de Condé. Les Français avaient une supériorité incontestable de nombre ; ils étaient renforcés de six mille Anglais ; les Espagnols et Condé n'avaient pas plus de vingt mille hommes, harassés de fatigues par une marche rapide. Il n'y eut dans cette bataille que Condé qui fit son métier de général ; les Espagnols presque surpris lâchèrent pied au premier choc ; ils n'avaient pas eu le temps de se retrancher, et dans la tactique espagnole le campement était une des grandes forces d'une armée. Puis, dans la fatale rotation des âges, ce qui est haut s'abaisse, ce qui est fort s'affaiblit. L'infanterie espagnole, si redoutable au XVIe siècle, avait fait son temps. On l'avait attaquée de toutes les manières ; on avait usé sur elle canons, couleuvrines ; maintenant l'infanterie de France la valait

pour le courage et l'énergie ; elle avait, de plus que l'infanterie espagnole, cette intrépidité qui court au danger comme à une fête : elle ébranlait les impassibles *regimentos*. Dans ces cinq années de campagne en Flandre, il n'y eut de véritable bataille rangée que celle des Dunes. La guerre se bornait alors à des siéges, des marches et des contre-marches; on ne jouait pas les empires au sort d'une bataille; fort heureux quand une campagne donnait deux ou trois villes fortifiées, on se croyait largement payé des fatigues.

Indépendamment des campagnes de Flandre, les armées de Louis XIV eurent à agir sur plusieurs points. Mazarin avait dressé la plupart des plans militaires; il s'était concerté avec Turenne pour la campagne au nord; ce fut aussi le cardinal qui arrêta la marche des troupes dans la Catalogne sous le prince de Conti. Le cadet des Condé venait d'épouser une nièce du cardinal, et s'était complétement donné à lui. La rougeur en était venue au front de Condé. Conti répara cette mésalliance en se vouant aux batailles glorieuses; ses succès furent rapides dans la Cerdagne et le Roussillon; il s'empara de plusieurs places depuis Puycerda jusqu'à Campredon. L'armée d'Italie était destinée à soutenir les prétentions des Français à Naples; après de grandes hésitations, Mazarin s'était décidé à seconder l'expédition du duc de Guise. Dans la plupart des affaires politiques, les temps de retard sont mortels. Si lors de la révolte primitive des Napolitains, quand ils appelèrent le duc de Guise exilé à Rome, comme leur chef et leur protecteur, si alors la France avait envoyé une flotte de quelques vaisseaux de haut-bord, une armée de terre de quelque importance, les Espagnols n'eussent jamais peut-être repris la souveraineté de Naples et de Sicile; mais les jalousies de races qui s'élevèrent contre la famille de Lorraine, les troubles de la Fronde, empêchèrent Mazarin de seconder à temps les efforts de Mazaniello et des Lazzaroni. Six années s'étaient écoulées depuis; l'Espagne avait repris son ascendant, le vice-roi avait eu le temps d'organiser une armée, de demander des secours à Madrid. Le duc de Guise se présenta néanmoins devant Naples avec une flotte de quarante voiles; tout se borna à la prise de Castelmare : la flotte fut attaquée dans les eaux de la Sicile par les Espa-

gnols ; les débris se réfugièrent à Malte et dans quelques autres îles de la Méditerranée. Ces cinq années de batailles eurent donc des succès divers et incertains ; on se battit partout sans résultat. La tactique militaire des Français prenait une supériorité incontestable, en même temps que celle des Espagnols allait en décadence. Depuis dix ans les hostilités s'étaient continuées sans relâche, les armées d'Espagne et de France s'étaient rencontrées sur plus d'un champ de bataille, aux Pyrénées, sur les frontières de Flandre, en Picardie, au Milanais, aux mers de Naples et de Sicile. Ces hostilités si longtemps prolongées fatiguaient les peuples, épuisaient le trésor, et quand on suit avec quelque attention les cinq dernières années de la guerre, on voit, par l'exiguité des armées, la timidité des moyens et des plans de campagne, qu'il y avait fatigue dans les esprits, épuisement dans les ressources, et que tout le monde avait un besoin profond de la paix.

Le système des finances, agrandi par Mazarin, permettait un accroissement de dépenses ; le contrôleur Fouquet, homme d'activité, avait multiplié la vente des offices, fécondé le domaine, poussé le crédit par la création des rentes sur l'Hôtel-de-Ville ; enfin l'impôt du papier marqué aux fleurs de lis, et l'insinuation ou enregistrement, depuis un liard jusqu'à quatre sous de droit, tous impôts nouveaux, avaient agrandi les ressources de la monarchie. L'autorité royale ne trouvait plus, même en matière d'impôt, qu'une faible résistance dans le parlement. Il y avait réaction contre la Fronde, et par conséquent le parlement n'osait plus s'opposer à l'enregistrement des édits bursaux, ce qui facilitait le développement des revenus publics. En Espagne le même besoin de la paix se faisait sentir ; la découverte du Nouveau Monde avait jeté en circulation une masse de numéraire considérable ; rien de plus riche que les mines du Pérou, ces fabuleuses sources de trésors inconnus ; mais depuis un siècle ces mines étaient exploitées avec une avidité extrême ; les galions se multipliaient ; plus de 50 millions en lingots, doublons, onces d'or, étaient versés chaque année dans les trésors de la mère-patrie ; ces grandes richesses avaient créé à la cour d'Espagne un système de profusion qui aurait vu la fin de trésors encore plus merveilleux. La diplomatie espa-

gnole pensionnait tous les mécontents de l'Europe : y avait-il un prince, un Etat, une ville qui sollicitassent des subsides? on n'hésitait pas un seul moment à en fournir; le doublon était devenu presque la monnaie courante en France depuis la Ligue, tant l'Espagne en avait répandu pour corrompre tous les ordres de l'État dans l'intérêt de l'infante. D'un autre côté, aucune administration n'était plus coûteuse que celle de l'Espagne ; ses armées vivaient dans de lointaines contrées ; si les Wallons ou Flamands tenaient garnison depuis Cadix jusqu'à Madrid, le Napolitain servait souvent en Flandre, et l'Espagnol des Asturies dans les Amériques ou l'Inde orientale. Ce déplacement d'hommes et d'armées doublait les dépenses du trésor, forçait à recourir à des banquiers, à des changes, à des usures de place à place ; enfin la conquête de l'Amérique et le maintien de l'autorité espagnole dans ces vastes contrées avaient dépeuplé le sol de l'Espagne, de telle sorte qu'il y avait de vastes terres sans culture, des landes, des villes ruinées, des provinces presque sans revenus. Le recrutement était fort difficile, et ce n'était que par la contrainte qu'on pouvait obtenir de garnir les rangs des régiments qui servaient dans les deux mondes.

Cette situation gênée de la France et de l'Espagne devait préparer plus ou moins prochainement une trêve, et après la trêve, la paix. Il y avait beaucoup d'animosité entre les deux peuples; la noblesse était engagée d'orgueil et par fanfaronnade; c'était comme un duel dans lequel aucun des deux adversaires ne voulait céder le pas. Au milieu de cet acharnement, la voix du pape Alexandre VII s'était fait entendre; il venait de s'élever aux pacifiques fonctions du pontificat; comme la chrétienté était vivement préoccupée des conquêtes de l'empire turc, Alexandre VII fit de vives remontrances pour que l'Espagne et la France cessassent de vaines querelles et s'entendissent enfin par un traité définitif sur leurs vieux différends. Cette médiation du pape dans les intérêts politiques était admise depuis le moyen âge, comme celle d'une puissance morale qui, dégagée des intérêts matériels, faisait entendre sa grave voix pour apaiser les passions de la guerre. Une correspondance s'engagea entre Alexandre VII et Mazarin ; le cardi-

nal, tout en refusant la médiation du pontife pour une question qui ne concernait pas l'Église, se déclara tout prêt à signer la paix, si l'Espagne acceptait des conditions raisonnables et ne persistait pas à soutenir des prétentions exorbitantes. En conséquence de ces ordres, et pour tenter une négociation régulière à Madrid, M. de Lionne, le plus remarquablement habile des diplomates, fut désigné pour entamer une négociation à Madrid. Mazarin ne voulut qu'aucune fin de non-revevoir, qu'aucun obstacle pût être opposé au négociateur ; en conséquence il lui fit donner de la main du roi le pouvoir le plus absolu de signer tout traité de paix, avec promesse de ratifier toutes les clauses et conditions qui seraient stipulées par le plénipotentiaire à Madrid[1].

En vertu de ces pouvoirs, M. de Lionne partit secrètement, pourvu d'un costume de marchand, comme s'il allait dans la Péninsule pour une affaire de négoce ; et comme on craignait que l'écriture du roi ne fût point connue à Madrid, et par conséquent qu'on pût douter de l'étendue des pouvoirs de M. de Lionne, le roi et Mazarin firent venir un gentilhomme espagnol, et en sa présence, le roi lui dit : « Vous direz à votre maître que je fais cet homme-là (il lui montrait M. de Lionne) mon plénipotentiaire pour la paix ; je souhaite avec passion de la voir promptement conclue, afin d'être en état de donner au roi mon oncle les marques de la véritable affection que je lui porte. » M. de Lionne salua Madrid sain et sauf après une foule d'aventures ; il logea dans une posada modeste, et se hâta de faire reconnaître ses pouvoirs par don Louis de Haro, premier ministre du roi d'Espagne, et qui tenait le poste que Mazarin occupait en France. Don Louis avait reçu de semblables pouvoirs, et les deux plénipotentiaires eurent quelques conférences, dans lesquelles l'on élabora les bases principales d'un traité. Le point sur lequel on ne put s'entendre, ce fut

1 J'ai trouvé l'origine de ce pouvoir : « Je donne pouvoir au sieur de Lionne, conseiller en mon conseil d'Etat, d'ajuster, conclure et signer les articles du traité de paix entre moi et mon frère et oncle le roi d'Espagne, et promets, en foi et parole de roi, d'approuver, ratifier et exécuter tout ce que ledit sieur de Lionne aura accordé en mon nom, en vertu du présent pouvoir. Louis. » Mss. de Béthune. (Bibliothèque royale.) Compiègne, 1er juin.

surtout la rentrée du prince de Condé en France et l'état politique et militaire qu'on lui assurerait dans la monarchie.

On a cru généralement que la paix avec l'Espagne fut décidée dans les conférences postérieures de Mazarin avec don Louis à Saint-Jean-de-Luz; il n'en fut rien. Les conférences furent seulement la confirmation des points arrêtés dans la négociation entre M. de Lionne et le premier ministre à Madrid, c'est-à-dire le mariage, la cession de territoire; on ne s'entendait pas sur les questions accessoires d'une pacification. La négociation de M. de Lionne à Madrid se continua durant les hostilités, car l'Espagne, selon sa coutume, cherchant à profiter le plus possible des événements de la guerre, voulait par des succès obtenir des conditions meilleures; elle faisait servir la guerre aux négociations, et les négociations à la guerre. Une circonstance la détermina pourtant à hâter la solution de ces différends: ce fut l'alliance de l'Angleterre et de la France, le débarquement d'un corps d'Anglais sur le continent, le pavillon britannique arboré à Dunkerque. Autant les Anglais désiraient un établissement militaire avoisinant les Pays-Bas, autant les Espagnols le redoutaient, parce qu'ils savaient bien que de là les Anglais pourraient s'étendre jusqu'à Anvers, en s'emparant de ce littoral de l'Escaut, qu'ils convoitaient depuis si longtemps. L'apparition d'une armée anglaise en Flandre, les négociations ouvertes par Mazarin avec la Hollande, entraînèrent complétement l'Espagne dans les voies de la paix, et M. de Lionne était encore à Madrid que don Antonio Pimantel partit d'Espagne avec la mission expresse de conclure la paix aux meilleures des conditions possibles, mais d'en finir au plus tôt. C'étaient à peu près les termes du plein pouvoir donné à M. de Lionne; don Antonio venait finir à Paris les négociations commencées à Madrid, de telle sorte que les deux premiers ministres ne devaient plus avoir qu'à présider à la rédaction des clauses définitives[1].

Don Antonio Pimantel trouva la cour à Lyon, dans les plaisirs et les fêtes. Mazarin, pour stimuler l'Espagne, et la décider à finir le mariage avec l'infante, le point capital du traité,

[1] Dépêches de M. de Lionne (Mss. de Béthune) comparées avec les archives de Simancas, cot. A, 19.

avait voulu donner le change à la cour de Madrid ; le cardinal publiait que le jeune roi Louis XIV allait épouser une fille de Savoie, et à Lyon avait eu lieu l'entrevue. La princesse Marguerite de Savoie n'était point jolie, mais tel était le caractère et le tempérament de Louis XIV jeune homme, qu'il s'éprenait de toutes les femmes, devenait amoureux fou de toutes celles qui s'offraient à sa cour, et le cardinal eut toutes les peines du monde à l'empêcher d'épouser sa cousine de Savoie ; il fut à craindre un moment que ce que le ministre voulait n'offrir que comme un semblant ne devînt une réalité.

A Lyon, où l'on reçut don Antonio Pimantel, on déploya une magnificence de ballets et de pompes qui commençaient alors à être grandement à la mode. Le roi dansait jusqu'à perdre haleine, tout pimpant avec un justaucorps de paillettes brodées sur fond d'argent ; on joua un intermède de Molière, et ce fut à l'issue de ces fêtes que le cardinal et don Antonio Pimantel entamèrent les grandes questions de la paix dans la même forme que M. de Lionne les avait entamées à Madrid avec don Louis de Haro. Trois points, je le répète, étaient à discuter : 1° le mariage de Louis XIV et de l'infante ; 2° les compensations territoriales ; 3° la rentrée du prince de Condé. Sur le premier point, il y avait accord sur l'opportunité du mariage ; Anne d'Autriche poussait à l'alliance de sa nièce avec son fils, comme une force qu'elle allait donner à son pouvoir ; Mazarin à son tour désirait cette union, non seulement parce qu'il voulait plaire à Anne d'Autriche, mais encore parce qu'il y apercevait une transaction de famille à la suite d'une paix politique. La seconde question relative aux possessions territoriales, à la restitution respective des conquêtes, fut résolue dans une suite de conférences entre le marquis de Pimantel et M. de Lionne ; on prit en quelque sorte l'*uti possidetis* avant la guerre. L'Espagne reprenait donc tout ce qu'on lui avait enlevé, et les négociateurs lui assuraient la possession incontestable d'Anvers, Juliers, Philippeville et Marienbourg ; la France exigeait que les Anglais conservassent un poste militaire sur le continent, et ce fut pourquoi la possession de Dunkerque leur fut accordée. Restait enfin la question du prince de Condé, et les engagements

de l'Espagne étaient tels envers le prince, qu'il était impossible qu'on ne le fît pas entrer dans les stipulations définitives d'un traité de paix. Le marquis de Pimantel et M. de Lionne étaient d'accord sur ce point, que le prince de Condé devait avoir sa grâce pleine et entière; mais en quoi ils différaient, c'était sur l'étendue de pouvoir que devait obtenir M. le Prince. L'Espagne, qui avait intérêt à le maintenir comme chef de parti prêt au besoin à prendre les armes, demandait pour M. le prince de Condé, non seulement la restitution de ses domaines, de ses richesses mobilières, mais encore l'établissement d'un apanage avec des villes de sûreté, comme au temps des huguenots; ainsi, au premier mécontentement, le prince de Condé pourrait prendre les armes et se poser comme chef d'opinion. La France voyait trop bien les intentions de l'Espagne pour ne pas repousser les réclamations de don Antonio de Pimantel; elle y mit tant de persévérance, qu'elle en fit la condition de la paix. Les troubles de la Fronde réagissaient sur l'esprit du cardinal, de telle sorte qu'il n'eût jamais consenti à rétablir les grands partis militaires et municipaux qu'il avait si longtemps combattus. Toutes les difficultés furent réglées à Paris avant qu'on indiquât même les conférences des Pyrénées. L'histoire a dit qu'aux Pyrénées le traité fut discuté dans ses bases pendant les entrevues de Mazarin et du ministre Louis de Haro; tous les points principaux avaient été arrêtés d'avance confidentiellement entre M. de Lionne et le marquis de Pimantel à Paris; les conférences ne furent plus qu'une forme, qu'une certaine manière de régler les détails, et de donner une authenticité à un travail élaboré d'avance par les véritables négociateurs. C'est ce qui arrive presque toujours dans les négociations diplomatiques; les congrès ne sont que des solennités où se signent des articles tellement discutés et préparés, qu'il n'y a pas motif pour des débats sérieux.

Quand les préliminaires d'une convention définitive avec l'Espagne eurent été concertés, une correspondance s'engagea entre le cardinal Mazarin et le premier ministre espagnol, Louis de Haro, pour s'inviter mutuellement à assister à des conférences officielles. Les intérêts des deux monarchies devaient y être réglés définitivement. L'habitude était alors de déployer un

grand faste ; la vie de la noblesse était toute en dehors et les populations en représentation incessante : ce n'étaient que processions aux saintes bannières, dénombrement de gentilshommes. Indépendamment de ces coutumes générales, les deux ministres s'étaient piqués d'honneur à qui montrerait le plus de magnificence. Mazarin partit de Paris le 24 juin par les grandes chaleurs de l'été ; il monta dans son beau carrosse doré, traîné par huit magnifiques mules, suivi de soixante seigneurs les plus puissants de la cour, tels que le maréchal de Gramont, les ducs de Créqui et de Villeroi. Le cardinal, qui prenait le titre de premier plénipotentiaire de France, avait pour secrétaire d'État M. de Lionne, qui avait engagé les conférences de Paris. La route fut belle et facile, on se divertit beaucoup ; quel que pût être le caractère de gravité de Mazarin et de M. de Lionne, tous ces jeunes et brillants seigneurs, les officiers des gardes du cardinal, riaient et folâtraient, et chaque soir il y avait cercle chez Son Eminence, où l'on ne pensait qu'aux plaisirs de la paix. Le cardinal restait couché dans son lit de parade, et c'était dans sa ruelle que se faisaient jeux et parties à la lueur des cierges. Dès l'arrivée du cardinal à Bayonne, un exprès apprit que Louis de Haro était déjà aux frontières dans un équipage non moins brillant que celui du cardinal, avec plus de cinq cents cavaliers espagnols ; de loin ce noble cortége faisait l'effet d'une mer ondoyante de plumes et larges chapeaux rubantés : on nomma des commissaires pour fixer le lieu de la conférence. Il avait d'abord été désigné un petit pavillon, moitié sur les terres de France, moitié sur les terres d'Espagne : les deux ministres devaient y entrer en même temps, afin de ne pas avoir l'air de déroger l'un envers l'autre.

Dès ce moment s'élevèrent aussi quelques difficultés de prérogatives. En diplomatie les questions d'honneur, les discussions qu'elles soulèvent ne sont pas toujours destinées à des puérilités cérémoniales : souvent elles cachent des nécessités de position. Ainsi Louis de Haro, en discutant le point de savoir qui ferait la première visite, voulait se donner le temps de profiter des événements militaires qui semblaient favorables à sa cour. Mazarin se rendait compte parfaitement du motif réel, et ce n'est qu'à regret qu'il l'attribue tout entier au caractère fleg-

matique de don Louis [1]. Enfin pour faire cesser toute espèce de discussion, il fut arrêté que la conférence se tiendrait sur la Bidassoa, au milieu du fleuve, dans une île d'alluvions désignée sous le nom d'île des Faisans, assez spacieuse pour qu'on pût y élever de beaux pavillons, des tentes nombreuses, capables de contenir les gentilshommes de France et d'Espagne. Le pavillon principal prit le nom générique de Loge, qui alors signifiait un bâtiment composé de chambres et de cabinets. Deux cents ouvriers y travaillèrent : tout y était parfaitement égal, fauteuils, lits de parade, tapis; les deux ministres devaient y entrer en même temps, au signal d'un coup de hallebarde que donneraient les suisses de la chambre. Dans la pièce commune, il n'y eut d'assistants que don Louis et Mazarin, les secrétaires d'État Lionne, et pour l'Espagne, don Alonzo de Colonna, faisant également les fonctions de secrétaire d'État.

Près de deux mois s'étaient passés dans ces préliminaires, collations, ballets où les danses espagnoles et françaises se mêlèrent avec une grande cordialité; il y eut maintes querelles des gentilshommes; mais les lois sur le duel furent si sévères qu'on ne croisa point l'épée. Le 22 août fut la conférence véritablement d'affaires; les procès-verbaux de ce congrès que j'ai retrouvés en Espagne de la main d'Alonzo de Colonna [2] ne sont qu'une analyse sèche des différents motifs donnés pour et contre, et des conventions définitivement arrêtées. Mais il existe de la main même du cardinal Mazarin les lettres qu'il écrivait jour par jour à Letellier. Letellier avait toute la confiance de Mazarin; à son départ de Paris, le cardinal lui avait confié la direction de toutes les affaires politiques; c'était le confident du ministre, celui à qui il destinait sa succession politique comme Richelieu l'avait léguée à Mazarin. Il y a ainsi dans les hommes d'État un désir de transmettre leurs idées, leurs systèmes, comme dans les simples particuliers un désir de trans-

[1] « Je suis au désespoir, écrit Mazarin à Letellier, que don Louis tienne une conduite flegmatique. Le climat de son pays le doit obliger à cela, et peut être la créance qu'il prendra ainsi avantage sur l'impatience des François. Je tâcherai pourtant de le corriger, de sorte qu'il se trompe dans son calcul. » Mss. de Béthune, vol. cot. 9359².

[2] Archives de Simancas, cot. B 18.

mettre leurs propriétés; il y a gloire pour eux de se survivre. La correspondance du cardinal Mazarin est de tous les jours; elle est de sa main et datée du lieu même des conférences: « Je me tourmente incessamment, écrit-il à Letellier le 10 août 1659, et il n'y a diligence de laquelle je ne me serve pour hâter ce bienheureux jour dans lequel don Louis et moi nous nous verrons; mais avec tout cela je ne puis pas venir à bout de vaincre la lenteur avec laquelle ces messieurs-là se conduisent. Il faut quelquefois s'accommoder à l'infirmité des autres, mais ce que je vous puis dire, c'est que si j'aimois l'ostentation, j'aurois de quoi me satisfaire, puisque, sans doute, j'ai de toutes sortes de tapisseries supérieures et en qualité et en quantité à celles de don Louis; j'ai beaucoup plus de monde que lui de toute façon, c'est-à-dire plus de domestiques, plus de gardes et plus de gens qui m'accompagnent, et je crois qu'il y aura pour le moins trente carrosses à dix chevaux qui me suivront le jour où j'irai à la conférence. Ils ont souhaité que l'on mît des haies tout du long jusques à la pointe de l'île, afin qu'il n'y eût point de communication entre ceux qui m'accompagneroient et ceux qui viendroient avec don Louis; et j'en ai été bien aise, car il eût été impossible que nos François ne se fussent moqués de leurs chausses étroites, de quoi les Espagnols se sont déjà doutés; mais il me semble qu'il y a assez de quoi se moquer assez de la largeur des nôtres, et l'on pourroit aisément se tenir quittes les uns les autres là-dessus. Vous pourrez lire ceci à Leurs Majestés; mais il n'est pas bon que ce soit publié, s'il vous plaît, parce qu'encore que ce soient des bagatelles, on en feroit des railleries qui, étant rapportées, feroient de mauvais effets[1]. » Quand les conférences s'ouvrent sur les questions essentielles de politique, Mazarin se découvre avec non moins d'abandon à son confident Letellier: « La conférence d'hier a été un peu forte. Le premier point qui fut mis sur le tapis, ce fut celui du mariage. Il n'y eut pas grande difficulté de convenir sur ce qu'il y avoit à faire, de manière que l'on tomba d'accord que M. de Lionne et le secrétaire don Pedro Colonna travailleroient aux articles et aux lettres qu'il falloit que les deux rois écrivissent au pape pour avoir la dispense,

[1] Mss. de Béthune, vol. cot. 9359[2].

et à toutes les autres particularités qui seroient nécessaires pour pouvoir promptement s'appliquer à l'exécution de cette affaire. Don Louis me parla ensuite des intérêts de M. le Prince; il me réitéra avec force ses instantes prières pour m'obliger à intercéder auprès du roi en faveur dudit prince, disant qu'il étoit assez ordinaire en France de commettre de semblables crimes, et non seulement d'en obtenir le pardon, mais aussi d'en tirer des avantages, et je pus remarquer qu'il avoit bien étudié sa leçon. J'avoue que cette dernière clause de son discours me piqua furieusement, et je répondis que j'étois bien aise qu'on ne pût pas dire que tous les malheurs de révoltes arrivés en France aient encore fait perdre un pouce de terre au roi. Je reconnus bien que ce discours gênoit le seigneur don Louis. C'est ici que je jugeai à propos, pour le bon succès de cette négociation et pour connoître au vrai le fond du cœur de don Louis, de m'emporter par adresse, et élevant ma voix avec force, je lui dis: « Oh! monsieur, vous me parlez avec trop de franchise et de liberté sur le point de M. le Prince. Ainsi je vous déclare que nous eussions ensemble encore cent conférences, vous n'obtiendriez de moi rien davantage, parce que jamais elle ne consentiroit que le roi d'Espagne donnât une récompense à M. le Prince qui servît à la postérité de monument de sa rébellion et d'un pernicieux exemple aux personnes de sa condition. » Il voulut m'interrompre en cet endroit, mais le priant de me laisser achever, je continuai à lui dire « qu'il falloit que M. le Prince se résolût, comme j'avois protesté plusieurs fois, d'être ou tout François ou tout Espagnol, et qu'il falloit tomber d'accord que le roi en pût user à son égard de la même manière que le roi d'Espagne en useroit à l'égard du Portugal. » Je ne saurois assez vous dire à quel point don Louis fila doux après ces déclarations si hardies que je lui fis, car il n'y a civilités ni termes obligeants desquels il ne se servît pour me satisfaire[1]. »

La finesse de Mazarin se déploie dans ces conférences intimes avec don Louis, caractère grave, lent à se décider, timide surtout dans ses résolutions. Le cardinal italien pénètre jusqu'au fond de ce caractère; il a sur le ministre espagnol une

[1] Mss. de Béthune, vol. cot. 9359[2].

incontestable supériorité; la diplomatie de Madrid ne peut lutter contre la dextérité du cardinal et de M. de Lionne. « Dans la conférence d'hier, continue Mazarin, don Louis commença par me demander des nouvelles de la santé du roi et de la reine, et par me dire que le roi son maître lui donnoit charge de lui en envoyer tous les jours, me priant de lui faire l'honneur de le mettre aux pieds de Leurs Majestés. Il me dit ensuite qu'on travailloit déjà à Madrid aux livrées, que le roi son maître se portoit bien, qu'il ne doutoit pas qu'il ne vînt avec grand plaisir pour voir et embrasser la reine, mais aussi le roi son neveu; et me parlant du temps auquel tout pourroit être exécuté, il me fit connoître que les grandes chaleurs qu'il fait en Espagne ne permettoient pas au roi son maître de partir plus tôt que le premier jour d'octobre. Il ajouta ensuite qu'étant entré dans mon appartement, il avoit admiré le portrait du roi fait par Mignard, qu'il y avoit remarqué un prince beau, de bonne mine et de grande majesté, qu'il écriroit cela de nouveau en Espagne, et qu'il me pouvoit dire sans flatterie que la sérénissime infante auroit grand plaisir à le voir, et qu'enfin elle étoit bien digne d'être l'épouse d'un tel roi. » Comme on est à la veille du traité, Mazarin ajoute : « Letellier, vous me ferez plaisir de dresser vous-même et de m'envoyer un mémoire des qualités que je dois prendre dans le traité ; je me serois contenté volontiers de celle de cardinal comme j'ai accoutumé de faire, mais comme don Louis y fera insérer les siennes, il a semblé que par honneur je le devois faire aussi, outre que j'ai été bien aise que la postérité vît les grâces que j'ai reçues de Leurs Majestés ; il me semble que j'ai celle de chef des conseils du roi : je crois pouvoir prendre aussi celle de duc de Mayenne, quoique mes lettres ne soient pas enregistrées au parlement. »

Cette suite de dépêches forme l'histoire la plus intime, la plus complète des conférences de la Bidassoa. Mazarin y conserve toujours sa supériorité sur le plénipotentiaire espagnol ; sa position est évidemment meilleure que celle de don Louis. Depuis un demi-siècle l'Espagne avait fait d'innombrables efforts pour remuer et embarrasser la monarchie française; elle n'avait point réussi; tous les agents qu'elle avait employés n'avaient abouti à rien; elle pouvait bien invoquer quelques

succès militaires, bien peu de choses encore si on les comparait à la récente pacification de la France, aux conquêtes effectives opérées par ses armées, et surtout aux forces que l'alliance anglaise donnait à la France. « Je hâte toutes choses, écrit encore le cardinal à Letellier, en sorte que, nonobstant le peu d'inclination que don Louis (forcé à cela par son naturel lent) peut avoir à finir les affaires, il sera contraint, par le peu de repos que je lui donnerai, à les achever ; à quoi il y a d'autant plus d'apparence, que je ne vois rien qui, à mon avis, soit capable de nous arrêter, quoique je ne voudrois pas m'engager à faire un jugement précis du temps que cela pourroit être fait, voyant tous les jours par expérience la peine que don Louis a de pouvoir aller autrement que le petit pas ; néanmoins les articles du mariage étant déjà en forme, je crois que tout pourra être signé dans huit ou dix jours, après quoi vous pouvez bien croire que je ne ferai pas long séjour en ce pays, si ce n'est que je voulusse employer quelque temps à apprendre le basque et à sauter comme ils font, ou que je me misse en tête de m'en retourner que je n'eusse vu prendre une baleine[1]. »

Le traité est à sa fin ; Mazarin, railleur et joyeux, est impatient de voir la pacification s'accomplir. Il s'attache toujours un peu d'orgueil à un grand œuvre : on tient à honneur de le conduire à son but ; on veut qu'il se développe et produise ses résultats. Mazarin habita plus de quatre mois Saint-Jean-de-Luz. Je visitai sur la Bidassoa, dans un pèlerinage historique, cette île des Faisans, qui depuis a pris le nom d'*île de la Conférence ;* il n'y a plus vestige de ce riche parloir d'or, de tentures et de soie, élevé pour la paix des deux grandes monarchies. La Bidassoa, si paisible dans son cours, a vu, dans la marche des siècles, les drapeaux et les tentes brillantes se déployer sur ses rives : elle fut visitée tour à tour par une brave et galante noblesse ou par les armées d'envahisseurs. Ces événements ont à peine laissé une empreinte, le temps a tout emporté ; ces grandes scènes ont disparu dans les âges comme les flots du fleuve se perdent dans la mer ; de hauts peupliers, des joncs, des oiseaux sauvages sont les seuls habitants de cette île, que mon imagination peuplait du génie de Mazarin et de cette brillante cour qui ac-

[1] Mss. de Béthune, vol. cot. 9359[2].

compagnait les deux négociateurs pour la paix. De toutes ces négociations de la Bidassoa, il ne reste plus qu'un résultat moral et politique, car ceux-là survivent au temps; ce résultat, c'est l'indispensable union de la France et de l'Espagne, par les communs intérêts qui président aux deux monarchies.

CHAPITRE XIII.

DERNIÈRE ÉPOQUE DU CARDINAL. — MARIAGE DE LOUIS XIV.

Le roi après le départ de Mazarin pour la conférence. — Les nièces du cardinal. — Marie Mancini. — Fol amour du roi. — Ses répugnances pour l'Infante. — Correspondances du cardinal pour détourner Louis XIV de tout commerce avec sa nièce. — Voyage du roi à Bordeaux. — Contrat de mariage de Louis XIV et de l'Infante Marie-Thérèse. — Le comte de Gramont en Espagne. — Dépêche de l'ambassadeur sur le mariage. — Renonciation de Marie-Thérèse au trône d'Espagne. — Célébration des noces. — La société frondeuse. — Débris. — Le Marais. — Maladie et mort de Mazarin.

1659 — 1660.

Louis XIV était resté à Paris pendant que Mazarin partait pour assister aux conférences des Pyrénées; la direction du conseil demeurait confiée par le cardinal-ministre à Letellier, que Louis XIV et Anne d'Autriche avaient pris en confiance. Le roi s'occupait peu d'affaires encore. Agé alors de vingt-un ans, tout plein de passions, d'activité, il ne quittait les camps et les siéges que pour se donner aux impétuosités de la jeunesse. Louis XIV, avide de galanteries chevaleresques, s'éprenait avec frénésie, toujours prêt à sacrifier sa politique, les intérêts de sa royauté au sentiment qu'il éprouvait. Jamais tête humaine n'avait moins distingué les avantages d'une alliance, l'utilité d'une mesure; il allait devant lui au premier objet d'attachement; et comme le principe religieux dominait dans son éducation, Louis XIV, avec sa vie plus tard si dissipée, ne songeait qu'à épouser la femme de ses prédilections spontanées. Mazarin l'avait vu avec inquiétude, lors du séjour à Lyon, de-

mander à s'unir à madame de Savoie sa cousine, si disgraciée; tandis que le ministre appelait l'alliance avec l'Espagne. Voilà maintenant qu'une autre passion vint tout à coup s'emparer de l'esprit et du cœur du jeune monarque : je veux parler de son amour pour Marie Mancini, la plus laide des nièces du cardinal, celle dont les pamphlets de la Fronde comparaient le teint « à la couleur d'une cheminée. » Marie Mancini avait complétement captivé Louis XIV par son esprit infiniment gracieux et varié, et comme elle était habile, elle avait tout refusé, afin d'entraîner le roi à la prendre pour femme légitime. Déjà une des nièces du cardinal avait épousé le prince de Conti; immense honneur sans doute, car la race des cadets de Bourbon était bonne et haute; mais de ce piédestal à la couronne royale le pas restait grand encore; Marie Mancini s'était proposé de l'avoir fermée, cette couronne, comme la souhaitait mademoiselle de Montpensier. Les Médicis d'Italie avaient deux fois occupé le trône de France, pourquoi n'en serait-il pas ainsi des Mancini?

On a dit que Mazarin favorisait les vues ambitieuses de sa nièce, et qu'il aurait été bien aise de la voir sur le trône de France, comme à une autre époque une Marie de Médicis avait été élevée jusqu'à la couronne de Henri IV. Il n'en est rien. Tout le souci de Mazarin, c'est de mettre un terme à ce qu'il appelle un scandale, car peut-il négocier sérieusement aux Pyrénées le mariage avec l'Infante, si l'on vient à savoir que le jeune roi recherche avec acharnement une autre femme, la propre nièce de Son Eminence? Mazarin ordonne à Marie Mancini de quitter la cour, et de se retirer à La Rochelle, puis à Bordeaux. Le jeune roi la poursuit partout: quand il ne peut parvenir jusqu'à elle, il passe des journées entières à lui écrire, lui si paresseux des travaux de l'esprit, de tout ce qui touche à l'art du madrigal et des lettres. Mazarin en est tout inquiet. Il n'y a rien de plus curieux que les épîtres qu'il adresse à Louis XIV : il prie, il menace, il se fâche, jusqu'à ce point de déclarer au roi qu'il se retirera s'il ne renonce à ses desseins.

Le roi persiste néanmoins dans sa vive passion pour Marie Mancini; et le cardinal se hâte de lui écrire : « Quand vous ne m'auriez si précisément ordonné, comme vous l'avez fait, de

vous parler avec toute sorte de liberté, quand il y va de votre service, je ne laisserois pas de le faire en cette conjoncture, quoique je susse mon devoir être désagréable, et de courir risque de perdre vos bonnes grâces. J'ai vu ce que la *confidente*[1] m'écrit touchant votre chagrin et la manière dont vous en usez avec elle ; on dit donc que vous êtes toujours enfermé à écrire à la personne que vous aimez, et que vous perdez plus de temps que vous ne faisiez à lui parler quand elle étoit à la cour. On y a ajouté que j'en suis d'accord et que je m'entends avec vous, vous poussant à ces choses-là pour satisfaire mon ambition et empêcher la paix. On dit que vous êtes brouillé avec votre mère, et ceux qui en écrivent en termes plus doux, disent que vous évitez autant que vous pouvez de la voir. Je vois d'ailleurs que la complaisance que j'ai eue pour vous, lorsque vous m'avez fait instance de pouvoir mander quelquefois de vos nouvelles à cette personne, et d'en recevoir des siennes, aboutit à un commerce continuel de longues lettres, c'est-à-dire à lui écrire chaque jour et d'en recevoir réponse, et les courriers manquant, le premier est toujours chargé d'autant de lettres qu'il y a eu de jours qu'on n'a pu les envoyer, ce qui ne se peut faire qu'avec scandale, et je puis dire avec quelque atteinte à sa réputation et à la mienne. Ce qu'il y a de pis, c'est que j'ai reconnu par les réponses que la même personne m'a faites lorsque je l'ai voulu cordialement avertir de ce qui étoit de son bien, et par les avis que j'ai aussi de La Rochelle, que vous n'oubliez rien pour l'engager de plus en plus, l'assurant que vos intentions sont de faire des choses pour elle, que vous savez bien qui ne se doivent pas, et qu'aucun homme de votre Etat ne pourroit en être d'avis, enfin qui sont par plusieurs raisons entièrement impossibles[2]. Je puis vous assurer de certaine science que le prince de Condé et bien d'autres sont alertes pour voir ce qui arrivera de ceci, espérant, si les choses se passent selon leurs souhaits, de bien profiter du prétexte plausible que vous leur pourrez donner.

[1] C'est ainsi que Mazarin désigne la Reine-mère, Anne d'Autriche, dans toute sa correspondance. Mss. de Béthune, n. 9359[2].

[2] C'est le mariage du roi avec Marie Mancini.

Il est impossible qu'en Espagne on n'ait connoissance de l'aversion que vous y avez et du traitement que l'infante courroit risque de recevoir, ne vous cachant pas de faire paroître par mille moyens, à la vue de tout le monde, et à la veille de votre mariage, que toutes vos pensées vont ailleurs ; et en cela je tiens pour constant que l'on prendroit à Madrid les mêmes résolutions que nous prendrions nous-mêmes en pareil cas. Je n'ai autre parti à prendre, pour vous donner cette dernière marque de ma fidélité et de mon zèle pour votre service, qu'à me sacrifier, et après vous avoir remis tous les bienfaits dont il a plu au feu roi, à vous et à la reine de me combler, me mettre dans un vaisseau avec ma famille pour m'en aller en un coin d'Italie passer le reste de mes jours, et prier Dieu que ce remède, que j'aurai appliqué à votre mal, produise la guérison que je souhaite plus que toutes les choses du monde. Je sais que vous me connoissez assez pour croire que tout ce que j'écris vient du fond de mon cœur, et qu'il n'y a rien qui me puisse empêcher de rebrousser chemin et d'exécuter la résolution que je viens de dire, si je ne vois pas par la réponse que vous me ferez, et par la conduite que vous tiendrez, que vous vous êtes rendu maître de la passion à laquelle vous êtes présentement soumis. Voyez si, ne le faisant pas, vous voulez que les deux personnes à qui vous faites l'honneur de témoigner tant d'affection, soient séparées de vous pour jamais et deviennent les plus malheureuses de la terre. Je ne mande rien en détail de tout ceci à la *confidente*, il dépendra de vous de lui communiquer ce que je vous écris, pouvant bien vous protester, comme si j'étois devant Dieu, que vous ne sauriez avoir un conseil plus fidèle que celui de la *confidente*, et qui vous puisse plus soulager et vous aider en l'état où vous êtes, à prendre les résolutions que Dieu et toute la chrétienté vous demandent, car il est certain que si elle pouvoit donner sa vie pour votre contentement, elle le feroit avec grande joie, et vous auriez tort si vous croyiez qu'elle ne vous aime pas, quand elle ne vous flatte pas en certaines choses qui, étant à présent de votre sens, sont pourtant éloignées de la raison [1]. »

[1] Mss. de Béthune, vol. cot. 9359².

C'est un magnifique monument pour l'honneur de Mazarin que cette belle lettre. Le ministre ne veut pas que sa nièce soit reine de France ; il menace de se retirer plutôt que de souffrir que le roi sacrifie le bien de l'Etat, la paix avec l'Espagne, à une passion d'amour, et cette passion élèverait les Mancini, la famille entière du cardinal, sur le trône. Mazarin continue à correspondre avec le roi sur le ton sévère et inflexible ; il ne veut rien lui céder : « Vous me faites bien l'honneur de me dire que vous êtes persuadé que je ne désire que votre gloire et le bien de votre Etat, et qu'ainsi vous êtes résolu plus que jamais de suivre mes avis, mais dans le même temps vous ne le faites pas. Je vous avois supplié de n'écrire pas à La Rochelle [1], et vous m'avez répondu que cela vous seroit trop dur, et que la *confidente* avoit approuvé vos raisons ; de manière qu'il faut conclure que j'aurai crédit dans votre esprit, et que vous aurez la bonté de suivre mes avis, pourvu qu'ils soient conformes à vos sentimens. Vous êtes le maître de votre conduite, mais non pas de m'obliger à l'approuver, lorsque je sais de certaine science qu'elle est préjudiciable à votre honneur, à la gloire et au bien de votre Etat et au repos de vos sujets. Enfin, croyant que je ne saurois commettre un plus grand crime à votre égard que de vous déguiser les choses importantes à votre service, j'ai l'ambition que doit avoir un honnête homme, et peut-être j'en passe les bornes en certaines choses. J'aime fort ma nièce, mais sans exagération ; je vous aime encore davantage, et je m'intéresse plus à votre gloire et à la conservation de votre Etat, qu'à toutes les choses du monde. C'est pourquoi je ne puis que vous répliquer les mêmes choses que je me suis donné l'honneur de vous écrire de Cadillac, et quoiqu'elles ne vous soient pas à présent agréables, je suis assuré que vous m'en aimerez bien un jour, et que je ne vous ai jamais rendu un plus important service que celui-ci. Enfin, je vous réplique que toute l'Europe s'entretient sur la passion que vous avez, et chacun en parle avec une liberté qui vous est très-préjudiciable. A Madrid même, l'affaire a éclaté, car on n'a pas manqué de l'écrire de Flandre et de Paris avec intention de brouiller et rompre le projet d'alliance qui est sur le

[1] La résidence de Marie Mancini.

tapis, et empêcher aussi l'exécution de la paix. Lorsque j'aurai l'honneur de vous voir, je vous montrerai des papiers qui vous feront connoître beaucoup plus que je ne vous écris. Et si vous ne remédiez sans aucun délai, l'affaire empirera tous les jours de plus en plus, et elle deviendra incurable[1]. »

Ce n'est point ici jeu politique que la querelle de Mazarin et de Louis XIV; ce n'est pas chez le ministre un désir habile de réveiller plus profondément la passion du roi pour sa nièce en la combattant; Mazarin en vient aux plus vives explications. « Votre bonté ne vous a jamais permis jusqu'à présent de m'écrire ni de me parler comme vous faites en ce rencontre. Si vous aviez pris la peine de bien examiner ma lettre, vous y auriez trouvé beau champ pour me témoigner de la gratitude de ce que je vous mandois par un pur et indispensable motif de votre service, gloire et honneur, et ne me traiteriez pas en extravagant, me disant que j'ai mauvaise opinion de vous, et que je vous crois menteur. Je ne mériterois pas de vivre si j'avois de semblables pensées de mon maître; mais je dis la vérité sans manquer au respect que je vous dois. Si vous êtes fâché contre moi, ainsi que vous dites au commencement de votre lettre, vous n'avez qu'à m'ordonner le lieu où je me devrai rendre pour ressentir les marques de votre indignation, et je n'y manquerai pas, car je suis soumis au point que, sans faire la moindre contestation, je publierai hautement que vous avez raison et que je suis coupable. Je vous crois pourtant trop équitable pour vouloir récompenser mes services en m'ôtant l'honneur. Je finirai cette lettre en vous répétant qu'en exécution de vos ordres, je presserai pour abréger le temps de votre mariage, j'en signerai les articles et ceux de la paix, et je ferai après ce à quoi votre service m'obligera, confiné au lieu qui me donnera le moyen de vous servir en ce rencontre comme j'ai eu le bonheur de faire trente ans durant le roi votre père et vous, sans que vos armes et vos affaires aient perdu leur réputation. »

Ces dépêches du cardinal Mazarin, répétées à des distances si rapprochées, constatent les embarras que le mi-

[1] Mss. de Béthune, vol. cot. 9359[2].

[2] Mss. de Béthune, vol. cot. 9359[2].

nistre éprouvait dans l'exercice de son pouvoir; au milieu même des négociations les plus épineuses, il parlait de sa retraite comme d'un événement possible, il menaçait le roi de le laisser sans conseil, et ce prince, impétueux jeune homme, n'écoutait rien; Marie Mancini l'avait complétement séduit. Louis XIV fit soixante lieues de La Rochelle à Bordeaux, à franc étrier, pour voir la nièce du cardinal un seul moment; il ne dormait plus, passait ses journées entières à écrire des billets, ou à réciter des vers des grandes tragédies dont Marie lui dictait les leçons. Toute la noblesse de France savait cette passion du roi, l'étranger en était même informé, et comme alors plusieurs puissances, telles que la Hollande, l'Angleterre, le Portugal étaient intéressées à ce que le traité entre l'Espagne et la France n'eût pas lieu, leurs agents répandaient la nouvelle que le roi de France était livré à de vulgaires intrigues amoureuses, et que jamais il ne consentirait à ratifier les conventions des Pyrénées.

Pendant ce temps, Mazarin pressait la signature du contrat de mariage. La renonciation de la maison de Bourbon et de l'infante à la couronne d'Espagne avait été stipulée sans difficulté; les licenciés de Salamanque, les clercs des universités d'Alcantara et d'Oviédo en avaient arrêté la formule sacramentelle, de telle sorte qu'il ne pût être possible à l'infante de revenir sur cette renonciation. La dot fut fixée à 500 mille écus d'or *au sol,* c'est-à-dire marqués à la grande effigie du soleil, ce qui était le signe de la valeur et de la pureté de la monnaie. On stipula pour douaire, au cas de viduité, la somme de 20 mille écus d'or de revenus, laquelle serait assignée sur les meilleures terres de France; en aucun cas, l'infante ne put en être privée, même si la répudiation avait lieu. Rien de plus solennel que la signature de ce contrat [1]. Quand les deux plénipotentiaires eurent apposé leur scel au bas de l'acte, les portes du cabinet s'ouvrirent à deux battants; des flots de gentilshommes, tout d'or et de soie, entrèrent par chaque côté; les Espagnols avec leurs justaucorps serrés, leurs manteaux flottants, leurs toques de velours en forme de bérets surmontées d'une plume droite, leurs longues rapières battantes;

[1] L'original de ce contrat est aux Archives de Simancas, vol. cot. B.

les nobles de France au contraire, avec de larges braies de drap d'or pailleté, leurs amples vestes peu gracieuses, mais riches d'ornements. On se salua avec étiquette en même temps, et par un signal commun ; à mesure qu'un seigneur de France avait scellé le parchemin du contrat, un seigneur espagnol apposait également son scel ; la lecture se fit et des acclamations indiquèrent que l'infante d'Espagne allait devenir reine très chrétienne de France, souveraine enfin de ces gentilshommes qui avaient suivi Mazarin aux Pyrénées. Le comte de Gramont, riche et brillant courtisan, fut désigné pour aller à Madrid faire la demande officielle de l'infante. Il appartenait à cette école de noblesse spirituelle et instruite qui unissait à la naissance illustre, aux grandes manières, une éducation intellectuelle. Mazarin l'avait désigné parce qu'il le savait fastueux tout à la fois et habile, et que par son moyen il pourrait savoir la situation véritable de la monarchie espagnole. La suite du comte de Gramont était non moins somptueuse que celle du cardinal ; sa gracieuse compagnie des gardes, toute pailletée, ses chevaux de main faisaient partout étonnement et merveille ; ses grandes largesses partout répandues devaient plaire au caractère espagnol, répondre à la haute opinion que le cardinal Mazarin voulait donner des forces et de la nationalité française. La route fut longue depuis Saint-Jean-de-Luz jusqu'à Madrid ; selon le vieil et flegmatique usage, l'itinéraire fut marqué jour par jour, et l'on en resta neuf depuis la frontière jusqu'à la capitale. Voyage fastueux ; mais l'impatiente noblesse de France dut bien s'ennuyer dans les longueurs d'une route d'arrieros biscayens ou castillans ; ces mules, dont l'itinéraire était fixé pas à pas, excitaient les murmures un peu moqueurs de ces nobles cavaliers qui faisaient à cheval des trajets de soixante lieues toujours au galop. Aussi quand le comte de Gramont s'approcha des murs de Madrid, il demanda qu'on lui envoyât quelques chevaux des postes et courriers pour entrer dans la ville au fort trot, car il voulait éblouir ces Espagnols impassibles, et leur donner une idée de la pétulance française. L'entrée des gentilshommes à Madrid, très bruyante, se fit au milieu du jour ; tous ces jeunes seigneurs se précipitèrent en cavalcades et percèrent

la foule de cette population calme, de ces hidalgos enveloppés de leurs manteaux et qui semblaient sourire de pitié en voyant tant de bruit fait par des cavaliers qui n'étaient pas Castillans d'origine et du pur sang de la race chrétienne, laquelle avait secoué le joug des Maures. Il y avait eu partout sur la route fêtes de taureaux, à Vittoria comme à Burgos; les corrégidors offrirent l'asile de toutes les cités et les couvents l'hospitalité catholique à ceux qui venaient requérir le mariage de madame l'infante.

A San-Lorenzo de l'Escurial, la réception fut amicale, mais avec le froid cérémonial de la cour castillane. Quand le maréchal de Gramont s'approcha de Philippe IV, alors sur le trône, le roi se découvrit un moment, puis remit son chapeau. Gramont fit sa demande officielle dans des termes dignes, simples et polis; le maréchal s'exprimait très bien en langue castillane. C'était alors une des conditions de l'éducation de la noblesse de France. Le roi répondit : « Seigneur cavalier, je regrette que mon âge et mes infirmités, la rigueur de la saison surtout ne me permettent pas d'aller aux Pyrénées pour saluer le roi mon neveu. J'accorde volontiers la demande qu'il me fait. » Pendant ce cérémonial, la reine et l'infante étoient cachées dans un cabinet à côté, où l'on voyait et entendait tout à travers une porte grillée. Le roi en finissant lui dit, toujours en espagnol : « Seigneur cavalier, je tiens pour très bon tout ce qu'a fait le cardinal dans les négociations pour la paix [1]. »

Dans l'audience que le comte de Gramont obtint de la reine et de l'infante, le noble et brave gentilhomme fit tout son possible pour obtenir quelque parole explicite de l'infante, et comme il l'écrit lui-même dans ses dépêches, il employa tout ce que la rhétorique gasconne peut dicter à une personne qui galantise pour son maître : « Senora, dit-il à la reine, me permettez-vous de parler à madame l'infante? — *Bien podeis*, répondit la reine (vous le pouvez bien). » Alors le maréchal s'approcha de l'infante et lui fit un compliment tourné comme savait les faire la spirituelle noblesse. L'infante, toute mail-

[1] *Que tenia muy buenas y precisas noticias de lo que el cardinal havia obrado en el negocio de la paz.* Dépêche du comte de Gramont au cardinal Mazarin.

lottée, ainsi que la madone de Lorette, car on ne voyait ni sa taille, ni ses pieds, ni ses mains, resta immobile; et alors que le maréchal de Gramont lui remit une lettre de la reine-mère, l'infante répondit en espagnol : « C'est une lettre de la reine ma senora. — Mon respect et mon silence indiquent assez à Votre Altesse combien j'y mets de prix [1]. » Le maréchal voulant continuer, l'infante ne répondit que ce mot : « Comment se porte la reine ma tante [2] ? » Et quand, un peu impatienté, le maréchal de Gramont voulut prendre congé d'elle, l'infante lui répondit : « Dites à la reine ma tante que je suis tout à fait à sa volonté [3]. » Cependant le négociateur eut le temps de voir qu'elle était fort jolie, d'une blancheur qui ne se peut exprimer, avec des yeux perçants et vifs, la bouche belle : « Pour les dents, ajoute Gramont dans une dépêche au cardinal Mazarin, il n'en sera parlé, car la conversation a été trop courte pour les pouvoir remarquer, non plus que la taille, que la hauteur des chapins et un garde-infant large de deux aunes, peuvent aisément cacher ; seulement l'ayant vue entrer et sortir de la salle de la comédie, elle m'a paru fort libre, le ton de la voix agréable, les cheveux de belle couleur, et afin de finir par un portrait qui puisse satisfaire Votre Éminence, je l'assurai que c'est la parfaite ressemblance de la reine [4]. »

Dans l'île de la Conférence on finissait le grand traité de paix qui prit le nom des Pyrénées; les bases en étaient posées, et il ne s'agissait plus que d'en rédiger les conditions et de les mettre surtout en rapport avec les intérêts des alliés. Comme principe de droit public, le traité des Pyrénées établissait la souveraineté effective et réelle de la France et de l'Espagne sur toutes les possessions territoriales qui composaient les deux monarchies. Si la rébellion était reçue à merci, amnistiée, elle ne traitait plus d'égale à égale; les Catalans recevaient leur pardon, le prince de Condé rentrait en France,

[1] *La carta de la reina my senora ; mi respecto y mi silencio, podran significar à V. A. lo que nome attrevo à dezille.*

[2] *Coma esta la reyna my tia?*

[3] *Desio, a la reyna my tiá, que yo estare siempre muy rendida a su voluntãd.*

[4] Mss. de Béthune, cot. n° 9359 [1]. — Octobre 1659.

l'Espagne reprenait ses droits sur le Portugal et Naples, et la force devait décider entre elle et les sujets révoltés. Comme concession territoriale, la France obtenait une partie de l'Alsace, la frontière naturelle des Pyrénées, sans que désormais l'Espagne pût exercer la moindre prétention au-delà de la Bidassoa ; cette monarchie, à son tour, acquérait incontestablement la Navarre, vieux titre que le roi de France prenait depuis l'avénement de Henri IV. Quant à la Lorraine, elle revenait à ses ducs héréditaires ; mais ceux-ci dans une position subordonnée à l'égard de la France[3]. Toutes ces clauses étaient l'accomplissement du système politique de Richelieu, et le dernier terme posé à la rébellion intérieure et à la guerre de dynastie? La maison d'Espagne unie à la maison de France, n'était plus à craindre, et le prince de Condé, le dernier débris de la noblesse territoriale et militante, déposait son épée aux pieds du roi. Mazarin s'ennuya beaucoup à Saint-Jean-de-Luz, au milieu des longueurs de toutes ces conférences qui amenèrent le traité des Pyrénées. Le cardinal, durant les grands travaux, conservait habituellement un esprit goguenard ; le caractère de gaieté italienne perçait à travers la gravité des intérêts qui s'agitaient dans les conférences ; le sang-froid imperturbable, les manières lentes, sérieuses de don Louis de Haro le fatiguaient ; il aurait voulu traiter avec plus de légèreté et plus de franchise ; il n'avait ni la possibilité d'un lazzi, ni cet abandon intime qui soulage l'esprit et le cœur. Ce fut donc non seulement un jour de joie politique que l'instant où fut signé le traité, mais encore un délicieux repos. La présence du négociateur espagnol l'importunait, il lui envoyait souvent Lionne ; Mazarin ne pouvait souffrir ce visage invariable, cette gravité cadencée qui notait tous les mouvements et ne s'abandonnait jamais.

Alors survint le comte de Gramont rapportant à franc étrier la réponse officielle de l'Espagne à la demande de l'infante. Dès ce moment le mariage et la paix furent annoncés à Paris. Mazarin revint en toute hâte à Toulouse pour y recevoir le

1 FONTANIEU, portefeuilles, n. 492-493 ; Bibliothèque royale, et mss. Letellier-Louvois, vol. cot. A 9350 A, in-fol. La date du traité est du 7 novembre 1659.

roi qui parcourait les provinces méridionales en attendant la conclusion de la paix. La fin des troubles civils et de la guerre extérieure donnait une grande énergie à la royauté. Louis XIV parcourut les territoires du Midi en véritable conquérant et maître souverain ; ces provinces avaient conservé plus que toutes les autres les souvenirs de leur nationalité ; là se perpétuaient les traditions de race, les antiques priviléges d'échevinage, de viguerie et de capitouls. Louis XIV fit son entrée à Marseille dans toute la rudesse de la conquête. La vieille république des comtes de Provence, cette riche cité toute pleine de confréries, de congrégations, de métiers et d'échevinage, avait donné trop de marques d'indépendance sous la Ligue et la Fronde, pour qu'elle ne fût point punie. Louis XIV ne voulut point entrer par la porte ; il fit brèche à coups de canon dans un large pan de muraille, et il se montra armé de pied en cap, comme un vainqueur qui veut humilier une cité domptée. Quand on fit remarquer au roi cette multitude de bastides qui agrandissaient et embellissaient la ville des Phocéens, Louis XIV s'écria d'un air moqueur : « Et moi aussi je veux avoir mes bastides. » Et il fit élever à l'entrée du port, sous l'invocation de saint Jean et de saint Nicolas, deux vastes forteresses dont les canons étaient dirigés contre la ville pour la maintenir dans l'obéissance et comprimer son esprit municipal. L'asservissement de l'opulente république de Marseille fut la fin du système communal libre, puissant, vaste association de confrérie.

De Marseille, Louis XIV vint à Toulouse; son amour pour Marie Mancini n'était guère moins violent, mais le cardinal avait d'autorité séparé sa nièce de la cour, et l'avait renvoyée sur-le-champ à Paris. Tandis que Louis XIV parcourait la Provence, Mazarin espérait que les fêtes du mariage, la vue de l'infante, distrairaient complétement le jeune roi dont le caractère d'ailleurs était si enclin au plaisir et au changement. Le magnifique été des provinces méridionales avait engagé le roi d'Espagne à venir jusqu'aux Pyrénées ; l'entrevue des deux rois put se faire dans cette même île des Faisans, où les ministres s'étaient pendant si longtemps entretenus d'affaires pour régler les intérêts de l'Europe. Louis XIV vit l'infante

incognito, lui dixième, au milieu de jeunes seigneurs tous de son âge, afin de ne pas en être reconnu. Le 9 juin, l'évêque de Bayonne célébra les noces royales avec une magnificence que le jeune prince déployait déjà ; il était vêtu d'un manteau de brocard d'or. L'infante portait un manteau royal de velours violet, semé de fleurs de lis d'or et doublé d'hermine, avec une couronne de diamants. Mazarin marchait devant le roi, revêtu du rochet, du camail , et du bonnet de cardinalat, au milieu des gentilshommes. Jamais la petite ville de Saint-Jean-de-Luz n'avait vu tant de magnificences. Il y eut encore des poésies espagnoles et françaises pour célébrer l'heureux hyménée ; on dansa des ballets pleins de pompe et de magnificence, et le roi lui-même joua le rôle d'Astrée, tandis que Marie-Thérèse représentait une danse grave de la Manche et d'Andalousie, au milieu du respectueux silence de cette grande cour. Cette habitude des ballets ne tenait point à des idées voluptueuses et libres. La danse était un moyen de donner de la souplesse et de la grâce aux poses du corps, de la majesté aux commandements. La couronne était alors en continuelle représentation ; il lui fallait l'éclat du spectacle, l'illusion théâtrale ; elle aimait à se manifester au milieu de l'Olympe comme Jupiter, ou sur le mont Parnasse applaudissant aux Muses comme l'Apollon grec, la couronne de laurier au front!

Ici était la cour, maintenant qu'était devenue la Fronde? Quand une cause est perdue, il survit encore à sa ruine un esprit d'opposition, sorte de murmure des partis, dernier soupir de leur existence. La Fronde, abîmée comme corps politique, n'avait plus ni force ni puissance militaire et administrative ; tous ces éléments vaincus étaient fortement réprimés, mais la tendance moqueuse qu'elle avait imprimée à la société n'était point morte. En parcourant les écrits de cette époque intermédiaire entre la Fronde et la toute-puissance de Louis XIV, on aperçoit une teinte chagrine, un esprit d'opposition qui s'attache aux mœurs de la société, quelquefois au genre humain tout entier, dans l'impuissance de s'en prendre désormais au gouvernement. Les Maximes de La Rochefoucauld sont la véritable expression de cette littérature demi-politique qui, dans

les grands désabusements de la liberté, s'adresse au cœur et à l'esprit pour en dénoncer les faiblesses; on boudait la société, on la signalait aux siècles futurs parce qu'on n'en dominait plus le gouvernement. En parcourant les rues solitaires du Marais, toutes ces larges dalles de Saint-Paul et de la place Royale, ou les quais de l'île Saint-Louis, on trouvait là encore plus d'un hôtel où se réunissait la vieille société frondeuse; tantôt un vieux parlementaire rassemblait autour de son large foyer les conseillers des grand'chambres, et ils rappelaient en commun les beaux jours de suprématie politique du parlement, alors que ses lois faisaient souveraineté à l'Hôtel-de-Ville et parmi les quarteniers. Tout à côté, en la rue Saint-Antoine, dans l'hôtel Sully ou Lesdiguières, se réunissaient les gentilshommes, fines fleurs de la Fronde, et là on récitait tous les petits scandales de la cour. L'esprit caustique et sémillant, si bien reproduit par madame de Sévigné, frondeuse convertie, s'entretenait ou des premières amours du roi, ou de la reine espagnole toute petite, toute mal faite, ou de la grande Mademoiselle, qui perdait, dans des faiblesses amoureuses, la haute réputation municipale qu'elle s'était faite à d'autres époques à Paris et à Orléans. Quelques morts soudaines avaient fermé les hôtels les plus ricaneurs; c'est ainsi que le pauvre M. Paul Scarron s'en était allé de cette triste vie[1], et sa jeune veuve, mademoiselle d'Aubigné, allait de salon en salon plaindre ses infortunes, solliciter, de placet en placet, de nobles protections, peu influentes alors, car elles avaient la tache originelle des troubles de Paris.

C'était dans ces sociétés de boudeurs politiques que se développèrent les premiers germes de la grande littérature; l'art de Louis XIV fut d'attirer à lui successivement toutes ces supériorités intellectuelles, par l'appât des pensions sur la cassette, des encouragements répandus avec générosité. Il en résulta que le génie passa de l'opposition à la louange; l'époque de la littérature flatteuse fut la réaction naturelle du temps qui avait vu tant de pamphlets; l'ode, le dithyrambe adulateur suivit la chanson frondeuse, comme le pouvoir absolu succéda aux désordres de la place publique. Il y eut une immense habileté

[1] Scarron était mort en 1660.

à distraire le peuple par des fêtes et des solennités, à amollir la noblesse par les plus douces distractions, à faire passer la littérature sous la puissance attractive d'un seul nom, Louis le Grand, nom qui devint le centre de toute la littérature, le point de mire de tous les éloges. Ceux des écrivains frondeurs qui ne se jetèrent pas, comme Bachaumont ou Chapelle, dans une vie de douce licence et de gracieuses débauches, chantèrent les louanges de Louis XIV, et comme le disait Colbert dans un de ses rapports, l'intelligence fit hommage-lige au roi.

L'esprit religieux ne s'était mêlé en aucune manière aux querelles de la Fronde ; on ne pouvait donc rechercher à travers les discordes de cette époque, la lutte de l'Église catholique et de la réforme. Quelques évêques avaient bien pu s'identifier à l'esprit provincial, défendre la liberté des villes; ou bien encore, par ambition comme le cardinal de Retz, se jeter tête perdue dans les troubles municipaux, mais la querelle n'était pas plus pour cela catholique que réformée; l'Église ne se mêlait en rien à ces débats de gentilshommes, de peuple, de villes, d'autorité royale et provinciale. Aussi, il n'y eut pas de temps plus tranquille pour la réforme huguenote que l'époque qui s'écoula depuis la minorité de Louis XIV jusqu'à la pacification de la Fronde. Tous les protestants vivaient paisibles. « Ne nous mettons pas, répondait Mazarin, les huguenots sur les bras, nous avons bien assez des frondeurs. » Les calvinistes eux-mêmes n'avaient aucune volonté d'agir. Indépendamment de leurs pacifiques intentions, la soumission de La Rochelle, les grandes mesures prises par Richelieu contre eux, les avaient accablés comme parti politique; ils n'avaient ni places de sûreté, ni armée organisée. Dans les malheurs des dernières guerres, leurs rapports avec la Hollande, la Suisse, les protestants d'Allemagne s'étaient affaiblis; ensuite ils avaient une haine profonde pour le roi d'Espagne, et Philippe IV soutenait les frondeurs. En résultat on ne trouve pas une seule démarche des huguenots pour entamer la guerre civile et profiter des troubles de la Fronde.

A côté de la réforme et du catholicisme, il s'était élevé une école des libertés de l'Église gallicane, sorte de terme moyen et conciliateur qui entraîna dans de perpétuelles querelles les

deux puissances. Avec son esprit procédurier et subtil, l'école parlementaire soutint certaines prérogatives épiscopales que les évêques repoussaient, certaines grandeurs de l'Église de France que cette Église repoussait elle-même. L'union avec le pape, la suprématie de Rome était la première condition de l'existence catholique ; incapables de pénétrer l'esprit de l'immense constitution de l'Église, les jurisconsultes se perdirent dans les distinctions, les thèses d'Université et de Sorbonne. Les libertés de l'Église gallicane, c'était le protestantisme timide, c'était la prédication de Luther sans hardiesse, la réforme inconséquente et sans oser le libre examen. Comme doctrine dogmatique, l'école parlementaire adopta le jansénisme. C'était encore une réforme avortée et incomplète que les propositions de Jansénius, attaque intime contre la théorie de la grâce, rupture matérielle avec Rome. De grands esprits théoriciens, tels que Nicole, Pascal et l'abbé Arnauld, se précipitèrent dans l'enseignement du jansénisme; Port-Royal, la vieille Fronde, la majorité de l'école parlementaire adoptèrent ses doctrines. Qu'est-ce qui les distingua des réformateurs? Ils n'eurent pas le courage de leurs opinions; ils furent écrivains de pamphlets, et ne prêchèrent pas sur la place publique. Pascal et Nicole attaquèrent tout à la fois la grande suprématie du pape et l'école des jésuites, c'est-à-dire l'unité, et l'organisation militante de l'Église. Port-Royal fut la retraite du parti des mécontents, de cette société boudeuse qui succéda à la Fronde ; l'activité qui s'était détournée de la politique se porta naturellement sur les questions religieuses. Beaucoup d'hommes d'un esprit scientifique, d'une grande intelligence s'affilièrent à Port-Royal, cela devait être; il y a dans les têtes supérieures un je ne sais quoi d'insoumis et de rebelle qui se plaît beaucoup à la négation de toute autorité absolue ; et puis les imaginations fortement ébranlées par les travaux de l'esprit voient sans cesse des abîmes, comme Pascal, car cet abîme n'est que la figure de l'infini qui effraie toutes les âmes méditatives. La haine de Port-Royal contre les jésuites s'explique aussi : la société de Loyola avait posé comme principe l'obéissance, la hiérarchie de tous sous un seul ; or, la raison inquiète et dissertatrice souffre difficilement une organisation aussi absolue.

La philosophie, cette source première et fondamentale de toute étude, avait alors pour base unique le christianisme. Le grand ébranlement causé par la réforme avait posé le terrible droit d'examen dans le monde moral; les lois de l'entendement avaient grandi avec Bacon ; Gassendi et Descartes avaient secoué le joug de la scolastique ; le cartésianisme devint la méthode catholique, comme la science de Bacon fut la philosophie de la réforme. Descartes fit servir tous les éléments de la science à ses démonstrations de philosophie ; il employa l'algèbre, la géométrie, la physique qu'il soumit à des règles fixes; il rendit la raison de tout, il fut le maître de Port-Royal, le précurseur de Pascal et de l'école catholique, empruntant alors toutes les démonstrations de la philosophie, vaste école qui eut à lutter contre le mouvement des illuminés en Angleterre et le scepticisme des élèves de Bacon dont Bayle devint plus tard le représentant actif et tout armé. La Hollande, Genève furent les terres classiques du doute. Une secte d'un plus doux épicurisme eut pour maître Gassendi, et pour élèves ardents, Bachaumont, Chapelle ; Chaulieu et La Fare vinrent après eux.

La condition politique de la société avait été complétement modifiée par la réforme; il y eut des transformations depuis le XVIe siècle ; les écoles calviniste, presbytérienne, anabaptiste, bouleversèrent toutes les vieilles doctrines ; l'hérédité de race, le droit divin de la royauté ne furent plus respectés; la Hollande se transforma en république ; la monarchie d'Angleterre devint protectorat sous Cromwell. L'école catholique aussi bien que la réforme mit en doute les droits de la royauté ; la Ligue fut tout aussi démocratique que l'organisation des presbytériens et des anabaptistes. Au XVIIe siècle, l'idée républicaine est au moins aussi puissante que la pensée monarchique ; le principe de l'examen s'applique à la constitution des États comme aux matières religieuses ; les dissertations venues de la Hollande ou des presbytériens de l'Angleterre attaquent aussi vivement la royauté que les pamphlets de la Fronde. Au milieu de ce conflit, les parlementaires veulent jeter quelques idées mixtes, quelques éléments de transaction, une monarchie pondérée par l'intervention des corps inter-

médiaires. Cette tentative n'est pas mûre encore ou n'est pas comprise; les nations ont besoin d'être avancées dans les études gouvernementales pour s'expliquer la puissance des idées de transaction; jusque-là elles aiment mieux les systèmes nets, les opinions tranchées. De même qu'en philosophie la lutte s'était établie entre l'unité féconde et croyante de Descartes, et le doute superbe et scientifique de Bacon; de même en politique, le principe de la monarchie absolue se pose sur la grande physionomie de Louis XIV en face du principe républicain qui trouve sa personnification dans les États-Généraux de la Hollande.

Désormais la littérature sort du pamphlet désordonné que les troubles de la Fronde ont propagé avec frénésie. Quand un grand fait domine la société, il est difficile que la littérature même purement spéculative ne prenne pas une part quelconque au mouvement des intelligences; il n'y a pas de solitudes tellement absolues qu'elles vous séparent de cette empreinte passionnée du temps dans lequel on vit. La littérature était donc devenue frondeuse à l'époque des troubles publics; la plupart des beaux esprits, depuis Balzac jusqu'à Bussy-Rabutin et Scarron, avaient pris une grande part à ces dissertations de politique : les uns publiaient des pamphlets, les autres y répondaient; on faisait des gazettes, des mercures; on rédigeait les grandes nouvelles, on était enfin occupé de la politique de son temps, comme à Athènes et à Rome aux beaux jours de la république. A côté de cette littérature politique, deux genres particuliers semblent se détacher : les représentations théâtrales, le roman mêlé de sentiments tendres et de bergeries innocentes. Les époques d'opinions exaltées, de tourmentes, d'agitations publiques, sont dominées par un besoin de grandes représentations : le peuple aime à passer des scènes de la rue sur le théâtre plus rétréci de la tragédie ou de la comédie; de la tragédie telle que l'entendait Corneille, c'est-à-dire, mâle, à grands coups de scènes, à fracas éloquent de pensées et de mots; de la comédie de Molière, tantôt transformée en spectacle, en scènes bruyantes, tantôt moqueuse, et empreinte des vieilles études de Ménandre et de Plaute, et qui fut, comme je le dirai plus tard, un pamphlet

piquant contre la Fronde provinciale, l'esprit bourgeois et gentillâtre. Ensuite le roman au doux aspect de la vallée de Tempé, avec ses bergeries d'Arcadie, était le délassement de cette société tout entière dominée par les agitations publiques. Quand il faut combattre à chaque moment dans les guerres civiles, on aime à se reporter aux âges d'innocence où les hommes fraternisent dans les jeux et les émotions naïves. Tel prince ou tel gentilhomme, qui venait de frapper de mort dans un duel son adversaire, prenait avec un indicible bonheur la houlette du pastoureau, et allait réciter les longues tirades de Tircis au milieu d'un théâtre, dans une forêt factice, sous une cascade improvisée; il soupirait, nouveau Mélibée, pour une Chloris ingrate et dure comme le granit du rocher. Les romans à longues intrigues de mademoiselle de Scudéry faisaient le bonheur de cette génération; cette analyse de tous les sentiments, cette dissection de toutes les fibres du cœur allaient aux tendances amoureuses d'une jeune cour. Tout ce qui ne se renferma pas dans ces conditions de l'esprit du temps fut emprunté aux mœurs et aux coutumes de l'étranger. L'Espagne fournit la littérature grave, l'expression des sentiments exaltés et chevaleresques; l'Italie, la comédie bouffonne, la pasquinade du Roman Comique de Scarron, cette joyeuse folie des comédiens de campagne, pauvres gens que nous prendrions en pitié si nous ne nous rappelions que Molière courait ainsi la province, sur ces chariots où Scarron plaçait Ragotin. Je ne parle pas de la littérature travestie qui dominait cette génération. Il y eut alors le Virgile travesti de Scarron, les Métamorphoses travesties de d'Assoucy, tristes ouvrages à épanouir la rate des gentilshommes et bourgeois.

Ce mouvement de l'intelligence avait dû naturellement influer sur les classes diverses de la société; il y avait eu un bouleversement dans les existences si bien compassées et parquées au moyen âge. Les gentilshommes avaient fait un grand effort durant la Fronde pour reconquérir leur vieille importance politique; l'esprit provincial et nobiliaire était inséparable; tout ce noble patriciat de castels dont les ancêtres s'étaient illustrés dans les grandes guerres du pays, ces La Rochefoucauld de Guienne, ces Montmorency de Languedoc, ces Lesdiguières

du Dauphiné, ces Rohan de race bretonne, nobles maisons qui se liaient à la province, dont les parchemins étaient incrustés dans ses priviléges, devinrent désormais les fidèles courtisans de Louis XIV. Cette transformation frappa dans sa plus intime puissance la noblesse qui ne fut plus un pouvoir dans l'État, une résistance dans l'ordre politique; elle forma encore un rayon brillant de la couronne, mais elle perdit son pouvoir, en échangeant ses lourdes cuirasses contre le haut-de-chausse rubanté et l'habit de brocard ; elle abandonna ses vieux manoirs solitaires, ses vastes châteaux entourés de murailles crénelées, de fossés remplis d'eau, pour les splendides bosquets de Versailles et les parcs symétriques des maisons royales. La noblesse s'ennuya au sein de la province, dans ces grands bois où les arbres d'un siècle ombrageaient l'écusson de pierre qui surmontait le pont-levis du château ; on s'enfuit de ces vastes salles remplies d'armoiries de la croisade, où tout était emblème et souvenir, même ce coassement des vieux crapauds que la dame du lieu faisait battre par ses vassaux, ou paysans, selon la charte de concession féodale. Tous ces vestiges furent insupportables à ces gracieux courtisans qui devenaient capitaines des gardes-du-corps, colonels des mousquetaires, ou bien simples gentilshommes de la chambre du roi, pour lui présenter son bougeoir en la balustrade de son lit. La province n'eut plus rien dès lors d'attrayant pour eux, et ils y perdirent l'influence que leurs ancêtres y avaient acquise.

La bourgeoisie, expression du mouvement modéré durant la Fronde, avait grandi moralement depuis le XIVe siècle. Dans les troubles publics de Paris, on voit la bourgeoisie s'unir avec la royauté, en appeler la restauration de ses vœux; jalouse et inquiète des classes supérieures, elle voulait bien préparer les réformes, accroître successivement ses priviléges, prendre une haute importance dans la constitution de l'État; mais comme elle était aussi prudente que désireuse d'innovations, la bourgeoisie s'alarmait dès qu'elle voyait le bas peuple entrer en lice et menacer son existence et sa fortune. On était sûr qu'avec la bourgeoisie les révoltes n'allaient pas bien loin : le peuple une fois ému, tout était suspendu, le propriétaire ne louait plus ses meilleures maisons de la rue

Maubuée ou de la place Maubert; le fripier, sous les piliers des halles, les marchands de huches et d'armoires au faubourg Saint-Antoine, attendaient vainement le chaland et la pratique, assis sur leur escabeau; personne n'achetait, parce que l'argent était court, et on n'en avait jamais qu'avec une restauration royale. C'est ce qui portait la bourgeoisie à toujours traiter, et l'Hôtel-de-Ville à toujours recourir à la clémence du roi. Le bas peuple se divisait en deux classes: l'habitant des villes et le paysan; dans les grandes cités le peuple présentait déjà une multitude, immense alors, car la classe intermédiaire était moins nombreuse, et il n'y avait pas de transition entre le haut et le bas de l'échelle sociale. Le peuple des villes, sale, mal vêtu, sans aucune éducation intellectuelle, formait comme une grande truanderie, parquée dans des carrefours et culs-de-sac, prompt à s'émouvoir, triste gibier d'hospices et de maladreries. Le peuple de la campagne restait attaché à la terre, beaucoup de paysans s'étaient groupés en communes, toujours en lutte avec les seigneurs, plaidant devant le parlement pour leur privilége de vaine pâture ou d'exemption de fouage. Presque toute la campagne se composait de communaux payant une redevance fixe, et ne dépendant que pour les causes judiciaires du bailli, et en dernier ressort du parlement. Le système féodal, en tant que grande organisation militaire, n'existait plus; mais la terre, encore soumise à la juridiction que la féodalité avait introduite, divisait en fiefs et francs-alleux. Cette hiérarchie obligeait à des devoirs et à des redevances, le plus souvent en argent, en nature; ou bien la tenure se réduisait à des obligations de corps, telles que la corvée, le service militaire ou la milice. Le seigneur avait haute ou basse juridiction dans son domaine ou au dehors; il pouvait dresser son carcan à la porte du château pour indiquer qu'il avait pleine et entière justice. Partout où il y avait castel, il y avait également fours banaux, pigeonniers, vol de chapon, pour marquer l'étendue de la seigneurie; chaque paroisse comptait un château à créneaux et un clocher; elle était tenue à la redevance et à la dîme, double impôt, pour constater la sujétion civile et ecclésiastique dans le royaume.

Tout ce qui tenait à l'état des personnes était réglé selon les

lois canoniques, les coutumiers et les ordonnances des rois. Il n'y avait d'autres registres d'état civil que la paroisse; là se constatait la naissance du chrétien, le mariage en tant que sacrement, la mort, qui faisait entrer le pauvre et le riche dans cette égale communauté du tombeau, au paradis dans ses splendeurs et ses fêtes; au purgatoire et aux limbes, dont les représentations étaient dans chaque église, peintes en tableaux de mille espèces, ou bien encore à l'enfer, tel que les miniatures et les fresques du moyen âge le reproduisent encore, avec ses légions diaboliques, ce mauvais riche tiraillé, ces femmes impudiques aux chairs grasses et rebondies, ces gourmands qui refusent le pain au pauvre, images touchantes de moralité qui, chaque dimanche, au prône, consolaient le pauvre serf et le paysan trempé de sueurs.

Le droit romain gouvernait presque toutes les provinces méridionales de la France, la Provence et le Languedoc avec ses municipes, Bordeaux et la Guienne, le Dauphiné et Grenoble. Au nord était le droit coutumier : il y avait coutume en Normandie, en Bretagne, en Bourgogne, en Champagne, en Parisis surtout; et cette coutume de Paris formait le droit privé d'une grande partie du royaume; elle proclamait la communauté entre époux, le partage des successions, le droit paternel modéré, l'obéissance mitoyenne, le droit d'aînesse selon la coutume des fiefs. En Normandie, les cadets devaient chercher fortune, car l'aîné succédait à la terre exclusivement, et la pauvre fille n'avait pour dot qu'un chapeau de roses, ses hardes et trousseaux, clinquants et pimpants. Dans le droit romain de la Provence, du Dauphiné, le droit de paternité demeurait excessif; le père était le maître de son fils et son testament l'ordre sacramentel qui partout imposait obéissance.

Cette terre de France était peuplée de grands manoirs; à chaque cinq ou six lieues, vous voyiez dans la plaine un groupe de maisons étroites, basses et ramassées; sur la hauteur apparaissait un vaste bâtiment de construction mi-partie du moyen âge mi-partie des formes italiennes des xve et xvie siècles, c'est-à-dire mélange de tourelles, de créneaux, de pavillons carrés, avec la grande horloge et le beffroi au centre. Quand ce château était dans un bas-fond, il était presque toujours entouré d'eau;

les tourelles s'y baignaient les pieds, l'habitation du seigneur s'y mirait, comme le dit Bussy-Rabutin ; derrière s'étendait un vaste parc planté d'arbres séculaires, un peu plus loin la rivière ou ruisseau qui alimentait le vivier. Sur la porte principale étaient placées les armoiries à côté du carcan seigneurial. Les armoiries, signe visible de la famille, constataient la pureté de la naissance, la gloire de l'origine ; les armoiries, c'était l'histoire d'une race dévoilée, la confession à haute voix de tout un lignage, le naïf aveu que faisait le noble de toutes ses fautes comme de toutes ses gloires ; s'il y avait bâtardise, le lambel le disait ; s'il y avait tache, les émaux la révélaient. Au contraire, si de belles alliances, d'orgueilleux titres glorifiaient la maison, l'armoirie le racontait encore. Oh ! quand on brisa ces insignes de familles, on ne sut pas qu'on détruisait le symbole de la vie publique de toute la génération des gentilshommes. Et il ne faut même pas croire que ce symbole des belles actions fût particulier à la race noble ; chaque bourgeois, chaque homme de métier avait aussi le signe indélébile de sa race plus modeste. Le marchand d'épices, le drapier, le tréfileur de soie prenaient une enseigne, un emblème qui de père en fils se perpétuait sans obstacles ; tantôt c'était un oiseau brillant, un cygne se pavanant dans un large bassin ; tantôt une coupe d'or, une épée ou une couronne. L'armoirie bourgeoise se transmettait des ancêtres aux enfants avec non moins de respect que l'écusson du gentilhomme, et c'était une grande responsabilité morale que de conserver intacte cette bonne renommée de l'*épée d'argent*, du *soleil doré*, du *faucon suspendu* ou de l'*aubépine argentée*, toutes enseignes célèbres à Paris dans le XVIIe siècle.

Toute province avait son parlement, son intendance ; la séparation des pouvoirs n'était point alors tellement distincte, que le parlement dût exclusivement se consacrer à la judicature, et les intendants à l'administration. Le parlement avait été restreint comme pouvoir politique, mais il demeurait ferme dans la volonté de conserver l'administration des provinces. La loi, qui dans nos sociétés modernes est le principe de toute obéissance, n'émanait point d'un concours de pouvoirs ; la maxime générale était : « Si veut le roi, si veut la loi. » La

question de l'enregistrement, par le pouvoir parlementaire, n'avait jamais été définitivement réglée; c'était une véritable dispute de prérogatives, toujours soulevée, jamais finie. Les parlementaires invoquaient les vieilles coutumes, la royauté en appelait à son droit, droit supérieur et primitif, qui ne supportait aucun contrôle. L'administration de l'impôt reposait spécialement sur le système des fermes, c'est-à-dire l'abonnement avec des compagnies. Au lieu de retirer sou à sou la nouvelle contribution imposée, le roi ou le seigneur recevait immédiatement une forte somme de deniers destinée à ses tournois, aux fêtes somptueuses, aux dispositions de batailles ou à ses expéditions de croisades; le chevalier disait aux juifs: « Je te donne tel péage du pont, tel droit de pêche sur mon fief; combien me rendras-tu, mécréant, à l'échange? » Et celui-ci déliait bien vite les cordons de son escarcelle, et achetait la perception de l'impôt pendant cinq ou dix ans. La ferme n'était que l'application agrandie de ce mode d'administration financière étendu à de plus vastes territoires : que ce fût ferme du sel ou des aides, quand on avait besoin d'un surcroit, on traitait de gré à gré avec les villes, les provinces, les corporations, on vendait un privilége, une immunité. Le clergé faisait des dons volontaires, la noblesse servait de son épée et levait des hommes à ses dépens, le tiers payait aides et tailles, chacun enfin donnait ses services comme la vieille constitution le voulait; constitution non écrite, mais puissante, parce qu'elle était dans les mœurs, dans les usages. Il n'y avait pas précisément de système, mais tout allait par le mouvement naturel et la force des habitudes prises sous un ministère, qu'il s'appelât Richelieu ou Mazarin.

C'est une destinée attachée aux hommes qui marquent leur siècle, que cette mort éclatant en quelque sorte au moment où se termine la grande œuvre de leurs pensées. Je ne sais s'il y a dans une forte mission un élément de vie, mais il est rare que cette puissance de vitalité vous abandonne avant que le but ne soit atteint. La pensée d'une mission anime, redouble les forces du corps et de l'esprit; il y a de l'énergie dans cette foi profonde envers l'œuvre que l'on a conçue et qu'on veut achever; on y consacre sa force morale et physique, on y donne tout,

âme, tête et corps; mais aussi lorsque cette œuvre est finie, la mort arrive inflexible et rapide, elle vous enlève comme si en vous la mission était épuisée et que le mouvement des siècles et des idées n'eût plus besoin de votre esprit dans sa fatalité invariable. Ainsi Richelieu, faible, maladif, conserva toute son énergie jusqu'à l'achèvement de sa pensée; puis il disparut de la scène quand le dernier coup fut porté à l'esprit de la province et de la féodalité. Ainsi Mazarin cessa de vivre quand la restauration du pouvoir fut complétement achevée; leur vie était désormais inutile, l'un et l'autre l'avaient usée dans la lutte: ingrate destinée des hommes supérieurs! Dieu les broie quand il s'est servi d'eux à ses desseins! Après avoir signé le traité des Pyrénées, Mazarin s'en revint à Paris; il y précéda la cour qui fit son entrée solennelle par la porte de la Conférence. Jamais le corps municipal, le parlement n'avaient accueilli avec plus d'enthousiasme la royauté et son ministre. L'esprit municipal, par une réaction subite, s'était tourné vers le roi et Mazarin; le parlement avait fait toute soumission, il avait offert d'aller jusqu'aux Pyrénées pour y saluer Sa Majesté. On ne prononçait plus le nom de remontrances, on ne faisait valoir aucun principe contre les ordonnances et les édits. Mazarin avait toute la plénitude du pouvoir, la puissance la plus étendue; le premier président de Lamoignon, complétement dans les intérêts de la cour, avait remplacé Molé dans ses grandes fonctions. Lamoignon avait un culte pour la prérogative royale; toutes les maximes de la Fronde étaient passées de mode; la société du Marais, qui conservait des traditions frondeuses, était vivement attaquée, et les *Précieuses ridicules* de Molière furent plutôt encore un pamphlet politique qu'une comédie de mœurs. Les précieuses qu'on attaquait n'étaient pas seulement des dissertatrices du bel esprit, discourant sur la Calprenède, Bonnecorse ou Pradon, c'étaient encore des femmes politiques et frondeuses qui avaient joué un rôle au temps des barricades de Paris. C'est sous ce point de vue qu'il faut un peu envisager le théâtre de Molière, et c'est ce qui explique encore les faveurs dont il fut accablé par Louis XIV. Quand l'inimitable comique attaquait les gentillâtres de provinces, les marquis orgueilleux et boursouflés, ces noms en *ac* de Gas-

cogne; quand il blessait au cœur cette brave et orgueilleuse noblesse au profit des hommes de cour, des ducs et pairs courtisans, c'était encore la Fronde qu'il avait en vue, ses vieux souvenirs d'indépendance provinciale; lorsque sa satire comique poursuivait le bourgeois vaniteux, discourant sur les affaires du roi, c'était encore le bourgeois frondeur, ces échevins de l'Hôtel-de-Ville qui visaient à s'élever jusqu'à la qualité de princes et de gentilshommes. Molière fut le véritable pamphlétaire aux gages de Louis XIV, l'écrivain qui acheva la révolution morale contre l'esprit provincial et frondeur.

Alors d'ailleurs la réaction était profonde; rien ne pouvait arrêter le mouvement des esprits vers l'autorité politique d'un seul. Il y a des temps qui sont ainsi marqués d'un certain caractère; la Fronde éclatait et la révolution d'Angleterre se manifestait avec l'irrésistible ascendant des idées populaires et républicaines; et d'un autre côté, lorsque la restauration de Louis XIV fut complète, le mouvement de l'armée de Monk rappela Charles II sur le trône d'Angleterre. Le vaste monde politique est plein d'action et de réaction; les événements se jettent tous dans un même esprit, puis ils se modèlent sur un autre presque immédiatement : ce flux et reflux constituent l'histoire. La restauration de Charles II achevait l'œuvre de la pacification des Pyrénées, non point que Mazarin ne se fût très bien accommodé de ses relations diplomatiques avec Cromwell et son fils Richard; mais Charles II était dans des rapports encore plus intimes avec la France; Charles II avait vécu longtemps à Paris; on avait vu partout ce jeune roi d'Angleterre aux carrousels, et il s'était élevé dans les idées françaises.

C'était donc, pour le système de Mazarin, un coup de fortune encore que cette restauration qui resserrait les liens des alliances contractées sous le protectorat[1]. L'entrée triomphale de Louis XIV à Paris est décrite dans une de ces petites publications que le pouvoir municipal à toutes les époques fait répandre; j'en ai trouvé un rare exemplaire. En parlant des magnificences de Paris et de ses arcs de triomphes, l'auteur dit : « On en avoit construit un au cimetière Saint-Jean, où

[1] Dépêche de Mazarin sur la restauration de Charles II, mss. Béthune, vol. cot. 9560.

l'on voyoit le Parnasse avec les neuf Muses et leur Apollon, et les portraits du roi et de la reine dans un même tableau. Un autre au pont Notre-Dame, qui, à chaque côté du portique, avoit une colonne feinte de lapis, soutenue de son piédestal, avec des ornemens d'or et des corniches dont la frise étoit chargée de trophées d'Amours, et au milieu étoient élevées plusieurs figures. A la place Dauphine étoit le dernier arc de triomphe; le roi étoit sur un char traîné par un coq et par un lion, qui signifioient la France et l'Espagne réunies. En haut on voyoit un Atlas avec des armes renversées sous ses pieds, et sur ses épaules il portoit un globe d'azur orné de trois fleurs de lis d'or; au-dessus une Renommée avec deux trompettes publioit l'alliance de la France et de l'Espagne. » Dans cette solennité de l'entrée du roi à Paris parut pour la dernière fois la garde bourgeoise; épurée, morcelée, elle ne formait plus cette milice qui avait joué un rôle si actif durant les troubles de la Fronde. Elle se déploya avec beaucoup de magnificence dans cette cérémonie toute royale, sous son chef absolu M. de Guénégaud, tout à fait dévoué à Mazarin. La garde bourgeoise parada autour du cortége, et le roi lui sourit très gracieusement. Il y eut ensuite festin à l'Hôtel-de-Ville, et la soumission fut si absolue parmi tous ces bourgeois, qu'il semblait qu'on fût déjà à un siècle des troubles de la Fronde [1]. Et comment y aurait-il eu encore symptôme d'un mouvement nobiliaire et municipal? Tout ce qui avait un peu d'énergie était en complète disgrâce; on avait fait sa paix intéressée avec le cardinal; Monsieur, duc d'Orléans, était mort à Blois; mademoiselle de Montpensier, reléguée dans ses terres, y recevait encore des mécontents, mais elle n'osait remuer, tant elle était surveillée. Condé rentrait en France après le traité des Pyrénées, et faisait foi et hommage à la royauté de Louis XIV; les Conti, les Noirmoutier étaient trop heureux de s'allier à la fortune du cardinal. Toutes les nièces de Mazarin trouvaient successivement leur lot: l'une avait épousé le prince de Conti; l'autre, cette Marie Mancini tant aimée de Louis XIV, épousa le connétable de Colonna, de race italienne. Elle dit à la face du roi, qui pleurait de son départ, ce mot d'une femme fière et blessée:

[1] Regist. de l'Hôtel-de-Ville, cot. n. XXXII aux Archives du royaume.

« Vous m'aimez, vous pleurez, et vous êtes roi ! » Enfin la dernière des nièces du cardinal, mariée au maréchal de La Meilleraye, devint depuis duchesse de Mazarin.

La plus grande faveur était alors pour le cardinal ; tout se faisait par lui au conseil ; chaque jour on voyait sortir des Tuileries ou du Louvre quelques voitures attelées de six forts chevaux, accompagnées de soldats aux gardes ; c'était le roi en personne qui se rendait au palais Cardinal pour travailler avec son ministre, tant il reconnaissait la supériorité de son esprit et la grandeur de ses vues. Mazarin était depuis quelque temps bien souffrant ; l'altération extrême de ses traits signalait cette fin de la vie, qui s'annonce par de longues souffrances et d'incurables douleurs. Un de ses serviteurs dévoués, témoin oculaire des derniers actes de cette vie si pleine, a recueilli un à un tous les faits qui précédèrent la fin du cardinal. J'aime ce témoignage pris à la face même de la mort avec cette teinte religieuse et solennelle du catholicisme : « Après le traité des Pyrénées et le mariage du roi, dit-il, M. le cardinal, de retour, étoit travaillé tantôt de la goutte, tantôt de la gravelle et autres incommodités. On usa de tous les remèdes imaginables, qui ne firent aucun effet. La maladie de M. le cardinal ayant augmenté, il se fit transporter, le 7 février 1661, à Vincennes, croyant que l'air, qui y est fort bon, le pourroit fortifier. Son Éminence eut recours à M. le maréchal duc de Gramont comme à un seigneur de grand mérite et son particulier ami pour l'assister en ses derniers besoins, ce que M. le maréchal duc eut la bonté de faire, et vint prier M. Joly, alors curé de Saint-Nicolas-des-Champs à Paris, de la part de Son Éminence, de vouloir lui rendre une visite au château de Vincennes, ce qu'il fit, et entrant dans la chambre de M. le cardinal : « Vous voyez, Monsieur, lui dit-il, une personne qui souffre beaucoup ; il ne tient pas à Dieu de me mettre en état de salut, priez-le pour moi, et que les douleurs qu'il m'envoie me soient utiles. Je vous prie, Monsieur de me vouloir assister à la mort : je vous ai choisi pour me rendre ce bon et dernier office, ne me refusez pas vos assistances lorsqu'il sera temps. »

« Le lundi, dernier jour de février de la même année, M. le cardinal envoya chercher M. Joly, qui se rendit aussitôt au bois

de Vincennes; étant entré dans la chambre de Son Éminence, dont la maladie étoit notablement augmentée, elle lui dit qu'elle n'avoit point de regret de quitter le monde, qu'elle avoit un grand mépris pour toutes les choses de la terre : « Je ne suis pas content, je voudrois bien sentir une plus grande douleur de mes péchés; je suis un grand criminel, je n'ai d'espérance qu'en la miséricorde de Dieu. » Le lundi 7 mars, il pria M. Joly de lui dire les choses nécessaires à son salut, et de le traiter comme un simple particulier, sachant bien qu'il n'y avoit qu'un Évangile pour les grands et pour les petits. Le même jour il reçut les derniers adieux de quelques personnes de la première qualité, comme de M. le cardinal Picolomini, auquel il fit donner un billet de 200,000 écus pour continuer la guerre contre les Turcs; de M. Séguier, chancelier de France, et de M. de Turenne. Il pria M. Joly de ne le point quitter et de lui parler toujours de Dieu, s'étant remis du soin de ses affaires temporelles sur ses domestiques, auxquels il donna sa bénédiction. Cette action l'ayant un peu fatigué, il se fit porter de sa chaise où il avoit reçu l'extrême-onction sur son lit, et tout le reste du jour il fit plusieurs actes de foi, d'espérance, de contrition de ses péchés, de confiance en la miséricorde de Dieu. Le même jour, à neuf heures du matin, son mal étant sensiblement augmenté, il dit : « Voici la fin qui approche, je prie Dieu qu'il me fasse miséricorde. » M. Joly lui ayant demandé s'il ne voudroit pas faire quelque satisfaction publique pour tous les mauvais exemples et scandales qu'il pouvait avoir donnés pendant le cours de sa vie : « Très volontiers, lui dit-il »; ayant pris le cierge béni en la main, tête nue et par forme d'amende honorable et de réparation publique, il demanda pardon à Dieu de tous ses péchés, et pria ceux qu'il pouvoit avoir offensés de vouloir lui pardonner, renouvelant les vœux de son baptême. Depuis ce temps jusqu'à sa mort il demeura dans de grandes langueurs et dans une espèce d'agonie; il souffroit extrêmement sans se plaindre, s'excitant soi-même à se conformer à la volonté de Dieu. Il regarda la mort avec beaucoup de fermeté, et dans l'ardeur de son mal il disoit souvent : « Courage, il faut souffrir. » Environ la mi-nuit, il dit à M. Joly : « Je vais bientôt finir, mon jugement se trouble, j'espère en Jésus-Christ. » En-

viron deux heures après minuit, tenant son crucifix en main, M. Joly le lui fit baiser et adorer, et s'étant mis en devoir de prononcer plusieurs fois le très saint nom de Jésus sans autre signe extérieur que d'entr'ouvrir un peu la bouche, il remit son esprit entre les mains de Dieu le 9e mars audit an 1661 [1]. »

Dans ces derniers moments de Mazarin, ce n'est plus l'homme d'Etat qui se montre, mais le catholique, le pontife dévoué au Christ. Il y a dans la puissance religieuse je ne sais quoi de haut et de fort qui imprime aux derniers instants une solennité de repentir et de paix qu'on ne trouve que dans les consolantes révélations du catholicisme; c'est alors que les superbes s'abaissent, et ce premier ministre tout-puissant avoue qu'il n'y a qu'un Évangile et une foi pour tout le monde, que les grands et les petits sont pesés dans une même balance. Mazarin mourait à l'âge de 59 ans, après un ministère de 19 ans; il avait passé trois années, soit en disgrâce, soit en exil; mais à vrai dire, il gouverna toujours plus ou moins directement, car, dans toutes les circonstances, il laissa une représentation dans le conseil. Il n'y eut à sa mort aucune manifestation de haine publique; on fit bien circuler sous main quelques petits vers contre sa mémoire, des satires contre son pouvoir, mais il n'y eut aucune de ces démonstrations flétrissantes qui souvent accompagnaient les funérailles des premiers ministres, comme cela s'était vu même sous Richelieu. Les obsèques furent en quelque sorte des fêtes royales; il y eut un service solennel dans l'église de Notre-Dame; le parlement, qui avait autrefois proscrit Mazarin, y assistait en corps, et fit consigner dans les registres cet acte de déférence qui élevait le cardinal au niveau de la royauté même. Un monument lui fut élevé dans l'église du collége des Quatre-Nations, et Coysevox, le sculpteur, donna une telle ressemblance à la physionomie en bronze du cardinal, qu'on eût dit que c'était lui encore agenouillé sur un carreau de velours, et seulement noirci par les coups du temps et de la mort, ainsi qu'on voit quelques-unes de ces grandes figures de marbre aux églises chrétiennes; elles vous poursuivent de leurs yeux creux et froids le soir, quand les grandes

[1] « Relation succincte de ce qui s'est passé à la mort de M. le cardinal Mazarin. » — Biblioth. royale, mss. fonds de Cangé, 78.

ombres voilent les cathédrales. Le testament de Mazarin, comme celui de Richelieu, fut un acte politique plutôt encore que l'expression de dernières volontés; il récompensa largement tous les écrivains qui avaient pris sa défense durant les troubles de la Fronde; il leur laissa à tous leurs pensions; il légua ses diamants à la couronne, et personnellement à Sa Majesté les dix-huit Mazarins, comme on les nomma depuis. La reine, le duc d'Anjou eurent aussi des témoignages de souvenirs, et à côté de ces grands noms il inscrivit les pauvres et couvents de Paris. Quant à sa succession, il laissa 600,000 fr. d'argent comptant à la cadette de ses nièces, depuis duchesse de Bouillon; l'aînée, Marie, mariée au connétable de Colonna, eut sa dot également acquise. Son héritière principale fut madame de La Meilleraye, depuis duchesse de Mazarin; c'est à ce titre qu'elle recueillit son immense fortune, qui s'élevait à 30 millions de francs, ses meubles, ses palais, ses équipages, d'une magnificence toute royale. Il y avait alors dans le sentiment du pouvoir un besoin de paraître grand: il entraînait les ministres à cet accroissement démesuré de fortune. La pensée de la postérité était en eux; de là ce goût des bâtiments, des somptueuses demeures, de ces peintures brillantes que l'on voit partout sous les immenses voûtes des galeries.

Pour résumer la vaste époque qu'embrasse ce livre, je dirai: Richelieu, c'est l'autorité violente; la Fronde, le désordre et la réaction; Mazarin, la finesse et la transaction; Louis XIV, le pouvoir fort et éclairé. Il est rare que les nations ne passent pas à travers ces phases diverses de l'histoire.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

Pages

CHAPITRE PREMIER. — Dictature du cardinal de Richelieu. — Attaque contre l'esprit parlementaire. — Attitude du parlement après la fuite de Marie de Médicis et de Gaston d'Orléans. — Nouvelle requête aux chambres — Acte de proscription contre les complices de Gaston et de Marie de Médicis. — Création d'un tribunal extraordinaire. — Interrogatoires, procès, jugement du maréchal de Marillac. — Attaque contre l'esprit provincial et de la noblesse. — Exécution du duc de Montmorency. (1631-1632). 1

CHAPITRE II. — Politique du cardinal de Richelieu jusqu'à la guerre avec l'Espagne — Rapports de la France et de l'Espagne. — Anne d'Autriche. — Correspondance. — Suède et Allemagne. — Gustave-Adolphe à Leipsick et à Lutzen. — Valstein et l'Empire. — Traité avec la Savoie. — Invasion de la Lorraine. — Angleterre. — Charles Ier. — Querelle sur la liturgie d'Ecosse. — Mémoire de Richelieu sur les affaires étrangères. — La cour, le parlement. — Dictature du cardinal. — Caractères, lois, administration. — Préparatifs de guerre entre les deux couronnes de France et d'Espagne. (1632-1635). 29

CHAPITRE III. — Guerre contre l'Espagne. — Régiments de France — Cavalerie — Infanterie. — Volontaires. — Marine. — Galères. — Flûtes. — Espagne. — Bandes espagnoles, — wallones, — allemandes, — napolitaines, — italiennes. — Campagne des Pays-Bas. — Châtillon. — Le cardinal-infant. — Le prince d'Orange. — Campagne d'Allemagne — Le cardinal de La Valette. — Campagne d'Italie. — Invasion de la Picardie par les Espagnols. — Progrès jusqu'à Corbie. — État de Paris. — Situation politique de Richelieu. — Naissance du dauphin, depuis Louis XIV. — Négociation avec l'Espagne. — Opération militaire. — Réunion de la Catalogne. (1635-1640). 64

CHAPITRE IV. — Conspiration espagnole de Cinq-Mars. — Vieillesse de Richelieu. — Condamnation de La Valette. — Du duc de Vendôme. — Exécution de Saint-Preuil. — Révolte du duc de Bouillon. — Accommodement. — Cinq-Mars et le roi. — Ses rapports avec le cardinal. — Cinq-Mars grandit en faveur. — Ses projets avec le duc de Bouillon et Gaston d'Orléans. — De Thou; son ambition du ministère. — Négociation des mécontents avec l'Espagne. — Découverte de la conjuration. — Procès criminel. — Exécution de Cinq-Mars et De Thou. — Maladie et mort du cardinal de Richelieu. (1641-1642). 96

CHAPITRE V. — Réaction contre le système de Richelieu. — Mazarin ministre. — Même conseil. — Premiers actes. — Exil de Desnoyers, secrétaire d'État. — Grâces. — Retour des exilés. — Formation du conseil de régence. — Maladie et mort de Louis XIII. — État de la société. — Avénement de Louis XIV. — Opération militaire. — Négociation. — Congrès de Munster. — Situation de Paris. — Premières émeutes. — Journées des 27 et 28 août et barricades. (1642-1648). 152

CHAPITRE VI. — La cour a Saint-Germain. — Le gouvernement de Paris. — Départ du roi, de la régente et de Mazarin. — Arrivée à Saint-Germain. — État des forces royales. — Effets de la paix de Munster. — Situation de Paris à la nouvelle de la fuite du roi. — Organisation parlementaire et municipale. — Tentatives de transaction. — Adoption de mesures par le conseil et le parlement. — Union de la noblesse et du peuple contre Mazarin. — Opération militaire. (1649). 178

CHAPITRE VII. — La Fronde jusqu'au retour du roi a Paris. — Considérations générales. — Aspect militaire de la ville de Paris sous la Fronde,

Pages

— Situation des bourgeois et métiers. — Fraternité des Parisiens. — Gages donnés par le parti des gentilshommes. — Naissance du beau prince de Longueville. — Baptême de l'enfant Charlot Paris. — Actes de l'Hôtel-de-Ville. — Pamphlets. — Chansons populaires. — Ordres du parlement. — Prévôté. — Escarmouches au dehors des murs. — Traité et pacification de Saint-Germain. — Organisation provinciale de la Fronde. — La cour à Compiègne. — L'Hôtel-de-Ville de Paris. — Exigences du parti nobiliaire. — Division entre Condé et Mazarin. — Le roi à Paris. (1649). . . 215

CHAPITRE VIII. Mécontentements des gentilshommes. — Le parti militaire en province. — Arrestation des princes à Paris. — Répartition des gouvernements. — Départ de la cour pour la soumission des nationalités provinciales. — Bourgogne. — Normandie. — Guienne. — Correspondance espagnole sur le mouvement provincial. — Paris durant la guerre provinciale. — Rapprochement du duc d'Orléans et des parlementaires. — Triomphe du parlement. — Exil de Mazarin. (1649-1651). 261

CHAPITRE IX. — Le gouvernement politique en l'absence de Mazarin. — Situation de l'Europe. — L'Empire. — La Hollande. — L'Angleterre. — Traité de Munster. — de Westphalie. — L'Espagne. — Mazarin stipule pour les troupes étrangères. — Préparatifs militaires. — Explication de sa conduite. — Lettre du cardinal au prévôt de Paris. — Mécontentement du parti militaire. — La cour et Mazarin. — Gouvernement municipal de Paris et l'autorité du parlement. (1651-1652). 293

CHAPITRE X. — Paris municipal. — Révolution dans la cité jusqu'à la restauration. — Paris religieux, civil et militaire au XVIIe siècle. — Esprit public. — Mesures de l'Hôtel-de-Ville et du parlement. — Stratégie de la journée du faubourg Saint-Antoine. — Louis XIV présent au combat. — Mademoiselle de Montpensier à la tête des halles. — La Bastille tire le canon sur le roi. — Les portes sont ouvertes au prince de Condé. — Réaction frondeuse. — Prise de l'Hôtel-de-Ville par le peuple. — Organisation démocratique de la Fronde. — Crainte du parlement et de la bourgeoisie. — Le conseil à Pontoise. — Fractionnement du parlement. — Marche vers la restauration royale (1652). 326

CHAPITRE XI. — Gouvernement du roi a Paris. — Réaction. — La cour à Compiègne. — Départ pour Paris. — Ordre d'exils. — Condé. — Broussel. — Le duc d'Orléans. — Arrestation du cardinal de Retz. — Retour de Mazarin à Paris. — La Fronde provinciale. — Condé et les Espagnols. — Sacre du roi. — Unité dans le conseil. (1652-1654). . . 371

CHAPITRE XII. — Négociations diplomatiques jusqu'aux conférences de la Bidassoa. — La république d'Angleterre. — Cromwell. — Négociations de Mazarin avec le protecteur. — Traité d'alliance. — La république de Hollande. — Négociations avec les Etats. — Suède. — Abdication de Christine. — Empire. — Élection. — Ambassade de Gramont. — Ligue et fédération avec les princes de l'Empire. — Italie et Naples. — État des rapports avec l'Espagne. — Opérations militaires de Turenne et Condé. — Rapprochement de l'Espagne et de la France. — Conférence de la Bidassoa (1654-1658). 392

CHAPITRE XIII. — Dernière époque du cardinal. — Mariage de Louis XIV. — Le roi après le départ de Mazarin pour la conférence. — Les nièces du cardinal. — Marie Mancini. — Fol amour du roi. — Ses répugnances pour l'infante. — Correspondances du cardinal pour détourner Louis XIV de tout commerce avec sa nièce. — Voyage du roi à Bordeaux. — Contrat de mariage de Louis XIV et de l'infante Marie-Thérèse. — Le comte de Gramont en Espagne. — Dépêche de l'ambassadeur sur le mariage. — Renonciation de Marie-Thérèse au trône d'Espagne. — Célébration des noces. — La société frondeuse. — Débris. — Le Marais. — Maladie et mort de Mazarin. (1659-1660). 420

IMPRIMERIE DE J. BELIN-LEPRIEUR FILS, RUE DE LA MONNAIE, 11.

LIBRARY
FEB
UNIVERSITY

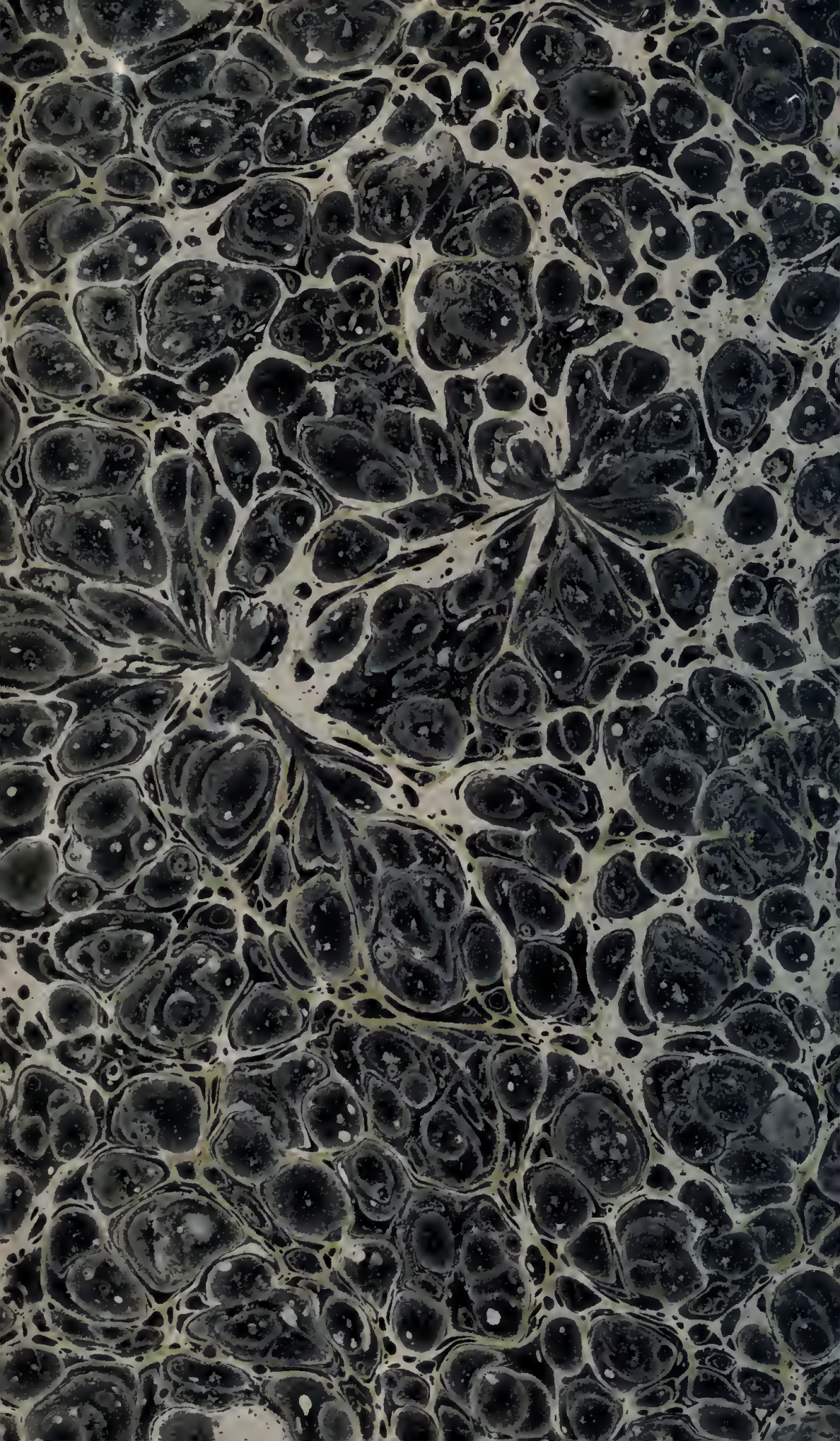

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

DC
123
C235
v.2

Capefigue, M.
Richelieu, Mazarin et la
Fronde